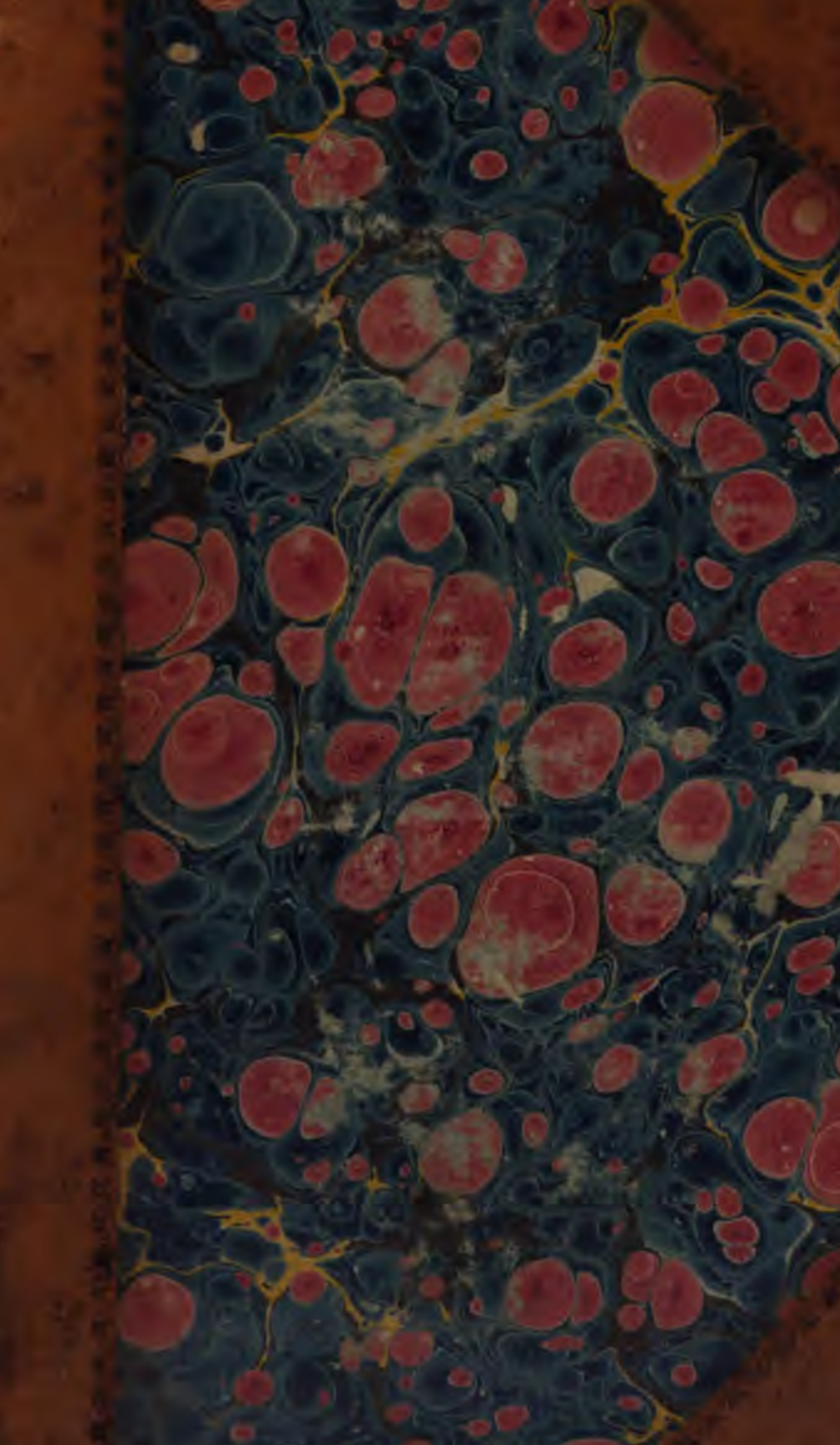
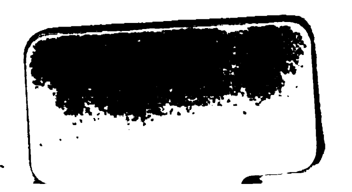




MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

TOME Ier



CHAMBÉRY

IMPRIMERIE DE PUTHOD, AU CHAMP-DE-MARS.

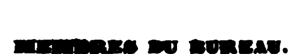
1851

TABLEAU

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET AGRÉGÉS DE L'ACADÉMIE

Au 15 Août 1851.



MEMBRES DU BUREAU.

PRÉSIDENT.

Le marquis Léon COSTA DE BEAUREGARD, C. ✠

VICE-PRÉSIDENT.

Le chevalier Auguste DE JUGE ✠, proviseur des Études, conseiller à la Cour d'appel.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Le chevalier Léon MÉNABRÉA ✠, décoré de plusieurs ordres, membre national non-résidant de l'Académie royale des Sciences de Turin, conseiller à la Cour d'appel.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

M. François RABUT, professeur d'histoire au Collége national, l'un des conservateurs du Musée.

TRÉSORIER.

M. l'avocat Claude-Melchior RAYMOND, professeur de droit à l'École universitaire.

MEMBRES RÉSIDANTS.

Mgr Alexis BILLIET, G. C. ✠, archevêque de Chambéry, membre national non-résidant de l'Académie royale des Sciences de Turin, président perpétuel honoraire de l'Académie royale de Savoie.

M. Michel SAINT-MARTIN, professeur de physique au Collége national.

M. le chanoine DÉPOMMIER, l'un des vicaires-généraux du diocèse, supérieur du grand Séminaire.

Le chevalier Aimé REY ✠, professeur de chirurgie à l'École universitaire, chirurgien de la famille royale en Savoie.

M. François SALUCES, chimiste.

Le comte Charles-Benoît DE BOIGNE ✠.

M. le chanoine CHAMOUSSET, l'un des vicaires-généraux du diocèse.

Le chevalier Joseph Bonjean, chimiste, décoré de l'ordre du Mérite civil de Suède et de l'ordre impérial brésilien du Christ.

Le général comte Charles DE MENTHON D'AVIERNOZ ✠, décoré de la médaille d'or du Mérite militaire.

Le chevalier Louis-François DOMENGET ✠, docteur en médecine, professeur émérite, médecin de la maison du roi, en Savoie.

M. Louis GUILLAND fils, docteur en médecine.

Le chevalier Eugène-Nicolas REVEL ✠, médecin de la famille royale en Savoie, professeur de médecine à l'École universitaire, membre du Conseil de santé.

MEMBRES NON-RÉSIDANTS.

Mgr Louis RENDU, C. ✠ ✠, évêque d'Annecy.

M. Jean-François GUILLAND père, docteur en médecine, professeur émérite, à Chambéry.

Le comte Xavier DE MAISTRE ✠, à Saint-Pétersbourg.

Mgr André CHARVAZ, G. C. ✠, ancien évêque de Pignerol, archevêque de Sébaste.

S. Exc. le comte AVET, G. C. ✠, commandeur de plusieurs ordres, ancien ministre de grâce et justice, à Turin.

Le chanoine CHUIT, à Chambéry.

Mgr François-Marie VIBERT, C. ✠, évêque de Maurienne.

Le comte PILLET-WILL, C. ✠, régent de la Banque de France, à Paris.

Le baron Joseph JACQUEMOUD ✠, décoré de plusieurs ordres, sénateur du royaume, conseiller d'État, à Turin.

Le chevalier Charles-Marie-Joseph DESPINES, C. ✠, inspecteur général des mines, à Turin.

Le chanoine MARTINET, à Moûtiers.

M. Jean-Baptiste TRÉSAL, docteur en médecine, au Bourg-St-Maurice.

Le comte Eugène COSTA, à Chambéry.

Le chanoine Humbert PILLET, précepteur de LL. AA. RR. le Prince de Piémont et le duc d'Aoste, à Turin.

Le chevalier Louis-Frédéric MÉNABRÉA ✠, officier de la Légion d'honneur, commandeur de plusieurs ordres, colonel du génie, membre résidant de l'Académie royale des Sciences, à Turin.

Le chanoine MAGNIN, à Annecy.

Mgr DUPANLOUP, évêque d'Orléans.

MEMBRES AGRÉGÉS.

MM.

AGASSIZ (le professeur), à Neuchâtel.

ANGLEYS (le chanoine), à Saint-Jean de Maurienne.

BAUX (Jules), archiviste du département de l'Ain, à Bourg.

BEAUMONT (Élie de), membre de l'Institut, à Paris.

BEBERT (Pierre-Antoine), professeur de chimie, à Chambéry.

BERTINI (le chevalier Bernard) ✠, docteur en médecine, à Turin.

BONAFOUS (le chevalier Mathieu) ✠, à Turin.

BONJEAN (Louis), docteur en médecine, à Chambéry.

BONINO (le chevalier) ✠, docteur en médecine, à Turin.

CARRET (Joseph), docteur en médecine, à Chambéry.

CAFFE (le chevalier Paul), docteur en médecine, à Paris.

CALLOUD, proto-pharmacien, à Annecy.

CIBRARIO (le chevalier Louis), C. ✠ ✠, commandeur de plusieurs ordres, membre de l'Académie royale des Sciences, sénateur du royaume, etc., à Turin.

COSTERG, docteur en médecine, à Paris.

DE LA RIVE, professeur de physique, à Genève.

DESCÔTES (le chanoine), à Chambéry.

DUCROZ DE SIXT ✠, avocat à la Cour d'appel de Paris.

FOURNET, professeur de minéralogie, à Lyon.

GAL (le chanoine) ✠, à Aoste.

GAZZERA (le chevalier) ✠ ✠, membre de l'Académie royale des Sciences de Turin.

GENIN (Félix), entomologiste, à Chambéry.

GREYFFIÉ (le comte Amédée), conseiller à la Cour d'appel.

HÉRICART DE THURY, inspecteur général des eaux thermales de France, à Paris.

HUGUENIN (Auguste), professeur de botanique au Collége national de Chambéry.

LE PRÉVOST (Auguste), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

MONGELLAZ (le docteur), à Reignier.

MORIS (le chevalier) ● ✠, membre de l'Académie des Sciences de Turin, sénateur du royaume, etc.

PEYTAVIN (Jean-Baptiste), peintre, à Chambéry.

PILLET (Louis), avocat, directeur des études au Collége national de Chambéry.

PONSERO, docteur en médecine, à Suze.

RAYMOND (Jacques-Marie), professeur de mathématiques au Collége national de Chambéry.

REPLAT (Jacques), avocat à Annecy.

SCLOPIS (le comte Frédéric), C. ●, décoré de plusieurs ordres, membre de l'Académie royale des Sciences, sénateur du royaume, etc., à Turin.

SISMONDA (le chevalier Angelo) ● ✠, membre de l'Académie royale des Sciences, à Turin.

TROMPEO (le chevalier) ●, docteur en médecine, à Turin.

WROLIK, secrétaire perpétuel de la première classe de l'Institut royal des Pays-Bas, à Amsterdam.

AVERTISSEMENT

Fondée en 1819, sous le titre de *Société académique*, par la réunion de quelques hommes distingués, à la tête desquels se trouvaient M. le chevalier G.-M. Raymond, M. le général comte de Loche, M. le sénateur comte de Vignet, et M. l'abbé Billiet, aujourd'hui archevêque de Chambéry, l'Académie royale de Savoie, comme la plupart des sociétés scientifiques naissantes, n'eut d'abord qu'une simple existence de fait; mais, grâce à la constance, au zèle et aux travaux de ses fondateurs, elle ne tarda pas à prendre rang parmi nos institutions les plus utiles. Encouragée par Sa Majesté le Roi Charles-Félix, dotée en partie par M. le général comte de Boigne, l'un de ses principaux bienfaiteurs, elle put, en 1825 et en 1827, publier deux premiers volumes de *Mémoires*, qui furent favorablement accueillis. Décorée en 1827 du titre de *Société royale académique de Savoie*, elle étendit le cercle de ses relations, reçut de l'Académie royale des sciences de Turin des marques de sympathie toutes spéciales, et se mit en communication active avec un grand nombre d'autres corps scientifiques, tant nationaux qu'étrangers.

Depuis cette époque jusqu'en 1846, elle publia dix nouveaux volumes. Sa Majesté le Roi Charles-Albert voulant lui donner un témoignage de sa satisfaction, lui conféra, par décret du 3 avril 1848, daté du quartier

TENEUR DU DÉCRET

PAR LEQUEL S. M. LE ROI CHARLES-ALBERT DÉCERNE A LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE SAVOIE LE TITRE D'ACADÉMIE ROYALE

CARLO ALBERTO

RE DI SARDEGNA, DI CIPRO E DI GERUSALEMME

ecc., ecc., ecc.

Sulla proposizione del nostro Ministro Segretario di Stato per gli affari dell' interno,

Abbiamo conferito e conferiamo alla Reale Società Accademica di Savoia il titolo di Accademia reale, determinando ad un tempo che la nomina dei membri effettivi della medesima verrà d' or innanzi sottoposta alla sovrana nostra approvazione.

Il nostro Ministro Segretario di Stato per gli affari dell' interno è incaricato dell' esecuzione del presente decreto, che verrà registrato nell' uffizio generale del controllo.

Dato dal quartier generale principale in Cremona, addì 3 di aprile 1848.

CARLO ALBERTO.

V°. *Il Ministro Segretario di Stato*
per gli affari interni,

Vincenzo Ricci.

Franzini.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DOUZE VOLUMES DE LA PREMIÈRE SÉRIE DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

Les chiffres romains indiquent le volume. — Les chiffres arabes désignent la page. — Les petits chiffres romains renvoient aux pages des Notices ou Comptes-rendus qui offrent ce genre de pagination, et qui sont placés en tête des volumes.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ.

AGRICULTURE.

BEAUX-ARTS.

BELLES-LETTRES.

1° POÉSIE.

2° DISCOURS.

3° PHILOLOGIE, CRITIQUE, ETC.

BIBLIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE.

(Voyez dans les Notices ou Comptes-rendus qui sont en tête de chaque volume, les articles ou notes consacrées à la biographie des Académiciens décédés.)

CHIMIE.

CHRONOLOGIE.

DONS FAITS A L'ACADÉMIE.

(Voyez les listes insérées à la fin de chaque volume.)

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

GÉOLOGIE.

HISTOIRE NATIONALE,

DOCUMENTS HISTORIQUES.

MATHÉMATIQUES.

MÉDECINE, SCIENCES MÉDICALES.

MÉTÉOROLOGIE

HYPSOMÉTRIE, ASPECT PHYSIQUE, ETC.

NOTICES HISTORIQUES

SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

(Elles se trouvent en tête de chaque volume : celles des huit premiers volumes, par M. G.-M. RAYMOND ; celles des volumes IX, X et XI, par M. le chanoine RENDU ; et celle du XII[e] par M. Léon MÉNABRÉA.)

PHILOSOPHIE.

PHYSIQUE.

POIDS ET MESURES.

STATISTIQUE.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

(1847—1851)

PAR M. LÉON MÉNABRÉA

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Lu dans la séance du 8 août 1851.

Pendant les années qui se sont écoulées dès la publication du XIIe et dernier volume de la première série de ses Mémoires, l'Académie royale de Savoie n'a rien négligé pour pouvoir atteindre, aussi complètement que possible, le but de son institution. Malgré les préoccupations où les événements politiques ont nécessairement jeté les esprits, et malgré l'interruption qui en est résultée pour un grand nombre de travaux scientifiques commencés sous les meilleurs auspices, elle a eu la satisfaction de voir que ses efforts n'étaient pas restés inutiles. Depuis quelque temps surtout le goût des études sérieuses paraît s'être ranimé parmi nous, et l'on semble maintenant se reporter vers les régions de la science avec une

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

(1847—1851)

PAR M. LÉON MÉNABRÉA

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Lu dans la séance du 8 août 1851.

Pendant les années qui se sont écoulées dès la publication du XIIe et dernier volume de la première série de ses Mémoires, l'Académie royale de Savoie n'a rien négligé pour pouvoir atteindre, aussi complètement que possible, le but de son institution. Malgré les préoccupations où les événements politiques ont nécessairement jeté les esprits, et malgré l'interruption qui en est résultée pour un grand nombre de travaux scientifiques commencés sous les meilleurs auspices, elle a eu la satisfaction de voir que ses efforts n'étaient pas restés inutiles. Depuis quelque temps surtout le goût des études sérieuses paraît s'être ranimé parmi nous, et l'on semble maintenant se reporter vers les régions de la science avec une

ardeur d'autant plus vive, qu'on avait été forcé de s'en éloigner davantage. L'Académie a certainement le droit de revendiquer une part de ce mouvement : la Notice qui suit donnera du reste une idée de ce qu'elle a fait dans cette intention.

§ 1er

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

Parmi les travaux qui méritent le plus d'être encouragés figurent en première ligne ceux qui ont pour objet l'élucidation de notre histoire, si variée, si riche, si curieuse, et dont tant de pages gisent encore ignorées dans la poussière des documents inédits. Nos annales ont non-seulement besoin d'être complétées, mais il faudrait pouvoir en bannir à tout jamais ces nombreuses erreurs accréditées soit par d'aventureuses chroniques, soit par des historiens mal renseignés, et qui, bien que déjà détrônés dans le champ de la science, sont cependant reproduites chaque jour par les auteurs étrangers, et même quelquefois, ce qui est autrement fâcheux, par nos écrivains nationaux. A cet égard l'Académie ne saurait trop remercier son président actuel, M. le marquis Léon Costa de Beauregard, qui, avec cette libéralité que tout le monde se plaît à reconnaître en lui, et dont il a déjà donné tant de preuves de toute espèce, s'empresse de mettre à la disposition de quiconque veut se livrer à des recherches consciencieuses sa magnifique bibliothèque, où il a réuni, à grande patience et à grands frais, presque tout ce qui a été édité jusqu'à ce jour en Italie, en France et en Allemagne, en fait de collections

monumentales et d'ouvrages capitaux, et où les livres rares, les manuscrits originaux formeront bientôt un ensemble d'autant plus précieux qu'il sera unique en son genre.

Dans le compte-rendu qui précède le XIIe et dernier volume du recueil des Mémoires de l'Académie, nous avions annoncé pour le volume suivant, qui est le volume actuel, l'insertion de la savante et curieuse Notice de M. le marquis Costa, sur la *condition des Juifs en Savoie au moyen âge;* mais ce travail intéressant, puisé en entier à des sources inédites, a dû être renvoyé au IIe volume de la seconde série, qui est déjà sous presse et qui sera publié incessamment. A la suite de cette Notice, et pour lui servir d'appendice, on trouvera quelques pages où M. le chanoine Pillet, précepteur de LL. AA. RR. le prince de Piémont et le duc d'Aoste, membre de l'Académie, s'aidant de plusieurs passages des historiens et des poëtes anciens, a signalé avec autant de vérité que de science, les traits caractéristiques de la condition des Juifs pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, et est parvenu ainsi à donner la clef de certaines particularités relatives à leur condition au moyen âge.

Mettant à profit les nombreux matériaux qu'il a recueillis et qu'il recueille chaque jour, M. le marquis Costa de Beauregard s'est appliqué en outre à terminer deux études importantes destinées à faire connaître des faits restés jusqu'à présent presque entièrement ignorés, et qui, au mérite de la nouveauté, joignent celui de jeter une très grande lumière sur quelques-unes des périodes notables de nos annales, et de se présenter sous les formes les plus dramatiques, les plus saisissantes.

La première de ces études est relative à la conspiration d'Antoine de Sure, dit le Gallois, contre le duc Amédée VIII. Peu de princes occupent dans l'histoire une place aussi remarquable que celle que s'y est faite Amédée VIII, qui, successivement comte et duc, entouré de tout l'éclat du pouvoir souverain, puis ermite à Ripailles, puis pape ou anti-pape sous le nom de Félix V, renonça à la chaire de saint Pierre pour ne conserver que la dignité de cardinal, en abandonnant la tiare à Nicolas V, et en laissant, de son vivant, sa couronne, et non son génie organisateur, à son fils Louis. Avant d'aborder le sujet principal de ce Mémoire, l'auteur développe, avec la lucidité d'idées et de style qui lui appartient, les causes de la conspiration dont le duc de Savoie faillit être victime. Ces causes se rattachent à la fameuse journée d'Anthon, où le gouverneur du Dauphiné, aidé d'un célèbre conducteur de compagnies d'aventures, et soutenu par les hommes d'armes du pays de Dombes (ce pays appartenait alors au duc de Bourbon), battit complètement le prince d'Orange, sous la bannière duquel la noblesse savoisienne était venue se ranger. Un seigneur puissant, François de La Palud, sire de Varembon, qui commandait cette noblesse, eut le nez coupé dans la mêlée, et fut fait prisonnier. Des pensées de vengeance s'emparèrent dès lors de l'esprit de ce hautain banneret; ces pensées exaspérées par une série de circonstances trop longues à rapporter ici, le poussèrent, quelque temps après, à se jeter à l'improviste sur la ville de Dombes, où lui et ses fauteurs se comportèrent avec une extrême cruauté. Le duc de Bourbon s'étant plaint au duc de Savoie d'un pareil attentat, ce prince ordonna de procéder contre les cou-

pables, et fit prononcer la confiscation de tous leurs biens, pour le payement des dommages. De ce juste châtiment, qui justifie Amédée VIII de l'imputation injurieuse d'avoir ordonné lui-même la fâcheuse expédition de Dombes, date le ressentiment du sire de Varembon contre son souverain, ressentiment que le caractère vindicatif de ce seigneur et les événements qui suivirent immédiatement ceux que nous venons d'énoncer, doivent faire regarder comme ayant été des plus violents. C'est à ces divers antécédents racontés d'après des sources authentiques et la plupart inédites, que se rattache le complot ourdi en 1435, par Antoine de Sure, dit le Gallois, chevalier, et Aynard de Cordon, seigneur des Marches, assistés de Jacques de Chabannes et des nommés Salicdot, La Mollière, Raynaud et autres conspirateurs subalternes. Les détails de cette hardie tentative sont puisés dans la volumineuse procédure qui s'ensuivit, et dont l'original existe à Turin, aux archives de la Chambre des comptes (armoire 125, inventaire Savoie, vol. 172). Le duc devait se rendre à Pierre-Châtel, pour intervenir aux obsèques solennelles de Gaspard de Montmayeur, maréchal de Savoie. Forteresse jadis, mais transformé alors en couvent de Chartreux, Pierre-Châtel, bâti sur la cime d'un rocher escarpé qui domine le Rhône, était un lieu merveilleusement propre à favoriser la surprise que méditaient les traîtres. Il fut convenu qu'Aynard de Cordon ferait construire à Seyssel une barque pontée qu'on viendrait amarrer au pied du rocher, sous prétexte d'y attendre un chargement, et que, la veille des funérailles, ce seigneur s'y introduirait secrètement avec un certain nombre de gens, tandis que douze hommes déguisés, aux ordres d'Antoine de Sure, chercheraient

à pénétrer dans le monastère, en demandant à assister aux pompes religieuses qui s'y préparaient. Bientôt après un homme d'armes, en habit de moine, et portant les insignes de la dignité abbatiale, devait se présenter, accompagné de Salicdot, et se faire annoncer sous le nom du vénérable abbé de l'Ile-Barbe, et comme venant avec un cortége de vingt à vingt-cinq cavaliers, pour prendre part à la solennité. Les douze conjurés de l'intérieur, conduits par le Gallois, devaient alors s'approcher de la porte et l'ouvrir de force à leurs complices, si ceux-ci rencontraient quelque résistance. Cela fait, tous ensemble se précipitaient dans les appartements du duc, enlevaient ce prince, le contraignaient, lui et les principaux seigneurs de sa suite, à monter sur le bateau préparé à cet effet, et entraînaient ainsi l'illustre captif hors de ses États. Tels sont les événements aussi curieux qu'importants que l'auteur reproduit dans son premier travail, et auxquels sa plume, animée et facile, prête un charme puissant.

M. le marquis Costa de Beauregard a consacré sa seconde étude à dérouler une autre phase, non moins intéressante que la précédente, du règne d'Amédée VIII. Nous voulons parler de la guerre que ce prince, uni aux Vénitiens et aux Florentins, eut à soutenir contre Philippe Visconti, duc de Milan, laquelle se termina par le traité de 1427, et par le mariage de Marie, sœur d'Amédée, avec Philippe. En retraçant les incidents de cette lutte, l'auteur ajoute de précieuses pages à l'histoire de ces fameux Condottieri qui sillonnaient alors l'Italie septentrionale, et il enrichit de nouveaux faits les notions déjà acquises sur l'organisation militaire au moyen âge. Passant au mariage qui mit fin à la guerre,

il entre dans une infinité de détails entièrement neufs sur les mœurs princières de ce temps-là, et principalement sur les usages et le cérémonial en vigueur à la cour des ducs de Savoie. Nous regrettons vivement que, bien que les deux Mémoires que nous venons d'analyser aient été lus à l'Académie, M. le marquis Costa ait pris le parti d'en faire l'objet d'une publication particulière, et que le recueil académique soit ainsi privé de posséder des travaux si remarquables.

Mgr Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, a fait déposer dans les archives de l'Académie les copies de deux documents inédits, assez curieux, relatifs à l'entrée des Espagnols en Savoie, en 1742. On sait qu'après la mort de l'empereur Charles VI, au moment où, des extrémités de l'Europe on courait aux armes, pour disputer à Marie-Thérèse l'héritage paternel, le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, fut du petit nombre des souverains qui offrirent leur appui à cette illustre princesse et se montrèrent jusqu'à la fin ses fidèles alliés. Parmi les prétendants à la succession du monarque défunt se trouvait le roi d'Espagne qui revendiquait le Milanais. Une première armée espagnole avait débarqué en Italie, et déjà Charles-Emmanuel était en voie d'obtenir sur elle d'importants succès, lorsqu'il apprit qu'une seconde armée, sous les ordres de l'infant don Philippe, traversant la Provence et cotoyant les Alpes du Dauphiné, venait de pénétrer en Maurienne par le col du Galibier, et d'occuper une bonne portion de la Savoie. Ce prince forme aussitôt le projet de marcher au secours des provinces envahies. Il réunit douze mille hommes environ, les divise en deux colonnes, leur fait franchir le Petit-

St-Bernard et le Montcenis, et oblige l'ennemi à battre en retraite jusqu'à Montmélian. Il espérait que là les Espagnols accepteraient la bataille ; mais ceux-ci se replièrent prudemment sur le territoire français. Ce fut un malheur. L'armée de don Philippe, commandée alors par le marquis de Las Minas, eut le temps de recevoir des renforts ; elle se remit en mouvement le 18 décembre ; puis, quelques jours après, elle força la ligne de défense, dont le château d'Apremont était le point principal, et contraignit le roi à repasser les monts avec les restes de son armée, que les fatigues de la guerre, l'influence de la mauvaise saison, la désertion et l'indiscipline avaient considérablement réduite. La Savoie resta sept ans sous la domination espagnole.

C'est à ces événements que se rapportent les deux documents ci-dessus cités, qui consistent en deux notes rédigées, l'une par révérend Dumollard, curé d'Apremont ; l'autre par révérend de Sirace, curé de Saint-Baldoph : la première, insérée dans les registres de la paroisse d'Apremont, année 1754 ; la seconde, existant dans les registres de la paroisse de Saint-Baldoph, et portant la date du 7 janvier 1751. Comme ces notes peuvent jeter de la lumière sur le début d'une période pendant laquelle notre pays eut beaucoup à souffrir, je vais les insérer ici presque en entier

. . . .

« Les deux armées se trouvèrent, sur les deux heures après midi, devant Montmélian, le 15 octobre 1742. Il y avait lieu de croire qu'il y aurait là une action, étant à forces égales ; mais l'infant ne voulut pas que cette journée décidât de son sort ; il se replia sous le canon de Barreau, où il demeura campé jusqu'au 17 décembre:

et le roi de Sardaigne ne trouvant pas à propos de les poursuivre en France, fit camper son armée dans la plaine de Francin, fit palissader le château des Marches, le couvent de Myans et le château d'Apremont, et mit dans chaque poste des détachements pour garder l'entrée de ses États.

« Les deux armées souffrirent extrêmement des rigueurs du froid, ce qui occasionna la désertion de plus de la moitié de l'armée du roi, qui, pour la renforcer, fit prendre les armes au pays, par le mauvais conseil d'un de ses généraux, ce qui faillit entraîner sa destruction entière. L'infant, au contraire, reçut un renfort de plus de six mille hommes, parmi lesquels il y avait plus de deux mille mignons soit miquelets, ce qui le détermina à faire une seconde tentative pour rentrer en Savoie. Ce fut le 18 décembre que l'armée d'Espagne, sous les ordres du général de Las Minas, quitta son camp de Barreau, marcha pendant la nuit sur plusieurs colonnes, conduites par des gens de Chapareillan, et cotoyant la colline par les Abymes sous la montagne., arriva le 19 décembre 1742, sur les neuf heures du *matin*, au village du Villard. Le château fut sommé de se rendre ; mais le commandant ne le pouvait faire avec honneur, ayant environ trois cents hommes tant en troupe réglée que paysans, et une compagnie de tireurs. Il fut battu jusqu'au 21 par six petites pièces ; la garnison y répondit par un grand feu de mousqueterie et d'arquebuses. La tranchée fut ouverte au champ du Chenai, et enfin le 21, à deux heures après minuit, le château se rendit à discrétion. Le pillage fut donné dès le 19 décembre, jour de leur entrée : les mignons furent détachés pour battre l'estrade ; ils arrivèrent les premiers à

la porte de la cure, sur les neuf heures du matin. Ils firent sauter les serrures à coups de fusil, prirent ce que j'avais d'argent, tant sur moi que dans mon garde-robe, emmenèrent mon cheval et deux vaches. Demi-heure après arriva toute l'armée : ce fut un sac parfait. Ils eurent la cruauté de me déshabiller ; ils enlevèrent tout ce qui se peut emporter, meubles, linge, vaisselle, le reste du bétail, grains, fourrages, burent le vin, répandirent le reste, brûlèrent les tonneaux et emportèrent les fers.... Ce fut ici que les Dauphinois soutinrent leur caractère de pillards.... Ils sollicitaient, ils indiquaient, ils aidaient ; ils ne se manquèrent point pour s'enrichir de nos dépouilles....

« Le pillage fut donné dans la dernière rigueur, pendant lequel on exerça les dernières violences : viol, feu, les vignes arrachées, les arbres coupés, rien n'échappa à l'avidité du soldat... Il satisfit sa brutalité, brûla tout le village du Croset... J'eus le bonheur de sauver l'église du pillage et des sacriléges, mais je ne pus la garantir ni le presbytère de l'incendie, qui arriva le 26, jour de saint Étienne, par le peu d'ordre du général qui y était logé. Le feu prit à l'étable, où s'étaient retirés toutes sortes de gens, par le fourrage dont il était plein. Je sortis de l'église le Saint-Sacrement et l'emportai chez le sieur Didier, jusqu'au lendemain. Je courus, dans ces tristes et tragiques moments, plusieurs fois risque de la vie. L'église de Saint-Baldoph fut pillée, dévastée, et l'on y fit les plus abominables profanations.

« Dans la cure se sont perdus, par le feu ou par le pillage, tous les titres qui concernaient le bénéfice, et ceux de ma famille, et entre autres les registres des baptêmes, mariages et enterrements de plus de cent ans.

« DUMOLLARD, *Curé.* »

Ad futuram rei memoriam.

« L'an mil sept cent quarante-deux et le 19 décembre, les trouppes d'Espagne, au nombre de près de vingt-cinq mille hommes, après avoir resté depuis le 15 d'octobre dite année dans l'inaction sur les terres de France, entre le fort de Barreau et Chapareillan, expulsées par le redoutable et invincible monarque Charles-Emmanuel, roy de Sardaigne, duc de Savoye, qui les obligea de sortir de ses États de Savoye. Cette armée espagnole s'estant forcé un passage sur les frontières, aux Abismes de Myans, vint assiéger le chasteau d'Apremont, appartenant au seigneur marquis de Coudré d'Aix, où il s'y trouva une garnison composée d'environ trois cents hommes tant de trouppes réglées que des milices, soubs les ordres de S. E. le baron de Lornay, commandant pour lors en Savoye, qui ordonna que toutes les paroisses voisines eussent à se mettre sous les armes au premier signal, s'armer de faulx, de tridents et autres armes, dont le détail serait trop long. Cette armée dis-ie espagnole, ayant appris par les épies que l'on se disposait à leur disputer le passage pour rentrer une seconde fois en Savoye, lassée de souffrir des misères, de mourir de faim et d'endurer des maux qui sont inséparables de la guerre, et surtout dans la saison la plus rigoureuse de l'hyver, résolut de passer outre.

« Ledit chasteau d'Apremont, quoyque non muni d'artillerie, ny munitions de guerre, ne laissa pas de faire une résistance de trois iours entiers à la trouppe ennemie, au bout desquels la garnison fut obligée de se rendre soubs une capitulation non moins honorable que

respectable à la postérité ; mais dans cette fâcheuse conioncture, l'armée fit un abbatis de tous les arbres fruitiers, arracha presque toutes les vignes, incendia plusieurs maisons (l'église et la cure dudit lieu d'Apremont, entre autres, ne ressentirent que trop les funestes effets de cette guerre), pillèrent, saccagèrent toutes les maisons de ladite paroisse, et, passant outre, traitèront la paroisse de Saint-Baldoph avec une cruauté inouïe, pillant, saccageant non-seulement toutes les maisons des habitants, mais encore eurent l'audace et la témérité de forcer les portes de l'église, d'enlever les vases sacrés, de profaner les saintes hosties, d'emporter tous les ornements de l'église, linges, livres et autres servant au ministère des saints autels, et non contents de cette déprédation, entrèrent dans la maison presbytérale de r^d sieur Ioseph Bouvier, curé pour lors de ladite paroisse, d'où ils enlevèrent tous les registres de baptêmes, mariages, sépultures et autres titres, et réduisirent ledit curé, par le pillage et saccagement, à mener une vie peu conforme à son état. L'armée, en outre, répandit plus de douze cents tonneaux de vin dans lesdites deux paroisses. Le cellier de noble révérend Iean-François Deville, prieur de Saint-Baldoph, n'en fut pas exempt : l'armée lui répandit près de vingt-cinq tonneaux de vin. Ladite armée fit aussi main-basse sur tous les effets de noble r^d Desirace, ancien archidiacre d'Aix, tant dans la sacristie, qui est son logement en sadite qualité, que dans sa maison paternelle appelée à Charvaix ; et pour abréger, il est inouï de voir qu'un prince catholique, roy des Espagnes, portant un titre si glorieux, ayt souffert des désordres à son armée si scandaleux et abominables, et oserai-ie le dire, ce qui n'est que trop vrai,

violer des femmes et fillies, ce qui a duré huit iours entiers, scavoir : dès le 21 décembre 1742 iusques au 28e iour des Saints-Innocents : le tout sous les ordres de l'infant don Philippe, frère du roy d'Espagne, Ferdinand IV, présentement régnant, fils de Philippe cinq.

« Telle étant la vérité, iay cru devoir laisser à la postérité, et particulièrement à messieurs les curés advenir, la mémoire des beaux exploits de l'armée d'Espagne en l'an 1742. — En foy de quoy, je me suis signé ce 7e de 1751. » « DESIRACE. »

En note : « L'église a été réconciliée par Mgr Iean de Caulet, évêque de Grenoble, sur la fin du mois d'avril 1743. Le service paroissial se faisait, comme il pouvait l'être dans telles circonstances, dans la chapelle de Saint-Grat. Ainsi est. » « L. VAISSELLET, *Curé*,

« Successeur immédiat de Rd Bouvier. »

M. le chevalier Léon Ménabréa a donné lecture d'un Mémoire intitulé : *De l'organisation militaire au moyen âge, d'après des documents inédits*. Pour rendre plus sensible et pour entourer en même temps d'un certain intérêt dramatique les détails de cette organisation, l'auteur a choisi dans nos annales deux exemples saillants : le siége du château de Corbières, par Amé V, comte de Savoie, en 1321, et l'occupation du Faucigny par le Comte-Vert, en 1355. M. Ménabréa fait connaître, d'après les comptes des trésoriers de guerre existants aux archives de la Chambre royale des comptes de Turin, les circonstances les plus minutieuses de ces événements. Il consacre une troisième partie de son travail à l'examen des différents engins ou machines de guerre employés à cette époque, en s'aidant, sur ce point, des

indications précieuses que fournissent les comptes des maîtres de l'artillerie de Savoie, qui jadis étaient chargés de construire ces machines ou d'en surveiller la construction. Le Mémoire de M. Ménabréa a été imprimé en entier dans le présent volume.

Le même académicien a donné connaissance à l'Académie de la découverte qu'il a faite d'un manuscrit du XV[e] siècle, intitulé : *Registre des choses faictes par très-haulte et très-excellente dame et princesse madame Yolant de France, duchesse de Savoye, par le tems qu'elle a heu le gouvernement et administracion des personnes de messeigneurs et de mesdamoyselles et de tous les pays et seigneuries de Savoie.* La période pendant laquelle la duchesse Yolande a gouverné nos contrées est certainement une des plus intéressantes de notre histoire, à cause surtout de l'intervention de Louis XI, roi de France, et de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, dans les affaires politiques de la Savoie. Yolande, chargée de la tutelle du jeune duc Philibert, dut flotter longtemps entre les partis contraires et passer par une infinité de péripéties pour sauver d'une ruine complète l'antique patrimoine de ses enfants. Il paraît que c'est peu de mois avant sa mort, arrivée en 1478, que cette princesse fit écrire par Jacques Lambert, conseiller ducal et maître des requêtes, la chronique dont il est question, qui renferme une foule de renseignements historiques extrêmement précieux.

M. Pilot, archiviste du département de l'Isère, auteur de plusieurs ouvrages très estimés, a transmis à l'Académie la copie rectifiée d'une charte de l'an 1011, publiée en 1833 par MM. Cibrario et Promis, dans les

Documenti, sigilli e monete appartenenti alla Storia della monarchia di Savoia, p. 17. Dans cette charte, dont l'original existe aux archives de l'ancienne Chambre des comptes de Grenoble, et par laquelle Rodolphe III, roi de Bourgogne, fait donation à sa femme, la reine Hermengarde, de plusieurs terres situées en Savoie et en Suisse, telles qu'Annecy, Aix, Château-de-Font, Neuchâtel, etc., les deux savants que nous venons de nommer ont laissé échapper une ligne que M. Pilot rétablit de la manière suivante : immédiatement après *anassiacum fiscum meum*, il ajoute les mots : *indominicatum cum appendiciis suis et servis et ancillis et dono ei abbatiam montis jovensis sancti petri integriter et do ei fiscum meum*, qui se raccordent avec la suite : *rouda cum appendiciis suis*, etc. Sur le dos de cette même charte, l'habile paléographe a remarqué plusieurs annotations contemporaines, dont la seconde, seule importante, nous apprend qu'immédiatement après avoir reçu en don les terres ci-dessus mentionnées, Hermengarde en fit l'abandon à l'église de Saint-Maurice de Vienne. Voici ce qu'on y lit : *Preceptum Rodulfi regis de abbatia montis jov....... .... — Ego regina Hermengarda hec omnia inscripta michi data dono deo et sanctò mauricio ecclesie viennensi. — Donatio facta per dominam Hermengardam ecclesie sancti mauricii vienne.*

En 1849, M. l'abbé Bonnefoy a envoyé à l'Académie un Mémoire historique sur la commune de Mâcot en Tarentaise. Il existe à Mâcot une ancienne galerie souterraine creusée de main d'homme et attiguë aux nouvelles galeries ouvertes en 1811. Les opinions varient sur l'époque où cette galerie aurait été faite, et sur le

Agnès. Comme ce Mémoire a été imprimé plus tard, hors du recueil académique, nous nous abstiendrons d'en faire l'analyse; nous dirons seulement que la commission chargée de l'examiner a payé un juste tribut d'éloges à l'auteur de ce beau travail, qui est parvenu à mettre en lumière un des points les plus curieux de l'archéologie chrétienne.

M. le chanoine Billiet a présenté, à la même époque, une Notice inédite sur le monastère des Augustins déchaussés de Chambéry. Ces religieux furent établis en cette ville en 1616. L'auteur entre dans des détails pleins d'intérêt sur la formation de ce couvent, sur les différentes phases de son existence, et sur les hommes remarquables qu'il a produits.

M. le chanoine Humbert Pillet, déjà cité, a communiqué un Mémoire de M. l'abbé Avogadro, de Turin, sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Avant de donner lecture de ce travail, M. Pillet rappelle à l'Académie qu'en 1836 elle fut invitée d'une manière solennelle à se prononcer sur cette intéressante question de bibliographie. Son jugement fut publié dans les journaux étrangers conjointement avec celui de l'Académie de Munich, et il formait une des autorités sur lesquelles aimait à s'appuyer feu M. de Grégory, pour défendre l'opinion qu'il avait émise. Ainsi l'Académie royale de Savoie se trouve engagée dans cette polémique littéraire, qui ne fut jamais plus vive qu'elle ne l'est de nos jours.

Un grand nombre d'auteurs français, jaloux de rehausser la gloire de leur littérature nationale, semblent s'être coalisés pour revendiquer au chancelier Gerson

l'honneur d'avoir écrit *le plus bel ouvrage qui soit jamais sorti de la main de l'homme*. Parmi les champions de cette cause on compte MM. Gence, Barbier, Labouderie, Daunou, Fouinet, Dupré, Faugères, Villemain, Michelet, Montfalcon, Leroy et Gérand.

A l'autorité de ces nombreux écrivains se joint l'autorité plus imposante de l'Académie française qui, dans ses séances publiques du 9 août 1838 et du 30 juin 1841, exerça cette haute magistrature dont elle est investie dans la république des lettres, pour réintégrer irrécusablement Gerson dans la possession qui lui avait été si longtemps contestée.

M. Pillet ne croit pas que ce jugement soit sans appel. Il pense même qu'il ne serait pas difficile de démontrer que l'*Imitation* appartient, comme l'avait jugé la Société académique de Savoie, à la première moitié du XIIIe siècle, et que cet ouvrage fut écrit plus d'un siècle avant la naissance de Gerson (1363).

A cet effet, il développe brièvement quelques preuves extrinsèques, qui, aux yeux d'une critique impartiale, semblent devoir dissiper tous les nuages. Il signale entre autres *le diarium* de la famille Avogadro, qui, sous la date du 15 février 1349, mentionne un manuscrit de l'*Imitation* qui, depuis de longues années, se conservait dans cette maison.

Passant ensuite à un autre ordre d'arguments qu'il tire du fond même de son sujet, il démontre par de nombreuses citations que le style de l'*Imitation* appartient à cette époque de transition où le latin n'était plus la langue vulgaire, et néanmoins n'était point encore une langue savante. Les mots *studium* pris pour université, *legere* pour enseigner, *clericus* pour homme lettré, sont des

expressions qui caractérisent éminemment la latinité du XIII[e] siècle.

Poursuivant son examen, M. Pillet extrait de l'*Imitation* certaines maximes plus saillantes, qui sont rendues en vers rimés de huit et de six syllabes, selon toutes les règles de la prosodie française dont elles nous décèlent l'origine. Les bouts-rimés ont avec les proses de saint Thomas d'Acquin une analogie si frappante, qu'il est impossible de la méconnaître.

L'honorable académicien cite plusieurs termes qui sont des expressions consacrées par la dialectique du XIII[e] siècle. Il découvre des allusions manifestes à la fameuse controverse des réalistes et des nominaux, ainsi qu'aux subtiles discussions qui s'agitaient alors sur l'essence et les attributs de la divinité ; il démontre que le pieux auteur de l'*Imitation* appartenait à cette célèbre école mystique qui combattait la méthode aristotélique d'argumentation récemment introduite en Occident, pour tourner toutes ses vues vers la vie pratique et l'exercice des vertus chrétiennes.

Il résulte évidemment des passages signalés par M. Pillet que, lorsque ce mystérieux ouvrage vit le jour, la communion sous les deux espèces était universellement en usage, puisqu'il y est expressément fait mention du chalumeau d'argent dont se servaient les laïcs à la table sainte. A la même époque, l'imprimerie n'était point encore inventée, et la transcription des manuscrits était un des offices de la vie monastique. Les moines de Cîteaux et les Chartreux conservaient toute l'austérité de la ferveur primitive et pouvaient être cités comme les modèles de la vie cénobitique. Les Dominicains et les Frères-Mineurs n'avaient point encore pris dans l'Église cet immense

développement auquel ils parvinrent vers la moitié du XIIIe siècle. Néanmoins ces deux célèbres congrégations étaient déjà fondées. L'auteur de l'*Imitation* nomme *l'humble François*, et cite de ce saint une maxime qui lui était parvenue par tradition orale. Quoiqu'il se fût rangé avec les Frères-Mineurs sous l'étendard de l'école mystique, cependant il réprouve hautement les rivalités puériles du tiers-ordre de Saint-François et de celui de Saint-Dominique, au sujet de la prééminence de ces deux institutions naissantes et du mérite respectif de leur fondateur.

M. Pillet conclut en ajoutant que, si nous consultons notre sentiment intime sur cette célèbre controverse, il nous répondra comme la science, que l'*Imitation* ne peut être qu'une inspiration de ce siècle de foi auquel nous devons les plus pures créations de notre architecture religieuse ; car rien ne saurait être comparé au délicieux parfum qui s'exhale de ce petit ouvrage, sinon les suaves émanations de piété qui soulagent et réjouissent nos cœurs, lorsque nous entrons sous les voûtes d'une de nos belles églises gothiques.

En 1848, M. l'avocat Bard, de Bonneville, a fait parvenir à l'Académie plusieurs objets antiques, tels que des épingles, dont une en or, des agrafes, des morceaux de bracelets et autres fragments d'ustensiles en cuivre trouvés dans des tombeaux découverts quelque temps auparavant à Thyez, en Faucigny, proche de l'église paroissiale, qu'on prétend avoir été construite sur les ruines d'un temple païen. D'après la description que M. Bard a donnée de ces tombeaux, l'un d'eux se composait d'une masse de bletton dans laquelle on avait

ménagé la place du corps : une pierre le recouvrait ; les autres étaient formés de quatre pierres plates posées verticalement autour du cadavre.

En 1847, M. le marquis Alexandre d'Oncieu de Chaffardon avait écrit à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie pour lui faire part d'une découverte à peu près semblable, faite à St-Jean d'Arvey, près de Chambéry. « L'automne dernier, dit-il, ayant entendu dire qu'un paysan de St-Jean d'Arvey avait découvert des tombeaux àntiques contenant divers ustensiles, je m'adressai de suite à cet homme, qui m'envoya un vase romain dont il se servait en guise d'écritoire, une brique que ses enfants avaient brisée, et les débris de trois bracelets en bronze qu'ils avaient cassés, les croyant d'or. Encouragé par cette première découverte, je fis faire des fouilles et je trouvai trois autres tombeaux. Ces tombeaux, situés sur un plateau existant entre St-Jean d'Arvey et Chaffardon, étaient à un mètre et demi de profondeur, dans la direction du nord-ouest au sud : deux squelèttes avaient la tête au levant et l'autre au couchant. Ils avaient tous à côté de la tête un vase tumulaire en terre de forme allongée, assez semblable à ceux que l'on a trouvés à Lémenc, et quelques débris de poterie sous les ossements des jambes et des pieds. Deux de ces tombeaux avaient des médailles : une d'Adrien, très fruste, et l'autre de Trajan, appelée de l'Autel de Lyon, assez commune. Je crois qu'il y a d'autres tombeaux dans ce champ. On y a exhumé aussi des restes de construction dont le ciment annonce une haute antiquité. Il y a quelques années, j'y avais déjà trouvé une médaille d'Auguste et un vase lacrymatoire ou à parfums, en verre. »

M. le professeur Rabut a donné lecture à l'Académie de deux Notices *sur les Monnaies de Savoie inédites*. Dans la première, l'auteur, après avoir jeté un coup-d'œil sur les publications de ses devanciers, donne la description de plusieurs monnaies inédites frappées par les comtes de Savoie. Parmi ces monnaies, il y en a une surtout qui offre un véritable intérêt historique, en ce qu'elle remonte aux temps d'Humbert II, et qu'elle sort de la monnaierie que ce prince possédait à Suze ; c'est une variété de la fameuse *moneta segusiana* dont le savant Vernazza démontrait l'existence, il y a un demi-siècle.

Dans sa seconde Notice, M. Rabut s'occupe des monnaies frappées par les ducs, successeurs des comtes ; il les décrit avec l'attention la plus scrupuleuse, indique les marques monétaires propres à chaque monnaierie et à chaque maître des monnaies, et en tire plusieurs inductions aussi utiles qu'intéressantes. L'une de ces Notices fait partie du présent volume ; l'autre appartiendra au volume suivant.

On a encore imprimé dans le volume actuel un travail du même académicien, intitulé : *Notice sur quelques Inscriptions funéraires trouvées en Savoie*. La plupart de ces inscriptions datent du moyen âge. L'auteur les a recueillies dans différentes églises ; la cathédrale de Chambéry, jadis église des Franciscains ou Frères-Mineurs, lui en a fourni un grand nombre. Il les examine et les reproduit avec soin, et il en tire les notions parfois les plus précieuses pour l'histoire, la biographie et l'art héraldique.

Dans le prochain volume, M. Rabut publiera une inscription assez curieuse, de l'année 1501, existante sur la façade du presbytère de St-Jeoire, près de Chambéry.

M. Rabut a donné en outre connaissance à l'Académie

de l'inscription romaine ci-après, qui est inédite, en l'accompagnant de quelques explications que nous allons reproduire.

APOLL

VIROTVT

T . RVTIL . BVRICVS

(Apollini Virotuti Titus Rutilius Buricus)

« Cette inscription, dit M. Rabut, est gravée sur un petit cippe en pierre blanche, trouvé en 1848, près d'Annecy, dans les Fins, avec divers autres fragments d'antiquité. Je l'ai vue en 1849, à Crans, dans une cour. On devait la transporter au Musée.

« La première ligne est tracée en plus grosses lettres que les autres, et les lettres de la seconde ligne sont plus grosses que celles de la troisième. La parfaite rondeur des O rappelle le siècle d'Auguste. La liaison des deux dernières lettres de la seconde ligne est motivée par le défaut d'espace. Il en est de même de l'inégalité des deux lettres T et v dans les derniers mots.

« Apollon était fort honoré dans les Alpes. Il avait un temple à Genève. L'existence de son culte en Savoie a déjà été signalée par d'autres inscriptions antiques, par une, entre autres, qui a été trouvée dans la même localité que celle dont il est question ici.

« Ce monument nous fait connaître un nouveau surnom d'Apollon, *Virotutis*. C'est peut-être une épithète dérivée d'un nom de localité, comme celle d'*Artaius*, donnée à Mercure dans une inscription trouvée à Artas en Dau-

phiné ; comme celle de *Nemausus*, donnée à Jupiter dans les monuments découverts à Nîmes, etc.

« Le nom du personnage qui a dédié ce petit autel à Apollon, RVTILIVS, a déjà paru sur une inscription antique qui sert de marche dans l'escalier qui mène de la cour du couvent de Talloires au lac d'Annecy. »

En 1847, lorsque fut décidée la démolition des bâtiments occupés par l'ancien Sénat de Savoie, lesquels avaient autrefois appartenu aux Pères de St-Dominique, et étaient attenants à l'église de ces religieux détruite pendant la révolution, l'Académie fit, auprès des autorités compétentes, des démarches pour la conservation du magnifique portail gothique qui, depuis la rue, donnait accès dans le cloître du couvent. Ce vœu s'est accompli en ce sens que, selon le désir manifesté par Sa Majesté le Roi Victor-Emmanuel, ce précieux monument a été démoli, pièce par pièce, avec le plus grand soin, et transporté dans un local où il sera conservé jusqu'au moment où il pourra obtenir une place convenable dans les nouvelles constructions du château royal de Chambéry.

Afin de conserver le souvenir de ces intéressants vestiges d'architecture gothique, M. le professeur Rabut a rédigé la Notice suivante, que nous reproduisons ici textuellement :

« Les Dominicains, ou Jacobins, ou Frères-Prêcheurs existaient à Montmélian dès le XIIIe siècle, quand Amédée VIII, qui avait déjà autorisé en 1415 l'établissement d'une de leurs maisons à Bourg, leur permit, trois ans après, de fonder un couvent à Chambéry (1418). Dès ce moment, ces religieux, dont l'ordre a fourni tant de peintres, de sculpteurs et d'architectes illustres, com-

mencèrent à construire, entre l'ancienne et la nouvelle enceinte de Chambéry, leur couvent, leur église et leur grand portail. Ce portail précédait une cour assez grande, d'où l'on se rendait, soit au couvent, soit à l'église, et dans laquelle on a construit, deux siècles plus tard, pour servir au Sénat de Savoie, des arcades et des appartements au-dessus.

« L'église avait une autre porte ou portail placée sur l'axe de la grande nef, tandis que le portail que l'on vient de démolir se trouvait à peine sur l'axe du collatéral de l'épître. On était bien obligé de le franchir pour aller à l'église, mais il fallait ensuite traverser la cour obliquement, pour arriver à la porte de cette église, qui était précédée d'une espèce de porche garni de bancs de pierre et orné de peintures. A droite et à gauche de ce porche se trouvaient deux petites chapelles, que les peintures et les sculptures dont elles étaient revêtues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, m'ont fait reconnaître pour des chapelles sépulcrales appartenant, l'une à la famille Bellegarde des Marches, l'autre à la famille du Bourget *(Borgeti)*. Mais revenons à notre grand portail, et réservons pour une autre fois les détails sur l'église.

« Capré, qui en parle dans son *Traité historique de la Chambre des comptes de Savoie*, l'appelle « la grande porte du cloître, » et Besson, dans un de ses manuscrits, « le frontispice du premier cloître de l'église de Saint-Dominique. » Il y avait en effet deux cloîtres : le plus ancien, celui qui avait été bâti en même temps que l'église, était à côté d'elle, en avant du clocher et de la sacristie. Il existe encore en partie aujourd'hui, et a été longtemps caché dans des constructions modernes. L'autre, bâti deux siècles plus tard, était, comme je

l'ai déjà dit, entre la façade de l'église et notre portail.

« Si l'on ne peut préciser d'une manière exacte l'époque du monument dont il s'agit ici, on peut toutefois assurer qu'il est l'œuvre du XVe siècle ; car, d'un côté, il ne peut être antérieur à 1418, et d'un autre côté il présente tous les caractères qu'offre chez nous l'architecture gothique pendant cette période. Son style est parfaitement celui des autres monuments de cette date qui nous entourent. Tels sont le cloître et l'église du Bourget, une partie de la Sainte-Chapelle et la façade de l'église des Franciscains de Chambéry. Seulement, si le portail dont nous nous occupons est un peu plus beau que celui des Frères-Mineurs, c'est parce que les Dominicains, qui en ont été les constructeurs, étaient de plus habiles artistes que les religieux de Saint-François, qui ont aussi construit le leur. Du reste, la différence n'est pas si grande qu'on s'est plu à le répéter. L'arcade à tiers-points est le caractère distinctif de ce style, qui ne s'est introduit chez nous qu'un siècle après l'époque où il était employé dans le nord de la France.

« Le portail des Frères-Prêcheurs de Chambéry ne se compose que d'un seul étage. Peut-être qu'il était dans l'intention de ces religieux de lui en donner plus tard un second, comme les Franciscains l'ont fait à la façade de leur église ; peut-être aussi ne lui ont-ils donné qu'un étage à dessein, parce qu'il ne devait servir d'entrée qu'à une cour. L'ouverture est proportionnellement grande, ogivale à tiers-point, ornée de trois groupes égaux et placés en retraite de colonnettes, de cordons et de nervures poussés en creux et en relief. Ces groupes sont d'un galbe admirable. Les colonnettes sont surmontées de légers chapiteaux hexagones au-dessus desquels

les trois groupes, toujours en retraite et toujours semblables au support, se courbent en ogive et forment une triple archivolte. La solution de continuité de deux tores à la naissance de l'arcade, la largeur de l'ouverture et les travaux faits récemment aux fondations, montrent aisément qu'il y avait anciennement un tympan et un pilier central qui séparait l'entrée en deux baies égales. [1] C'est une ressemblance de plus avec la façade de l'église des Frères-Mineurs. L'archivolte est circonscrite dans une arcade à talon, qui est ornée d'épanouissements végétaux ordinairement du feuillage de chêne, et qui est couronnée par un gros fleuron qui monte jusqu'au sommet de l'édifice. A la hauteur de l'arcade ogivale un cordon horizontal pénètre les moulures qu'il rencontre. Au-dessous, deux jolies consoles soutenaient des statuettes qui n'existent plus. Au-dessus du cordon il y avait quatre statues plus grandes, séparées par de gracieuses arcatures. Les statues ont disparu, les culs-de-lampe ont été mutilés, mais on reconnaît sur chacun d'eux les attributs des évangélistes : le taureau, le lion, l'aigle et l'ange. Ce dernier tient encore une banderole sur laquelle on peut lire S. MATEVS. Le portail est couronné par une sorte de corniche profondément fouillée, sur laquelle divers animaux alternent avec des feuillages délicats et des écussons armoriés portant deux chevrons, dont l'un est renversé, passés en sautoir. Enfin deux contreforts garnis de niches vides aujourd'hui, de clo-

[1] Ce tympan et ce pilier ont disparu à une époque que l'on ne connaît pas, mais qui doit coïncider avec les constructions du cloître du Sénat, élevé il y a environ deux siècles. Peut-être l'aura-t-on fait pour un motif semblable à celui pour lequel on voulait récemment démolir celui de la cathédrale, pour laisser passer le dais.

chetons admirablement découpés et de solides consoles, soutiennent le tout à droite et à gauche. On retrouve à la voûte des plus gros clochetons les mêmes armoiries que nous avons vues plus haut. On devait sans doute les rencontrer au centre du portail, dans le triangle formé par le cordon et l'arcade à talon, dans un enfoncement où l'on aperçoit encore un écu mutilé, avec des lambrequins, un heaume et un cimier. Car ce ne peut être que là que les aura vues Besson, avec l'alliance de Carron ou de Graisy, comme il le rapporte. — A qui appartenait cet écu chargé de deux chevrons posés en sautoir, qui est certainement celui du fondateur ? On l'ignore. Besson l'ignorait comme nous, il y a un siècle. Je ne connais point de famille savoisienne qui porte ces armes pleines. La famille Pélard, de Chambéry, avait deux chevrons pareillement disposés ; mais ils étaient de plus accompagnés de quatre étoiles. Il pourrait se faire que cette brisure de quatre étoiles ait été ajoutée à leurs armes postérieurement à la donation qu'un de ses membres aurait faite aux religieux de Saint-Dominique.

« Diverses observations que j'ai pu faire pendant la démolition de ce portail me permettent d'assurer que les divers morceaux d'ornementation qui le décorent n'ont pas été taillés sur place, comme on le croit ; mais bien avant d'être montés.[1] Il est tout en mollasse, sauf la partie inférieure, à un tiers environ de la hauteur totale, qui est en pierre.

« Espérons que ce morceau précieux d'architecture ne restera pas trop longtemps enfoui dans le hangar pro-

[1] Les principales raisons sont l'épaisseur des joints, qui est grande, l'existence de fausses queues d'aronde sur chaque bloc, etc., etc.

visoire qu'on a construit pour l'abriter jusqu'au moment de sa restauration.

« C'est un devoir de signaler ici les soins de M. l'ingénieur en chef Mosca, qui a été chargé de diriger le travail délicat de cette démolition, ainsi que la bienveillance avec laquelle il a fait fouiller les fondations pendant plusieurs jours, pour procurer à la science quelques éclaircissements, et rechercher les médailles que l'on aurait pu y placer. »

Le 21 janvier 1851, M. le docteur Constant Despine, médecin-inspecteur des eaux d'Aix, a adressé à M. le président de l'Académie une lettre par laquelle il annonce la découverte d'un fragment de sculpture pouvant offrir un certain intérêt pour l'archéologie de la Savoie. Nous reproduisons ici cette lettre, ainsi que le rapport de la commission nommée aux fins d'examiner les faits qui y sont signalés. La lettre de M. Despine est ainsi conçue :

« En ma qualité de membre correspondant de l'Académie royale de Savoie, j'ai pensé qu'au point de vue de notre archéologie savoisienne, il lui serait agréable de recevoir de moi quelques détails sur une découverte que j'ai faite dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, en dirigeant les travaux de restauration de l'hôpital d'Aix, dont m'avait chargé M. W. Aldimand, l'un de ses fondateurs.

« La découverte dont je veux parler est celle d'une statue de Vierge, un peu au-dessous de la grandeur naturelle, sculptée en grès (mollasse), d'un seul bloc, et celle d'une tête d'enfant trouvée à ses côtés. C'est cette dernière que j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui, en vous priant de vouloir bien la mettre sous les yeux de l'Académie.

« Ces objets du moyen âge, que je regarde comme d'autant plus précieux qu'ils sont dus au ciseau d'un excellent artiste, et que ce genre de monument devient de plus en plus rare dans notre pays, se trouvaient placés dans l'ogive d'une porte gothique, servant d'entrée à l'hôpital actuel. Ils étaient supportés par une pierre transversale, ou bandeau, recevant la feuillure supérieure et la *battue* de la porte en bois placée au-dessous.

« Cette espèce de fronton horizontal m'a rappelé, par le style et la forme, celui que j'avais vu en Angleterre, à l'abbaye de Westminster (dans la chapelle de Saint-Erasme), construite vers la fin du XIIIe siècle.

« Comme point historique, pouvant jeter quelque jour sur l'objet dont il s'agit, je rappellerai que la maison où se trouve l'hôpital d'Aix servait très anciennement d'hospice pour les pèlerins de Terre-Sainte. Plus tard, elle prit le nom de *Chapelle des pénitents noirs*. Ces derniers y vinrent en effet réciter leur office, jusqu'à l'époque de la première révolution française, où elle fut vendue comme propriété nationale. Les recherches que j'ai faites récemment aux archives de la Chambre des comptes, à *Turin*, ne m'ont rien fait découvrir qui eût trait à cette chapelle. Seulement il y est fait mention d'un *Prieuré de Saint-Hippolyte sur Aix*, et de plusieurs comptes-rendus y relatifs, transférés depuis peu dans la bibliothèque de l'Économat.

« Revenons à la statue. Au moment de la Terreur, les habitants pieux du voisinage s'empressèrent de la murer dans le lieu qu'elle occupait, afin de la soustraire aux profanations des iconoclastes de l'époque ; c'est à cette circonstance que nous devons en partie sa conservation.

« Cette découverte m'a fourni l'occasion de noter les particularités suivantes :

« 1° L'intérieur de la statue avait été évidé au moyen d'une ouverture oblongue rectangulaire, pratiquée à sa partie postérieure. Cette opération, qui en a diminué la solidité, avait évidemment pour but de supprimer une portion du poids qu'elle aurait exercé sur la traverse horizontale en pierre destinée à la recevoir.

« 2° Sa tête était surmontée d'une couronne ducale, ce qui a fait penser à quelques savants que nous avons eus à Aix, et entre autres à M. Héricart de Thury, que cette statue n'était autre que celle d'une duchesse de Savoie, peut-être la fondatrice de l'Hospice des pèlerins, que, plus tard, la piété des fidèles aurait transformée en *madone*. Je ne saurais partager cette opinion. Quoi qu'il en soit, cette couronne, les cheveux de la Vierge, le collier qu'elle porte et le médaillon retombant sur sa poitrine, étaient complètement dorés. Ces diverses parties, ainsi que le reste de la statue, étaient recouverts d'une assiette ou enduit calcaire fort épais, sur lequel on avait passé différentes couleurs. Les yeux étaient bleus, les joues roses, les narines et les lèvres d'un rouge vif. Le manteau est de couleur verte foncée. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les plis de la draperie ne sont point onduleux. Les lignes en sont raides et heurtées, et contrastent avec le galbe exquis et le moelleux des traits du visage de la Vierge, qui a plus de noblesse que de douceur.

« 3° Une seule main en bois de chêne, très mutilée, paraissant avoir appartenu à cette statue, avait été trouvée et a disparu dans les décombres avec les deux chapiteaux en mollasse de la porte d'entrée. Ces derniers étaient tellement détériorés qu'ils n'offraient plus de caractère.

« 4° Les avant-bras, les genoux et les pieds de la Vierge, laquelle était représentée assise, manquaient entièrement. Ce n'est qu'avec une peine infinie que j'ai pu en conserver le buste, qui est dans un assez bon état de conservation, et le détacher du reste de la statue qui n'offrait plus qu'une masse informe extrêmement friable.

« J'ajouterai que, dans le travail de restauration de l'hôpital, j'ai fait rétablir l'ancienne porte ogivale avec sa hauteur et sa largeur primitives. J'ai conservé, *à jour*, la place qu'occupait la statue, et j'ai remplacé cette dernière par des vitraux gothiques, coloriés, dont l'exécution et le fini ne laissent rien à désirer.

« Quant au buste de la Vierge, j'ai fait construire à l'intérieur et à l'entrée de l'hôpital une niche où je l'ai placé, sur un piédestal creux, servant de trone pour les pauvres, où il continuera, je n'en doute pas, à fixer l'attention des connaisseurs et des touristes. »

Voici maintenant la partie technique du rapport rédigé par M. le professeur Rabut, au nom de la commission chargée d'apprécier le travail de M. Despine. Les dessins mentionnés dans ce rapport ont été reproduits à la fin de ce compte-rendu.

« Votre commission, dit M. Rabut, avait à étudier deux choses qui lui ont été remises : la tête de l'enfant Jésus et la Notice. Voici, pour l'un et l'autre de ces deux objets, le résultat de ses appréciations, dans lesquelles elle a été aidée par la vue des deux dessins que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux. L'un d'eux représente le buste de la Vierge dans l'état où il est aujourd'hui.

« La tête de l'enfant Jésus est d'une perfection rare comme objet d'art : le dessin en est pur, l'expression belle, le travail fini. Elle est évidemment l'œuvre d'un

artiste habile qu'on regrette de ne pas connaître, mais qui était français ou avait étudié en France; car cette petite tête appartient évidemment au même groupe que le buste de la Vierge, et très probablement elle est due au même ciseau. Trouvés ensemble, ils sont de même matière, et sur tous deux l'on voit la trace de deux peintures, l'une plus fine (l'ancienne), l'autre plus épaisse et plus moderne, et les cheveux sont dorés dans les deux têtes. Or, la Vierge est sans contredit l'ouvrage d'un artiste ayant étudié son art en France; car elle ne ressemble en rien aux Vierges des sculpteurs italiens de la même époque. Nous avons donc dû reconnaître dans ce fragment de sculpture un produit de l'art français.

« Si, dans les deux dessins que vous examinez, vous remarquez une différence pour la finesse du travail, il faut l'attribuer, en premier lieu, à ce que la tête de l'enfant est dégarnie presque totalement des divers badigeons qui subsistent encore sur le buste de la mère, et en second lieu, à la mauvaise place qu'occupe, relativement au jour, le buste de la Vierge, qui se trouve actuellement au fond d'un corridor, où il reçoit le jour en face, ce qui n'a pas permis au dessinateur de lui donner le charme d'un clair-obscur habilement ménagé, comme il a pu le faire pour la petite tête qu'il a posée à son gré.

« Il serait peut-être le cas d'indiquer quelle pouvait être la position du corps de l'enfant Jésus par rapport à la statue principale : cela n'est pas difficile. La pose de la petite tête, qui est renversée en arrière et élevée; les renseignements heureusement consignés par M. Despine sur l'attitude de la Vierge, qui était assise, et les cassures que l'on remarque sur les différentes parties de sa poitrine, ne permettent pas de douter que l'enfant fût

assis sur les genoux de sa mère, qu'il touchait d'une épaule et peut-être d'une main, et qu'il regardait en renversant la tête.

« La Notice renferme presque exclusivement des faits. Ils sont exposés avec lucidité. Un point mérite quelques réflexions. M. Despine, malgré ses recherches dans les archives de la Chambre des comptes et ailleurs, n'a pu découvrir aucun document écrit relatif à l'âge du bâtiment qu'il était chargé de restaurer.

« En l'absence de titres, c'est dans les monuments eux-mêmes qu'il faut chercher des éléments de chronologie. C'est ce que paraît avoir voulu faire votre correspondant, et dans une comparaison qu'il a faite du monument d'Aix avec une chapelle de l'abbaye de Westminster, il semblerait vouloir assigner au premier, et par suite à la statue qui ornait sa principale porte, la date du XIIIe siècle.

« Votre commission croit devoir abaisser d'un siècle cette attribution, et voici les éléments où elle a puisé sa conviction :

« 1° Dans le costume de la Vierge, qui indique le XIVe siècle, et même la fin de ce siècle ;

« 2° Dans la pureté et le correct du dessin, qui ne permettent pas de remonter au-delà de la seconde moitié du XIVe siècle ;

« 3° Dans la description que je lui ai faite des chapiteaux qui ornaient la porte de l'hôpital d'Aix, chapiteaux qui, comparés à ceux qui leur ressemblent dans les monuments à date certaine du pays, accusent encore la fin du même siècle ;

« 4° Dans la comparaison elle-même que fait M. Despine du monument savoisien avec la chapelle anglaise,

et en admettant l'exactitude de cette comparaison ; car il est certain maintenant que le style ogival a pris naissance dans le nord de la France, et qu'il s'est répandu avec plus de rapidité en Angleterre et dans les Pays-Bas que dans le midi, où il ne s'est introduit qu'avec lenteur, de telle sorte qu'il n'est pas extraordinaire de voir mettre un siècle de différence dans l'âge de deux monuments élevés, l'un à Londres, l'autre à Aix en Savoie. Nous trouvons en effet ordinairement un siècle et demi environ de distance entre la date des monuments de la Normandie et de la Savoie, dont les détails architectoniques sont semblables ;

« 5° Enfin dans l'existence, au pays, d'objets semblables, quoique un peu moins beaux, dont la date connue est le commencement du XVe siècle. Telles sont des Vierges et autres personnages du prieuré du Boccage.

« Nous ne pensons pas devoir réfuter l'opinion émise par quelques personnes, mais rejetée par M. Despine, savoir : que la statue dont nous nous occupons pourrait être celle de la fondatrice de l'hospice des pèlerins, qui aurait été une duchesse de Savoie. La couronne, et peut-être l'absence de nimbe, qui ont amené cette observation, sont des faits qui se rencontrent presque constamment à cette époque. Nous en avons en Savoie des exemples multipliés........ »

M. l'abbé Ducis, professeur au collége de Moûtiers, a transmis à l'Académie les copies de deux inscriptions romaines inédites, existantes, l'une dans une vieille chapelle du village de Thénésol, situé à une lieue d'Albertville ; l'autre, à l'entrée latérale de l'église de l'ancien prieuré d'Allondaz, à une demi-heure de Thénésol.

La première n'est pas entière ; M. Ducis donne ainsi ce qui en reste :

L CASSIO BASS....

VALENTI....

ET DVRONIAE GE....

VXORI

Cette pierre appartenait évidemment à un monument funéraire élevé à la mémoire d'un *Cassius Bassus* ou *Bassianus*, et de sa femme *Duronia Ge*..... La seconde ligne ne contenant qu'un mot, auquel il manque les dernières lettres, paraît indiquer que ce *Cassius* était de Valence, VALENTINO. Ce sentiment est confirmé par l'existence, à Valence, d'une inscription portant les noms de *Cassius Bassianus* et de *Bassus Cassianus*, comme on peut le voir dans la *Thes. nov. vet. inscript.*, de Muratori, p. 683, n° 4. Il est encore à propos de remarquer ici, dit M. Rabut, chargé d'examiner l'inscription de M. Ducis, que les noms *Cassius*, *Bassus*, *Bassianus*, n'ont pas encore été rencontrés dans les nombreuses inscriptions trouvées en Savoie. Aussi ne doit-on pas s'étonner que, sur le monument dont il s'agit, l'on ait eu soin d'indiquer la patrie de celui à qui on le destinait, ainsi que cela se pratiquait assez généralement pour les individus qui obtenaient des pierres funéraires dans des pays autres que le leur.

La seconde inscription est des plus curieuses ; la voici :

MATRIS

MITHR^{ES}

—

SOC · XL · VI^{L}

AD · TVR ·

$\overline{\text{L}} \cdot \overline{\text{XIII}} \cdot \overline{\text{P}} \cdot \overline{\text{A}} \cdot \overline{\text{VI}} \cdot$

Elle est entourée d'un cercle en relief de 37 centimètres de diamètre.

Selon M. l'abbé Ducis, cette inscription aurait été composée en l'honneur de Cybèle, mère des dieux, *Mater*, et du soleil, *Mithra* ou *Mithres*, pour conserver la mémoire d'un événement important. Après avoir savamment recherché l'époque où le culte de Mithra, importé d'Asie en Europe, s'établit dans les Gaules, l'auteur fait appel à ses nombreuses connaissances en archéologie et en histoire, afin de découvrir à quel événement pourrait se rapporter le monument dont il s'agit. Sans avoir la prétention d'arriver à des conclusions absolues, il met en avant trois hypothèses dont il laisse en quelque sorte le choix au lecteur. Ces hypothèses se réfèrent à des victoires remportées par les Romains sur différents peuples de la Gaule et des bords du Rhin, tels que les *Aedui*, les *Turones*, les *Aduatici* et les *Treveri*, la première par Jules-César, la seconde par Tibère, et la troisième par Probus. M. Ducis trouve naturellement de graves difficultés dans chacune de ces interprétations ; il ne se les dissimule point, et il tâche de les aplanir tantôt par des considérations ingénieuses, tantôt par les exemples que la science lui fournit.

M. le professeur Rabut, commis par l'Académie pour

examiner cette inscription, pense qu'il faut en chercher l'explication dans des faits plus vulgaires : il serait porté à croire qu'il n'est ici question que d'un simple monument élevé à *Mithra* ou *Mithres* (le soleil), et aux divinités appelées *Matres* ou *Matræ*, par une société de quarante villageois, *socii quadraginta villani* ou *vicani*, demeurant dans une localité voisine appelée *ad Turres*, *ad Turrim*, *ad Turnonem*, etc., et dont il serait peut-être facile de retrouver aujourd'hui l'emplacement par l'analogie des noms anciens avec les nouveaux.

La mention de *Mithra* sur ce monument, dit M. Rabut, est un fait nouveau et unique dans les inscriptions de nos contrées; mais on ne doit pas s'en étonner. Les Romains avaient adopté un grand nombre de divinités étrangères, telles que *Serapis*, *Isis*, *Mithra*, et ils en colportèrent le culte partout où pénétra leur domination; c'est ce qui explique pourquoi l'on retrouve des monuments mithriatiques dans presque tous les pays de l'Europe. Mais ce que notre inscription offre de surprenant, c'est que *Mithra* y est désigné sous le nom de *Mithres*, tandis que toutes les inscriptions connues donnent à cette divinité la dénomination de *Mithra*. Quelques mythologues soutiennent qu'il y a identité entre *Mithra* et *Mithres*; d'autres prétendent, au contraire, que ce sont deux divinités différentes, dont la seconde, *Mithres*, est supérieure à la première. Ce qu'il y aurait encore de plus surprenant dans l'inscription transmise par M. Ducis, ce serait d'y trouver la trace du culte de ces divinités subalternes appelées en grec *Matris*, et en latin *Matres* ou *Matræ*, que l'on regardait comme une émanation de la mère universelle ou nature divinisée, à qui la mythologie indienne donnait les noms de *Maïa*, *Maha-Maïa*, *Maha-*

Matri ou *Matri*. Ces divinités, au nombre de six à huit, présidaient aux points principaux de la rose des vents. *Maha-Maïa* était représentée par un cercle dont les simples *Matris* occupaient la circonférence. L'existence d'un cercle autour de l'inscription en question favoriserait la conjecture que, par le mot MATRIS, on aurait voulu indiquer les divinités susdites, ou *Maha-Matri* elle-même, plutôt que Cybèle ; car il est prouvé aujourd'hui que le cercle n'a jamais servi à symboliser, chez les anciens, cette mère des dieux, qu'on représentait généralement au moyen d'une pierre conique ou quadrangulaire.

§ 2.

ENCOURAGEMENTS DONNÉS AUX SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

En 1845, l'Académie avait proposé, pour le concours de poésie fondé par feu M. Guy, un sujet fort intéressant puisé dans notre histoire nationale, le siége du château d'Apremont par les Espagnols, en 1742. Ce concours, qui devait avoir lieu l'année suivante, fut prorogé au mois de juin 1847, par le motif qu'aucun des concurrents ne paraissait digne d'obtenir le prix. En 1847, deux nouveaux poëmes furent transmis à l'Académie : cette fois-ci encore le prix ne fut point décerné, et l'on se contenta d'accorder à chacun de ces poëmes une mention honorable.

Le concours de peinture, fondé également par feu M. Guy, avait été ouvert pour cette même année 1847, sur un sujet appartenant à la vie de saint Bernard de

Menthon. Les deux tableaux envoyés à ce concours ne remplissant pas parfaitement les conditions du programme, bien qu'offrant un mérite réel, ne purent obtenir non plus qu'une mention honorable.

En présence de ces résultats qui trompaient son attente, l'Académie jugea convenable d'adopter une voie qui laisserait plus de liberté aux concurrents, et qui, en jetant plus d'incitation parmi eux, augmenterait nécessairement leur nombre. Son premier soin fut de généraliser autant que possible le programme des prix à décerner, soit en peinture, soit en poésie, et de faire par là disparaître les inconvénients résultant de la gêne qu'imposait aux peintres et aux poètes une trop rigoureuse spécialisation des sujets. C'est pourquoi, dans le programme du concours de 1848, publié le 13 août 1847, elle annonça que le prix de poésie, provenant de la fondation Guy, et arrivant à 400 francs, serait accordé à l'auteur de la meilleure épître, composée sur un sujet quelconque, au choix du poète. En ce qui touche la peinture, elle décida qu'une exposition publique de tableaux aurait lieu à Chambéry au mois de juillet, et qu'on y recevrait non-seulement les peintures à l'huile, mais encore les aquarelles, les gouaches, les pastels et même les simples dessins, à quelque genre qu'ils appartinssent. Les prix à décerner, sur la fondation ci-dessus mentionnée, étaient une médaille de 400 livres, une médaille de 200 livres et deux médailles de 100 livres chacune ; l'Académie se réservait de donner en outre, sur ses propres fonds, une médaille d'honneur à l'artiste étranger qui aurait transmis la production la plus remarquable.

Les espérances qu'avait fait naître l'adoption de ces

nouveaux moyens d'émulation furent couronnées des plus beaux résultats. Le concours de poésie produisit dix-neuf poèmes; et le concours de peinture, quarante tableaux et quelques dessins.

Afin d'entourer de toute la solennité désirable la distribution des prix et des médailles affectés à chacun de ces deux concours, l'Académie tint, le 11 août 1848, une séance publique à laquelle intervinrent les principales autorités, et où, après la lecture du rapport de M. le chevalier de Juge, sur le concours de poésie, et de celui de M. le Secrétaire perpétuel sur l'exposition de peinture, les noms des vainqueurs furent proclamés et les récompenses décernées. Ces deux rapports, rédigés conformément aux délibérations qui avaient eu lieu antérieurement, firent connaître les résultats suivants :

Prix de poésie : à M. Alfred Puget, avocat, pour son épître intitulée : *A l'Académie*.

Mentions honorables : à Mlle Marguerite Chevron, pour son épître intitulée : *A Charles-Albert;* et à Mlle Jenny Bernard, pour son épître intitulée : *Un séjour d'automne à la campagne*.

Premier prix de peinture : à M. B. Molin, pour son tableau historique représentant saint Bernard renversant les idoles et plantant la croix sur le Mont-Joux, au sommet des Alpes.

Médaille de 200 livres : partagée entre M. Léonide Marin, pour son tableau représentant les ruines du château du Bourget, et M. Antoine Baud, pour son tableau représentant le château de Lucey.

Médaille de 100 livres : à M. Guille, pour un portrait de femme.

Autre médaille de 100 livres : à M. Claris, pour un tableau représentant de petits pêcheurs.

Médaille d'honneur des artistes étrangers : à M. Bonjour, de Neuchâtel, pour divers portraits.

Dans sa séance du 23 novembre 1849, l'Académie arrêta les conditions des deux concours de poésie et de peinture pour l'année 1850. Elle adopta, sauf de légères modifications, les bases précédemment admises. Les prix à décerner furent déterminés ainsi que suit. Poésie : une médaille d'or de 200 livres et deux médailles d'argent de 100 livres. — Peinture : une médaille d'or de 200 livres, deux médailles d'argent de 100 livres, et une autre médaille d'argent, de même valeur, destinée aux artistes étrangers.

Ce double concours produisit dix-neuf épîtres en vers et dix-sept tableaux, dont six seulement furent admis à concourir, les onze qui restaient ayant été exclus, soit pour n'être parvenus à l'Académie qu'après le terme fixé par le programme, soit pour d'autres motifs.

Une séance solennelle eut lieu le 8 août 1850. M. le chevalier de Juge et M. l'avocat Raymond donnèrent lecture de leurs rapports respectifs sur chacun des deux concours, et M. le président proclama ainsi que suit les noms des vainqueurs.

Poésie. — Médaille d'or : à Mlle Marguerite Chevron, pour son épître intitulée : *Corrigez-moi*.

Première médaille d'argent : à M. Pierre Montagnoux, pour son épître intitulée : *A un ami, pour qu'il s'engage dans les missions étrangères*.

Seconde médaille d'argent : à M. Joseph-Gabriel Rollier, pour son épître intitulée : *La Poésie*.

Mentions honorables : à M. Rollier, déjà cité, pour son épître intitulée : *Le Progrès* ; et à l'auteur anonyme d'une épître sans titre, adressée à un ami dont le nom n'est indiqué que par les initiales J... A...

PEINTURE. — La médaille d'or a été réservée pour un autre concours.

Médaille d'argent : à M. Claris, pour son tableau représentant le poète Veyrat, rentrant, après un long exil, sur le sol de sa patrie.

Médaille d'argent : à M. Marin, pour son tableau représentant le château de Châtillon, sur le lac du Bourget.

Mentions honorables : à M. Cabaud, pour portrait et paysage ; à M. Guille, pour portrait ; à M. Cléaz, pour paysage.

Devant pourvoir au double concours de 1852, l'Académie en a arrêté le programme dans sa séance du 8 août dernier. L'établissement récent d'une école de peinture à Chambéry, et les expositions périodiques de tableaux, qui seront nécessairement la suite de cette institution, ont dispensé l'Académie de recourir à ce moyen d'incitation, qui n'aurait plus été dès lors qu'une superfétation, un double emploi. Aussi s'est-elle bornée à indiquer aux artistes les conditions qu'ils devront remplir pour obtenir le prix. Comme il ne s'agit plus maintenant d'exposition proprement dite, mais bien d'un simple concours, et qu'il est extrêmement difficile de juger du mérite d'un tableau appartenant à un genre quelconque, par relation à d'autres tableaux appartenant à des genres différents, l'Académie, sans vouloir trop gêner les concurrents, a cru toutefois utile de circonscrire dans de certaines limites le sujet qu'elle avait à leur proposer. C'est ce qu'elle a fait en décidant que le prix de 400 livres, provenant de la fondation de feu M. Guy, serait décerné à l'auteur du meilleur tableau à l'huile représentant un sujet fourni par la biographie savoisienne. L'Académie aurait certainement pu choisir, pour objet

du concours, un tableau d'histoire ; ce qui aurait exprimé une idée peut-être plus nette, plus tranchée que celle qui a été formulée. Mais elle a remarqué que le prix dont il s'agit ayant principalement un but d'encouragement, il ne fallait pas que la tâche imposée aux concurrents fût tellement compliquée, que la plupart d'entre eux dussent renoncer à l'entreprendre. Autre chose en effet est un tableau d'histoire qui exige souvent de vastes combinaisons et de grandes études préparatoires ; autre chose est un tableau réduit aux proportions d'un trait biographique, et pouvant, selon les cas, être classé parmi les tableaux de genre.

En ce qui touche le concours de poésie de la même année 1851, auquel est également affecté un prix de 400 livres, provenant de la fondation ci-dessus citée, l'Académie a annoncé qu'elle couronnerait l'auteur du meilleur poème composé sur le sujet suivant : *Le Percé du Montcenis.*

Dans son testament, déposé au Sénat de Savoie le 20 novembre 1836, et ouvert le 4 mars 1837, M. le général comte de Loche, l'un des fondateurs de l'Académie, a *légué* à ce corps savant un capital de 3,000 livres, dont les intérêts au cinq pour cent, cumulés de cinq ans en cinq ans, formeront, à l'expiration de chaque cinquième année, un prix qui sera décerné à l'auteur du meilleur Mémoire dont le sujet aura été donné par l'Académie, « sauf, y est-il dit, le sujet du premier concours, « qui sera, ainsi que je le désire : *De l'amour du bien « public considéré dans l'intérêt personnel.* »

L'Académie, considérant que le capital en question est devenu exigible en 1849, et que le *quinquennium* mentionné dans le testament expire en 1853 ; se confor-

mant pour le surplus aux intentions du testateur : a publié, pour ladite année 1853, le programme de ce prix, qui arrive à la somme de 750 livres. Les Mémoires envoyés au concours pourront être écrits en français, en italien ou en latin.

§ 3.

LITTÉRATURE, GRAMMAIRE, ENSEIGNEMENT.

Dans le paragraphe qui précède, en parlant des encouragements donnés par l'Académie aux sciences, à la littérature et aux arts, nous avons fait connaître en quoi ils avaient été profitables à la culture de la poésie, qui, chez la plupart des jeunes gens, doit être recommandée, moins comme un but définitif que comme un moyen de surmonter les difficultés de la langue, d'exercer la pensée, et en général comme une préparation à des travaux plus sérieux. Ceci s'applique surtout aux divers concours dont les résultats ont été indiqués précédemment. Mais en dehors de ces concours, l'Académie a reçu plusieurs autres pièces de vers, au nombre desquelles figure avantageusement un *Recueil de Fables* dû à la plume de M. P.-G. Drevet, déjà connu par différentes productions littéraires. Les fables de ce jeune écrivain, dont quelques-unes tournent volontiers à l'épigramme, sont généralement écrites avec pureté; on y rencontre une infinité de ces traits de naïveté piquante, de ces tours pleins de bonhomie qui rappellent le grand fabuliste.

En 1847, M. Claude Bauquis, désirant publier un

Nouveau Traité des Participes français, à l'usage des écoles, adressa son manuscrit à l'Académie pour avoir son avis. Une commission fut chargée d'examiner ce travail, et en rendit compte d'une manière des plus favorables. — « Nous applaudissons, dit-elle, à la pensée « qu'a eue M. Bauquis d'exposer dans tout son jour la « théorie des participes français. Nous pouvons dire « qu'il a parfaitement réussi. S'attachant à la méthode « analytique, il a étudié le participe sous toutes les formes qu'il peut revêtir, en les classant dans huit catégories caractéristiques. Il donne, pour chaque cas, « des règles de concordance claires et saisissables, qu'il « confirme par des exemples empruntés aux meilleurs « auteurs. Le traité de M. Bauquis est plus complet et « en même temps plus simple que ceux qui l'ont précédé: « nous n'hésitons pas à engager l'auteur à le publier. » Ce traité doit effectivement avoir été publié.

Dans le courant de l'année 1850, M. J.-B. Billiet, professeur au collége de Chambéry, a transmis à l'Académie un petit ouvrage intitulé : *Grammataire, ou Abécédaire national, nouvelle méthode pour apprendre à lire en peu de temps.* — M. C.-M. Raymond, rapporteur de la commission nommée pour examiner ce travail, après quelques considérations générales sur l'esprit d'innovation, qu'il ne faut pas toujours confondre avec le véritable esprit de progrès, a fait un exposé détaillé de la méthode proposée par M. Billiet. Cette méthode consiste d'abord à substituer aux noms que les consonnes portaient anciennement, leur articulation inculte, et à dire : *be*, au lieu de *bé ; fe*, au lieu d'*effe*, etc. L'auteur passe ensuite en revue les consonnes simples, les consonnes

simples avec apostrophe, les consonnes simples pour l'articulation et composées pour les yeux, comme *ch*, *ph*, *gn*, etc., etc. ; puis les voyelles simples et longues, simples pour le son et composées pour les yeux, les voyelles nasales, les diphthongues, etc. De-là il passe à la coordination des matières qui forment les éléments de la lecture, et enfin il donne les règles relatives aux nombreuses bizarreries de l'orthographe et de la prononciation. Cet opuscule consiste principalement en tableaux, où les difficultés sont graduées depuis la connaissance des lettres, jusqu'à la lecture des phrases les plus compliquées. M. le rapporteur conclut que cette méthode n'est pas tout à fait nouvelle ; mais qu'en la présentant d'une manière raisonnée, l'auteur a fait une chose utile aux maîtres d'école, pour les guider dans leurs leçons, et que, sous ce rapport, l'auteur mérite des éloges.

§ 4.

LÉGISLATION.

En 1849, M. Maurice Pillet, avocat fiscal près le tribunal de première instance de Moûtiers, a donné lecture à l'Académie d'un Mémoire sur la *Réforme du régime des prisons, principalement en Savoie.* Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les développements que le système pénitentiaire a pris en Europe depuis une vingtaine d'années, après avoir fait la généalogie, indiqué la filiation des établissements les plus remarquables où ce système, diversement modifié, a été mis en pratique dans différents pays, tels que l'Angleterre, la France,

la Prusse, la Suisse, la Belgique, l'Autriche, les autres États de l'Allemagne, la Russie et les États de l'Italie, l'auteur se transportant sur le terrain de la théorie, examine le système même dans ses principes primordiaux. S'il nous était permis de hasarder deux lignes de critique sur un travail qui n'est point encore publié, nous dirions que l'auteur, homme par-dessus tout d'observation et de pratique, semble accorder trop d'importance à cette philosophie nuageuse et sentimentale, au moyen de laquelle on a prétendu bouleverser, dans nos codes, l'échelle des pénalités, dépouiller les peines de leur caractère le plus essentiel, les détourner de leur fin la plus évidente et la plus utile, substituer, en un mot, de vaines abstractions aux faits vivants où la société puise en définitive la meilleure partie de ce qui constitue sa durée et sa force. Que l'amendement du coupable doive entrer pour quelque chose dans le but des peines, nous n'en disconvenons pas; que les châtiments établis par la loi soient appliqués de manière à ce que le coupable y trouve des éléments de repentir et de sincère conversion, cela est bien encore; mais vouloir sacrifier les principes fondamentaux de l'intimidation, de l'expiation, de la justice morale qui rétribue le mal pour le mal, de la défense sociale qui exige que le désordre soit repoussé, que le dommage soit réparé; vouloir sacrifier ces principes salutaires, essentiellement pratiques, consacrés par l'expérience de tous les siècles, à l'idée unique de la réformation du condamné, sur lequel on a essayé, dans ces derniers temps, de construire une prétendue science nouvelle, c'est embrasser de gaîté de cœur une utopie qui doit conduire nécessairement aux conséquences les plus étranges et souvent les plus désastreuses.

Tout en montrant pour le principe de la régénération du coupable une prédilection marquée, l'auteur se garde bien d'approuver les excentricités humanitaires et d'applaudir aux déductions erronées de quelques-uns des écrivains qui se sont occupés de cette matière ; ses observations, ses conseils respirent au contraire une sagesse parfaite, et annoncent un esprit qui, une fois descendu dans l'arène des faits, a su se dégager de toute préoccupation trop métaphysique, de toute tendance à concourir au triomphe d'un système quelconque. C'est là le sentiment que nous avons éprouvé à la lecture des quatre chapitres qui traitent de la surveillance des prisonniers, du travail auquel ils doivent être assujettis, de leur éducation morale et du personnel des employés des prisons. Nous regrettons que les limites de ce compte-rendu ne nous permettent pas d'entrer dans l'examen approfondi de ce que contiennent ces intéressants chapitres. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de signaler les pages assez remarquables où l'auteur combat les objections que l'on formulait naguères et que l'on formule encore aujourd'hui contre le travail des prisons, objections qui, en 1848, se transformant en plaintes violentes, donnèrent lieu, en France, à un décret du gouvernement provisoire qui interdit ce genre de travail, qu'on avait réussi à rendre odieux. « Mais qu'arriva-t-il ? dit l'auteur : à « peine le décret fut-il publié, que, de tous les points « du territoire français, des voix se firent entendre pour « prédire les conséquences fâcheuses de cette mesure. « Et ce ne furent point des démonstrations isolées, aux- « quelles on aurait pu attribuer un but intéressé ; mais « un concours unanime de réprobations, dont la plupart « des journaux et plusieurs recueils périodiques, tels

« que la *Revue des Deux-Mondes*, se rendirent les or-
« ganes. La protestation grandit avec tant de rapidité
« et de puissance, que la disposition dut être révoquée,
« ayant eu à peine six mois d'existence. »

Sur la question de l'éducation des détenus, M. Maurice Pillet n'hésite point à se prononcer contre le système, inefficace d'un côté et dangereux de l'autre, qui prescrit la solitude et le silence comme principaux moyens d'éducation à l'égard des malheureux que le vice ou l'absence de l'idée morale ont conduits entre les froides murailles d'une prison. « Vous prétendez, disait M. Carnot à la
« chambre des députés, en 1844, vous prétendez mettre
« les détenus face à face avec leur conscience ; mais
« vous ne savez pas quel nom caractéristique porte la
« conscience dans leur idiome ? Ils l'appellent *la muette !*
« et croyez-le bien, la muette gardera le silence dans
« le tête-à-tête. »

Après avoir plaidé la cause des corporations religieuses, en tant qu'elles peuvent être employées avec le plus grand avantage dans l'administration et dans la composition d'une partie du personnel des prisons, l'auteur descend à des applications qui ont, pour la Savoie, un véritable intérêt. Dans ce dernier chapitre, M. Pillet nous fait connaître différentes associations fondées jadis dans le but de secourir, instruire et convertir les prisonniers. De ce nombre étaient les Frères de la Croix, établis à Annecy, en 1593, par saint François de Sales ; les Frères de la Miséricorde, autrement dits Pénitents noirs, qui subsistent encore de nos jours ; la confrérie des Messieurs à Chambéry, dont le célèbre président Favre tenait à grand honneur d'être le parrain ; les dames de Sainte-Elisabeth, qui se distinguèrent si longtemps par leur inépuisable charité, etc., etc.

Nous désirons sincèrement que l'auteur, utilisant les nouveaux matériaux que les fonctions qu'il exerce dans le ministère public lui ont fourni l'occasion de recueillir, depuis l'époque où il a donné lecture de son Mémoire à l'Académie, le mettent à même de rendre ce travail encore plus complet et plus digne d'être publié avec fruit.

§ 5.

STATISTIQUE.

M. Louis Pillet, avocat à la Cour d'appel, a présenté un Mémoire intitulé : *Études sur l'administration de la justice civile et commerciale en Savoie, dès l'année* 1838 *jusqu'à l'année* 1847. Ce travail ayant été inséré *in extenso* dans le présent volume, nous nous dispenserons d'en faire l'analyse. Nous dirons seulement que le Mémoire dont il s'agit, envisagé seulement au point de vue statistique, peut être regardé comme le premier travail véritablement exact qui ait paru en Savoie, et même en Piémont, sur l'administration judiciaire. Les publications antérieures, rédigées en grande partie d'après des documents infidèles, avaient induit des hommes graves, en France et ailleurs, à porter sur nos institutions un jugement sévère. C'est afin de détruire, autant qu'il était en lui, cette impression fâcheuse, et mu par un sentiment de pur patriotisme et de vérité, que l'auteur a entrepris les recherches auxquelles l'Académie a donné une place dans sa collection. Ces recherches, M. Louis Pillet les a faites lui-même ; il les a faites avec un soin et une conscience en quelque sorte obligés, puisqu'elles n'ont

été, pour ainsi dire, que la conséquence d'autres recherches plus minutieuses encore, que nécessitait la composition d'un recueil de jurisprudence qu'il a publié peu de temps ensuite.

En 1847, Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, a donné lecture d'un travail intitulé : *Observations sur le recensement des personnes atteintes de goître et de crétinisme dans le diocèse de Chambéry*. Les questions auxquelles a donné lieu l'étude de l'affligeante dégénération de l'homme, connue sous le nom de crétinisme, sont, comme chacun sait, très nombreuses et très complexes. Une infinité de causes concourent, à ce qu'il paraît, à la production de ce triste phénomène. Mais, parmi ces causes, il y en a sûrement une qui est primordiale. Or, cette cause dominante, cette cause première, où aller la chercher? Voilà le problème à résoudre; voilà l'inconnue qu'il s'agit de dégager. Le travail de Mgr Billiet, travail dont les éléments sont irrécusables, puisqu'ils résultent de documents statistiques recueillis avec le plus grand soin, a, sous ce rapport, une haute importance. Mgr Billiet nous semble avoir démontré d'une manière frappante, par une déduction rigoureuse et en quelque sorte forcée des faits matériels, que la cause fondamentale du crétinisme doit être cherchée dans la nature du sol, qui, exerçant son action sur certaines organisations, à l'aide d'autres causes secondaires, détermine cette singulière maladie. On voit par les tableaux que l'auteur a joints à sa dissertation, que, dans les localités situées sur des terrains calcaires, à couches durcies, sur les terrains jurassique et néocomien, le crétinisme n'existe pas comme affection endémique et permanente; qu'on com-

mence à la rencontrer sur certains terrains où il y a des couches d'argile ; qu'il devient beaucoup plus fréquent sur les terrains argilo-calcaires, à couches minces et friables ; qu'il est enfin fortement implanté là où le terrain est presque entièrement argileux. Le Mémoire de Mgr Billiet est imprimé *in extenso* dans le présent volume.

Poursuivant ses recherches sur le crétinisme et le goître, Mgr Billiet a mis en 1851, sous les yeux de l'Académie, un travail intitulé : *Note statistique des goîtreux en Savoie*. Ce travail, qui, d'une part, embrasse toutes les provinces de la Savoie (il diffère en ceci du Mémoire dont nous avons parlé précédemment, lequel n'est relatif qu'au diocèse de Chambéry), et qui, d'autre part, ne concerne que les individus mâles atteints de goître et portés sur les rôles de la levée militaire pour les années 1843, 44, 45, 46, 47 et 48 ; ce travail, disons-nous, est réparti en deux tableaux. Le premier, divisé par provinces, contient l'indication nominative des mandements ou cantons dont chaque province se compose, et offre en regard du nom de chaque mandement : 1° le chiffre de la population ; 2° le nombre des inscrits pendant les six années ci-dessus énoncées ; 3° le nombre des individus réformés comme goîtreux. Le second indique, pour chacun des cinquante-un mandements existants en Savoie, combien d'individus, sur mille inscrits, ont été admis à la réforme en tant qu'affectés de goître, pendant la même période. On remarque dans ce dernier tableau quelques mandements, tels que ceux du Châtelard en Bauges, de Taninges en Faucigny, qui ne fournissent aucun goîtreux. Les mandements de la province de Savoie proprement dite, donnent, en général, des chiffres

infimes : les Échelles, 1 $\frac{1}{3}$; Montmélian, 2 $\frac{1}{6}$; Chambéry, 4 $\frac{1}{3}$. Ces chiffres deviennent doubles et même triples dans la plupart des mandements qui se succèdent depuis Annecy jusqu'aux frontières du canton de Genève, et de là jusqu'à Thonon : Annecy, 11 $\frac{1}{5}$; La Roche, 14 $\frac{1}{4}$; Annemasse, 11 $\frac{1}{7}$; Bonneville, 19 ; Thonon, 12. Mais si ensuite, rétrogradant vers les grandes Alpes, on pénètre dans les gorges du haut Faucigny, de Beaufort, de la Maurienne et de la Tarentaise, les chiffres s'élèvent tout d'un coup : Sallanches, 24 $\frac{1}{2}$; Beaufort, 24 $\frac{1}{3}$; Albertville, 60 $\frac{1}{7}$; Moûtiers, 67 $\frac{1}{8}$; Aiguebelle, 191 $\frac{1}{4}$; Saint-Jean de Maurienne, 91 $\frac{1}{3}$. Par une exception assez curieuse, le mandement de Lanslebourg, au pied du Montcenis, ne donne que 12 $\frac{1}{3}$. La Note de Mgr Billiet sera insérée en entier dans le prochain volume.

Mgr l'archevêque de Chambéry a encore donné lecture d'un autre travail statistique intitulé : *Recensement des aliénés existants dans le duché de Savoie en* 1850. Ce travail sera imprimé dans les Mémoires de l'Académie à la suite du précédent. Il résulte des recherches de l'auteur que, sur une population de 565,138 habitants, la Savoie comptait, en 1850, 447 aliénés, ce qui fait 1 sur 1,264. En combinant les chiffres particuliers obtenus pour chaque localité, Mgr Billiet arrive à des conséquences aussi curieuses qu'utiles, parmi lesquelles nous ne citerons que celle-ci : c'est que le nombre des aliénés est à peu près proportionnellement le même dans les vallées sujettes au goître et au crétinisme, que dans le reste du duché.

§ 6.

MÉDECINE, CHIMIE.

En 1846 et 1847, alors que les effets étonnants produits sur l'organisme par l'inspiration de l'éther étaient devenus un objet d'études pour les médecins de tous les pays, l'Académie royale de Savoie ne demeura point en arrière de provoquer les investigations et les expériences propres à amener la solution des questions qu'avait fait naître cette nouvelle découverte, et hâter le perfectionnement des procédés encore incomplets, employés jusque-là pour obtenir l'éthérisation. Le 24 mars 1847, elle tint une séance à laquelle fut invitée toute la Faculté de Chambéry, et où s'engagea, entre plusieurs médecins, une discussion des plus intéressantes. Dans cette séance, M. le docteur chevalier Revel donna lecture d'une Notice sur les causes de l'insensibilité produite par les vapeurs éthérées. Ce travail, quoique ayant naturellement excité de vives controverses au sein de l'assemblée, n'a pas moins été accueilli par l'Académie dans la collection de ses Mémoires; non pas que ce corps savant ait entendu prendre aucune décision à l'égard des opinions de l'auteur, mais bien plutôt parce que, au point de vue de l'histoire de la science, dans notre pays, la Notice dont il s'agit indique parfaitement le terrain où s'était porté le débat.

Nous ne devons pas oublier que, dans la séance du 17 mars, M. le docteur chevalier Rey avait entretenu l'Académie d'un nouvel appareil qu'il avait mis en usage, à

l'*Hôtel-Dieu*, pour arriver à l'éthérisation de ses malades, d'une manière plus complète, plus sûre, sans aucun danger.

En juillet 1847, M. le docteur Carret a transmis à l'Académie une dissertation intitulée : *De la diathèse cancéreuse, ou du traitement du cancer par l'opération.* Suivant son acception primitive, le mot diathèse signifie disposition, aptitude ; mais on s'en sert, en médecine, pour indiquer un vice quelconque inconnu dans son essence, qui affecte l'organisme et se révèle par certains effets. — « Ce n'est pas d'aujourd'hui, dit l'auteur, « qu'on dispute sur la diathèse cancéreuse. Son existence, admise par les uns, a été formellement niée « par les autres : de là deux opinions bien tranchées sur « cette haute question chirurgicale ; la première, qui « fait du cancer une maladie répandue de prime abord « dans toute l'économie ; la seconde, qui rejette cette « prétendue viciation originelle, et ne voit dans le carcinôme qu'une lésion circonscrite, qui devient générale par irradiation et par le transport dans l'organisme *tout* entier d'un produit sécrété sur un point de « l'organisme. Cette divergence de théorie a fait prendre aux praticiens deux voies diamétralement opposées dans le traitement du cancer. Les partisans de « la diathèse ont abandonné le mal à la prévoyance de « la nature ; et les localisateurs, moins confiants, ont « proclamé l'opération par le fer ou les caustiques comme « unique moyen de salut. En effet, si le cancer n'est que « le symptôme d'une infection générale, nul doute qu'il « ne faille s'abstenir de l'ablation ; mais si la maladie est « primitivement locale, si les humeurs et les solides ne se

« vicient que secondairement, l'opération ne saurait « être trop prompte. »

Le but de l'auteur, dans cette disertation, est d'examiner séparément ces deux doctrines, d'exposer les raisons plus ou moins plausibles qui ont divisé les hommes de l'art sur ce point important, et d'indiquer, en finissant, celle qui paraîtrait mériter la préférence. Nous ne pouvons, à notre grand regret, reproduire les expositions lumineuses de M. le docteur Carret; nous nous bornerons à rapporter ses conclusions, qui sont : 1° Ce que le cancer exige, c'est d'être promptement reconnu, vite diagnostiqué. 2° On peut, dans les tumeurs très récentes, employer quelque temps les résolutifs, pour y renoncer promptement, s'ils ne réussissent pas. 3° On doit toujours opérer le cancer récent, les cancers enkystés. 4° Lorsque le carcinôme date de quelques années, il faut être circonspect; s'il y a propagation aux ganglions voisins, il faut être circonspect. Il y a contre-indication d'y toucher, à moins qu'on ne puisse extirper en même temps tous les ganglions malades. 5° L'opération est formellement contre-indiquée pour les tumeurs métastatiques, c'est-à-dire qui ne sont évidemment que le symptôme d'une infection générale de l'organisme.

En 1851, M. le chevalier Revel, déjà cité, a communiqué à l'Académie des observations du plus haut intérêt, sur un point très important de médecine légale, au sujet duquel la justice a réclamé le concours de ses lumières. Le cas présenté à son appréciation tend à modifier l'opinion professée jusqu'à ce jour par les meilleurs auteurs de médecine légale.

La luxation de la première sur la seconde vertèbre du

cou entraîne toujours, comme chacun sait, la mort instantanée, par le fait de la profonde altération qu'elle produit dans le point correspondant de la moëlle spinale. Or, cette luxation ne peut avoir lieu qu'autant qu'il y a eu violente distension entre la tête et le tronc : ce n'est qu'alors, en effet, que l'apophyse odontoïde de la seconde vertèbre peut basculer sur la première, mouvement qui amène l'altération et quelquefois même la destruction de la moëlle spinale. Or, les auteurs de médecine légale enseignent tous que cette distension préalable à la luxation est toujours occasionnée par la suspension. D'où la conclusion rigoureuse que tout individu sur lequel on rencontre la luxation de la première sur la seconde vertèbre, a nécessairement été pendu.

C'est sur un cas de cette nature que M. le docteur Revel fut consulté. L'individu au sujet de la mort duquel la justice informait, avait été trouvé gisant et sans vie sur l'aire de sa grange, ayant près de lui une échelle de 2 mètres 33 cent. de longueur, et qui servait à monter sur le fenil, élevé de 1 mètre 66 cent. au-dessus du sol de l'aire. L'examen du cadavre ne constate qu'une seule lésion extérieure de quelque importance : c'est une dépression existant sur la face latérale droite du cou, longue de 11 centimètres sur 4 cent. et demi de largeur. A l'intérieur, tous les viscères principaux sont dans un état normal : nulle trace de congestion cérébrale ni d'accumulation du sang veineux dans les organes pulmonaires, non plus que dans les cavités droites du cœur ; mais la dissection de la région cervicale met en évidence la luxation de la première sur la seconde vertèbre et la destruction de la moëlle épinière dans le point correspondant. L'expert appliquant les préceptes des maîtres

en médecine légale, déclare que B... est mort par suite de la luxation de la première sur la seconde vertèbre, et que cette luxation a été amenée par la suspension, et qu'en conséquence B... avait été pendu ; un second expert consulté avait confirmé les conclusions du premier.

Des doutes graves existant dans l'esprit des magistrats, les pièces de la procédure furent transmises à M. le docteur Revel, pour émettre un avis motivé. L'absence de congestion cérébrale, la non-existence d'une stase sanguine dans les poumons et dans les cavités droites du cœur, et par-dessus tout le défaut absolu de traces de dépression sur les régions antérieure et postérieure du cou, pendant qu'une très marquée se présentait sur la région latérale droite, cet ensemble de faits convainquit M. Revel qu'il n'y avait pas eu de suspension. En effet, si B.... eût été pendu, la corde eût laissé des traces non-seulement sur la région latérale droite du cou, mais encore sur les régions antérieure et postérieure, où elle eût dû prendre son point d'appui.

La suspension n'ayant pas eu lieu, comment alors la luxation des deux premières vertébrales avait-elle pu être produite? Les circonstances établies au procès l'expliquent.

B.... était monté sur son fenil, dont le sous-pieds était formé de planches disjointes, jetées sur les poutres et non clouées. Il a dû, pour monter sur ce fenil, élevé de 1 mètre 66 cent., se servir de l'échelle destinée à cet usage, ayant 2 mètres 33 cent. de longueur ; le pas supérieur de l'échelle se trouvait ainsi dépasser d'environ 50 centimètres le plancher du fenil. B...., vieillard de soixante ans, marchant sur un plancher mobile, a pu très facilement trébucher et tomber sur le côté droit.

Dans sa chute, le cou a pu porter sur le dernier échelon, élevé de 50 centimètres, c'est-à-dire suffisamment pour que l'épaule ne vînt point s'appuyer sur le plancher. De cette manière, le corps entier venant, par le fait de sa chute, à reposer exclusivement, par la région latérale droite du cou, sur un corps très étroit (le dernier échelon), la tête, dans l'action de projection déterminée par la chute, a été violemment portée en dehors de l'échelle, le corps étant en dedans : et ainsi a pu s'opérer l'action de distension nécessaire à la production de la luxation, et par là également a été produite la dépression de la région cervicale droite, et en même temps se trouve expliquée l'absence de dépression dans les régions antérieure et postérieure.[1] On comprend facilement que l'action de la chute a dû faire basculer l'échelle et faciliter l'arrivée du corps sur le plancher de l'aire.

Ces circonstances exposées avec clarté, et les conséquences présentées avec une force de logique et une lucidité scientifique remarquables, portèrent la conviction dans l'esprit des juges et amenèrent l'acquittement du prévenu.

Ce travail offre ceci d'extrêmement important que M. Revel a, le premier, appelé l'attention des médecins légistes sur un point de médecine légale excessivement

[1] Ces développements rendent compte de tous les phénomènes observés sur le cadavre de B...., c'est-à-dire de l'absence de tout désordre, de toute lésion extérieure annonçant une lutte; de l'état normal du cerveau, des poumons et des cavités droites du cœur, qui auraient dû être gorgés de sang s'il y avait eu suspension; et enfin de l'absence de traces de dépression sur les régions antérieure et postérieure du cou, et qui auraient dû forcément exister si B..... avait été pendu, puisqu'on l'observait sur la région latérale droite, et ils font voir en même temps pourquoi cette dernière dépression existe seule.

grave : sur la possibilité de la luxation de la première sur la seconde vertèbre sans suspension préalable. Cette vérité admise, un expert ne pourra plus conclure constamment, de l'existence de la luxation, à la suspension, et conséquemment à un crime ; mais il devra tenir compte de toutes les circonstances qui se présenteront : et ainsi la science ne courra pas risque de déclarer coupable un innocent.

M. Revel a donc, par la communication de son travail, rendu un service à la science et à l'humanité.

Au commencement de septembre 1850, M. Bocquin, pharmacien à Aix-les-Bains, a transmis à l'Académie une Note où il réclame la priorité pour la préparation de l'*eau de magnésie édulcorée*, autrement *limonade purgative au citrate de magnésie*, à laquelle un pharmacien français, M. Rogé, a donné son nom, en se disant inventeur de ce remède. M. Bocquin fait observer que, depuis plus de quinze ans, la préparation dont il s'agit, inventée par lui, est employée dans la pratique sous la dénomination d'*Eau magnésienne édulcorée d'Aix*, ainsi que l'attestent du reste les certificats délivrés à l'auteur par M. le baron Despine, chevalier de la Légion d'Honneur, médecin-inspecteur émérite des eaux d'Aix, M. le docteur Vidal père, et M. Antoine de Kramer, professeur de chimie à Milan. Après avoir, dans sa Note, fait connaître son procédé pour la préparation de l'eau en question, M. Bocquin ajoute : « C'est par l'intermédiaire de M. Des-
« pine que je l'envoyai à Turin, pour la faire connaître
« et approuver par le proto-médicat ; elle y fut vive-
« ment appréciée. Je ne crus pas alors devoir donner à
« ma préparation une plus grande publicité : je n'en fis

« aucun secret, ni spéculation industrielle ; mais je « trouvai un ample dédommagement à mon travail dans « la satisfaction que me procura la pensée d'avoir été « utile. »

M. le chevalier Bonjean a communiqué à l'Académie les résultats des analyses très soignées qu'il a faites de deux dépôts pierreux pris dans les bassins des fontaines qui sont regardées comme produisant le goître. Il y a trouvé des quantités faibles de sulfate de chaux et des quantités remarquables de silice, surtout dans le dépôt provenant de la source à laquelle on attribue le plus d'action.

Le même chimiste a fait aussi plusieurs observations sur les eaux sulfureuses de Marlioz, près d'Aix, dont il a publié ensuite l'analyse dans un ouvrage spécial.

§ 7.

HISTOIRE NATURELLE, GÉOLOGIE, MÉTÉOROLOGIE, GÉOGRAPHIE, AGRICULTURE.

En 1847, M. J.-B. Bailly, conservateur d'ornithologie à la Société d'Histoire naturelle de Chambéry, a transmis à l'Académie un Mémoire des plus intéressants, intitulé : *Observations sur les mœurs et les habitudes des oiseaux de la Savoie*. Dans ce Mémoire, qui fait partie du présent volume, l'auteur a éclairci plusieurs questions importantes en ornithologie ; il a révélé un bon nombre de faits qu'on peut considérer comme complètement nouveaux, et en a confirmé quelques autres tenus jusqu'à ce

jour pour douteux. Cet ouvrage, par les détails qu'il renferme, a paru du reste extrêmement curieux et digne d'être livré à la publicité.

Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, a présenté un travail intitulé : *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie*. Dans ce Mémoire, où, pour réussir, il a fallu réunir les qualités de l'historien, du géologue et du physicien, l'auteur a déroulé la série de tous les tremblements de terre dont il a pu avoir connaissance par les histoires, les chroniques, les relations contemporaines déjà publiées ou inédites, et qui ont eu lieu en Savoie, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. En ce qui touche les secousses appartenant à la période moderne, Mgr Billiet mettant à profit ses propres observations, lesquelles sont aussi abondantes que consciencieuses, n'a rien négligé de ce qui pouvait aider à l'explication des causes encore controversées de ces phénomènes ; car, dit-il lui-même, il y a dans chaque tremblement de terre cinq choses qui doivent être soigneusement observées : l'étendue du terrain mis en mouvement, le foyer ou point central du sol ébranlé, le nombre des secousses, leur direction et la durée totale du phénomène. En addition à ce Mémoire, Mgr Billiet a dans la séance du 8 février 1850, donné lecture d'une Note que nous transcrivons ici en entier :

« Dans un Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie, que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie en 1848, je faisais remarquer qu'on peut reconnaître que plusieurs tremblements de terre sont produits par la même cause, et qu'ils sont une continuation du même phénomène, à deux caractères principaux :

l'identité du sol agité et l'identité du foyer. Ces deux caractères se sont trouvés réunis d'une manière remarquable dans les nombreux tremblements de terre que l'on a éprouvés dans la province de Maurienne de 1838 à 1844. Dans toutes ces secousses, la partie du sol mise en vibrations s'étendait à peu près de Chamoux à Valloire. Le foyer a toujours paru fixé aux environs de la commune de Montrond. Il est vrai que le sol ébranlé prenait un peu plus ou un peu moins d'étendue, selon l'intensité des secousses; mais cette circonstance ne paraît ici qu'un changement accessoire.

« A la fin du Mémoire précité, j'ai fait mention d'un tremblement de terre ressenti à Aiguebelle le 22 septembre 1847, à neuf heures trente-cinq minutes du matin. Ce tremblement de terre a dû être considéré comme tout à fait différent de ceux qui avaient été observés en Maurienne, parce qu'il ne présentait plus ni l'identité du sol agité, ni celle du foyer. Le sol agité s'étendait, dans ce dernier cas, de St-Jean-Pied-Gauthier à Albertville, et d'Aiguebelle à St-Pierre d'Albigny : le foyer a paru fixé aux environs d'Aiguebelle.[1] Or, le mardi 1er octobre 1849, à minuit et demi, on a ressenti aussi à Aiguebelle une forte secousse de tremblement de terre, qui paraît devoir être rapportée à celle du 22 septembre 1847. Le sol agité a compris, dans ce dernier phénomène, toutes les communes situées entre Montmélian et Aiguebelle, la Rochette et Albertville, au nombre d'environ cinquante, et le foyer a paru fixé aussi aux environs d'Aiguebelle. On assure que les cloches ont un peu sonné à

[1] J'appelle ici *foyer* le point du sol agité où les secousses sont le plus violentes.

Bouvillard, et qu'une remise a été renversée à Argentine : la secousse s'est propagée jusqu'à St-Jean de Maurienne, où elle a été à peine aperçue. Il me semble, d'après cela, qu'on peut considérer le tremblement de terre du 22 septembre 1847, et celui du 1er octobre 1849, comme produits par la même cause et comme une continuation du même phénomène. »

Le 27 mars 1851, M. le chanoine Chamousset a donné lecture d'une Notice de M. l'abbé Vallet, sur les coquilles perforantes du bassin de Chambéry, et a mis sous les yeux de l'Académie les fossiles de différentes espèces, recueillies par ce géologue dans le conglomerat de la colline de Chamoux. L'Académie a voté l'impression de ce Mémoire.

Dans la séance du 4 juillet suivant, à laquelle assistait M. le vicomte Héricart de Thury, membre de l'Académie des sciences de Paris, ce savant a déposé sur le bureau quelques échantillons géologiques par lui recueillis sur la route de Chantagne, le long du lac du Bourget, entre Saint-Innocent et le hameau de Brison : ils appartiennent tous au calcaire néocomien supérieur, à rudistes ; l'un est imprégné d'asphalte, et a cela de remarquable que la matière bitumineuse n'est pas amalgamée avec le calcaire, mais amalgamée dans les interstices en filets extrêmement ténus, noirs comme le jais, ce qui indique, à l'évidence, un dépôt par sublimation. L'asphalte s'est fondu par l'action de la chaleur solaire, et l'on a pu en recueillir des goutelettes, suintant des parois de la roche. Cet échantillon provient de la localité appelée *Bains des Romains*. Les autres échantillons sont des fers oxydés

trouvés au même endroit. A ce sujet, M. le chanoine Chamousset a fait observer que les asphaltes ne se trouvent en Savoie que dans le néocomien supérieur, à rudistes. Les fers hydriatés apparaissent fréquemment dans la même couche, et ils appartiennent aussi au néocomien supérieur, comme à Voglans, à Saint-Innocent, et parfois encore au corallien, ainsi qu'on le remarque sur le flanc oriental du Mont-du-Chat. M. de Thury, qui a fait une étude spéciale des grottes et cavernes, saisit cette occasion pour poser une question qui l'intéresse vivement: Y a-t-il, en Savoie, une formation géologique particulière dans laquelle les grottes se rencontrent habituellement? M. Chamousset répond que, d'après ses premières explorations, il avait cru que les grottes étaient plus nombreuses dans les roches coralliennes; mais que des observations plus exactes l'ont conduit à cette autre conclusion, que presque toutes les grottes de la province de Chambéry sont au contraire creusées dans le néocomien supérieur; telles sont celles de Grenier, de la Doria, de Nivolet, de Margéria, du Charbon, de Banges. La fameuse grotte qui existe proche des Échelles, et celle de la Balme, près d'Yenne, sont les seules qu'il ait rencontrées dans le corallien. M. de Thury déclare être arrivé précisément à la même conclusion, à la suite de ses travaux sur les grottes de l'Isère et de l'Ain.

En 1847, M. le chevalier Joseph Bonjean a lu une Notice intitulée : *Effets produits par un coup de foudre, tombé sur l'église de Saint-Thibaud de Couz, près de Chambéry*. On sait que lorsque la foudre est tombée quelque part, il s'exhale des lieux par où ce météore a passé une odeur prononcée de soufre; c'est là du moins

la croyance populaire. Or, plusieurs savants ont nié ce fait. Ayant appris que, le 14 juin 1846, le tonnerre était tombé sur l'église de Saint-Thibaud de Coux, et avait, entre autres, noirci divers objets dorés destinés au service divin, M. Bonjean a voulu s'assurer si cette altération devait être attribuée à un composé de soufre, ou au feu électrique, ou à ces deux causes réunies. C'est dans ce but qu'il a procédé à l'analyse chimique qui fait l'objet de sa Notice, et au moyen de laquelle il a démontré que l'éclat de la foudre est, en certaines circonstances, accompagné d'un composé de soufre de nature acide. Ce travail a été imprimé en entier dans le présent volume.

M. le docteur Gabriel Sonnet, revenu dernièrement en Savoie, après un long séjour dans l'Amérique du Sud, a transmis à l'Académie un manuscrit intitulé : *Observations topographiques, chronologiques, météorologiques, médicales et d'histoire naturelle, recueillies sur les bords de la Plata*. Ayant habité pendant plusieurs années Buénos-Ayres et Montevideo, connaissant parfaitement les contrées qui avoisinent ces deux capitales, ayant même pénétré dans le Paraguay, l'auteur a résumé ce que ces pays lui ont offert de plus remarquable sous les divers rapports qu'indique le titre de son ouvrage. Il commence par la topographie des lieux qu'il a parcourus ; puis il en retrace brièvement l'histoire, en s'arrêtant toutefois davantage, et par forme de digression, sur les événements contemporains, de la plupart desquels il a été témoin oculaire. Ces préliminaires posés, M. le docteur Sonnet fait la description des diverses tribus indiennes dont les restes peuplent encore les bords du Rio de la

Plata, et généralement l'Amérique méridionale. De ce nombre sont les Pampas, qui occupaient jadis les plaines immenses qui portent leur nom. L'auteur cherche ensuite à traduire, par des chiffres aussi exacts que possible, les éléments de la population actuelle de la confédération argentine : Espagnols, Italiens, Français, Allemands, etc. ; variétés résultantes de la promiscuité des races rouge, noire, blanche, etc. Quelques mots sur l'industrie et les productions de ce vaste territoire terminent la première partie de l'ouvrage.

La seconde partie est consacrée presque exclusivement à l'étude du climat, à l'hygiène et aux observations médicales. Dans un chapitre qui a pour objet les maladies en général, l'auteur passe en revue les différentes affections qui, soit par leur fréquence, soit par leur rareté, soit par les formes sous lesquelles elles se présentent, lui ont fourni matière à des remarques utiles. Il décrit avec un soin tout particulier les maladies régnant épidémiquement dans le pays, telles que la variole, la rougeole, la scarlatine, la toux convulsive, la pleurésie, la fièvre typhoïde, etc. Ici il s'appuie sur sa propre expérience, et il cite les faits qu'il a personnellement constatés, en exerçant son honorable profession, qui exige tant de travaux, de dévouement et d'abnégation. Enfin il emploie un dernier chapitre à faire l'histoire du scorbut épidémique qui éclata à Montevideo pendant le siége que le général Oribe fit subir à cette ville en 1843.

Le précieux Mémoire de M. le docteur Sonnet a été renvoyé à une commission, conformément au règlement. Le rapport de cette commission n'était pas encore prêt au moment de la clôture de ce Compte-rendu.

Dans la séance du 24 juillet 1851, M. Calloud, pharmacien à Chambéry, a donné lecture d'un travail intitulé: *Étude sur l'amendement des terres*. Ce Mémoire sera, à cause de son importance, inséré en entier dans le prochain volume.

Nous ne devons pas oublier, pour compléter ce paragraphe, que, dans la séance du 27 février de la même année, M. le professeur François Rabut a placé sous les yeux de l'Académie un aérolithe tombé à Montagnole, près de Chambéry, le 19 avril précédent.

§ 8.

DISCOURS DE RÉCEPTION.

Dans la séance tenue par l'Académie le 6 juin 1850, M. François Rabut, professeur d'histoire au Collége national de Chambéry, et conservateur du Musée archéologique de cette ville, nommé académicien résidant, le 8 février de la même année, a prononcé son discours de réception.

Après quelques paroles consacrées à exprimer sa reconnaissance envers le corps savant qui lui a fait l'honneur de l'admettre dans son sein, l'orateur aborde un sujet qui lui est familier, et que l'Académie n'a cessé de signaler comme étant un de ceux qui sont les plus dignes d'intérêt et de sollicitude : l'archéologie.

Nous reproduisons ici quelques passages de ce discours, où l'on trouve une appréciation parfaite des progrès que les études archéologiques ont fait dans ces

dernières années, principalement en France, et des directions qu'il lui importe de leur imprimer.

« Depuis quelque temps, les études archéologiques ont pris une extension extraordinaire, qui a été la conséquence du grand développement donné aux travaux historiques. Un tiers du XIXe siècle était déjà écoulé, et l'archéologie était encore privée d'un langage propre et convenu. Les antiquaires des diverses contrées, comme ceux d'un même pays, donnaient souvent des noms différents à des objets identiques, ou désignaient par un mot unique des choses bien distinctes : de là une phraséologie disparate qui arrêtait les progrès de cette science.

« Dès lors, elle a été enrichie peu à peu d'une terminologie uniforme qui règle l'emploi des expressions consacrées à un monument ou à ses parties, et de laquelle on a exclu les expressions trop singulières, employées précédemment. Jusqu'à la même époque, l'archéologue empiétait souvent sur des terrains distincts de celui qui lui appartient, et s'occupait volontiers de l'histoire de l'art, de l'érudition et d'autres sciences qui n'étaient pas la sienne.

« Depuis quelques années, l'archéologie a été isolée des connaissances qui avaient été longtemps comprises avec elles sous le même nom, et restreinte à un champ bien vaste encore : *l'étude de l'antiquité par les monuments.*

« Des divisions ont été adoptées, et les archéologues ont pu partager entre eux cette science pour en approfondir davantage les spécialités.... Dans chaque contrée, dans chaque province, des hommes patients, bornant leurs travaux aux parties qui trouvent leur application dans leur pays, ont étudié et étudient tous les jours les antiquités de leur patrie.

« Aujourd'hui, les monuments qui ont été souvent expliqués par les textes, rendent à ceux-ci les services qu'ils en ont reçu, et éclaircissent des difficultés que l'on n'avait pu trancher sans leur secours. L'étude de ces débris précieux des temps anciens comble à chaque instant des lacunes nombreuses laissées par les historiens, et le moment est venu où des hommes éminents, réunissant et comparant entre eux les travaux partiels accomplis par les explorateurs nationaux, trouvent dans cette comparaison des résultats utiles à l'histoire, et lisent dans les ruines des siècles passés, comme dans un livre ouvert, des faits que les écrivains et la tradition ne nous avaient pas transmis.

« Aussi, c'est bien de nos jours que l'on peut dire avec vérité : l'archéologie est le flambeau de l'histoire.

« En France, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Suède, partout des études sérieuses et multipliées ont imprimé ce mouvement que nous constatons ; partout l'on a fondé un très grand nombre de sociétés qui s'occupent exclusivement d'archéologie ; partout des musées ont été ouverts pour rassembler les richesses déjà connues et les découvertes futures. Dans plusieurs endroits, des sociétés dont le but lui était d'abord étranger, ont ouvert leur sein à cette science. Les congrès scientifiques, ces foyers de si grandes lumières, ont compris l'importance de son étude, en établissant pour elle des sections séparées. De tous côtés, enfin, de nombreuses et savantes publications s'échangent entre les nations voisines ou les différentes parties d'un État, et permettent aux hommes spéciaux de profiter des observations de leurs collègues compatriotes ou étrangers.

« En France, pour parler seulement ici du pays dont

les antiquités ont le plus de rapports avec les nôtres, en France, où le nombre des sociétés purement archéologiques surpasse celui des départements, le ministre de l'instruction publique créait, il y a quelques années, un Comité des arts et monuments, pendant qu'une Société française, établie pour veiller à la conservation des monuments historiques, fondait un congrès annuel d'archéologie.

« Ces deux institutions ont déjà produit des résultats immenses, et continuent à répandre de tout côté, au-delà même des limites de la France, le goût de la science et les moyens de lui être utile ; tantôt en conservant ce qui a survécu aux vieilles générations, tantôt en surveillant les nouvelles découvertes ; ici, en prévenant des mutilations barbares ; là, en dirigeant des restaurations habiles ou en flétrissant les réparations maladroites.

« Pendant que la Société française tient dans les principales villes, — celles qui renferment le plus d'anciennes constructions, — ses congrès où sont résolues les questions les plus ardues et les plus intéressantes, de son côté, le Comité des arts et monuments publie des cahiers d'instructions qui ont déjà beaucoup contribué à la constitution d'une nomenclature unique, et qui contiennent des renseignements précieux pour notre pays.

« Ce centre scientifique entretient sur tous les points de la France, et dans quelques régions limitrophes, une correspondance suivie avec des hommes éclairés, aux investigations desquels il échappera très peu de choses, et dont les observations partielles, faites dans les trente-sept mille communes de ce pays, mettront bientôt le gouvernement à même de publier la carte monumentale de la France, et de conserver aux siècles futurs la figure

et les proportions des monuments de tous les âges qui la couvrent.

« Ce grand progrès, accompli en peu de temps chez nos voisins, on pourrait le signaler non moins grand dans les diverses contrées de l'Europe. Mais j'ai hâte de parler de la Savoie, qui n'est pas restée étrangère à ce mouvement général.... »

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les divers travaux archéologiques qui se sont faits dans notre pays, l'auteur continue ainsi :

« Il ne nous reste donc qu'à persister, et à propager de plus en plus la recherche et l'étude des monuments anciens. En archéologie, tout doit être observé avec le plus grand soin : le moindre débris comme le plus petit fragment de ruine, de quelque époque ou de quelque imperfection de travail qu'ils soient, doivent être l'objet d'investigations attentives ; car, comme l'a très bien dit un archéologue vivant, « la science de l'antiquité consiste « dans une série continuelle d'observations qui s'appuient « l'une sur l'autre, et la découverte de chaque monument « vient ajouter un anneau à cette chaîne non interrompue. »

« Pour cela, il faut le concours du plus grand nombre de personnes possible ; il faut surtout se hâter, pour prévenir la ruine des vieilles constructions qui périssent chaque jour, et la dispersion non moins déplorable des meubles historiques que la spéculation emporte à l'étranger.

« Ce concours, Messieurs, vous l'avez déjà provoqué activement ; mais son développement a dû me préoccuper, si j'ai bien compris quelle est la mission à laquelle je viens m'associer au milieu de vous ; et vous me pardonnerez, j'ose l'espérer, si je prends la liberté d'exprimer à ce sujet quelques-unes des idées qui se sont tout d'abord

offertes à mon imagination. Loin de moi la pensée de montrer la voie à suivre à des personnes aussi avancées dans la science, je désire, au contraire, prendre dans ce genre de travail, la direction que vous voudrez bien lui imprimer. C'est dans ce but unique que j'ai cru devoir vous présenter les questions suivantes :

« Sans entreprendre une œuvre aussi colossale que celle du Comité des arts et monuments de France, l'Académie de Savoie ne pourrait-elle pas faire quelque chose d'analogue? — Les instructions rédigées par le Comité français ne pourraient-elles pas servir de modèle à des instructions abrégées, adaptées aux monuments de notre pays, destinées aux correspondants de la Société, et renfermant l'indication des objets qu'il convient de décrire, les détails que devraient contenir ces descriptions, et des expressions consacrées par la science? — L'Académie ne trouverait-elle pas, pour accomplir ce travail, un auxiliaire dans la Société d'Histoire naturelle, qui a de nombreux correspondants en Savoie, et qui publie un bulletin mensuel, dans lequel elle a fait une place à l'archéologie, comme elle lui en avait fait une dans ses salles? — Ne trouverait-elle pas des renseignements abondants sur les édifices religieux et sur les anciens ornements des églises, en adressant un questionnaire détaillé aux curés de nos diocèses? — Enfin, ces mesures n'auraient-elles pas pour effet immédiat non-seulement de multiplier les communications, mais encore de les rendre plus complètes et par conséquent plus utiles, et ces communications nombreuses et uniformes ne mettraient-elles pas l'Académie dans la possibilité d'éditer annuellement ses Mémoires, dans lesquels elle ferait une large place à la publication des monuments d'art, et

même encore à la publication des monuments écrits qui abondent en Savoie, et qui sont une source intarissable de documents précieux pour l'archéologie ?

« Si notre pays ne possède ni les somptueux restes de l'Italie antique, ni les riches cathédrales de la France, il contient cependant des débris de tout âge et de tout genre qu'il importe de recueillir. En numismatique, une seule période de notre histoire monétaire a été étudiée, et le sujet est encore loin d'être épuisé. En épigraphie, il faut, pour les inscriptions antiques, qu'un recueil général vienne rectifier les anciens travaux et y réunir les découvertes postérieures. Relativement aux inscriptions du moyen âge, tout est à faire pour cette spécialité, comme pour toutes les autres de la même époque ; car c'est à peine si la Savoie de ces temps-là, déjà bien explorée dans ses chartes, l'a été tant soit peu dans ses monuments. Combien de recherches curieuses il y aurait cependant à faire sur nos constructions religieuses et militaires de cette période, sur les artistes contemporains, sur le mobilier des églises et les vêtements sacerdotaux, sur les sceaux des particuliers et des communautés, en un mot, sur tout ce qui nous reste d'une époque trop méconnue et trop calomniée !

« Telle est, Messieurs, la tâche à laquelle depuis longtemps j'avais essayé de prendre part.... »

En l'absence de M. le marquis Léon Costa de Beauregard, président, M. le chevalier Auguste de Juge, vice-président de l'Académie, a répondu au récipiendaire. Il l'encourage à continuer avec ardeur des études si heureusement entreprises ; puis, jetant lui-même, à son tour, un coup d'œil sur l'archéologie, et principalement sur l'archéologie chrétienne, il démontre com-

bien cette science est intéressante, utile, et combien elle mérite d'être protégée.

Le 6 février 1851, a eu lieu la réception de M. le docteur Guilland fils, nommé académicien résidant le 6 juin précédent. Le récipiendaire avait choisi, pour sujet de son discours, la biographie du docteur Daquin, un des hommes qui, dans la médecine, ont le plus illustré notre pays, ayant surtout, par son principal ouvrage, la *Philosophie de la folie*, ouvert des voies toutes nouvelles à l'étude d'une infirmité qui n'est pas la moins affligeante de l'espèce humaine. Le travail de M. Guilland, rédigé avec autant de science que d'entraînement, a captivé, d'un bout à l'autre, l'attention des auditeurs. L'Académie, après l'avoir renvoyé à une commission chargée de l'examiner, en a ensuite voté l'impression; il sera inséré dans le volume II de la deuxième série de la collection.

Répondant au récipiendaire, en l'absence de M. le marquis Costa, président, M. le chevalier de Juge commence par adresser à M. le docteur Guilland de vives paroles de sympathie; puis, félicitant le nouvel académicien sur le choix de son sujet, il s'exprime ainsi:

« Quoique tous mêlés plus ou moins aux agitations du jour, et précisément peut-être à cause de ce mouvement incessant qui nous entraîne, nous aimons quelquefois à nous réfugier dans le silence des souvenirs, et à oublier auprès d'une tombe le bruit que les vivants font autour de nos plus intimes demeures. C'est donc, Monsieur, sans trop de regret que nous vous avons vu, vous homme d'avenir, laisser là les questions brûlantes qui nous dévorent, et remontant le courant qui emporte toutes choses,

nous ramener auprès d'une mémoire trop oubliée. Grâce à ce retour vers le passé, nous avons vécu un instant de la vie de nos pères ; et bien d'autres, pour échapper aux lourdes préoccupations du lendemain, iront aussi faire une halte auprès du monument que vous venez d'élever à la gloire de l'un de vos compatriotes.... »

M. de Juge parcourt ensuite rapidement l'œuvre du récipiendaire, et sans prétendre l'apprécier au point de vue de la science, il en fait ressortir, par des aperçus ingénieux, les parties les plus saillantes, et il termine par ces mots :

« Ici, Monsieur, je m'arrête. Lorsque du haut de nos montagnes un voyageur contemple l'immense panorama qui est à ses pieds, il arrive souvent qu'un de nos pâtres va maladroitement le distraire en lui offrant une chétive fleur, un humble caillou de la vallée : je ne veux pas être plus longtemps, pour l'Académie, le villageois importun ; je me hâte de la rendre tout entière aux impressions que votre discours a fait naître, et que tous nous aimerons à conserver. »

Le 30 mai 1851, jour de sa réception, M. le docteur Revel, nommé académicien résidant le 14 mars précédent, a prononcé un discours sur les rapports qui existent entre la médecine et les diverses branches des connaissances humaines.

« Il n'est, parmi ces connaissances, dit le récipiendaire, presque aucune spécialité qui n'ait des relations plus ou moins directes avec la médecine. L'homme, en effet, est un être complexe, composé de deux parties essentiellement distinctes, et cependant intimement unies par le plus mystérieux de tous les liens. Ces deux parties,

l'une immatérielle et l'autre organique, sont nécessairement dans des rapports, je dirai même dans une dépendance réciproque et continuelle : et le plus ou moins de régularité dans l'ensemble de nos organes, dans la facilité et la perfection du jeu de chacun d'eux doit forcément nous offrir des variations dans les résultats de cette dépendance qui existe entre le moral et le physique de l'homme. Et comme les causes de ces variations sont très multipliées et toutes dans le domaine des sciences dont s'occupe la médecine, et que le sujet même de ces modifications est le but constant de ses travaux, il s'ensuit naturellement que tous ceux qui s'occupent de l'homme sous un point de vue quelconque doivent venir puiser dans les sciences médicales des renseignements indispensables qui, dans bien des circonstances, modifieront leurs jugements et leurs opérations.... »

Poursuivant le développement de cette proposition, l'orateur passe en revue les différentes sciences, les différentes professions, où l'étude des principes de la médecine est d'une utilité évidente, d'un secours souvent indispensable. Citons quelques exemples.

« L'homme chargé par la Providence d'entretenir nos rapports avec le Créateur, de nous diriger dans cette voie et de juger la moralité de nos actions les plus intimes, a besoin, plus qu'un autre, de savoir pour combien les circonstances extérieures influent sur notre organisation, quel genre de modification chacune peut y apporter, et de quel poids ces modifications pèsent dans la balance de l'appréciation de nos actes. Basé sur ces connaissances, le prêtre nous guidera plus sûrement dans nos actions, appréciera plus sainement leur mérite, et fera plus facilement la part de la volonté et celle de l'entraînement... »

« .... Mais c'est avec la justice que la science médicale a les rapports les plus importants et les plus multipliés. N'est-ce pas la médecine, en effet, qui, dans maintes circonstances, juge de la culpabilité d'un fait et le classe conséquemment parmi les crimes ou les actions innocentes ? N'est-ce pas elle également qui fournit au juge, au juré les moyens d'apprécier le degré de culpabilité d'un fait incontestable, de reconnaître si l'accusé a agi avec discernement, avec liberté de volonté, ou si son organisation physique n'a point enrayé l'exercice de ses facultés intellectuelles, maîtrisé jusqu'à un certain point sa volonté par la prépondérance qu'elle aurait donnée à des penchants mauvais, qui n'auraient pu trouver de contrepoids suffisants que dans une éducation morale et religieuse ? Dans ces graves circonstances, le médecin remplit une fonction qu'entoure une immense responsabilité. Mais combien il est heureux quand la science lui fournit les moyens de prouver qu'il n'y a pas eu crime, et qu'il peut ainsi soustraire aux horribles tortures de l'angoisse un innocent accablé par des circonstances fortuites mais insidieuses. Oh ! alors sa jouissance est égale à celle que ressent la famille qui, par cet acquittement, récupère le calme et l'honneur.... »

Après quelques autres rapprochements, l'orateur termine par ces mots :

« Ainsi donc, messieurs, il est difficile de citer une seule des connaissances humaines qui n'ait des rapports plus ou moins directs, plus ou moins intimes avec la médecine. Cette science, faisant de l'homme son étude spéciale, devient par là-même nécessaire à tous ceux qui s'occupent de lui, à quelque titre que ce soit : de là ses nombreuses connexions avec presque toutes les autres

connaissances ; de là aussi la pensée qui a dirigé votre choix. Cette pensée est trop précieuse et trop honorable aux yeux d'un médecin pour qu'il n'éprouve pas le besoin de vous en témoigner toute sa gratitude, et pour qu'il ne prenne pas l'engagement de concourir de toute sa puissance au travail scientifique auquel vous vous êtes voué. »

M. le chevalier de Juge, vice-président, a répondu au récipiendaire en ces termes :

« Désireuse à bon droit, Monsieur, de vous posséder dans son sein, l'Académie n'a pas voulu retarder plus longtemps le jour de votre réception, et m'a chargé d'être auprès de vous l'interprète de son légitime empressement. En prenant le premier la parole dans cette enceinte, vous avez rendu ma tâche bien difficile à remplir, et je regrette sincèrement qu'une voix plus habile que la mienne ne soit pas là pour vous répondre. Cependant, si l'amitié ne me fait pas une trop séduisante illusion, il me semble que, sous le charme de ses douces promesses, le péril de l'entreprise doit disparaître, ou du moins s'affaiblir ; car, si je ne puis m'élever à la hauteur du sujet que vous avez choisi si heureusement, et que vous avez parcouru avec tant d'éclat, le cœur m'inspirera peut-être quelques-unes de ces paroles qui, trouvant de l'écho chez tous ceux qui m'écoutent, vous reviendront plus vibrantes encore et toutes chargées, pour ainsi dire, de bienveillance et de sympathie.

« Pendant que vous prononciez votre remarquable discours, savez-vous, Monsieur, vers quel souvenir s'est reportée ma pensée ? Permettez-moi de vous le dire : c'est une impression, il est vrai, qui date de loin ; mais

entre nous, c'est chose peu étonnante. Quand on a commencé ensemble un long voyage et que déjà l'on aperçoit le terme de la route, on aime à se retracer les premiers objets qui frappèrent la vue au moment du départ.

« C'était le matin d'un de ces beaux jours d'été que les étrangers envient à nos fraîches et verdoyantes collines. J'étais parvenu au sommet de l'une de nos hautes montagnes, et je suivais lentement un sentier étroit, à travers une forêt des plus épaisses. J'avançais sans ne voir devant moi autre chose que des troncs d'arbres abattus et quelques blocs de roches qui semblaient me fermer le passage. Tout à coup, en tournant une de ces barrières naturelles, j'aperçus à mes pieds une profonde vallée que le soleil levant inondait de sa lumière. Ces lieux ne m'étaient point inconnus, et je croyais en avoir deviné toute la beauté ; mais n'ayant jamais contemplé de si haut cet immense paysage, je compris seulement alors tout ce qu'il renfermait de variété et de grandeur.

« Eh bien, Monsieur, depuis longtemps aussi j'avais appris à respecter la science que vous professez, et à m'incliner devant des noms qu'elle a rendus chers à notre pays. Mais je dois l'avouer, à ma honte, la médecine, jusqu'à présent, ne m'était presque apparue que sur les pas de l'humanité souffrante, ou occupée, dans le calme de la solitude, à étudier nos maux pour les prévenir ou les combattre avec succès. Il vous appartenait, Monsieur, à vous, homme de savoir et d'expérience, d'agrandir devant nous l'horizon de l'art médical, et de nous le montrer en intime rapport avec toutes les branches des connaissances humaines. Nous saurons maintenant que l'homme, dans sa double nature, l'homme tout entier est l'objet immédiat des études du médecin ; et que dès

lors, dans toutes les situations de la vie, dans tous les actes influents de notre volonté, nous pouvons, que dis-je! nous devons lui emprunter et d'utiles secours et de fécondes leçons.

« Venez donc, Monsieur, venez sans crainte prendre place dans cette société qui vous accueille avec joie; apportez en toute confiance votre tribut à l'œuvre nationale qui lui est confiée, et si des sarcasmes vieillis, des plaisanteries usées osaient encore monter jusqu'à la science que nous honorons aujourd'hui, nous les repousserions avec cette puissante énergie que donne la reconnaissance : elle est due à d'éminents services et à d'honorables travaux. »

§ 9.

NÉCROLOGIE.

Depuis la publication du XIIe volume de ses Mémoires, l'Académie a eu la douleur de perdre plusieurs de ses membres.

Le 27 janvier 1847, est mort à Paris, à l'âge de 77 ans, M. le comte François-Marie Fortis, chevalier des ordres de SS. Maurice et Lazare, et de la Légion-d'Honneur, membre agrégé de l'Académie, et l'un des hommes qui se sont le plus occupés à propager en Savoie l'amour de la littérature et des arts. En 1821, il publia, en deux volumes in-4°, une *Description de Lyon et de ses environs*, accompagné de vingt magnifiques gravures sur cuivre, par Springer, représentant les vues les plus remarquables des bords du Rhône et de la Saône. Cette

édition, tout à fait de luxe, obtint un légitime succès. En 1830, il mit au jour un second ouvrage qui n'eut pas moins de vogue que le précédent, et que l'on continue encore aujourd'hui à lire avec plaisir, quoique, sur plusieurs points, le fonds exigerait d'être rectifié, nous voulons parler du *Voyage statistique et pittoresque à Aix-les-Bains*, en deux volumes in-8°, où l'auteur décrit avec un style sinon soutenu, du moins toujours vif, spirituel, entraînant, tout ce que la ville d'Aix et ses environs renferment d'intéressant et de curieux sous tous les rapports. En 1838, M. le comte Fortis fit imprimer une petite notice sur la statue équestre d'Emmanuel-Philibert, existant à Turin, sur la place St-Charles, et due au ciseau du célèbre sculpteur M. le baron Marochetti. Il publia en 1840 un éloge de Jacquart. Mais un ouvrage beaucoup plus important, auquel, malgré la perte presque totale de la vue, il travaillait assidument, et que la mort ne lui a pas permis d'achever, c'est le *Tableau statistique, descriptif et historique du duché de Savoie, contenant sa géographie, la description de ses vallées et de ses chaînes de montagnes principales et secondaires, l'indication de ses produits industriels et de ses productions naturelles des trois règnes, son histoire, la biographie de ses hommes célèbres, ses monuments anciens et modernes, les mœurs de ses habitants*, etc., etc.

Ce cadre, indiqué et développé dans un prospectus publié à Paris en 1846, ce cadre, disons-nous, était immense; il eût fallu la vie de plus d'un homme pour le remplir convenablement. M. Fortis comprenait fort bien les difficultés de son entreprise; aussi ne voulait-il point en avoir lui seul toute la gloire; il avait fait appel à toutes les spécialités pour concourir à cette œuvre. La

mort est venue l'arrêter dans l'exécution de son projet. Parmi les nombreux legs d'utilité publique que renferme son testament, il en est un de 25,000 livres en faveur de l'Académie ; les intérêts de ce capital devaient être principalement employés à faire sculpter les bustes des personnages célèbres de la Savoie ; mais des difficultés survenues entre les collatéraux, qui prétendaient à la fortune considérable du défunt, ayant eu pour résultat de faire prononcer par les tribunaux français la nullité de ses dernières dispositions, l'Académie n'a pu jouir encore d'une libéralité qui prenait sa source dans les plus chères pensées du testateur.

A peu près à l'époque où M. le comte Fortis nous était enlevé, passait de vie à trépas, dans la maturité de l'âge, M. Jean-Léopold Cot, notaire à Chambéry, membre résidant de l'Académie. Le premier ouvrage de M. Cot fut une excellente Notice sur Hautecombe, qui obtint plusieurs éditions. M. Cot publia plus tard, de concert avec M. le baron Jacquemoud, alors substitut avocat général au Sénat de Savoie, un ouvrage intitulé : *Manuel administratif*, qui obtint un légitime succès. La législation civile et la législation criminelle ayant dès lors éprouvé de notables changements, la législation administrative elle-même ayant subi des modifications importantes, l'honorable académicien, avec l'ardeur qui le caractérisait, conçut l'idée d'un *Dictionnaire de la Législation des États Sardes*, qu'il eut le bonheur d'achever en quelques années, à force de veilles et de travaux. Quoique cet ouvrage ne soit pas de nature à être consulté sans contrôle, au point de vue de la doctrine, et qu'il n'ait pas, au fond, cette destination, on ne saurait nier que,

par la foule des indications qu'il contient, il n'ait été et ne soit encore d'une très grande utilité dans la pratique, et qu'on ne doive le considérer comme un très bon guide dans le dédale des lois et des règlements existants à l'époque de sa publication.

Peu de temps après la mort de M. Cot, eut lieu celle, non moins regrettable, de M. l'abbé Turinaz, chanoine du chapitre métropolitain de Chambéry et l'un des vicaires-généraux du diocèse, enlevé à la fleur de l'âge, en mai 1847, après une maladie de quelques jours. Doué d'une aptitude prodigieuse au travail, d'une force rare d'esprit et de corps, versé dans la théologie et le droit, avec une inclination marquée pour les investigations sérieuses de l'histoire, M. l'abbé Turinaz offrait aux sciences les plus belles espérances. Ces espérances, il les avait déjà en partie réalisées par ses travaux. Ce fut lui qui, en 1831, obtint le prix proposé par l'Académie, pour le meilleur éloge historique du général comte de Boigne. Afin de traiter convenablement ce sujet presque inexploré à cette époque, l'auteur eut à surmonter d'immenses difficultés, qui auraient fait reculer tout homme moins fortement trempé que lui. Comme la carrière militaire du général de Boigne avait eu pour théâtre les contrées septentrionales de l'Inde, et que les seuls ouvrages qui pouvaient fournir sur cet objet des renseignements un peu précis étaient écrits en anglais, M. l'abbé Turinaz dut, avant tout, apprendre cette langue ; il lui fallut ensuite faire la recherche de ces mêmes ouvrages, et s'initier, par un travail pénible, à une infinité de détails statistiques et géographiques qui lui étaient nécessaires, pour que, dans sa pensée consciencieuse, il pût arriver

à toute l'exactitude désirable. C'est sans doute à cause de cela qu'il crut devoir inscrire en tête de son éloge l'épigraphe connue : *Labor omnia vincit improbus*. Cet éloge brille donc surtout par l'exactitude ; le style en est simple, clair, harmonieux et d'une correction remarquable : c'est le véritable style de l'éloge. Aujourd'hui, toutefois, que le drame se glisse partout, on serait tenté de désirer que l'auteur eût été moins sévère, moins concis dans ses narrations, et qu'il eût essayé de les enrichir un peu de quelques-unes de ces teintes éclatantes que fournit l'Orient, et qui ont dû bien souvent colorer la vie de son héros. Encouragé par le succès de ce premier travail, M. l'abbé Turinaz forma le projet d'écrire une histoire de la Savoie ; c'était là une vaste entreprise ; et nous sommes persuadé qu'il l'eût conduite à bonne fin, si la mort ne fût venue l'arrêter au moment où le progrès des études historiques dans notre pays, la découverte et la publication de plusieurs documents importants, lui auraient fourni les moyens d'élargir son cadre d'abord trop restreint, et de présenter, sous un jour et plus nouveau et plus vrai, quelques-unes des phases importantes de nos annales.

Les années 1850 et 1851 ont été, à leur tour, bien douloureuses pour l'Académie, par les vides nombreux qui se sont faits dans son sein. Elle a eu d'abord le regret de perdre un de ses membres les plus anciens, M. le comte Marin, dont les investigations en économie politique ont été souvent mentionnées dans les comptes-rendus des volumes précédents, et qui, à une instruction très variée et en même temps très solide, joignait une facilité d'élocution, un talent d'improvisation des

plus remarquables. En 1821, M. le comte Marin publia une brochure, aujourd'hui très rare, intitulée : *De l'influence des sciences oiseuses sur l'ordre social*. Dans cet opuscule, empreint de sombres préoccupations, et qui, il faut le dire, fut assez froidement accueilli par cette classe d'hommes qui commençaient à se donner alors le nom d'hommes de progrès, l'auteur, pressentant en quelque sorte l'avenir, s'élève avec force et éloquence contre ce qu'il appelle les sciences oiseuses, c'est-à-dire contre ces doctrines perfides qui, sous des dehors inoffensifs, ne tendaient à rien moins qu'à détruire les bases de toute vraie civilisation, à bouleverser les idées du juste et de l'injuste, à anéantir la foi religieuse, à briser les ressorts des gouvernements, à préparer enfin les voies au socialisme et à l'anarchie. « De quelques sophismes, dit-il en se résumant, qu'on veuille colorer les causes des révolutions, ne nous dissimulons pas qu'elles n'ont jamais été faites que par des hommes abîmés de dettes, de vices, de crimes, ou dévorés par une insatiable ambition ; par des hommes qui ont tout à perdre dans le repos et le calme, et tout à gagner dans un bouleversement. » Tels étaient les principes que M. le comte Marin professait en 1821. On refusait de croire à ses prédictions : l'expérience est venue pourtant démontrer qu'il avait peut-être plus de clairvoyance que ceux qui prétendaient le critiquer.

En 1830, le même académicien publia un *Éloge historique de M. le général de Boigne*. Ce travail, moins complet que celui de M. l'abbé Turinaz, qui parut deux ans après, offre cependant un tableau exact de la carrière politique et militaire de cet homme extraordinaire : le style en est coloré, plein d'animation et de chaleur.

M. le comte Marin fit successivement paraître une *Notice sur Emmanuel-Philibert*, qui obtint l'honneur de plusieurs éditions. On a de lui, dans les Mémoires de l'Académie, quelques pages intitulées : *Réflexions sur le romantisme*. Agriculteur consommé, profond, ayant consacré quarante ans de sa vie à l'étude et à la pratique de l'économie agricole, il a publié, dans les Annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, plusieurs travaux importants. Il avait été l'un des fondateurs de cette Société ; il en fut le secrétaire jusqu'à sa mort. Parmi les nombreux manuscrits qu'il a laissés, il y en a un qui sans doute mériterait de voir le jour, à cause de son opportunité, et qui a pour titre : *Du déboisement des montagnes en Savoie*.

M. l'abbé Bonnefoy, ancien recteur de Jarsy en Bauges, membre agrégé de l'Académie, a été aussi du nombre de ceux que la mort a enlevés aux sciences pendant le cours de ces deux dernières années. Cet honorable ecclésiastique s'était principalement adonné à l'étude des antiquités et à la recherche des documents historiques. Avec une imagination moins vive, moins impressionnable, moins facile à s'éprendre pour tout ce qui jetait l'esprit hors des routes battues, il eût certainement pu rendre de grands services à notre histoire, surtout à une époque où, par son activité infatigable, il était parvenu à réunir entre ses mains une certaine quantité de documents précieux. Ce nonobstant, on ne doit pas moins le considérer comme un des hommes qui, en Savoie, furent les premiers à reprendre les travaux sérieux et pénibles que la révolution avait interrompus et presque fait oublier. Nous avons de lui une *Vie d'Anastase Germonio*,

archevêque et comte de Tarentaise, imprimée à Lyon en 1835, 1 vol. in-12 ; ainsi que plusieurs Notices publiées dans la collection des Mémoires de l'Académie. Il a laissé un assez grand nombre de compositions manuscrites destinées à être retouchées, des généalogies, des notes, des *factum* et des copies de titres inédits.

Une dernière perte à laquelle l'Académie a été on ne peut plus sensible est celle de M. le docteur Duclos, chev^r de l'ordre de SS. Maurice et Lazare, médecin en chef de l'hospice des aliénés du Betton, décédé le 22 mars 1851, à l'âge de 47 ans. Notre presse nationale et la presse étrangère ont déjà retenti des justes regrets qu'a excités partout cette perte prématurée. A peine arrivé à la force de l'âge, M. le docteur Duclos avait déjà rendu à la science des services éminents. Nommé médecin de l'hospice des aliénés du Betton, il s'était voué de toute la force de sa volonté et de toute la puissance de son génie investigateur à l'étude de ces maladies si variées, si nombreuses, si obscures parfois dans leurs causes, si singulières par leurs résultats, qui affectent l'intelligence de l'homme. Non content des observations que lui fournissait la pratique de son art dans l'hospice du Betton, il voulut parcourir les pays étrangers afin de pouvoir doter sa patrie des améliorations, des perfectionnements dont sa propre expérience lui aurait démontré la nécessité ou l'utilité. C'est à la suite de ce voyage, qu'en 1846 il publia son ouvrage capital : *Études médicales sur quelques établissements d'aliénés en France ;* lequel fut suivi presque immédiatement d'une autre publication non moins remarquable : *Mémoire pour servir à la création d'un nouvel asile d'aliénés en Savoie.* Ce dernier travail avait

d'autant plus d'opportunité, et l'auteur, en le publiant, rendait à son pays un service d'autant plus réel, que depuis longtemps l'asile du Betton était regardé comme offrant, sous divers rapports, une foule d'inconvénients graves, qui exigeaient que l'on songeât sérieusement à l'érection d'un nouvel hospice. Inutile de dire que, dans son Mémoire, M. Duclos traite cette question avec une supériorité de vues et avec un tact pratique qui ne laissent rien à désirer.

Animé de ce que l'on appelle l'amour pur de la science, dégagé de toute préoccupation ambitieuse, aspirant au bien pour le bien, l'honorable académicien continua dès lors à consacrer tout ce qu'il possédait d'énergie à la poursuite du but qu'il se proposait : l'affaiblissement graduel de sa santé ne l'arrêta pas, et ce fut sous le pressentiment de sa fin prochaine, dont il avait même deviné l'époque précise, qu'il mit la dernière main à ses *Notes et observations sur la législation des aliénés*, qui ont vu tout récemment le jour par les soins d'un de ses amis intimes, M. l'abbé Tournier, chanoine de l'église métropolitaine de Chambéry.

Au nombre des personnes dont l'Académie a eu encore à déplorer la perte, nous devons mentionner M. le marquis Alexandre d'Oncieu de Chaffardon, ancien écuyer de S. M. la feue reine douairière, Marie-Christine, capitaine dans le corps de réserve de la brigade de Savoie, mort en 1849, à la suite des fatigues qu'il dut éprouver pendant la première campagne de Lombardie. Homme doux, patient, modeste, religieux, dévoué à tous ses devoirs, et surtout à ceux de sa profession, M. le marquis d'Oncieu avait profité de ses loisirs pour s'adonner à

l'étude de la numismatique et de l'archéologie. Il portait, dans l'exploration des antiquités de notre pays, cet esprit judicieux, sobre et froid, nécessaire à quiconque veut arriver à des résultats vrais, à des conclusions solides. Les comptes-rendus de l'Académie ont fait plusieurs fois mention de ses travaux.

§ 10.

RELATIONS SCIENTIFIQUES.

Depuis la publication de son dernier volume, l'Académie a continué les relations déjà établies entre elle et différents corps savants ; elle a noué de nouveaux rapports avec la Société des sciences naturelles du canton de Vaud, avec la Société des sciences, lettres et arts de Grenoble (Académie delphinale), avec la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, avec l'Académie des sciences de Toulouse, avec l'Académie des sciences de Dijon, avec l'Institut royal des sciences, belles-lettres et arts des Pays-Bas, et avec l'Académie des sciences de Madrid.

Parmi les savants étrangers qui, à diverses époques, ont assisté à quelques-unes des séances de l'Académie, nous nous bornerons à citer M. Auguste Le Prévost, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. le vicomte Héricart de Thury, membre de l'Académie des sciences, président de la commission des eaux minérales de France, et M. le docteur Vrolik, secrétaire perpétuel de l'Institut royal d'Amsterdam.

Décorée du titre et investie des prérogatives d'Aca-

démie royale, par S. M. Charles-Albert, à teneur d'un décret du 3 avril 1848, daté du quartier général de Crémone, l'Académie a trouvé et trouvera bien plus encore à l'avenir, dans cet acte de munificence royale, un moyen d'étendre son influence en Savoie, et de combattre, sans dépasser le cercle de sa compétence, ces doctrines perverses qui, tout en semant le désordre dans la société, pervertissent le goût, avilissent les lettres, substituent le charlatanisme au pur amour de la science, et, en invoquant le progrès, nous ramènent vers la barbarie.

S. M. le Roi Victor-Emmanuel II étant venu à Chambéry, au mois de mai 1850, l'Académie fut admise à l'honneur de lui envoyer une députation pour lui renouveler l'assurance de sa fidélité et de son profond respect.

TABLE DES PARAGRAPHES

DE CE COMPTE-RENDU



Lith. ... à Chambéry — L. Bolut.

Fragment de Sculpture en molasse peinte et dorée trouvé à l'Hôpital d'Aix-les-Bains.



Perrin à Chambéry. L. Robut

Fragment de Sculpture en molasse peinte et dorée trouvé à l'Hopital d'Aix-les-Bains.

OBSERVATIONS

SUR LE RECENSEMENT DES

PERSONNES ATTEINTES DE GOITRE

ET DE CRÉTINISME

DANS LES DIOCÈSES DE CHAMBÉRY ET DE MAURIENNE

PAR Mgr ALEXIS BILLIET

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY.

Lu dans la Séance du 5 Février 1847.

On a souvent demandé si le nombre des personnes atteintes de goître ou de crétinisme, ou de ces deux infirmités réunies, augmente ou diminue. Il ne sera possible de répondre à cette question avec précision que lorsqu'on pourra comparer deux recensements exacts faits à un intervalle d'un certain nombre d'années l'un de l'autre. Des observations vagues ne suffisent pas pour motiver une opinion sur ce point. Ces tristes infirmités qui affligent un si grand nombre d'individus, surtout dans les vallées des Alpes, méritent bien de fixer l'attention des savants. S. M., dont la sollicitude paternelle ne

néglige rien de ce qui peut contribuer au bonheur de ses sujets, a pris une mesure pleine de sagesse, en confiant cette étude à une commission qui réunit les connaissances de la géologie et celles de la médecine. En 1845, cette commission a fait faire un recensement de toutes les personnes atteintes de ces deux maladies dans les états de S. M. Lorsque ce travail aura été examiné dans son ensemble, elle fera sans doute connaître les moyens prophylactiques et thérapeutiques qui lui paraîtront préférables. Si ensuite on a soin de faire dresser un nouveau recensement dans 20 ou 30 ans, il sera facile de juger s'il y a, ou non, quelque amélioration.

Pour parvenir à bien connaître le nombre des personnes atteintes de goître et de crétinisme dans ce diocèse, conformément au désir de la commission, nous avons recommandé à MM. les curés de remplir avec soin les tableaux imprimés qui leur ont été adressés à cette fin. Ce travail nous paraît avoir été fait avec une exactitude très satisfaisante. Avant d'adresser ces tableaux à la commission, nous en avons fait un résumé qui en renferme les principaux éléments. Mgr l'évêque de Maurienne a eu l'obligeance de nous envoyer aussi un résumé du recensement fait dans son diocèse. Persuadé que la Société académique mettrait quelqu'intérêt à en connaître les résultats, nous avons l'honneur aujourd'hui, Messieurs, de vous les présenter.

Diocèse de Chambéry.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS. Goitre seul.	GARÇONS. Crétinisme seul.	GARÇONS. Goitre et Crétinisme	FILLES. Goitre seul.	FILLES. Crétinisme seul.	FILLES. Goitre et Crétinisme	TOTAL.	AGE moyen où commence le Goitre.	AGE moyen où commence le Crétinis.
St-Genix	2214	»	1	»	»	1	»	2	»	»
Avressieux	865	»	1	»	»	1	»	2	»	»
Champagneux	760	néant.								
Gresin	495	id.								
Rochefort	501	1	»	»	»	»	1	2	»	»
Ste-Marie-d'Alvey	325	5	»	1	10	»	1	17	10	»
St-Maurice-de-Rh.	480	néant.								
Totaux..	5640	6	2	1	10	2	2	23	10	»
Pont-Beauvoisin	1468	néant.								(1)
Aiguebellette	464	id.								
Belmont	558	id.								
La Bridoire	905	id.								
Domessin	1480	»	1	2	1	»	3	7	»	»
Lépin	425	néant.								
St-Alb.-de-Montb.	282	id.								
St-Beron	1100	id.								
Vérel-Montbel	600	id.								
Totaux..	7282	»	1	2	1	»	3	7	»	»
Les Echelles	1100	1	»	»	5	»	»	6	13	»
La Bauche	660	»	1	»	»	»	»	1	»	»
Corbel	543	»	»	1	»	»	»	1	»	»
Entremt-le-Jeune	934	néant.								
Oncin	1426	»	1	»	4	»	»	5	12	»
St-Christophe	700	1	»	»	14	»	»	15	12	»
St-Franc	596	1	»	»	4	»	»	5	9	»
St-Pre-de-Genebr.	475	»	»	»	1	1	»	2	16	»
Totaux..	6434	3	2	1	28	1	»	35	12	»
Novalaise	2262	néant.								
Ayn	844	id.								
Dulin	600	id.								
Gerbaix	801	id.								
St-Pierre-d'Alvey	577	»	»	1	»	»	2	3	10	»
Verthemex	563	néant.								
Totaux..	5647	»	»	1	»	»	2	3	10	»

(1) Au Pont-Beauvoisin, sur France, il y a quelques cas de goitre dans des maisons basses, humides, adossées à un grès argileux, tendre et friable.

PAROISSE.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
Yenne...........	3100	15	7	»	30	1	1	54	8	(1)
La Balme........	644	6	5	8	6	3	7	35	9	(2)
Loisieux.........	603	néant.								
Meyrieux........	573	id.								
St-Martin-du-Vill.	368	id.								
St-Paul..........	706	id.								
Traize..........	570	id.								
Totaux..	6564	21	12	8	36	4	8	89	8	»
Billième.........	407	néant.								
Jongieux.........	527	id.								
Lucey...........	601	id.								
Mont-du-Chat....	286	id.								
Ontex...........	318	id.								
St-Jean-de-Chevelu	934	id.								
Totaux..	3073	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ruffieux.........	1009	néant.								
Chanaz..........	801	id.								
Chindrieux......	1355	id.								
Motz............	832	6	»	»	7	»	»	13	13	(3)
St-Pre-de-Curtille.	746	néant.								
Serrières........	1136	9	»	3	22	»	1	35	»	(4)
Vions...........	356	néant.								
Totaux..	6235	15	»	3	29	»	1	48	13	»
Rumilly.........	4664	»	»	»	»	1	»	1	»	»
Bloye...........	787	»	»	»	»	2	»	2	»	»
Lornay..........	500	néant.								
Marigny.........	771	id.								
Massingy........	1095	id.								
Moye...........	1465	»	»	»	»	2	»	2	»	»
St-Félix.........	924	néant.								
Totaux..	10156	»	»	»	»	5	»	5	»	»

(1) A Yenne, chef-lieu, 19; — Etain, 10; — Les Buchets, 4; — Lagneux, 5; — Bas-Saumont, 6, etc.

(2) A la Balme, chef-lieu, 24; — Les Bessons, 11. — Tous les villages d'Yenne et de la Balme, où il y a du goître, sont dans la bas, sur les dépôts du Rhône, ou sur un terrain d'alluvion.

(3) A Motz, chef-lieu, 5; — Motz, 7; — Châteaufou, 7; — Le Nantet, 1.

(4) A Serrières : Lachetras, 7; — Mathy, 10; — Menthon, 8; — les Iles, 12. — Dans les hameaux élevés il n'y a ni goitreux ni crétins.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		Le Goître.	Le Crétinis.
Albens..........	1926	néant.								
La Biolle........	1615	id.								
Cessens	765	id.								
Epersy..........	360	id.								
Mognard	398	id.								
St-Germain......	819	id.								
St-Girod	634	id.								
Totaux..	6517	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chainaz.........	520	néant.								
Cusy............	1392	id.								
Héry-sur-Alby...	726	id.								
Montcel.........	1120	id.								
St-Offenge-dessus.	512	id.								
St-Offenge-dessous	772	id.								
St-Ours	490	id.								
Totaux..	5532	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Aix.............	4800	»	»	»	1	»	»	1	10	»
Clarafond........	1125	néant.								
Grésy-sur-Aix ...	1605	id.								
Méry	1024	id.								
Mouxy..........	635	id.								
Pugny	470	id.								
St-Innocent......	956	1	»	»	»	»	»	1	»	»
Tresserve........	647	»	»	»	»	1	»	1	»	»
Trévignin	618	néant.								
Le Viviers.......	486	id.								
Totaux..	11866	1	»	»	1	»	»	3	»	»
Maché	3007	néant.								
Cognin..........	1353	id.								
St-Cassien	706	id.								
St-Jean-de-Couz..	470	10	»	»	11	»	»	21	»	(1)
St-Sulpice	670	»	»	»	»	»	»	4	»	»
St-Thibaud	1058	néant.								
Vimines.........	1400	id.								
Totaux..	8664	10	»	»	10	»	»	»	»	»

(1) A St-Jean-de-Couz, chef-lieu, 6 ; — Côtebarrier, 8 ; — Villard-des-Merles, 5.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS. Goître seul.	GARÇONS. Crétinisme seul.	GARÇONS. Goître et Crétinisme	FILLES. Goître seul.	FILLES. Crétinisme seul.	FILLES. Goître et Crétinisme	TOTAL.	AGE moyen où commence le Goître.	AGE moyen où commence le Crétinis.
Notre-Dame	5567	néant.								
Bassens	512	»	3	»	»	1	»	4	»	»
Bissy	907	néant.								
Le Bourget	2059	»	5	»	»	3	»	8	»	(1)
Lémenc	1357	néant.								
La Motte-Servolex	3186	14	4	19	33	2	15	87	8	(2)
St-Alban	1462	néant.								
St-Ombre	841	»	4	2	4	»	»	13	8	»
Sonnaz.	928	1	»	»	»	»	»	1	»	»
Trembley	604	3	»	»	»	»	»	3	22	»
Vérel-Pragondran	509	néant.								
Voglans	740	id.								
Totaux..	18682	18	16	21	37	6	18	116	12	»
St-Franç.-de-Sales	7500	4	»	»	5	»	»	9	»	(3)
Apremont	1118	néant.								
Barberaz	686	id.								
Barby	280	id.								
Entremt-le-Vieux.	1915	2	2	»	2	1	»	7	»	»
Jacob	358	»	»	»	»	1	»	1	»	»
Montagnole	923	néant.								
La Ravoire	853	»	1	»	1	1	»	3	»	»
St-Baldoph.	1065	»	1	2	1	1	2	7	9	»
Trivier.	650	»	1	»	»	1	»	2	»	»
Totaux..	15348	6	5	2	9	5	2	29	9	»
Curienne.	664	néant.								
Les Déserts	1787	id.								
Puisgros	910	»	»	1	1	1	»	3	10	»
St-Jean-d'Arvey ..	1119	néant.								
Thoiry	1386	id.								
La Thuile	1013	id.								
Totaux..	6879	»	»	1	1	1	»	»	10	»

(1) Au Bourget, chef-lieu, 5; — La Serraz, 2; — la plaine, 1. — Il y a au Bourget 8 crétins et point de goître.

(2) A la Motte-Servolex, chef-lieu, 4; — au Villard, 24; — au Cheminay, 24; — aux Tessonnières, 6; — à Barbizet, 5; — à Montauget, 4; — à Servolex, 4; — à Villardmarin, 3; — au Noiray, 8, etc. — Plusieurs de ces villages sont situés sur une mollasse noire, au travers de laquelle filtre l'eau dont on fait usage.

(3) A Chambéry, il y a quelques cas de goître au Colombier et près du pont de la Garatte.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS. Goître seul.	GARÇONS. Crétinisme seul.	GARÇONS. Goître et Crétinisme	FILLES. Goître seul.	FILLES. Crétinisme seul.	FILLES. Goître et Crétinisme	TOTAL.	AGE moyen où commence le Goître.	AGE moyen où commence le Crétinis.
Arith	1170	néant.								
Aillon-le-Jeune	900	id.								
Aillon-le-Vieux	985	id.								
Bellecombe	1251	id.								
Lescheraine	810	id.								
Le Noyer	987	id.								
St-François	975	id.								
Totaux	7078	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Le Châtelard	1182	néant.								
La Compôte	620	id.								
Doucy	570	id.								
Ecole	1193	id.								
Jarsy	1372	id.								
La Motte	908	id.								
Ste-Reine	658	id.								
Totaux	6503	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Montmélian	1315	»	1	»	»	4	»	5	»	»
La Chavanne	482	2	2	1	6	2	»	13	9	»
Arbin	659	»	1	»	»	»	»	1	»	»
Chignin	1107	néant.								
Cruet	1285	6	1	5	15	1	3	31	21	»
Francin	955	néant.								
Leyssaud	600	9	5	15	1	10	13	53	18	»
Les Marches	1314	néant.								
Les Mollettes	610	id.								
Myans	440	id.								
Ste-Hélène-du-Lac	849	2	»	2	2	1	1	8	4	»
St-Jeoire	708	néant.								
Totaux	10324	19	10	23	24	18	17	111	13	»
S-Pierre-d'Albigny	3433	20	»	»	25	»	»	45	11	(1)
Fréterive	876	7	4	4	11	5	6	37	12	
Grésy-sur-Isère	1650	3	»	4	4	»	1	12	20	(2)
Montailleur	1003	6	»	»	16	»	»	22	12	(3)
St-Jean-de-la-Porte	1165	néant.								
Totaux	8127	36	4	8	56	5	7	116	13	»

(1) A St-Pierre-d'Albigny, Pau, 22; — Champaget, 4; — le Bourget, 11; — Miolans, 5; — Chevillard, 5, etc.

(2) A Grésy-sur-Isère, chef-lieu, 5; — le Villard, 7.

(3) A Montailleur, chef-lieu, 5; — la Chagne, 8; — le Château, 5; — Fournieux, 4; — Montailleuset, 4, etc.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
Cléry	1175	1	»	»	3	1	»	5	21	»
Plancherine	340	néant.								
St-Vital	556	3	1	»	2	1	»	7	18	(1)
Tournon	284	5	»	»	7	»	»	12	25	(2)
Verrens	803	»	»	»	2	»	»	2	15	»
Totaux	3158	9	1	»	14	2	»	26	19	»
Châteauneuf	1030	15	1	1	27	4	2	50	10	(3)
Bettonnet	557	néant.								
Coise	1534	39	3	5	81	3	7	138	14	(4)
Hauteville	512	»	»	3	»	»	10	13	18	»
Planaise	536	3	5	7	6	2	3	26	11	(5)
St-Jean-P-Gauthier	205	néant.								
St-Pierre-de-Soucy	990	»	1	»	»	»	»	1	»	»
Villardhéry	382	6	»	»	6	»	»	12	9	(6)
Totaux	6740	63	10	16	120	9	22	240	12	»
La Rochette	2235	5	14	5	6	9	7	46	6	(7)
Arvillard	1453	30	4	4	30	5	2	75	12	(8)
La Chapelle-Blan.	598	3	»	»	27	»	»	30	10	(9)
Etable	990	8	»	»	6	»	2	16	13	(10)
Presles	1295	29	3	4	28	6	3	73	»	(11)
La Table	1370	3	»	1	15	»	3	22	4	(12)
La Trinité	922	10	»	»	15	»	»	25	9	(13)
Villarsallet	560	7	»	»	7	»	2	16	14	(14)
Villarroux	283	1	»	»	4	»	»	5	14	»
Totaux	8706	96	21	14	138	20	19	308	10	»

(1) A St-Vital, Létraz-Dessus, 3; — Létraz-Dessous, 4.
(2) A Tournon, chef-lieu, 3; — Villarrousset, 6; — les Granges, 2, etc.
(3) A Châteauneuf, chef-lieu, 23; — le Boisson, 13; — le Boitard, 6; — le Molard, 2.
(4) A Coise, chef-lieu, 17; — le Puy, 33; — les Iles, 19; — Rubod, 17; — les Frasses, 14; — le Villaret, 13; — le Bachat, 7; — les Plans, 6; — le Villard, 6.
(5) A Planaise, le chef-lieu, 3; — le Puyset, 21.
(6) A Villardhéry, le chef-lieu, 3; — Villardsiard, 7.
(7) A la Rochette, le chef-lieu, 34; — Détrier, 7; — la Croix, 2; — Rotherens, 3.
(8) A Arvillard, le chef-lieu, 43; — Lachat, 32.
(9) A la Chapelle-Blanche, le chef-lieu, 14; — chez les Dufour, 7; — le Villaret, 4, etc.
(10) A Etable, le chef-lieu, 12; — Vereuil, 4.
(11) A Presles, le chef-lieu, 16; — Presles, 73; — le Mollard, 12; — la Combe, 14; — Montrousset, 9; — Charpinay, 9; — les Côtes, 4.
(12) A la Table, le chef-lieu, 1; — les Villards, 8; — Repidon, 3; — la Martinette, 4; — les Fruitas, 5, etc.
(13) A la Trinité, la Cochette, 16; — le Flechet, 7; — la Charrière, 2.
(14) A Villarsallet, le Molaret, 16, etc.

Diocèse de Maurienne.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
Bourgneuf.......	435	16	3	3	4	1	5	32	12	»
Chamousset......	284	9	3	7	9	2	3	33	6	»
Chamoux........	1350	15	3	2	10	»	1	31	11	»
Champlaurent....	430	néant.								
Le Bourget......	506	30	1	7	45	1	2	86	8	»
Le Pontet........	569	23	3	5	59	»	2	103	6	»
Montandry	550	1	»	»	6	»	»	7	»	»
Villardléger......	755	5	»	3	5	»	3	16	11	»
Totaux..	4879	109	13	28	138	4	16	308	8	»
Aiton...........	960	12	5	4	15	14	8	58	10	2
Bonvillard.......	950	20	»	5	34	»	6	65	11	»
Bonvillaret	592	30	1	4	36	»	4	75	10	»
Grignon.........	400	13	1	11	18	2	11	56	12	»
Monthion.......	371	11	»	9	11	»	6	37	8	»
Ne-De-des-Millières	1185	16	16	29	18	3	26	108	8	»
Ste-Hélène-des-Mil.	1405	61	25	16	71	10	19	202	7	»
Totaux..	5865	163	48	78	203	29	80	601	9	»
Aiguebelle.......	996	4	»	8	3	»	»	22	7	»
Argentine.......	1274	120	8	22	110	2	27	289	»	»
Epierre..........	474	20	»	11	18	»	15	64	3	»
Montgilbert......	622	12	3	3	9	1	6	34	6	»
Montsappey......	525	9	1	2	8	»	3	23	13	7
Randens.........	584	6	»	4	6	»	6	22	»	»
St-Alb.-d'Hurtières	1184	127	5	62	176	»	72	442	8	»
St-George-d'Hurt.	1217	110	1	31	121	»	33	296	»	»
St-Pre-de-Belleville	300	30	1	1	14	1	1	48	12	»
Totaux..	7176	438	19	144	465	4	170	1240	8	»
La Chambre	826	10	9	31	9	15	34	108	»	»
La Chapelle......	921	30	6	28	40	10	31	145	»	»
Les Chavannes ...	315	3	2	3	6	»	11	25	»	»
Montaimon	1496	181	4	19	83	»	13	300	12	6
Montgelafrey.....	683	17	2	»	13	3	»	35	12	»
Ntre-Dme-du-Cruet	160	6	»	1	6	»	3	16	7	»
St-Martin-la-Cham.	589	20	»	17	20	2	11	70	7	»
Totaux..	4960	267	23	99	177	30	103	699	6	»

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goitre seul.	Crétinisme seul.	Goitre et Crétinisme	Goitre seul.	Crétinisme seul.	Goitre et Crétinisme		le Goitre.	le Crétinis.
St-Alban-des-Villar	1176	néant.								
St-Colomban-des-V	1856	»	1	»	»	1	»	2	»	»
St-Etien.-de-Cuine	936	11	»	6	15	»	12	44	12	»
Ste-Marie-de-Cuine	746	43	4	18	77	2	26	170	13	»
St-Léger.........	475	41	3	6	26	2	8	86	10	»
St-Rémy	867	120	»	21	155	»	14	310	12	»
Totaux..	6056	215	8	51	273	5	60	612	12	»
Albanne.........	488	»	1	»	»	2	»	3	»	»
Albiez-le-Jeune..	526	25	3	»	28	3	1	60	»	»
Albiez-le-Vieux..	966	7	2	5	3	»	7	24	8	1-2
Hermillon.......	592	24	3	8	31	1	9	77	»	»
Lechâtel.........	402	7	»	3	12	2	6	30	11	»
Montdenis.......	412	7	»	2	14	»	3	26	»	»
Montpascal	379	4	1	»	18	»	1	24	17	»
Montricher	331	5	»	2	5	1	4	17	18	10
Montvernier.....	512	12	»	7	20	»	7	46	5	»
Pontamafrey.....	138	19	»	2	20	»	6	47	10	6
St-Jean-de-Maurne	2761	113	5	14	224	6	20	382	»	»
St-Julien	830	13	1	14	14	1	11	54	7	»
Villargondran....	406	39	»	7	56	»	3	105	12	7
Totaux..	8743	275	16	64	446	16	78	895	10	»
Fontcouverte.....	1410	14	»	4	5	4	2	29	3	»
Jarrier..........	949	27	2	30	29	2	25	115	4	»
Montrond........	516	»	»	»	»	»	1	1	»	»
St-Franç.-de-Sales.	300	10	1	1	14	»	3	29	10	»
St-Jean-d'Arves ..	1975	3	2	»	4	1	»	10	2	»
St-Pancrace......	425	20	6	7	16	5	11	65	13	»
St-Sorlin	893	néant.								
Villarembert.....	432	3	»	1	6	»	»	10	»	»
Totaux..	6900	77	11	43	74	12	42	259	5	»
Beaunes.........	422	4	1	»	10	2	»	17	10	»
Bonvillard-sur-Or.	370	10	1	1	10	»	1	23	»	»
Orelle...........	795	37	3	16	45	1	8	120	»	»
St-Martin-d'Arc..	282	41	»	8	36	»	6	51	10	»
St-Martin-la-Porte	762	35	1	23	37	1	23	120	»	»
St-Michel........	1877	2	9	18	8	5	20	62	23	»
Thyl............	536	1	»	»	2	1	1	5	22	»
Valloire.........	2080	néant.								
Valmeinier	801	1	2	»	»	1	»	5	»	»
Totaux..	7925	134	17	67	148	11	69	443	13	»

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
Avrieux..........	233	7	»	16	13	1	9	46	»	»
Aussoix..........	582	9	»	»	12	»	2	23	19	»
Le Bourget......	302	9	5	6	4	3	»	27	»	»
Les Fourneaux...	188	6	2	»	12	»	4	24	»	»
Modane..........	1229	26	»	9	33	»	8	76	14	»
Nc-Dc-du-Villard.	435	31	»	»	34	»	»	65	11	»
St-André.........	1046	39	6	13	41	5	12	116	»	»
Villarodin.......	234	8	»	1	5	»	1	15	7	3
Totaux..	4249	135	13	45	154	9	36	392	13	»
Bessans.........	960	»	»	»	1	»	»	1	»	»
Bonneval........	446	»	»	»	3	1	»	4	»	»
Bramans.........	878	11	2	3	25	2	3	46	8	»
Lanslebourg.....	1629	15	2	1	52	1	»	71	16	»
Lanslevillard.....	565	2	»	»	3	»	»	5	»	»
Sardières........	111	néant.								
Sollières.........	517	»	»	»	»	»	1	1	»	»
Termignon......	1316	2	»	»	8	»	»	10	15	»
Totaux..	6425	30	4	4	92	4	4	138	13	»

RÉSUMÉ DES ARCHIPRÊTRÉS
DU DIOCÈSE DE CHAMBÉRY.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
St-Genix	5640	6	2	1	10	2	2	23	10	»
Pont-Beauvoisin	7282	»	1	2	1	»	3	7	»	»
Les Echelles	6434	3	2	1	28	1	»	35	22	»
Novalaise	5647	»	»	1	»	»	2	3	10	»
Yenne	6564	21	12	8	36	4	8	89	8	»
St-Jean-de-Chevel	3073	néant.								
Ruffieux	6235	15	»	3	29	»	1	48	13	»
Rumilly	10156	»	»	»	»	5	»	5	»	»
Albens	6517	néant.								
St-Offenge	5582	id.								
Aix	11866	1	»	»	1	1	»	3	»	»
Maché	8664	10	»	2	11	»	2	25	»	»
Notre-Dame	18672	18	16	21	37	6	18	116	12	»
St-Franç.-de-Sales	15348	6	5	2	9	5	2	29	9	»
Thoiry	6879	»	»	1	1	1	»	3	10	»
Arith	7078	néant.								
Le Châtelard	6503	id.								
Montmélian	10324	19	10	23	24	18	17	111	13	»
S-Pierre-d'Albig.	8127	36	4	8	56	5	7	116	13	»
St-Vital	3158	9	1	»	14	2	»	26	19	»
Châteauneuf	9740	63	10	16	120	9	22	240	12	»
La Rochette	9706	96	21	14	138	20	19	308	10	»
Totaux	176145	303	84	103	515	79	103	1187	12	»

RÉSUMÉ DES ARCHIPRÊTRÉS DU DIOCÈSE DE MAURIENNE.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme.	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme.		le Goître.	le Crétinisme.
Chamoux	4879	109	13	28	138	4	16	308	8	»
Les Millières	5888	168	48	78	208	29	80	601	9	»
Aiguebelle	7176	438	19	144	465	4	170	1240	8	»
La Chambre	4940	267	23	99	177	30	103	699	6	»
St-Etienne-de-C.	6056	215	8	51	273	5	60	612	12	»
St-Jean-de-Maur.	8743	275	16	64	446	16	78	895	10	»
Fontcouvette	6900	77	11	43	74	12	42	259	5	»
St-Michel	7925	131	17	87	148	11	69	443	13	»
Modane	4249	135	19	45	154	9	86	892	13	»
Lanslebourg	6425	30	4	4	92	4	4	188	13	»
Totaux ..	63156	1840	172	623	2170	124	658	5587	9	»

Nous allons ajouter à ces tableaux quelques observations relatives, 1° aux résultats du recensement ; 2° à la cause présumée du goître et du crétinisme ; 3° aux moyens prophylactiques qui paraissent mériter la préférence.

ARTICLE Ier.

OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT.

On trouve dans les tableaux qui précèdent, pour chaque paroisse, le nombre des cas, 1° de goître seul ; 2° de crétinisme seul ; 3° de goître et crétinisme réunis, et cela pour les deux sexes séparément. Outre le nombre total des individus atteints dans chaque paroisse, on a encore indiqué, dans les endroits du diocèse de Cham-

béry principalement affectés, combien il y en a dans chaque village en particulier, afin que l'on puisse faire des comparaisons plus précises à l'époque d'un nouveau recensement.

Le diocèse de Chambéry comprend 169 paroisses et une population actuellement de 176,145 individus ; ce qui donne une moyenne de 1,042 pour chaque paroisse. Le nombre des personnes qui aujourd'hui s'y trouvent plus ou moins atteintes de goître ou de crétinisme, ou de ces deux infirmités réunies, s'élève à 1,187, ce qui fait 6, 73 sur 1,000 habitants pour la totalité du diocèse. Dans le diocèse de Maurienne, le nombre des personnes atteintes est de 5,587 sur une population de 63,156 ; ce qui fait 88,46 sur 1,000 habitants pour la totalité du diocèse. Il y en a plus dans les neuf paroisses de l'archiprêtré d'Aiguebelle que dans les 169 paroisses de ce diocèse.

Le nombre de 1,187 individus plus ou moins affligés de goître ou de crétinisme dans le diocèse de Chambéry, présente 818 cas de goître seul, 163 de crétinisme seul, et 206 de goître uni au crétinisme. Dans le diocèse de Maurienne on trouve 4,010 cas de goître seul, 296 de crétinisme seul, et 1,281 de goître uni au crétinisme. Les proportions sont à peu près les mêmes dans les deux diocèses. Elles prouvent que les cas de goître seul sont plus que le double des deux autres sommes réunies.

Le nombre des habitants atteints de goître est de 5, 81 sur 1,000 dans le diocèse de Chambéry, et de 83 sur 1,000 dans celui de Maurienne. Le nombre des crétins atteints de goître est de 558 sur 1,000 dans ce diocèse, et de 815 sur 1,000 dans celui de Maurienne. Cette remarque prouve que les malheureux crétins sont infini-

ment plus exposés aux bronchocèles que les autres habitants.

Sur 818 individus atteints de goître seul, dans ce diocèse, on compte 515 filles et seulement 303 garçons. Dans le diocèse de Maurienne, sur 4,010 individus atteints de goître seul, on compte 2,170 filles et 1,840 garçons; la différence y est beaucoup moins grande, mais elle est toujours dans le même sens. On ne peut donc pas douter que les femmes ne soient plus sujettes au goître que les hommes. Pour rendre raison de cette différence, on dit : 1° que les femmes ont l'organisation plus faible et la fibre plus impressionnable ; 2° que leur condition les expose à des maladies plus fréquentes, et que c'est souvent pendant les grossesses ou après les couches que le goître se manifeste ; 3° que leur vie est plus casanière, et que dans les campagnes elles en passent la plus grande partie dans des habitations humides et malsaines ; 4° qu'elles boivent le plus souvent de l'eau pure et rarement du vin. Quelques personnes ajoutent que la glande thyroïde se tuméfie plus facilement chez elles, parce qu'elles n'ont pas le cou serré par une cravate comme les hommes.

La différence qui se manifeste relativement au goître ne subsiste plus à l'égard du crétinisme. Sur ce point la Providence traite les deux sexes avec impartialité. Dans ce diocèse, le nombre total des hommes atteints de crétinisme est de 187, et celui des femmes de 182. Dans le diocèse de Maurienne le nombre des hommes est de 785 et celui des femmes de 782.

Dans les tableaux imprimés adressés à MM. les curés, on demandait à quel âge le goître commence ordinairement à se manifester. 100 seulement, tant de ce diocèse que de celui de Maurienne, ont répondu à cette question.

La moyenne de leurs réponses fixe cet âge à 8 ou 9 ans. Il est vrai qu'il se manifeste quelquefois plus tôt ; mais cela est rare, sur 100 personnes qui en sont atteintes, on n'en trouve guères que 5 ou 6 au-dessous de l'âge de 7 ans. On peut donc affirmer qu'en général il se manifeste de 7 à 30 ans, et que les cas de goître congénial sont très rares. Dans le principe, il cède facilement aux remèdes ; mais il est incurable lorsqu'il est invétéré. [1]

On avait demandé aussi à MM. les curés à quel âge commence ordinairement le crétinisme. 97 seulement ont fait une réponse à cette question ; on comprend que ceux qui n'avaient pas de crétins dans leur paroisse ne devaient pas s'en occuper. Sur ce nombre, 10 ont prétendu que cette infirmité se manifeste quelque temps après la naissance, de 1 à 6 ou 7 ans ; 87 ont assuré que le crétinisme est congénial et qu'il se contracte dans le sein maternel. Ce sentiment nous paraît généralement incontestable ; il peut cependant y avoir des exceptions ; il est à désirer que les médecins fassent sur ce point de nouvelles

[1] M. le docteur Duclos, médecin de l'hospice des aliénés du Beton, a observé dernièrement un exemple de goître congénial que nous croyons devoir rapporter. « Benjamin D...., né le 28 mai 1847, à Maltaverne, « hameau de Châteauneuf, a apporté en naissant, un goître divisé en « deux lobes bien distincts et légèrement mobiles, occupant chacun un « des côtés du cou, le gauche du volume d'une noix ordinaire, et le droit « d'une grosseur moitié moindre. Ces tumeurs suivent les mouvements du « larynx. Au toucher, elles semblent d'abord molles et peu résistantes ; « mais en pressant un peu, on sent une dureté égale, élastique qui ne « laisse aucun doute sur l'hypertrophie du corps tyroïde. Elles n'ont pas « fait de progrès sensibles depuis le moment de la naissance ; elles sont « aujourd'hui (24 juillet 1847) à peu près dans le même état. L'enfant a « habituellement une respiration gênée, légèrement sifflante, et lorsqu'il « pleure, la respiration est stertoreuse. Il ne présente aucun signe caractéristique de crétinisme ; il est probable qu'il ne sera que goîtreux. Sa « santé est bonne. »

observations. Il paraît certain aussi que l'état des enfants nés avec un principe de crétinisme, peut s'améliorer ou se détériorer selon la manière dont ils sont soignés les 5 ou 6 premières années de leur vie. M. de Saussure ne regarde pas le crétinisme comme congénial : « Il paraît, « dit-il, que c'est surtout dans l'enfance, dans cet âge « où la fibre est tendre et flexible, que se détermine cette « maladie ; car ceux qui en ont été exempts jusqu'à leur « 8me ou 10me année, le sont également pour la vie. » Voyage dans les Alpes, tom. II, chap. 47. Ce sentiment nous paraît contraire à l'observation. [1]

Art. II.

ÉTIOLOGIE DU GOITRE ET DU CRÉTINISME.

Si l'on s'occupe du goître et du crétinisme, c'est principalement sans doute dans l'espérance d'y trouver un remède ou un préservatif. Pour arriver à cette découverte il faudrait en connaître la cause, et c'est précisément le point sur lequel on est le moins d'accord. Quelques auteurs pensent que ces deux maladies sont héréditaires, qu'elles sont un vice de race, et qu'elles se transmettent avec le sang d'une génération à l'autre. D'autres les attribuent à la misère, à la malpropreté, à la mauvaise nourriture, à l'usage des eaux de neige, à une humidité excessive, à l'habitation dans des lieux trop ombragés, à la chaleur, à la stagnation de l'air, à l'ivrognerie, à la

[1] Quelques personnes s'imaginent que les enfants ne contractent le crétinisme que vers l'âge de deux ou trois ans ; parce que c'est alors seulement, en voyant qu'ils n'apprennent ni à parler ni à marcher, qu'on en reconnaît l'existence d'une manière certaine.

débauche, etc. ; cette grande diversité d'opinions prouve que la véritable cause n'en est pas encore connue.

Quoique le goître et le crétinisme soient deux maladies différentes, elles sont très ordinairement associées ; elles sévissent dans les mêmes vallées et dans les mêmes familles ; il y a à la vérité beaucoup de goîtreux qui ne sont pas crétins ; mais il y a peu de crétins sans goître. Nous croyons donc devoir les attribuer aux mêmes causes, au moins provisoirement, et jusqu'à ce qu'on ait de bonnes raisons pour admettre un sentiment contraire.

Il paraît qu'on peut assigner à ces deux maladies des causes directes et des causes indirectes ; les premières sont celles qui les produisent directement et sans lesquelles elles n'existeraient pas. Les secondes sont celles qui ne produiraient pas le goître et le crétinisme, si elles existaient seules ; mais qui en favorisent le développement, et viennent ainsi en aide aux causes directes. Evidemment ce sont les causes directes qu'il serait plus important de découvrir.

Le goître et le crétinisme sont-ils des maladies purement sporadiques, des maladies qui se développent comme au hasard tantôt dans un pays, tantôt dans l'autre, d'une manière entièrement indépendante soit de la configuration, soit de la constitution géologique du sol ? nous ne le pensons pas ; il paraît au contraire qu'elles tiennent à certaines localités, qu'elles sont comme inhérentes à certaines vallées, et qu'elles ont eu de temps immémorial leur domicile fixe dans les mêmes endroits où elles sévissent encore aujourd'hui. Le recensement, dont nous examinons ici les résultats, nous semble fournir la preuve de cette assertion de manière à laisser peu de doute.

Le diocèse de Chambéry comprend 169 paroisses. Nous les divisons en deux classes ; la première comprend les paroisses saines au nombre de 127, et la seconde celles qui sont plus ou moins infectées au nombre de 42. Nous appelons paroisses saines celles où le recensement n'indique pas plus de trois cas sur 1,000 habitants, et paroisses infectées celles où il y en a un plus grand nombre. Les 127 paroisses qui forment la première classe ne présentent que 57 cas de goître ou de crétinisme sur une population de 128,902 individus, ce qui ne fait qu'un cas sur 3,000 individus. On peut considérer ces cas comme purement sporadiques et indépendants de toute influence locale. Dans les 42 communes qui forment la deuxième classe, le nombre des personnes infectées est de 1,130, sur une population de 47,243 individus, soit de 23,91 sur 1,000. Le diocèse de Maurienne comprend 83 paroisses. On y trouve 9 paroisses saines dont la population est de 8,539, et 74 paroisses infectées, dont la population est de 54,617. Le nombre des cas de goître et de crétinisme dans ces 74 paroisses est de 5,582, soit de 102 sur 1,000 individus.

Relativement au sol, nous divisons le territoire, qui est ici l'objet de nos observations, en trois parties ; la première comprend toutes les paroisses de St-Genix à Montmélian et celles des Bauges ; la deuxième s'étend de Montmélian à Chamousset ; et la troisième de Chamousset à Lanslebourg.

La première partie est occupée principalement par les terrains jurassique et néocomien qui en forment les reliefs ; les paroisses qui y sont assises, sont entièrement exemptes de goître et de crétinisme. Le bas des vallées est entièrement occupé par une formation de grès tertiaire

ou mollasse dont les couches sont tantôt horizontales, tantôt relevées contre le flanc des montagnes voisines, et par un terrain de transport à couches horizontales qui appartient à l'alluvion ancienne et au diluvium. Quelques villages de St-Jean-de-Couz, de St-Ombre, du Bourget, du Trembley, et surtout de la Motte-Servolex, bâtis sur ces terrains, se trouvent assez gravement infectés. On rencontre aussi ces deux maladies dans quelques hameaux de Serrières, d'Yenne et de la Balme, situés près du Rhône sur les anciens dépôts de ce fleuve. Tous ces derniers hameaux ont des puits dont les eaux baissent ou s'élèvent en même temps que celles du Rhône. On a fait les mêmes observations en France, sur la rive droite de ce fleuve, notamment dans la commune de Peyrieux. Il serait à désirer qu'on explorât avec soin les deux rives du Rhône depuis Lyon jusqu'à Genève.

La seconde partie comprend la rive droite de l'Isère, de St-Vital à Montmélian, et sa rive gauche, de Chamousset à Arvillard. Presque partout le sol dont elle est formée, est un schiste argilo-calcaire sans consistance et presque friable, qui appartient peut-être déjà au terrain métamorphique ; or, c'est précisément sur ce sol argilo-calcaire que le goître et le crétinisme commencent à se présenter comme endémiques ; il n'y a en effet, dans tout cet espace de terrain, que 5 paroisses sur 34 qui jouissent d'une entière immunité. Dans les autres, au nombre de 29, on trouve 801 cas sur une population de 29,660, soit 27 cas sur 1,000 habitants, tandis qu'il n'y a que deux cas sur 1,000 dans le reste du diocèse. Les paroisses les plus affligées sont Cruet, Planaise, Coise, Châteauneuf, Presle, Leyssaud, la Rochette et Arvillard. On fait la même observation dans toute la vallée du

Grésivaudan de Montmélian à Grenoble ; la rive droite de l'Isère appartient aux terrains jurassique et néocomien à couches épaisses et compactes ; la population y est parfaitement saine ; tandis que la rive gauche, qui est un schiste argilo-calcaire tendre et friable, est infectée de goître et de crétinisme comme en Savoie.

Le diocèse de Maurienne, de Chamousset à Lanslebourg, est occupé entièrement par le terrain métamorphique. On y trouve plus communément, au bas de la vallée, des schistes argileux, au milieu, des schistes talqueux, et dans les parties les plus élevées, des schistes micacés. Néanmoins ces différentes espèces de roche se trouvent aussi souvent mêlées soit entr'elles, soit avec d'autres espèces, telles que des gneis, des amphiboles, des calcaires, des gypses, des antracites, etc. Le schiste argileux est quelquefois tellément tendre, friable et soluble dans l'eau, qu'on trouve des communes dont tout le territoire est dans un état de mouvement et d'éboulement habituels. Or, c'est précisément sur ce terrain métamorphique que les cas de goître et de crétinisme deviennent plus fréquents. Nous avons déjà remarqué que dans le diocèse de Maurienne, sur 83 paroisses, il n'y en a que 9 qui en soient exemptes ; ce sont les plus élevées. Dans les autres au nombre de 74, on trouve 102 cas sur 1,000 habitants.

On commence donc à trouver quelques cas de goître et de crétinisme dans le diocèse de Chambéry, sur les dépôts du Rhône et sur le terrain d'alluvion ancienne de la Motte-Servolex et des paroisses voisines. Dès qu'on arrive au sol argilo-calcaire qui s'étend de Montmélian à Chamousset, les cas deviennent plus nombreux ; on en compte dans tout ce territoire 27 sur 1,000 habitants ;

lorsqu'on entre dans le terrain argileux, talqueux, gypseux de la vallée de Maurienne, le nombre des cas s'élève à 102 sur 1,000 individus. Or, dans toutes ces localités, si vous interrogez les vieillards, ils vous répondront qu'il y en a toujours eu, dans leur paroisse, à peu près autant qu'il y en a aujourd'hui ; ils n'osent pas affirmer s'il y a augmentation ou diminution ; les communes qui en ont peu aujourd'hui, en avaient peu autrefois ; celles qui en ont beaucoup aujourd'hui, en avaient beaucoup autrefois. Parcourez ensuite les vallées qui en sont exemptes, celles des Beauges, par exemple ; réitérez les mêmes interrogations ; on vous répondra partout qu'il n'y en a jamais eu plus qu'aujourd'hui. Il paraît donc certain que ces deux infirmités ne sont pas purement sporadiques, et qu'on en doit chercher la cause dans les localités mêmes où elles se développent. Si ce point laisse encore des doutes, un recensement comparatif opéré dans 30 ou 40 ans, suffira pour les dissiper. Nous regardons comme infiniment probable que, si à une époque quelconque du passé, si en l'année 1247, par exemple, on avait indiqué sur une carte de Savoie, par une couleur particulière, tous les endroits plus ou moins infectés alors par le goître et le crétinisme, on reconnaîtrait que l'état des choses y est encore à peu près le même aujourd'hui.

En effet, on a assuré de tout temps qu'on rencontre ordinairement ces deux maladies dans les basses vallées des Alpes et des Pyrénées. « On ne voit de crétins, dit « M. de Saussure, ni dans les hautes vallées, ni dans les « plaines ouvertes de toutes parts ; » il prouve cette assertion par les nombreuses observations qu'il a faites lui-même dans le Valais, ainsi que dans les provinces d'Aoste, de Tarentaise et de Maurienne. (*Voyage dans les Alpes,*

tom. II, ch. 47.) Il y a soixante et dix ans qu'il parlait ainsi, et aujourd'hui encore ce sont les mêmes vallées qui sont particulièrement affligées de ces deux fléaux ; il y a donc quelque chose dans ces deux localités qui les entretient et qui les y fixe.

Dans un mémoire inséré au tome XXXV des Annales d'Hygiène publique, M. Boudin, médecin en chef de l'hôpital militaire de Versailles, rapporte, sur le témoignage du docteur Hancke, que sur 380 militaires de l'armée wurtembergeoise, qui étaient en garnison au fort Silberberg, construit dans les Alpes, 100 hommes se trouvaient atteints de goître après moins d'un mois de séjour.[1] Il y avait donc dans cette localité une cause particulière.

Le même auteur reconnaît que le goître sévit d'une manière constante dans quelques départements de la France, notamment dans celui des Hautes-Alpes, tandis qu'il épargne avec une régularité remarquable tout le nord-ouest du même royaume. Il confirme cette assertion par le tableau suivant.

ANNÉES DES LEVÉES.	HAUTES-ALPES.		MORBIHAN.	
	SUJETS EXAMINÉS	EXEMPTÉS POUR GOÎTRE.	SUJETS EXAMINÉS	EXEMPTÉS Pr GOÎTRE
1838	901	105	2077	0
1839	887	86	1843	0
1840	902	115	1968	0
1841	804	56	2008	0
1842	945	80	1919	0
Moyennes.	887	88	1963	0

[1] *Annales d'Hygiène publ. et de Médec. légale*, t. 35, p. 299 ; janv. 1846.

On voit par ce tableau que, dans le département des Hautes-Alpes, sur 100 conscrits examinés chaque année à l'époque du tirage, il y en a dix qui sont exemptés pour goître, tandis que le département du Morbihan n'en présente pas un seul cas sur 2,000. Si ce tableau comprenait 50 ans au lieu de 5, très probablement il offrirait invariablement les mêmes résultats.

Si ces deux maladies sont réellement inhérentes à certaines localités, les causes qui les produisent doivent donc être aussi particulières à ces mêmes localités; c'est là une considération essentielle qu'il ne faut pas perdre de vue. Ceux qui les attribuent à des causes générales, à des causes qu'on retrouve partout, même dans les endroits où ces deux fléaux ont toujours été inconnus, ne nous paraissent pas dans le vrai. Si l'ivrognerie et la débauche, par exemple, en étaient la véritable cause, il n'y aurait nulle part plus de goîtreux et de crétins que dans les grandes villes. Si elles dépendent du sol, comme on ne peut guères en douter, il paraît qu'il faut en chercher la cause primitive dans sa constitution géologique plutôt que dans sa configuration. En effet, le recensement de 1845 prouve que l'on commence à trouver quelques cas de goître et de crétinisme en Savoie sur les dépôts du Rhône, sur le terrain d'alluvion ancienne, et sur les grès mêlés d'argile; que ces cas deviennent plus fréquents lorsqu'on arrive aux schistes argilo-calcaires; que toutes les communes assises sur ce terrain en sont à peu près également infectées; qu'ils deviennent beaucoup plus fréquents encore dans les vallées de Maurienne, de Tarentaise, du Faucigny et d'Aoste occupées presque entièrement par le terrain métamorphique, et spécialement par des schistes argileux, talqueux, micacés, et par des

dépôts de gypses ; tandis qu'au contraire les terrains jurassique et néocomien en sont complètement exempts. Il paraît donc certain que la première cause de ces deux maladies est inhérente au sol.

Ce qui prouve que la configuration du pays n'en est pas la cause directe, c'est qu'on trouve souvent les mêmes conditions géographiques dans des endroits où le goître et le crétinisme sont inconnus ; on rencontre souvent, hors des terrains que nous avons signalés, les mêmes formes de vallées, les mêmes défilés, le même boisement, les mêmes ombrages, la même humidité, la même pauvreté dans la construction des chaumières. Hors des terrains infectés, ces divers accidents réunis ou séparés occasionnent des fièvres ou d'autres maladies, mais ils ne produisent pas le goître ni le crétinisme. Au contraire, dans les terrains qui y sont sujets, les conditions géographiques les plus favorables ne suffisent pas pour en exempter. Ainsi, par exemple, les communes de la Chapelle, de la Chambre, de St-Avre en Maurienne sont situées dans un terrain sec, loin des marais, exposées à un grand courant d'air ; celles de la Chavanne, de Plauaise, de Coise, de Châteauneuf, de la Chapelle-Blanche, en ce diocèse, sont dans une situation agréable, ouverte de tous côtés, bien exposée au soleil en toute saison ; tous ces avantages n'ont pu jusqu'ici les assainir.

Il faut bien cependant compter la configuration du sol et les circonstances qui l'accompagnent, au nombre des causes secondaires de ces deux infirmités. Si à une constitution géologique défavorable se joignent encore la profondeur et l'étroitesse de la vallée, la stagnation de l'air, l'absence du soleil une partie du jour ou une partie de l'année, une humidité excessive, des habitations mal-

saines, la malpropreté, une mauvaise nourriture, etc., il est certain que les cas en seront beaucoup plus fréquents et plus graves.

Mais quelle est au fond la substance qui altère la nature du sol et lui procure ses qualités nuisibles? est-ce l'argile, l'alumine, la magnésie, la silice, le talc, le gypse, etc.? la question est trop peu avancée pour que l'on puisse rien affirmer sur ce point. Nous nous bornerons à remarquer qu'en Savoie du moins, plus un terrain est argileux, plus les cas de goître et de crétinisme y sont fréquents. Quoi qu'il en soit, il paraît que ce principe pathogénique, dont nous ignorons la nature, est pris en dissolution ou charrié mécaniquement par les eaux qui traversent certains terrains, et que c'est principalement par la boisson qu'il exerce sa pernicieuse influence sur le corps humain. C'est au moins une opinion très généralement accréditée, comme on le voit par les notes qui accompagnent le recensement.

A Leyssaud, à la Chapelle-Blanche, à Cruet, à Cluses, à Montvernier, à St-Julien en Maurienne et en beaucoup d'autres endroits, on attribue le goître aux eaux qui forment un dépôt de tuf. [1] A la Chavanne, à la Motte-Servolex, à Arvillard, à la Balme, on l'attribue aux eaux de puits creusés dans un sol argileux ou marécageux. Au Puyset, commune de Planaise, sur 18 familles, l'une a une citerne, les autres s'abreuvent à une même

[1] La source de Villarclément, commune de St-Julien, s'est formé elle-même un canal élevé de plusieurs pieds au-dessus du sol par des incrustations successives. Arrivés à l'âge de 20 ans, les jeunes gens en font quelquefois usage pendant plusieurs mois avant la levée, afin de se procurer un goître suffisant pour les exempter du service militaire. On prétend que le moyen est efficace.

source de mauvaise eau ; la première est saine, toutes les autres sont gravement atteintes de goître et de crétinisme. A Pontamafrey on a renoncé à l'usage d'une source séléniteuse ; on assure que depuis lors les goîtres ont diminué. A St-Jean-de-Maurienne il est bien reconnu que les eaux dites de Bonrieux, qui sont très argileuses, entretiennent le goître et le crétinisme dans toute la rue du même nom qui en fait usage, tandis que la fontaine dite de La Pierre, qui vient des roches talqueuses et amphiboliques du Rocherai, passe pour très saine. A la Trinité, on assure que les goîtres sont devenus plus nombreux depuis qu'on a réuni une nouvelle source à celle du village de la Cochette ; on prétend qu'il y a à Coise une source qui produit le goître et une autre qui en guérit. La petite commune de St-Jean-Pied-Gauthier n'a ni goître ni crétinisme, tandis que presque tous les villages voisins en sont atteints. On attribue cette exemption à l'usage habituel d'une eau légèrement ferrugineuse. A Villarsallet, il n'y a du goître qu'au village du Mollaret ; on l'attribue à la qualité de l'eau, et l'on assure que les étrangers qui viennent s'y établir, en prennent presque toujours la première ou la seconde année. M. le docteur Duclos, médecin de l'hospice des aliénés du Beton, cite un village de Chamoux, où le goître augmente en été et diminue en hiver. On en donne une raison très plausible. En hiver on puise l'eau à un courant qui descend de la montagne ; en été, le ruisseau étant à sec, on va à une mauvaise source qui sort à quelque distance des habitations. On prétend avoir observé le même fait à la croix d'Aiguebelle, et l'on en donne la même explication. Enfin il y a peu de communes qui n'attribuent le goître et le crétinisme à l'usage de quelques eaux. Une opinion aussi

générale n'est probablement pas dénuée de tout fondement ; et certainement s'il y a des eaux qui produisent un tel effet, ce n'est pas par leur nature ; car l'eau est partout la même ; ce ne peut être qu'à raison des substances tenues en suspension ou en dissolution et fournies par le sol qu'elles ont eu à traverser.

On ne doit pas compter la chaux carbonatée compacte, ni par conséquent les eaux qui l'ont traversée, au nombre des causes du goître et du crétinisme, puisque ces deux maladies sont presque entièrement inconnues dans les communes de ce diocèse qui se trouvent situées sur ce terrain.[1] Presque partout on accuse les eaux tophacées de produire cet effet. Cette opinion est trop générale pour ne pas avoir quelque fondement ; cependant le tuf est aussi composé presque entièrement de carbonate de chaux ; il y a là une difficulté dont on ne peut encore donner la solution. M. Bonjean, chimiste distingué de cette ville, ayant bien voulu analyser trois espèces de tuf pris à Montvernier, à Villarclément et à Leyssaud, et tous réputés pour occasionner le goître, nous nous bornerons ici à en présenter les résultats sans nous permettre d'en tirer aucune conséquence :

[1] L'oxford-clay ne paraît pas plus nuisible que les autres parties du calcaire oolithique.

NOM DES SUBSTANCES.	TUF DE MONTVERNIER	TUF DE VILLARCLÉM.[1]	TUF DE LEYSSAUD.
Carbonate de chaux	0,949	0,936	0,911
Carbonate de magnésie...			
Sulfate de magnésie	0,017	0,007	0,008
Sulfate de chaux.........			
Oxide de fer.............	0,010	0,017	0,014
Silice	0,004	0,030	0,007
Eau et matière organique.	0,020	0,010	0,006
Total........	1,000	1,000[1]	1,000

Il y a aux environs de St-Jean-de-Maurienne plusieurs villages bâtis sur un terrain gypseux, qui sont excessivement sujets au goître et au crétinisme. Peut-on en conclure que la chaux sulfatée et les eaux séléniteuses doivent être rangées au nombre des causes de ces deux maladies ? plusieurs observations porteraient à le croire. Parmi les localités où l'on trouve beaucoup de gypse et en même temps beaucoup de goître, on peut citer, en Maurienne, Randens, Montaimon, Pontamafrey, Montvernier, St-Pancrace, quelques villages de St-Jean-de-Maurienne et de Fontcouverte, Modane, Avrieux, Bramans ; en Tarentaise, le Bourg-St-Maurice, Aime, Villette, Bozel, St-Laurent-de-la-Côte ; en Faucigny, Domancy, Marignier et plusieurs autres communes. Mais on cite aussi en plusieurs endroits des dépôts de gypse qui ne produisent aucun cas de goître dans leur voisinage.

[1] On pourrait peut-être observer ici que le tuf de Villarclément, qui est plus particulièrement accusé de causer le goître, a beaucoup plus de silice.

Il y a beaucoup de plâtre dans les environs de Paris où le goître et le crétinisme paraissent inconnus. Mais il faut remarquer aussi que les nombreux dépôts de chaux sulfatée, qui existent en Europe, appartiennent à plusieurs formations différentes, et qu'il peut y avoir beaucoup de variété dans les éléments inaperçus qui les accompagnent. C'est donc encore une question qui reste pour le moment sans solution.

Quelques écrivains ont attribué le goître et le crétinisme aux eaux de neige et de glace fondue ; cette opinion qui n'a jamais été populaire dans les vallées des Alpes, est évidemment fausse ; car il est reconnu que ces deux infirmités disparaissent entièrement dans les communes les plus élevées de chaque vallée et les plus rapprochées des glaciers.

M. de Saussure disait que, dans tous ses voyages, il n'avait jamais vu un seul village sujet à ces maladies à une hauteur qui passât 500 ou 600 toises au-dessus de la mer. [1] Il est vrai, en effet, que le goître et le crétinisme cessent assez généralement, en Savoie, à la hauteur de 1,000 à 1,200 mètres. Cet avantage nous paraît dû 1° à une plus grande pureté de l'air et de l'eau ; 2° à la nature du sol ; car il est reconnu que dans les lieux élevés les schistes argileux sont ordinairement remplacés par des schistes micacés, talqueux, ou amphiboliques qui sont plus compactes et ne sont point solubles dans l'eau. Cependant, il y a encore sur ce point bien des exceptions ; on trouve, en Maurienne, plusieurs communes situées au-dessus de 1,200 mètres qui ne sont pas dans un état hygiénique très satisfaisant. On peut citer Montaimon

[1] *Voyage dans les Alpes*, tom. 2, chap. 47.

de 1,151 mètres, Bramans de 1,256, Notre-Dame du Villard de 1,324, Montdenis de 1,382, Albiez-le-Jeune de 1,384, Lanslebourg de 1,491, Aussois de 1,498, Montpascal de 1,553, et Albiez-le-Vieux de 1,566 mètres. Dans ces neuf communes, on compte encore 90 cas de goître ou de crétinisme sur 1,000 habitants. Mais on doit ajouter 1° que ces communes sont aussi celles où le sol argileux s'élève plus haut, celles où l'on trouve le plus de ces terrains mouvants sujets à de fréquents éboulements, le plus de ces ravines noires où les eaux pluviales prennent si facilement l'argile en dissolution. On doit ajouter 2° que dans ces paroisses mêmes se sont ordinairement les hameaux les moins élevés qui sont les moins sains.

L'opinion de ceux qui croient trouver la première cause du goître et du crétinisme, dans un vice de race, ne nous paraît pas fondée. A la vérité, dans les localités sujettes à ces deux maladies, les familles qui en sont gravement atteintes, doivent se transmettre de génération en génération une disposition particulière à les contracter. En ce sens, beaucoup de maladies à la longue deviennent héréditaires ; mais nous croyons pouvoir affirmer que ces graves infirmités ne sont pas héréditaires dans ce sens qu'on puisse en attribuer la première cause à un vice de race ; parce qu'en changeant de local, en allant habiter dans un pays sain, une famille atteinte depuis plusieurs siècles, s'en trouve généralement débarrassée après la première ou la seconde génération.

En effet, partout et plus spécialement dans les communes où il y a beaucoup de fermiers, et dans celles où il y a des émigrations chaque année, la population subit un mouvement habituel. Tous les ans, quelques familles partent et d'autres viennent les remplacer. Ce mouvement

est même plus grand dans les paroisses sujettes au goître et au crétinisme, parce qu'il y a plus de mortalité. Si ces deux maladies étaient un vice du sang, les familles infectées se seraient peu à peu dispersées dans les pays voisins, des familles saines les auraient remplacées, insensiblement l'état hygiénique des communes aurait complètement changé. Or, ce n'est pas ce qui arrive. Les paroisses qui étaient atteintes, il y a cent ans, n'ont pas cessé de l'être, et celles qui étaient saines autrefois, le sont encore aujourd'hui. Il faut donc reconnaître que la cause de ces deux maladies est locale et pour ainsi dire inhérente au sol.

L'expérience confirme chaque jour cette opinion : Si une famille infectée va habiter une paroisse saine, les enfants qui se trouvaient atteints, n'en éprouvent pas ordinairement une amélioration sensible, excepté que les goîtres disparaissent peu à peu, s'ils ne sont pas invétérés ; mais à la seconde ou au moins à la troisième génération, la famille se trouvera entièrement assainie. Si au contraire une famille saine va se fixer dans un lieu infecté, les enfants nés antérieurement ne contractent pas le crétinisme, puisqu'il est congénial ; mais, dès le jour de leur arrivée, ils sont sujets à contracter le goître, comme tous les indigènes, et ceux qui naîtront ensuite seront sujets au goître et au crétinisme comme ceux des familles qui ont toujours habité le pays. Un nommé Meunier a eu, au Pont-de-Beauvoisin, deux enfants sains et intelligents ; étant allé ensuite se fixer au village du Puyset, commune de Planaise, il y a eu successivement trois enfants crétins. Parmi les personnes qui actuellement sont atteintes de goître à la Motte-Servolex, on en compte douze qui n'y sont que depuis peu d'années, et qui

toutes sont nées aux environs dans des paroisses parfaitement saines. Deux jardiniers, l'un de St-Alban, l'autre de St-Jean-d'Arvey, communes parfaitement saines, sont allés l'un après l'autre se fixer au château de La Rochette ; tous les deux avaient eu des enfants intelligents avant ce changement de domicile, ils n'eurent plus, depuis lors, que des crétins. Une famille de la Croix-de-la-Rochette composée du père, de la mère et de huit enfants tous sains et bien portants, est allée se fixer à St-Rémy en Maurienne ; tous sans exception y ont pris du goître. D'après le recensement, la petite commune de la Croix-de-la-Rochette n'a actuellement que deux cas de goître. M. le curé de Ste-Hélène des Millières a remarqué que, sur 50 individus crétins ou demi-crétins, décédés de 1835 à 1846, 21 appartenaient à des parents nés dans la paroisse, et 29 à des parents qui étaient venus s'y fixer d'ailleurs ; le plus grand nombre de ces parents venaient de paroisses saines. Les jeunes gens de Saint-Georges et de St-Alban-d'Hurtières vont très ordinairement prendre des femmes dans les communes plus élevées et plus saines du Bourget, du Pontet et de Champlaurent, afin de renouveler peu-à-peu la population par le croisement des races. Ce moyen est employé depuis longtemps et la population locale est toujours la même. Les étrangères ont des enfants crétins et sujets au goître, comme les indigènes ; parce que le principe du mal est dans la nature du sol et non dans les familles.

Il est certain que les pauvres sont plus sujets au goître et au crétinisme que les autres classes de la société. Il faut entrer dans leurs habitations pour bien juger de leur manière de vivre. Figurez-vous un appartement de petite dimension, de 7 à 8 pieds d'élévation, le plus

souvent au rez-de-chaussée, sur la terre nue, ou sur un mauvais dallage, une ou deux fenêtres petites, basses, du même côté, un vieux chassis dormant recouvert d'un papier huilé, qui laisse à peine entrer un peu de lumière; et dans cet espace étroit et humide une famille entière, plusieurs lits, un pétrin qui sert de table, de vieux meubles, de vieux habits, des coffres vermoulus. On juge aisément de l'air méphytique qu'on respire dans ce réduit. Cette vie d'abjection et de malaise favorise évidemment le rachitisme, le scrophule, le goître et le crétinisme.

On peut en dire autant de l'humidité en général et de la stagnation de l'air. L'observation prouve que les villages situés dans des lieux bas, humides, marécageux, tournés au nord, ombragés par les arbres ou par une haute montagne. sont très exposés à ces deux maladies; parce que toutes ces causes concourent à affaiblir le tempéramment, à rendre la fibre plus molle, plus flexible, plus impressionnable. On ne doit cependant les regarder que comme des causes indirectes et secondaires; 1° parce que le goître et le crétinisme, quoique plus communs chez les pauvres, ne s'arrêtent pas toujours au seuil des palais; les riches n'en sont pas entièrement exempts; plusieurs familles qui tenaient autrefois dans le monde un rang distingué, leur ont dû leur extinction; 2° parce que, en Savoie, les habitations rurales sont partout à peu près les mêmes; il y en a qui sont dans un état propre et décent; d'autres annoncent beaucoup de misère; mais au total elles sont, dans les paroisses sujettes à ces deux infirmités, ce qu'elles sont partout ailleurs, et ne présentent rien de particulier. On ne doit donc en chercher la cause primitive ni dans la pauvreté, ni dans la

construction des habitations. Il en est de même de l'humidité et du voisinage des marais. Loin des lieux infectés, ils occasionnent des fièvres, des scrophules ou d'autres maladies ; mais ils ne produisent pas le goître ni le crétinisme.

Art. III.

MOYENS PROPHYLACTIQUES.

S'il est vrai, comme il paraît qu'on ne peut le nier, que la cause directe du goître et du crétinisme dépende de la constitution géologique des terrains et des substances que l'eau, en les traversant, y prend en suspension ou en dissolution, le plus sûr des préservatifs, le seul dont l'efficacité soit incontestable, consiste sans doute à ne pas fixer son domicile dans les communes qui y sont notoirement exposées. Aussi l'expérience prouve-t-elle que le changement d'air est un moyen non-seulement prophylactique, mais encore thérapeutique jusqu'à un certain point. En effet, si un pensionnat de demoiselles, par exemple, est établi dans un air sain, celles qui y arrivent avec un peu de goître le perdent ordinairement dans quelques mois, même sans faire usage d'aucun remède ; aux levées annuelles, on ne regarde pas les petits goîtres comme un motif suffisant de réforme, parce qu'on sait que le changement de pays suffit presque toujours pour les guérir en peu de temps. Ceux que l'émigration conduit à l'étranger font souvent aussi la même observation.

Un pensionnat d'enfants nés crétins ou demi-crétins, établi dans un air bien pur, peut-il être utile ? on n'en saurait douter. Si l'éducation produit de si grands changements au physique et au moral, dans les enfants doués

d'intelligence, elle doit en produire aussi plus ou moins dans les victimes du fléau dont nous parlons : on doit donc applaudir à la formation des établissements de ce genre et à tous les essais qui s'y font, ainsi qu'à la conduite des parents qui y placent leurs enfants. Il ne faut cependant pas qu'ils portent leurs espérances trop loin. Le crétinisme proprement dit qui affecte si profondément toute l'organisation d'un individu, est une maladie congéniale incurable de sa nature. Les enfants qui auront reçu, pendant plusieurs années, tous les soins qu'on peut leur prodiguer dans un excellent pensionnat, seront des crétins améliorés au physique et au moral, des crétins polis et bien élevés, mais ils seront encore crétins ou demi-crétins plus ou moins, et ils le seront toute leur vie.

Si réellement le crétinisme est congénial, comme le recensement de 1845 paraît le prouver, c'est pendant la gestation de la mère qu'il faut travailler à en préserver les enfants. Le moyen le plus sûr pour cela, serait de tenir la mère en pension, durant tout ce temps, hors de la commune, dans un air parfaitement sain, à l'abri des influences locales ; mais on comprend aisément que ce moyen n'est pas à la portée de toutes les familles.

Pour se préserver de l'action des eaux auxquelles le sol aurait communiqué des qualités nuisibles, il faudrait partout où cela est possible, établir des citernes et les revêtir intérieurement d'un bon ciment, afin que les eaux pluviales qu'on y recueille, ne soient jamais en contact avec le sol. Il faut avoir soin pour cela d'éconduire la première couche de pluie qui lave les toits après quelques journées de chaleur, à cause de la poussière argileuse qui s'y trouve alors déposée. Au moyen de ces précautions, on peut se procurer pour la boisson habituelle

et sans beaucoup de dépenses, une eau *distillée*, une eau aussi saine, aussi indépendante de la nature du sol que si on l'avait fait venir d'un autre pays. Sans doute, dans les communes rurales, on ne pourrait pas établir une bonne citerne pour chaque famille ; mais plusieurs familles et même toutes celles d'un village peuvent s'associer à cette fin. On continuerait de faire usage des sources ordinaires pour le bétail et pour les autres besoins domestiques. Les observations faites au hameau du Puyset, commune de Planaise, nous paraissent confirmer l'efficacité de ce moyen d'une manière remarquable. Nous avons déjà dit que, sur 18 familles, une seule a une citerne ; elle en fait usage depuis trente ans ; tous ceux qui en font partie sont sains et bien constitués. Les autres puisent leurs eaux à une mauvaise source qui sort d'un sol argileux au bas du village ; cette eau est peu limpide, molle, désagréable à boire, et dépose au fond du vase un sédiment terreux. Toutes les familles qui en usent, sont gravement atteintes de goître et de crétinisme, et cependant le village est situé dans un lieu agréable, ouvert de tous côtés et très bien exposé au soleil et aux courants d'air. On trouverait peu de localités plus propres à l'essai des moyens prophylactiques.

Les préservatifs dont nous avons parlé jusqu'ici, méritent une attention particulière, parce qu'ils tendent à combattre ce qui nous paraît être la cause directe de ces graves infirmités ; ceux dont il nous reste à parler inspirent moins de confiance, parce qu'ils ne sont opposés qu'aux causes que nous regardons comme indirectes et secondaires. Quelques-uns mêmes ne sont que des moyens douteux dont nous conseillons l'emploi par manière d'essai. L'usage de ces moyens peut rendre les cas de goître

plus rares et moins graves ; mais nous ne pensons pas que seuls ils puissent jamais suffire pour préserver une province entière. Nous les indiquerons en peu de mots.

1° Avant de bâtir une maison, il faut bien choisir le local qu'elle doit occuper, éviter les terrains gypseux, les bas-fonds, le voisinage des marais, celui des ravines argileuses, les lieux où le terrain est mouvant, sujet à des éboulements ; et, autant qu'on le peut, choisir un endroit sec, exposé au midi et bien aéré. Rien, en effet, n'est plus mal sain que de bâtir des maisons dans un terrain incliné, de les enfoncer en partie dans la terre, ou de les adosser à un schiste argileux ou à un grès tendre et friable, comme on l'a fait à la Rochette et au Pont-Beauvoisin ;

2° Il faut abattre les arbres qui entourent de trop près les habitations, donner plus d'élévation aux appartements qu'on ne le fait ordinairement dans les communes rurales, ouvrir de plus grandes fenêtres, et éviter, s'il se peut, d'habiter le rez-de-chaussée, qui est presque toujours plus ou moins humide. Il faut avoir soin aussi de placer les fumiers plus loin des maisons, de nettoyer les rues, et d'entretenir dans chaque village, à l'extérieur et à l'intérieur, une grande propreté. L'habitation dans les bouveries ne paraît pas exercer une influence nuisible. Cet usage n'existe guères que dans les lieux les plus élevés des vallées des Alpes ; le goître et le crétinisme n'y sont pas connus ;

3° Il est surtout très important de se procurer de bonnes eaux. Si l'on ne peut pas établir une citerne pour y recueillir les eaux pluviables, il faut au moins ne pas faire usage d'eau séléniteuse, ni d'eau tophacée, ni de celle qui découle d'un terrain argileux, surtout s'il est

raviné et sujet à s'ébouler. On doit préférer à toute autre l'eau qui sort d'un calcaire pur et compacte, ou d'autres roches dures et non solubles dans l'eau, telles que les schistes talqueux, ou micacés, les gneis, les granits, les serpentines, etc.

A défaut de préservatifs certains, on doit employer aussi ceux qui sont douteux par manière d'essai. Il est très à propos de clarifier les eaux potables en les faisant passer au travers d'une pierre à filtrer, ou d'un tonneau rempli en partie de sable et en partie de charbon, on peut ainsi faire de petits filtres pour l'usage de chaque famille, ou en faire un seul de grandes dimensions pour clarifier toutes les eaux potables d'un hameau. Les substances nuisibles peuvent être unies à l'eau mécaniquement ou chimiquement, et tenues par elle en suspension ou en dissolution. Peut-être pourrait-on introduire dans les filtres quelques substances inoffensives, quelques réactifs propres à absorber ou à neutraliser ce principe pernicieux. Nous abandonnons cette grave question à la sagacité et aux expériences des chimistes. Quelques personnes supposent que l'eau mêlée d'un peu de vin, ainsi que celle qui a subi une ébullition et servi à la préparation des aliments, est moins nuisible que l'eau naturelle. Ce sentiment n'est pas prouvé, mais il nous paraît très probable. [1]

[1] Ayant appris que M. Mottard, docteur médecin à St-Jean-de-Maurienne, avait essayé de traiter le goître par l'usage des eaux de Challes, nous l'avons prié de nous donner à ce sujet des renseignements précis. Il nous a répondu qu'il en avait fait l'essai, en effet, sur plus de 40 personnes et toujours avec un succès satisfaisant; que par ce moyen les petits goîtres disparaissent en peu de jours, et que ceux qui sont plus volumineux subissent aussi peu à peu une diminution sensible; que l'iode, le brome et toutes leurs préparations employées tant intérieurement qu'extérieurement sont loin de valoir les eaux de M. Domenget, et qu'il ne connaît aucun remède aussi sûr contre le goître. Il ajoute que les eaux de l'Echaillon sont utiles aussi contre cette maladie, mais qu'elles sont loin d'avoir la même efficacité.

Il serait bien difficile, il serait peut-être même impossible de déterminer les paysans à employer d'eux-mêmes les précautions que nous venons d'indiquer. Ils sont pour la plupart trop indifférents, trop irréfléchis et trop apathiques pour en bien sentir la nécessité, et trop pauvres pour se résigner aux frais qu'elles exigent. Il serait très à désirer que le gouvernement de S. M. prît lui-même une mesure générale, qu'il fît un réglement hygiénique applicable à toutes les localités où sévissent ces deux fléaux, qu'il en confiât l'exécution à MM. les intendants ou à une commission établie à cette fin au chef-lieu de chaque province, spécialement en ce qui concerne le choix des eaux, l'établissement des puits, des citernes ou des fontaines publiques, le déboisement de chaque village et de ses environs, la propreté, la forme des maisons, surtout en cas de réparation ou de reconstruction. Pour faire des expériences sur une grande échelle, le gouvernement pourrait faire lui-même quelques citernes dans les hameaux les plus populeux et les plus affligés, à ses frais ou aux frais des communes, ou même aux frais des provinces ; il pourrait établir des filtres construits sur de grandes proportions pour purifier toutes les eaux potables d'une ville ou d'une commune ; il pourrait aussi faire faire une grande quantité de petits filtres portatifs pour l'usage des familles qui voudraient s'en procurer, comme ceux dont on se sert à Paris, dans chaque maison, pour purifier les eaux de la Seine. Comme nous l'avons dit, ces moyens prophylactiques tendent à combattre, les uns la cause directe, les autres seulement les causes secondaires et indirectes du goître et du crétinisme. Sans doute, les premiers sont ceux qu'il faut employer de préférence toutes les fois qu'on en a la possibilité.

OBSERVATIONS

SUR

LES MŒURS ET LES HABITUDES

DES OISEAUX DE LA SAVOIE

PAR M. J.-B. BAILLY

Conservateur d'Ornithologie de la Société d'Histoire naturelle de Savoie.

Je ne me serais jamais hasardé à publier ce premier essai sur l'Ornithologie de notre pays, si je n'eusse dû reproduire que des observations déjà connues ; mais comme mon travail se compose en majeure partie de remarques complètement neuves, de faits non encore décrits, j'ai pensé qu'il pouvait ne pas être dénué d'intérêt. C'est pourquoi je me suis décidé à le présenter à la Société Royale Académique de Savoie, qui a bien voulu en ordonner l'impression. Quelques-unes de mes observations, notamment celles qui concernent le Circaëte Jean-le-Blanc, les Milans, le Nucifrage Casse-Noix, le Coucou Gris, la Bécasse, etc., etc., sont en partie con-

traires aux opinions déjà manifestées par plusieurs ornithologistes qui se sont probablement copiés les uns les autres ; mais, habitué à suivre les traces des oiseaux dans les divers cantons qu'ils choisissent aux différentes époques de l'année, je présenterai dans cet opuscule les remarques que j'ai été à même de faire, ainsi que les circonstances les plus saillantes qui sont venues depuis m'en confirmer l'exactitude, et dont je fus témoin moi-même.

En démontrant préalablement dans ce travail que la Savoie, à cause des nombreux changements de température qu'elle éprouve, des hautes montagnes dont son sol se trouve hérissé, renferme, suivant les saisons, des espèces d'oiseaux propres à toutes les contrées de l'Europe, je traiterai des émigrations et de l'hibernation des oiseaux au pays, notamment de leur pariade, de leur nidification, de leur ponte, de la naissance et de l'éducation de leurs petits. Ces parties essentielles de l'ornithologie, qui ont été, par le manque d'un tact naturel à découvrir les nids, trop négligées par la plus grande partie des naturalistes, qui se sont contentés d'en parler sur des renseignements pour la plupart empruntés des gens du peuple, font, heureusement depuis un certain nombre d'années, l'objet de mes études et de mes réflexions particulières : aussi, c'est sous de tels auspices que je travaille, toujours dans l'espoir de doter un jour notre Savoie de son ornithologie complète.

On trouvera donc dans l'ensemble de cet exposé modeste quelques observations neuves, mêlées à d'autres plus avantageusement circonstanciées que celles qui n'ont été traitées que d'une manière très vague et comme très douteuse sur les mœurs et les habitudes, surtout sur la

pariade et la structure des nids des oiseaux, avec une indication exacte des noms vulgaires, donnés tant par les chasseurs que par le peuple aux différentes espèces de notre pays dont je vais parler, ainsi que des localités qu'elles y habitent, suivant les époques de l'année, et de celles où elles se montrent particulièrement durant leurs excursions.

Par la configuration si heureusement variée de son territoire, notamment par l'élévation de ses montagnes, qui font subir à sa température des changements de froid et de chaleur aussi prompts que remarquables, la Savoie est, sans contredit, l'une des contrées de l'Europe les plus riches en espèces différentes d'oiseaux. C'est par la réunion de ces deux circonstances locales que l'ornithologiste trouve avec une agréable surprise, dans notre pays, et à diverses époques de l'année, des genres d'oiseaux particuliers aux régions méridionales et centrales, ainsi qu'une infinité d'autres exclusivement propres aux contrées septentrionales et boréales du monde. Les premiers choisissent pendant leur séjour principalement les pays de plaine, les coteaux ou les collines qui les avoisinent. Les seconds, au contraire, abondent, suivant les espèces, sur nos montagnes moyennes, jusque sur les sommités des Alpes et sur les régions des neiges éternelles. Ainsi, l'Accenteur des Alpes (*Accentor Alpinus*, TEMMINCK)[1], le Bruant de Neige (*Emberiza Nivalis*, LINNÉ), le Bruant Montain (*Emberiza Calcarata*,

[1] La Fauvette des Alpes.

Tem.), le Gros-Bec Niverolle (*Fringilla Nivalis*, Lin.)[1], le Tétras Ptarmigan (*Tetrao Lagopus*, Lin.)[2], habitent nos Alpes et s'y propagent. Quand le temps est beau, on les voit courir avec beaucoup de vivacité sur les espaces où la neige est restée, y ramasser les insectes qui y tombent, et qu'ils découvrent plus facilement que partout ailleurs.

C'est dans les fentes et les cavités des rochers que l'Accenteur des Alpes établit son nid, qu'il construit à l'extérieur avec de la mousse, des racines, des brins d'herbes et de paille, à l'intérieur avec du duvet de fleurs, des plumes et des herbes très fines. La femelle pond, sur la fin du mois de mai, quatre ou cinq œufs d'un bleu teint de verdâtre et sans aucune espèce de taches. Dès le temps de la pariade, qui commence à la fonte des neiges, jusqu'à l'incubation, on voit le mâle, perché sur la cime d'un rocher ou au bout d'une pierre isolée, rappeler fréquemment, dans les matinées, sa femelle par des cris assez semblables à ceux de la Bergeronnette Grise (*Motacilla Alba*, Lin.) que nos chasseurs nomment *Bergère Grise* et *Religieuse*, à cause du hausse-col noir qui se dessine sur la partie inférieure du devant de son cou, après la mue d'automne. Lorsqu'il la retrouve, il s'élève avec elle dans les airs ou se plaît à parcourir les rochers d'un vol assez rapide qui a quelque rapport avec celui de l'Alouette, et en faisant entendre un chant sonore et presque continuel.

Le Niverolle, qu'on rencontre pendant la belle saison

[1] Appelé en Maurienne, selon les contrées, *Alpin* et *Blanc de montagne*.

[2] En Maurienne et au Mont-Cenis, *Perdrix Blanche*, *Albine* et quelquefois *Jalabre*.

dans les Alpes de la Maurienne, du Mont-Cenis, ainsi que dans diverses localités du Haut-Faucigny, niche aussi sur la fin de mai ou dans les quinze premiers jours de juin, suivant que le printemps a été plus ou moins retardé par le vent du nord. Le mâle et la femelle placent leur nid dans les petits creux des rochers et dans les crevasses des rocs. Quelques-uns des couples qui se reproduisaient habituellement, il y a plusieurs années, au Mont-Cenis, s'établissaient pour pondre dans les cavités des murailles des bâtiments ou sous les toits, à la manière des Moineaux en ville. Leur nid est fait en dehors avec de menues racines, de la mousse, des brins d'herbes et du foin. Le dedans est revêtu de crin, de poils et des plumes que la femelle s'arrache sous le ventre pour mieux donner de la chaleur aux œufs durant l'incubation. Celle-ci y dépose ordinairement cinq œufs d'un vert clair parsemés de taches irrégulières et de points cendrés, mêlés de taches d'un vert foncé.

Les Niverolles pressentent, dans leur séjour d'été, les tempêtes et se retirent déjà, souvent par bandes, une ou deux heures avant que l'orage éclate, dans les localités les plus abritées du vent, surtout dans les cavités des rochers, ou dans les fentes des murailles des habitations, ou sous leurs toits, suivant les pays qu'ils habitent alors. Ils y restent tapis et très tristes jusqu'à ce que l'orage se soit calmé. Les habitants de ces lieux savent aussi que ces oiseaux présagent la tempête, puisqu'ils se prémunissent à leur tour contre elle dès qu'ils les voient voler avec inquiétude par troupes à la découverte d'une position assurée.

Le Tétras Ptarmigan se propage également dans les mêmes localités que ce dernier, et notamment sur le col de

la Vanoise, où l'a plusieurs fois rencontré M. Félix Genin dans ses recherches entomologiques. Il travaille en même temps à la construction de son nid, qu'il pose à terre dans les lieux les plus garnis de mousse, et au pied des petits buissons. Ce nid n'est qu'un amas de feuilles sèches, de quelques morceaux de racines, de paille et de bois réunis sans art. Sa ponte se compose de sept à dix œufs oblongs, d'un jaune roussâtre et couverts de petites taches noirâtres. L'incubation dure environ trois semaines. Aussitôt que les petits sont éclos, ils se mettent à suivre leur mère, qui les rappelle par de petits cris, lorsqu'elle les voit s'égarer. Si elle découvre quelqu'un qui les poursuit, elle les fait immédiatement cacher sous les buissons, ou dans des creux, ou bien encore sur la neige où ils restent blottis, jusqu'à ce que leur mère vienne les rassurer, en les réunissant tous autour d'elle pour les conduire dans un autre séjour. Si cependant elle n'a pas eu assez tôt la précaution de les avertir du danger, il est assez d'habitude qu'ils se précipitent à la course, et dans des directions opposées, au travers des broussailles, des pierres ou des herbes, afin d'échapper aux pousuites du ravisseur.

Le Bruant de Neige et le Bruant Montain cependant ne se montrent sur nos Alpes et sur les montagnes environnantes, par troupes ou par petites bandes, que vers la fin de l'automne, ou un peu avant le printemps; et encore leur apparition est toujours assez irrégulière. Leur véritable patrie, pour la bonne saison, sont les régions boréales éternellement couronnées de neiges et de glaces. Les hivers les plus longs et les plus rigoureux nous en amènent encore quelquefois de petites compagnies dans les rocailles de Mont-Bazin, au pied du Nivolet, où elles

se mêlent avec d'autres bandes de Niverolles, qui viennent tous les ans, pendant le froid, visiter cette même localité. On les y voit plutôt à terre que perchées, piétiner, comme les Alouettes, pour chercher leur nourriture, parcourir les petits buissons qui croissent parmi les pierres, afin d'y cueillir les baies qu'ils portent encore, ainsi que les taillis qui bordent les champs et les sentiers, où elles trouvent quelques petites graines restées sur tige et quelques fruits qui ont séché sur plante, qu'elles dévorent et se disputent avidement. On ne les entend jamais crier, si ce n'est quelques individus qui poussent de loin en loin, en prenant le vol, de petits cris aigres et très tristes. Je ferai cependant observer ici qu'on a rencontré plusieurs fois, dès le commencement de septembre, le Bruant Montain, tantôt par paires, tantôt par petites sociétés, dans les Alpes de la Tarentaise, de la Maurienne et du Faucigny. Cette observation peut fort bien nous engager à croire que quelques couples isolés nichent dans ces contrées montagneuses de la Savoie, d'autant plus qu'il y en a qui se propagent dans les Alpes Suisses. Mais elle a besoin encore d'être vérifiée ; car elle serait très utile pour l'histoire de cet oiseau dont les mœurs et les habitudes sont si peu connues. [1]

A Bordeau sur le lac du Bourget, qui est une des expositions les plus méridionales de la Savoie, il n'est pas extraordinaire d'y rencontrer presque tous les ans, pendant l'été, et au commencement de l'automne, entre autres, le Traquet Stapazin (*Saxicola Stapazina*, Tem.)

[1] D'après ce que j'ai vu moi-même, elles doivent avoir beaucoup de ressemblance avec celles du Bruant de Neige. Le Montain cependant se plaît davantage dans les parties les plus marécageuses des montagnes qu'il fréquente.

et le Traquet Oreillard (*Saxicola Aurita*, TEM.)[1], qui sont deux espèces propres au Midi de l'Europe. Bien plus, elles y nichent, ainsi qu'à Brison-St-Innocent, et s'établissent dans les localités les plus arides et les plus pierreuses. Pour abriter leur nid des intempéries de l'air, elles ont la singulière habitude de le placer à terre sous une pierre et quelquefois au pied d'un épais buisson, qui croît parmi les rocailles. Le mâle et la femelle se préparent eux-mêmes, en grattant la terre avec le bec et les pieds, le creux qui doit recevoir le berceau de leur progéniture. Ils emploient, dans les deux espèces, de la mousse, des brins de racines et de la paille pour en former l'extérieur, et matelassent l'intérieur avec du crin, des poils, des plumes et du duvet. Leur ponte est de cinq ou six œufs. Ceux du Stapazin sont un peu plus allongés que ceux de l'Oreillard, d'un bleu pâle, avec quelques petits points d'une couleur plus foncée. Ceux de ce dernier, au contraire, sont presque arrondis et bleuâtres.

Sur la fin de l'été et dès les premiers jours de l'automne, se montrent dans nos bois ou nos champs, divers petits oiseaux, qui viennent de passer la saison de l'amour dans les pays méridionaux: plusieurs Sylviadés ou Becfins, entre autres, et quelques Alouettes : l'Alouette Cochevis (*Alauda Cristata*, LIN.)[2], par exemple, et l'Alouette Calandre (*Alauda Calandra*, LIN.) qui est la plus grande de toutes celles qui paraissent chez nous. Elle est en outre très reconnaissable par son bec, qui est plus gros, plus fort, plus haut que large et à courbure plus appa-

[1] On les connaît, comme le Traquet Motteux (*Saxicola Œnanthe*, TEM.), sous les noms de *Cul-Blanc*, quelquefois *Pied-Noir* et *Terrasson*.

[2] Alouette Huppée.

rente que dans les autres espèces d'Alouettes. Le Guépier Vulgaire (*Merops Apiaster*, Lin.) passe seul ou deux à deux, mais toujours irrégulièrement à la fin d'août, jusques vers le 25 de septembre, aux environs d'Aix-les-Bains, où il se plaît tantôt à suivre les rivières et les ruisseaux à la manière des Hirondelles, tantôt à visiter les champs ensemencés de gros grains, tels que de maïs, où il vient chercher la fraîcheur pendant la chaleur du jour. Pour se nourrir, on le voit poursuivre au vol les abeilles, les guêpes, les hannetons et les cousins qu'il saisit adroitement, et descendre aussi à terre pour chasser aux sauterelles, aux grillons, etc. Sur le sol il marche avec peine, à cause de la brièveté de ses pieds, dont le doigt extérieur est en outre soudé jusqu'à la seconde articulation au doigt du milieu, et celui-ci avec l'intérieur jusqu'à la première articulation. Là, indépendamment des sauterelles et des grillons qu'il saisit brusquement, il fouille encore les petites fourmilières, où il ne choisit pour substance que les œufs des fourmis, et enfonce également son bec dans les trous pratiqués en terre par les vers, afin d'en retirer quelques-uns de ceux-ci. Après avoir resté pendant quelques instants à terre, il remonte sur l'arbre ou le buisson le plus près, d'où on le voit bientôt s'élancer pour saisir la première mouche qui vient à passer, tant près de lui qu'à une distance assez éloignée, ce qui me confirme qu'il a, comme le Martin-Pêcheur Alcyon (*Alcedo Ispida*, Lin.)[1] et les Hirondelles, la vue très perçante.

[1] Cet oiseau porte divers noms en Savoie. On l'appelle, en effet, *Drapier*, *Garde-Boutique*, parce qu'on croit qu'il préserve des teignes, lorsqu'il est desséché, les étoffes de laine. C'est pour cela que les marchands le suspen-

Le Faucon Cresserelette (*Falco Tinnunculoides*, Tem.)[1] paraît aussi à la même époque, mais très accidentellement, aux environs de Bonneville et de Chambéry. C'est dans le Midi qu'il se rend pour pondre. Il y vit, comme notre Cresserelle, dans les tours élevées et dans les vieux édifices. Ses œufs, au nombre de cinq ou six, sont d'un tiers plus petits que ceux du Faucon Cresserelle, roussâtres, avec de petites taches plus foncées et d'une teinte plus claire que ceux de ce dernier.

C'est dans les rochers qui longent le lac du Bourget, depuis le château de Bordeau jusqu'à l'Abbaye d'Hautecombe, dans ceux de Mont-Bazin, de Vérel-Pragondran et dans ceux qui dominent Méry, aux environs d'Aix-les-Bains, que j'ai, pendant tous les étés, remarqué le plus de paires de l'Aigle Criard (*Aquila Nœvia*, Meyer)[2], du Circaëte Jean-le-Blanc (*Circaëtus Brachydactylus*, Vieillot)[3] et du Milan Royal (*Milvus Regalis*, Vieil.).[4]

L'Aigle Criard, cependant, se tient de préférence

dent dans leurs magasins. On le nomme aussi *Merle Bleu*, à cause du beau bleu d'azur des parties supérieures de son corps, qui fait un effet merveilleux, lorsque l'oiseau vole avec sa vélocité ordinaire au-dessus de l'eau.

[1] Ce Faucon se laisse facilement confondre avec le Faucon Cresserelle (*Falco Tinnunculus*, Lin.), vulgairement appelé en Savoie *Coblette* et *Tiercelet*, si on ne prend pas en considération sa taille, qui est plus petite, et son plumage uniforme, des parties supérieures, qui sont chez ce dernier parsemées de taches angulaires fort apparentes.

[2] C'est le Petit Aigle des chasseurs.

[3] *Aigle Blanc*, est le nom qu'on donne en Savoie à cet oiseau. Cependant, comme je le dirai plus bas, les chasseurs le donnent de préférence au Catharte Alimoche dont le plumage est presque entièrement d'un blanc plus ou moins pur, suivant l'âge de l'oiseau.

[4] Les habitants de Bordeau nomment ce Milan *Maréchal*, à cause des teintes plus ou moins foncées de son plumage qui le font paraître noir en volant. Ils donnent aussi ce nom au Milan Noir, qui est beaucoup plus rare en Savoie.

dans les deux dernières localités que je viens d'énumérer, et construit aussitôt son retour, au printemps, son aire dans les crevasses des rochers, ou sur les plus gros buissons qui y croissent. Elle est formée avec des branches de trois ou quatre pieds, que le mâle et la femelle recouvrent avec des rameaux de buis, de feuilles sèches et de bruyères. Cette dernière vient ensuite y déposer vers le 18 avril son premier œuf, et ne pond son second que cinq à sept jours après. Leur couleur est d'un blanc grisâtre, tacheté et moucheté d'un brun jaunâtre et de rougeâtre foncé. Leur forme est sensiblement arrondie.

Les petits éclosent couverts d'un duvet blanchâtre : faibles ou forts, ils crient presque sans cesse dans leur aire. Le mâle et la femelle, pour les nourrir, chassent presque sans relâche, et leur apportent beaucoup de serpents, de lézards, d'oiseaux et accidentellement des lambeaux de chair non corrompue, qu'ils choisissent sur les cadavres d'animaux. Ils battent encore les forêts qui peuvent leur fournir quelques familles de Perdrix et de Tétras, et, après en avoir détruit les petits, ils attaquent et enlèvent les pères et mères. Quand les vivres leur manquent dans les bois, ils se jettent sur les bords des lacs et des rivières, où ils se livrent à la pêche des poissons et des reptiles, ainsi qu'à la chasse des oiseaux aquatiques.

Le Jean-le-Blanc s'accouple et se reproduit tous les ans, à son arrivée, qui s'opère sur la fin de mars, principalement sur les rochers de Bordeau et dans ceux qui avoisinent à la Dent-du-Chat. Son aire est toujours placée sur les grands et épais buissons dont ces rochers sont hérissés. Le dehors est composé avec de petites branches de bois, notamment d'aubépine, et le dedans est garni de

racines, de tiges de joncs et de roseaux entremêlées de quelques rameaux de buis. J'ai tout lieu de croire que sa ponte se compose presque toujours d'un seul œuf, puisque plus de sept nids, que j'ai remarqués moi-même et visités à diverses époques, durant l'incubation et l'éducation, ne renfermaient jamais qu'un œuf ou un seul petit. Cet œuf, que la femelle couve déjà vers le 24 avril, est un peu allongé, très gros à proportion de la taille de l'oiseau, rude au toucher et d'un blanc très légèrement teint de gris verdâtre.

C'est aussi dans ces mêmes localités que le Milan Royal se tient pour se propager.[1] Le mâle et la femelle se mettent à travailler, dès la première semaine d'avril, à la construction de leur aire, qu'ils posent sur les buissons les plus touffus qui garnissent les rochers, et accidentellement sur les plus hauts arbres. Ils la forment à l'extérieur avec des branches de trois à quatre pieds, qu'ils entrelacent de beaucoup d'épines, et en couvrent l'intérieur avec de la paille, des débris de joncs, de petites racines et quelques morceaux de bois. La femelle appelle de temps en temps le mâle, dans l'aire, par de petits cris aigus et plaintifs. Celui-ci qui plane alors au-dessus d'elle, fait, aussitôt qu'il s'entend rappeler, une espèce de crochet dans l'air et se laisse tomber perpendiculairement et avec une extrême vitesse pour venir féconder sa compagne sur le bord même de l'aire où elle le réclame. Cette dernière pond toujours deux ou trois œufs grisâtres, marqués de taches roussâtres plus ou moins foncées.

C'est réellement par erreur que les ornithologistes ont

[1] Le Milan Noir (*Milvus Ater*, Vieil.), qui est très rare, se trouve quelquefois mêlé avec le Milan Royal, dans les rochers de Bordeau.

généralement traité les Milans comme des oiseaux vils et lâches. C'est probablement en voyant leurs tarses minces et courts, leurs doigts et leurs ongles faibles, qu'ils les auront ainsi dénommés. Mais ils ne les avaient, sans doute, jamais aperçus enlever avec adresse, dans les forêts, des Tétras et des Perdrix, des Poules et des Canards domestiques, qu'ils viennent, en plein jour, saisir jusque dans le sein des villages. C'est, en effet, difficile à croire que des oiseaux doués d'une vue perçante, d'un vol élégant, très aisé et susceptible d'une très grande élévation, ne se servent pas de ces privilèges pour leur chasse, qu'ils sont forcés de faire pour vivre, tant aux oiseaux qu'aux reptiles, aux poissons et aux mammifères de petite taille : aussi, les voit-on fondre sur eux avec impétuosité et de si haut, qu'on les croirait tomber des nues. Ils saisissent leur proie à terre ou sur l'eau, et l'emportent dans leurs serres pour la dépécer sur un arbre ou sur la cime d'un roc. On les voit encore quelquefois à une hauteur prodigieuse dans les airs, s'élancer, avec la célérité d'un trait, sur une colline où ils viennent de découvrir une Perdrix ou un jeune Lièvre dont ils font leur proie. Bien plus, ils usent encore de ruse pour pouvoir subsister. Si un chasseur vient à susciter une compagnie de Perdrix, les Milans qui l'aperçoivent de fort loin, se jettent à sa poursuite et épient l'endroit où elle s'arrête pour y venir ensuite exercer sur elle leur ravage. Ainsi, d'après ces observations récentes, reconnaissons que c'est mal-à-propos que les Milans aient été jusqu'à présent considérés comme des oiseaux lâches et immondes, puisqu'ils montrent encore fréquemment plus de courage et plus de force que ne peut leur en permettre la conformation de leurs pieds et de leurs serres.

On remarque, en été, dans nos montagnes et sur nos Alpes, des oiseaux de proie qui se plaisent principalement dans les climats du nord ou des contrées tempérées de l'Europe, bien qu'on les rencontre encore dans les pays méridionaux : ce sont, dans la tribu des Diurnes : le Catharte Alimoche (*Cathartes Percnopterus*, Tem.), le Gypaëte Barbu (*Gypaëtus Barbatus*, Tem.)[1], le Faucon Pélerin (*Falco Peregrinus*, Lin.), le Faucon Hobereau (*Falco Subbuteo*, Lin.), le Faucon Emerillon (*Falco Æsalon*, Lin.), l'Aigle Royal (*Aquila Fulva*, Meyer.), la Buse Bondrée (*Buteo Apivorus*, Vieil.), etc., etc. ; dans la tribu des Nocturnes : la Chouette Hulotte (*Strix Aluco*, Tem.)[2], la Chouette Tengmalm (*Strix Tengmalmi*, Vieil.), le Hibou Grand-Duc (*Strix Bubo*, Tem.), etc.

Le Catharte Alimoche[3], qu'on nomme assez souvent en Savoie *Aigle Blanc*, à cause de la blancheur plus ou moins pure de la livrée des vieux qui les fait paraître presque entièrement blancs en volant, habite, pendant son séjour, les rochers les plus escarpés des lieux élevés et solitaires, mais cependant assez rapprochés des fermes et des chalets, dans le voisinage desquels il trouve toujours mieux l'occasion de satisfaire sa basse gourmandise sur les cadavres d'animaux qu'on y enterre, et qu'il déterre, surtout s'ils se trouvent légèrement couverts.[4] Un

[1] Je ne parlerai pas d'autres Vulturidés, car deux espèces de Vautours seulement se montrent très accidentellement en Savoie, notamment à l'approche du printemps et après un hiver rigoureux. Ce sont le Vautour Griffon (*Vultur Fulvus*, Lin.) et le Vautour Arian (*Vultur Cinereus*, Lin.)

[2] *Chat-huant* et *Chouette des Bois.*

[3] La Société d'histoire naturelle possède actuellement un jeune individu vivant de cette espèce.

[4] Il est certain que cet oiseau se donne quelquefois la peine de déterrer

couple ou deux s'établissent habituellement tous les ans pour se propager dans les rochers de St-Jean-d'Arvey, de la Dent-du-Chat, de Vérel-de-Montbel, aux environs du Pont-Beauvoisin et dans les creux profonds du Mont-Salève, près de Genève. Le mâle et la femelle construisent, dès la fin de mars, leur aire qu'ils posent dans les crevasses de ces rochers et dans les lieux les plus inaccessibles et taillés en pente verticale. Ils se servent pour la former en dehors, de branches de bois de quatre à six pieds, qu'ils couvrent avec de petites buches et d'épines sur les bords : puis, ils emploient pour le dedans, le foin, les débris de joncs qu'ils vont chercher dans les marécages, et des branches de buis qu'ils ramassent par les rocailles. La femelle vient y pondre, vers le 20 avril, un seul œuf et rarement deux, de la grosseur d'une petite boule. Lorsqu'elle couve, le mâle pourvoit à sa subsistance et lui apporte de temps à autre, à dévorer, des serpents et des lambeaux de chair. Pour nourrir leurs petits, les pères et mères s'abattent sur des cadavres ou sur des immondices, s'en remplissent le jabot et viennent ensuite en dégorger les matières devant leur progéniture, qui pousse, pendant la distribution, des cris aigus, que je peux comparer à ceux des Dindons, lorsqu'ils sont en troupes. Les petits dévorent aussitôt cette pâture et saisissent dans leurs serres les morceaux qu'ils ne peuvent avaler d'une seule pièce, afin de s'en repaître partie par partie.

Le Gypaëte Barbu, qui tire ce nom de la longue

les cadavres, puisque trois individus qui ont été tués ces années dernières et que j'ai vus, avaient le bec souillé de terre et les pennes de la queue rongées et terreuses à l'extrémité.

touffe de poils qu'il porte sous la mandibule inférieure du bec, ne se montre guères que dans les montagnes de la Maurienne, où on le tue principalement aux premières neiges, comme encore pendant le froid et sur la fin de l'hiver. [1] Une et quelquefois deux paires nichent ordinairement dans les rochers du Thabor, en Maurienne, ou dans ceux des montagnes circonvoisines. Leur aire est bâtie dans des cavités naturelles d'une hauteur effroyable. Le mâle et la femelle y transportent tour-à-tour des branches de sept à huit pieds de longueur avec lesquelles ils forment un plancher solide, des buches de bois, des racines et beaucoup de poils ou de laine qu'ils se procurent par la chasse qu'ils font aux quadrupèdes. La femelle pond un œuf et très rarement deux. Leur couleur est d'un brun sâle avec des taches brunes, et rudes au toucher.

Le Catharte Alimoche et le Gypaëte Barbu, quoique de la même famille, ont cependant les mœurs et les habitudes bien différentes : aussi, convient-il de signaler ici quelques faits pour garantir la vérité de ce que j'avance.

Les Cathartes se nourrissent, comme les Vautours, de cadavres qu'ils ont la faculté d'éventer de loin, et de matières immondes de tout genre. Ils vivent aussi, mais bien rarement, de petits mammifères ou d'oiseaux vivants. Ils restent juchés pendant plusieurs heures de suite sur de grands arbres ou sur de grosses pierres, d'où ils épient et attendent les jeunes lièvres, au-devant des-

[1] Trois Gypaëtes se sont montrés, en décembre 1842, dans les montagnes moyennes de la Maurienne. Un seul d'entr'eux a été tué, près de la Chapelle, à coups de bâton sur la glace, où le froid, qui était alors excessif, l'avait saisi. Il a été envoyé au cabinet d'ornithologie de la Société d'histoire naturelle, par M. le chevalier d'Alexandry, intendant de Maurienne.

quels ils se jettent avec voracité, les suivent souvent pas à pas, et font, en sautant après eux, un assez long espace de chemin sans oser les attaquer. Cependant, s'ils les voient faibles et par conséquent incapables de se défendre, ils volent en avant et commencent par leur barer le passage ; puis, ils essaient de les combattre. Leur figure est hideuse et mal proportionnée. Eux-mêmes sont dégoûtants par une humeur infecte qui sort souvent de leurs narines et de leur bec après leur repas.

Les Gypaëtes, au contraire, qui sont les plus grands des oiseaux de proie de nos contrées, sont, par leur regard assuré et cruel, par leur vue perçante, par la souplesse de leurs mouvements, enfin par leur caractère fier et courageux, plus voisins des Falconidés que des autres Vulturidés. En effet, ils attaquent souvent des mammifères de grande taille. C'est sur les lièvres, les moutons, les chamois, les chèvres et les veaux jeunes ou maladifs, etc., qu'ils exercent le plus leurs ravages. Ils les attaquent et les combattent toujours par la ruse. Ils épient l'instant qu'un de ces animaux s'écarte sur les bords des précipices, tombant alors de leur masse et avec impétuosité sur leur proie, ils la terrassent à coups d'ailes, la précipitent, se jettent après elle et l'achèvent sur place pour s'en repaître. Cette barbarie pour eux est indispensable ; car leurs serres sont non-seulement trop faibles, mais encore trop peu crochues pour qu'ils puissent enlever du sol de si fortes proies.

Les Falconidés, notamment les Faucons Pélerin, Hobereau et Emerillon, que je viens de nommer, sont, sans contredit, de tous les oiseaux de proie, ceux qui sont les mieux organisés pour la chasse. Ils sont tous pourvus d'armes offensives et de muscles puissants. Leur bec,

quoique court, est recourbé dès sa base et porte vers la pointe de la mandibule supérieure une ou deux dents. Leurs doigts sont tous munis d'ongles acérés, très crochus, mobiles et rétractiles. Leur vol est rapide, soutenu et susceptible de s'élever à une prodigieuse hauteur. Leur vue est très perçante et leur ouïe très fine. Enfin, leur courage les rend même redoutables à plusieurs autres Rapaces d'une taille supérieure à la leur. Leur séjour est ordinairement les rochers ou l'intérieur des forêts de nos montagnes. Ils ne vivent que de proies vivantes ; et quelques espèces, surtout le Faucon Cresserelle (*Falco Tinnunculus*, LIN.) et le Faucon à Pieds Rouges ou Kobez (*Falco Rufipes*, BECHTS) qui ne se fait remarquer en Savoie que durant l'automne et l'hiver, époque à laquelle il abandonne les régions septentrionales de l'Europe, pour se réfugier dans d'autres contrées moins froides, associent à ce genre de substance de gros insectes, tels que des coléoptères et des scarabées. Les premiers mettent beaucoup d'adresse, soit pour saisir leur proie, soit pour la surprendre. Ils poursuivent les oiseaux à tire d'ailes et avec tant de rapidité, qu'on entend aisément l'ari siffler quand ils passent près de nous, ou tombent d'aplomb sur eux, les enlèvent et les emportent dans leurs serres sur la cime d'un arbre ou d'une roche escarpée pour les dépécer. Cependant, la véritable manière ou plutôt la véritable ruse à laquelle ont recours les trois espèces de Faucons dont je parle au commencement de cet article, pour se rendre maîtres de leur proie, a encore jusqu'à présent échappé aux ornithologistes. Voici donc ce que j'ai obtenu de mes propres observations.

Ces Faucons tuent ou terrassent très souvent les

oiseaux avant de les avoir enlevés avec leurs serres ; et c'est en leur donnant sur le dos ou le croupion, au moment même qu'ils les atteignent au vol, après s'être précipités du haut des airs sur eux, un violent coup avec le sternum, qui est réellement chez eux hérissé à sa surface d'une crête très saillante. Puis, aussitôt que l'oiseau est frappé de ce coup mortel, ou pour mieux dire, presque du même coup qui lui fracasse le dos, les Faucons le saisissent dans leurs serres avec une célérité telle, qu'il faut, pour ainsi dire, se douter déjà de ce fait, si l'on veut mieux s'en apercevoir, achèvent de l'étouffer et vont le déchirer sur l'arbre ou le rocher le plus voisin. Si la proie est trop forte pour qu'ils puissent alors l'emporter, ils la laissent ordinairement tomber à terre après le coup funeste, mais, sans la perdre de vue, se jettent après elle ou reviennent ensuite, lorsqu'ils ont été importunés par l'apparition de quelqu'un, la chercher à l'endroit même où ils l'ont vu tomber. Ce qui me fit faire cette précieuse découverte, fut un Pigeon domestique qui, poursuivi par un Faucon Pélerin, qui l'atteignit, vint presque sans vie, et frappé brusquement d'un fort coup de sternum, tomber près de moi. Je le pris et je remarquai qu'il avait le dos et une partie du croupion tout meurtris sans aucune marque des serres de l'oiseau de proie. J'ai depuis été à même de vérifier plusieurs fois l'exactitude de ce fait en parcourant les rochers de la Balme et ceux qui avoisinent le fort de Pierre-Châtel, le long du Rhône, où plusieurs Faucons Pélerins et Hobereaux s'établissent tous les ans, tant pour s'y propager dans les crevasses, que pour y faire, surtout sur la fin de l'été, une chasse presque continuelle à l'Hirondelle de Fenêtre (*Hirundo Urbica*, Lin.) qui est le *Cul-Blanc* de nos chas-

seurs[1] et à l'Hirondelle de Rocher (*Hirundo Rupestris*, Lin.), qu'on nomme vulgairement *Martinet Gris*, qui nichent dans ces mêmes localités et qui y vivent en troupes dès l'éducation de leurs petits.

La Buse Bondrée est très rare en Savoie, même à l'époque de ses passages qui s'opèrent tant en automne qu'au commencement du printemps. Elle niche cependant par couples isolés dans les forêts de nos montagnes. Le mâle et la femelle construisent leur aire sur la fin d'avril, et la posent sur un vieux chêne ou sur un des sapins les plus élevés du bois qu'ils ont choisi. L'extérieur est principalement fait avec des bûchettes de bois, et l'intérieur se trouve ordinairement couvert, avec très peu de soin, avec des racines, de la paille, de la laine, etc. Celui-ci renferme deux ou trois œufs d'un blanc grisâtre marqués de grands espaces bruns rougeâtres et quelquefois jaunâtres. Le père et la mère nourrissent leurs petits, pendant les douze premiers jours environ, avec des chenilles, des chrysalides, des coléoptères et de gros insectes qu'ils vont chercher dans les prés ou sur les lisières des bois. Ils leur apportent ensuite, à mesure qu'ils acquièrent de la force, des serpents, des mulots et des oiseaux.

Dans la tribu des rapaces nocturnes, deux espèces seulement sont assez rares en Savoie. Ce sont la Chouette Tengmalm, qui est encore inconnue de nos chasseurs, et le Hibou Grand-Duc. Ce dernier habite, pendant l'été et

[1] On donne encore quelquefois à cette Hirondelle le nom de *Républicaine*, à cause de son habitude de nicher en société. En effet, il n'est pas rare de compter dans un même roc à pic, ou au péristyle d'une grotte ou d'une caverne, jusqu'à deux cents nids placés les uns à la suite des autres.

l'automne, les grandes forêts de nos montagnes, qu'il abandonne avant le froid pour venir se fixer dans les bois inférieurs ou dans l'intérieur des tours ou des vieux châteaux inhabités. C'est déjà au commencement de mars que la femelle se met à pondre dans les plus grands arbres creux, ou dans les cavernes des rochers, ou dans les vieilles murailles des constructions abandonnées. Son aire qui est ordinairement formée, lorsqu'elle se donne la peine de la construire, avec des feuilles sèches et de petites branches, renferme deux œufs arrondis et blanchâtres. Je dis, lorsqu'elle se donne la peine de la construire, parce qu'il arrive aussi que la femelle dépose simplement ses œufs à nu sur la poussière des arbres ou sur la pierre des murailles et des rochers. Le mâle et la femelle ont chacun leur petit qu'ils nourrissent du fruit de leur chasse, et auquel ils ne laissent manquer de rien. Chaque petit a près de lui sa part d'aliments. Quand ils ont de la chair qu'ils aiment, ils en avalent déjà aussi aisément que leurs parents, des morceaux énormes qui leur coûtent souvent de grands et de pénibles efforts. Lorsqu'on les approche, ils baissent la tête, hérissent leurs plumes et font fortement claquer leur bec en balançant tout leur corps de droite à gauche, d'une manière très curieuse. Ils conservent, ainsi que leurs aînés, les mêmes positions bizarres lorsqu'ils sont réduits à l'état de captivité ; et, si on veut les agacer, ils se laissent tomber sur le dos ou se dressent hautement sur leurs pieds et donnent de forts coups de bec, de griffes et quelquefois d'ailes.

Après l'éducation, ce rapace vit solitaire par les bois les plus sombres. Il sort de sa retraite à la tombée de la nuit pour aller faire sa chasse habituelle aux jeunes liè-

vres, aux écureuils, aux rats, aux taupes et aux oiseaux. Il recourt aussi aux cadavres quand la faim le presse et lorsqu'il ne trouve pas d'autres proies à déchirer.

Quant à la Chouette Tengmalm, il est assez difficile de la distinguer de la Chouette Chevêche (*Strix Passerina*, Tem.)[1] à laquelle elle ressemble beaucoup, si on ne connaît pas au moins ses habitudes. Le seul caractère bien saillant qui puisse nous empêcher de les confondre, c'est que la Chouette Tengmalm a les pieds garnis, jusqu'aux ongles, de duvet blanc très épais, très long et qui cache même le dessous des doigts, tandis que la Chevêche les a couverts d'un duvet qui est clairsemé sur les doigts. La Tengmalm a en outre la tête plus forte que la Chevêche, à face plus brune, surtout autour des yeux. Elle a la langue et l'intérieur de la gorge

[1] En langue vulgaire du pays, *Cevette* et *Civette*. Plusieurs chasseurs prennent la Chouette Chevêche pour la femelle du Hibou Scops (*Strix Scops*, Lin.), que l'on nomme aussi *Petit-Duc* et, en idiôme savoyard, *Tiôpas*, parce qu'ils croient que celle-ci ne porte pas, comme son mâle, sur la tête, les deux aigrettes courtes, assez éloignées et formées d'une touffe de petites plumes qui font l'ornement de cet oiseau, qui a en outre la faculté de les redresser et de les abaisser à volonté. Cette idée est complètement fausse; car il est bien reconnu que le mâle et la femelle du Scops portent les deux aigrettes dont je viens de parler, tandis que la Chevêche en est entièrement privée dans les deux sexes. Cette dernière diffère en outre du Scops par ses mœurs et ses habitudes. La Chevêche, en effet, ne cherche pas les bois, mais les ruines des vieux bâtiments, les cavités des vieilles tours et des châteaux isolés. Le Scops, au contraire, ne se plaît que dans les lieux plantés d'arbres, tels que de châtaigniers, de noyers, de marronniers, etc. C'est lui que l'on entend vers le 15 ou 20 d'avril, époque de son retour en Savoie (car il émigre dès la fin de septembre et se dirige par petites bandes vers le Nord de l'Afrique, où il reste pendant toute la mauvaise saison), c'est lui, dis-je, que l'on entend, à la nuit tombante, pousser des cris plaintifs et monotones *(cloud, cloud)* sur les tilleuls de la promenade du Verney et sur les marronniers de celle du Grand-Jardin de cette ville.

rougeâtres. Les pennes caudales sont longues de quatre pouces, tandis que celles de la Chevêche ne le sont qu'à peine de deux.

La Chouette Tengmalm ne se tient que dans les forêts épaisses de nos montagnes, où elle peut facilement trouver le même climat que dans le Nord, qui est sa véritable patrie. Elle fuit l'intérieur des vieux édifices, des tours, des châteaux isolés et des galetas d'églises, que recherche tant la Chevêche, pour ne se plaire que dans les bois les plus ombragés, notamment dans ceux de pins et de sapins. Elle y passe tout l'été et la plus grande partie de l'automne, s'y nourrissant de petits oiseaux, surtout de Mésanges et de Roitelets, de Souris, de Scarabées et d'autres insectes. La femelle pond, sur la fin d'avril, quatre ou cinq œufs blancs et presque arrondis, qu'elle dépose sur la poussière dans les cavités naturelles des sapins.

Les Rapaces Nocturnes sont en général fortement détestés des petits oiseaux, notamment des Merles, des Rouge-Gorges, des Mésanges et des Pinsons, ainsi que des hommes, et particulièrement des voyageurs de nuit.

C'est leur physionomie hideuse, surtout leur tête énorme et aplatie de devant en arrière, leurs yeux très grands placés dans des orbites larges, leur iris brillant et leur bouche horriblement fendue, qui les rendent si odieux aux petits oiseaux. En effet, il n'y a rien de plus curieux que de voir dans un bois tous ces petits volatiles s'irriter et se débattre contre un oiseau nocturne, qu'ils viennent de surprendre sur un tronc, ou même dans son gîte pendant le jour. On les voit fondre tour-à-tour sur cet ennemi, en criant de toutes leurs forces, s'exciter mutuellement, l'assaillir, le frapper et l'accabler d'insul-

tes ; et ce qui est plus remarquable encore, c'est que ce sont toujours les plus petits qui sont les plus acharnés et les plus opiniâtres à le tourmenter. Le Rapace Nocturne, en se voyant ainsi maltraiter par tant de sortes de gens, prend de temps en temps les positions les plus ridicules pour essayer de se défendre contre tous ces ennemis. Il tourne et balance de droite à gauche sa tête, ses yeux et tout son corps d'une manière très grossière. Puis, si le nombre des combattants s'accroît toujours de plus en plus, si, d'un autre côté, la vengeance répond à la quantité, le Nocturne cherche à user de ses armes redoutables. Il se dresse insensiblement, se laisse tomber sur le dos, présente de suite les serres et le bec, qu'il tient presque ouvert dans toute sa largeur, et pousse même d'horribles soufflements, qu'il accompagne de temps à autre d'un fort claquement de bec.

Les oiseleurs ont su tirer parti de ces jeux de moquerie en inventant l'art de la pipée. Aujourd'hui encore on se sert très bien d'un oiseau nocturne, notamment du Hibou Scops, ou Petit-Duc, qui est très docile, pour attirer les petits oiseaux dans les piéges qu'on leur aura préparés.

Pour faire cette chasse, il suffit de placer le Rapace Nocturne sur une branche très à découvert, ou sur une perche isolée, et de l'y attacher par les pieds avec une chaîne ou une ficelle assez lâches, pour que le captif puisse voltiger ou se débattre à son aise, à mesure que le Pipeur, caché dans le feuillage, le fait agiter au moyen d'une petite corde qu'il tire fréquemment. Cette corde doit être une autre que celle qui tient déjà l'oiseau sur son juchoir, et il faut qu'elle se soutienne un peu plus haut que la moitié de la branche ou de la perche ; ce qui est d'ailleurs indispensable, si l'on veut occasionner de plus

fortes secousses, afin d'extraire du captif, de temps en temps, quelques cris plaintifs pour mieux attirer les volatiles du bois, qui, aussitôt qu'ils l'auront vu ou entendu, viendront en foule, de tous les côtés; insulter par de longues et confuses criailleries leur ennemi, et se précipiter ensuite sur les gluaux que l'on aura dressés à une distance de quinze à vingt pieds environ du Nocturne.

Je viens de dire que les Oiseaux Nocturnes sont aussi odieux aux hommes, surtout à ceux qui voyagent à pied de nuit : cette haine ne provient que de leurs cris tristes et lugubres, qui, joints à l'obscurité de la nuit, et poussés par ces oiseaux dans la proximité des habitations humaines, des églises et des cimetières, font souvent, tant à la ville qu'à la campagne, présager la mort d'une personne malade ou d'un âge déjà très avancé, et particulièrement de l'habitude qu'ont quelques espèces d'accompagner, la nuit ou de très grand matin, les voyageurs qu'elles rencontrent dans les bois ou le long des routes bordées de rochers ou de grands arbres. Ce sont la Chouette Effraie (*Strix Flammea*, Lin.) dont le nom *Effraie* vient déjà des cris qu'elle pousse de nuit, et qui épouvantent tellement les habitants des campagnes ainsi que les personnes qui ont la faiblesse de croire aux revenants, et la Chouette Chevêche (*Strix Passerina*, Tem.) qui ont le plus la triste habitude de suivre, en criant horriblement, les gens qu'elles voient passer le long des chemins ou dans l'intérieur des bois. Elles les accompagnent fort loin en volant d'arbre en arbre, ou en parcourant, suivant les localités, les rochers, et en criant ou soufflant de toutes leurs forces. J'ai été plusieurs fois accompagné par ces sortes d'oiseaux en passant de grand matin dans des sentiers voisins des habitations, où ces

oiseaux aiment assez se rendre de nuit pour y chercher leur subsistance jusque dans les égoûts et les fumiers, comme encore dans le voisinage des grands bois de noyers et de châtaigniers, où plusieurs de ces oiseaux s'étaient déjà alors retirés pour y passer le jour dans des cavités ou sur de vieux troncs. Elles me suivaient d'un arbre à l'autre, et chaque fois qu'elles se posaient, les Chouettes Effraies poussaient des soufflements semblables à ceux d'un homme ivre qui dort la bouche ouverte, et que je peux exprimer par les mots *cheï*, *cheï*, *cheï*, et les Chevêches, qui venaient souvent s'associer avec ces dernières, jetaient à leur tour deux ou trois cris pareils à la voix d'un homme qui en appelle un autre : *eëdme*, *eëdme*, *eëdme*. Plus je pénétrais dans les bois, plus je m'apercevais que le nombre des Chouettes augmentait. Plus je m'efforçais de les chasser en leur lançant des pierres, plus elles me suivaient et plus elles criaient. Tantôt elles volaient autour de moi, tantôt un peu en avant, comme si elles voulaient me barrer le passage, tantôt en arrière, à quelques pas de distance et sans faire aucun bruit avec leurs ailes ; car elles ont, comme les autres nocturnes, le vol très doux à cause de la mollesse de leurs plumes.

Il est dans les oiseaux une prévoyance tout-à-fait remarquable : c'est celle de leurs émigrations. Des oiseaux, en effet, instruits par une expérience toute instinctive, qu'à telle époque doit avoir lieu leur départ vers des contrées plus chaudes, se rassemblent (les Hirondelles, par exemple) dans un même endroit et se mettent en route, au signal donné par deux ou trois sujets de la bande, auxquels répondent successivement tous les autres qui composent la même société. Les Martinets, qui sont

les premiers oiseaux qui émigrent de la Savoie (car ils en partent déjà) : le Martinet à ventre blanc (*Cypselus Alpinus*, Tem.)[1], dans la première quinzaine d'août, et le Martinet de muraille (*Cypselus murarius*, Tem.) depuis le 30 juillet jusque vers le 10 août), s'attroupent dans les airs au soleil couchant, montent en tournoyant et en faisant entendre leurs cris forts et aigus jusqu'à de grandes élévations, et partent en suivant la direction des vents propres à leur tracer la route vers les pays chauds où ils doivent hiverner.

Lorsque les Martinets se trouvent à terre, ils y sont comme dans un état de stupeur et ne font aucun mouvement pour échapper à la main qui veut les saisir, ce qui s'explique aisément par la longueur des ailes et la brièveté des pieds de ces oiseaux, qui ne peuvent reprendre leur essor que lorsqu'à force de s'être traînés, ils ont pu rencontrer quelque éminence, ou une pierre, ou même un arbre, où ils grimpent et s'accrochent, et d'où ils s'élancent pour recouvrer leur liberté aérienne. Ils s'élèvent cependant quelquefois de terre, mais pour y parvenir ils la frappent subitement de leurs pieds, étendent leurs ailes, les battent l'une contre l'autre, et après s'être ainsi enlevés du sol, ils commencent à décrire d'abord un cercle bas et court, puis un peu plus élevé, et successivement ils regagnent la pleine étendue des airs.

Le Martinet de muraille, qu'on nomme vulgairement *Pive*, ne fréquente que l'intérieur des villes, où il se réunit par troupes de huit à dix pour parcourir, d'un vol

[1] Ce Martinet n'habite que les grands rochers qui hérissent les sommités de nos montagnes. On le voit communément par troupes, pendant la belle saison, au Grenier, sur Hauterand, à la Dent-de-Nivolet, etc.

précipité et en criaillant, la direction des rues ou des places, et rôder dans tous les sens autour des vieux bâtiments, des églises et des clochers. La femelle pond vers le 10 mai, dans une fente de mur, trois ou quatre œufs blancs et d'une forme allongée. Le mâle et la femelle reprennent possession, comme les Hirondelles, du domicile qu'ils occupaient l'année précédente. Les jeunes, qui en sont dépourvus, cherchent à s'emparer des nids de Moineaux. C'est pour ce seul motif que, dans nos villes, le Moineau mâle se tient presque continuellement à l'entrée ou fort près de sa demeure, pour les en chasser à mesure qu'ils se présentent pour y pénétrer. Il arrive quelquefois que les Martinets, tant jeunes que vieux, profitent de l'absence des Moineaux, afin de s'introduire dans leurs nids, soit pour s'en rendre maîtres, soit pour en exporter jusqu'à leurs habitations les matériaux dont ils se composent ; mais ils paient souvent bien cher leur effronterie ; car, si les Moineaux arrivent et les trouvent encore en possession, ils se mettent à les déchirer à coups de bec et les traînent jusqu'à la porte de leur demeure, d'où ils ne manquent pas de les précipiter presque sans vie jusqu'à la rue, où leurs têtes sont encore souvent mises à prix par les enfants. [1]

Le Martinet à ventre blanc arrive toujours quelque temps avant le Martinet de muraille, c'est-à-dire du 14 au 18 avril, tandis que celui-ci ne se montre guère au pays que du 26 au 28 du même mois, et quelquefois dans les quatre à cinq premiers jours de mai seulement. (Ce retard, lorsqu'il a lieu, est dû à l'absence plus ou moins longue, dans l'atmosphère supérieure, des insectes

[1] J'ai été trois fois témoin de ce fait à Chambéry.

de haut vol, qui forment la principale nourriture des Martinets). Il habite toutes nos hautes montagnes qui se trouvent couronnées de grands rochers à pic, qu'il parcourt par troupes en volant avec une extrême rapidité, à la manière de l'espèce commune dans les rues de nos villes. C'est dans les fentes de ces rochers qu'il pose son nid, qui est formé avec des morceaux de bois, de brins de paille et de feuilles d'arbres. Le dedans, qui est cependant plus fréquemment garni de plumes, de chatons de peupliers et d'autres arbres, contient le plus souvent trois œufs allongés et d'un blanc d'ivoire. Le mâle et la femelle saisissent les matériaux en rasant la terre, les rochers ou les arbres, et sans s'arrêter. C'est de là qu'on a imaginé le moyen de prendre des Martinets à la ligne, en se servant pour amorce d'une plume fixée à un fil, et que ces oiseaux attrapent en passant pour porter à leurs nids.

Pour pratiquer leurs nids, les Martinets choisissent, dans les cavités qu'ils s'approprient, une surface plane où ils travaillent à leur construction avec toutes sortes de matières plus ou moins molles, comme je viens de le démontrer. Puis ils en enduisent l'intérieur, qui doit recevoir les œufs, d'une substance visqueuse qu'ils excrètent par la gorge. Cette substance, qui leur sert déjà pour engluer les mouches et les autres insectes ailés dans leur bec, qu'ils tiennent ordinairement bâillant en parcourant l'immensité des airs, se durcit à l'air, et donne préalablement au nid qu'elle pénètre, une sorte d'élasticité. Quand un couple n'a pas pu se procurer des objets pour construire le berceau de sa petite famille, la femelle dépose simplement ses œufs sur le gravier qu'elle trouve dans sa demeure, autour duquel elle répand, ainsi que

le mâle, pour le mastiquer en quelque sorte, cette même liqueur dont je viens de parler, afin de se préparer quelque apparence de nid.

Tous les oiseaux n'émigrent pas seulement en troupes, mais encore par familles, par paires, et seuls ou les uns après les autres, suivant les espèces. Nous avons un exemple de ces derniers dans le Bec-Fin Rossignol (*Sylvia Luscinia*, TEM.), et le Bec-Fin Gorge bleue (*Sylvia Suecica*, TEM.), qui partent seuls, voyagent et arrivent seuls, ainsi que dans les Bec-Fins Rouge-Gorges, qui nous quittent avant la mauvaise saison.[1] Le Bec-Fin des Roseaux (*Sylvia Arundinacea*, TEM.), le Bec-Fin à poitrine jaune (*Sylvia Hippolaïs*, TEM.), etc., la Pie-Grièche Rousse (*Lanius Rufus*, LIN.), et la Pie-Grièche Ecorcheur (*Lanius Collurio*, LIN.), qui sont les *Renegats* de nos chasseurs, peuvent en général nous servir de modèle pour les espèces qui abandonnent nos contrées par familles, afin de se diriger vers leur séjour d'hiver. Enfin la Huppe (*Upupa Epops*, LIN.)[2] est un des oiseaux qui ont le plus l'habitude, après l'éducation de leurs petits, de se livrer par paires à leurs migrations. En conséquence, cette remarque est particulière aux paires qui ont déjà vécu précédemment ensemble pendant la saison des amours ; car je reconnais fort bien que les jeunes individus émigrent habituellement seuls et rarement par petites sociétés.

[1] Ce ne sont guère que des mâles qui restent chez nous pendant l'hiver, époque à laquelle ils se montrent si familiers, qu'on craint de leur dresser des piéges, même à la campagne.

[2] Sa démarche grave et d'un mouvement uniforme, comme les Poules, notamment la grande et belle huppe dont sa tête est surmontée, l'ont fait nommer, dans nos campagnes, *Poule sauvage*, *Dame* et *Demoiselle*, suivant les contrées.

La Huppe, qui nous arrive vers le 14 avril, ne se plaît alors que dans les vergers, dans les bois frais et humides, et dans les prairies marécageuses et boisées. Je l'ai plusieurs fois remarquée dans des prés voisins de l'eau et entourés d'arbres, courir après les insectes, tels que les grillons et les sauterelles, saisir brusquement les mouches qui passaient devant elle et les insectes qu'elle découvrait sur les tiges d'herbe, puis s'arrêter sur des fourmilières où elle s'empressait de faire une brèche en y enfonçant tout son long bec, qu'elle remuait à plusieurs reprises dans le creux que celui-ci venait de pratiquer, soit pour mettre en mouvement les fourmis, soit pour arriver jusqu'à l'endroit où sont déposés leurs œufs, qu'elle aime beaucoup. Je l'ai encore vue enfiler son bec dans des trous pratiqués par les vers dans la terre humectée, pour en extraire ces derniers, qu'elle avalait incontinent. Si ces creux étaient trop étroits pour qu'elle puisse les sonder profondément, elle les agrandissait assez facilement à coups de bec, et déterrait ainsi les insectes, leurs larves, ainsi que les petits animaux qui s'engendrent dans les terrains humides. Pendant ces diverses opérations, elle tenait sa huppe couchée en arrière; mais au moindre bruit, elle la redressait et la déployait dans toute sa longueur. Elle se laissait approcher d'assez près. En partant elle baissait sa huppe et s'élevait en battant des ailes comme le Vanneau.

Dans les dix premiers jours de mai, la Huppe rentre dans les bois où elle doit couver. Elle choisit ceux qui sont les plus arrosés, sur les collines et les côteaux; car ce sont eux seuls qui peuvent lui fournir abondamment les vers, les reptiles, les limaçons, etc., dont elle a besoin pour se nourrir elle-même ainsi que sa progéni-

ture. Le mâle et la femelle construisent leur nid dans des trous d'arbres, et quelquefois, suivant les localités, dans des fentes de rochers ou des creux de terre, le long des eaux. En nichant dans les arbres, ils s'emparent souvent des cavités abandonnées des Mésanges, du Pic-Vert, du Torcol, etc. Leur nid est fait avec de la mousse et des feuilles sèches. Mais ils sont quelquefois dispensés d'aller à la recherche de tous les matériaux pour le travailler; car, en occupant un creux d'arbre qui a déjà servi l'année précédente à une autre famille, ils y trouvent ordinairement les mêmes matériaux qu'ils ont eux-mêmes l'habitude d'employer et qu'ils n'ont qu'à remettre en forme de nid. Il s'exhale de leur cavité, notamment depuis l'éclosion, une mauvaise odeur que je ne dois attribuer qu'à l'impossibilité où sont les petits d'expulser leurs excréments hors de leur demeure, et aux débris putréfiés d'insectes ou de reptiles qui se trouvent sous chacun d'eux (car il faut remarquer que leurs parents leur apportent de la nourriture au-delà de ce qu'ils peuvent manger, et qu'il s'en perd toujours quand ils la leur distribuent). Toutes ces matières exhalent, par leur décomposition, une odeur fétide qu'accompagne encore une odeur de musc, qui est propre à l'oiseau. Ce sont toutes ces circonstances qui ont fait croire à plusieurs auteurs que la Huppe transporte dans son nid des matières excrémentielles; de là est venue encore sa réputation de saleté, qui est passée en proverbe.

Dans le nombre des oiseaux qui abandonnent notre pays, les uns vont à la découverte d'un climat plus doux, afin d'y passer la triste saison d'hiver. Ces derniers sont principalement les espèces dont le genre de vie exige de la chaleur pour faire éclore et pour entretenir sans cesse

les insectes, les mouches, les chenilles et les vers, qui forment la base de leur subsistance. Tels sont les Gobe-Mouches [1], les Bec-Fins, les Traquets, les Hirondelles, les Martinets, etc., etc., qui nous quittent toujours avant les premiers frimats. Les autres volent à la recherche des contrées plus abondantes en nourriture : les Casse-Noix, par exemple, les Geais, les Jaseurs, les Bec-Croisés, etc. ; mais leurs migrations, qui ne sont pas toujours périodiques dans la Savoie, ou du moins qui sont plus apparentes de certaines années que d'autres, ne peuvent s'expliquer que par la privation de telle nourriture, que quelque intempérie aurait détruite dans les régions de l'Europe qu'ils habitent le plus en grand nombre.

Le Nucifrage Casse-Noix (*Nucifraga Caryocatactes*, Tem.) [2] se livre en même temps que les Bécasses et les Grives à ses excursions. Il quitte déjà vers le milieu d'octobre le séjour des montagnes, où il est resté pendant la belle saison, se réunit préalablement par petites bandes, et s'avance, à la manière du Geai, en errant de bois en bois, jusque dans des contrées plus tempérées et plus riches en diverses espèces de fruits, dont il est très avide.

A son retour, au commencement de mars, il s'em-

[1] Trois espèces de Gobe-Mouches fréquentent nos contrées pendant la belle saison, savoir : le Gobe-Mouche gris (*Muscicapa Griseola*, Lin.) ; le Gobe-Mouche à collier (*Muscicapa Albicollis*, Buf.), qui est très rare, et que l'on remarque vers le milieu de septembre, époque de son départ, dans les taillis qui bordent l'Albanne et l'Aisse depuis la Boisse jusqu'au Bourget ; enfin le Gobe-Mouche Bec-Figue (*Muscicapa Luctuosa*, Tem.), qui se montre de temps en temps dans nos vergers et nos jardins, surtout à son arrivée, sur la fin d'avril, et niche dans les bois les plus mouillés et les plus voisins des eaux courantes.

[2] En Savoie, on l'appelle *Geai-de-Montagne*, *Casse-Noix* et *Casse-Noisette*.

presse de gagner les bois de sapins de nos montagnes : il se nourrit alors principalement des bourgeons et des semences, genre de nourriture bien différent de celui de l'automne, qui lui a valû ses noms de *Casse-Noix* et de *Casse-Noisette*.

Les couples se forment dès les premiers jours d'avril. Le mâle, de concert avec sa femelle, travaille, vers le 20 du même mois, à la construction du nid. Ils ne le bâtissent pas dans les creux d'arbres, comme l'ont avancé les auteurs qui ont voulu traiter des mœurs de cet oiseau, mais sur la cime des arbres, notamment des pins et des sapins. Ce nid est formé à l'extérieur avec de petites branches de ces derniers, ordinairement réunies entre elles par une espèce de ciment fait avec de la poussière d'arbres vermoulus, gâchée avec de la boue et recouverte avec de la mousse ou des lichens. L'intérieur est garni de menues racines, de poils et de mousse très fine. La femelle pond irrégulièrement de trois à cinq œufs d'un gris fauve très clair, avec de petites taches ou des points bruns et grisâtres.

Les ornithologistes, en se copiant les uns les autres, ont aussi avancé que le Casse-Noix grimpe et cause, comme les Pics, des préjudices aux forêts qu'il habite, en perçant les arbres à coups de bec. J'ai très souvent rencontré dans nos montagnes le Casse-Noix par bandes, par familles et par paires, mais je n'ai jamais pu en voir un seul grimper ni percer les arbres. J'ai seulement observé qu'il s'accroche quelquefois contre les fentes et les creux des plus vieux arbres, pour chercher sous l'écorce qui s'en détache, ou en pénétrant dans les cavités, les insectes et les larves. Ainsi, d'après mes propres observations et plusieurs renseignements pris auprès de nos

plus habiles chasseurs, je puis assurer que le Casse-Noix ne grimpe pas le long des arbres, comme les Pics, d'autant plus que les pennes de sa queue ne sont pas conformées de manière à lui offrir, comme celles de ces derniers, un point d'appui suffisant, tant pour escalader les arbres que pour les percer. D'ailleurs, si le Casse-Noix grimpait, il aurait au moins les pennes caudales terminées par des piquants, comme les Vrais Grimpeurs, et en les ayant aussi flexibles, elles devraient sans doute être rongées par leurs bouts, ainsi qu'on le remarque dans les oiseaux qui grimpent, et dont la queue n'est pas composée de pennes raides ni terminées en pointe.

Le Grand-Jaseur (*Bombycilla Garrula*, Vieil.) est un oiseau de passage très accidentel en Savoie. Il a les plumes de la tête longues et se relevant en forme de huppe ; les parties supérieures et inférieures d'un cendré rougeâtre plus foncé en dessus. Les plumes qui recouvrent les narines, la bande qu'il porte au-dessus des yeux et la gorge sont d'un noir velouté. Les rémiges sont noires et terminées par une tache angulaire jaune et blanche. Les huit pennes secondaires se trouvent aussi terminées de blanc, avec un prolongement cartilagineux d'un rouge vif. Les pennes caudales sont noires, marquées de jaune à leur extrémité, et leur couverture inférieure de couleur marron.

Cet oiseau habite, pendant l'été, les régions du Cercle arctique, où l'on présume qu'il niche dans les crevasses des rochers. Son apparition en Savoie ainsi que dans les contrées tempérées du centre de l'Europe est tout-à-fait irrégulière. Cependant, il quitte chaque année par troupes, vers le milieu de l'automne, les contrées boréales. Mais, si ses migrations sont annuelles, ses excur-

sions sont, au contraire, accidentelles. C'est donc uniquement à la difficulté où il est de se procurer, pendant le froid, dans sa patrie, sa nourriture, qui consiste principalement en insectes et en baies, que nous devons attribuer la cause de ses voyages. En novembre 1816, le Grand Jaseur s'est montré par troupes dans la plupart des forêts de nos montagnes et de nos collines. Il est encore reparu, en fin octobre 1833 et dans tout le courant de novembre, par bandes, surtout dans les bois circonvoisins du Pont-Beauvoisin et dans les forêts de la Grande-Chartreuse. Soit par stupidité, soit à cause des fatigues de la route, ces troupes de Jaseurs, en arrivant dans nos bois, fuyaient si peu l'approche de l'homme, que plusieurs individus se laissaient massacrer à coups de bâton.[1] Les habitants des campagnes, envieux de posséder des oiseaux qu'ils n'avaient jamais vus, leur tendaient, dans les bois qu'ils hantaient, des lacets où ils mettaient pour appât un raisin ou quelques noyaux de fruits. Chaque jour ils en prenaient et les tenaient en captivité où ils se montraient assez sociables, même dès les premiers jours de leur détention, en dévorant beaucoup et de tout ce qu'ils leur donnaient à manger.

Le Rollier Vulgaire (*Coracias Vulgaris*, Lin.), auquel j'ai vu des chasseurs donner les noms de *Geai d'Alger* et de *Perroquet*, tant à cause du vert d'aigue-marine qu'il porte sur le dessus de la tête, le haut du cou et les parties inférieures, que du beau bleu violet qui lui pare les pennes des ailes ainsi que leurs petites couvertures supérieures, passe régulièrement tous les ans en Savoie, au commencement d'avril, à son retour des pays chauds

[1] Le même fait s'est aussi opéré en 1836 pour les Bec-Croisés.

et vers les premiers jours de septembre jusqu'en octobre. Mais il est toujours rare et ne se montre guère que seul ou deux à deux, et accidentellement par petites bandes. En septembre 1843, deux à trois compagnies, formées de quatre à six sujets, ont parcouru, pendant quelques jours, la plupart des bois de haute futaie de nos plaines aux environs de Chambéry, et quelques-uns d'entre eux se sont fait tuer dans les prairies de Bissy et du Bourget, où ces bandes se rendaient encore souvent, surtout le matin, pour se nourrir de grillons, de limaçons, de petites grenouilles, etc.

Le Bec-Croisé des pins (*Loxia Curvirostra*, Lin.), qui est la seule espèce de son genre que l'on puisse remarquer en Savoie, est devenu sédentaire dans plusieurs de nos contrées montagneuses et hérissées de bois de pins et de sapins, depuis les mois d'août, de septembre et d'octobre de 1836, époque à laquelle il s'est fait chez nous un passage extraordinaire de cet oiseau. Mais il y est encore partout bien rare. On vient récemment d'en découvrir deux nids dans la forêt d'Aillon, en Bauges. [1] Le mâle et la femelle nichent sur la fin de l'hiver. Ils placent leur nid sur des grosses branches ou dans l'enfourchure des branches de pins et de sapins, et le forment avec de la mousse, des lichens, des racines et de petits morceaux de bois. Puis, pour empêcher que l'humidité y pénètre, ils l'enduisent de résine de ces arbres, matière dont ils se servent déjà pour le fixer aux branches. La femelle pond quatre ou cinq œufs arrondis, d'un gris

[1] J'en ai vu une paire le 15 avril 1845 dans le bois de sapins de la vallée de Vacheresse. J'ai remarqué, le 5 juin 1846, à la Motte-Servolex, dans le parc de M. le marquis Costa de Beauregard, une famille composée de sept individus, y compris le père et la mère.

blanchâtre, taché et rayé de rouge vers le gros bout. Elle fait une seule couvée par an, et toute la famille paraît vivre en commun longtemps encore après l'éducation.

Les Bec-Croisés des pins se nourrissent principalement des semences de pins et d'autres fruits. Ils s'accrochent, à l'aide de leur bec, aux branches et grimpent jusqu'à leur sommité. Ils se servent ensuite avec dextérité de leurs mandibules crochues pour détacher les écailles des cônes de pins. Ils placent pour cela le crochet inférieur de leur bec au-dessus de l'écaille qui renferme la graine et, après l'avoir soulevée à plusieurs reprises, s'il est nécessaire, ils l'écartent avec le crochet supérieur. Ils coupent aussi très aisément les racines et les bourgeons dont ils se nourrissent également. Ils ouvrent aussi sans peine les pommes pour en avoir les pepins. Enfin, ils recherchent avec avidité le chenevis, surtout lorsqu'ils se trouvent en plaine où ils ne peuvent pas se procurer suffisamment des graines de pins.

Parmi les oiseaux qui se plaisent, en automne, à se livrer à des voyages plus ou moins lointains, je peux encore signaler les Corneilles, quelques espèces de Fringillés, tels que le Gros-Bec d'Ardennes (*Fringilla Montifringilla*, Lin.)[1], le Gros-Bec Linotte (*Fringilla Cannabina*, Lin.), le Gros-Bec Sizerin (*Fringilla Linaria*, Lin.),

[1] Pinson d'Ardennes et *Choie*, sont les deux noms que porte ce Gros-Bec au pays. Ce dernier niche dans les forêts de pins et de sapins de plusieurs montagnes du Faucigny. Son nid est construit, en dehors, avec la longue mousse de ces arbres sur lesquels il est posé, et le dedans est fait avec du crin, des morceaux de laine et des plumes. La femelle pond, en mai, cinq ou six œufs assez semblables à ceux du Pinson, d'un blanc sale taché de jaunâtre.

le Gros-Bec Boréal (*Fringilla Borealis*, TEM.), etc., etc.

La Corneille Noire (*Corvus Corone*, LIN.)[1], le Freux (*Corvus Frugilegus*, LIN.)[2], le Choucas (*Corvus Monedula*, LIN.)[3] traversent annuellement nos contrées, dès le 15 octobre jusques aux premières neiges, par troupes innombrables et quelquefois si serrées, que le ciel en est obscurci pendant qu'elles défilent. C'est principalement vers les contrées méridionales qu'elles se dirigent alors, et ne s'arrêtent presque pas en passant dans notre pays, si ce n'est pour y prendre du repos et de la nourriture. On les voit pour cela s'abattre, comme une nuée noire, dans les grandes prairies ainsi que dans les vastes plaines, où elles ne manquent pas de causer des préjudices considérables aux agriculteurs, en tombant sur leurs champs nouvellement ensemencés ; car plusieurs bandes, surtout celles du Freux, non contentes de dévorer les grains qu'elles trouvent sur la terre, déracinent encore ceux qui commencent à germer. On remarque effectivement après elles dans les champs, de grands creux côniques qu'elles ont pratiqués dans la terre pour en extraire les grains, les vers et les coléoptères qu'elles affectionnent pareillement.

La Corneille Mantelée (*Corvus Cornix*, LIN.)[4] qui est toujours rare dans notre pays, pendant ses apparitions, qui ont lieu en automne, en même temps que celles de ses congénères, et un peu avant le printemps, se mêle souvent, durant ses excursions, aux bandes des autres Cor-

[1] Petit Corbeau, *Save.*

[2] En vieux français, *Graje.*

[3] *Graille.*

[4] On l'appelle *Jacobine*, *Religieuse* dans quelques contrées de la France, et quelquefois *Corbeau Blanc* dans nos campagnes.

neilles et voyage avec elles. Mais il est toujours très aisé de la reconnaître, parmi ses compagnes, au gris cendré qui lui couvre le dos, le cou, la poitrine, le ventre, et qu'on distingue fort bien au vol.

Toutes ces espèces de Corneilles se propagent cependant en Savoie. La Corneille Noire niche dans presque tous les bois de nos montagnes et quelquefois dans les creux des rochers. La Mantelée se reproduit, mais en très petit nombre, dans quelques contrées montagneuses du Faucigny, ainsi que le Freux [1], et le Choucas a niché, pendant plusieurs années consécutives, dans les murailles du fort de Miolans. Leurs nids sont, en général, faits en dehors avec de petites branches de bois et d'épines grossièrement mastiquées avec de la terre ou de la boue, en dedans, avec de petites racines et une grande quantité d'herbes sèches, mêlées avec quelques morceaux de laine ou de poils d'animaux.

Les Choquards Pyrrhocorax [2], quoiqu'il en reste encore beaucoup dans notre pays pendant l'hiver, se plaisent aussi tous les ans, dès les premiers frimats, en quittant les chaînes de nos montagnes, à se livrer à des excursions lointaines, pendant lesquelles ils errent, comme les Corneilles, de contrées en contrées jusqu'à l'approche du printemps. Ils suivent les montagnes et les collines pendant qu'ils en rencontrent, et s'abattent aussi

[1] M. Coppier, de Bonneville, naturaliste et bibliothécaire de la ville d'Annecy, m'a envoyé des œufs de ces deux Corneilles pris dans le Faucigny.

[2] Le Choquard Pyrrhocorax (*Pyrrhocorax Pyrrhocorax*), est vulgairement appelé *Corneille* et *Corneille à bec jaune*. C'est l'espèce qui a été, l'année dernière, élevée au Jardin Botanique de cette ville. Elle était en ville pendant presque tout le jour, et ne revenait guère à son poste que le soir pour y passer la nuit.

sur les champs ensemencés pour se nourrir de grains, comme encore dans les localités où croît abondamment le genièvrier, dont leur chair contracte alors le goût des baies.

Le mâle et la femelle, dans cette espèce, une fois accouplés, sont très fidèles. Ils ne se quittent qu'à la mort comme les Corbeaux, et restent longtemps attachés à leur premier nid, qui est d'habitude près du canton qui les a vus naître. Ils y viennent pondre et couver tant qu'ils n'y sont pas inquiétés par les dénicheurs, ce qui, du reste, arrive assez rarement; car ils ne s'établissent que dans les grands rochers ou sur le sommet des édifices, et toujours dans les positions les plus escarpées. Leur nid est construit dans des fentes ou des cavités naturelles. Des buchettes ainsi que des racines mastiquées, comme chez les Corneilles, avec de la terre et recouvertes de mousse en forment l'extérieur, tandis que l'intérieur est couvert de brins d'herbes, de tiges de plantes flexibles et de racines très déliées. Celui-ci contient quatre ou cinq œufs légèrement pointus, d'un gris teint de bleuâtre, tachetés et ponctués de cendré, de brun lavé de jaunâtre et de noirâtre.

Le père et la mère prennent bien soin de leurs enfants. Ils les nourrissent et les élèvent avec affection. Il est toujours très facile, en parcourant nos montagnes dans le mois de juin, de découvrir celles qui renferment dans leurs rochers des couvées de Choquards, aux cris forts et plaintifs que jettent presque continuellement le mâle et la femelle en cherchant et en voyageant la subsistance de leurs petits. Ceux-ci continuent encore à vivre avec leurs parents jusqu'au commencement de l'automne, et se joignent alors à d'autres familles pour former avec elles

des sociétés plus ou moins nombreuses, suivant les localités.

Les Choquards, ainsi attroupés, se répandent dans les prés, les plaines et dans les lieux les plus humides des montagnes qu'ils habitent. Là, on les voit à terre, poursuivre en sautillant, comme les Pies, les insectes, les sauterelles, les grillons, etc., s'arrêter devant tous les petits trous qu'ils observent, y enfoncer brusquement le bec pour en extraire des vers, remuer les petites pierres et le gravier qu'ils rencontrent en tas, afin d'y trouver des insectes ou des larves, qu'ils vont aussi chercher, en creusant avec leur bec, parmi les rochers et le long des murailles des vieilles constructions, et dont ils savent connaître le gîte au léger rejet de terre ou de poussière qui l'entoure. Ils fréquentent aussi les arbustes et les buissons pour y ramasser des fruits, des baies et des semences.

Le Crave d'Europe (*Fregilus Coracias*, CUVIER)[1] n'émigre pas de la Savoie pendant le froid. Il descend seulement de la cime des Alpes aussitôt que la neige vient, dans ces régions, couvrir les prés, les arbustes, les plantes, en un mot, tous les lieux qui lui fournissent sa subsistance, et se jette dans les vallées des montagnes inférieures, qu'il quitte encore durant les froids excessifs pour venir de temps en temps visiter les plaines, les

[1] On nommait anciennement cet oiseau *Incendiaire*, parce qu'on l'a vu quelquefois, en domesticité, enlever du foyer de ses maîtres des morceaux de bois enflammés qu'il courait cacher. Il a, en effet, comme le Choquard Pyrrhocorax, l'habitude de dérober les objets brillants qu'il peut saisir dans son bec. Mais cette maladie est cependant infiniment moins commune à ces deux oiseaux qu'à la Pie. Le nom vulgaire du Crave est *Corneille à bec rouge*, pour mieux le distinguer du Choquard.

prairies et les marécages, où il se mêle aux Corneilles Noires, qui y vivent aussi en même temps.[1]

Les Alpes de la Maurienne et du Mont-Cenis sont les seuls points de la Savoie où l'on rencontre le plus fréquemment le Crave pendant la bonne saison. Il y construit son nid dans les fentes des rochers à de hautes élévations et dans les lieux les moins pratiquables. Le mâle et la femelle y travaillent en commun et le bâtissent avec les mêmes matériaux que le Choquard Pyrrhocorax. Seulement, ils n'en commencent la construction que sur la fin de mai, par la raison qu'ils habitent toujours à de plus grandes hauteurs que lui. La femelle pond trois ou quatre œufs d'un blanchâtre tacheté de brun.

Il est dans le nombre des Fringillés que je viens de signaler, deux espèces qui se ressemblent tellement par la forme extérieure, par la grosseur et les principales couleurs du plumage, qu'il est difficile de bien les distinguer, si on ne considère pas attentivement les caractères qui sont particuliers à toutes les deux : ce sont les Gros-Becs Sizerin et Boréal. La seule marque bien distinctive que l'on remarque dans la livrée des adultes, consiste en ce que le Sizerin a du rouge cramoisi sur le sommet de la tête et du cramoisi clair sur le devant du cou, sur les côtés de la gorge, la poitrine et le croupion, avec du blanc teint de rose sur le ventre, tandis que le Boréal est d'un rouge sanguin sur le dessus de la tête, le devant du cou et la poitrine, et d'un blanc pur sur les flancs, le ventre et l'abdomen.

Ces deux Gros-Becs ne viennent chez nous que pour se

[1] Je possède deux Craves qui ont été tués, en janvier 1843, dans un jardin situé au faubourg de Montmélian de cette ville.

soustraire à l'intensité du froid des contrées les plus septentrionales, où ils se rendent pour passer la saison des amours. Leurs apparitions, celles surtout du Boréal, sont irrégulières et ne s'opèrent que durant les hivers les plus longs et les plus rigoureux. Ils nous arrivent par bandes, lorsque le vent du nord souffle avec violence, et se répandent sur les coteaux et les collines les plus boisés.[1] Ils y viennent chercher leur nourriture à la manière du Gros-Bec Tarin, avec lequel ils s'associent quelquefois pendant leurs excursions, grimpant le long des branches, s'y accrochant, s'y suspendant et prenant des positions très variées. C'est le plus souvent sur les aulnes, les chênes et les ormes, dont ils aiment les bourgeons et les semences, qu'ils se livrent à ces sortes d'exercices. Ils s'arrêtent aussi, comme le Gros-Bec Venturon (*Fringilla Citrinella*, Lin.)[2], sur les champs ou sur leurs lisières, lorsqu'elles sont hérissées de taillis, ainsi que le long des sentiers, afin de se nourrir de graines de plusieurs sortes de plantes ; entre autres, de celles de lin, de navette, de plantain, etc. Leurs bandes volent serrées comme celles des Linottes, s'élèvent et partent ensemble, comme d'une seule impulsion.

A ces deux dernières espèces, j'en joindrai une troisième qui n'est pas moins recherchée des naturalistes. On la confond aisément avec le Gros-Bec Linotte (*Fringilla*

[1] Les coteaux de Vimines, de Saint-Cassin, de Montagnole et de Saint-Baldoph sont, aux environs de Chambéry, les localités qui les voient le plus souvent paraître.

[2] Ce Gros-Bec est le *Serin Vert* de nos chasseurs ; ils l'appellent ainsi pour le distinguer du Gros-Bec *Serin* ou *Cini* qu'ils nomment *Serin Jaune*. Le Venturon est encore fort peu connu dans nos contrées, par la raison qu'il ne se plaît que dans les pays de montagnes. Il est commun en été dans les forêts les plus fourrées de la Grande-Chartreuse et du Grenier.

Cannabina, Lin.), cependant elle en diffère, surtout en ce qu'elle n'a jamais, comme celui-ci, de rouge sur la tête ni sur la poitrine. C'est le Gros-Bec à Gorge Rousse ou de Montagnes (*Fringilla Montium*, Gmel.). Ce ne sont guères que des jeunes individus de cette espèce qui viennent assez irrégulièrement se montrer en Savoie. Ils ont les parties supérieures d'un roussâtre assez clair, avec de grandes taches longitudinales au centre des plumes d'un brun très foncé. Le croupion est rayé comme les autres parties supérieures, mais sans aucune nuance rose, laquelle se remarque cependant chez les vieux. Ils ont la gorge, le devant du cou, de larges sourcils et la région des yeux d'un roux clair. Les côtés du cou, la poitrine et les flancs sont du même roux et marqués de grandes taches noirâtres. Le milieu du ventre, l'abdomen, sont blancs, et le milieu des ailes porte deux bandes d'un roux blanchâtre. C'est déjà au commencement de novembre, par le vent du nord, et dans le courant de décembre que nous arrivent, suivant les années, surtout durant celles dont les hivers sont ou doivent être très rigoureux, quelques bandes plus ou moins nombreuses de cette espèce de Gros-Becs. On les remarque principalement dans les champs de nos collines, notamment de celles où abondent déjà les bandes de Linottes durant leurs passages : tels sont les plateaux de Méry, du Vivier, aux environs d'Aix-les-Bains, des Charmettes près de Chambéry, etc., etc. Après en avoir parcouru les champs au vol, ou, suivant les circonstances, après en avoir visité quelques-uns, particulièrement ceux qui ont été ensemencés de sarrasin ou de navette dont elles aiment assez les graines, ces bandes se retirent habituellement dans les taillis les plus voisins ou sur la lisière de quelque bois,

et quelquefois dans les haies ou les buissons, pour se nourrir de diverses espèces de graines, telles que de celles de lin, de plantain, de dent-de-lion, etc., de semences, de bourgeons, surtout de l'intérieur des boutons de chênes et de peupliers qu'elles saisissent et mettent en pièces avec le bec, en s'accrochant et se suspendant par les pieds aux branches de ces arbres.

Tous les Gros-Becs de Montagnes qui s'établissent chez nous durant l'hiver, nous quittent déjà avant le milieu de février pour se rapprocher des régions arctiques où ils doivent nicher. Pendant tout leur séjour, ils vivent comme le Gros-Bec Linotte et du même genre d'aliments. Mais, je puis le dire d'après mes propres observations, presque tous ceux qui viennent visiter nos terres, ne font guères qu'y passer, ou ne s'arrêtent que momentanément, ou pour deux ou trois jours au plus, et s'empressent, surtout si le froid est excessif, de se réfugier vers quelques contrées plus chaudes du centre, et probablement encore vers le midi de l'Europe.

Plusieurs oiseaux, même parmi ceux qui sont les plus nomades, éprouvent cependant une véritable hibernation: tels sont, avec le Choquard Pyrrhocorax et la Corneille Noire dont j'ai déjà parlé, le Corbeau Noir (*Corvus Corax*, Lin.), qui est le plus grand des oiseaux de l'ordre des Passereaux de la Savoie et en même temps le plus détestable, à cause de la dépravation de ses goûts pour la chair corrompue; le Geai Glandivore (*Garrulus Glandivorus*, Tem.)[1], qui se permet quelquefois, lorsque la terre est couverte de neige, de s'introduire dans les ga-

[1] Les noms vulgaires du Geai, en Savoie, sont *Generez* et *Jacques*, surtout dans la campagne.

letas des maisons de campagne isolées pour y dévorer des grains, des fruits et en emporter des noix[1]; le Nucifrage Casse-Noix et plusieurs autres espèces d'oiseaux plus ou moins communes; mais je ne dirai pas qu'ils hivernent tous dans les lieux qui les ont vus naître, ni dans ceux qu'ils ont fréquentés pendant la belle saison; car, comment l'Accenteur des Alpes, le Pipit Spioncelle (*Anthus Aquaticus*, Tem.)[2], etc., etc., pourraient-ils vivre dans les prairies ou les rocailles qu'ils hantent pendant l'été, lorsque, couvertes de neiges et de glaces, elles leur refusent tous moyens de subsistance? ces malheureux sont donc forcés d'abandonner, aux premiers frimats ou aux premières neiges, les sommités des montagnes, afin de se réfugier dans les vallées inférieures, sur les collines ou dans les pays de plaine. Ainsi, les Accenteurs, les Niverolles, etc., qui ont vécu pendant l'été près des ceintures de neiges et de glaces éternelles, s'abattent, les premiers par paires ou les uns après les autres, les seconds par bandes, dans les terrains rocailleux ou humides de nos vallées et de nos montagnes moyennes, qu'ils

[1] Les Geais emportent alors les noix, parce que le bruit qu'ils son forcés de faire pour les casser, avertirait les propriétaires de leur présence dans leurs greniers. Aussi, ils le comprennent, puisqu'ils savent déjà y entrer en piétinant légèrement et sans se faire annoncer par le bruit qui résulterait de l'agitation de leurs ailes, s'ils entraient en volant. Mais les habitants des campagnes ont su tirer parti de cette ruse des Geais, et leur tendent, dans leurs galetas, des piéges où ils mettent pour appât un noyau de noix, ou bien une châtaigne, ou bien encore un raisin. Les Geais y donnent si facilement, que j'ai vu un individu qui en prit ainsi quinze dans son grenier, pendant les deux matinées du 24 et du 25 décembre 1844. Mais il faut, pour réussir à cette chasse, laisser une ouverture au grenier, et que celui-ci soit retiré et entouré de grands arbres d'où les Geais épient le moment d'y entrer.

[2] C'est le *Grand Bec-figue-d'eau* de nos chasseurs.

quittent encore, surtout les Niverolles, pour aller parcourir à la hâte, dans les temps de neige, les routes et les chemins les plus fréquentés, sur lesquels ils se plaisent à éparpiller les fientes des animaux, afin d'en dévorer les grains qui n'ont pas subi leur pleine et entière digestion. Les Pipits, au contraire, se rendent dans les prairies les plus arrosées et dans les marécages.[1] On les y voit pendant tout le jour, tantôt voltiger le long des fossés, tantôt courir sur le gravier ou sur la vase, pour y ramasser de petits coquillages, des vermisseaux, des insectes aquatiques qui servent alors à leur nourriture.

Cinq espèces de Pipits se font remarquer en Savoie et y nichent tous les ans. La plus rare est celle du Pipit Richard (*Anthus Richardi*, Vieil.). Nos oiseleurs confondent aisément cet oiseau avec le Pipit Rousseline (*Anthus Rufescens*, Tem.) qu'ils appellent *Piat-Piat*, dénomination qu'ils ont tirée de son cri ordinaire. Il se fixe pour se reproduire sur la lisière des bois, des collines et des montagnes moyennes, dans les taillis qui croissent dans les terrains pierreux et dans les bruyères. Son nid, qui est placé à terre, au pied d'un buisson ou parmi ses racines, et quelquefois entre des pierres, est composé en dehors avec de la mousse, des brins d'herbes, de la paille, etc., et garni en dedans de poils, de laine et d'herbes très fines. La femelle vient y déposer cinq œufs plus allongés que ceux du Pipit Rousseline, d'un

[1] Toutes les années, pendant le froid, les prairies de la Boisse et de Bissy possèdent beaucoup de Pipits Spioncelles, parmi lesquels on trouve aussi quelques Pipits Farlouses. Ces deux espèces sont les seuls oiseaux de ce genre que nous observons dans nos contrées pendant l'hiver. La dernière porte le nom de *Petit Bec-figue-d'eau*.

blanc bleuâtre, parsemés de nombreuses petites taches brun-rougeâtres et irrégulières.

Le Pipit Spioncelle (*Anthus Aquaticus*, Tem.) qui est, comme je viens de le dire, le *Grand Bec-figue-d'eau* de la plupart de nos chasseurs, niche en grand nombre sur les bords du lac du Mont-Cenis, dans les prés et sur les plateaux les plus stériles du Col-de-la-Magdeleine, de l'Arpetaz, du Grenier, d'Hauterand, etc. Le mâle, de concert avec sa compagne, commence son nid vers le milieu de mai. Ils le posent sous les pierres, ou entre des fentes de rochers, ou au milieu des bruyères, et le forment ordinairement avec les mêmes matériaux que le Pipit Richard. Ses œufs, au nombre de cinq, sont d'un blanc sale et tacheté de points bruns, surtout au gros bout.

Dans le temps de l'amour, la femelle va à la recherche de son mâle, non pas en volant, mais en courant à petits pas au travers des herbes ou des taillis. Elle l'appelle par un cri doux et tendre, que je peux exprimer par les monosyllabes *pli*, *pli*, *pli*. Le mâle qui l'entend, s'élève perpendiculairement en chantant et en battant des ailes jusqu'à une hauteur de trente à quarante pieds, d'où il se laisse retomber en criant de toutes ses forces, les ailes épanouies, jusqu'à terre où le réclame sa compagne. Le chant qu'il fait alors entendre est presque uniquement une composition des mots *fli, fli, fli,* qu'il répète toujours avec plus de force et de précipitation, à mesure qu'il s'approche de sa femelle. Cette même remarque s'applique aussi au Pipit Farlouse (*Anthus Pratensis*, Tem.) et notamment au Pipit des Buissons (*Anthus Arboreus*, Tem.), qui n'est connu en Savoie que sous les noms de *Vinette*, *Bec-figue* et *Bec-figue-de-vigne*.

Ce dernier se propage tant sur nos collines que sur nos montagnes, où il ne se plaît que dans les bruyères, dans les terrains secs et arides, et sur les lisières des bois. Au temps de la pariade, la femelle monte au bout d'une motte ou d'une pierre isolée pour rappeler son mâle par de petits cris *(thi, thi)*. Celui-ci, en s'entendant appeler, part de son poste et s'élève, lorsqu'il est près de sa compagne, droit à la même hauteur que le Spioncelle, et descend en chantant jusqu'à terre où est le rendez-vous. Son chant est non-seulement plus agréable, mais encore plus varié que celui de ce dernier.

Le nid du Pipit des Buissons est construit à terre dans des touffes d'herbes, ou sous de petits buissons et parmi les bruyères. L'extérieur se trouve fait avec des tiges d'herbes et de la mousse, et l'intérieur avec un peu de mousse mêlée à quelques morceaux de poils, de crin ou de foin. La ponte se compose de cinq œufs d'un blanc rougeâtre, marqués de nombreuses taches d'un rouge foncé. Pendant que la femelle couve, le mâle reste près du nid sur une branche morte ou sur une motte, et fait entendre son ramage vif et gai tout à la fois. Il prélude étant perché, prend ensuite son essor en chantant, s'élève perpendiculairement en battant des ailes, et retombe en planant sur la branche ou sur la motte d'où il s'est élancé. Après un instant de repos, il recommence jusqu'à six ou huit fois de suite le même manège. On l'entend ainsi dès l'aube du jour ; puis, il se tait vers les neuf ou dix heures, jusqu'au soir. Pendant son silence, il se tient dans les broussailles ou les herbes afin d'y chercher un abri contre la chaleur, et ne donne, pendant ce temps, que quelques cris brefs *(pi, pi)* en passant d'un buisson à un autre. Ce cri est le même qu'il fait entendre au commencement

de l'automne dans nos plaines, qu'il vient visiter avant de retourner vers les pays chauds pour y hiverner.

Le Tétras Ptarmigan, qui est l'*Albine* et la *Perdrix Blanche* des chasseurs, ne descend cependant guères, pendant l'hiver, des montagnes qu'il a fréquentées durant la bonne saison. Il s'y nourrit alors de boutons de plantes et d'arbustes alpestres, ce qui donne à sa chair un goût d'amertume. Les habitants du Mont-Cenis et de quelques contrées montagneuses de la Maurienne lui tendent, à cette époque, des piéges dans lesquels il donne assez fréquemment. Ils les dressent dans les lieux où le Tétras a l'habitude de passer journalièrement, et où ils découvrent le plus de ses traces. Ils plantent pour cela, dans la neige, une rangée de vingt à trente pieds de longueur, formée avec des pierres ou de petites branches très rapprochées les unes des autres, et fixent, aux deux bouts ou à l'un d'eux seulement, leurs piéges. Le Tétras, en rencontrant cette barrière, la suit directement comme s'il n'osait la franchir, et va se jeter dans les filets ou les lacets qui l'attendent à l'extrémité.

D'autres oiseaux, d'un genre de vie tout-à-fait différent, viennent aussi hiverner sur nos eaux ou s'y montrent seulement de passage pendant les rigueurs du froid : telles sont plusieurs espèces de Mouettes[1] que l'on remarque alors le long du Rhône, de l'Isère et sur nos principaux lacs, où elles paraissent très voraces et toujours affamées. Les poissons morts ou vivants et même les matières excrémentielles, sur lesquelles elles se précipitent

[1] Nos chasseurs, en général, nomment les Mouettes *Hirondelles de mer*. Les habitants du Bourget qui en voient paraître sur leur lac cinq ou six espèces, durant la mauvaise saison, les appellent *Falourdes*.

avec violence dès qu'elles les voient passer, et qu'elles se disputent souvent entr'elles, y forment leur principale nourriture : telles sont encore les Oies, dont les espèces les plus rares sont : l'Oie Rieuse (*Anser Albifrons*, Tem.), l'Oie Bernache (*Anser Leucopsis*, Tem.), et l'Oie Cravant (*Anser Bernicla*, Tem.), qui ne viennent par petites bandes visiter nos eaux que durant les plus fortes gelées ; les Canards[1], les Harles[2], les Cormorans[3], les Grêbes[4], les Plongeons[5], etc., etc.

Ces trois derniers genres d'oiseaux sont célèbres par l'élégance avec laquelle ils nagent, et surtout par leur adresse à saisir les poissons, même les plus agiles, qu'ils poursuivent jusqu'à de grandes profondeurs sous l'eau. Ils plongent perpendiculairement sur eux, notamment le Cormoran, et s'aident de leurs ailes pour les atteindre

[1] J'ai déjà observé dix-sept espèces de Canards sur nos eaux, dont une partie s'y montre pendant le froid, et l'autre, qui est la moins considérable, sur la fin de l'hiver, par le vent du sud ou du sud-est. Je me réserve de décrire amplement leurs mœurs et leurs habitudes dans l'Ornithologie de la Savoie.

[2] Les Harles sont connus sur nos bords riverains sous le nom de *Reysse*, mot patois qui signifie *scie*, à cause des dentelures dont leur bec est herissé. Le Harle Piette (*Mergus Albellus*, Lin.) porte cependant mieux le nom de *Jaille*.

[3] Le Grand Cormoran (*Carbo Cormoranus*, Tem.) est le seul de son genre que j'ai rencontré sur nos eaux, où il apparaît tous les ans un à un.

[4] Cinq espèces de Grêbes se font tuer sur nos lacs et nos rivières : 1° le Grêbe Huppé (*Podiceps Cristatus*, Latham.), 2° le Grêbe Jou-Gris (*Podiceps Rubricollis*, Lath.), 3° le Grêbe Cornu ou Esclavon (*Podiceps Cornutus*, Lath.), 4° le Grêbe Oreillard (*Podiceps Auritus*, Lath.), 5° enfin le Grêbe Castagneux (*Podiceps Minor*, Lath.)

[5] Les Plongeons sont vulgairement connus de nos chasseurs sous le nom de *Lorgne*. Ce ne sont guères que les jeunes qui viennent visiter nos eaux. Le Plongeon Cat-Marin (*Colymbus Septentrionalis*, Lin.) est l'espèce qui se laisse le plus fréquemment tuer sur nos lacs. L'Imbrim et le Lumme se montrent de préférence durant les grands froids de décembre et de janvier.

plus vite. Ils nagent ordinairement la tête hors de l'eau et quelquefois ils courent, particulièrement les Grèbes, à sa surface, en effleurant les vagues avec tant de rapidité, qu'on croirait les voir voler. A la vue d'un chasseur, comme encore au moindre bruit, les Grèbes et les Plongeons entrent dans l'eau, y continuent leur route comme s'ils n'avaient pas changé d'élément, et vont un peu plus loin montrer seulement la tête sur les flots pour respirer. S'ils se voient alors poursuivis, ils disparaissent entièrement, comme la première fois, pour aller encore plus loin faire paraître le bout de leur tête, afin de reprendre haleine et d'épier le danger qui peut les menacer. C'est de cette manière qu'ils lassent les chasseurs, qui les fusillent souvent en vain pendant des heures entières. [1]

Les Grèbes et les Plongeons ne viennent au rivage que lorsqu'ils y sont poussés par les vagues ou par quelque autre accident. En effet, ils ont la démarche sur le sol difficile et fort embarrassée. Le poids de leur corps, à cause de leurs jambes situées très en arrière et presque enfoncées dans l'abdomen, ne peut se soutenir qu'en gardant la position verticale et en agitant presque sans relâche leurs ailes. Leur vol est en outre difficile et ne peut se prendre à terre qu'après de grands efforts. En se tenant effectivement droits à plomb, on conçoit que leurs ailes en s'agitant, loin de les élever en l'air, les renversent plutôt en avant, leurs jambes ne pouvant, à cause de leur singulière conformation, répondre à l'impulsion que les ailes font éprouver à leur corps. C'est principale-

[1] J'ai vu, sur le lac du Bourget, le Plongeon Imbrim (*Colymbus Glacialis*, Lin.) et le Plongeon Lumme (*Colymbus Arcticus*, Lin.) périr seulement, le premier au quinzième coup de feu, et le second au treizième.

ment en suivant à la nage le cours des rivières et des fleuves, qu'ils se répandent dans nos contrées ainsi que dans celles où ils se montrent seulement pendant leurs émigrations. Il faut bien cependant qu'ils ne soient pas entièrement dépourvus de moyens puissants pour le vol, et que celui-ci soit vigoureux et longtemps soutenu durant leurs voyages, puisqu'ils s'élèvent même au-dessus de nos montagnes; car il n'est pas rare de trouver des individus de ces espèces sur les lacs de Chevelu, d'Aiguebelette et de Lathuile, d'où j'en ai reçu plusieurs fois.

Le plus remarquable des Grèbes qui viennent chez nous durant l'hiver est le Grèbe Cornu ou Esclavon, qu'il est aisé de reconnaître par les deux bouquets de plumes d'un roux lustré qui, placés derrière les yeux, se partagent en deux cornes allongées. Mais il est toujours bien rare. Ce ne sont que les hivers les plus rigoureux qui nous en amènent de temps à autre sur le Rhône et l'Isère, où il a été quelquefois tué pendant les hivers de 1840 et de 1844.

Deux espèces de Grèbes nichent quelquefois le long du Rhône. Je veux parler du Grèbe Oreillard et du Grèbe Castagneux, qui sont les deux plus petits Grèbes de nos contrées. Chaque couple s'établit dans les roseaux ou les taillis baignés par les flots, et forme son nid avec des herbages et des joncs. Cet ouvrage flotte toujours sur l'eau, s'élève ou s'abaisse avec elle, suivant qu'elle augmente ou diminue, sans être entraîné ; car il est affermi et arrêté à quelques tiges de joncs, de roseaux ou à quelques broussailles. La femelle de l'Oreillard pond trois ou quatre œufs d'un vert blanchâtre nuancé de brun. Celle du Castagneux, quatre ou cinq d'un blanc parais-

sant comme sali de brun. En éclosant, les petits sautent les uns après les autres hors du nid et tombent dans l'eau où ils suivent immédiatement leur mère, qui les conduit dans les endroits les plus retirés et les plus abondants en vermisseaux et en insectes aquatiques, qui sont les premiers aliments de ses enfants. Toute la petite famille nage, plonge et se submerge déjà avec autant d'agilité que ses aînés.

Le Grand Cormoran a aussi la démarche lourde et embarrassée. Il ne peut guères conserver son équilibre sur le sol qu'en prenant, comme les Grêbes, une position verticale. Mais il est dispensé de s'aider de ses ailes ; car il trouve un ferme appui dans les pennes de sa queue, qui sont longues, fortes et dont les baguettes sont élastiquées et garnies de barbes très rudes. Il file droit en volant, et son vol est raide et soutenu.

Ce Cormoran est d'une voracité extrême. Je puis effectivement dire que c'est le plus vorace des oiseaux qui se nourrissent de pêche. Sa proie ne lui échappe guères. Il plonge perpendiculairement sur les poissons et les anguilles, les poursuit avec la rapidité du trait très profondément, et reparaît ensuite presque toujours sur l'eau avec un poisson à travers de son bec. Pour l'avaler, surtout lorsqu'il est gros, il a la singulière habitude de le jeter en l'air brusquement pour le recevoir par la tête la première. Cette précaution lui est absolument nécessaire pour que les nageoires et les écailles puissent se coucher en pénétrant dans l'œsophage. Il faut que cet organe se dilate autant qu'il est nécessaire, puisque j'ai trouvé dans trois individus qui avaient été tués pendant leur pêche, des poissons plus larges que leur cou. Cette remarque concerne en partie le Martin-Pêcheur Alcyon,

qui est, comme je l'ai déjà dit, le *Drapier* de nos marchands. Et voici, en peu de mots, le résultat de mes observations à cet égard :

Le Martin-Pêcheur se tient principalement le long des rivières et des ruisseaux les plus ombragés. C'est, en effet, les bords des rivières, des ruisseaux et des fossés, notamment ceux qui sont garnis d'épais buissons, qu'il aime de préférence ; car il peut suffisamment s'y cacher pour se livrer presque continuellement à la pêche. Pour pêcher ou, pour mieux dire, guetter sa proie, il se tient sur une branche basse avancée au-dessus de l'eau, ou sur une pierre qui s'élève au milieu de l'eau. Puis, on le voit assez fréquemment changer de place, suivant que les petits poissons passent ou s'arrêtent plus ou moins à sa portée. Il reste immobile. On ne le voit guères tourner, de temps en temps, que sa tête pour suivre sa proie et pour épier le moment du passage le plus propice pour se jeter sur elle. Il fond dessus avec célérité, en se laissant tomber brusquement, comme emporté par son propre poids, dans l'eau où il reste quelques secondes, et en sort avec le poisson au bec. Pour l'avaler, il le tue préalablement en le battant contre la branche ou la pierre où il vient se placer et presque en même temps qu'il s'y pose, et avec tant de promptitude, que cette opération échappe souvent à la vue de ceux qui veulent l'observer, d'autant plus qu'il se laisse déjà approcher assez difficilement. Ensuite, presque du même trait par lequel il bat son poisson contre la branche sur laquelle il s'arrête pour le tuer avant de le manger, il le lance pour le recevoir par le bout opposé, c'est-à-dire par la tête, à moins qu'il ne le tienne déjà à son bec par-là. En effet, dans ce cas, outre qu'il est dispensé de le battre pour achever de le

tuer (son bec tranchant sur les bords lui suffisant alors pour exterminer sa proie), il est également exempt de le lancer pour le recevoir par la tête, car lorsqu'il le lance pour le saisir par cette partie, c'est aussi pour que les nageoires ne viennent pas à se hérisser en pénétrant dans son œsophage, ce qui arriverait fréquemment s'il voulait avaler ses poissons par la queue la première.[1]

La saison la plus importante pour les oiseaux est celle de leur reproduction. A cette époque, ils prennent leur plus brillante parure, font entendre leur chant d'amour, se recherchent et s'agacent par la plus innocente coquetterie. Chaque mâle veut avoir une femelle qu'il est prêt à défendre, même au péril de sa vie, contre quiconque de ses congénères voudrait essayer de la lui ravir : tels que les Pinsons et les Moineaux, qui sont jaloux à l'excès, et qui viennent jusque dans nos cours et nos jardins se disputer les femelles. Leurs rixes sont toujours très animées et accompagnées, pendant leur durée, par des cris perçants, que les mâles poussent avec précipitation, ou plaintifs, dès qu'ils se voient enlever par un autre celle pour laquelle ils combattent avec tant d'acharnement.

La Pie (*Garrulus Picus*, Tem.)[2] se livre aussi, dès les premiers jours du mois de mars, qui est l'époque où elle

[1] M. Félix Genin, conservateur d'Entomologie de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, a fait les mêmes observations sur un Martin-Pêcheur qu'il nourrissait en 1845 dans sa chambre, auquel il donnait à manger principalement des morceaux de bouilli cuit sans sel, qu'il jetait au fond d'un seau d'eau et sur lesquels le Martin-Pêcheur se précipitait. Il faisait subir à chaque morceau qu'il apportait sur le bord de son seau, avant de l'avaler, les mêmes préparations que s'il avait eu un poisson à manger.

[2] Ses noms vulgaires en Savoie sont *Jacquette*, *Jacquot* et *Margot*. Ce mot est celui qu'on lui apprend en domesticité le plus vite à articuler : c'est pour cela que ce nom lui est passé.

forme ses couples dans l'intérieur ou sur les lisières de nos bois, des combats qui ne sont jamais funestes aux antagonistes, et dont le but est également la propriété des femelles. Les jeunes mâles surtout se battent ainsi; car les vieux ont toujours la même femelle tant qu'ils vivent, et occupent pareillement plusieurs années de suite le même nid, à moins qu'ils n'y soient fréquemment inquiétés par les dénicheurs. Ils n'ont, pendant toute la pariade, qu'à se tenir assidument à leur poste, afin d'en expulser les nouveaux couples à mesure qu'ils se présentent pour s'y établir, ou bien encore à une distance trop rapprochée.

Tous les oiseaux cependant ne s'accouplent pas dans l'intention de vivre par paires. Les Gallinacés, sauf les Colombidés (Pigeons) et les Perdicés (Perdrix), sont Polygames, et les passions qui naissent du désir de se reproduire sont chez eux infiniment plus violentes que dans les oiseaux qui composent les autres ordres : aussi les mâles, dans la plupart des genres, ne se livrent-ils pas des combats atroces pour se rendre maîtres des femelles[1]; ils ne contribuent jamais aux soins ni aux peines qui pèsent sur les femelles, tant durant l'incubation, que pendant l'éducation des petits. Bien plus, les mâles dans quelques Tétras et les Cailles brisent les œufs que couvent

[1] Notamment le Tétras Birkan (*Tetrao Tetrix*, LIN.) aussi appelé *Coq de Bruyères* et vulgairement *Faisan*, ainsi que le Tétras Auerhan (*Tetrao Urogallus*, LIN.) qui est le *Gros Faisan* de quelques chasseurs. Ce dernier a presque actuellement abandonné toutes nos contrées montagneuses. Ce n'est plus que dans les sommités des montagnes fortement boisées de la Tarentaise et de la Maurienne, où on le rencontre encore très accidentellement. Il diffère du Tétras Birkan par sa taille qui est plus forte, et notamment par sa queue qui est allongée, au lieu d'être très fourchue comme dans ce dernier.

les femelles de leur espèce lorsqu'ils les rencontrent, afin de les contraindre à les suivre, ou les frappent sans pitié pour les forcer d'abandonner leur couvée, afin d'obéir à leurs violents désirs.

Le Tétras Gélinotte (*Tetrao Bonasia*, Lin.) ne paraît pas se battre à la manière de ces derniers au moment où ses couples se réunissent, ce qui s'explique sans doute par l'époque de sa pariade, qui s'opère dans le mois d'octobre et au commencement de celui de novembre. C'est, en effet, pendant ces deux mois qu'on lui fait le plus la chasse. Les mâles viennent alors à l'appeau des chasseurs, et arrivent en battant fortement des ailes. C'est une espèce de sifflet qui imite parfaitement les cris aigus des femelles.

Quoiqu'elles cherchent à s'apparier à l'entrée de l'hiver, les Gélinottes femelles ne pondent cependant que vers le milieu de mai. Elles font leur nid à terre et le cachent dans des touffes de fougères, de bruyères ou dans les broussailles. Elles le construisent avec de la paille, des feuilles sèches et des racines grossièrement réunies. Leur ponte est de neuf à quatorze œufs d'un roux clair avec quelques taches d'un brun rougeâtre plus répandues sur le petit bout. Je rappellerai ici une remarque évidente et qui m'a déjà été faite par plusieurs chasseurs de nos contrées : c'est que le nombre des Gélinottes a beaucoup diminué en Savoie depuis quelques années, surtout depuis l'abbatis de certaines forêts de nos montagnes, où elles se plaisaient à l'excès. Je puis, entre autres, signaler la forêt de la montagne située au-dessus de l'Ælliat[1], qui était si renommée par la quantité des Géli-

[1] Territoire de St-Cassin.

nottes qu'elle renfermait, que nos chasseurs la nommaient entre eux *la Pépinière des Gélinottes*. Cette dénomination exprime bien l'habitude qu'elles ont de se rendre dans les bois les plus épais, dans ceux surtout de sapins ; car elles y sont moins exposées aux oiseaux de proie qu'elles craignent beaucoup, et qu'elles ne peuvent guères éviter qu'en se couchant sur les branches les plus basses des arbres ou des buissons, où elles restent immobiles tant qu'elles se croient menacées. Elles ont aussi recours à cette admirable ruse pour se soustraire aux poursuites des chasseurs.

Il est encore dans l'ordre des Echassiers une espèce d'oiseaux dont les mâles, parce qu'ils sont, comme dans les Gallinacés, plus nombreux que les femelles, se livrent aussi des combats à outrance pour la possession de ces dernières : c'est le Combattant Variable (*Machetes Pugnax*, Tem.). Ils se battent en troupes réglées et marchent l'un contre l'autre avec la plus grande discipline. Pendant que le combat s'engage, les femelles, retirées à part, enflamment par de petits cris l'ardeur des combattants. Cette lutte dure quelquefois plus d'une heure et devient souvent sanglante. Les vaincus fuient devant les vainqueurs ; mais, en entendant les cris d'une femelle, leur humeur guerrière renaît ; ils oublient leur première défaite, se précipitent au-devant de quelques nouveaux antagonistes et recommencent la bataille. Ce n'est pas dans nos contrées où l'on peut observer ces luttes qui se renouvellent tous les jours le matin et le soir pendant toute la durée de la pariade, puisque nous n'y voyons passer que quelques individus isolés sur nos coteaux et nos collines dès le commencement de septembre, et en fin mars dans nos prairies marécageuses, mais sur les côtes maritimes, telles qu'en Picardie, en Hollande, etc., où les

Combattants arrivent au printemps par bandes nombreuses pour se propager.[1]

Après la pariade, chaque oiseau occupe le canton qu'il s'est choisi avec sa femelle et dans lequel, en général, il ne souffre guères avoir des voisins, même du nombre de ses congénères. L'oiseau de proie veut seul régner en maître dans sa propriété : l'Aigle Royal (*Aquila Fulva*, Meyer), par exemple, dont on ne rencontre jamais qu'une seule paire, non-seulement dans le même rocher, mais encore dans la même montagne, à moins qu'elle ne soit d'une vaste étendue et qu'elle ne puisse encore nourrir suffisamment deux ou trois couples de cet oiseau redoutable. Le Faucon Cresserelle cependant semble rechercher la société de ses semblables pour nicher. Il n'est pas, en effet, rare dans notre pays d'en rencontrer deux ou trois nids sur une même tour[2] ou dans un même rocher. Mais, j'ai, à cet égard, observé assez souvent que quand l'un des deux sujets d'un couple voisin s'approchait en passant trop près d'un autre, le mâle de ce dernier s'élançait sur lui pour le poursuivre, et que la femelle, en l'absence du mâle, quittait même ses œufs pour le chasser à son tour jusque sur sa propriété. Par conséquent, cette apparence de sociabilité dans le Faucon Cresserelle ne devrait-

[1] J'en ai reçu plusieurs fois à cette époque de la Chautagne. Ils préfèrent, en passant au commencement de l'automne, se tenir sur les champs fraîchement labourés de nos coteaux et de nos collines, pour se nourrir de petits vers qu'ils y trouvent abondamment, que de se répandre dans les marécages, comme à leur retour au printemps. Cette habitude est aussi particulière aux deux espèces de Barges qui passent tous les ans en Savoie au printemps et en automne (la Barge à queue noire, *Limosa Menalura*, et la Barge Rousse, *Limosa Rufa*, Brisson.)

[2] Il était aisé, ces années dernières, avant qu'on ait chassé ce Faucon de la tour du Grand-Jardin de cette ville, de vérifier ce fait.

elle pas s'expliquer par le nombre de ces oiseaux qui est assez considérable ? d'où il suit nécessairement que les postes qu'ils choisissent pour pondre étant trop rares en proportion de leur quantité, ils se voient forcés de se suivre et de venir s'établir jusque dans les mêmes murs et les mêmes rochers.

Plusieurs petites espèces, surtout dans l'ordre des Passereaux, nichent assez fréquemment en société, ou plutôt dans le même district. Cependant, quoiqu'on rencontre plusieurs couples d'une espèce dans un même canton, ce n'est pas à dire qu'ils se fréquentent entre eux ; car il est facile de remarquer que chacun d'eux garde exactement les limites de sa propriété respective, et qu'il se voit vivement poursuivi toutes les fois qu'il veut empiéter sur celles de ses voisins. Le Gros-Bec commun (*Fringilla Cocothraustes*, Tem.)[1] et le Gros-Bec Verdier (*Fringilla Chloris*, Lin.)[2], qui nichent souvent plusieurs paires ensemble dans un même bois, s'associent cependant entre espèces et les mâles seuls pendant l'incubation, pour se livrer à plusieurs ébats. On les voit, lorsque leurs femelles couvent, et après qu'ils leur ont porté la becquée, parcourir à de certaines heures de la journée, surtout le matin et le soir, les arbres, les bois et les champs qui sont près de leur résidence, pour chercher leur nourriture, puis revenir à leurs compagnes, lorsqu'ils savent que le devoir les y rappelle ; mais ils ne restent attroupés que le temps pendant lequel ils hantent

[1] On l'appelle en Savoie, suivant les localités, *Gros-Bec*, *Casse-Noisette* et *Ebourgeonneux*, comme le Bouvreuil, dont il a la fâcheuse habitude d'ébourgeonner les arbres fruitiers pour se nourrir.

[2] Connu des chasseurs sous le nom de *Bruant*.

les lieux qui avoisinent leur canton, et se séparent tous, à mesure qu'ils rentrent dans leur poste, où, aussitôt fixés, ils ne permettent pas que leurs compagnons viennent les inquiéter. Il y a cependant une exception singulière à cette règle, qu'il convient de signaler : c'est que le Freux (*Corvus Frugilegus*)[1], recherche réellement la société de ses semblables dans la saison des amours, époque à laquelle la plupart des autres oiseaux vivent par couples solitaires. On trouve effectivement plusieurs nids de Freux sur le même arbre ; et ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'un des individus qui composent un couple garde le nid pendant que l'autre va à la recherche des matériaux pour le construire. Cette habitude est due à la nécessité de prévenir le vol des objets de nidification que commettrait sans doute l'un des couples voisins, si cette singulière précaution n'était pas prise.

Aussitôt appariés et établis dans leur canton, les oiseaux se mettent à travailler à la construction de leurs nids. Mais combien les lois instinctives qui président à leur confection varient ! Les uns, particulièrement les oiseaux de proie, bâtissent leurs aires dans les rochers les plus escarpés et dans les positions les moins praticables ; les autres, sur la cime des arbres, ou pondent dans les cavités des arbres et des vieux murs, comme, par exemple, les Rapaces Nocturnes. Quelques espèces, notamment dans l'ordre des Passereaux, posent à terre ou très près de terre le berceau de leur progéniture ; les Alouettes, en général, les Traquets, les Pipits et les

[1] Cet oiseau porte en Savoie le même nom que le Choucas (*Corvus Monedula*), celui de *Graille*, en vieux français *Graje*.

Bruants. Quelques autres, surtout dans la famille des Sylviadés (Bec-Fins), dans celles des Fringillés (Gros-Becs), des Parusinés (Mésanges); et dans l'ordre des Grimpeurs (Pics, Grimpereaux, etc.), occupent, pour pondre, les buissons les plus épais, les arbustes, les arbres ou leurs cavités, et quelquefois celles des murs et des rochers. Un petit nombre suspend son nid avec art ou le lie soigneusement aux branches des arbres, ou aux rameaux flexibles des buissons, des taillis et des plantes. Tels sont la Pie, le Loriot d'Europe (*Oriolus Galbula*, Lin.)[1], le Bec-Fin Rousserole (*Sylvia Turdoïdes*, Tem.), le Bec-Fin des roseaux (*Sylvia Arundinacea*, Tem.)[2], la Mésange Moustache (*Parus Biarmicus*, Lin.), etc., etc. Enfin plusieurs oiseaux recherchent, pour se reproduire et élever leur famille, la proximité des eaux, et nichent sur la rive, dans les herbes, les joncs, les roseaux ou les broussailles qui croissent sur les bords riverains : comme la plupart des Echassiers et des Palmipèdes, les Chevaliers, par exemple, les Bécassines, les Poules d'eau, les Grèbes, les Canards, les Harles, etc., etc.

Les formes des nids éprouvent aussi des variations sans nombre. Les nids les plus artistement travaillés, avec ceux des Pinsons, des Serins, des Chardonnerets et des Hirondelles, dont les berceaux, qu'elles fabriquent principalement avec de la terre glaise, offrent à l'extérieur un ouvrage solide, formé avec des matériaux durs, détrempés et gâchés, sont ceux de la Pie, du Loriot, du Merle-Grive (*Turdus Musicus*, Tem.)[3], du Bec-Fin

[1] En patois du pays, *Louriout*.
[2] Son nom vulgaire est *Rossignolet*.
[3] En Savoie, *Grive de Vigne*.

des roseaux, du Bec-Fin à poitrine jaune (*Sylvia Hippolaïs*, TEM.), que l'on nomme *Fauvette babillarde*, en l'entendant chanter dans nos jardins et nos bosquets, parce qu'il a le talent d'imiter le ramage ou les cris de plusieurs petits oiseaux qui vivent dans les mêmes lieux, des Bec-Fins Pouillot (*Sylvia Trochilus*, TEM.)[1], Siffleur (*Sylvia Sibilatrix*, TEM.), Véloce (*Sylvia Rufa*, TEM.), Natterer (*Sylvia Nattererii*, TEM.)[2], du Troglodyte ordinaire (*Troglodytes Europeus*, TEM.)[3], de la Mésange à longue queue (*Parus Caudatus*, LIN.)[4], de la Mésange Moustache et de la Mésange Remiz (*Parus Pendulinus*, LIN.)[5], etc., etc.

La Pie se met en devoir de bâtir son nid dès le 10 de mars ; elle l'expose à tous les regards, en le fixant au sommet des plus hauts arbres, notamment des noyers et des peupliers qui bordent les grandes routes ou qui s'élèvent dans l'intérieur des champs et des prairies. Le mâle et la femelle y travaillent en commun, et le construisent avec art et solidité. Ils le forment à l'extérieur avec des buchettes flexibles et plus ou moins longues, qu'ils cimentent avec une sorte de mortier de boue et de terre

[1] *Tuï*, *Puï et Touvï* sont les noms vulgaires qu'on donne à cet oiseau dans le pays, à cause de son cri ordinaire, qui imite en effet ces mots. On l'appelle encore *Maréchal*, parce que son chant d'amour semble, par ses sons argentins et détachés, imiter ceux du marteau sur l'enclume.

[2] A Montagnole, près de Chambéry, ce Bec-Fin se nomme *Renevier*.

[3] En patois, *Pey de Boua*, ce qui signifie *Poil de Bœuf*, et, suivant les localités, *Rapatin*, *Ratillon*, *Roitelet*, *Cret-Cret*, à cause de son cri habituel qui rend ces deux syllabes.

[4] On l'a nommée vulgairement *Meunierette* ou *Petite-Meunière*, pour la distinguer de la Mésange bleue (*Parus Cœruleus*, LIN.), qui s'appelle au pays *Meunière*.

[5] Ces deux dernières espèces ne nichent pas en Savoie, où elles ne sont que de passage.

gâchée. Le dedans est revêtu d'une couche de duvet mou et chaud, ou de petites racines très déliées et de débris de plantes tendres. Puis, pour préserver la couvée des intempéries du printemps, ils ont soin de recouvrir le haut de leur habitation d'une espèce de dôme voûté, fait avec de petites branches, surtout d'épines, artistement entrelacées, et placent sur un des côtés, habituellement sur celui qui est le moins exposé aux vents qui règnent dans le pays, une ouverture circulaire et assez grande pour que le mâle et la femelle puissent entrer et sortir. Cette dernière pond de cinq à sept œufs d'un fond vert-bleuâtre clair, irrégulièrement taché de noirâtre. Le mâle couve aussi, et pourvoit encore à la subsistance de sa compagne pendant qu'elle couve à son tour. L'incubation dure seize à dix-huit jours. Les petits naissent nus et les yeux fermés. Leurs père et mère les élèvent avec une grande sollicitude. Ils les défendent même avec courage et luttent avec énergie contre des oiseaux plus forts qu'eux, tels que l'Autour Destructeur des Pigeons (*Astur Palambarius*, Cuv.), l'Epervier d'Europe (*Astur Nisus*), la Buse Commune (*Buteo variegatus*, Vieil.), et le Corbeau Noir (*Corvus Corax*, Lin.), qui viennent rôder près de leur demeure. Ils les nourrissent pendant les premiers jours avec des vers, des fruits mous, des coléoptères et des œufs d'oiseaux qu'ils vont chercher dans les nids. Plus tard, s'ils y trouvent des petits, ils les transportent également les uns après les autres pour les distribuer à leur progéniture, après les avoir préalablement tués à coups de bec.

Le Loriot, nommé par un naturaliste italien *Picus Nidum Suspendeus*, attache son nid à la bifurcation des branches les plus flexibles, au moyen de longs brins de

chanvre, de toiles d'araignées et d'autres filaments très artistement entrelacés ; puis il garnit l'intérieur et les bords avec des matières molles, telles que des fleurs de saules et de peupliers, des plumes, du crin, etc. La femelle y dépose aussitôt que l'ouvrage est achevé, c'est-à-dire vers le 8 ou le 10 mai, quatre ou cinq œufs blancs très légèrement teints de rose, avec des taches noires.

Le Merle-Grive forme le dehors de son nid avec de la mousse, de la paille, de petites racines, de menus morceaux de bois et avec des herbes ou des feuilles sèches ; mais le dedans est couvert d'une espèce de carton qui est un mélange de poussière de bois vermoulu, gâchée, battue et fortifiée avec un peu de boue. Sa ponte est de quatre à six œufs d'un beau bleu, ayant quelquefois une légère nuance de vert, avec quelques taches noires.

J'ai très souvent trouvé, dans le courant de mai et dans les bois de nos montagnes, des nids de ce Merle abandonnés avec les œufs. Ce fait est facile à expliquer : car, comme les matériaux dont le mâle et la femelle se servent pour construire leur nid à l'intérieur sont sujets à se décomposer dans les temps de pluie, il arrive assez fréquemment, suivant que le printemps est plus ou moins pluvieux, que la femelle est forcée de pondre dans son nid qui se trouve mouillé. Puis, si le temps se remet au beau de suite après une forte pluie, la composition intérieure, en reprenant sa solidité, s'amalgame pour ainsi dire avec les œufs, qui ne tardent pas à se fendre ou à se casser en même temps qu'elle se resserre de plus en plus par l'effet de la chaleur du soleil. Lors même que les œufs ne sont point endommagés, la femelle les abandonne encore dès qu'elle les trouve collés au mastic du fond du nid, pour entreprendre une nouvelle couvée.

Le nid du Bec-Fin à poitrine jaune, qu'on rencontre ordinairement entrelacé dans l'enfourchure de plusieurs petites branches à l'aide de toiles d'araignées ou d'autres matières filamenteuses, est fait à l'extérieur avec des écorces de tilleuls ou de bouleaux, des brins d'herbes sèches et de très petites racines soigneusement liées avec les mêmes matériaux qui le fixent déjà aux branches. La partie intérieure, qui possède quatre ou cinq œufs violets, assez fréquemment mêlés d'un peu de roux, avec des taches et des raies d'un rouge foncé ou d'un noir rougeâtre, est matelassée avec du crin, des poils, du duvet et avec d'autres échantillons très fins. Ce nid se trouve le plus souvent placé sur les orangers et les rosiers, dans les ramées de fèves ou de haricots dans nos jardins, et quelquefois sur les arbres les plus touffus. Pendant que la femelle couve, le mâle se tient à l'ombre sur une branche élevée, d'où il développe pendant la matinée entière toute l'élégance de son doux gosier. Son chant est très varié et même susceptible de contrefaire le ramage de plusieurs autres espèces d'oiseaux, tels que celui du Bec-Fin à tête noire, du Bec-Fin Hortense, etc., de la Mésange Charbonnière [1], ainsi que les cris monotones de la Pie-Grièche Ecorcheur, du Moineau en colère et le cri aigu de l'Hirondelle de cheminée, en apercevant l'oiseau de proie. Il a cependant toujours l'œil au guet; Au moindre bruit qu'il entend près de lui, il suspend son ramage et considère immédiatement le buisson ou l'arbuste qui renferme sa couvée, pour s'assurer si elle n'est point menacée. Découvre-t-il quelqu'un près de son nid, il avertit aussitôt sa compagne par des cris précipités,

[1] Son nom vulgaire est *Lardine*.

descend de sa branche, vient se poster devant son ennemi, comme s'il voulait lui défendre le passage, et le harcelle par ses cris. Si ce dernier lui ravit sa nichée, il le suit encore longtemps avec sa femelle et se venge en l'insultant.

Le Bec-Fin des Roseaux, avec lequel le précédent a été pendant longtemps confondu, construit son nid, qui est un petit chef-d'œuvre, ou dans les roseaux, comme l'indique son nom, ou dans les taillis qui croissent le pied dans l'eau. Il est composé en dehors avec de la paille, du foin, des brins d'herbes ou avec des pelures de roseaux, et garni au-dedans avec des débris de têtes de ces derniers, que le mâle et la femelle vont enlever en grimpant le long des cannes, avec des poils et de duvet d'arbres ou de fleurs. Il se trouve ordinairement lié à quatre ou à cinq tiges de roseaux ou à plusieurs petites branches d'arbustes, et suspendu au-dessus de l'eau au moyen de certains anneaux fabriqués avec de la mousse ou avec de menues racines, et assez lâches pour que le nid puisse se relever ou s'abaisser, suivant la crue de l'eau. La femelle y dépose cinq ou six œufs de la grosseur et de la forme de ceux du Bec-Fin Grisette (*Sylvia Cinerea*, Tem.)[1], d'un blanc sale, quelquefois teint de vert clair, marbrés de cendré et de brun qui prend ordinairement une teinte verdâtre, surtout vers le gros bout, où il se trouve en outre souvent disposé en forme de collier.

Les Bec-Fins Pouillot, Siffleur, Véloce et Natterer donnent, suivant les espèces, à leurs nids la forme d'un petit four (le Siffleur), d'une boule (le Pouillot), ou d'une sphère (le Véloce et le Natterer), et dirigent toujours

[1] On l'appelle en Savoie *Bocharde*, *Fauvette de haie* et *Pique-rave*.

l'ouverture, qui est latérale, vers l'endroit le moins ombragé, afin que les femelles puissent en couvant s'apercevoir plus vite de l'arrivée des dénicheurs. Tous ces nids, qui se trouvent à terre ou très près de terre dans les lieux les plus fourrés des bois, sont faits en dehors avec des feuilles sèches et des herbes, avec de la laine, des plumes, du crin, etc., en dedans. Les œufs des trois premières espèces se ressemblent beaucoup par leurs couleurs. Ceux du Bec-Fin Siffleur sont arrondis, d'un fond rose clair avec une espèce de collier de taches rouges un peu plus haut que le milieu, et avec quelques autres taches du même éparses sur le reste, qui interrompent quelquefois le collier. Ceux du Bec-Fin Pouillot sont blancs et tachetés de rouge foncé. Ceux du Véloce d'un blanc lavé de rose ayant les mêmes taches que le précédent, avec cette différence pourtant qu'elles sont souvent rangées en forme de zône vers le gros bout. Enfin, ceux du Bec-Fin Natterer sont blancs et couverts de petits points d'un rouge pourpré, et leur forme est globuleuse.[1]

Le nid du Troglodyte, quoique ayant l'apparence d'une masse informe de mousse, est cependant fait avec art. Il conserve une forme sphérique. L'ouverture, qui est latérale, se trouve placée vers le haut et tournée du côté le moins exposé aux vents qui dominent dans le canton. Cette entrée, qui est toujours étroite, mais plus solide que le reste du bâtiment, car le mâle et la femelle y entrelacent avec de la mousse de nombreux petits morceaux de branches et de racines, qui forment une espèce

[1] Tous ces Becs-Fins, qui sont faciles à confondre à cause de leurs livrées presque analogues, pondent de cinq à sept œufs. Le Natterer est commun dans les broussailles au passage du Pas-de-la-Fosse, territoire de Montagnole.

de voûte au-dessus de l'ouverture, est un peu inclinée vers le sol, de manière à ce que le couvercle, qui se dirige toujours plus en avant, serve d'abri contre les intempéries de l'air. Le dedans est toujours très propre, même lorsqu'il renferme des petits ; car le père et la mère le purgent, non-seulement des insectes qui pourraient incommoder leur progéniture, mais encore des excréments de leurs petits.

Pendant l'incubation, le mâle chante continuellement perché près du nid sur un tronc mousseux ou sur une branche à découvert. Il ne décesse dès l'aube du matin de faire résonner son sifflement aigu, mais très doux et un peu flûté, imprimant alors à tout son corps, surtout à sa queue qu'il tient constamment relevée, un petit mouvement très vif de vibration de droite à gauche. Si on vient rôder auprès de sa demeure, il nous suit tantôt en avant, tantôt en arrière, en redoublant toujours avec plus de force et de variété ses cris à mesure qu'on s'approche de son nid. Mais, aussitôt qu'il nous voit devant sa couvée, il change entièrement de ton, et ne fait, pour le temps où il nous observe auprès de sa petite famille, que retentir avec sa femelle des cris qu'expriment les mots *tre*, *tre*, *tre* : puis, il recommence sa chanson dès qu'on s'en éloigne.

La Mésange à longue queue construit déjà son nid vers le 20 de mars et le fixe à l'enfourchure de deux ou trois branches. Elle choisit habituellement les peupliers plantés le long des rivières ou des marais, et quelquefois les arbres de nos vergers, tels que les pommiers, les poiriers, ainsi que les lierres qui tapissent les murailles destinées à servir de clôture aux jardins ou de barrières aux eaux. Ce nid a une forme ovale. L'extérieur est composé en

mousse, en lichens, en laine consolidés avec des toiles d'araignées, et l'intérieur est revêtu de duvet, de crin, de cheveux et de plumes. L'ouvrage est fermé dans la partie supérieure, et l'entrée qui se trouve placée sur l'un des côtés, comme celle des précédents, est très étroite. La femelle vient y déposer douze à seize œufs blancs, nuancés de rougeâtre très clair avec une zône vers le gros bout, formée de petits points d'un rouge terne.

Enfin, la Mésange Moustache et la Mésange Remiz, à laquelle on donne le nom trivial de *Penduline*, à cause qu'elle suspend son nid aux plantes ou aux rameaux flexibles des arbres qui croissent près de l'eau, donnent à leurs nids la forme d'une boule avec une seule ouverture par côté et dans la partie inférieure, ce qui en abrite l'intérieur contre les intempéries du printemps. Ils sont, avec un art extraordinaire, suspendus entre trois cannes de roseaux très rapprochées les unes des autres ou parmi les branches des arbustes, et composés avec le duvet des fleurs de saules, de peupliers et de chardons. La filasse, le chanvre et l'ortie sont les matériaux que ces oiseaux emploient pour l'attacher.

A la série des oiseaux qui construisent avec art leurs nids, on peut joindre les Pics, notamment le Pic Noir (*Picus Martius*, LIN.)[1] et le Pic Vert (*Picus Viridis*, LIN.)[2] qui travaillent dès les premiers beaux jours du

[1] Ce Pic se trouve, pendant l'été, dans les forêts du Haut-Faucigny, de la Maurienne et de La Rochette. Je l'ai en outre reçu de cette dernière localité pendant l'hiver.

[2] Le Pic Vert se nomme au pays *Pichat*, *Pivert*, *Oiseau de la pluie* et *Procureur des Meuniers*, dans quelques contrées, surtout à St-Cassin et à Montagnole, comme annonçant, par ses cris, la pluie et la crue d'eau qui fait moudre le moulin. En Faucigny, on l'appelle *Crieur des Meuniers*, comme avertissant ces derniers de la pluie qu'ils désirent.

printemps et avec la plus grande activité à la structure de leurs habitations. Ils choisissent ordinairement les arbres de bois tendre, comme trembles, frênes, sapins, etc., et placent leurs nids au cœur de ces arbres, lorsqu'ils sont vermoulus. Ils percent pour cela incessamment avec le bec la partie vive de l'arbre jusqu'à ce qu'ils arrivent au centre carié ; puis, ils le creusent, le vident et rejettent au dehors les copeaux et la poussière. Leur ponte se fait à nu, sur une petite quantité de poussière qu'ils laissent au fond de leur cavité, et se compose, chez le Pic Noir, de trois à quatre œufs blancs lustrés, et de cinq ou six d'un blanc pur chez le Pic Vert. Ils attaquent aussi quelquefois les arbres sains pour y pratiquer leurs demeures ; mais la difficulté de les excaver les contraint souvent de laisser leur ouvrage à moitié fait. On trouve alors aux pieds de ces arbres un boisseau de petits copeaux.[1]

Ces dernières remarques s'appliquent encore au Pic Epeiche (*Picus Major*, Lin.), vulgairement appelé *Dame*, au Pic Mar (*Picus Medius*, Lin.), que nos chasseurs confondent aisément avec ce dernier, et au Pic Epeichette (*Picus Minor*, Lin.), que les campagnards appellent *Damette*, car, bien qu'ils pondent dans les cavités naturelles des arbres, ils trouvent cependant, surtout les deux premiers, une force nécessaire dans leur bec pour les pratiquer eux-mêmes lorsqu'ils y sont forcés pour pondre leurs œufs, qui sont blancs chez la première espèce,

[1] Je regrette de ne pouvoir pas encore donner des renseignements sur la nidification du Pic Cendré (*Picus Canus*, Gmelin.) et du Pic Tridactyle (*Picus Tridactylus*, Lin.), qui ne se montrent qu'accidentellement dans quelques vallées du Haut-Faucigny, notamment dans celle de Sixt.

d'un blanc lustré chez la seconde, et d'un blanc teint de verdâtre chez la troisième. Mais elles ne regardent pas le Torcol ordinaire (*Yunx Torquilla*, Lin.), ni le Grimpereau Familier (*Certhia Familiaris*, Lin.), vulgairement appelé *Rapette*, ni le Tichodrome Echelette (*Tichodroma Pœnicoptera*, Tem.) qui est le *Pic de Muraille*, le *Pic d'Araignées*, le *Planet* et l'*Oiseau Papillon*, à cause de son vol, de plusieurs de nos chasseurs. Le Torcol ne construit pas ordinairement de nid, et la femelle pond simplement sur la poussière des arbres creux ses œufs qui, au nombre de six à huit, sont d'un blanc d'ivoire.

Le Grimpereau Familier, qui fait trois couvées en Savoie, place son nid dans les trous d'arbres et sous l'écorce, lorsqu'il peut s'y introduire par le moyen d'une petite fente. Son nid, qui renferme quatre ou cinq œufs d'un blanc terne avec des taches rouges, est fait extérieurement avec de la mousse, des racines et quelques petits morceaux de branches liés avec des toiles d'araignées, et garni intérieurement avec du crin, des poils, de la bourre, des cheveux, des plumes et du duvet de fleurs ou d'arbres.

Enfin, le Tichodrome Echelette [1], qui se rend habituellement pour se propager dans les rochers de nos montagnes, ainsi que dans les crevasses des murailles des forteresses et des tours situées à une haute élévation, ramasse ordinairement, en parcourant les rochers contre lesquels il s'applique et grimpe par sauts et en battant des ailes, quelques brins de paille, de mousse, de ra-

[1] Cet oiseau est remarquable par le beau rouge vif qui occupe les couvertures des ailes et la partie supérieure des barbes extérieures des pennes.

cines, etc., qu'il porte et arrange très grossièrement en forme de nid dans sa cavité. La femelle vient ensuite y pondre cinq ou six œufs d'un blanc pur.

Joignons encore à la série des oiseaux qui travaillent avec art à la composition de leurs nids la Sittelle Torchepot (*Sitta Europea*, Lin.).[1] Son nom *Torchepot* vient de la singulière habitude qu'elle a de rétrécir l'entrée des trous d'arbres, dont elle s'empare pour nicher, avec de la terre grasse qu'elle fortifie même souvent avec de petites pierres, qu'elle gâche et façonne très artistement.[2] Son nid est placé au fond d'une cavité d'arbre qu'elle creuse aussi elle-même, à l'aide de son bec, lorsqu'elle trouve dans les arbres une partie sensible et déjà rongée des vers. Pour tous matériaux, elle emploie la mousse et quelques morceaux de paille et de crin. Le tout est réuni avec très peu de goût, et la ponte, qui a lieu dès le 20 ou 25 mars, se compose de cinq ou six œufs allongés, blanchâtres et marqués, comme ceux de la Mésange Charbonnière, de petites taches rouges. La femelle, lorsqu'on vient l'incommoder dans son habitation, en y introduisant une baguette ou les doigts, pousse d'horribles soufflements, et n'en sort que lorsqu'elle y est forcée, ou plutôt à la dernière extrémité.

Aussitôt après la confection des nids, les femelles des oiseaux se mettent à y déposer leurs œufs qu'elles couvent seules ou successivement avec leurs mâles. Leur nombre varie encore suivant les genres et les espèces. Les oiseaux de proie, surtout ceux de grande taille, ne pon-

[1] En divers idiômes savoyards, *Pic Bleu*, *Pic-à-Brot*, *Tappe-Noyer* et *Bèque-Bois*.

[2] De là est venu son nom de *Pic-Maçon* qu'on lui donne dans quelques contrées de la France.

dent qu'un ou deux œufs ; ceux de grandeur moyenne, de deux à trois et accidentellement jusqu'à quatre, et les petites espèces de quatre à six. Les oiseaux des autres ordres, notamment les petites espèces, pondent en général de quatre à sept œufs, sauf les Mésanges les plus communes qui en donnent jusqu'à quinze et seize. Les Gallinacés couvent aussi de sept à quinze œufs, à l'exception des Pigeons dont les nids ne renferment que deux ou très rarement trois œufs. L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus Europeus*, Lin.), que la plupart des chasseurs connaissent sous les noms de *Crapaud volant* et *Tette-Chèvre*, ne pond aussi que deux ou trois œufs oblongs, blancs et marbrés de cendré et de brun. La femelle, qui ne fait pas de nid, les dépose simplement sur la terre parmi les bruyères ou les rocailles, ainsi que sous les buissons les plus épais. C'est dans les terrains rocailleux de la Gorge de l'hermitage de St-Saturnin, dans ceux du Mont-du-Chat, où les habitants nomment cet oiseau *Racle*, et dans les rochers qui longent le Rhône que l'on observe le plus communément la couvée de l'Engoulevent.[1] Les gens de ces diverses localités, qui sont fréquemment assez heureux pour rencontrer les œufs de cet oiseau, s'accordent à dire que les femelles les transportent l'un après l'autre dans leur bec, qui est, en effet,

[1] L'Engoulevent arrive dans nos contrées vers le 15 avril et en part dès le 20 septembre jusqu'au 15 octobre, époque à laquelle on rencontre encore cependant quelques jeunes individus des couvées tardives. C'est un oiseau qui attend toujours le crépuscule du soir et du matin pour sortir de sa retraite, afin d'aller chercher sa nourriture, qui consiste principalement en insectes ailés. Le jour, il se tient blotti sur une branche d'arbre ou sur un tronc, ou bien encore à terre dans les buissons et dans les cavernes. Pour qu'il prenne alors son essor, il faut que les chasseurs soient presque sur le point de le fouler aux pieds.

très élargi, dans un autre canton, qui est ordinairement près du premier, qu'elles abandonnent aussitôt qu'elles s'y sont aperçues de quelques visites importunes. On attribue aussi généralement cette singulière précaution à la Bécasse, lorsque ses petits sont éclos, et il paraît, d'après les observations qui m'ont été transmises par des témoins oculaires, qu'elle les entortille à son bec pour les voyager alternativement dans un nouveau séjour.[1]

Aussitôt arrivée dans les forêts de nos montagnes où elle doit passer la saison de l'amour, la Bécasse s'empresse de s'apparier. Les mâles, en se rencontrant, s'ils sont plusieurs dans un même canton, se livrent des combats acharnés, mais moins terribles que ceux des Tétras et des Perdrix. Ces combats ont pourtant de l'importance, puisqu'en luttant, les mâles ont aussi, comme ceux de ces derniers, pour but la possession des femelles. Chaque couple, une fois formé, se choisit un poste très frais et très abondant en petits vers et autres petits animaux qui forment sa principale nourriture. Le mâle et la femelle placent, sur la fin d'avril, leur nid à terre dans un creu pratiqué au pied d'un vieux tronc ou sous une grosse racine, et quelquefois sur la mousse au pied d'un sapin ou de tout autre arbre. Ce nid est entièrement fabriqué avec des feuilles et des herbes sèches, avec de la mousse et quelques brins de bois entrelacés sans art. La

[1] Quelques paires de Bécasses nichent presque tous les ans dans les bois les plus frais et de terrain noir d'Apremont, de Joigny, de St-André et dans la forêt du *Bois brûlé* des Déserts. Mais aussitôt l'éclosion et lorsqu'elles se sont aperçues de quelques visites dangereuses pour leur couvée, elles se mettent à voyager tour-à-tour leurs enfants jusques vers les grands bois supérieurs, qu'elles n'avaient pu visiter plus tôt, à cause de l'abondance de neige qui les couvrait à l'époque de la ponte.

ponte est ordinairement de trois ou quatre œufs; ils sont oblongs, d'un jaune sale et ponctué de brun pâle. Pendant l'incubation, le mâle se tient souvent couché à côté de sa compagne. Si l'on est alors assez adroit pour arriver fort près de lui, sans qu'il ait pu nous découvrir, on le voit avec sa femelle se becqueter tour-à-tour et tendrement; puis, tous les deux reposer mutuellement, après leurs jeux, leurs becs sur le dos l'un de l'autre. Leurs petits éclosent revêtus d'un léger duvet. Ils sont réellement hideux et ressemblent plutôt à une pelote grossière. Leur bec pend presque devant eux jusqu'à ce qu'il ait acquis un certain degré de fermeté pour qu'il puisse se soutenir dans toute sa longueur. Leur abdomen semble former la plus grande partie du corps. Il est, en effet, très proéminent; ce qui principalement ne leur permet pas de suivre leurs parents dès l'éclosion.[1] Ceux-ci leur apportent alors le plein bec de vers, de vermisseaux et de petits coléoptères qu'ils leur distribuent par grosses becquées, en introduisant leur bec, à la manière des Pigeons, dans celui de leurs enfants jusque près de leur gorge. Aussitôt que leur abdomen a perdu sa proéminence et que leur bec se trouve déjà assez fort à la pointe pour piquer la terre afin d'y ramasser une substance, ils se mettent à suivre leurs parents, qui les conduisent dans les positions les plus retirées des montagnes qu'ils sont alors à même de fréquenter.

Il se trouve en Savoie, comme dans toute l'Europe, un oiseau qui ne fait jamais de nid et qui laisse à des

[1] C'est mal à propos que des auteurs ont voulu faire croire dans leurs écrits, en parlant de la Bécasse, que les petits suivent dès l'éclosion leurs pères et mères.

espèces étrangères le soin de couver ses œufs et d'élever sa progéniture : c'est le Coucou Gris (*Cuculus Canorus*, Lin.), dont les noms vulgaires dans nos campagnes sont *Coque*, *Coco* et *Coucou*, surtout dans les villes et les provinces. Cette dernière dénomination est tirée de son cri ordinaire, qui est regardé dans quelques contrées comme de funeste présage, quoiqu'en chantant, le mâle, dans la saison de l'amour, fasse plutôt entendre les deux syllabes *tou-oou*.

L'histoire des mœurs et des habitudes du Coucou offre une infinité de faits très curieux. Plusieurs mêmes sont encore inconnus jusqu'à ce jour ; c'est pourquoi j'en donnerai ici la même description que je me proposais de publier plus tard dans l'Ornithologie de la Savoie.[1]

Le Coucou Gris vit dans le Midi comme dans le Nord, où il est de passage régulier. On le rencontre assez communément en Savoie pendant tous les étés, soit dans les pays de plaine, soit dans les contrées montagneuses. Il est cependant toujours un peu moins répandu dans ce dernier séjour, surtout à mesure qu'on arrive à des hauteurs où leurs aliments de prédilection deviennent déjà rares ; car, pour qu'il reste toujours dans le même canton, il faut que celui-ci soit en état de lui fournir abondamment une nourriture toujours nouvelle.

Le Coucou nous arrive seul et presque en même temps que la plupart des Bec-Fins, c'est-à-dire du 8 au 24 avril. Cependant, si le mois de mars a été beau, il est assez ordinaire qu'on l'entende déjà chanter dès le premier jour d'avril. Les mâles viennent habituellement deux

[1] J'éviterai actuellement, pour ne pas être trop long, de donner la description de la livrée des divers âges de cet oiseau.

ou trois jours avant les femelles. Puis, ils se mettent déjà, le lendemain de leur retour au pays, à faire entendre leurs cris habituels (*tou-cou, tou-cou*), qui n'acquièrent guères toute leur force que dès le commencement de mai.

Aussitôt arrivés en Savoie, les Coucous se répandent principalement dans les bois et les broussailles situés dans le voisinage des champs et des prairies, qu'ils viennent également de temps en temps visiter pour y chercher leur subsistance. C'est en effet dans ces lieux seuls qu'ils trouvent en abondance les sauterelles, les limaçons, les phalênes, les hannetons et les chenilles rases ou velues, qui forment leur principale nourriture, et dont ils rendent quelques instants après leur digestion, par le bec, comme les oiseaux de proie, les peaux et les parties dures du corps roulées en forme de petites pelottes. Ils ajoutent aussi à ce genre d'aliments des fruits doux et tendres, de petites grenouilles qu'ils rencontrent sur les bords des fossés marécageux, de gros vers et des scarabées. Ils dévalisent en outre, en profitant de l'absence des pères et mères, les nids de plusieurs oiseaux, notamment ceux des Grives, des Merles, des Bec-Fins, des Alouettes, des Bruants, etc., et en dévorent non-seulement les œufs dont ils sont très friands, mais encore les petits qu'ils renferment, surtout lorsqu'ils sont dans leur état de nudité ou seulement couverts d'un duvet, qui est leur première parure. Cette détestable habitude est, sans doute, un des motifs pour lesquels les Coucous sont odieux aux petits oiseaux, surtout à ceux dont ils s'emparent le plus souvent des nids. Les Grives, en effet, et les Merles les poursuivent avec outrance jusqu'à la sortie du bois. Les Rouge-Gorges, qui sont cependant

les plus dociles à couver leurs œufs et à élever leurs jeunes, et les autres Bec-Fins les agassent, les insultent par des cris aigus et précipités, et les chassent souvent devant eux. Les Pinsons, de leur côté, poussent aussi des cris perçants lorsqu'ils les aperçoivent, et les repoussent loin de leurs nids.

Le Coucou gris est un oiseau farouche, qui vit solitaire et qui est sans cesse occupé à la recherche de sa subsistance. Ce n'est que pour obéir à la nécessité naturelle de se reproduire, qu'on le rencontre de temps à autre avec une femelle. Dès le 15 avril, on le voit déjà, perché sur le haut d'un arbre ou au bout d'une branche, et dans la partie la moins feuillée, rappeler les femelles qui, en s'entendant réclamer, l'appellent à leur tour par des cris précipités (*guet-guet-guet-guet-guet-guet*); auxquels ce dernier répond immédiatement par d'autres accents plus vifs et plus gais (*tou-cou-cou, tou-cou-cou, tou-cou-cou*). En rappelant ainsi une femelle, le mâle tient les pennes de sa queue étalées et fortement relevées sur le dos, avec les ailes pendantes et les plumes de la gorge curieusement enflées. Après l'avoir fécondée, il la laisse et vole aussitôt à la découverte de sa nourriture. Il me paraît à ce sujet très probable que le Coucou est polygame, et qu'il ne connaît pas du tout les lois de fidélité qui sont si strictement observées dans la plupart des oiseaux. J'ai vu effectivement plusieurs fois la femelle du Coucou quitter un mâle, qui venait de la féconder, pour se rendre aux désirs d'un autre qui la rappelait tout près, le suivre un instant, et bientôt après, le laisser pour répondre encore aux premiers cris d'un mâle qui la réclamait dans un autre district. Cette vie et la voracité, qui est excessive tant dans le mâle que dans

du Nivolet, dans ceux principalement qui avoisinent aux chalets, qui sont ordinairement à la portée des prés, dans plusieurs bois des Bauges et dans ceux du Grenier et de l'Arpétaz. Il est cependant déjà rare à la hauteur de ces deux dernières localités, ou plutôt, on ne l'y rencontre presque qu'accidentellement : aussi, il ne s'y porte que lorsqu'il vole à la découverte de quelques positions plus abondantes en aliments que celles qu'il hantait préalablement. Les femelles, quoique fécondées, y arrivent aussi durant leurs excursions; et c'est alors que, surprises par la nécessité de pondre, elles se mettent aussitôt, comme en plaine ainsi qu'à ses hauteurs moyennes, à la recherche d'un nid, afin d'y déposer leur œuf. Les œufs qu'elles pondent sur ces sommités sont généralement les deux derniers ou le dernier seulement de ceux qui leur restent à faire couver; car on ne les y remarque dans des nids étrangers que sur la fin de mai et quelquefois au commencement de juin.

La femelle du Coucou ne pond donc pas dans toutes sortes de nids, mais seulement dans ceux dont les pères et mères doivent nourrir leurs enfants avec des chenilles, des insectes et des fruits. Il faut en outre pour elle que les œufs qu'ils renferment déjà, viennent seulement d'y être déposés, ou que les femelles les pondent encore, ou bien qu'elles commencent à se livrer à l'incubation. En conséquence, elle ne confie jamais ses œufs à des mères qui couvent déjà depuis quelques jours. Cette précaution est prise pour qu'il n'y ait pas un trop grand intervalle de temps entre l'éclosion des œufs des nourriciers et celle du jeune Coucou, ou plutôt, pour faire en sorte que ce dernier éclose avant les autres, ce qui, du reste, s'opère ordinairement. Il faut bien qu'il naisse avant eux, puis-

qu'on trouve déjà le lendemain de son éclosion, au pied du nid qu'il occupe, les œufs de ses nourriciers qu'il a lui-même expulsés hors de son berceau, comme je l'expliquerai plus bas.

Les pères et mères défendent souvent à la femelle du Coucou l'entrée de leurs nids; telles que les Grives, les Merles et les petites espèces de Pie-Grièches, sauf cependant l'Ecorcheur, qui se charge quelquefois de couver pour elle. Le Bec-Fin Hortense et le Bec-Fin Rossignol refusent de couver son œuf, et le jettent ordinairement hors du berceau de leur progéniture lorsqu'ils le trouvent parmi leur nichée. C'est ce que comprend d'ailleurs la femelle du Coucou, puisqu'elle n'y pond que lorsqu'elle y est forcée. Mais plusieurs des nids dont elle s'empare, sont souvent placés dans de petits creux d'arbres ou de murs; et comment la femelle peut-elle s'y introduire pour y déposer son œuf? Temminck dit à cette occasion qu'il est à présumer qu'elle pond son œuf à terre, qu'elle le saisit avec le bec et le transporte dans sa gorge (à cette fin très élargie) jusque dans le nid des petits oiseaux, auxquels la couvaison et l'éducation du jeune animal sont confiés. Ce doute, manifesté par ce naturaliste, est aujourd'hui détruit par mes propres observations. Je vis effectivement vers le milieu de mai 1846, aux Charmettes, aux environs de Chambéry, une femelle Coucou qui se cramponnait contre un petit roc où se trouvait un nid de Rouge-Gorge. Elle se tenait alors à l'entrée du trou qui recelait la couvée de ce dernier, d'où elle agassait la femelle qui commençait à se livrer à l'incubation, pour la faire sortir, afin de lui laisser la place libre. Après avoir vivement été irritée, la femelle du Rouge-Gorge sortit et lui abandonna sa demeure.

Mais ce ne fut pas sans chagrin, car elle s'est fortement désolée pendant tout le temps qu'elle vit la femelle du Coucou près de son nid. La cavité dans laquelle se trouvait placé le nid du Bec-Fin était trop étroite pour que la femelle pût y pénétrer afin d'y opérer sa ponte. C'est pourquoi je la remarquai, après qu'elle se fut efforcée en vain dans tous les sens pour y entrer, descendre à terre où elle se coucha un instant sur le ventre, puis saisir dans son bec l'œuf qu'elle venait de pondre, voler ensuite aussitôt contre le trou du nid du Rouge-Gorge, où elle se cramponna de nouveau et d'où elle s'allongea fortement pour faire glisser dans l'intérieur du nid son œuf. Aussitôt cette opération terminée, elle reprit son essor, et la femelle du Bec-Fin, qui ne l'avait pas un seul moment perdue de vue d'un arbre voisin, d'où elle n'avait cessé de pousser des cris d'inquiétude, revint couver. Je me transportai donc à sa nichée; et quelle ne fut pas ma surprise, lorsqu'au lieu de six œufs que je présumais d'y trouver, je n'en observai toujours que cinq (car j'avais, une demi-heure environ avant cet accident, visité le nid qui contenait cinq œufs de Rouge-Gorge), c'est-à-dire quatre œufs du Bec-Fin avec celui du Coucou. Par conséquent, il est maintenant vrai que la femelle du Coucou pond son œuf à terre, surtout lorsqu'elle ne peut se placer sur le nid qu'elle veut occuper, soit à cause que son entrée n'est pas assez grande pour qu'elle puisse s'y introduire, soit à cause du peu de solidité que la plupart des nids qu'elle s'approprie renferment (car son poids causerait bien vite, à mesure qu'elle s'y poserait, le démembrement de tous les matériaux qui les composent, et ensuite la perte de la couvée entière). Il est en outre prouvé qu'elle saisit son œuf

avec le bec et qu'elle le transporte immédiatement dans sa gorge, jusque dans le nid qu'elle choisit pour y faire couver son œuf et élever sa progéniture; qu'elle a la précaution, pour empêcher que la femelle qu'elle adopte comme nourricière de son descendant refuse de le couver en s'apercevant que sa nichée vient de s'accroître pendant son absence, d'enlever à celle-ci un œuf qu'elle avale incontinent. J'ai de plus vu assez souvent des nids ainsi occupés, dont les œufs qui restaient étaient tachés de la matière de celui qui avait été dérobé. Cette rencontre prouve encore que la femelle Coucou le brise quelquefois dans le nid même, en le prenant brusquement, ce qui arrive principalement lorsqu'elle se voit surprise par l'arrivée des propriétaires des nids qu'elle vient ainsi occuper. Cette dernière assertion pourrait encore, malgré mes observations, être regardée comme très douteuse, mais elle est heureusement facile à expliquer; car les nids occupés par le Coucou ne possèdent jamais leur nombre d'œufs complet. Ainsi, le Rouge-Gorge, entre autres, pond cinq ou six œufs; mais si la femelle Coucou vient à s'emparer de son nid, il n'en renfermera plus que quatre ou cinq avec celui de cette dernière, qui tient la place de celui qui a été enlevé.

Ce qui a le plus de tous temps étonné les naturalistes, c'est la complaisance dénaturée de la mère nourricière du jeune Coucou, laquelle oublie ses propres œufs pour donner tous ses soins à celui d'un oiseau étranger et destructeur de sa couvée. J'ai effectivement bien reconnu, d'après d'autres observations, qu'il y a le jour de l'éclosion du jeune Coucou, qui naît toujours le premier, disparition dans le nid des œufs des pères et mères qui doivent le nourrir. Je l'ai vu, en effet, se remuer,

s'enfler curieusement, s'agiter dans tous les sens et sans relâche, dès le moment de sa naissance, et hisser enfin peu à peu sur son dos chaque œuf, qu'il jetait alternativement, à mesure qu'il s'en sentait chargé, hors du nid, par le moyen d'une secousse bien apparente. Ainsi, c'est donc au jeune Coucou qu'est due la perte de la couvée entière de ses nourriciers. Cette assertion est d'autant plus vraie, que M. Hippolyte Ancenay, d'Albertville, naturaliste zélé, et André Songeon, l'un des conservateurs de botanique et de minéralogie de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, ont trouvé aux Charmettes, dans la proximité de la fontaine St-Martin, un jeune Coucou qui occupait seul un nid de Rouge-Gorge, et que je suis allé plusieurs fois visiter durant son éducation; puis les œufs de ce dernier, au nombre de quatre, jetés à terre sur la mousse, au pied du roc qui les avait renfermés. Après les avoir cassés l'un après l'autre, ils ont vu dans l'enveloppe calcaire des petits qui étaient sur le point d'éclore, du moins, au moment qu'ils avaient été expulsés du nid. Cette précieuse découverte confirme, en outre, ce que j'ai dit plus haut; c'est-à-dire que l'œuf du Coucou éclot toujours avant les autres, et c'est pour que ce fait se réalise toujours, afin d'opérer plus aisément la perte de la nichée, que si l'éclosion des petits avait déjà eu lieu, que la femelle du Coucou pond dans les nids dont les œufs n'ont pas encore été soumis à l'incubation.

Le petit Coucou croît avec une rapidité surprenante. Cinq ou six jours après sa naissance, on le voit déjà revêtu de quelques plumes qui succèdent au duvet qui est son premier habillement. Il les hérisse déjà ridiculement, surtout celles de la gorge et du dos, ouvre

son large bec quand on s'approche de lui ou qu'on lui présente une baguette ou les doigts, et le fait claquer en s'élançant brusquement au-devant de nous, comme pour nous frapper. A force de se remuer, même dès le jour de son éclosion, il détruit toute la forme et la solidité du nid, et s'en fait un nid plat. En conséquence, lors même qu'il ne hisserait pas sur son dos les œufs de ses nourriciers, pour les jeter successivement hors de leur nid, ils tomberaient bien à terre, du moment que le berceau qui les avait renfermés serait privé de ses bords plus ou moins propres, par l'effet de leur fermeté, à les retenir dans son sein. Il en serait de même s'ils étaient éclos; ou le jeune Coucou écraserait les petits sous lui en se remuant de la sorte, ou il les chasserait alternativement du nid. C'est pourquoi il serait toujours le destructeur de toute la couvée!

Le père et la mère, pour nourrir cet étranger, sont sans cesse à la recherche de ses aliments de prédilection; ils lui apportent, en effet, tour-à-tour beaucoup de chenilles, de vers, des coléoptères et quelques fruits; et encore son appétit ne se trouve guères satisfait, puisqu'il paraît continuellement affamé. Ce qu'il y a de remarquable, en outre, durant l'éducation, c'est que les mâles et les femelles qui nourrissent cet oiseau, qui ne peut leur être qu'à charge continuelle, poussent des cris tristes et plaintifs, comme s'il s'agissait d'un danger qui menace leurs propres enfants, quand ils voient quelqu'un près de leur demeure. On assure encore, surtout dans le peuple, que ce petit Coucou mange, avant de quitter le nid, le père et la mère qui l'ont nourri. Ce fait est complètement faux, car comment les Coucous qui sont élevés par des Grives et des Loriots, par exemple, pour-

raient-ils les avaler tout entiers, comme c'est l'opinion des gens qui croient à cette absurdité? Je ne dis pas que les petits oiseaux ne deviennent jamais leur proie en leur donnant à manger, lorsqu'ils sont déjà forts, et par conséquent plus voraces. En effet, quand ils leur apportent la becquée, les jeunes Coucous commencent à ouvrir leur large bec, fixent immobiles pendant une ou deux secondes leur subsistance, et s'élancent ordinairement brusquement comme pour saisir une proie qui leur échappe, et l'arrache souvent de force du bec de l'oiseau qui la leur présente. Comme habituellement chaque becquée de la part des petits oiseaux se compose d'un petit insecte, d'un ver ou d'une petite chenille, et que ces aliments sont trop peu convenables pour satisfaire aux appétits de ces jeunes sans cesse affamés, il peut fort bien s'en suivre, surtout lorsque ces derniers ont atteint un certain développement, que l'oiseau, qui cherche leur nourriture, se laisse, en se tenant trop près d'eux pour leur donner à manger, ou en renfermant trop la becquée dans son bec pour la leur lâcher promptement, se laisse, dis-je, pour ainsi dire, confondre avec l'insecte ou le fruit qu'il leur présente, et se fait étouffer ou avaler en même temps. Mais, ce fait, qui ne peut être que très accidentel, ne doit pas servir de règle pour assurer que les pères et mères chargés de l'éducation des Coucous, deviennent leur proie, après les avoir nourris et élevés comme leurs propres enfants.

Le jeune Coucou quitte le nid avant de pouvoir voler et aussitôt qu'il se trouve presque entièrement couvert de plumes, lorsqu'il est né et élevé à terre ou près de terre; puis il attend, quand il a été nourri sur un arbre, qu'il puisse déjà suffisamment faire usage de ses ailes

pour en descendre. On le voit, dans ce cas, sur une grosse branche ou dans une touffe de feuilles, où il exerce fréquemment le jour ses ailes, tant il paraît pressé d'abandonner sa première habitation. Une fois à terre, il reçoit encore pendant quelques jours sa subsistance de ses mêmes nourriciers, qui ne tardent cependant pas à le laisser, d'autant plus, qu'en se mettant lui-même à courir par les buissons et les herbes, il ne manque pas de se soustraire d'abord à leur surveillance. Il se nourrit alors seul par les taillis de scarabées, de chenilles rases et velues, de coléoptères, etc., dont il rend déjà, quelques moments après la digestion, par le bec, les peaux et les autres substances indigestes. Si on le surprend pendant qu'il erre ainsi par les buissons à la recherche de sa nourriture, il se blottit contre terre, où il reste immobile tant qu'il se croit menacé. Cependant, si on veut le prendre, il ouvre aussitôt son bec dans toute sa largeur et le fait fortement claquer, hérisse curieusement ses plumes qui lui couvrent la gorge et le dos, enfle les pennes des ailes qu'il laisse en outre légèrement traîner, et porte de violents coups de bec contre les doigts de ses ravisseurs lorsqu'ils essaient de le saisir. Mais, s'il se trouve déjà en état de voleter, il est assez ordinaire qu'il fuie, en s'aidant de ses ailes, au travers des broussailles dès qu'il entend du bruit près de lui ou qu'il se voit poursuivi.

Aussitôt capable de voler, ce qui s'opère ordinairement pour les premiers-nés en plaine et sur les collines environnantes dès le 20 juin, et dans les douze premiers jours de juillet en montagne, le jeune Coucou vit, comme il en a déjà donné des preuves depuis sa sortie du nid, à la manière des adultes, toujours seul, et court

sans relâche à la découverte de ses aliments. Ceux qui ont été nourris en montagne, descendent, bientôt après leur premier essor, vers les pays de plaine, où ils hantent, comme leurs compagnons, jusqu'à leur départ de nos contrées, toutes les prairies, tous les marais, les champs, les bois et les broussailles qui les avoisinent. Tous les jeunes sont alors, ainsi que leurs aînés, presque muets, et l'on n'entend plus jusqu'au printemps suivant les cris ordinaires de ces derniers *(tou-cou, tou-cou)* On les voit presque continuellement à terre, afin d'être mieux à même de satisfaire leur voracité. Ils avalent de gros limaçons tout entiers, de petites grenouilles, des sauterelles, des grillons et particulièrement des chenilles très velues qu'ils ramassent par les buissons, notamment celles des Bombyx, dont le gros volume surcharge et gonfle singulièrement l'estomac, et n'offre que de bien faibles parcelles digestives. C'est à ce choix d'alimentation et à la polygamie de ces oiseaux qui me paraît très probable, suivant les motifs que j'ai donnés au commencement de l'article, qu'il faut attribuer la singulière manière dont s'effectue la propagation du Coucou. En effet, d'après mes observations et engagé par les paroles de M. Schlegel dans un Mémoire couronné par la Société d'Histoire naturelle de Harlem, je puis dire que de cette nutrition résulte un grand développement de tout l'organe et une faim sans cesse renaissante; que le développement démesuré des organes de la digestion influe sur le développement des œufs dans l'ovaire. Ceux-ci sont effectivement très petits à proportion du volume du corps de l'oiseau, qui les pond en outre à des intervalles de cinq à sept jours. Or, ce qui tend le plus à expliquer le le mode anormal de multiplication du Coucou, c'est qu'é-

tant sans cesse occupé de chercher des aliments pour apaiser momentanément son appétit, et ne pondant qu'à plusieurs jours d'intervalle, cet oiseau ne pourrait parvenir à couver ses œufs avec succès ; car, pour pondre quatre ou six œufs, il mettrait presque autant de semaines, et le premier œuf serait gâté avant la ponte du dernier ; ni à nourrir convenablement ses petits, qui sont très voraces, qui croissent avec une rapidité étonnante, et qui ne pourraient être développés à temps pour émigrer, faute d'aliments nécessaires tant pour eux que pour leurs parents.

Le Coucou émigre seul de la Savoie, comme il est déjà arrivé, et se trouve dès le moment qu'il se fixe après l'amour dans les prairies pour vivre, jusqu'à son départ, couvert de graisse. Les adultes et les vieux se livrent à leurs voyages dès le commencement de septembre, et souvent encore dès le 25 août, surtout s'il vient à tomber des pluies fraîches et accompagnées du vent du nord. Les jeunes, suivant que leur éducation a été plus ou moins tardive, se font encore remarquer dans nos bois jusque vers les premiers jours d'octobre. Ils se dirigent, ainsi que les premiers, vers l'Afrique, qui est leur séjour d'hiver, et leur vol, durant la route, est toujours très rapide. On a cependant quelquefois tué en Savoie des Coucous, jusqu'aux premières neiges, dans des prés très arrosés, ainsi que le long des sources et des fontaines chaudes. Mais ce retard ne doit s'attribuer qu'à la masse de graisse dont ces oiseaux se chargent ordinairement en automne, et qui les empêche d'émigrer en même temps que leurs congénères, ou à l'effet de la mue ou de quelque autre maladie.

Pendant l'incubation, qui dure plus ou moins de temps,

suivant la taille et la grosseur des oiseaux, on voit souvent des femelles couver avec tant de sollicitude, qu'elles se laissent plutôt prendre sur leurs nids que d'abandonner leur progéniture : telles sont les femelles du Loriot [1], du Merle Draine (*Turdus Viscivorus*, Tem.) [2], du Bec-Fin Rouge-Gorge, etc. D'autres, notamment le Bec-Fin Orphé (*Sylvia Orphea*, Tem.) [3], le Bec-Fin à tête noire (*Sylvia Atricapilla*, Tem.) [4], les Perdrix, etc., etc., ont recours à une admirable ruse pour éloigner les dénicheurs. Ils feignent une infirmité qu'ils n'ont pas, fuient du côté opposé au lieu qui cache les objets de leur tendresse, en voletant avec une peine apparente et en se traînant à terre sur leurs ailes devant leur ennemi, afin d'attirer sur eux seuls ses poursuites et de le détourner de leur canton. D'autres, enfin, le harcellent par des cris précipités (les Pie-Grièches, par exemple), ou se livrent à des mouvements brusques et désordonnés (les Geais), ou font autour du ravisseur des vols courts et rapides, et le poursuivent encore pendant longtemps en se plaisant à l'insulter par leurs longues criailleries (la Pie, les Corneilles, le Pinson, etc.)

Les petits, au moment d'éclore, brisent l'enveloppe calcaire qui les renferme avec une pointe osseuse dont leur bec se trouve muni pour cette opération, et naissent couverts d'un léger duvet, plus apparent chez les Rapa-

[1] J'en ai vu prendre trois.

[2] Vulgairement, *Grive Crezentière*, à cause de son cri. Je l'ai pris ainsi moi-même deux fois sur ses œufs.

[3] A Bordeau, sur le lac du Bourget, ce Bec-Fin se nomme *Caravasse*. Il y est commun tous les ans en été, ainsi qu'à Hautecombe.

[4] On l'appelle aussi *Fauvette à tête noire*. Son nom vulgaire est *Capinègre*.

ces, les Gallinacés et chez quelques Echassiers, et qui doit bientôt tomber pour faire place aux premières plumes. Ils reçoivent de leurs pères et mères la nourriture qu'ils leur préparent, selon les espèces, dans leur jabot, et dont ils la font refluer pour la leur distribuer, comme les Fringillés en général, ou qu'ils leur apportent par becquées, comme les Bec-Fins, les Alouettes, les Mésanges, etc., ou par lambeaux plus ou moins considérables, comme les oiseaux de proie, à l'exception cependant des Vautours, qui remplissent, surtout lorsque leurs petits sont éclos depuis peu, leur jabot de matières immondes qu'ils viennent ensuite dégorger devant eux. Tous les petits des oiseaux ne reçoivent pourtant pas leur subsistance de leurs parents, et vont en partie eux-mêmes dès leur naissance à la découverte de leurs premiers aliments. Nous en trouvons des exemples frappants dans la vie des Gallinacés, sauf dans celle des Pigeons, qui sont nourris par voie de dégorgement; dans celle de plusieurs Echassiers et Palmipèdes, qui suivent dans leur premier âge leurs pères et mères, ou leurs mères seules, qui les mènent chercher leur vie, en les avertissant du moindre danger, les protégeant et essayant même de les défendre contre les attaques de leurs ennemis.

Je tirerai un exemple de la protection et de la sollicitude que manifestent souvent les mâles et les femelles durant l'éducation, sur deux espèces très connues de tous nos chasseurs, je veux parler du Chevalier Cul-Blanc (*Totanus Ochropus*, Tem.), et du Chevalier Guignette (*Totanus Hypoleucos*, Tem.). Le premier se nomme vulgairement au pays *Cul-Blanc* et *Grisette*, à cause de son plumage varié de brun et de blanc qui le fait paraître presque tout gris en volant. Le second est le *Corantin* de

plusieurs chasseurs. Ces deux oiseaux que nous possédons sur les bords de toutes nos rivières, dès la fin de mars jusque vers le milieu d'octobre, époque à laquelle ils émigrent, les vieux par paires et les jeunes, en général, par compagnies, vers les contrées méridionales pour y passer toute la mauvaise saison, ces deux oiseaux, dis-je, nichent parmi les pierres, sur le sable ou dans les herbes. Ils ne font pas de nid, et les femelles pondent à nu dans le creux qu'elles se sont pratiqué. Ce creux, lorsque la nichée se trouve dans le gravier, est souvent abrité par l'avancement d'une pierre suffisante pour préserver les œufs des intempéries de l'air, pendant que la femelle ne couve pas. Elle couve, en effet, fort peu durant le jour.

Aussitôt éclos, les petits, qui sont au nombre de quatre à six, suivent leurs parents et vont avec eux chercher leur nourriture, qui se compose alors de petits vers, surtout de larves, de petits insectes et de fourmis qu'ils trouvent autour des cailloux et des pierres. Ceux-ci les tiennent cachés, pendant tout le jour, parmi les broussailles ou les herbages, et ne leur permettent de les suivre que de très grand matin, à l'approche de la nuit, ainsi que pendant toute sa durée. Le père et la mère se montrent alors très inquiets. Ils ne décessent de faire entendre leurs cris sifflés ; et on les voit, pendant la journée, plus souvent en l'air qu'à terre, afin de mieux épier le danger. Si, pendant qu'ils sont sur le sol, ils voient quelqu'un s'approcher du lieu qui recèle leurs petits, ils s'élèvent tous les deux à la fois, en criant de toutes leurs forces pour avertir leur famille du danger qui la menace, et vont au-devant de leur ennemi. S'ils l'observent occupé à la recherche de leurs enfants, ils viennent voltiger au-

dessus d'eux en jetant continuellement des cris d'épouvante pour toujours mieux les faire cacher ; puis, ils descendent à terre, se tiennent presque toujours en avant du dénicheur, courant sur le sable avec légèreté et en poussant des cris perçants, et prenant toujours une direction opposée à l'endroit qui cache leur famille, afin d'en écarter plus vite le ravisseur. Pendant l'affliction de leurs parents, les petits sont tous couchés à terre, ou dans un creux, ou parmi les herbes et les pierres, et y restent immobiles jusqu'à ce que leurs père et mère viennent les rassurer en les emmenant avec eux dans un séjour plus assuré. Quand même ils voient tout près d'eux celui qui les cherche, ils se contentent seulement de le suivre, sans se remuer de leur poste, d'un œil attentif, et se laissent ensuite plutôt prendre ou fouler aux pieds, que d'essayer de fuir. J'ai été moi-même deux fois témoin de ce fait le long de l'Aisse, où je vins à bout de découvrir toute une famille éparse par les cailloux, et chaque petit blotti sur le sable. Chacun d'eux se laissa prendre à la main sans faire aucune résistance. Bien plus, étonné d'une pareille docilité, je les fis, l'un après l'autre, rouler sur le gravier, et je ne vis pas, pendant cette opération, qu'ils aient voulu déployer, pour se sauver à la course (car ils courent déjà très bien dès le jour de leur naissance), leurs jambes qu'ils tenaient appliquées sous le duvet de leur ventre.

Après l'éducation, les petits des oiseaux sont, ou ignominieusement chassés par leurs parents, non-seulement du canton qui les a vus naître, mais encore des lieux qui l'avoisinent ; tels sont les oiseaux de proie de grande taille dont les paires sont aussi elles-mêmes forcées de se séparer pour pouvoir subsister, ou habitués à laisser leurs

auteurs, tant pour vivre isolés, comme les Rapaces de petite taille, que pour former des bandes plus ou moins nombreuses, qui ne se dissolvent qu'au renouvellement de la saison des amours (les Corneilles, par exemple, et plusieurs espèces de Gros-Becs, notamment le Gros-Bec d'Ardennes, qui est l'oiseau vulgairement appelé, par la plupart de nos chasseurs, *Choie*). C'est vers le 25 octobre que ces Gros-Becs abondent déjà, par bandes souvent très nombreuses, dans nos champs et nos bois. Ce sont principalement les champs des coteaux les plus boisés en noyers, châtaigniers, hêtres, etc.; ou les plus garnis de butins, ou qui se trouvent dans la proximité de quelque vigne, qu'ils recherchent alors, et particulièrement les terres ensemencées de sarrasin sur lesquelles ils s'abattent pour en dévorer les grains. En cherchant leur nourriture dans les champs, ils font une espèce de manœuvre que l'on peut justement comparer à celle des Pigeons. Si quelques-uns d'entre eux se détachent de la troupe pour se porter en avant, ils sont immédiatement suivis par tous les autres, qui arrivent successivement. Les derniers venus se placent toujours à la tête de la foule; d'où il suit qu'il y a continuellement trouble dans leur société, parce qu'à mesure que les premiers se voient devancés, ils prennent le vol et viennent toujours se porter à la tête de ceux qui les priment: aussi, hantent-ils dans un moment un champ d'une longueur assez considérable. Quand ils sont arrivés au bout, ils reviennent souvent sur leurs pas en exécutant les mêmes évolutions. Ceux qui étaient alors en tête, perdent leur rang et se trouvent en queue. Mais on les voit bientôt se hâter de le reprendre et de réexciter le trouble dans toute la bande. Quand on les trouve ainsi en troupes, soit à terre, soit en

repos sur les arbres, on les entend souvent pousser des cris semblables à un miaulement, par suite des coups de bec qu'ils se portent entre voisins, et, en passant quelquefois sous les arbres où ils sont réunis en grand nombre, on entend un bruit sourd, pareil à des gouttes de pluie qui tombent sur les feuilles. Ce bruit est alors occasionné par les claquements de bec qu'exécutent les individus de ces bandes en se menaçant et se frappant, quand ils s'approchent les uns des autres.[1] Enfin, quelques familles ne se quittent pas et continuent à vivre en commun jusqu'au temps de la reproduction. La Mésange à longue queue nous fournit un exemple parfait de cette sociabilité. En effet, aussitôt que les petits sont à même de suivre leurs père et mère, ils hantent avec eux tous les bois, tous les vergers et les jardins circonvoisins du district de leur naissance, et les visitent habituellement tous les jours et presque aux mêmes heures. Toute la famille se suit de près en s'entre appelant sans cesse par de petits cris. Lorsqu'un danger la menace, le chef, qui est le père ou la mère, pousse un cri plus aigu et plus prompt que les autres, et toute la troupe disparaît aussitôt. Si l'un des sujets qui la composent vient à se perdre, les autres retournent sur leurs pas en le réclamant de toutes leurs forces.[2] Chaque bande se choisit, pour passer la nuit, un poste qu'elle conserve tant qu'elle ne s'y voit point inquiétée : aussi, il n'est pas rare de remarquer la même famille venir tous les soirs, jusqu'à la pariade, dormir

[1] Ce fait prouve que le Gros-Bec ou Pinson d'Ardennes est d'un caractère querelleur, surtout lorsqu'il se trouve en bande.

[2] J'ai vu une famille rester ainsi dans l'alarme pendant deux jours consécutifs, dans un bois où j'avais, la veille, tué le père.

sur la même branche. Le père et la mère ainsi que leurs enfants s'alignent sur cette branche, en se pressant les uns contre les autres, et y restent très tranquilles pendant toute la nuit. Le lendemain dès l'aube du jour, toute la troupe, éveillée au premier signal du père ou de la mère, se remet à parcourir les mêmes bois et les mêmes vergers que la veille, voltigeant sans cesse d'arbre en arbre, de buisson en buisson, s'accrochant aux branches et s'y suspendant dans toutes sortes de positions pour pourvoir à sa nourriture. Elle ne fait que passer rapidement dans tous les lieux qu'elle visite, et n'y séjourne que lorsqu'elle y est forcée par quelque accident fâcheux, comme pour pleurer la perte de l'un ou de plusieurs de ses membres.



NOTICE

SUR

QUELQUES INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

TROUVÉES EN SAVOIE

PAR M. FRANÇOIS RABUT

Conservateur-adjoint du Musée d'Archéologie et de Numismatique de Chambéry.

L'année dernière, pensant qu'il était utile de faire connaître le plus tôt possible les monuments d'archéologie que possède notre pays, j'ai envoyé à la Société royale académique de Savoie quelques inscriptions antiques récemment découvertes ; la même pensée me fait aujourd'hui détacher des notes que j'ai recueillies, quelques inscriptions du moyen-âge pour les lui adresser. Et parmi ces dernières, qui sont si nombreuses, je prends seulement celles qui accompagnent les monuments funéraires.

C'est dans nos églises du moyen-âge que l'on trouve le plus de monuments semblables. Presque toutes, elles

nous montrent sur leur pavé ou contre leurs murailles des pierres funéraires ornées d'inscriptions. Comme les médailles, comme les monnaies, comme tous les monuments sur lesquels se trouvent des légendes, ces pierres sont d'un haut intérêt pour l'histoire : la tendresse filiale, l'amitié, la reconnaissance et la vanité nous ont transmis dans ces légendes des détails intéressants sur la naissance et la patrie, sur la condition ou les emplois, et sur les qualités ou les talents des personnages dont elles ont recouvert les cendres.

Ces légendes sont rarement seules ; le plus souvent elles sont accompagnées de signes héraldiques qui en facilitent la lecture. Les tombes où ces objets se rencontrent, décrites et dessinées avec soin, peuvent servir en quelque sorte de preuves graphiques à un armorial savoisien. [1]

D'autres fois c'est la représentation des personnages dont elles rappellent la mémoire, ou des représentations allégoriques qui accompagnent ces légendes sur les dalles tumulaires. On comprend aisément combien de pareils monuments méritent d'être étudiés, avant qu'ils aient complètement disparu sous les pieds des passants ou sous les empiètements du badigeon ; car le vandalisme de 93, qui nous a privés de tant de monuments, n'a pas fini avec la révolution qui l'a enfanté : il s'est souvent reproduit

[1] J'ai commencé ce travail, auquel les dalles funéraires n'ont pas contribué seules. J'ai recueilli des emblèmes héraldiques sur la façade, sur les chapiteaux et sur les clefs de voûtes de nos églises, sur leurs vitraux et sur les meubles qu'elles renferment ; j'en ai pris aussi sur les murs de nos vieux châteaux, dans les manuscrits à miniature, sur les sceaux anciens, sur les vieilles estampes, etc., etc. J'ai détaché quelques-uns de ces *fac-simile* pour les joindre aux passages de cette note qui en font mention.

dès lors, chez nous comme ailleurs. La démolition du château du Bourget en est une preuve récente ; on en verra d'autres exemples dans les lignes qui suivent.

J'ai trouvé dans nos églises de la Savoie-Propre et de la Maurienne plusieurs monuments funéraires avec des inscriptions : je vais en faire connaître quelques-uns.

Je commence par notre cathédrale de Chambéry, qui a été l'église des Franciscains ; construite dans le courant du XVe siècle, les pierres tumulaires qu'elle renferme sont toutes postérieures à cette époque. J'ai compté trente de ces pierres au moins dans cette église ; elles se trouvent presque toutes dans le pavé du prolongement des collatéraux autour du chœur. Le pavé de la grande nef n'en contient pas. Il a été refait régulier comme il est au milieu du XVIIe siècle. L'obituaire des Franciscains nous apprend qu'il est dû à la générosité du baron Pierre-Antoine Castagneri de Châteauneuf, fondateur de l'église d'Argentine et père temporel du couvent :

Hac item die (31 janvier) 1662 *obiit illustrissimus dominus....... baro castagnery de castello novo.............. cui ecclesia nra refert totum pavimentum magnœ navis seana et sedilia utriusque cori etc.*

Quelques-unes des dalles tumulaires de la cathédrale sont mutilées, d'autres sont cachées en partie par des confessionnaux ou par d'autres meubles ; les plus anciennes sont du XVe siècle, et les modernes arrivent à la seconde moitié du XVIIIe. Parmi ces dernières, quelques-unes sont gravées sur d'autres plus anciennes, dont la légende est un peu visible à travers les lignes de la nouvelle inscription.

Je cite seulement les suivantes :

Derrière le chœur, au bas des marches qui y condui-

sent, on lit autour d'une dalle, au milieu de laquelle sont deux écus armoriés :

hic jacet nobilis mermet d.......i de chamberiaco ducatus sabaudie secretarius qui obiit x tertia martii anno m. cccc° octuag° cujus anima cum beatis requiescat.

Celle-ci est devant la chapelle qui précède celle de saint François ; elle est écrite sur cinq lignes, comme suit :

Sepulcrum
corporis dni
lamberti od
dinetti. legum
doctoris et militis.

C'est celle du seigneur Lambert Oddinet, docteur ès lois et militaire. Les caractères de cette inscription ressemblent à ceux de la précédente ; elle est sans date et sans ornement. [1]

En voici de plus récentes ; elles sont du côté de la sacristie :

cy gist hon. claude philippe
bourgeois de chabery jacquem... sa
feme et les leurs 1506

[1] Un Lambert Odinet a signé comme témoin, en 1402, sur des lettres d'Amédée VIII, données à Chambéry le 17 décembre. Son nom s'y trouve après celui de Juste de Florin et avant ceux de A. Gerbaix et de G. de Challes; il est écrit ainsi : *Lamberto Odinati*. (Arch. de la Ch. des Compt.) Je l'ai encore vu au bas d'une ordonnance du même prince, du dernier février 1420, publiée par M. Promis (*Monete*, etc., t. I, p. 405); il est écrit *Lamberto Odinetti*. Enfin, en 1430, un président du conseil de Chambéry, de ce nom, a signé parmi les témoins au bas des *Statuta Sabaudiæ*.

SEPULTU . N . DAN . JACQUES
ET . EJUS . FAMILIÆ

ICY GIST JEAN FRANÇOIS VIOLLON
BOURGEOIS ET MARCHAND DE CHAB.
DECEDE 20 A 1607.

cy gist ypolite mi
chet. soict garde
de la ....

Je ne cite pas les plus modernes ; elles sont très lisibles et offrent peu d'intérêt. J'aime mieux parler d'une tombe qui est peinte contre un mur de la même église, près de la porte qui conduit dans les salles capitulaires, et que les restaurations faites dans l'église ont toujours respectée. Ceux qui en ont parlé jusqu'à présent l'ont toujours désignée par cette dénomination générale : *une ancienne peinture*, sans expliquer qu'elle ornait une tombe ; en voici la description : un Christ en croix, sur un fond noir, entouré d'un rosaire jaunâtre disposé en ovale ; le tout est sur un fond rouge et carré de 9 décimètres environ de hauteur et d'une largeur de 7 décimètres. De chaque côté de la croix sont agenouillés, à droite du Christ, un homme, et à gauche une femme, ayant à côté d'eux chacun l'écu de leur famille. Celui du mari, qui est répété sur celui de la femme, laisse voir des traces de pals rouges et or. Suivant l'usage assez fréquent, deux banderolles sortent de la bouche de ces deux personnages ; celle de l'homme a pour légende : *misérère meí déus*, et celle de la femme : *audi ancillæ preces*. Dans la partie

inférieure de la peinture, on lit sur une devise blanche la légende suivante, qui indique la nature du monument et le nom de ceux pour qui il a été fait :

mathei de morine causidici et anthonie consortum ac liberorum sepul....

Le badigeon a couvert la fin du dernier mot. Au-dessous de cette devise on lit encore :

m iiii^{c} lxxxxvii septembr.

Ce monument est donc de 1497. J'insiste sur cette date, parce que, dans son *Voyage en Savoie* en 1816, Millin a dit que cette peinture, ainsi qu'une autre qui est voisine, *paraissaient être* du XIVe siècle, et parce que dès lors ceux qui en ont parlé ont dit qu'*elles étaient* du XIVe siècle. Cependant, comme on le voit, celle-ci est du XVe siècle, et même des dernières années de ce siècle.

Cette peinture est à l'huile, ce qui est facile à reconnaître, et non point à fresque, comme on l'a toujours dit.

Avant de sortir de la cathédrale, je veux citer encore une inscription funéraire que l'on a mise à découvert tout récemment en reconstruisant la tribune des orgues. On la voit maintenant dans l'escalier de la nouvelle tribune, contre le mur de la façade ; elle est gravée sur une pierre entourée d'un cadre saillant surmonté d'une arcade à talon. La voici ligne par ligne :

Sepultura dm (dominorum) *d. claudii*
bollieti et no egregii anthonii bollieti
causidici frm (fratrum) *ac n. anthonii ejus filii et*
suorum. Qui nobilis anthonius pater dicessit xxiiii^{ta}
novembris m^{o} v^{c} xx^{o}.

Il est à remarquer qu'aucune des pierres tumulaires de cette église ne rappelle le souvenir des religieux du couvent à qui elle appartenait. Les Frères Mineurs de Saint-François consignaient dans un obituaire des notices détaillées sur les vertus, les talents et les œuvres de leurs frères défunts ; ils n'avaient donc pas besoin de tombes couvertes d'inscriptions. L'obituaire des Franciscains que possède la Bibliothèque de la ville de Chambéry, y supplée amplement : il nous apprend aussi que ces religieux avaient une tombe commune. En mentionnant le décès du Père Guillerme Allamand, il rapporte que ce franciscain fit faire une voûte devant la chapelle de saint Grégoire [1], sur la tombe des frères : *Qui suis eleemosinis fecit fieri votam ante capellam sancti Gregorii super sepulturam fratrum.* — Cette tombe avait été faite par le frère Cucheler : ...... *Mr F^r Franciscus Cucheler qui tempore vite sue fecit fieri multa bona devoto conventui Chamberiaci videlicet sepulturam fratrum*........ ..... *et obiit anno dni* 1540.....

Une autre remarque à faire, c'est que les noms des nobles et des bourgeois étrangers au couvent, dont l'obituaire mentionne le décès, ne se rencontrent jamais sur les dalles de l'église, du moins pour celles qui sont visibles. Cela peut s'expliquer ainsi : l'obituaire ne mentionne pas le décès de ceux qui sont ensevelis dans l'église du couvent ; mais seulement le décès de ceux qui ont fait des fondations, des legs ou des dons au couvent, et il ne lui arrive que rarement de dire qu'ils aient été ensevelis dans l'église. Il l'a fait, entre autres, pour la

[1] Dans une petite notice sur notre cathédrale j'essayerai d'indiquer l'emplacement de cette chapelle.

dame Hélène de Sassenage, veuve du comte d'Entremont, qui a été ensevelie dans la chapelle de sainte Marie-Madeleine qu'elle avait fait faire, et pour le trésorier Jean Bezon, qui a fait construire le grand portail de l'église, et qui a été enseveli sous la lampe du chœur. *Hac die* (5 avril) *obiit* 1516 *spectabilis dnus Johannes Bezon alias dictus Vuliodi quondam thesaurarius illustrissimi ducis Caroli noni qui fecit fieri magnum portale ecclesie nostre et quiescit cum habitu sub lampade cori requiescat in pace amen.*

Où pendait cette lampe? probablement au centre de la travée de l'avant-chœur actuel, au milieu duquel on voit une pierre tumulaire d'une grande dimension, où l'on reconnaît, bien qu'avec peine, tant elle a été mutilée, les traces de deux écus armoriés et d'une longue légende. [1]

L'église paroissiale de Lémenc qui, comme la cathédrale, a fait partie d'un couvent, renferme aussi, mais en moins grand nombre, des pierres tumulaires toutes postérieures à la reconstruction de cette église, à la fin du XVe siècle.

En 1828, on a exhaussé le sol de cette église depuis l'entrée jusqu'au chœur; il se compose aujourd'hui de briques encadrées dans des bandes de pierres; une de ces bandes s'étend au milieu de l'église, d'autres bandes la coupent transversalement. La plupart des pierres qui les composent sont de vieilles dalles tumulaires arrachées à l'ancien pavé, que l'on a sciées impitoyablement pour

[1] On trouve sur la galerie découpée à jour qui est au milieu du portail de cette église, des écussons aux armes du trésorier Jean Vuliod; ils sont nombreux et séparés les uns des autres par les initiales J V

les réduire à la dimension nécessaire ; et c'est tout récemment, c'est en 1828, que ces mutilations ont été faites.

Je vais parcourir la bande longitudinale du milieu de l'église, et décrire les pierres tumulaires que l'on y rencontre. C'est d'abord une pierre portant la date de 1489, dont la légende est oblitérée ; puis, après une pierre sépulcrale moderne faite par le trésorier Joseph-Henri Fava, pour sa fille Justine, on rencontre les suivantes :

1° Une dalle dont la partie inférieure a été sciée, ce qui interrompt la légende qui la borde et que voici :

ici est la sepulture de hon guille
mojon marchand.......... decede le
xxiii aoust m v^e lv

Au sommet de la pierre sont gravés deux écus dont je donne le dessin (Pl. Ire, n° 1) ; l'un renferme le chiffre, l'autre les armes de ce Guillaume Mojon.

2° *nobilis georgius e giraudorum clara familia sibi ac n. claudie lamberti viventi quoque ejus generose tanquam conjugi humenti et posteris suis posuit* 1528.

Cette inscription borde la dalle qui contient aussi deux écussons placés au-dessus l'un de l'autre ; il est facile de reconnaître, dans celui qui est au-dessous, les armes de la famille Lambert ; l'autre est, sans contredit, par sa position, celui de la famille illustre alors des Giraud. Je joins également le dessin de ces deux écus (Pl. Ire, n° 2).[1]

[1] Les armes de la famille Lambert étaient d'*argent au pal d'azur, chargé d'une croix d'or anglée de trois rayons de même* (Ménétrier).

3° Celle qui suit est muette ; on n'y voit qu'un couperet.

4° Immédiatement après, on trouve celle de la tombe d'un frère Bénédictin et de sa famille. La figure d'un religieux est ciselée sur cette dalle ; il a son capuchon sur la tête et les mains jointes ; sous ses pieds, on voit, dans un petit losange, les trois lettres *F, M, J.* Voici l'inscription qui l'entoure :

petrus martini pater . anthonia . mater . istius fratris johannis hic jacent et omnes alii eorum liberi orate pro eis anno dni m° cccc° lxxxxv.

Les lettres du losange sont évidemment les initiales des mots *Frater Martinus Johannes*, le frère Jean Martin dont la figure est tracée sur cette pierre ; ce qu'indique encore le mot *istius* de la légende ; la planche II contient le *fac simile* de cette figure.

5° La suivante a été maltraitée ; la dalle était trop grande pour prendre place intacte dans le nouveau pavé ; on a scié la légende de deux côtés. On y découvre un guerrier armé de toutes pièces défensives sauf le casque, il est nu-tête ; ses pieds posent sur un lion couché ; de chaque côté de sa tête, au sommet de la pierre, on aperçoit la partie inférieure de l'écu de ses armes. Voici ce qui reste de la légende :

qui trepassa l'an mille cinq cens et six
son ame soit posée devant die....

6° La dernière est la mieux conservée ; au milieu de la pierre les deux écus, dont le dessin est ici joint (Pl. Ire,

n° 3), sont placés l'un au-dessous de l'autre ; autour court la légende qui suit :

cy gist noble marc duplastre seigr de vieuget qui trepassa le xxii jour de febvrier l'an nostre seigneur mille cinq cens et iii. [1]

Sur les bandes transversales on ne rencontre guères que des pierres ornées d'instruments de profession et d'outils, tels que marteaux, tenailles, haches, règles, équerres et autres ; [2] ou des fragments de dalles funéraires, telle celle de l'aimable curé de Champ-Laurent :

..... *amabilis dominus martinus de molario curatus campi laurentii*

Telle encore celle qui couvrait la tombe commune au prieur Philibert Millet et à Claude-Emmanuel Millet, premier commandeur séculier de Lémenc.

Toutes ces pierres ont évidemment été placées sans aucune intention de conservation ; peut-être que les pierres nues sont des dalles tumulaires renversées ; on peut tout croire quand on se trouve au milieu d'un pareil bouleversement.

Voici deux inscriptions qui se lisent sur des dalles de l'église de St-Jeoire, la première est au milieu du chœur ; elle paraît être du XVe siècle :

[1] La famille Duplastre de Vieuget, originaire de la Bresse, portait les armoiries suivantes : *D'azur à la bande d'or chargée d'un lion de sable* (Chevillard, *Armorial de la Bresse*).

[2] Les catacombes de Rome renferment plusieurs tombes ornées seulement d'emblèmes semblables. Les égyptiens mettaient auprès de leurs morts les outils de la profession qu'ils avaient exercée durant leur vie.

ment tracée.[1] Je crus lire *Capré*, et ce nom de Capré auprès d'armoiries qui ne sont pas celles de cette famille, m'a d'abord donné de la difficulté à attribuer ce monument. Cependant je fis la remarque que les mots *A Capre* étaient, comme la chèvre accroupie, tracés plus légèrement que le reste, et à leur position en dehors et au-dessous du cartouche, je conclu sans hésitation que ce nom était celui de l'artiste sculpteur du monument, qui s'appelait Antoine ou Anthelme Capre, et qui tout à la fois l'avait écrit et mis en rébus, ce qui a souvent été pratiqué par les artistes.

Dès lors, j'ai du considérer les lettres qui accompagnaient l'écu comme les initiales du nom que je cherchais, et j'ai attribué ce tombeau au prédécesseur immédiat de l'évêque Amédée VI, à Savin de Florano, au nom duquel s'adaptent parfaitement les initiales *S, D, F, E, M* : *Savinus De Florano Episcopus Maurianensis*. Il a été nommé évêque de Maurienne en 1380 ; il est mort en 1410..... . . . . . .

... J'ai été confirmé dans mon opinion en trouvant plus tard une table d'albâtre sur laquelle sont gravées les armes de dix-neuf évêques de Maurienne, placées chronologiquement, et parmi lesquelles j'ai vu immédiatement avant celles de l'évêque Amédée de Montmayeur, celles du tombeau dont il s'agit, avec une légère différence due à l'ignorance du graveur.[2] Enfin, je n'ai plus pu douter, en lisant dernièrement dans l'ouvrage de M. le

[1] Je joins un *fac simile* de ce monument. Pl. III, n° 1.

[2] L'écu, au lieu d'être bandé de six pièces dont trois chargées de fleurs de lys, est à trois bandes chargées de fleurs de lys ; c'est une des erreurs où l'on tombe le plus communément en blason.

A St-Jean-de-Maurienne, les monuments funéraires accompagnés d'inscriptions sont assez nombreux. Déjà M. le chanoine Angley en a fait connaître quelques-uns dans l'ouvrage qu'il vient de terminer : l'*Histoire du Diocèse de Maurienne*. En voici qui sont inédits :

Dans l'église cathédrale, il y a à l'extrémité de la nef latérale gauche, une petite chapelle que l'on désigne communément sous le nom d'*ancienne sacristie*[1], et qui était primitivement la chapelle de sainte Thècle; c'est la partie la plus ancienne de l'église actuelle ; on y arrive en descendant deux ou trois marches. On voit dans cette chapelle les restes de deux tombeaux. Les armes de la maison Montmayeur tenues par des archanges, qui sont sculptées au fond de la niche pratiquée sur l'un d'eux, le font connaître pour celui de l'évêque Amédée VI de Montmayeur, qui mourut le 14 octobre 1422, et qui fit de grandes dépenses pour l'ornement de la chapelle de sainte Thècle. La niche paraît avoir contenu la figure couchée du prélat ; aujourd'hui elle est vide.

En face de ce tombeau il s'en trouve un autre dont la niche est vide aussi, mais on voit encore gravées au-dessous de cette niche des armes et des initiales que voici : un écu bandé de six pièces dont trois sont chargées de fleurs de lys posées 3, 3, 2, est accolé à une crosse mise en pal ; il est accosté des lettres gothiques *S, D, F, E, M*, séparées par de petits fleurons. Le tout est dans un cartouche trilobé. Au-dessous du cartouche, près de terre, on lit *A Capre*, avec de petits fleurons, et au-dessous encore une chèvre accroupie est légère-

[1] Elle servait, en effet, de sacristie avant celle construite par Mgr de Valpergue.

SEPULCRUM

MAG^ri DNI DE COLLO
VOLOVIENSIS[1] JURIS CONSULTI AC SUB
ILLUSTRISSIMO CAROLO DUCE Q°
MERITISS. QUI ANNO 1553° UNDECIMA
AUGUSTI OBIIT OCTUOGENARIUS
ET SUÆ ORIGINIS PRIMUS

DOCTOR UTROQUE IN JURE CREATUS
ADVOCATUS FISCI EPISCOPATUS MAURIANÆ
JUDEX TEMPORALIS TERR. D^i EPATI
ADVOCATUS FISCI GENERALIS SABAUDIE
COLLATERALIS SUPREMI CONSILII SABAU
DIE .

DITETRASTICON.

HIC EST AD CUJUS NORMAM VITEQUE TENOREM
EMENDET MORES SEDULA POSTERITAS
VOLLOVIUM[2] GENUIT ; PLUSQUE URBS TAURINA DOC....
ILLE SENATOR DEHINC PRINCIPIS EX PLACITO
CREDE GRAVIS QUE SIMUL PATRONUS FISCI SABAUDIE
SIC ANTISTI SUO SEMPER ADACTUS ERAT
MAURIANA HÆC CIVITAS NUTRIIT EXCIPIT......
UT VIDES PRIMUS FAMA PERENNIS ERIT.

Au-dessous sont les armes de ce seigneur. Peut-être que la palme à une seule branche fait allusion aux mots *primus suæ originis* de l'inscription.

Je veux, avant de terminer cette note, signaler deux monuments qui existent aussi à St-Jean-de-Maurienne.

Le premier[3] est gravé dans l'intérieur de la tour ancienne, que l'on voit au milieu de St-Jean, communé-

[1] De Valloires.
[2] Valloires.
[3] Je dois la connaissance de ce monument et de quelques autres à l'obligeance de M. le docteur Mottard.

ment appelée la tour de Marius. Il est contre un mur du premier étage, à deux mètres environ du sol. Je ne sais si on doit le considérer comme un monument funéraire, ni à qui il peut être attribué : il se compose comme on le voit (Pl. III, n° 2), de deux écus armoriés. Dans la partie inférieure de celui de droite, on voit les lettres E P B ; dans celui de gauche, on voit les lettres H et B liées et fleuronnées, et au-dessous l'inscription suivante, qui donne au monument l'apparence d'un monument funéraire :

QUID NOBIS CORPORA PUTRESCANT TAMEN MENTES
AUREE VIVANT IN COELIS

Voilà le monument primitif ; plus tard, on y a fait les additions qui sont tracées plus faiblement sur le dessin : on a couvert de plâtre la partie libre du fond des écus, sans en altérer les ornements, et dessus ce plâtre on a tracé avec une pointe les initiales de Jésus et de Marie ; les armes de Savoie accostées de deux lacs et du mot FERT, et les armes de la famille Lambert. On a tracé également entre les deux écus plus anciens la date 1587, époque où Mgr Lambert était évêque de Maurienne.

J'ai vu le second de ces petits monuments dans les bâtiments attenant à la chapelle de Bonne-Nouvelle, près de St-Jean. Quoiqu'il soit moderne, je le fais connaître à cause de son originalité. Ce sont les deux cartouches placés au-dessus de deux petites portes qui s'élèvent en face l'une de l'autre, au fond d'un réduit étroit. Les inscriptions sont peintes ; tout le reste est en relief ; les légendes démontrent évidemment que ces deux objets ont appartenu à la même tombe.

Sur l'un, on lit :

JOANNES FAVIER RHETOR ET RECTOR

et la devise :

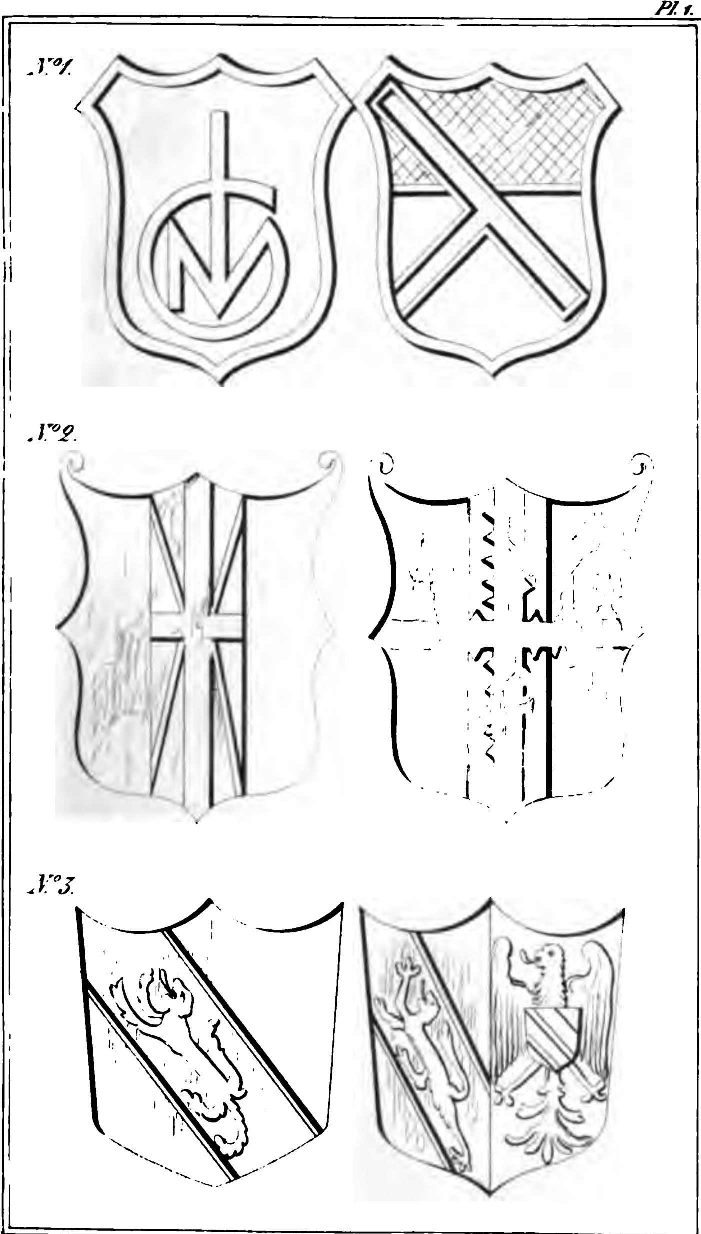
NIL COELIBE VILA MELIUS

qui est tracée autour d'un écu chargé d'un pégaze.

Sur l'autre, les armes du défunt sont entourées de l'inscription :

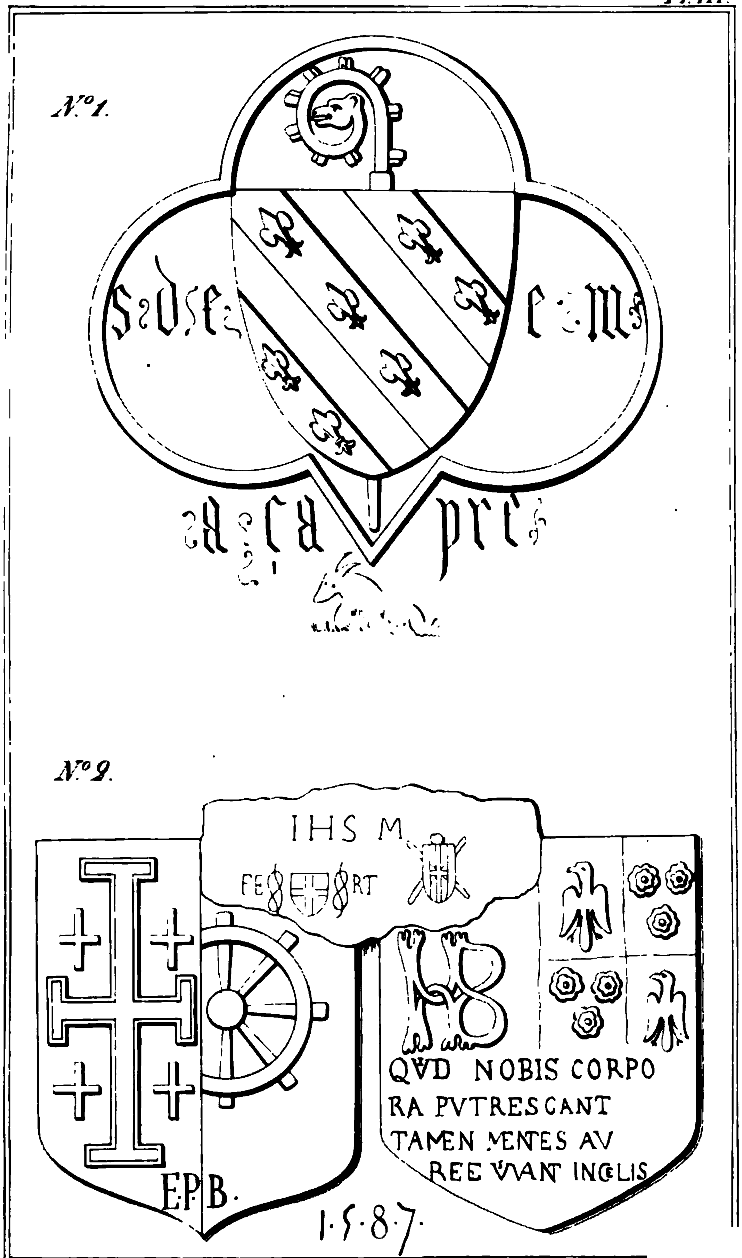
JOANNES FAVIER
UTRUMQUE SOLI DEO RESTITUIT 1764

Il existe sans doute en Savoie plusieurs monuments semblables qui n'ont pas encore été étudiés. Il importerait, je le répète, de le faire avant qu'ils aient disparu. Nous devons à M. le chevalier Léon Ménabréa la connaissance d'une pierre tumulaire qui a été trouvée en 1841 dans les décombres de l'église St-Dominique, et qui a été dès lors mutilée et employée à de nouvelles constructions. C'est contre de pareils faits, malheureusement trop fréquents, qu'il faut se précautionner, en recherchant et publiant les monuments anciens de notre pays. Pour moi, je me suis promis de contribuer à ces recherches de toute ma bonne volonté, que voudront bien éclairer les personnes instruites.



Lith. J. Perrin fils Chambéry. Dessiné par F. Rabut





Lith. J. Perrin fils Chambéry.

NOTICE

SUR

QUELQUES MONNAIES DE SAVOIE

INÉDITES

PAR M. FRANÇOIS RABUT

Conservateur-adjoint du Musée d'Archéologie et de Numismatique de Chambéry.

I.

NUMISMATIQUE SAVOISIENNE.

Avant que l'on puisse espérer d'écrire l'histoire monétaire de nos pays, il faut que des notices spéciales soient venues, nombreuses, jeter du jour sur ce sujet d'étude, qui est plus vaste qu'il ne paraît au premier abord. Les contrées qui composent la Savoie ont, en divers temps, changé d'habitants et de maîtres; partant, elles ont dû changer de mœurs et de coutumes, et, avec ces nouveaux usages, de nouveaux systèmes monétaires, de nouvelles monnaies y ont été introduites. Pour chaque époque

différente, il y a des études particulières à faire. Pour l'époque qui a précédé la conquête des Gaules, il faut rechercher si l'on a découvert en Savoie des monnaies gauloises, et les décrire avec exactitude. Pour l'époque de la domination romaine, il faut faire connaître les découvertes dont on a conservé un souvenir exact et celles qui auront lieu dès à présent. Arrivé à la période pendant laquelle une partie de la Savoie appartenait aux Burgunden, il faut comparer entre elles les monnaies à types barbares, à légendes tronquées ou transposées, connues sous le nom de *Plagia Barbarorum*, qui ont été trouvées en Savoie, et voir si elles ne pourraient pas être attribuées à ce peuple, bien qu'elles ne portent l'indice d'aucun prince, ni d'aucun pays. Plus tard, il y a à faire pour les monnaies mérovingiennes les mêmes recherches et les mêmes travaux que ceux indiqués pour les monnaies gauloises. Enfin, pour les temps qui se sont écoulés depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours, temps pendant lesquels ces pays ont été possédés par la maison de Savoie, le travail a été fait par M. Promis dans son bel ouvrage sur les monnaies de nos souverains. [1] Cet ouvrage sera toujours, à cause des nombreux documents qu'il renferme, l'ouvrage à consulter sur l'histoire des monnaies de Savoie; et à cause de la sagacité avec laquelle il est distribué, on peut dire que c'est une œuvre accomplie, à laquelle on pourra faire des additions, mais que l'on ne refera jamais; cependant ici, il reste encore à décrire les monnaies qui ont pu échapper aux

[1] *Monete dei Reali di Savoia, edite ed illustrate da Domenico Promis; Torino, tipogr. Chirio et Mina*, MDCCCXLI; 2 vol. in-4°.

recherches de ce numismate et celles qui ont été trouvées dès la publication de son travail.

Pour rendre complète les études sur la numismatique savoisienne, il est encore indispensable de surveiller et de publier avec soin les découvertes futures. [1]

En Savoie, on s'est peu occupé jusqu'à ce jour de la numismatique de ce pays ; Philibert Pingon a publié, en 1577, quelques monnaies des premiers comtes de Savoie.[2] En 1660, Guichenon en a réuni un plus grand nombre,

[1] Je crois utile de rappeler à ce sujet quelques précautions à prendre. Ceux qui ont découvert une certaine quantité de monnaies réunies, doivent tenir note exacte de l'endroit et de la profondeur auxquels elles ont été trouvées, ainsi que des objets dans lesquels elles étaient renfermées; ils doivent ne pas laisser diviser cet enfouissement avant de l'avoir montré à un connaisseur; et s'ils ne peuvent empêcher sa dispersion, qu'ils tâchent au moins de conserver un exemplaire de chacune des pièces qui le composent, et qu'ils examinent bien avant de croire deux pièces semblables.

Lorsqu'on trouve des monnaies isolées, il faut également prendre note de la localité et de la profondeur, comme aussi des objets trouvés dans le même endroit, qui ne seraient pas des monnaies.

Dans tous les cas, il est convenable de ne pas nettoyer ces monnaies si l'on n'en a pas une grande habitude. Beaucoup de monnaies ont été altérées et même perdues par un maladroit nettoyage. Voici cependant quelques règles à suivre par les personnes qui voudraient le faire elles-mêmes :

Pour l'or seul, on se sert de l'eau-forte;

Pour l'argent, on emploie une dissolution très étendue d'ammoniaque ou du jus de citron, dans lequel on laisse plonger les pièces pendant quelques heures.

On ne peut nettoyer le bronze que par des agents mécaniques; les acides et les alcalis les plus faibles l'altèrent.

On trouve en Savoie des médailles romaines en bronze entièrement revêtues d'une patine verte, bien dure et polie; on les nettoie parfaitement avec de l'huile; mais il ne faut pas l'employer si la patine est friable. Le plomb, si l'on en rencontre, se nettoie avec de l'huile siccative.

[2] *Augusta Taurinorum.*

tant des ducs que des comtes [1] ; Gaspard Bailly, dans son traité sur le renfort et le rabais des monnaies [2], en décrit aussi de celles frappées par nos ducs ; et les Mémoires de la Société royale académique de Savoie contiennent, dans les comptes-rendus annuels, la mention d'une ou deux notices sur des médailles antiques trouvées en Savoie, lues par Jean Bise, membre érudit de cette Académie. Je ne crois pas que d'autres numismates nationaux se soient occupés de nos pays. On avouera que c'est bien peu.

La Savoie a bien compté, parmi les hommes qui l'ont honorée par leurs talents, un numismate distingué, Tochon (d'Annecy) ; mais il a dirigé ses études sur les monnaies antiques d'une contrée éloignée. [3] Il vivait dans un temps où le goût de l'antique régnait si exclusivement, que l'on oubliait presque complètement le moyen-âge. Une seule fois Tochon s'en est occupé, et il a fait connaître une médaille de cette époque, mais étrangère à son pays. [4]

La Savoie ne restera pas plus en arrière dans l'étude de sa numismatique que dans tant d'autres spécialités, et ses enfants, espérons-le, n'attendront pas que l'étranger leur apprenne des choses qu'ils sont les plus intéressés à faire connaître.

Je vais essayer de décrire quelques monnaies inédites

[1] Histoire généalogique de la royale maison de Savoie. Lyon, 1660 ; in-fol.

[2] Lyon, 1668 ; in-4°, pag. 28.

[3] Recherches historiques et géographiques sur les médailles des nômes ou préfectures de l'Egypte, par J.-F. Tochon (d'Annecy). Paris, Renouard, 1822 ; un vol. in-4°.

[4] Notice sur une médaille de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, par Tochon d'Annecy. Paris, L. G. Michaud, septembre M. DCCC. XVI.

de nos princes et quelques variétés de celles déjà connues ; mais avant d'arriver au sujet principal de cette notice, je jetterai un coup d'œil rapide sur l'ouvrage de M. Promis [1], et j'en extrairai quelques détails relatifs au duché de Savoie. Ils faciliteront l'intelligence de ce mémoire, et seront en même temps une occasion d'ajouter des faits nouveaux que contiennent des publications récentes insérées dans les Mémoires publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

II.

MONNAIES DE SAVOIE.

§ 1er.

COUP-D'ŒIL PRÉLIMINAIRE SUR LES PUBLICATIONS RÉCENTES FAITES A L'ÉTRANGER.

On trouve dans l'introduction du livre de M. Promis la mention des écrivains nationaux et étrangers qui se sont occupés avant lui des monnaies de nos princes. Il cite leurs œuvres et il indique les erreurs qu'elles renferment. Dans le corps de son ouvrage, il a réuni des détails sur tous les ateliers monétaires de la maison de Savoie et de ses branches dès le XIIe siècle, sur leurs officiers et sur les ordonnances relatives à la fabrication des monnaies ; il a dressé des tableaux de la dénomination, du poids et du titre de ces monnaies ; des tableaux des variations subies par ces monnaies pour les divers

[1] *Monete dei Reali di Savoia.*

métaux, et des tableaux des monnaies de nos états et des pays voisins qui ont eu cours dans les terres des souverains de Savoie dès le XI[e] jusqu'au XIX[e] siècle, avec leur évaluation. Tout cela est appuyé sur des documents authentiques existant aux archives de cour, aux archives de la Chambre des Comptes et ailleurs. Enfin, il a fait graver, avec le plus grand soin, 86 planches qui contiennent 562 pièces, qui y sont indiquées par des numéros d'ordre dont la série recommence pour chaque prince. Voici des notions relatives à la Savoie puisées dans son ouvrage.

Les plus anciennes monnaies qui ont été frappées, en deçà des monts, sous nos comtes, sont des deniers d'Aiguebelle en Maurienne, dont il est fait mention au cartulaire de saint Hugues, évêque de Grenoble, en 1080, comme d'une monnaie ayant cours légal [1]; mais on ne les connaît pas.[2] Les plus anciennes parmi celles connues, sont celles de Humbert II, frappées à Suze.[3] La première monnaie publiée que l'on puisse attribuer à un atelier monétaire de la Savoie, est le denier d'Amédée V, frappé à Chambéry en 1300, dont M. Promis a publié le dessin.[4]

[1] Vernazza, *Della Moneta secusina.*

[2] Depuis que j'ai écrit ce Mémoire, on a découvert en Suisse un denier très intéressant, qui est encore unique. Il a pour légendes, d'un côté : STI. IOANNIS; et de l'autre : MAURIANNA.

M. J. di S. Quintino, qui l'a publié, le regarde comme un des deniers frappés à Aiguebelle au XI[e] siècle. J'ai eu la satisfaction de voir cette monnaie; son heureux possesseur, M. Pfister, numismate distingué de Londres, me l'a montrée ces vacances dernières, à Chambéry. Il allait à Turin, où il voulait proposer au roi l'acquisition de cette pièce rare qui est parfaitement conservée.

[3] Promis, *Op. Laud.*; planche I, n[os] 1, 2, 3, 4.

[4] Promis, *Op. Laud.*; planche II, n° 4.

Nos souverains ont eu des ateliers monétaires, de ce côté des Alpes, dans les villes suivantes : Saint-Maurice en Chablais, Chambéry, Nion en Vallais, Bourg, Pont-d'Ain et Saint-Genix ; ils ont aussi fait frapper à la Croix-de-Cornavin, près de Genève, et à Pierre-Châtel. L'atelier de St-Maurice, le plus ancien après celui de Suze, existait au commencement du XIIIe siècle.[1] Vient ensuite, par ordre de date, celui de Chambéry, où l'on commença à battre monnaie au XIIIe siècle. Cette ville avait des ouvriers monnayeurs en 1263 [2], trente-un ans après l'acquisition qu'en avait faite le prince Thomas. Les comtes Boniface, Pierre, Philippe, Amédée V, Aimon, Amédée VI et Amédée VIII y ont fait frapper, ainsi que les ducs Philibert Ier, ses successeurs jusqu'à Charles-Emmanuels Ier inclusivement, et Charles-Emmanuel II. [3]

Les Barons de Vaud, Louis I et Louis II, ont frappé à Nion [4], où M. Promis pense qu'il existait un atelier avant 1284. Mais il n'en a pas connu l'existence dans cette ville depuis l'extinction de la branche de Vaud (1350) jusqu'en 1390, époque dès laquelle il apprend que cet atelier a fabriqué pour Amédée VII et Amédée VIII jusqu'en 1427. [5] Cette lacune est déjà comblée en partie par un acte du 11 mars 1364, publié par M. Mallet dans un Mémoire sur les franchises de Genève. [6] C'est une obligation contractée par les maîtres

[1] Promis, *Op. Laud ;* tom. I, pag. 2.
[2] Id. Id. tom. I, pag. 3.
[3] Id. Id. tom. I, pag. 11.
[4] Id. Id. tom. I, pag. 374.
[5] Id. Id. tom. I, pag. 5.
[6] Mémoires et documents publiés par la Société d'Hist. et d'Arch. de Genève, IIe vol.

des monnaies du comte de Savoie, Bonacort Burgu et Sandres Bindac [1], envers les villes, église et bourgeois de Genève, au sujet de la nouvelle monnaie qu'ils vont frapper, à l'effigie de la tête, pour remplacer, est-il dit, des Genevois nouveaux, par eux récemment battus à Nion, qui ont été altérés, et que, pour cette raison, ils sont obligés de retirer.

Depuis Aimon, la ville de bourg a eu un établissement, pour la fabrication des monnaies, jusqu'au moment où la Bresse fut échangée. [2] Celui du Pont-d'Ain a existé dès 1338 jusqu'en 1400.

Il résulte de comptes du milieu du XIV[e] siècle, qu'il y avait alors un maître des monnaies à St-Genix [3]; et à peu près au même temps un maître de Pont-d'Ain frappait à Pierre-Châtel pour le comte Amé VI. Enfin, le duc Louis ouvrit, en 1448, à la Croix-de-Cornavin, en-dehors du bourg de St-Gervais, près de Genève, un atelier qui subsista jusqu'en 1530. [4]

Parmi les officiers *monnoyers* de la Savoie, on trouve en première ligne des maîtres-généraux dès le XIII[e] siècle, au nombre de trois d'abord, et plus tard, au nombre de cinq. [5] Les officiers particuliers à chaque établissement étaient un maître, deux gardiens, un contre-gardien, un procureur-fiscal, un essayeur, un graveur et un secrétaire. Il arrivait que le même personnage remplissait ses fonctions dans deux ou trois ateliers

[1] *Bonacort Burgu et dictus Sandres Bindac de florencia magistri et operatores monetarum*, etc.

[2] Promis, *Op. Laud.*; tom. I, pag. 5.

[3] Id. Id. tom. I, pag. 6.

[4] Id. Id. tom. I, pag. 8.

[5] Id. Id. tom. I, pag. 13.

différents. M. Promis a dressé des tables chronologiques des maîtres-généraux, des graveurs et des autres officiers particuliers pour chaque ville qui en avaient.[1] Dès lors, de nouveaux officiers ont été connus; nous avons déjà vu plus haut un *Sandres Bindac* à ajouter aux monnayeurs de Nion. Voici qu'un acte du 3 juin 1496, publié également dans les Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, cite un maître-général de monnaies de Savoie encore inconnu.[2] Mermet de Mandalla, Nicolas Gapt et Guillerme Roget, maîtres-généraux des monnaies de Savoie, se sont constitués dans cet acte.[3] Le premier n'a pas figuré dans les listes publiées. Nicolas Gapt n'est probablement pas autre que le Nicolò Catti de M. Promis. Nous aurons occasion dans un instant de rencontrer d'autres officiers monétaires de notre pays.

En 1358, une cour des monnaies fut établie en Savoie. Elle était composée des conseillers appelés maîtres-généraux et d'auditeurs. En 1551, Emmanuel-Philibert l'érigea en cour souveraine ayant juridiction civile et criminelle en matière de monnaie, et elle a duré jusqu'en 1800.[4]

Les documents ont manqué à M. Promis pour parler d'une juridiction plus élevée et commune à divers pays, parmi lesquels se trouvaient ceux appartenant au duc de Savoie. C'est l'association qui a existé aux XIVe, XVe et XVIe siècles, sous le nom de SERMENT DES MONNOYERS

[1] Promis, *Op. Laud.*; tom. I, pag. 21 et seq.

[2] Tom. III, pag. 420.

[3] *Personaliter constituti...... Nobiles et hon. viri Mermetus de Mandalla, Nicolaus Gapt et Guillermus Rogeti, generales monetarum Sabaudie....*

[4] Promis, *Op. Laud.*; tom. I, pag. 13.

DU SAINT EMPIRE ROMAIN. M. J.-J. Chaponnière a fait connaître cette institution dans un savant Mémoire.[1] Il nous apprend qu'elle se composait de la réunion des officiers des monnaies nommés par les empereurs ou par les princes, barons et prélats qui tenaient de l'empire le droit de battre monnaie, lesquels se réunissaient en parlements pour garantir une jouissance réciproque des privilèges des monnoyers de l'empire à ceux qui exerçaient dans les provinces, pour juger en dernier ressort, condamner ou absoudre les ouvriers qui y recouraient en appel; pour élire des prévôts, recevoir des ouvriers, et faire divers autres actes d'administration. Chaque atelier députait un ou deux procureurs, pris dans ses officiers, pour assister à ces parlements, qui se tenaient, au commencement de mai, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, toujours désignée dans l'assemblée précédente. De semblables associations existaient en France, en Espagne et ailleurs, sous le nom de SERMENT DES OUVRIERS MONNOYERS DE FRANCE, D'ESPAGNE, etc.

M. Chaponnière a publié deux documents relatifs aux parlements des ouvriers du saint empire romain. Le premier est un sceau de cette assemblée, qu'il estime avoir été gravé en 1347, et dont il donne le dessin. On y voit, autour du sujet principal, les écussons aux armes de divers princes et prélats, rangés dans l'ordre suivant :

D'abord, celui du pape pour le Comtat-Venaissin et Avignon, avec la légende PAPA au-dessus; puis celui du roi de Naples, avec la légende REX, et après lui, celui

[1] Ce Mémoire est intitulé : *De l'institution des ouvriers monnoyers du saint empire romain et de leurs parlements* (Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève; 1842; tom. II, pag. 29.)

du duc de Savoie, et au-dessus : SAB. On voit qu'il occupe la troisième place. Il se trouve immédiatement après le pape et un prince de la maison de France, Charles d'Anjou, dont l'écu figure là pour le comté de Provence. Viennent ensuite ceux de l'archevêque de Lyon, de l'évêque de Valence, de l'église d'Arles, du comte de Valentinois, du prince d'Orange, du Dauphin viennois et de l'archevêque de Vienne.

Le second document, publié par M. Chaponnière, intéresse grandement la Savoie. C'est un extrait du registre de ces réunions générales que l'on conserve à Genève. On trouve dans ce fragment la date et le lieu auxquels ont été tenus ces parlements, depuis 1469 jusqu'à 1523, ainsi que les noms des députés de chaque pays, et, pour Genève et Lausanne seulement, les noms de tous ceux qui les ont envoyés. Je vais à mon tour en trier ce qui est relatif à notre pays. L'on y verra de nouveaux noms d'officiers des monnaies savoisiens, et l'on jugera aisément combien leur nombre serait plus grand, si M. Chaponnière eût donné pour la Savoie, comme il l'a fait pour Genève et Lausanne, les noms des officiers qui envoyaient des procureurs aux parlements; ou bien, si l'on pouvait les transcrire sur le registre de ces parlements qui est conservé à Genève. Voici la liste des députés de Savoie.

En 1469, l'assemblée se tient à Bourg; le député de cette ville se nomme Etienne Varambon; il est mandataire de dix monnayers. Furent reçus dans ce parlement, entre autres, Jean de Bussi, dit de Lalaz, ouvrier, *par requête de Madame la duchesse de Savoie* et de Monseigneur le comte de Baugé, et Guigue de Santagniez, que nous reverrons plus bas.

En 1473, on se réunit à Lyon; Antoine Viniand, prévôt-général, y est envoyé pour Bourg par huit monnayeurs.

Le parlement se tient à Avignon, en 1477; la ville de Bourg y envoie Guigue de Santagniez. Elle est encore représentée par lui à l'assemblée suivante, tenue à Montpellier en 1481, et en 1485, Pierre Colin va pour elle à Orange. Cette fois, Guillaume Vechut y paraît comme procureur des dix-neuf monnayeurs de Chambéry.

Les monnayeurs des ateliers de Savoie ne furent pas représentés à Avignon en 1489 et 1493, ni à Aix en Provence, l'an 1499.

Ceux de Chambéry envoient Jacques Girod au parlement, tenu à Marseille en 1496.

En 1503, on voit à Turin Raymond Colin, envoyé par quinze monnayeurs de Bourg, et Jean Fraret, par ceux de Chambéry.

Cette ville envoie deux députés au parlement de Genève des années 1507, 1508 et 1509; savoir : Noble Pierre Bellentray et Nicod Fabri, prévôt des monnayeurs.

Le document que nous parcourons, ne mentionne qu'une seule réunion à Chambéry; elle a eu lieu en 1515. Le procureur des monnayeurs de cette ville s'appelait Girard Savoie.

En 1518 Raymond Colin vient de Bourg au parlement qui devait avoir lieu à Lausanne, et qui fut renvoyé à l'année suivante, parce que le nombre des procureurs n'était pas suffisant; il y revient en 1519 avec Bertrand Vechut, qui était envoyé par les ouvriers de Chambéry.

La dernière réunion citée eut lieu à Bourg l'année 1523; les monnayeurs de cette ville qui y siégèrent furent

Valérien Dulys, maître de la monnaie, prévôt-général, et Raymond Colin. Ceux de Chambéry y députent, pour les représenter, Bertrand Vechut.

Tout ce qui précède m'a paru nécessaire pour faire entrevoir l'état actuel des connaissances en ce qui regarde les monnaies de Savoie, et pour servir de point de départ aux études auxquelles donneront lieu les nouvelles découvertes. Je viens maintenant au but spécial de cette notice.

§ 2.

MONNAIES DE SAVOIE INÉDITES.

COMTES.

Le nombre des monnaies dont M. Promis a fait connaître l'existence par les documents, mais qui n'ont pas encore été retrouvées, est assez grand, surtout vers les époques les plus reculées, pour faire espérer que pendant longtemps encore on rencontrera des monnaies inédites. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup-d'œil sur les tableaux que ce numismate a dressé dans son premier volume.[1] Voici quelques-unes de ces monnaies frappées par nos comtes.

HUMBERT II.

Il est établi que Humbert II a fait frapper des monnaies à Suze. Vernazza a appuyé cette opinion de preuves.[2]

[1] Pag. 445 et seq.
[2] *Della Moneta secusina.*

M. Promis en a ajouté une nouvelle tirée d'un document du 8 juin 1104, qui existe aux archives du chapitre de Turin.[1] Pour distinguer les monnaies de ce prince de celles de Humbert III, qui a régné un demi-siècle plus tard, M. Promis, après avoir reconnu de notables différences entre les divers deniers battus à Suze au nom de Humbert, pour le poids, le type et le caractère du dessin, a attribué à Humbert III ceux dont les lettres de la légende et le dessin du type dénotaient un progrès dans l'art, et à Humbert II, au contraire, ceux dont le travail était moins délicat. Pour la même raison, je crois devoir attribuer à Humbert II le denier dont voici la description. (Planche n° 1.)

Avers. Une croix accompagnée dans les cantons supérieurs de deux globules; *lég.* † VMBERTUS, entre deux grenetis, d'un travail grossier.

Revers. Une petite fleur à huit pétales, accostée de deux globules placés sur une ligne oblique; *lég.* † SECVSIA, entre deux grenetis irréguliers; argent, P. 17 grains.

Cette pièce appartient au musée de Chambéry.

La seule différence qu'il y ait entre ce denier et ceux attribués à Humbert II[2], c'est que l'étoile à six raies est remplacée par une étoile plus petite à huit raies, ou plutôt par une petite fleur à huit pétales; car les raies s'élargissent en s'éloignant du centre, et se terminent carrément. Bien que cette pièce diffère en cela des deniers de Humbert II, dont on n'a vu jusqu'à ce jour qu'un seul type, l'étoile a six raies; je n'hésite pas à l'attribuer à ce prince, à cause de la grande ressemblance qu'il y a

[1] *Opere Laud.;* tom. I, pag. 60.
[2] Promis, *Op. Laud.;* tom. II, pl. n° 3.

entre les caractères des légendes des deniers de Humbert II, déjà publiés [1], et les caractères du nôtre.

HUMBERT III.

Cette ressemblance des lettres de la légende m'a autorisé à assigner à Humbert III la monnaie sécusine suivante. (Voyez le *fac-simile*, pl. nº 2.)

Avers. Une croix accompagnée de deux globules ; *lég*. VMBERTVS entre deux grenetis réguliers et délicats.

Revers. Une fleur à six pétales ; *lég*. SECVSIA entre deux grenetis ; arg.

Cette pièce appartient à la collection que j'ai commencée depuis plusieurs années avec mes frères, elle est unique ; je ne puis en donner le poids parce qu'il en manque un morceau qui a été brisé.

J'ajoute encore aux raisons qui m'ont déterminé à considérer cette monnaie comme une monnaie de Humbert III, le fort relief et la régularité des types et de la légende, ainsi que le type lui-même du revers qui est celui du seul denier connu de ce prince [2], type qui est souvent reproduit chez ses successeurs, mais que l'on n'a jamais rencontré chez les comtes qui l'ont précédé.

AMÉDÉE VI.

Je signalerai d'abord une variété du blanc douzain frappé par ce prince à Chambéry, ensuite d'ordonnance du 3 juin 1349, sur le revers duquel on voit douze glo-

[1] Promis, *Op. Laud.*; tom. II, pl. nºs 1, 2, 3, 4.
[2] Promis, Pl. I, nº 1.

bules.[1] Cette pièce, qui appartient au Musée de Chambéry, est à fleur de coin. On voit distinctement sur le diadême de la tête qui est à l'avers trois étoiles placées une au milieu et deux aux extrémités. Au revers, les mots ITALIA et MARCHO sont séparés par deux petites étoiles, et entre l'H et l'O du dernier de ces mots se trouve un signe d'abréviation triangulaire.[2]

Le Musée de Chambéry possède une pièce d'Amédée VI qui est inédite, c'est un blanc écucellé dont je donne le dessin (Planche n° 3).

Sur la face :

Un A gothique accompagné de quatre molettes d'éperon à cinq raies[3], le tout dans un double contour formé de quatre demi-circonférences aboutées ; *lég*. † MEDEVS COMES entre deux grenetis ; les deux mots de la légende sont suivis chacun de deux petites molettes d'éperon.

Revers. L'écu de Savoie dans un double contour composé de trois demi-circonférences et de trois angles alternativement aboutés ; *lég*. † MONT (*moneta*) SABAVDIE. Chaque mot est suivi de deux molettes d'éperon ; arg. P. 1 den. 16 gr.

[1] Promis, vol. I, *in fine* ; le dessin est dans la troisième Planche complémentaire, n° 2.

[2] Peut-être est-ce le même douzain que celui publié par M. Promis, sur lequel le graveur aura fait des omissions.

[3] Les molettes d'éperons sont des signes héraldiques que l'on voit souvent sur les armoiries. Le P. Philibert Monet nous l'apprend dans son traité de l'*Origine et Pratique des Armoiries*. Lyon, Claude Landry, 1631 ; in-4°, pag. 122.

On les voit surtout sur les armes des anciens chevaliers ; l'usage en est venu de ce que l'on mettait les éperons aux jeunes hommes et aux écuyers que l'on créait chevaliers.

Amédée VI est le premier prince de Savoie, de son nom, qui en ait mis sur ses monnaies. On en voit encore sur celle d'Edouard, d'Aimon et d'Amé VII.

Il y a un signe d'abréviation sur le premier mot de la légende du revers MONT, qui est souvent rencontré en numismatique comme l'abrégé de *moneta*. C'est la première fois que cette légende *moneta sabaudie* paraît sur une monnaie de nos souverains. Elle me fait présumer que ce blanc a été frappé en Savoie de la même manière que les monnaies frappées en Piémont portent la légende *Pedemontensis* au revers.[1]

Pour montrer que cette pièce doit être attribuée au comte Amédée VI, j'ai comparé ses types avec les types de celles de nos comtes déjà éditées. Il est résulté de cette comparaison, que les deux seules monnaies des comtes de Savoie auxquelles la nôtre ressemble pour les types, sont celles d'Amédée VI,[2] et de son prédécesseur immédiat Aimon[3], qu'elle n'appartient ni à Amédée IV, ni à Amédée V, dont les types diffèrent totalement des siens, et qu'Amédée VI est le premier comte de ce nom sur les monnaies duquel on a vu jusqu'à présent l'écu de Savoie, les molettes d'éperons et la lettre A son initiale, pour type principal.[4] Il en est résulté encore que le contour qui environne l'écu au revers de notre blanc, n'a jamais été employé que par Amédée VI et par le prince Aimon. Cette combinaison d'angles et demi-circonférences, alternativement aboutés du nombre de trois, est tellement particulière au comte Vert, que parmi les sceaux de nos princes, publiés par MM. Cibrario et Promis[5], on ne la

[1] Promis, Pl. II. Amé V, n° 1.
[2] Id. Pl. III, n° 5.
[3] id. Pl. III, n° 3.
[4] Avant lui, Aimon seul l'a fait, et auparavant, Edouard a employé pour type du revers l'A final du mot SABAUDIA.
[5] *Sigilli de' Principi di Savoia;* Turin, imp. Roy., 1834.

retrouve que sur un seul, et ce sceau qui pend à un titre conservé aux archives d'état de Lausanne, est un de ceux d'Amédée VI.[1] Telles sont les raisons pour lesquelles j'ai regardé la pièce qui nous occupe comme frappée par ce comte.

On a trouvé en Savoie plusieurs deniers fort écucellés qui sont une variété de celui d'Amédée le Vert, dont M. Promis a donné le dessin n° 6. Comme lui, il pèse constamment 21 grains, bien qu'il soit d'un module plus petit. Je vais le décrire :

Avers. Un A gothique accompagné de quatre fleurs à six pétales trilobées ; *lég*. ✝ COMES . DE . SABAVDIE entre deux grenetis.

Revers. L'écu de Savoie accompagné de quatre petites roses ; *lég*. IN . ITALIA . MARCHIO . ; arg. très allié. P. 21 grains (Pl. n° 4).

Les mots des légendes sont séparés par deux petites étoiles à cinq raies.

Je dois encore mentionner une obole de ce prince ; elle est semblable presqu'en tout au n° 3 de M. Promis, elle n'en diffère que par le poids qui est de 1 den. 8 gr. seulement au lieu de 1 den. 14 gr., et par le signe monétaire qui est placé au revers entre les mots ITAL. et MAR. ; au lieu de deux petits cercles disposés l'un au-dessus de l'autre, le signe qui est sur notre obole consiste en deux objets qui ressemblent à des cuillers et qui sont passés en sautoirs. On trouve cette marque sur d'autres monnaies de Savoie découvertes au pays ; on la verra plus bas sur un quart de gros d'Amédée VIII (Pl. n° 5) ; jusqu'à ce moment on ne la connaissait pas.

[1] Page 159, dessin n° 77.

AMÉDÉE VIII.

Avant 1416, lorsque Amédée VIII était encore comte de Savoie, ce souverain fit frapper différentes fois des quarts de gros qui sont encore inédits.[1] En voilà un qui est semblable, pour le type, à celui battu plus tard par Amédée devenu duc.[2]

A la face :

Le mot FERT séparé par un lac d'amour posé perpendiculairement ; *lég.* ✝ AMEDEVS . COM . SABAUDIE . entre grenetis.

Au revers :

La croix tréflée de saint Maurice ; *lég.* ✝ IN . ITALIA . MARCHIO . ; arg. P. 1 den. 4 gr. (Pl. n° 5).

On retrouve au revers après ITALIA le signe monétaire dont j'ai déjà signalé la présence sur une obole d'Amédée VI, et sur la face on voit le mot COM *(comes)* remplacer le DVX de la monnaie ducale au même type. Il faut encore remarquer dans les légendes de notre quart de gros la disposition singulière des M qui sont toutes renversées, ce qu'indique la position des jambages intérieurs.

En parlant du quart ducal qu'il publie, M. Promis nous apprend qu'il a été frappé par le maître des monnaies de Turin, Martinet Mercier de Chieri, en 1419 ou 1420, et pour le distinguer de ceux aux mêmes types, sortis des ateliers de Nion et de Chambéry, il fut ordonné

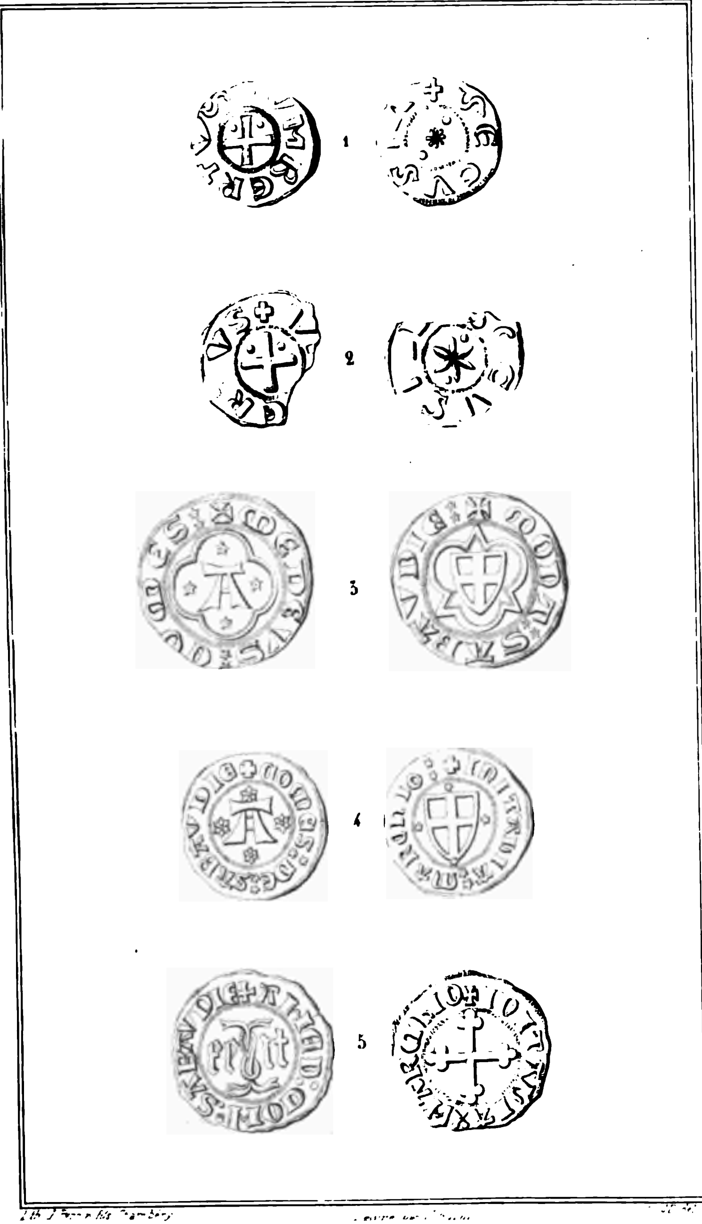
[1] Promis, Pl. I, 449.

[2] Id. Pl. VI, n° 16.

d'y mettre une marguerite pour signe monétaire.[1] On connaît un quart du duc Louis d'un type identique.[2] Ces faits et la présence du mot FERT qui n'a pas paru sur les monnaies des prédécesseurs d'Amédée VIII, sont les motifs pour lesquels j'ai dû lui attribuer la pièce que je viens de faire connaître ; elle est dans les cartons du Musée de Chambéry. J'en possède une d'un coin différent.

Je me propose de décrire, dans un second Mémoire, les monnaies ducales inédites, ainsi que des mereaux de nos princes et de nos églises.

[1] Promis, t. I, p. 117.
[2] Id. Pl. complémentaire II, n° 4.



Monnaies de Savoie.

DE

L'ORGANISATION MILITAIRE

AU MOYEN-AGE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR M. LÉON MÉNABRÉA.



En lisant les chroniques du XIII[e] et du XIV[e] siècles, on est loin de se former une idée exacte de ce qu'étaient les armées féodales ; on s'imagine généralement qu'elles se composaient d'un plus ou moins grand nombre de combattants, marchant presque sans tactique, sans ordre, ne respirant, les uns que le pillage, les autres que la gloire chevaleresque, et se ruant sur l'ennemi comme feraient des aigles sur leurs proies. On ne soupçonne pas même qu'il pût exister chez elles ombre d'administration financière ; on se les figure semblables à ces tourbillons que le vent dissipe aussi vite qu'il les amoncèle. C'est là qu'est l'erreur ; c'est là du moins qu'est l'erreur commune.

Pour contribuer à détruire cette préoccupation, j'ai choisi parmi les faits encore inédits de l'histoire de la Savoie, deux événements importants : le siége du château de Corbières par le comte Amé V, en 1321, et l'occupation du Faucigny par le Comte-Vert, en 1355.

C'est dans la précieuse comptabilité des anciens trésoriers de guerre, existante à Turin, aux archives de la Chambre des Comptes, que j'ai puisé les éléments de ce travail. En parcourant ces documents curieux, on saisit en quelque sorte le moyen-âge sur le fait ; ici la poésie du récit n'est que le résultat de l'exactitude des chiffres.

Aux deux notices que je viens d'indiquer, j'en ajouterai une troisième, où l'on trouvera des détails sur la nature des machines de jet employées avant l'introduction des armes à feu.

PREMIÈRE NOTICE.

SIÉGE DU CHATEAU DE CORBIÈRES, PAR AMÉ V, COMTE DE SAVOIE.

Parmi les hauts faits du comte Amé V, surnommé *le Grand*, le siége du château de Corbières, qui, au dire d'une chronique contemporaine, dura cinq semaines et trois jours, est assurément un des plus remarquables. En 1321, ce prince, après avoir puni le dauphin Guigues VIII de ses perfidies, après lui avoir enlevé, entre autres, la place importante de Saint-Germain-d'Ambérieux, en Bugey, voulut tirer aussi vengeance d'Amé III, comte de

Genève, qui s'était comporté à son égard en feudataire déloyal, et résolut de lui ôter de vive force une des meilleures forteresses du pays de Gex. Tous les détails de cette entreprise, notamment ceux qui se rapportent à la partie matérielle de l'expédition, sont consignés dans le compte de Guillaume de Châtillon, commencé le 17 novembre 1321 et fini le 28 décembre suivant. Je vais en essayer l'analyse.

Personne n'ignore qu'au moyen-âge il n'existait nulle part de troupes permanentes, et que les armées ne se formaient jamais que pour le besoin du moment. Aussitôt que le cas de guerre arrivait, on envoyait aux vassaux nobles et non nobles des messagers chargés de leur notifier l'ordre de se rendre, à jour fixe, dans le lieu où devait s'effectuer le départ des cavalcades. Là se trouvaient les maréchaux, en présence de qui chaque homme d'armes se soumettait à la formalité de la montre. On appelait montre (*monstra*, *mostra*) l'exhibition que le nouveau-venu faisait de ce qui constituait son adoubement, son équipement. Chevaux, harnais, lances, épées, heaumes, hauberts, tout était minutieusement examiné, estimé, décrit, inventorié. Ces inventaires, consignés sur des carnets *ad hoc*, servaient ensuite à déterminer le montant des dommages dus à ceux qui disaient avoir éprouvé des pertes.

Lorsqu'Amé V eut décidé d'aller mettre le siége devant le château de Corbières, il fit principalement appel à la noblesse du pays de Vaud, du Vallais, du Val-d'Aoste, du Chablais et du Bugey, c'est-à-dire aux feudataires les plus voisins de la place qu'il se proposait d'emporter. Le document où je puise les matériaux de ce mémoire contient le tableau nominatif de tous ces

seigneurs ; ils sont au nombre de 350, parmi lesquels on remarque plusieurs bannerets, tels que Rodolphe de Neuchâtel, Richard d'Oron, Pierre de Gruyères, Louis de Cossonnay, Mermet de Blonay, Richard de Vufflens, Pierre de la Beaume, Jean de Villars, Guillaume de Pontverre, Jean de la Tour, Henri de Rarogne, Jacquet de Quart.

Ces bannerets prenaient, qui dix, qui douze, qui quatorze sols de Vienne par jour. Le salaire journalier des autres gens-d'armes était réglé ainsi que suit : à tout homme ayant un cheval et un roncin, cinq sols ; à tout homme ayant un coursier, trois sols. Vingt deniers de Vienne correspondaient alors à un denier gros tournois : le denier gros tournois pouvait valoir 2 francs 18 centim. et 60 millièmes de notre monnaie, par relation au prix du blé ; ce qui donne, pour le sol de Vienne lyonnais, qui est celui dont il s'agit ici, 1 franc 31 centimes et 16 millièmes. Quant à la distinction des chevaux en grands chevaux ou chevaux de bataille, coursiers ou chevaux de course, et roncins ou chevaux de voyage, on la trouve assez généralement établie à cette époque dans notre pays ; cependant on confondait parfois le coursier avec le grand cheval. La dépense totale des bannerets et gens d'armes qui intervinrent au siége du château de Corbières fut de 3,468 livres et 18 sous de Vienne, près de cent mille francs.

Outre les seigneurs dont j'ai parlé, l'armée d'Amé V comptait quarante arbalétriers à pied, salariés chacun à raison d'un denier gros tournois par jour, et deux arbalétriers à cheval, à qui l'on donnait le double. Ces arbalétriers, venus de Berne, faisaient d'ordinaire la garde autour des engins, des couillards, des truies et autres

machines de guerre, et lorsqu'ils y passaient la nuit on leur accordait une indemnité.

Venaient ensuite les clients (*clientes*) ou gens des communes; c'est le pays de Vaud qui les fournit; en voici l'énumération:

Moudon, 565; — Romont, 500; — Roue, 300; — Les Clefs, 256; — Yverdon, 562; — Morges, 337; — Mont, 214; — Prangins et Nyon, 280; — Neuchâtel, 200; — Belmont, 300; — Payerne, 60; — Morat, 42; — Tour-de-Peil, 37; — Chastel, 56. — Total 3,709.

Tous ces combattants, armés irrégulièrement, ou plutôt à moitié armés, marchaient sous les bannières de leurs communes respectives; ils recevaient une paie qui variait suivant le lieu d'où ils étaient partis. Ceux de Moudon, de Romont, de Roue, des Clefs, d'Yverdon, de Chastel et de Tour-de-Peil, prenaient six deniers genevois par jour; ceux de Morges, de Mont, de Prangins et de Nyon, huit; ceux de Neuchâtel, de Belmont, de Payerne et de Morat, dix.

Douze deniers et demi de Genève équivalaient, en ce temps-là, à un denier gros tournois; le denier de Genève faisait donc environ 18 centimes et 20 millièmes de notre monnaie.

Mais comme, en vertu des franchises octroyées aux villes, les habitants de ces mêmes villes ne pouvaient être retenus au service militaire que pendant un laps de temps très court, il fallait, passé ce terme, les payer plus cher, afin de les décider à rester.

Choisissons l'exemple des clients de Moudon.

Ils sont au nombre de 565.

Du 23 au 25 novembre, ils prennent six deniers.

Du 25 au 27, huit deniers.

Du 27 novembre au 6 décembre, dix deniers. — La plupart alors ont déjà disparu ; il n'en reste que cent.

Le 7 décembre, il n'en reste que soixante-et-dix.

Neuf jours après, il n'en reste que onze avec le ménétrier ou joueur de sambuque, qui les accompagne ; le taux du salaire est toujours de dix deniers.

Des particularités absolument semblables se reproduisent aux articles qui concernent les clients des autres localités.

A la suite des gens des communes, on trouve mentionnés quatre chirurgiens (*silorgici*) rétribués à raison de quatre sols de Vienne par jour, pour chacun d'eux et un valet (*pro se et valleto*). Ce sont maître Hugon et maître Etienne, de Chambéry ; maître Pierre, de Saint-Maurice, et maître Gallican-le-Lombard.

Les sommes employées au paiement des arbalétriers, des clients et des chirurgiens, forment dans le compte du trésorier les trois totaux ci-après :

50 sols et 4 deniers gros tournois.

1,287 livres 19 sous et 7 deniers de Genève.

22 livres viennoises.

Le tout faisant en monnaie actuelle plus de 58,000 fr.

Nous arrivons à la partie essentielle de ce mémoire, celle qui concerne, à proprement parler, le siége de la place et les travaux occasionnés par cette entreprise.

Il faudrait de longues pages pour décrire l'immense variété des machines qui, avant l'invention de la poudre, étaient employées à abattre ou à escalader les murailles, et à porter la terreur parmi les assiégés. La première catégorie se composait de machines connues sous la dénomination générique d'engins (*ingenia*), lesquelles

jetaient de grosses pierres et souvent même des quartiers de roc, au dire de quelques chroniqueurs, et comprenaient les nombreuses familles des couillards, des carabuges, des truies, des mangonneaux, des fondèfles, des bricolles, des volants, des trébuchets, des pierriers, des perdriaux, des mauvoisins, etc. Dans la seconde, on comptait ces autres machines au large ventre, couvertes de gros cuirs et appelées vignes, ou chats, que l'on approchait des remparts, et où les assiégeants se plaçaient afin de pouvoir creuser des mines ou mettre en jeu le bélier. A la troisième appartenaient ces énormes tours roulantes dites bastilles ou beffrois, qui s'élevaient parfois à une hauteur supérieure à celle des murs, et d'où l'on faisait pleuvoir sur les ennemis une grêle de projectiles. Je ne parle pas maintenant des manteaux *(mantelli)*, grands pavois en bois qui servaient à protéger les engins, à masquer les arbalètes à tour et les espringalles, à abriter les gens de trait; je ne parle pas des échelles, dont la forme variait presque à l'infini, et qui, en de certaines occasions, devaient offrir accès à quatre hommes de front; je ne parle pas enfin de ces inventions compliquées, où tout se trouvait en quelque sorte réuni, espèces de forteresses ambulantes dues à l'étonnante fécondité des ingénieurs de ce temps-là. Je passe aux spécialités qui se rapportent au siége du château de Corbières.

Les comptes de Guillaume de Châtillon mentionnent d'abord 17 livres genevoises dépensées pour payer le loyer de quatorze barques munies chacune de neuf rameurs, chaque rameur prenant huit deniers par jour, et le frêt de chaque barque coûtant pareille somme; lesdites barques employées à transporter d'Evian à Ge-

nève et à Versoy, le fût de plusieurs engins, truies, chats, beffrois, manteaux et échelles nécessaires à l'expédition.

Plus, 54 sols genevois pour le loyer de deux bateaux portant chacun dix mariniers, et destinés au voiturage d'une quantité considérable de ferrailles, de chanvre, de cordes, de cuirs, de suif, de graisse, de chandelles et autres accessoires. Sur ces bateaux, ou plutôt sur ces galères qui voguaient à voiles et à rames, furent embarqués un certain nombre de fâvres ou ferrandiers, d'artilleurs et de cordiers.

Plus, 30 sols pour le loyer de deux autres bateaux gréés et manœuvrés comme les précédents, et sur lesquels on entassa toutes les pièces d'un grand beffroi qui devait être dressé devant la place.

Lorsque les engins dont je viens de parler arrivèrent à Versoy, il se trouva là un ingénieur en chef nommé Bret, qui, assisté d'ingénieurs subalternes, les examina soigneusement, et indiqua les réparations qu'il fallait y faire.

Dans l'intervalle, des forges s'étant établies dans le même lieu ou aux environs, des légions d'ouvriers se mirent à y fabriquer force carreaux d'arbalètes, force crocs, pieds-de-chèvre et épieux, et à préparer en général tous les instruments que les éventualités pouvaient rendre utiles.

Ailleurs, des compagnies de charpentiers s'occupèrent à construire de nouveaux engins ou à réparer les anciens; le marteau et la hache retentissaient de toutes parts.

Ces travaux achevés, il fallut songer au transport des machines depuis Versoy et Genève, jusque sous les murs du château de Corbières ; on y employa plus de trois

cent soixante et dix voyages faits avec de gros chariots attelés de bœufs, de mules, de cavales et de roncins.

Parmi les munitions de guerre qu'on dut se procurer en ces circonstances, outre celles qui venaient d'Evian, je trouve portés en ligne de compte une masse énorme de cordes achetées à divers prix, je ne sais combien de quintaux de graisse ou de suif, 28,000 chandelles et 94 lanternes, destinées, selon toute apparence, à l'éclairage du camp, ou peut-être aussi à quelque attaque nocturne; je trouve encore 15,100 fers de carreaux d'arbalètes, payés 35 sols genevois le mille, et 6,420 carreaux empennés, valant 41 sols et 8 deniers le mille; plus, 11 douzaines de parchemins pour empenner lesdits carreaux, et le salaire de trois artilleurs employés à cette opération.

Voici maintenant l'énumération des machines qui furent amenées au pied du château :

Une truie venue de Gex, appelée la truie de Gex (*troia de Getz*).

Une truie venue de Genève, appelée la truie de Genève (*troia de Gebennis*).

Une truie venue de Villeneuve, appelée la truie de Villeneuve (*troia de Villanova*).

Une truie appelée la truie du seigneur Pierre de Longecombe (*troia domini Petri de Longacomba*).

Un grand engin fabriqué par maître Jean de Monthey (*ingenium magistri Johannis de Monthey*).

Un autre grand engin fabriqué par maître Gauthier (*ingenium magistri Galterii*).

Un engin de force médiocre, fabriqué par maître Michel de Benevis (*ingenium magistri Michaelis de Benevis*).

Un autre engin de force médiocre, fabriqué par maître Jaquet Malliet (*ingenium magistri Jaqueti Mallieti*).

Un cinquième engin apporté de Gex, appelé engin de Gex *(ingenium de Getz)*.

Un chat pour les mineurs *(catus minatorum)*.

Un chat pour le bélier *(catus borre)*.

Un grand beffroi *(magnum berfredum)*.

Un petit beffroi *(parvum berfredum)*.

Un certain nombre d'échelles *(scale)*.

Un certain nombre de grosses arbalètes à tour ou à corne *(baliste de cornu)*.

Un certain nombre d'espringalles *(expringalle)*.

Un certain nombre de manteaux pour couvrir les engins, les arbalètes et les espringalles, et pour protéger les mineurs.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, les truies et les engins lançaient des pierres ; les arbalètes à tour projetaient de gros dards carrés appelés carreaux ; les espringalles se chargeaient indifféremment de pierres, de dards simples, de dards enflammés, etc.

L'extraction et la taille des pierres destinées aux truies et engins occupent, dans le compte du trésorier Guillaume de Chatillon, une place importante. On ouvrit une carrière proche du camp ; une quantité considérable d'ouvriers y furent envoyés ; ils en tirèrent plusieurs milliers de grosses pierres qu'ils taillèrent en forme de gros boulets, et transportèrent ensuite auprès des machines : ce transport exigea plus de mille voyages faits avec des charriots attelés de bêtes de somme, bœufs, mulets ou chevaux.

On se servait au moyen-âge du principe du levier et du contrepoids comme agent moteur des grosses armes neuroballistiques ; on obtenait souvent par ce moyen des effets extraordinaires ; le projectile se mettait dans une

forte poche en cuir appelée fonde ou fronde de l'engin *(fonda, fronda ingenii)*. Or, je trouve qu'au siége dont je fais l'histoire, on acheta, pour ces frondes, soixante et treize cuirs rouges, de la valeur en tout de 52 liv. 2 sols et 5 deniers de Genève, et tente-neuf peaux blanches arrivant au prix total de 5 liv. 14 sols et 6 deniers. Trente-deux couseurs, outre un couseur en chef rétribué à raison de douze deniers par jour, sans compter sa nourriture, furent employés à ce travail.

Le chat *(catus)* était une cage ambulante que l'on poussait au pied des remparts ; on établissait dans son intérieur le bélier et les mineurs. Il paraît que les deux chats qu'Amé V fit conduire au siége du château de Corbières avaient des dimensions colossales ; la couverture de chacun d'eux exigea près de cinquante peaux de bœufs crues et saignantes ; cela formait un abri impénétrable.

Dans l'un de ces chats on logea les mineurs, et dans l'autre on accrocha le bélier.

Les maîtres mineurs, au nombre de huit, venaient de la Suisse-Allemande ; ils creusèrent sous les portes de la forteresse une mine profonde où ils entassèrent de la poix, du souffre et de vieux quartiers de lard *(bacones)* apportés de Genève, puis ils y mirent le feu. Pour amener le premier chat auprès des murailles, on pratiqua une tranchée qui fut faite par les gens des communes.

Quant au bélier ou bourre *(borra)* qui faisait partie du second chat, il fut manœuvré par les clients de Moudon et de Romont ; cet instrument consistait en une grosse poutre à tête d'airain dont on frappait horizontalement de grands coups contre les murs de la place.

Dépense totale du chat-aux-mineurs : 108 liv. 9 sols et

10 deniers genevois ; 13 liv. 11 sols et 11 deniers gros tournois.

Dépense totale du chat-au-bélier : 64 liv. et 15 sols genevois ; 77 sols et 10 deniers gros tournois.

J'arrive à ce qui concerne les deux beffrois. Il paraît que c'est principalement à l'attaque de la plus haute tour du château qu'on employa ces énormes machines garnies d'hommes de guerre lançant des projectiles destructeurs, et ayant à leur disposition des crampons, des échelles et des ponts volants. Il fallut cent clients pour traîner l'une de ces bastilles roulantes jusqu'au lieu de sa destination.

Chacun des engins que je viens d'énumérer était placé sous les ordres d'un capitaine ou gouverneur expérimenté et intrépide qui en dirigeait les mouvements. Le compte de Guillaume de Chatillon nous a conservé les noms de ces personnages, qui appartenaient presque tous à d'anciennes et nobles familles.

Truie de Gex : gouverneur, Jean de Bagnol.

Truie de Genève : gouverneur, Jacques de Bordeau.

Truje de Villeneuve : gouverneur, Antoine Girod de Villeneuve.

Truie du seigneur Pierre de Longecombe : gouverneur, Guigues de Saint-Apre.

Engin de maître Jean de Monthey : gouverneur, maître Jean de Monthey lui-même.

Engin de maître Gauthier : Jean Reynard, châtelain de Chillon.

Engin de Michel de Benevis : gouverneur, Rolet Tavel.

Engin de Jacques Mallet : gouverneur, Raymond d'Alinge.

Engin de Gex : gouverneur, Conon de Chastenay.

Chat-aux-mineurs : gouverneur, Jean de Blonay.

Chat-au-bélier : gouverneur, Mermet d'Arbignon.

Grand beffroi : gouverneur, Jacques de Bordeau, déjà nommé.

Petit beffroi : ......

Espringalles : recteurs, Guy de Saix et Jean de Marin.

Arbalètes à tour : recteur, Jean de Rougemont.

Ces capitaines, gouverneurs, régents ou recteurs, prenaient tous un salaire proportionné à l'importance de leur emploi respectif. Ils obéissaient au jeune prince Aymon de Savoie, fils cadet du comte Amé V.

Avec de tels hommes, le château de Corbières, bien que défendu courageusement, ne pouvait résister ; il fut pris le 27 décembre de l'année 1321, après cinq semaines et trois jours de siége.

Dépenses relatives à la construction, à la réparation, au transport et à la mise en jeu des machines, ainsi qu'à l'achat des munitions de guerre : 1,730 liv. 15 sols et 5 deniers genevois ; 50 liv. 12 sols et 9 deniers gros tournois ; en monnaie actuelle, plus de cent mille francs.

Sommes payées à l'occasion de l'expédition dont il s'agit par le trésorier de guerre Guillaume de Chatillon : 3,490 liv. et 17 sols de Vienne ; 3,018 liv. et 15 sols de Genève ; 63 liv. 7 sols et 1 denier gros tournois ; lesdites sommes faisant en monnaie moderne les trois totaux ci-après :

	91,572 fr.
	131,859
	33,238
Total général.....	256,669 fr.

Pour être parfaitement exact, il faudrait pouvoir ajouter à ces chiffres le montant des dépenses faites par le

comte Amé V lorsqu'il dirigeait ce siége en personne, ainsi que par son fils le prince Aymon qui l'accompagnait, et les gens de leur hôtel.

SECONDE NOTICE.

OCCUPATION DU FAUCIGNY PAR LE COMTE-VERT.

La maison de Savoie possédait jadis en Viennois des terres considérables ; les châteaux de Septème, de Saint-Georges-d'Espéranche, de Saint-Jean-de-Bournay, de Falavier, de Vulpillière, de St-Symphorien, de Chabouz, de Bocsozel, de Jonnages, etc., étaient sa propriété. Elle comptait dans le cœur même du Dauphiné de nombreux vassaux, et causait ainsi de continuelles inquiétudes aux dauphins de Vienne, qui avaient bien de la peine à se défendre contre ses continuelles agressions.

D'autre part, les dauphins, maîtres du Faucigny et de la châtellenie d'Hermance, en Chablais, sur les bords du lac de Genève, ne laissaient pas que de donner, de ce côté-là, beaucoup de souci à leurs adversaires.

En 1349, le dauphin Humbert II céda ses états au roi de France.

Amé VI, comte de Savoie, surnommé le Comte-Vert, comprit en politique habile combien il lui importait d'éloigner tout motif de querelle, tout sujet de discussion avec son nouveau voisin : il proposa l'échange du Faucigny contre ce qui lui appartenait en Viennois.

Cet échange fut conclu le 5 janvier 1354.

A peine signé, l'on s'aperçut que la France y perdait énormément, et que le subtil Savoyard remportait tout l'honneur, et qui mieux est, tout le bénéfice de cette négociation.

Ecoutons là-dessus Mathieu Thomassin, qui, moins d'un siècle après, écrivait son *Registre dalphinal*, par les ordres du dauphin, qui fut plus tard le célèbre Louis XI. Ce précieux ouvrage fait partie des manuscrits de la bibliothèque publique de Grenoble.

Messire Aymé, conte de Savoye, appelé le Conte-Vert, voyant qu'on luy avoit baillé fort et puissant adversaire, et que, pour le temps advenir, luy ne ses successeurs ne pouvoient esperer de résister à la France, se prouposa d'y pourveoir; et prefitant des grandes tribulations du royaulme, procura par divers moyens, promesses et corruptions, de tirer à luy plusieurs gens et officiers par l'entremise desquelx furent faicts les eschanges et permutations qui s'ensuyvent.

Le chroniqueur transcrit ici le texte de l'acte, puis il continue: *Esdictz eschanges, monseigneur le daulphin et messeigneurs ses successeurs se trouverent grandement grévez, car ce qui fut baillé audict conte valoit, chascun an, XXV mille florins d'or, saulf le plus, et ce qui fut baillé du costé de Savoye ne valoit pour lors, chascun an, que mil V cens florins, et aujourd'hui vault moins. Et aultres lésions y a, qui seroient trop longues à reciter, que l'on pourra mettre en avant quand besoing sera.*

La mauvaise humeur, le fiel, percent à travers ce peu de mots. Qu'importe? le pacte était irrévocable.

Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que, lorsque le Comte-Vert crut aller prendre possession du Faucigny, la population de cette province se leva en masse et lui opposa une sérieuse résistance. Vainement le prince

essaya de démontrer aux rebelles la folie d'une pareille conduite, force lui fut de recourir à la voie des armes. Je vais faire connaître, d'après les comptes d'Aymon de Challant et de Nicod François, trésoriers de guerre, les détails des deux expéditions que nécessita la réduction des redoutables montagnards à l'obéissance de la maison de Savoie.

Le Faucigny n'avait pas tout-à-fait alors les mêmes limites qu'aujourd'hui. Il se composait de dix châtellenies, savoir : Faucigny, Bonneville, Cluses, Sallanches, Bonne, Flumet, Samoëns, Châtillon, Montjoie et Crêt-d'Oz. Le mandement d'Hermance, bien que situé au bord du Léman, et enclavé dans des possessions étrangères, figurait parmi les dépendances féodales de ce pays.

Quoique le comte de Valentinois, gouverneur-général du Dauphiné, eût, immédiatement après le traité d'échange, ordonné aux Faucignerans de passer acte de soumission au comte de Savoie, ils ne firent aucun cas de cette injonction ; loin de là, ils hâtèrent leurs préparatifs de guerre et finirent par prendre une attitude des plus menaçantes. Disons que le comte de Genève les soutenait ouvertement, et qu'ils comptaient sur l'appui secret du roi de France et du duc de Bourgogne.

Voyant que les moyens de persuasion n'aboutissaient à rien, le Comte-Vert résolut d'en venir aux voies extrêmes.

Les documents qui me servent de guide mentionnent d'abord un nombre considérable de messagers envoyés à la hâte dans toutes les provinces de la Savoie, et jusqu'en Italie et en Allemagne, pour signifier aux grands vassaux, aux syndics des bonnes villes, aux baillis et

aux châtelains, les ordres du prince concernant l'expédition ; cela s'appelait la notification des cavalcades (*notificatio cavalcatarum*).

En attendant que l'armée se formât, ce qui devait prendre nécessairement beaucoup de temps, des explorateurs dirigés vers les principaux points du pays rebelle, cherchaient à bien reconnaître les positions de l'ennemi, à étudier son plan de défense, à s'enquérir de l'état de ses forces, de la nature de ses ressources.

Enfin l'on put commencer les opérations.

Former aussi exactement que possible le blocus de la contrée, voilà ce qu'il fallait tâcher de faire avant tout. Et en effet, plusieurs articles des comptes précédemment cités nous apprennent qu'on établit des gardes sur chacun des nombreux passages des vallées de Flumet, de Beaufort, de St-Maurice-en-Tarentaise, de Courmayeur, de Martigny, d'Abondance et de St-Jean-d'Aulps. En s'aidant d'une carte, le lecteur peut voir qu'en interceptant ces cols, on enserrait la plus grande partie du Faucigny dans un vaste demi-cercle ayant son ouverture tournée au couchant. De ce côté-là on ne pouvait, à la vérité, clorre directement les issues, car on avait entre soi et le pays ennemi les états du comte de Genevois ; mais on remédia à cet inconvénient en tenant bloquées les terres de ce prince elles-mêmes, c'est-à-dire en échelonnant des troupes tout le long du Rhône, depuis le pont d'Arlod jusqu'à Seyssel, et en plaçant de bonnes garnisons à Chanaz, Albens, Cusy, Châtelard-en-Bauges, Conflans, Ugines et Faverges. On ne se contenta pas de ces précautions ; des barrières furent jetées sur toutes les routes et sentiers du Jura, et notamment à Châtillon-en-Michaille, à St-Cergues, à Gex, à St-Claude, afin de repousser

tous les convois de sel, de fer et de victuailles qui auraient pu venir de la Bourgogne et être adressés aux révoltés.

Examinons maintenant de quels éléments se compose l'armée d'invasion.

C'est à Genève que le Comte-Vert a établi son quartier-général ; la campagne s'ouvre en mars 1355.

Les hommes d'armes *(gentes armorum)* se présentent les premiers. On donnait ce nom aux vassaux de noble race, montés sur des coursiers ou sur de grands chevaux de bataille, et couverts de fer de la tête aux pieds.

Parmi ces vassaux, les uns venaient seuls ou accompagnés de quelques frères d'armes ; les autres, précédés d'un pennon ou étendard, conduisaient avec eux une quantité plus ou moins considérable d'arrière-vassaux armés aussi de toutes pièces : ceux-ci formaient la cathégorie des bannerets ; ceux-là celle des bacheliers.

Tout homme d'arme, quelle que fût du reste sa fortune, pouvait aspirer à la dignité de chevalier *(milicia)*, car cette éminente distinction était la récompense exclusive de la loyauté et de la valeur ; les deux classes des bannerets et des bacheliers offraient donc, proportion gardée, un nombre à peu près égal de chevaliers *(milites)* ; de là les qualifications de *milites bannereti* et de *milites bachalarii* employées à chaque instant.

On appelait écuyers *(scutiferi)* les individus qui s'attachaient à la personne d'un chevalier ou d'un haut baron, soit afin de mieux apprendre le métier de la guerre, soit à cause de la médiocrité de leurs ressources.

Parmi les hommes d'armes accourus sous les drapeaux du Comte-Vert je remarque les noms les plus illustres de la Savoie, du Chablais, du Bugey, de la Bresse, du pays de Vaud. J'y trouve, par exemple, le sire de

Villars, chevalier banneret, ayant sous sa bannière cent-vingt-sept hommes d'armes y compris quinze chevaliers bacheliers ; le sire de Grandson, chevalier banneret, ayant sous sa bannière vingt-quatre hommes d'armes, y compris un chevalier bachelier ; le sire de la Balme, chevalier bachelier, ayant sous sa bannière vingt-trois hommes d'armes, y compris trois chevaliers bacheliers ; le sire de Varax, chevalier banneret, ayant sous sa bannière vingt-cinq hommes d'armes, y compris un chevalier bachelier ; le bâtard de Savoie, Humbert, sire de Hautvillars et des Molettes, chevalier banneret, ayant sous sa bannière seize hommes d'armes ; les sires de Challant, de Viry, de Chatillon, d'Apremont, etc., etc., tous chevaliers bannerets, conduisant avec eux qui six, qui huit, qui dix, qui douze combattants.

Il y a plus, une foule de seigneurs, non bannerets et conséquemment simples bacheliers, toutefois vassaux immédiats du prince, marchaient à la suite des baillis, qui étaient, comme on sait, des officiers préposés à la surveillance militaire des provinces. Ainsi, Jean de Blonay, bailli de Vaud, tenait sous ses ordres cent-vingt-deux hommes d'armes ; Arnaud d'Aigremont, son lieutenant, en avait dix-sept ; le sire de la Sarraz, bailli de Chablais, commandait à cent-dix-huit cavaliers de son bailliage, et à cent autres venus des pays voisins, etc.

Outre les feudataires nobles ci-dessus désignés, on comptait dans l'armée du comte de Savoie un certain nombre de gens à cheval fournis par les villes et les bourgs. En voici l'énumération :

Chambéry, 30 ; — Montmélian, 12 ; — Aiguebelle, 10 ; — Conflans, 12 ; — Ugines, 18 ; — Chatelard-en-Bauges, 11 ; — Le Pont-de-Beauvoisin, 8 ; — Saint-

Genis, 10 ; — Yenne, 8 ; — Seyssel, 15 ; — Thonon, 8 ; — Evian, 15 ; — Saint-Maurice-d'Agaune, 15 ; — Villeneuve-de-Chillon, 10 ; — Tour-de-Vevey, 10 ; — Vaux-le-Ruz, 3 ; — Roue, 10 ; — Romont, 13 ; — Mont et Rolle, 9 ; — Morges, 6 ; — Nyon, 7.

Enfin, plusieurs seigneurs étrangers, tels que le comte de Gruyère, lui cinquante-deuxième ; le sire de Neuchâtel, lui quatre-vingt-unième ; le sire de Raon, lui trentième, étaient venus prendre part à l'expédition.

Ce devait être une belle chose à voir que cette forêt d'hommes d'armes adoubés de toutes pièces, mais revêtus d'armures diverses et marchant sous des bannières aux couleurs variées qui *voletaient* au vent.

Quant à leur salaire, on l'avait réglé ainsi : les chevaliers bannerets prenaient 20 florins d'or par mois ; les chevaliers bacheliers, 15 ; les simples vassaux, 7 ; les gens d'armes étrangers, 10. Le florin équivalait, en ce temps-là, à 20 francs environ de notre monnaie.

A la suite des hommes à cheval, formant la partie essentielle de l'armée, on voyait se déployer les clients, ou gens des communes, qui marchaient à pied sous leurs étendards respectifs. Les habitants du Chablais, du pays de Vaud et du pays de Gex avaient été, eux seuls, mis à réquisition. Voici le chiffre des combattants fournis en cette circonstance par chaque localité : Thonon, Aulps et Abondance, 2,300 ; — Evian et Féterne, 1,200 ; — Chillon et Villeneuve, 150 ; — St-Maurice-d'Agaune, 420 ; — Monthey, 500 ; — Conthey et Saillon, 1,400 ; — St-Branchier, 1,200 ; — Tour-de-Vevey, 1,700 ; — Châtel-St-Denis, 400 ; — Nyon et Prangins, 300 ; — Mont, 160 ; — Morges, 300 ; — Roue, 120 ; — Romont, 300 ; — Moudon, 120 ; — Yverdon, 350 ;

— Les Clefs, 240; — Versoy, 350; — Agié, 350; — Gex et Florimont, 1,260. — Total : 14,120.

Chaque piéton recevait un denier gros tournois par jour (1 franc et 70 centimes).

Pour assurer le succès de son entreprise, le Comte-Vert avait fait venir d'Italie neuf compagnies de brigands (*brigandi*, fantassins mercenaires), commandées par les connétables Martin de Begnasc, Ruffinet de Pecio, Brunet de la Rovère, Barthélemi et Jean de Cornesio, Ribaud de Provane, Frellin de Guerso, Bellold de Plaisance et Etienne d'Argentière. Chacune de ces compagnies ou bannières (*banderie*) comportait vingt-cinq hommes; quatre d'entre elles se composaient d'arbalétriers payés à raison de quatre florins et demi par mois, et les cinq autres, de pavoisiers, ne prenant que quatre florins. On appelait pavoisiers ou pavescheurs (*pavisarii*, *pavenses*, *pavesani*) certains piquiers portant des pavois ou boucliers très hauts et très larges, derrière lesquels ils s'abritaient eux et les gens de trait.

Vers les premiers jours de mars, l'armée était au complet. On commença les opérations par le siége du château d'Hermance.

Comme ce château ne pouvait être pris que du côté du lac, le Comte-Vert fit venir de Gênes plusieurs charpentiers de marine qui, s'adjoignant des artisans du pays, réparèrent la grande galère de Chillon, construisirent une galère moindre toute neuve, et mirent à flots un certain nombre de bateaux moyens.

Pendant ce temps, dix-sept charpentiers habiles, sous la direction d'un ingénieur fribourgeois appelé maître Jean, s'occupaient, soit à Genève, soit à Versoy, à mettre en état les engins, les truies et les autres machines

destinées au siége. Ces charpentiers prenaient chacun trois deniers gros tournois par jour à titre de salaire, et maître Jean, le double.

D'autre part, de nombreuses bandes de manœuvres travaillaient sans relâche à extraire et à tailler en forme de boulets les pierres que devaient lancer les engins.

Ce fut un damoiseau, nommé Guigues de Soumont, qui eut charge de présider à toutes ces dépenses ; les comptes qu'il rendit à ce sujet énoncent que, pour réduire la place, il fallut construire des beffrois, et faire venir de la Lombardie cinq maîtres mineurs, y compris leur chef appelé Martin de Lanzo, qui, se joignant à vingt autres mineurs du Chablais, contribuèrent beaucoup au succès de l'opération.

Hermance fut pris au commencement de juin.

Dans l'intervalle, les troupes du Comte-Vert avaient tenté inutilement de s'emparer du pays rebelle : nous ignorons complètement ce qui se passa entre les deux armées ; mais nous pouvons juger par le nombre des chevaux tués ou estropiés (*mortui aut affollati*), à raison desquels le prince dut payer des indemnités à ses aidants et à ses vassaux, que les montagnards reçurent durement leurs adversaires.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici un résumé des estimations qui furent faites des chevaux en question, lesquelles forment deux chapitres dans le compte relatif à l'expédition dont il s'agit, je veux dire la première expédition.

Un cheval, à 14 florins ; — douze, à 25 ; — dix, à 30 ; — deux, à 32 ; — sept, à 35 ; — deux, à 38 ; — sept, à 40 ; — un, à 45 ; — deux, à 50 ; — un, à 65 ; — un, à 70 ; — un, à 75 ; — sept, à 80 ; — un, à 90 ;

— cinq, à 100; — cinq, à 120; — un, à 130; — un, à 140; — un, à 180.

Quand on réfléchit que le florin d'or valait alors environ 20 francs de notre monnaie, on voit que le prix de quelques-uns de ces chevaux de bataille était assez considérable.

L'insuccès de la tentative du Comte-Vert pour s'emparer du Faucigny ayant donné lieu à des négociations, les parties belligérantes convinrent de s'en rapporter à ce qui serait décidé par le roi de France. Chacune d'elles envoya donc des plénipotentiaires à Paris : de la part du comte, ce furent Galois de la Baume avec trois chevaliers; le sire de Grammont avec un chevalier; le sire de Saint-Amour et le sire de Saix. Mais l'obstination des montagnards à refuser obéissance à leur nouveau maître rendit cette démarche inutile; il fallut recourir de rechef à la voie des armes.

Ici se présentent les détails de la seconde expédition qui nous révèlent des faits analogues à ceux que l'on connaît déjà. Cette fois-ci, les hommes d'armes n'appartiennent pas exclusivement au pays de Vaud, au Chablais, au Bugey; ils arrivent aussi de la Savoie proprement dite; on y voit figurer les sires de Miolans, de Chevron, d'Aix, de Conflans, de la Ravoire, d'Aiguebellette, etc., la plupart chevaliers bannerets, accompagnés de six, huit, dix, douze, quinze vassaux, qui plus, qui moins, tous rétribués à tant le mois, comme est dit précédemment, et formant un effectif de 900 chevaux.

Les cavaliers armés de toutes pièces fournis par les villes et communes s'échelonnent ainsi que suit : Chambéry, 40; — Montmélian, 20; — Tarentaise, 40; — Maurienne, 30; — Ugines, 10; — Saint-Genis, 10; —

Conflans, 10 ; — Faverges, 10 ; — La Rochette, 10 ; — le Châtelard, 12 ; — Cusy, 6 ; — Montfalcon, 14 ; — Yenne, 8. — Total : 220.

Quant aux gens à pied ou clients, en voici l'état : Chambéry, 800 ; — Montmélian, 500 ; — Tarentaise, 1,100 ; — Maurienne, 900 ; — Aiguebelle, 200 ; — La Rochette, 200 ; — Conflans, 200 ; — Ugines, 400 ; — Faverges, 300 ; — Entremont, 240 ; — Montfalcon, 500 ; — Cusy, 200 ; — le Bourget et St-Hyppolite, 400 ; — Yenne et Chanaz, 500 ; — le Pont-de-Beauvoisin, 400 ; — St-Genis, 500 ; — Pierre-Châtel, Rochefort, Virieu, Châteauneuf, 1,500 ; — Nyon, 60 ; — Morges, 80 ; — Roue, 120 ; — Romont, 100 ; — Yverdon, 350 ; — Moudon, 400 ; — Aubonne, 60. — Total : 10,010.

Avec ces nouvelles forces, le Faucigny fut occupé. Peut-être usa-t-on à cet effet de quelque stratagème, car je trouve dans je ne sais quel article des comptes d'Aymon de Challant et de Nicod François, que l'on dépensa 9 florins pour l'achat de deux bannières aux armes delphinales destinées *ad faciliorem introitum terre Foucigniaci*.

Quatorze chevaux seulement périrent lors de cette seconde expédition, qui se termina à la fin de juin 1355, époque à laquelle les troupes du prince occupaient toutes les places et tous les châteaux du pays conquis.

Les dépenses des deux expéditions forment dans les comptes ci-dessus cités un total général de 216,095 florins d'or. Il faudrait pouvoir ajouter à ce chiffre les sommes employées, ainsi qu'on l'a vu ailleurs, par le damoiseau Guigues de Soumont, pour la construction ou réparation des machines de guerre employées au siége d'Hermance.

TROISIÈME NOTICE.

DES MACHINES DE GUERRE.

Je parlerai d'abord des grosses machines de jet usitées au moyen-âge. Malgré leur immense variété et leurs dénominations aussi diverses que singulières, elles étaient toutes construites d'après le même principe, celui de la fronde. Dans ces machines, la fronde, au lieu d'être mise en jeu par le bras de l'homme, fonctionnait au moyen d'une grande bascule, tenant à l'une de ses extrémités la fronde elle-même, et ayant à l'autre un poids destiné à la faire trébucher. De là le nom de trébuchet, que l'on donnait à quelques-uns de ces engins. La force des machines en question dépendait donc et de la longueur du balancier et de la consistance du poids. L'usage de ces instruments de destruction avec lesquels on pouvait lancer des pierres énormes, au dire des historiens et des chroniqueurs, se maintint longtemps à côté de celui des armes à feu : au XVe siècle, le mangonneau et la truie marchaient de pair avec la bombarde et le mortier. C'est ainsi qu'en 1433, Pierre Masuérius, maître des artilleries du duc de Savoie, faisait fabriquer à Bourg-en-Bresse, pour le compte d'Amédée VIII, non-seulement plusieurs grosses bombardes, mais encore quatre grands engins, savoir deux couillards, un mauvoisin et une ruine. L'inventaire des pièces tant en bois qu'en fer dont se composaient ces engins, prouve qu'il y avait entre eux assez peu de différence, et pourrait fournir au reste les

éléments les plus exacts à quiconque serait curieux de calculer leur portée : je me contenterai d'extraire de ce document les principaux détails de la structure de l'engin appelé la ruine, nom qui lui venait de ce qu'effectivement on s'en servait pour ruiner les remparts, faire brèche aux murailles, abattre les tours, etc., *quia ducebat magnam ruinam ad loca villas et castra ubi conducebatur*.

C'est d'abord une énorme colonne en chêne de vingt-huit pieds de haut, assujettie sur une grosse poutre enchassée elle-même par ses deux bouts dans deux pièces de bois de trente-deux pieds chacune qui, à leur tour, sont liées l'une à l'aide de deux traverses de vingt-deux pieds, de telle façon que la colonne susdite a toutes les garanties possibles de solidité.

Au sommet de cette colonne il existe un pivot ou essieu sur lequel se balance et fait la bascule une autre grande pièce de bois, longue de vingt-cinq pieds, appelée la perche de l'engin (*pertica ingenii*), laquelle est renforcée par deux bras de fer qui y sont assujettis au moyen de trois cercles de même métal.

A la perche dont il s'agit vont s'accrocher, d'un côté la fronde de l'engin et de l'autre deux caisses ou arches qu'on remplit de sable ou de cailloux, et qui par leur poids doivent faire jouer la machine.

Une corde, appelée la grande chandelle (*magna candela*), liée à un anneau situé un peu au-dessous de celui qui retient la fronde, sert à élever l'extrémité opposée de la perche, là où sont attachées les deux caisses ci-devant désignées. Cette corde va s'enrouler sur un tour muni de deux grosses roues d'environ cinq pieds de diamètre.

Quand l'engin est ainsi dressé, un frein le retient dans

cette position, et la grande chandelle s'enlève. La fronde est successivement étendue sur un ais creusé en forme de rigole appelé canal de la fronde (*canale fronde*), par ce canal on fait rouler dans la poche de ladite fronde la pierre ou le boulet que la machine doit lancer.

Au moment convenable on touche une détente; le frein se lâche, la perche, relevée par le poids des caisses, fait vivement la bascule; la fronde joue et le projectile, décrivant en l'air une courbe, va frapper son but.

Voilà en somme l'idée qu'on se forme des engins construits par Pierre Masuérius lorsqu'on a parcouru les inventaires contenus *in extensum* dans les comptes de cet officier. Cette idée est confirmée d'ailleurs par les dessins qu'offrent çà et là les manuscrits du temps et les anciens recueils de gravures, dessins dont quelques-uns ont été reproduits par Juste Lipse à la suite de son traité de la milice romaine.

Je ne dois pas oublier de dire que chaque engin devait avoir devant soi un solide manteau en charpente destiné à le protéger contre les coups de l'ennemi.

Pour ce qui est de la manière d'attaquer et de défendre les villes et châteaux, je ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire ici quelques-uns des enseignements que nous a transmis la célèbre Christine de Pisan dans son livre *des faicts d'armes et de chevalerie* dont il existe une rarissime édition de 1488, et que l'on trouve manuscrit dans différentes bibliothèques de l'Europe.

Après avoir, au commencement de la seconde partie de ce curieux ouvrage, expliqué, d'après Végèce, de quelle manière se doivent construire les murailles des forteresses, l'auteur énumère toutes les choses nécessaires aux assiégés pour qu'ils se puissent bien défendre.

On y voit figurer en premier lieu force provisions : blé, farine, biscuit, vin, vinaigre, verjus, sel, huile, beurre, lard, orge, avoine, fèves, haricots, viande salée de bœuf, de mouton, de porc, poisson salé, volailles de toute espèce, bois, charbon, épices et médicaments, pots de terre, écuelles de bois grandes et petites à foison ; chandelles, tourteaux, lanternes et fallots ; suif et graisse ; chaudières, seaux, cuves et cunelles ; moulins à bras, ais menus et gros ; cuirs, cordes, fil, aiguilles, etc., etc.

Plus loin s'échelonnent un bon nombre de piques, d'arcs, d'arbalètes à croc, d'arbalètes à tour, de carreaux, de viretons, de dondaines, de flèches, de sajètes, de nerfs de bœuf, de courroies, de pelles, de pioches, de pieds-de-chèvre, de pieux, de pavois, de haches et hachereaux, de gouges, de maillets, etc., etc.

Sur les remparts on entasse force fagots d'épines, force cailloux, force étoupes, poix, huile, souffre et autres matières inflammables, force pierres et cailloux, tonneaux pleins d'eau et autres objets propres à jeter le désordre parmi les assiégeants, *adfin que se les ennemis approchoyent de trop près on les leur lancast contreval, sy que ils en eussent les yeulx et la bouche tous plains, et que les plus hardys en fussent acraintez.* Sur les remparts encore il convient de dresser des engins en quantité suffisante, tels que bricoles et couillards, pour rompre et écraser les machines des assaillants.

Christine de Pisan explique ensuite tout ce qu'il faut faire quand on veut attaquer une place forte.

Et d'abord, il est nécessaire d'avoir deux grands engins, deux engins moyens, du genre de ceux qu'on appelle volants, quatre couillards, et plusieurs canons

jetant des boulets de deux cents à cinq cents livres ; les armes à feu commençaient alors à prévaloir sur les anciennes armes neuroballistiques.

Viennent successivement les manteaux destinés à protéger les machines et les gens de trait, savoir : six grands manteaux de trente pieds de haut, de douze pieds de large et de quatre pouces d'épaisseur ; deux grands manteaux de seize pieds de haut, de vingt-trois pieds de long et de six pouces d'épaisseur ; huit grands manteaux de dix-huit pieds de haut, de trente-six pieds de long, faits en poutrelles d'un demi-pied d'épaisseur et spécialement affectés à la protection des engins ; dix petits manteaux à guichet pour les canons ; quatre légers manteaux à roues et deux manteaux à pointes.

L'auteur regarde en outre comme indispensable que l'on dresse devant la place un chat-à-l'arbre, et un beffroi pour la construction desquels on emploiera quatre cents toises au moins de bois équarri, un millier de gros ais, deux ou trois milliers de planches et six mâts de soixante à quatre-vingts pieds de long.

Il conseille de plus *de faire deux bastilles en manière de boulevars, c'est assavoir deux haultz édiffices que l'on faict de gros trefz si haultz que l'on veult*, *et que l'on asseoit sur roues*. Puis il aborde des détails qui ne sont pas sans intérêt sur l'emploi des différentes machines mentionnées par Végèce, et notamment sur l'usage du bélier. *Le bélier ou mouton*, dit-il, *est faict de gros marien* (de grosses fustes) *en guise d'une maison sur laquelle on cloue cuirs crus, adfin que le feu n'y puisse prendre ; et en icelle est un grand tref* (une grande poutre) *qui a le bout garny d'un fer massif ; et est pendu à une chaisne, tellement que ceulx qui sont dedans peuvent bouter et retirer ledict tref et en don-*

ner grands coupz contre le mur en la manière d'un mouton qui recule quant il veult férir.

Revenant au rôle des assiégés, Christine de Pisan redit à ses lecteurs plusieurs stratagèmes de guerre déjà connus des anciens, et enseigne en particulier en quoi consistait l'instrument appelé loup, espèce de tenaille dont on se servait pour empoigner le bélier et rendre ses mouvements impossibles.

J'ai joint à ce mémoire quelques figures extraites les unes du traité inédit de Paolo Santini *De machinis bellicis*, les autres d'un précieux recueil de gravures sur bois existant à la bibliothèque publique de Chambéry, les autres enfin du *Poliorcéticon* de Juste Lipse ; elles serviront à rendre plus sensible ce qui a été dit précédemment.

DOCUMENTS.

DOCUMENTS DE LA PREMIÈRE NOTICE.

Computus Guillelmi de Castellione receptoris reddituum Aquiani et Fisterne de receptis et libratis factis per ipsum in et pro exercitu quem tenuit dominus ante Corberiam a die xvij^{a} mensis novembris inclusive anno ccc^{o} xxj^{o} usque ad diem xxiij^{m} mensis decembris anno a nativitate domini m^{o} ccc^{o} xxij^{o} videlicet per quadraginta duos dies.

. . . .

Libravit in locagio quatuordecim navium quelibet cum novem nautis portantium marrinum ingeniorum troiarum catorum berfredorum mantellos et scalas ab Aquiano versus Versoiam et Gebennas quolibet nauta capiente per diem octo denarios et qualibet nave tantumdem et retinuit octo ipsarum navium per tres dies et sex alia per quinque dies xiij libr. gebenn.

In locagio duarum navium quelibet cum undecim nautis portantium quarellos et ferramenta sepum sagmen et candelas cordas corderios canabum pelles et coria ferrum calibem fabros et fabricas attilliatores et alia garnimenta et steterunt per quatuor dies lxiij sol. gebenn.

In locagio duarum navium quelibet cum decem nautis apportantium marrinum magni belfredi xxx sol.

Vino dato pluribus pluribus hominibus ponentibus quamdam partem marrini infra galeam v sol gebenn.

Ici sont plusieurs articles de dépenses concernant le voiturage des engins depuis Genève et Versoy jusque sous les murs du château de Corbières. Vient ensuite le chapitre des ingénieurs, des charpentiers, ainsi que des fèvres ou ferrandiers employés à la fabrication des carreaux d'arbalètes.

In factura viginti octo millium candelarum xlviij sol. x den. gebenn.

In quaterviginti et quatordecim lanternis emptis ad diversa precia vj libr. viij sol. gebenn.

Articles relatifs à de nombreux achats de graisse, de suif, de chanvre et de cordes.

In septuaginta tribus coriis rubeis et aptatis emptis pro fondis troiarum et ingeniorum ad diversa precia lij libr. ij sol. v den. gebenn.

In stipendiis unius sutoris pro dictis coriis jungendis et capiebat qualibet die ultra suum victum duodecim denarios. xxxviij sol gebenn.

Triginta octo manuoperariis cum ipso.....

In triginta novem pellibus albis de Troia emptis pro fondis consuendis vj libr. xiiij sol. v den. gebenn.

In codura triginta duarum fondarum ultra alias quas magistri ingeniorum consui fecerunt.....

Articles relatifs aux maçons et manœuvres employés à chercher et à tailler les pierres des engins, querentes et operantes lapides pro troiis et ingeniis.

Articles relatifs au transport desdites pierres a perrieria usque ad troiis et ingenia.

Achat de bois pour les manteaux et les échelles.

Johanni de Rogemont pro mantello facto ante balistas ad turrim et pro apportagio ipsarum balistarum xxx sol. gebenn.

Libravit Johanni de Montez pro regimine et administratione unius magnorum ingeniorum per triginta dies finitos die mercurii xxiij[a] decembris videlicet pro carpentariis latho-

mis et hominibus trahentibus ad turrim vij^{xx}xij libr. iiij sol. v den. gebenn.

In portagio ipsius ingenii de prima sede sua versus troias supra ripam Rhodani v sol. gross. turon.

Libravit Johanni Raynaudi castellano Chillonis pro regimine et administratione alterius magni ingenii per triginta dies finitos die sabbati xxvj^{a} decembris cxiiij sol. j den. gross. turon.

Pro ipso ingenio erigendo versus Rhodanum de mandato domini Aymonis de Sabaudia v sol. gross. turon.

En marge de l'article qui précède, on lit : Ingenium magistri Galterii. *Les articles qui concernent les autres engins sont rédigés dans la même forme.*

In quadraginta tribus coriis crudis emptis pro copertura cati quolibet corio empto duodecim solidis.

In quinque aliis coriis crudis ad idem.

In duabus vaccis datis pluribus clientibus minantibus ad ducendum dictum catum.....

Libravit dicto Marchera pro expensis octo minatorum et duorum valletorum in veniendo de Alamania vj sol. v den. gross. turon.

Dépenses faites in arnesiis minatorum.

In surphure et pice emptis pro igne acecdendo ultra bacones veteres qui apportati fuerunt de Insula xvij sol. iij den. gebenn.

Libravit Mermeto de Arbignon pro apportagio cati de Getz.....

Eidem Mermeto pro regimine et administratione ipsius cati et borre.....

In quadraginta novem coriis crudis pro copertura ipsius cati.....

Duodecim balistariis de Berno vigilantibus in dicto cato una nocte.....

Pro chivillis borre reficiendis.....

Clientibus de Meldunô et de Rotondomente trehentibus ad borram.....

Libravit Jacobo de Bordellis pro regimine et administratione magni berfredi supra castrum et pro ipso erigendo..,..

Centum clientibus ducentibus et custodientibus ipsum berfredum per duos dies et duas noctes.....

Quatuor clientibus de Nyviduno ad idem.....

Libravit domino Guidoni de Saxo et Johanni de Marino rectoribus expingalarum in pluribus particulis xlj sol. gebenn. et ij sol. vj den. gross. turon.

Il y a ici plusieurs articles relatifs à la fabrication et à l'achat des carreaux d'arbalètes, ainsi qu'au salaire des artilleurs.

Suivent d'autres articles concernant les gratifications accordées aux clients de Gruyères, de Vevey, de Belmont et du Valais.

Libravit Johanni de Rogemont regenti balistas ad turrim....

Libravit Michaeli dou Benevys et Jaqueto Malliet carpentariis pro taschia sibi data de ingeniis et troiis disjungendis et bassiandis ad terram et de duobus berfredis et catis portandis et erigendis infra castrum Corberie per juxta murum mantelli et de una moeta facienda supra medietatem turris que remansit lxv libr. gebenn.

. . . .

Librata facta per Guillelmum de Castellione gentibus cum armis equitibus et peditibus venientibus ad mandatum domini in exercitum ante Corberiam die jovis xix^a mensis novembris anno ccc° xxj° quorum equitum nomina particulariter inferius continentur et dantur cuilibet homini equiti ducenti equum et roncinum quinque solidi viennenses quorum viennensium viginti valent unum grossum turonensum.

Tous les gens d'armes faisant partie de l'expédition, ainsi que la somme donnée à chacun, sont indiqués dans ce compte de la manière suivante :

Dominus Guillelmus de Pontevitreo cum banneria xiiij sol.

Dominus Johannes de Villariis miles cum equo vij sol.

Dominus Petrus de Lucingio cum equo v sol.

Dominus Jacquetus filius domini de Quarto cum banderia x sol.

Dominus Mermetus de Blonay cum equo et banneria x sol.

Et ainsi de suite. Pour les uns, l'expédition dure quarante-deux jours, et pour les autres, quarante-cinq.

Librate facte clientibus existentibus in exercitu ante Corberiam.

Libravit in stipendiis quingentorum sexaginta quinque clientum de Melduno pro duobus diebus finitis die mercurii xxv^a^ novembris inclusive quolibet capiente per diem sex denarios gebennenses.....

Pro stipendiis eorumdem duorum dierum finitorum die veneris xxvij^a^ die novembris inclusive quolibet capiente per diem octo denarios.....

In stipendiis centum clientum de Melduno remanentium ibidem et reliqui recesserunt pro novem diebus finitis vj^a^ die decembris quolibet capiente decem denarios gebennenses per diem.....

In stipendiis septuaginta clientum de Melduno remanentium ibidem et reliqui recesserunt per novem dies finitos die martis xv^a^ decembris quolibet capiente decem denarios gebennenses.....

In stipendiis undecim clientum de Melduno et unius menesterii eorumdem et reliqui recesserunt pro tresdecim diebus finitis die xxvij^a^ decembris quolibet capiente decem denarios gebennenses per diem.....

Les articles relatifs aux clients des autres villes sont à peu près tous conçus dans le même sens.

Libravit quadraginta balistariis peditibus et duobus equitibus de Berna existentibus ibidem per duodecim dies finitos die veneris in Nativitate Domini inclusive quolibet balisterio pedite capiente unum grossum turonensem et quolibet balisterio equite capiente per diem duos grossos turonenses.....

Libravit magistro Hugoni Angelico et Stephano de Chamberiaco silorgicis existentibus ibidem per viginti octo dies finitos dominica xx^a^ decembris inclusive quolibet capiente pro se et valleto suo quatuor solidos viennenses quorum viginti denarii valent unum grossum turonensem xj libr. iiij sol. vienn.

Libravit magistro Petro de Sancto Mauritio et magistro Gallicano Lombardo silorgicis existentibus ibidem per viginti septem dies finitos die martis xxij^{a} decembris quolibet capiente pro se et valleto suo quatuor solidos viennenses x libr. xvj sol. vienn.

. . . .

Summa ovragiorum manuoperum librate equitum et peditum balisteriorum expense et librate omnium predictorum iij^{m} iiij^{c} iiij^{xx} x libr. xviij sol. vienn. iij^{m} xviij libr. xv sol. gebenn. et lxiij libr. viij sol. j den. gross. turon.

DOCUMENTS DE LA SECONDE NOTICE.

§ 1er.

Computus virorum nobilium dominorum Aymonis de Chalant domini Fenicii et Aimeville et Nicodi Francisci domini Alemarum militum de receptis et libratis per eos pro illustrissimo principe domino Amedeo comite Sabaudie occasione et pretextu adheptionis terre Foucigniaci. . . . . quam possessionem vi armata et non aliter habere potuit a die secunda mensis februarii exclusive currente anno domini mill^{o} ccc^{o} quinquagesimo quinto usque ad diem xx^{am} mensis julii inclusive eodem anno.....

Libravit dominus Nichodus Francisci personis infrascriptis pro prima cavalcata capiente quolibet armigero de terra domini septem florenos auri cum dimidio et quolibet armigero extraneo equitibus decem florenos auri per mensem pro eorum stipendiis et quolibet milite bannereto pro statu duplicia stipendia et quolibet milite baccalario septem solidos viennenses quorum viginti solidi valent unum florenum per diem.....

Suivent les noms des hommes d'armes.

Libravit in stipendiis novem banderiarum brigandorum in quibus erant lxxv balistarii et vij^{xx} x pavaysones. . . . . .
et steterunt tam in garnisione apud Gebennas Monthouz Hermanciam quam in cavalcatis et prosecutione dicte terre Foucigniaci per quinque menses inceptos die prima mensis marcii m° ccc° lv° finitis die ultima mensis julii anno eodem inclusis adventu et reditu ipsorum brigandorum et tunc fuerunt completa negotia et opera facta pro dicta terra recipienda et dictus dominus comes fuit in possessione dicte terre Foucigniaci iiij^{m} vj^{c} iiij^{xx} vij florenos.

Articles concernant les garnisons, garnisiones, *mises dans plusieurs châteaux du Faucigny après la conquête de ce pays; ces garnisons sont ordinairement composées d'un noble et de quelques clients.*

Articles concernant l'occupation des principaux passages du Faucigny, custodia passuum.

Articles concernant les garnisons établies à Genève, et à Thonon pendant l'expédition.

. . . .

Pro precio duo millium tachiarum emptarum pro mantellis forrandis ad invadendum Hermanciam ix flor.

Libravit magistro Jacobo de Friburgo ingeniatori pro stipendiis suis et decem septem carpentariorum secum qui vaccaverunt per quindecim dies apud Versoiam et Gebennas ad faciendum et preparandum ingenia et troias pro ipsis ducendis contra Hermanciam capiente dicto magistro sex denarios et quolibet carpentario tres denarios grossorum turonensium per diem lxx flor. j quart.

Lathomis operantibus ad faciendum mantellos et lapides rotondos pro ipsis ingeniis et pro cordis coriis sipe et sagmine ferro et calibe emptis pro dictis ingeniis in magna quantitate et nautis et locagio navium dicta ingenia et mantellos et alia supradicta ducentibus per lacum de Gebennis et de Versoia versus Hermanciam persolvendis et pro certis gagiis factis ad idem viij^{xx} floren. j tert.

Pro ingeniis adducendis et charreandis versus Hermanciam vij flor. . .

Libravit per manum domini Aymonis de Chalant apud Lanceum in Lombardia quatuor magistris minatoribus quos dominus transmisit quesitum ibidem pro stipendiis suis triginta dierum inceptorum die ij^a aprilis anno m° ccc° lv° quibus vaccaverunt veniendo de Lanceo apud Gebennas et stando in prima cavalcata et exercitu domini et inde redeundo xliiij flor.

Item dicto Clo minatori alamando pro sex diebus ij flor.

Libravit pro duabus banderiis de armis Dalphini factis ex ordinatione locumtenentis Dalphini pro faciliori introitu terre Foucigniaci ix flor.

. . . .

Expense hospicii domini iij^m cxviij flor. auri.

. . . .

Libravit pluribus et diversis carpentatoribus tam de Janua quam de aliunde operantibus per dictum tempus in reparatione galee veteris Chilionis constructione de novo unius alterius galee minoris certarum aliarum navium pro sola invasione et obsidione Heremancie per lacum quia aliter non poterat per vim haberi iij^m viij^c ix flor.

Suivent, sous la rubrique Emende equorum, *plusieurs articles relatifs aux indemnités payées pour les chevaux morts ou estropiés.*

Summa summarum cx^m vij^c ix flor. vj den. obol. gross.

§ 2.

Computus viri nobilis domini Nicoudi Francisci militis domini Halemorum thesaurarii Sabaudie de hiis que recepit et libravit ratione et ex causa possessionis apprehendende et adhipiscende terre baronie Foucigniaci vi armorum, etc., a die prima marcii inclusive anno m° ccc° lv° usque ad diem xv^m mensis julii eodem anno.

Libravit pro stipendiis infrascriptorum capientium quolibet bannereto incluso statu viginti florenos quolibet milite baquellario quindecim florenos quolibet alio equite armato de communitatibus villarum septem florenos cum dimidio quolibet brigando balistario quatuor florenos cum dimidio quolibet brigando pavesano quatuor florenos per mensem et quolibet cliente castellaniarum terre dominini unum denarium grossum turonensem per diem et fuerunt librati per dies infrascriptos finitos die xxvj^a inclusive mensis aprilis anno domini m° ccc° lv°.

Ici est l'indication de tous les hommes d'armes qui ont pris part à l'expédition. Chaque banneret a son article conçu dans la forme suivante : Domino comiti Grueríe se quinquagesimo secundo incluso statu suo et quatuor militum iij• iiij^xx flor.

Vient ensuite le chapitre intitulé : Emendo equorum.

Après ce chapitre, il y en a un autre ayant pour titre : Solutio equitum armigerorum communitatum et villarum.... ad rationem septem florenorum cum dimidio per mensem.

Libravit novem banderiis brigandorum pro eorum stipendiis quatuor mensium integrorum finitorum ut supra in quibus sunt quatuor banderie balistariorum et quinque banderie paveysalinorum continente qualibet banderia viginti quinque joagas capiente quolibet balisterio per mensem quatuor florenos cum dimidio auri et quolibet pavesati quatuor florenos auri quarum banderiarum nomina conestabulorum sunt hec videlicet Martinus de Beynasco Brunetus de Rivore Johannes de Cornesio Ribaldus Provane Bartholomeus de Cornesio Fraelinus de Guerso Ruffinetus de Pecie Stephanus de Argenteria et Bellodus de Placentia qui brigandi de Lombardia venerunt per dominum mandati pro adhipiscenda possessione terre Foucigniaci facta mostra diligenter bis per ipsos brigandos coram marescalcis exercituum Sabaudie videlicet semel in eorum adventu Chamberiaci et secundo Gebennis parato regressu et servierunt ydonee armati et muniti pro facto predicto stando interdum in garnisione Gebennis una pars ipsorum et alia apud Montou et Hereman-

ciam locis fronteriarum infra tempus rebellionis predicte et serviendo etiam in presenti cavalcata et alia secunda cavalcata factis et tenutis per dominum contra rebelles terre Foucigniaci iij^{m} viij^{c} florenos.

Suit le chapitre relatif aux sommes données aux clients du pays de Vaud et du Chablais.

. . . .

Libravit Guigoni de Submonte domicello domini deputato per dominum in ipsa cavalcata ad constructionem machinarum troyarum et bricolarum scalarum mantellorum berfredorum et aliorum artificiorum domini necessariorum ad invasionem locorum et ad faciendum necessaria pro predictis pro emptione maerie tachiarum clavorum manetarum rippaclorum ferri pro perticis et aliis conjungendis sippo sagmine correis cordis canabo lapidibus perquirendis charreandis et rotondendis charragio per terram et aquam pro predictis versus Heremanciam charreandis ad invasionem loci predicti qui domicellus de predictis omnibus particulariter in camera computorum computavit ad plenum sicut constitit per visionem computi supradicti viij^{c} x florenos.

Chapitre concernant l'occupation des cols et passages : Qui passus sunt in summitatibus montium deversus Gaium et Florimontem Sanctum Eugendum et Sanctum Syricum...... ne sal ferrum seu alia victualia diversus Burgundia vel aliunde per ipsos passus portaretur ad terras rebellium et ne alique gentes se transferrent per ibi et possent ipsis rebellibus auxilium et domino nocumentum prestare.

Passus diversus valles Habundancie et Alpium.....

Passus de Martigniaco.....

Passus montis supra castellionem in Michallia.....

Passus et pontem supra Rhodanum deversus Arlo.....

Passus ad partes Gebennesii.....

Exploratores seu nuncii missi in comitatu Sabaudie in Burgundia in Alamania Lombardia et alibi pro significatione et notificatione cavalcatarum.

Libravit ad expensas dominorum Galeysii de Balma cum

tribus militibus et quatuordecim equis domini Grandimontis cum uno milite et decem equis domini Sancti Amoris cum sex equis domini Philippi de Juys militis cum quatuor equis factas eundo a Gebennis in recessu presentis cavalcate Parisiis ad dominum regem et dalphinum per tractatum habitum in campis cum comite Gebennesii et illis de Foucigniaco quod si dictus dominus rex et dalphinus verbotenus eis preciperent pro executione pacis ea que per dominum comitem Valentiniensem locumtenentem dalphinalem precepta sibi fuerant super obedientia facienda domino comiti predicto ipsi ipsius domini comites in precipiendis per ipsos dominos regem et dalphinum adquiescerent voluntati et super hiis fuit aliter arrestatum quod de quolibet partium ad ipsos dominos regem et dalphinum solempnes ambasciatores mitterent ubi steterunt eundo stando ibidem et inde redeundo quadraginta uno diebus integris finitis die quinta mensis junii exclusive mill° ccc° lv° et licet ambe partes ibidem fuerint dicti rebelles inobedientes fuerunt sicut ante ij^m vij^c xlv florenos.

Summa omnium libratarum hujus computi lxiiij^m iiij^c ix flor. auri.

§ 3.

Computus domini Aymonis de Chalant domini Fenicii et Aymeville..... *comme dans les comptes précédents*, videlicet a die xiiij^a mensis marcii exclusive currentis anno domini m° ccc° lv° ad diem xxiiij^m mensis julii inclusive eodem anno.

Libravit pro stipendiis armigerorum equitum infrascriptorum......

Roleto de Belentro se ij^do pro xvij diebus xj flor. j trz.

Allegreto de Palude se iiij^to pro ix diebus ix flor.

Bonifacio de Miribello viij^to pro x diebus xxvj flor. ij trz.

D^no Hugonardo de Chignino milite se v^to pro xvj diebus xxix flor. ij trz.

Johanni Chabodi se ij^do pro eodem tempore x flor. ij trz.

Stephano Candie se ij^{do} pro eodem tempore x flor. ij trz.

. . . .

D^{no} Johanni Daubona milite bannereto se xv^{to} pro viij diebus xlij flor. ij trz.

D^{no} de Aquis milite bannereto se viij^{to} pro xvij diebus lj flor.

D^{no} Miolani milite bannereto se xv^{to} pro xvj diebus iiij^{xx} v flor. j trz.

D^{no} Chivronis milite bannereto pro totidem et eodem tempore iiij^{xx} v flor. j trz.

Et ainsi de suite : 900 chevaux.

Summa stipendiorum armigerorum equitum predicte cavalcate incluso statu militum et banneretorum iij^{m} vij^{c} j flor. et dimid. j trz. auri.

Libravit infrascriptas quantitates nobilibus infrascriptis pro emendis equorum et corseriorum suorum in dicta cavalcata mortuorum et affollatorum serviendo domino ut supra de mandato dicti domini et vigore litterarum dominorum Philippi de Juys et Lanceloti de Castellione militum marescallorum dicte cavalcate testificantium per eorum litteras datas ut infra dictos nobiles mostram de dictis equis et corseriis pilorum signorum infrascriptorum coram eis fecisse et per eos quantitates infrascriptas extimatos fuisse in servitio dicti domini et per eos sibi pro affollatis et mortuis tanquam marescalcis exercitus redditos fuisse.

Et primo libravit domino de Grolea die xviij^{a} mensis julii predicti pro emenda unius sui equi affollati in dictis cavalcatis pili nigri scellati in fronte et per dictos marescalcos extimati valere et eis pro affollato redditi ut per dictorum marescallorum litteram datam Gebennis die xv^{a} dicti mensis julii anno domini m^{o} ccc^{o} lv^{o} xl flor.

Libravit ipsa die Guigoni de Montaigniaco domicello pro emenda unius equi ibidem perditi scilicet mortui et dictis marescalcis redditi ut per eorum litteram datam loco anno et die predictis pili baii clari xxxviij flor.

Et ainsi de suite.

Articles concernant les cavaliers envoyés par les villes et communautés : Armigeri equites communitatum et villarum.

Articles concernant les clients des châtellenies.

Articles concernant l'occupation des passages de Beaufort, de Flumet, de St-Maurice-en-Tarentaise, de Conflans, de la Bâtie-de-Conflans, d'Ugines, de Courmayeur, du Châtelard-en-Bauges, de Cusy, d'Albens, de Faverges et de Chânaz.

Libravit certis et diversis nunciis peditibus et equitibus die noctuque euntibus tam in comitatu Sabaudie Burgundia Alamania Lombardia quam alibi in longinquis partibus cum litteris et sine litteris pro significatione et notificatione cavalcatarum et exercituum iij^e iiij^{xx} xvj flor.

Libravit diversis personis exploratoribus nobilibus statum inimicorum rebellium predictorum inquirentibus iij^e iiij^{xx} iij flor.

Summa summarum omnium libratarum hujus computi xl^m ix^e lxxvij flor. ij tert. auri.

DOCUMENTS DE LA TROISIÈME NOTICE.

Computus nobilis viri Petri Masuerii magistri artillieriarum domini. — *14 mars 1433—12 juin 1437.*

. . . .

Inventarium artilliarum illustris et magnifici principis domini nostri Amedei Sabaudie ducis in Burgo in Breyssia factarum et reductarum.

. . . .

Inventarium magni ingenii quod ducit magnam ruynam ad loca villas et castra ad operandum ubi ductum fuerit et habet membra infrascripta.

Primo habet et tenet dictum ingenium duas colonas pro rotis ad ipsum ingenium necessarias. — Item habet rotas duas ad vertendum pro tendendo ipsum ingenium. — Item

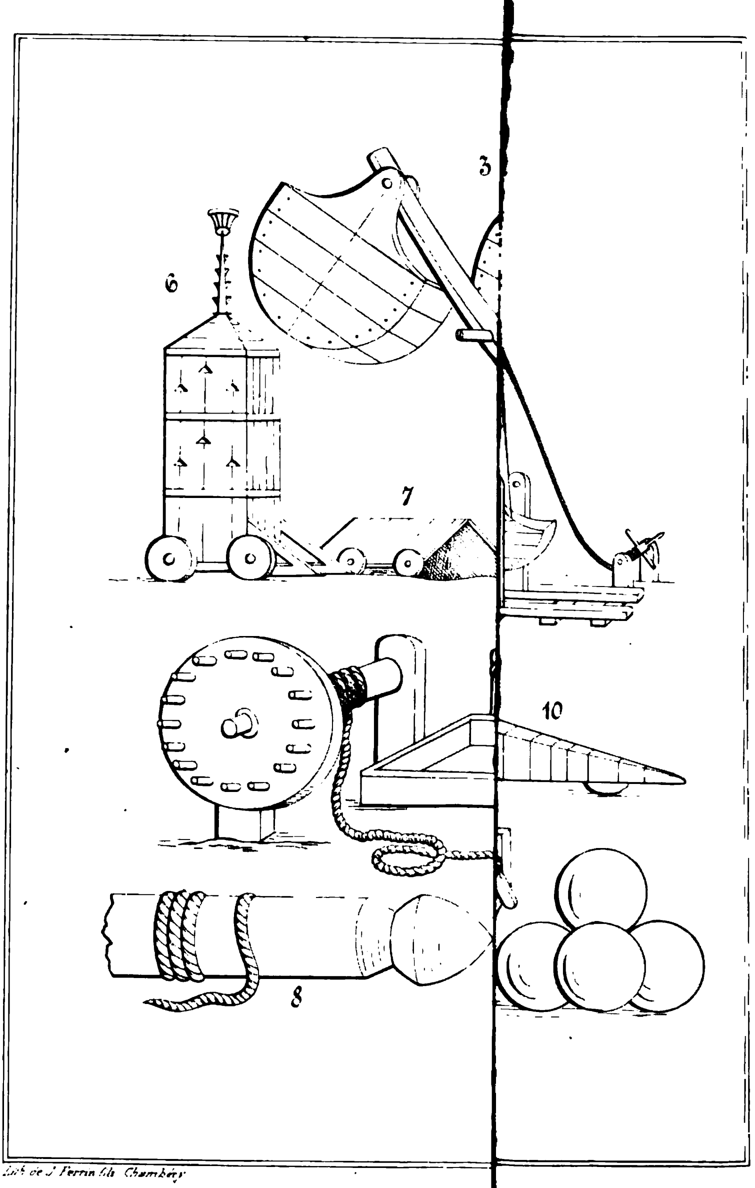
turnum unum necessarium in dictis rotis. — Item solias duas sive trabes pro dictis colonis rotarum quelibet longitudinis quatuordecim pedum. — Item oulias sive pontellas quatuor pro dictis colonis pontaillandis. — Item butas duas nemoris pro dictis rotis firmandis. — Item barras quadraginta octo pro dictis rotis vertendis. — Item postes sappini viginti quatuor pro dictis rotis garniendis. — Item unam magnam colonam de quercu ad dictum ingenium necessariam longitudinis viginti octo pedum. — Item duas solias sive trabes quelibet longitudinis triginta duorum pedum et sunt foraminate deversus capitellum. — Item unum magnum postem de quercu in medio foraminatum ad ponendum in parte inferiori in fondo magne colone prope puellum ad ponendum in foramine dicti postis. — Item alias duas solias sive trabes croyssatas quelibet longitudinis viginti duorum pedum ad tenendum rigidius alias duas solias. — Item assale unum ad tenendum manum tallipedis ipsius ingenii traversando de una solia ad aliam. — Item tallipedem unum ad tenendum dictum ingenium. — Item pro dicto ingenio archas sive archedas duas in quibus ponantur lapides. — Item pro dicto ingenio quatuor pendentia. — Item quatuor oulias necessarias in qualibet archa. — Item quatuor postes quercus in qualibet archa ad ipsas archas imparandas qualibet poste viginti duorum pedum. — Item de parvis postibus querçus ad faciendum solanum dictarum archarum. — Item unam magnam pertigam ad trahendum dictum ingenium longitudinis viginti quinque pedum. — Item barras de ulnis quadraginta octo pro rotis ad ingenium necessariis. — Item rubatos quatuor de nemore ad vertendum et conducendum ligneamina dicti ingenii. — Item duodecim palangias seu manillas ad conducendum dictos rubatos. — Item unum canale magnum de postibus sapini per quam currit petra fronde dicti ingenii. — Item falconum unum necessarium ad levari et erigi faciendum dictum ingenium longitudinis quadraginta octo pedum.

Sequitur ferramenta dicti ingenii vocati de ruyna.

Primo quatuor expangas sive esparras pro qualibet pari

dictarum rotarum que sunt in numero octo rote videlicet quatuor barras que barre vadunt ad coyssias dictarum rotarum. — Idem sexdecim crapellos pro qualibet pari rotarum ad tenendum gambiones ipsarum rotarum prout decet. — Item polos duos qui verti faciunt dictum turnum ligatos in qualibet capite turni predicti. — Item circulos duos sive velas in capite cujuslibet turni ad ligandum dictum turnum. — Item in pertica magna duos grossos circulos sive annellos affixos in summitate dicte pertice ad trahendum polos. — Item polum unum ferri ad frondem trahi faciendum dicti ingenii. — Item in pertica duas coyssias simul junctas et ligatas de circulis sive grossis annellis ferri prout in ipsa ligatura continetur. — Item circulos tres ferri ad ligandum et firmandum dictas perticam et coyssias simul. — Item septem cavillas ferri ad clavellandum dictas coyssias cum pertica. — Item rivonos septem ferri pro dictis cavilliis necessariis. — Item chavetas septem pro dictis rivonibus. — Item unum magnum polum ferri quod est in magno puncto grosse colone ad rigide tenendum totum ingenium. — Item unum magnum circulum ferri quod est in magna colona qui gubernat totam colonam. — Item unum magnum circulum ferri basse existens sub dicta magna colona que vadit in fondum circa puellum diete magne colone. — Item annellum unum ferri plantatum in pertica soliceti clavem ad detractandum dictum ingenium. — Item clavem unam amplicatam ad frenum ipsius ingenii pro trahi faciendo ipsum ingenium. — Item in duabus coyssiis ferri ad ligandum grossam torteriam talliole necessariam ad dreyssiandum dictum ingenium. — Item pro dictis coyssiis unum magnum assale ferri grossum et fortissimum in medio perforaminatum ad sustinendum totum ingenium. — Item pro dictis coyssiis assaletos duos ferri rotondos ad sustinendum dictas archedas. — Item polos septem ferri accutos in pertica ad tenendum magnam candead obviandum quod non currat super magnam perticam. — Item pro dictis coyssiis bindas duas ferri id est in qualibet coyssia una que est annexata deversus occulum assaleti

circumquaque dictas archas. — Item pro dictis est unum magnum chapperonum ferri ad occulum de magno assaleti. — Item pro occulo de parvis assaletis est unum magnum chapperonum ferri. — Item sunt in quolibet ingenio quatuor pendentia in quolibet pendenti est una vala ferri sive grossa esparra deversus assaleti circumquaque caput cujuslibet pendentis. — Item in quolibet pendenti capperonos duos ferri necessarios pro cavilliis et pro assaletis archarum dicti ingenii. — Item chanetas decem ferri pro qualibet archa ad tenendum rivonos dicti ingenii. — Item polum unum ferri quod est in magna pontia pertiee ad rigide tenendum frondam dicti ingenii — Item unum grossum rivonum ferri necessarium ad ipsum polum qui tenet grossum assale a parte superiori. — Item unam chanetam magnam ferri sive clavem ad tenendum magnum rivonum dicte magne colone. — Item annellos duos ferri qui sunt plantati in qualibet coyssia unum annellum circumquaque dictum ingenium. — Item tallipedem unum id est magnam tailliolam de bronchio sive de cupro pro dicto ingenio tenendo. — Item unam cavilliam magnam ferri ad tenendum magnam gerellam seu tailliolam. — Item pro dicto ingenio cepos duos garnitos de ferro habens quinque tailliolas sive gerellas de bronchio seu de cupro per quas currunt undecim corde et alius cepus habet tailliolas quatuor et garniti de croculis ferri in occulo cujuslibet prout decet circumquaque.



Lith. de J. Perrin fils Chambéry

EXPLICATION DES FIGURES.

N° 1. — Trébuchet ou petit engin. C'est la machine de jet dans sa plus grande simplicité.

N° 2. — Volant ou engin de force moyenne. La perche de cette machine, au lieu d'avoir pour contre-poids une caisse remplie de pierres, est munie d'une poche ayant la même destination.

N° 3. — Truie ou grand engin. La forme de cet engin a quelque analogie avec la hure d'un sanglier; on comprend parfaitement pourquoi on lui donnait les noms de Truie et de Couillard.

N° 4. — Carabage avec son manteau.

N° 5. — Instrument que l'on adaptait parfois à la perche des engins, quand on voulait lancer des traits.

N° 6. — Beffroi surmonté d'un arbre, à l'extrémité duquel est une guérite où peuvent se jucher les assiégeants.

N° 7. — Chat.

N° 8. — Tête de bélier.

N° 9. — Manteau triangulaire.

N° 10. — Manteau à pointe.

DE LA

CAUSE DE L'INSENSIBILITÉ

PRODUITE

PAR L'INSPIRATION DES VAPEURS ÉTHÉRÉES.

PAR LE DOCTEUR REVEL

Médecin de S. M. et de la Famille royale en Savoie, Protomédecin de Chambéry,
Professeur à l'École de Médecine,
Membre correspondant de l'Académie royale de Savoie,
et de l'Académie médico-chirurgicale de Turin.

Il est un fait incontestable aujourd'hui et qui est admis généralement, c'est l'insensibilité produite par l'inspiration des vapeurs d'éther. Les nombreuses expériences qui ont été faites à ce sujet en Amérique d'abord, puis en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne et en Savoie, ne permettent plus de révoquer en doute la possibilité de rendre insensible un individu qui doit subir une opération quelconque, en le soumettant préalablement à l'inspiration des vapeurs d'éther. Aussi ne chercherons-nous point à établir ce fait par la citation d'expériences nombreuses et concluantes : nous le regardons comme incontestable et définitivement acquis à la science.

Dans les cas où l'insensibilité n'a pas été obtenue, nous

ne pouvons en vérité pas l'attribuer avec quelques physiologistes à des idiosyncrasies particulières, mais bien exclusivement à la défectuosité de l'appareil employé. et on verra plus loin pourquoi. En effet, tous les appareils proposés jusqu'à ce jour sont plus ou moins défectueux par eux-mêmes, et surtout parce qu'ils exigent l'intervention active et intelligente de l'individu soumis à leur emploi ; et l'on sait quelles difficultés on rencontre dans les hôpitaux chez des individus pourvus d'une intelligence obtuse, et auxquels on fait difficilement adopter l'emploi convenable d'un appareil compliqué. Aussi l'appareil américain, celui de M. Malgaigne, ceux de MM. Roux, Charière, Morel-Lavallée, Maisonneuve, Luër, Cloquet, Cottereau, etc., sont tous d'une application plus ou moins difficile, et ont tous conséquemment le grave inconvénient d'introduire dans les voies respiratoires des doses excessivement variées de vapeurs d'éther, d'être très variablement employés par les malades, et d'amener par-là des résultats très différents. De là, les individus dits non-impressionnables aux vapeurs d'éther, les idiosyncrasies et toutes les explications d'exception qui ne sont que le résultat d'un appareil imparfait. Celui de MM. Besson et Rey, employé à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, et décrit dans le numéro du 16 mars 1847 du *Courrier des Alpes*, a le rare avantage de ne point exiger le concours intelligent du patient, d'introduire toujours et facilement les vapeurs éthérées dans les voies aériennes, et conséquemment d'amener chez tous les sujets le phénomène d'insensibilité.

Mais ce résultat vraiment admirable des inspirations des vapeurs d'éther a-t-il toujours été et sera-t-il toujours sans inconvénient?

Malheureusement quelques faits bien graves, des accidents mortels, en un mot, une insensibilité complète et définitive, c'est-à-dire la mort, ont été dans deux ou trois circonstances le résultat de ces inspirations. Ces malheurs doivent-ils faire rejeter un moyen si riche d'avenir? Telle n'est point notre manière de voir. Et si ces insuccès ont eu lieu, on ne peut les attribuer aux chirurgiens qui les ont éprouvé, mais bien à ce que, enthousiasmé de cette belle découverte, le monde médical s'est empressé de répéter de tous côtés ces expériences si curieuses, sans étudier, sans approfondir le mode d'action de l'agent au moyen duquel on obtenait des résultats si séduisants. Et cependant la partie physiologique de ces expérimentations est la plus importante; car si nous connaissons de quelle manière agissent les vapeurs d'éther pour amener l'insensibilité, nous manierons avec connaissance de cause cet agent d'insensibilité, et nous préviendrons facilement les accidents qui naîtraient de son emploi aveugle et empirique.

Les expériences auxquelles nous avons assisté à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, nous ont pleinement confirmé dans l'opinion que nous nous étions formée sur le mode d'action des vapeurs d'éther pour amener l'insensibilité; et il nous a paru évident que cette insensibilité était le résultat direct et immédiat de la non-hématose, produite elle-même par l'inspiration d'un air trop pauvre en oxygène, composé qu'il est de vapeurs d'éther et d'air atmosphérique mélangés, et dans lequel, par conséquent, l'oxygène, au lieu d'entrer dans une proportion de 21 pour cent, comme doit être l'air parfaitement respirable, n'entre plus que dans la proportion de huit, dix ou douze pour cent, suivant que les vapeurs d'éther

se trouvent mélangées à l'air dans des proportions plus ou moins fortes. De la non-hématose, c'est-à-dire de la non-conversion du sang veineux en sang artériel, résulte comme conséquence rigoureuse la non-stimulation artérielle du cerveau, partant, l'absence d'une des conditions rigoureusement nécessaires au libre exercice des fonctions de l'encéphale, organe central de la sensibilité; et par là conséquemment non-perception des impressions transmises, c'est-à-dire insensibilité.

Ces idées émises par nous dans une note envoyée au *Courrier des Alpes*, le 15 mars, et insérée dans cette feuille le lendemain, ont besoin de quelques développements dans lesquels nous allons entrer.

Les deux conditions primordiales de la vie, chez l'homme, sont la stimulation artérielle et l'influence nerveuse, soit l'innervation. Ces deux actions doivent être produites constamment et sans interruption dans chaque organe, pour que cet organe jouisse de la plénitude de ses fonctions, et dans l'ensemble de l'économie, pour que la vie se continue. Du moment où l'une ou l'autre de ces deux actions cesse dans un organe, celui-ci cesse ses fonctions, et si cette cessation a lieu dans l'ensemble de l'être, la mort en est le résultat. Ces propositions sont rigoureusement vraies en physiologie, et les faits sont là pour en prouver l'exactitude qui, du reste, n'est aujourd'hui contestée par personne.

Cela étant, la stimulation artérielle ne sera produite qu'autant que du sang *artériel* arrivera aux organes, en d'autres termes, qu'autant que le sang veineux aura été changé en sang artériel dans le poumon. Or, la condition indispensable pour cette conversion du sang veineux, c'est l'introduction dans le poumon, par le moyen

de l'inspiration, d'un air vivifiant, c'est-à-dire d'un air contenant 21 pour cent d'oxygène; or, c'est là précisément la proportion que nous offre l'air atmosphérique. Si celui-ci contient deux ou trois centièmes de moins d'oxygène, il sera encore respirable; mais au-dessous, l'hématose n'a plus lieu ou ne se fait qu'incomplètement, et d'autant moins que l'oxygène est en proportion moindre. Les belles expériences de Bichat ne permettent pas de conserver le moindre doute à cet égard, et montrent jusqu'à la dernière évidence que l'hématose présente des degrés variés suivant les variations de proportion de l'oxygène dans l'air inspiré.

En faisant respirer à un individu, pour le rendre insensible, des vapeurs d'éther mélangées à de l'air atmosphérique, vous introduisez dans ses voies respiratoires un mélange de gazs formé de moitié ou à peu près de vapeurs d'éther, et moitié d'air atmosphérique, ou pour mieux dire d'un mélange formé de vapeurs d'éther, 50 centièmes, azote, 39 1/2 centièmes, oxygène, 10 1/2 centièmes. L'air inspiré ne contiendra donc qu'un dixième d'oxygène, au lieu d'un cinquième, et il sera conséquemment impropre à la respiration : il ne contiendra pas suffisamment d'oxygène pour artérialiser le sang veineux, il n'y aura pas hématose, ou au moins elle sera incomplète. Le sang alors qui revient du poumon aux cavités gauches du cœur, et qui de là est envoyé au cerveau, est un sang presque *veineux*, fort peu ou nullement artériel; le cerveau ne reçoit pas la stimulation artérielle, puisque le sang qui lui arrive est veineux; il manque conséquemment d'une des conditions indispensables au libre exercice de ses fonctions, et par-là même, il n'est plus apte à percevoir les impressions que

lui transmettent les nerfs sensitifs ; de là, l'*insensibilité*, plus ou moins profonde, suivant que l'hématose aura été plus ou moins enrayée ; suivant donc que les vapeurs d'éther auront été plus abondantes ou plus longuement respirées.

Cette théorie vraie dans sa base, est confirmée par ce que l'on voit arriver lors des opérations pratiquées sur des individus rendus insensibles par l'inspiration des vapeurs d'éther. Chez le jeune homme amputé le 15 de ce mois, à l'Hôtel-Dieu, ainsi que chez la femme à qui un sein cancéreux a été enlevé le même jour, le sang qui, pendant ces deux opérations, s'est écoulé des artères avait le caractère du sang veineux, et nullement celui du sang artériel. Présumant ce résultat, nous avions prié avant les opérations et l'habile chirurgien qui les pratiquait et nos nombreux et honorables confrères qui étaient présents, de bien remarquer la nature du sang qui sortirait des artères, et il nous a été évident à tous que ce sang était veineux. Et par-là se trouve dévoilé le mode d'action des vapeurs d'éther inspirées dans la vue d'amener l'insensibilité.

D'autres phénomènes concomitants viennent corroborer cette théorie. Ainsi, chez nos deux opérés, 1° le pouls a perdu de sa fréquence et surtout de sa force sous l'influence des inspirations d'éther ; 2° le jet du sang s'échappant des artères divisées était moins saccadé, moins fort, et projeté bien moins loin que dans les opérations ordinaires ; 3° il y avait grande relaxation dans les tissus, et dans le tissu musculaire surtout ; 4° enfin, chez tous deux, un froid intense et qui a duré près de deux heures, a suivi les inspirations d'éther. Or, tous ces phénomènes viennent en confirmation de

notre opinion et sont le résultat de la non-artérialisation du sang veineux, sous l'influence des inspirations d'air éthéré.

Rappelons d'abord que l'arrivée d'un sang veineux dans l'encéphale, privant cet organe de la stimulation artérielle, condition rigoureusement indispensable au plein exercice de ses fonctions, l'empêche de percevoir les impressions transmises, d'où l'insensibilité. Elle l'empêche aussi d'envoyer aux autres organes l'influence nerveuse dont ils ont besoin pour la production de leurs actes. Par là, le cœur, déjà privé de la stimulation artérielle comme le cerveau, ne recevant pas ou recevant incomplètement seulement l'influence nerveuse nécessaire, ralentit ses contractions, les exécute avec moins d'énergie, d'où la lenteur et la faiblesse du pouls, d'où aussi le jet moins fort et moins saccadé du sang s'échappant des artères divisées.

La notable diminution de l'influence nerveuse sur le système musculaire, explique la relaxation de ce tissu et la possibilité de la réduction des hernies étranglées au moyen de l'inspiration d'air mélangé aux vapeurs d'éther.

Le froid consécutif à ces sortes d'opérations s'explique encore de la même manière. Il est généralement admis aujourd'hui en physiologie, que la chaleur animale est due principalement à la conversion dans nos organes du sang artériel en sang veineux, ce qui est tout-à-fait la contre-partie de l'hématose. Or, chez les individus rendus insensibles par l'inhalation des vapeurs éthérées, l'hématose, c'est-à-dire la conversion du sang veineux en sang artériel dans le poumon ne se faisant pas, nos organes, privés du sang artériel, manquent de l'agent

principal de calorification ; de là un froid qui résiste aux moyens calorifiques extérieurs, et qui ne disparaît complètement que lorsque les dernières ramifications bronchiques, débarrassées des vapeurs d'éther, ne contiennent plus que de l'air atmosphérique pur ; lors par conséquent que l'hématose est redevenue entière ; ce qui prend toujours un temps plus ou moins long, suivant que les inspirations d'éther ont duré plus ou moins longtemps et sont le produit d'un appareil plus ou moins parfait. Ces phénomènes concomitants et observés par nous, peuvent ne pas se représenter constamment, mais s'expliquent lors de leur apparition par la non-stimulation artérielle du cerveau.

L'inspiration des vapeurs d'éther produit chez l'homme l'asphyxie, et l'insensibilité n'en est que le résultat physiologique. Ces vapeurs n'agissent point directement sur le système nerveux pour le stupéfier ; mais elles ne font, par leur mélange avec l'air, que diminuer les proportions d'oxygène respiré, enrayer conséquemment l'hématose, et l'arrivée d'un sang veineux au cerveau, place cet organe dans une disposition telle, qu'il ne peut percevoir les impressions transmises.

Aussi, M. Flourens, dans ses expériences, a-t-il trouvé que les racines postérieures des nerfs spinaux étaient paralysées avant les antérieures, et que la paralysie n'atteignait celles-ci que lorsque l'inspiration des vapeurs d'éther avait été prolongée plus longtemps, c'est-à-dire lorsque l'asphyxie avait été poussée plus loin, et que le sang qui arrivait à l'axe cérébro-spinal était plus veineux.

De prime abord, on objectera à cette théorie le raisonnement suivant : si c'est la présence du sang veineux

dans le cerveau qui éteint la sensibilité, d'où vient que quelques individus ainsi insensibilisés, entendent, voient, parlent, exécutent quelques mouvements, et conservent la conscience de ce qui se passe? Cette objection, grave en apparence, nous semble pouvoir être réfutée par des arguments purement physiologiques, et sans recourir à l'élastique et commode idiosyncrasie.

L'encéphale est loin d'être un organe simple dans son organisation : il résulte de la réunion, de l'agglomération d'un grand nombre de centres nerveux spéciaux, ayant chacun leur individualité, mais réunis en un seul organe par un lien mystérieux, et qui probablement restera toujours inconnu aux physiologistes. Or, ces centres nerveux spéciaux ayant chacun une vie particulière, des fonctions particulières, des sympathies particulières, ne doivent-ils pas posséder aussi une impressionnabilité particulière qui fait qu'ils répondront plus ou moins promptement à tel agent, comme ils seront plus ou moins promptement stupéfiés par tel autre? Evidemment il en est ainsi, et les faits physiologiques abondent pour prouver cette assertion. D'après cela, pourrait-on raisonnablement répugner à admettre que sous l'influence de la non-stimulation artérielle, l'organe de perception des impressions fût le premier soporifié, puis ensuite celui duquel part l'influence nerveuse locomotrice, et enfin le point encéphalique qui préside à l'exercice des organes des sens, etc.? Les derniers travaux de M. Flourens, ce savant et infatigable physiologiste auquel la science doit tant de découvertes, le prouvent : dans ses belles expériences sur les inspirations d'éther, les racines postérieures des nerfs spinaux (sensitives), ont été les premières paralysées : puis les racines antérieures (locomotrices)

ne l'ont été que plus tard, lorsque l'inspiration de l'éther a été plus prolongée, en d'autres termes, lorsque la non-hématose a été plus continuée et plus complète.

Après la sensibilité et la locomotilité, vient la suspension des fonctions des sens; à un degré plus avancé, la cessation des fonctions intellectuelles; enfin si la non-stimulation artérielle est poussée plus loin encore, et qu'on aille jusqu'à soporifier la moëlle allongée de laquelle partent les nerfs respirateurs, alors cessation de la respiration; par-là même, mort définitive.

Un état normal et physiologique nous offre la même gradation de phénomènes. Lorsqu'en en effet le sommeil arrive irrésistiblement, il y a d'abord cessation de la sensibilité générale, engourdissement; puis langueur et cessation d'action dans les organes de locomotion; vient ensuite l'obturation des sens, et enfin dans le sommeil complet, mais alors seulement, suspension absolue des facultés intellectuelles, qui continuent cependant dans un sommeil incomplet.

La cessation des fonctions cérébrales, provoquée par l'inspiration des vapeurs d'éther, est absolument la même dans sa marche que celle déterminée par le sommeil.

Ce fait physiologique et les savantes expériences de M. Flourens, prouvent donc le peu de fondement de l'objection tirée de la continuation de l'exercice des fonctions des sens, lorsque la sensibilité a cessé.

Il nous semble prouvé que les inspirations d'éther n'amènent l'insensibilité que consécutivement à l'espèce d'asphyxie qu'elles procurent, et nullement par une action directe ou spécifique sur le système nerveux sensitif.

Ces considérations sont loin d'être purement théoriques, elles sont au contraire éminemment pratiques. Un

agent aussi précieux que celui qui peut rendre insensible à la douleur, ne doit pas être aveugle; il faut que son emploi ne soit pas empirique, autrement il pourrait occasionner des malheurs si son administration était intempestivement dirigée, et les hommes sages et prudents finiraient par l'abandonner. Mais en connaissant son mode d'action sur l'économie, le praticien éclairé et consciencieux pourra toujours en limiter l'action à son gré, et prévenir ces accidents funestes qui ont été bien moins la faute du malheureux praticien qui les a occasionnés, que le résultat d'une théorie erronée. Dans leur opinion, les vapeurs devant agir comme sédatives du système nerveux, ils prolongeaient l'inhalation de l'éther pour rendre la sédation plus complète; et ne sachant pas que l'insensibilité n'était que le résultat de l'asphyxie, en continuant l'inhalation, ils ont amené l'asphyxie complète, c'est-à-dire la mort.

Par cette prolongation en effet, l'hématose cessant d'être produite pendant trop longtemps, le cerveau trop longuement privé de la stimulation artérielle, finit par être engourdi dans tous ses points; cette torpeur gagne la moëlle allongée qui alors n'envoie plus l'influence nerveuse au poumon; celui-ci, privé de cette condition indispensable à l'exercice de ses fonctions, finit par ne plus du tout convertir le sang veineux en sang artériel, et alors cessent dans tous les organes les deux conditions primordiales de l'existence, la stimulation artérielle et l'influence nerveuse, et comme conséquence nécessaire, survient la mort.

Mais une fois le mode d'action des vapeurs d'éther connu, une semblable catastrophe n'est plus à craindre. L'opérateur qui sait que l'insensibilité n'est que le résultat

de la non-formation du sang artériel, ne prolonge pas au-delà du temps nécessaire l'inhalation des vapeurs d'éther. Il s'arrête dès qu'il a obtenu la stupéfaction du point de l'encéphale où siége la sensibilité générale, et ce point est le premier qui soit influencé par la non-stimulation artérielle, et il se garde bien alors de pousser la soporification jusqu'aux autres points encéphaliques et surtout jusqu'à la moëlle allongée. Le chirurgien aura donc un guide sûr dans l'emploi des vapeurs éthérées. En effet, le premier phénomène obtenu est l'insensibilité; quand arrive la cessation de la puissance musculaire, l'opérateur a déjà dépassé la limite qu'il voulait atteindre, et est averti de cesser les inspirations éthérées; si malgré cela il continue, arrive la suspension des fonctions des sens, dernier avertissement qu'il reçoit; et s'il est assez imprudent pour aller plus loin encore, alors cessent les fonctions intellectuelles, ce qu'il ne peut reconnaître dans l'état; il touche à la soporification de la moëlle allongée, c'est-à-dire à la cessation d'action des nerfs respirateurs, et conséquemment à la mort.

Quand l'opérateur aurait dépassé les premières limites, ne pourrait-il pas au besoin employer immédiatement l'inspiration d'un air très riche en oxygène et arrêter le mal qu'il aurait produit? Nous laissons à d'autres le soin de féconder cette idée.

Nous ajouterons en terminant qu'il n'est point dans notre conviction que les vapeurs d'éther soient complètement inertes dans la circonstance, et qu'on ne doive les considérer que comme des vapeurs non-respirables; nécessairement elles produisent une action quelconque sur le système nerveux; mais nous sommes intimément convaincu que la cause éminemment active de l'insensi-

bilité, est la non-stimulation artérielle de l'axe cérébro-spinal, suite forcée de la non-hématose, conséquence elle-même de l'inspiration d'un air trop pauvre en oxygène.

Depuis le 24 mars 1847, jour auquel nous lisions à la Société royale académique de Savoie notre Mémoire sur les causes de l'insensibilité dans l'éthérisation, jusqu'aujourd'hui 4 janvier 1848, toutes les Sociétés savantes ont été vivement occupées des théories et des faits relatifs à l'action de l'éther. Dans cette période, un nouvel agent d'insensibilité a été préconisé par M. Simpson, puis adopté presque exclusivement par tous les opérateurs. Ce nouvel agent est, comme l'éther, administré en vapeurs mélangées à l'air; les phénomènes qu'il produit sont identiques à ceux de l'éther inspiré, moins toutefois cette surexcitation bizarre et variée que l'on voit quelquefois survenir dans l'éthérisation. Le chloroforme, (car c'est sous ce nom qu'il a été désigné) a de plus l'avantage de ne point fatiguer l'opérateur par une odeur vive et pénétrante comme l'éther, d'être plus prompt dans son action insensibilisante, et de laisser reparaître ensuite l'état normal plus franchement et sans continuation de phénomènes accessoires. Ce sont ces différents motifs qui ont déterminé les chirurgiens à remplacer l'éther par le chloroforme.

De cette substitution sont nées une foule de communications aux différents corps savants, dans lesquelles sont indiqués d'une manière diverse et les phénomènes produits et les causes de l'insensibilité. Il résulte de ces

nombreux écrits que le chloroforme insensibilise aussi bien que l'éther, et que les opinions sont encore partagées sur le mode d'action de ces deux agents. Ces opinions se rapportent cependant en définitive à deux : à celle que nous avons émise dans notre Mémoire ; et à une action spéciale sur le système nerveux, action inconnue dans son mode, et constatée seulement par les faits.

La théorie de l'insensibilité produite par la non-stimulation artérielle du cerveau, conséquence du défaut d'artérialisation du sang veineux, sous l'influence de l'inspiration d'un air mélangé à d'abondantes vapeurs non respirables, cette théorie, éminemment physiologique, serait probablement admise sans discussion, si le fait sur lequel elle repose était lui-même incontesté. Mais il n'en est pas ainsi : quelques expérimentateurs, MM. Amussat, Blanchet, etc., ont *constamment* vu le sang avec les caractères veineux dans les artères pendant l'inspiration des vapeurs d'éther ou de chloroforme. D'autres, au contraire, MM. Berruti, Cantù, Roux, Gruby, etc., déclarent avoir toujours remarqué que le sang avait conservé ses qualités artérielles chez les individus opérés, après avoir été insensibilisés par l'un ou l'autre de ces deux agents.

Ces deux ordres de faits ont été constatés par des hommes également dignes de foi, et ne peuvent conséquemment pas être révoqués en doute. Cependant leur contradiction choquante est pour le vrai physiologiste bien plus apparente que réelle ; elle tient sans doute à l'époque à laquelle le fait a été observé, c'est-à-dire si c'est pendant ou après l'inhalation de l'éther ou du chloroforme. C'est là en effet que réside le point capital de la question. Tous les physiologistes savent que l'hématose

se fait *instantanément* dans les poumons lors de la mise en contact du sang veineux avec l'air atmosphérique. Les expériences de Bichat ne laissent aucun doute à cet égard, car elles démontrent que quelques secondes après l'introduction de l'air pur dans les poumons, le sang sort *artériel* des artères; tandis qu'il en sort promptement *veineux* lorsque l'air respiré ne contient pas suffisamment d'oxygène. On comprend d'après ce fait incontesté, comment quelques expérimentateurs ont pu voir le sang continuer à être artériel sous l'influence de l'éthérisation ou de la chloroformisation, tandis que d'autres l'ont toujours vu veineux. Si en effet on examine le sang sortant des artères trente secondes seulement après avoir cessé l'inhalation des vapeurs d'éther ou de chloroforme, et quand par conséquent de l'air pur est déjà entré deux ou trois fois dans les poumons, nécessairement on le trouvera artériel. Et c'est là la circonstance dans laquelle se trouve placé un opérateur qui ne commence son opération que lorsqu'il s'est assuré de la complète insensibilité de son opéré; car, arrivé à ce point, il cesse les inhalations et commence son opération : dans l'intervalle de temps qui s'écoule, le sang est redevenu artériel, tandis qu'il l'eût trouvé veineux si les artères eussent été ouvertes pendant l'inspiration des vapeurs.

C'est pour avoir perdu de vue cette instantanéité de l'hématose, que sont survenus ces violents dissentiments sur le fait servant de base à l'explication du mode d'action de ces deux agents insensibilisants. C'est du reste ce qu'ont mis en évidence les récentes communications faites à l'Académie royale des Sciences, le 27 décembre dernier, par MM. Amussat et Blanchet. Ce dernier ayant placé sous une cloche remplie d'air et de vapeurs

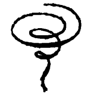
de chloroforme, des animaux dans une des artères desquels il avait adapté un tube recourbé, dont l'extrémité venait aboutir à l'extérieur, a vu le sang sortir veineux de ce tube; plaçant ensuite les mêmes animaux sous une cloche remplie d'air pur, le sang est sorti artériel. Ce résultat très rapidement obtenu et constamment le même, suivant que l'air de la cloche était mélangé ou non avec les vapeurs de chloroforme, ne laisse aucun doute sur la cause de l'erreur dans laquelle sont tombés ceux qui soutiennent que le sang reste artériel lors de l'éthérisation.

Le fait de la non-artérialisation pendant l'inspiration des vapeurs d'éther ou de chloroforme étant constant, la théorie que nous avons émise est éminemment rationelle et physiologique, et partant, nous paraît la seule admissible.

C'est en vain qu'on attribuerait la non-hématose à la sédation des nerfs pulmonaires par l'éther ou le chloroforme; car alors l'artérialisation ne se rétablirait qu'insensiblement et graduellement après la cessation de l'emploi de l'agent sédateur, et non pas immédiatement. L'action de sédation ne cesse pas en effet du moment du retrait de l'agent qui l'a produite, mais se continue encore plus ou moins longtemps, pour ne cesser que graduellement. Et cependant l'hématose, suspendue pendant l'inhalation de ces vapeurs, se rétablit à l'instant même où cesse leur inspiration.

Les médecins qui ont voulu attribuer l'insensibilité à l'action directe de l'éther sur le système nerveux, ont avancé qu'elle était produite, quelle que fût la voie par laquelle l'éther était introduit, fût-ce même en lavement. Mais l'expérience chirurgicale est venue détruire ces hypothèses, et tous les opérateurs continuent à insensi-

biliser au moyen des vapeurs d'éther ou de chloroforme mélangées à l'air respiré. Ce n'est pas que l'éther et le chloroforme n'aient une action sur le système nerveux; mais cette action n'est qu'accessoire dans l'insensibilisation. En effet, en présence d'un phénomène aussi important et aussi constant que la non-hématose, il est impossible pour un physiologiste de chercher et de trouver ailleurs la cause de l'insensibilité.



MÉMOIRE

SUR LES

TREMBLEMENTS DE TERRE

RESSENTIS EN SAVOIE

Par Mgr Alexis Billiet

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY.

Lu dans la séance du 7 Janvier 1848.

Les tremblements de terre sont certainement l'un des phénomènes les plus frappants de l'histoire naturelle. La cause qui les produit est encore bien peu connue. L'homme ne parviendra probablement jamais à les prévoir d'avance, ni à se mettre à l'abri de leurs terribles effets. Il est néanmoins très important de recueillir toutes les observations auxquelles ils peuvent donner lieu. Elles conduiront peut-être tôt ou tard à des résultats inespérés. On peut demander d'abord si tous les pays y sont exposés au même degré, s'ils sont également fréquents et également redoutables dans les quatre parties du monde, dans la zône glaciale, comme dans la zône tempérée et la zône torride, dans les grandes chaînes de montagnes comme dans les plaines? Pline le Naturaliste remarquait

déjà de son temps que les pays maritimes y sont plus particulièrement sujets. *Maritima maximè quatiuntur*.[1] Cette assertion est confirmée par une constante expérience; il est reconnu qu'ils sont plus fréquents aussi dans les environs des volcans. Ces deux faits sont acquis à la science. Pour jeter quelques nouvelles lumières sur cette grave question, il faudrait faire des recherches exactes sur les secousses que l'on a éprouvées autrefois, et sur celles qu'on éprouve encore aujourd'hui dans chaque contrée, pour pouvoir ensuite établir des comparaisons, et reconnaître si elles sont plus fréquentes dans une contrée que dans une autre, et si leur intensité va en augmentant ou en diminuant. Nous nous sommes proposé de remplir cette tâche pour la Savoie; mais elle nous présente de graves difficultés; car nous ne trouvons presque aucun renseignement sur ce point dans les anciennes chroniques de notre pays.

Les Mémoires relatifs aux contrées qui nous avoisinent, parlent quelquefois des secousses ressenties dans ce duché, nous nous sommes empressé d'en profiter. Les auteurs que nous avons plus avantageusement consultés, sont :

1° Spon, *Histoire de Genève*;

2° Bertrand, *Mémoires historiques sur les tremblements de terre*;

3° Vassalli-Eandi, *Rapport sur le tremblement de terre du 2 avril* 1808;

4° Le comte Napione, *Ricerche intorno ai terremoti del Piemonte*; Mém. de l'Académ. de Turin, tom. 19, année 1809;

[1] *Hist. natur.*, lib. 2, n° 82.

5° Alexis Perrey, *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis dans le bassin du Rhône ;*

6° Fournet, *Notes additionnelles aux recherches sur les tremblements de terre du bassin du Rhône.*

Lors même que les historiens ne nomment pas expressément la Savoie, on peut présumer qu'un tremblement de terre y a été plus ou moins sensible, lorsqu'il conste qu'il a été ressenti d'une manière violente dans les pays qui en sont tout-à-fait voisins, tels que le Dauphiné, le Bugey, le Valais ou le pays de Vaud, et surtout lorsqu'il conste qu'il a été ressenti aux deux extrémités opposées de ce duché; par exemple, à Genève et à Grenoble, ou bien à Lyon et à Suse.

Plusieurs écrivains rapportent qu'on a ressenti de nombreux et violents tremblements de terre en Dauphiné, vers l'an 468 de l'ère chrétienne, lorsque saint Mamert, archevêque de Vienne, établit les prières des Rogations, qui se font encore aujourd'hui dans toute l'église catholique. La consternation que ces calamités paraissent avoir répandue alors dans les populations, prouve qu'elles avaient beaucoup de gravité; il est très probable que ces secousses se sont propagées jusqu'en Savoie; néanmoins nous n'en avons pas la certitude.[1]

Selon Marius, évêque d'Avenche, on éprouva en Suisse un violent tremblement de terre en 563; le lac Léman fut tellement agité, qu'il sortit alternativement de ses bords, renversa plusieurs églises, submergea quelques bourgs et quelques villages, et noya les hommes et les bestiaux qui s'y trouvaient. Les eaux détrui-

[1] Fleury, *Hist. eccl.*, liv. 29, art. 38. — Godescard, *Vie de saint Mamert*; 11 mai.

sirent le pont et les moulins de Genève, entrèrent dans la ville et y causèrent la mort de plusieurs personnes. On ne peut pas douter que cette secousse n'ait été plus ou moins sensible dans la partie de la Savoie située sur les bords du même lac.[1]

Sabellico dit qu'à la mort du pape Honorius III, soit en 1227, la terre a été tellement ébranlée dans les Alpes, dans le pays des Salviens, que 5,000 personnes ont été écrasées dans leurs habitations par des masses de rochers détachées des montagnes voisines. *Terra adeò graviter in Alpibus, in Salviorum gente mota est, ut quina hominum millia sint ædificiorum ruinis obtrita ex lateribus montium molibus avulsis*. Mais on voit clairement qu'il s'agit dans ce texte des Hautes-Alpes ou des Alpes maritimes, et non des Alpes grecques ou cottiennes.[2]

Nous n'avons rien de plus précis sur la chute du Mont-Grenier et la formation des Abymes de Myans, que ce qu'en dit le Pouillé de l'évêché de Grenoble, rédigé en 1497. On y lit ce qui suit : *Ecclesia sancti Mauritii de Marchiis, etc.; infra dictam parrochiam est venerabilis conventus Fr. Minorum de observantia Beatæ Mariæ de Myans : ibi terminata fuit ruina quæ de anno Domini* 1248, *septimo calendas decembris, cecidit de aspero monte, et quinque parrochias destruxit, et signanter villam ecclesiamque S. Andreæ*. Voy. Besson, art. Décanat de Savoie, et Grillet, art. Myans. Il est clair, d'après cette citation, que cette grave catastrophe est arrivée le 25 novembre 1248.

[1] Bertrand, *Mém. sur les tremblements de terre*. — *Bibl. univ. de Genève;* mars 1817.

[2] Gioffredo, *Storia delle Alpi marittime*; *Monum. hist. patriæ*, tom. 3, pag. 521.

Sans doute la chute d'une masse aussi énorme a dû produire un grave ébranlement dans tout le décanat de Savoie; mais a-t-elle été produite elle-même par un véritable tremblement de terre? Cela nous paraît douteux. Matthieu Pâris, chroniqueur contemporain, fait mention de ce phénomène; mais il mêle à son récit de si grossières erreurs, qu'on ne peut guères y ajouter foi. Il rapporte qu'en 1248, il y a eu en Maurienne un horrible tremblement de terre; que de nombreux rochers détachés des montagnes voisines ont écrasé cinq villages, causé la mort d'environ 9,000 personnes, et d'une grande quantité d'animaux. Il regarde comme plus probable que cet événement est un miracle que Dieu a opéré pour punir le libertinage, les usures, les homicides, les brigandages de tout genre que les habitants de ce pays commettaient, soit entre eux, soit envers les étrangers et les voyageurs. [1] Spondanus, continuateur de Baronius,

[1] Eodem tempore, in partibus Sabaudiæ, in vallibus scilicet Morianæ, quædam villæ, scilicet quinque, cum suis bovilibus, caulis, et molendinis adjacentibus, obrutæ et absorptæ montibus et scopulis, qui vicini erant, de loco creationis suæ, facto horribili terræ motu; per quiddam sui cavernas avulsis et revolutis. Nescitur tamen si miraculosè vel naturaliter illa montium ruina facta in pagos memoratos adeò horribiliter desæviit. Sed quia hominum circiter novem millia oppressit, et animalia quorum non est numerus æstimabilis, videtur quòd potius miraculosè quàm casualiter evenisset. Dicebatur enim quod in eorumdem incolarum mansiones meritò desæviit divinæ ultionis severitas, eo quòd tam impudenter usurarum turpia crimina exercuerunt indifferenter, polluti libidinis ignominia, seque ut vitium virtutis specie operiret, mercatores denariorum sophisticè non erubuerunt appellare, simonias non abhorruerunt, furta et prædas sine misericordia aggredi non formidabant; transeuntes per eos, et cùm eis hospitantes peregrè proficiscentes, romanamque curiam adire compulsos, scholares, institores vel jugulare vel potionare non omittebant, ignorantes quod quanto ultio divina tardius, tanto gravius desævire solet, teste Beato Gregorio dicente: lento gradu procedit ad ultionem divina severitas, sed tarditatem compensat posteà gravitas. Matth. Pâris, *Hist. anglicana*, ad ann. 1248.

s'est borné à copier les erreurs de ce récit, sans y rien changer.[1] On voit clairement que le moine anglais n'a parlé de ce fait que d'après des bruits vagues et incertains. En plaçant ce phénomène en Maurienne, en parlant de la mort de 9,000 personnes, il fait preuve d'une grande ignorance. Il attribue aux malheureuses victimes de ce désastre toutes les vexations que les voyageurs avaient à subir en allant de l'Angleterre à Rome; mais cette accusation tombe d'elle-même, soit parce que les chroniques du temps ne renferment rien qui puisse la confirmer, soit parce que les habitants de Saint-André n'étaient pas sur la route de Lyon à Turin. Un savant écrivain présume avec assez de fondement que l'historien anglais conservait un principe de haine contre les Savoyards, comme on peut en juger d'après la manière dont il parle du prince Thomas de Savoie, comte de Flandres.[2] Dans sa *Narration historique des couvents de l'ordre de Saint-François, de la province de Saint-Bonaventure*, le père Fodéré suppose aussi que la chute du Mont-Grenier a été occasionnée par un tremblement de terre; mais il ne cite aucune autorité à l'appui de son assertion.[3] M. de Saussure paraît plutôt d'un sentiment contraire.[4]

Bertrand dit qu'un tremblement de terre a causé beau-

[1] Spondanus, ad ann. 1248; tom. 1, pag. 171, art. 14.

[2] *Ricerche intorno ai terremoti del Piemonte*, par le comte Napione; Mém. de l'Acad. de Turin, tom. 19, ann. 1809.

[3] Fodéré, ibid., *Description du Couvent de Myans*, pag. 794. — Guillaume Paradin, dans sa chronique, attribue également cette catastrophe à un tremblement de terre. « Aussi de ce règne, dit-il, se fit ès « Alpes et montagnes de Savoie un si horrible tremblement de terre, « que cinq mille hommes expirèrent. » *Chronique de Savoie*, liv. 2.

[4] *Voyages dans les Alpes*, tom. 3, ch. 4.

coup de dommages en Savoie en 1298. Il cite à l'appui une chronique manuscrite conservée à Genève. Nous présumons qu'on a écrit 1298 pour 1248.

Du XIII[e] au XVI[e] siècle, on éprouva en Suisse plusieurs secousses assez graves. En 1322, on en ressentit une à Genève; en 1346, le palais épiscopal de Bâle fut détruit; en 1356, la ville de Bâle et plusieurs villages des environs furent renversés. La Suisse fut encore ébranlée plus ou moins aux années 1357, 1372, 1380, 1382, 1394, 1415, 1416, 1428, 1444, 1456, 1470, 1490, 1502, 1504, 1523, 1531, 1533, 1534, 1538, 1548, 1552, 1557, 1571, 1572, 1573. Plusieurs de ces tremblements ont été ressentis à Genève et dans le pays de Vaud; il est très probable qu'ils ont été aussi plus ou moins sensibles en Savoie.[1]

En 1542, secousses en Savoie et en Piémont. — Huet; Fournet; notes additionnelles aux recherches de M. Perrey.

Spon rapporte qu'en 1574, on éprouva à Genève deux tremblements de terre, dont l'un renversa dans le fossé la porte de Cornevin.[2] D'après le même auteur, le 1er mars 1584, un dimanche sur le midi, « le temps étant « fort serein, on sentit tout d'un coup à Genève un grand « tremblement de terre qui dura dix ou douze minutes, « se faisant non-seulement remarquer par le cliquetis « des vitres, des tuiles et des lambris, mais ébranlant « jusqu'aux fondements des maisons, et jetant par terre « quelques cheminées. On le sentit dans tous les environs

[1] Bertrand, *Mém. sur les tremblements de terre.* — *Biblioth. univ. de Genève;* mars, 1817.

[2] Spon, tom. 1, pag. 321.

« du lac, et il redoubla trois jours de suite. A une « demi-lieue de la ville d'Aigle, au canton de Berne, « entre neuf et dix heures du matin, on vit s'élancer « d'un entredeux de rochers une prodigieuse quantité « de terre, qui tomba comme une ravine d'eau, et com- « bla presqu'en un instant les vallons et la campagne « voisine. Le hameau de Corbéry en fut enseveli, excepté « une seule maison. La terre s'augmentant à mesure « qu'elle roulait, ensevelit aussi au village d'Yvorne, au- « dessous de Corbéry, soixante-neuf maisons, cent-six « granges pleines de denrées, cent personnes et une « grande quantité de bétail. Ce tremblement fut si violent, « que près du village de Motern, le lac s'avança plus de « vingt pas outre son ordinaire. [1] » Il est évident que ce tremblement a été sensible au moins dans une partie de la Savoie, puisqu'il a été fortement ressenti à Genève et dans tous les environs du lac. D'après le Pasteur Buxtorf, il y eut, le 10 mars suivant, une seconde secousse qui fut aperçue en Savoie et dans toute la Suisse. [2]

Spon rapporte encore qu'à Genève, en 1600, le 16 septembre, « le Rhône fit en trois ou quatre reprises une « espèce de flux et reflux, c'est-à-dire qu'il s'arrêta « autant de fois sans couler, ses eaux remontant dans « le lac et laissant son lit à sec en des lieux où aupa- « ravant il y avait plus de cinq pieds d'eau, jusque-là « même que les enfants y prirent de petits poissons. Il « y a grande apparence que cette merveille de la nature « arriva par un espèce de tremblement ou soulèvement de « terre par lequel le terrain étant élevé trois ou quatre

[1] Spon, *Hist. de Genève*, tom. 1, pag. 325.

[2] Bertrand, *Second Mém. sur les tremblements de terre.*

« fois, empêcha le Rhône de couler, et que le même « terrain se rabaissant ensuite, l'eau reprenait son cours « ordinaire.[1] » D'après le même historien, en 1601, le 8 septembre, « une heure après minuit, la terre « trembla depuis Genève jusqu'en Suisse d'une si rude « secousse, que M. Jacques Godefroy remarque dans « ses mémoires manuscrits que son lit en fut balancé « comme un berceau à droite et à gauche.[2] » D'après Bertrand, il y a eu aussi des tremblements en Suisse en 1602, 1604, 1607, 1610, 1612, 1614, 1618, 1619 et 1620.[3] »

En 1621, le 20 mai, jour de la Pentecôte, il y eut à Genève un violent tremblement de terre; les ministres qui prêchaient alors se prirent fortement à la chaire, de peur de tomber. Bertrand assure que cette secousse a été ressentie à Neuchâtel, dans le pays de Vaud et en Savoie.[4] On éprouva encore des secousses en différents endroits de la Suisse en 1623, 1625, 1630, 1633, 1638, 1642, 1644 et 1648.[5]

En 1650, on compta vingt-une secousses à Bâle, du 15 février au 20 novembre; en 1651, le 7 décembre, on ressentit à Genève, sur le soir, une secousse qui ne fit point de mal.[6]

En 1682, dans la nuit du 11 au 12 mai, au rapport de Spon, « il y eut un tremblement de terre qui se « remarqua non-seulement dans le pays de Vaud et le

[1] Spon, tom. 1, pag. 417.
[2] Spon, ibid. — Bertrand, 2e *Mémoire.*
[3] Bertrand, ib.
[4] Spon, tom. 1, pag. 486. — Perrey, *Mém. sur les tremblements du bassin du Rhône.* — Bertrand, ibid.
[5] Bertrand, ib.
[6] Spon, tom. 1, pag. 512.

« Chablais, mais aussi dans presque toute la Suisse, « la Savoie, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Dau- « phiné, le Lyonnais jusqu'à Paris. Il causa plus de mal « par l'épouvante qu'il donna que par les ravages qu'il « fit; car il ne fit qu'abattre des cheminées ou des pans « de murailles en quelques endroits; mais il y eut des « personnes qui en prirent la fièvre et qui en moururent. [1] »

En 1688, la ville de Smyrne et celle de Naples furent en partie renversées par des tremblements de terre. Cette année fut aussi marquée par des orages extraordinaires qui désolèrent tout aux environs de Lausanne, de Thonon, et de Chambéry. [2] On éprouva encore quelques secousses à Genève et dans le pays de Vaud, en 1692, 1693, 1712, 1715, 1716, 1726 et 1728. [3] En 1729, plusieurs secousses furent ressenties à Genève, à Vevey et à Lausanne. Elles ont dû être aussi plus au moins sensibles en Chablais. [4]

En 1736, le 23 avril, on ressentit une violente secousse de tremblement de terre à Fontcouverte, en Maurienne. Les habitants s'enfuirent de leurs maisons; le sonneur, occupé alors à carillonner, à cause de la fête de Saint-Georges, descendit du clocher tout effrayé en annonçant la fin du monde. [5]

[1] Spon, tom. 1, pag. 555. — Bertrand, ib. — Perrey, ib.

[2] Bertrand, 2e *Mém. sur les tremblements de terre.*

[3] Bertrand, ib.

[4] Bertrand, ib. — Perrey, *Mém. sur les tremblem. du bassin du Rhône.*

[5] Hodie, 23 aprilis 1736, summo mane factus est ingens terræ motus, ita ut multi exterriti effugerint domo, et præsertim campanarius, qui, cùm propter solemnitatem diei sacræ B° Georgio argutè et numerosè tintinnabula quateret, stupefactus et cum clamore quasi annuntians finem mundi tremebundus de turre descendit et aufugit. *Regist. des act. de Bapt.* de la paroisse de Fontcouverte; 1736.

Le 9 mars 1753, on éprouva une violente secousse à Pignerol, à Turin, à Suse, au Mont-Cenis et à Genève; cette secousse n'a pas pu être sensible au Mont-Cenis et à Genève, sans l'être dans toute la Savoie. Muratori dit qu'on a ressenti trois secousses à Turin, et quatorze à Suse; qu'en plusieurs endroits, aux environs de cette dernière ville, le sol s'est entr'ouvert, et que ces crevasses se sont remplies d'eau de manière à former plusieurs petits lacs. « Nella real città di Torino furono « sentite con universale consternazione tre scosse di « tremuoto, la prima delle quali fu sensibilissima, sebbene « non recasse alcun danno. S'intese poi che a Susa « replicassero quatordici scosse, e ne seguisse in più « luoghi un improviso aprimento della terra, ne cui « vani si formassero laghi d'acqua uscita d'alla terra « medesima.[1] » La *Gazette de France* des 24 mars et 14 avril 1753, parle aussi de ce tremblement de terre, et assure qu'il produisit au Mont-Cenis une large ouverture par laquelle s'échappèrent des torrents d'eau.[2] Ce récit n'est peut-être pas entièrement exempt d'exagération. Le comte Napione assure qu'il n'a jamais entendu parler des lacs qui, au rapport de Muratori, ont dû se former alors dans les environs de Suse.[3] Il ne reste non plus aucun souvenir dans la haute Maurienne des crevasses qu'on dit s'être faites au Mont-Cenis à la même époque.

Dans sa traduction de *Toaldo*, M. Dacquin rapporte que, « le 15 octobre 1755, environ à midi et dix mi- « nutes, on a ressenti à Chambéry une secousse de « tremblement de terre assez forte, puisque les sonnettes

[1] Muratori, *Annali d'Italia;* ann. 1753.
[2] Perrey, *Mém. sur les tremblements de terre du bassin du Rhône.*
[3] *Ricerche intorno ai terremoti del Piemonte.*

« dans des appartements au troisième étage sonnèrent, « et que quelques cheminées furent renversées ; mais la « durée n'en fut tout au plus que de deux ou trois se- « condes ; elle fut précédée par un bruit sourd semblable « à celui que feraient des voitures qui rouleraient dans « le lointain sur des voûtes ; ce bruit dura à peu près « autant de temps que la secousse. La commotion fut « générale dans la ville et dans les campagnes des envi- « rons ; mais elle se fit sentir avec plus de violence du « côté de Grenoble. On s'en est aussi aperçu à Genève, « à la même heure, mais moins fortement qu'à Cham- « béry.[1] »

Le 1er novembre 1755, jour de la Toussaint, à neuf heures vingt minutes du matin, on a éprouvé à Lisbonne deux premières secousses de peu d'intensité. Elles furent suivies, deux minutes après, du plus affreux tremblement de terre qu'on ait jamais ressenti en Europe. On assure qu'il renversa douze mille édifices, et qu'un grand nombre d'autres furent gravement endommagés. On compte au nombre des édifices renversés le palais royal, le théâtre, plusieurs monastères, l'église patriarchale, celles de Saint-François, de la Trinité, du Saint-Esprit, de Saint-Julien ; celle de N.-D.-de-Lorette, celle des Jésuites, celle des Carmes, celle des Augustins et plusieurs autres. L'ambassadeur d'Espagne fut écrasé sous les ruines de son palais avec plusieurs de ses domestiques. Le roi passa plusieurs jours hors de la ville dans une tente. Il logeait pendant la nuit dans une voiture avec toute sa famille. Au moment où les maisons s'écroulèrent, le feu de chaque foyer éparpillé parmi les ruines,

[1] *Essai météorologique*. Chambéry, 1784 ; pag. 279.

occasionna un grand nombre d'incendies. Le peuple épouvanté s'imaginait que les flammes sortaient du sol. On porte à 10,000 le nombre des personnes qui ont été ensevelies sous les débris de leurs habitations. Un plus grand nombre encore ont été blessées d'une manière plus ou moins grave.

Trois jours après cet affreux désastre, le nonce du pape écrivait à Rome, à un de ses frères, une lettre datée *dalla desolata terra, ove fu mercoledi scorso la citta di Lisbona;* il lui marque qu'il a perdu son secrétaire, qu'il n'a échappé lui-même à la mort qu'avec beaucoup de peine, et sans pouvoir rien sauver; qu'il se trouve hors de la ville abrité sous des nattes de jonc soutenues par deux traverses de bois; que les incendies continuent à passer d'une maison à l'autre sans rencontrer aucune résistance, et qu'au moment où il écrit, celle qu'il habitait venait d'être envahie par les flammes.[1] Cinq années après, on assurait au voyageur Baretti que ce fléau avait diminué la population de Lisbonne de 90,000 habitants.[2] Ce chiffre est probablement exagéré; cependant on comprend aisément qu'un très grand nombre de familles ont dû alors être forcées d'aller se fixer ailleurs. Cette terrible secousse a été ressentie dans tout le Portugal, en Espagne, dans le royaume de Maroc, où les villes de Fez et de Méquinez furent en partie renversées, en Provence, à Lyon, à Neuchâtel, dans le pays de Vaud, en Valais, à Brig, à Milan. M. Dacquin rapporte qu'elle fut à peine sensible à Chambéry, et que plusieurs personnes même ne s'en aperçurent pas.[3]

[1] Muratori, *Annali d'Italia*; ann. 1755.
[2] Baretti, *Lettere familiari;* Lett. 19.
[3] *Essai météorologique;* édition de Chambéry, pag. 279.

Cependant il est certain qu'à Aix les eaux sulfureuses se troublèrent, devinrent laiteuses, et déposèrent ensuite un résidu blanchâtre, et que les eaux d'alun n'éprouvèrent aucun changement. Dans une lettre écrite au directeur de la *Bibliothèque universelle de Genève*, le 27 février 1822, M. Vidal, docteur-médecin à Aix, assure que son père lui a souvent cité ce fait qu'il avait observé par lui-même. L'écoulement des eaux minérales de Salins, en Tarentaise, fut suspendu pendant quarante-huit heures, après quoi elles reparurent plus abondantes qu'auparavant. Les eaux du lac de Genève furent violemment agitées; une barque partie de Vevey et voguant à pleines voiles, recula subitement. Dans toute la Suisse, dans une partie de l'Allemagne, et même en Prusse, aux environs de Berlin, les eaux des lacs éprouvèrent une agitation, et les sources furent plus ou moins troublées. La même secousse a été ressentie en Angleterre, en Irlande, dans le golfe de Botnie, en Finlande et jusqu'au Groënland. [1]

Le tremblement du 1er novembre fut suivi d'un grand nombre d'autres d'une moindre intensité. Le 18 et le 19 du même mois, on ressentit quelques secousses à Aix; cependant M. Dacquin, observateur assez exact, n'en fait pas mention. Le 9 décembre, toute la chaîne des Alpes et celle du Jura furent violemment ébranlées. Bâle, Berne, Genève, le pays de Vaud, le Bugey, le Lyonnais, la Savoie et le Piémont ont éprouvé la même agitation. Il y eut le même jour un nouveau tremblement en Portugal et en Espagne. [2]

[1] Bertrand, 4e *Mém. sur les tremblements de terre.* — Valmont de Bomare, *Dict. d'hist. nat.*; art. Tremblements de terre. — Al. Perrey, *Mém. sur les tremblements de terre du bassin du Rhône.* — Fournet, *Notes additionnelles au Mém. de M. Perrey.*

[2] Perrey, *Mém. sur les tremblements de terre du bassin du Rhône.* — Bertrand, 4e *Mémoire.*

Le 27 décembre 1755 et le 1er février 1756, nouvelles secousses de peu d'intensité à Aix, en Savoie, et dans les environs.[1] Les tremblements de Lisbonne ont paru avoir un retentissement particulier dans toute la Suisse et surtout à Brig, en Valais. Dans ce dernier endroit, du 1er novembre 1755 au 6 mars 1756, on a éprouvé presque tous les jours quelques commotions plus ou moins violentes.[2]

Le 29 juillet 1770, deux ou trois secousses à Genève, Belley, Bourg, Lyon et Grenoble. Elles ont dû être sensibles aussi au moins dans la partie occidentale de la Savoie.

Du 8 juin 1772 jusqu'à la fin de décembre 1773, on éprouva de fréquents tremblements de terre à Clansaye, département de la Drôme. La secousse du 23 janvier 1773 s'est propagée jusqu'à Suse. Durant les huit premiers mois, le centre de vibration du sol paraissait fixé à Clansaye, tandis que durant les dix mois suivants, il s'est déplacé et s'est transporté près de Saint-Raphaël, village situé à une lieue de Clansaye.[3]

Le 15 octobre 1784, une violente secousse fut ressentie à Grenoble. Elle a été plus forte encore dans la vallée du Graisivaudan jusqu'à Chambéry et à Aix. Le 29 novembre de la même année, une secousse dans le pays de Vaud, à Genève, en Savoie et en Dauphiné. Elle s'est étendue jusqu'en Allemagne, et a embrassé un espace au moins de cent cinquante lieues. Le 3 décembre suivant, plusieurs secousses dans la vallée du Graisivaudan, sur la

[1] Perrey, ib.

[2] Bertrand, ib. — Perrey, ib.

[3] Perrey, ibid. — Fournet, *Notes additionnelles au Mémoire de M. Perrey*. — Faujas de Saint-Fond, *Hist. nat. du Dauphiné*.

route de Grenoble à Chambéry, et dans les montagnes de la Maurienne.[1]

Le 12 décembre 1803, tremblement de terre à Chamouni. Le Mont-Blanc fut violemment ébranlé; une grande masse de glace s'en est détachée.[2]

Le 3 février 1804, plusieurs secousses dans le département du Mont-Blanc. On a éprouvé aussi quelques secousses à Moûtiers le 2 mars de la même année.[3]

Le 2 avril 1808, à cinq heures quarante-cinq minutes du soir, on éprouva un violent tremblement de terre à Pignerol et dans les environs. Les édifices en furent fortement ébranlés, et quelques-uns même entièrement renversés. Les dommages les plus graves eurent lieu dans les vallées du Pelis, du Cluson, à Luserne, à la Tour, à Saint-Jean et dans la vallée même de Pignerol. M. le comte Napione assure qu'on les évalua dans le temps à plus d'un million.[4] Cette secousse a été très sensible à l'hospice du Mont-Cenis; elle y a déplacé les assiettes, renversé un chandelier et fait craquer les planchers. Elle a été ressentie à Chambéry ainsi qu'en Maurienne et en Tarentaise, mais sans y causer aucun dommage. Elle s'est prolongée jusqu'à Vigon, Cavour, Asti, Casal, Turin, Milan, Ivrée, Aoste, Grand-Saint-Bernard, Genève, Lyon, Grenoble, Gap, Aix en Provence, Marseille, Toulon, Nice et Gênes. Pignerol a paru être le foyer de l'ébranlement. En s'éloignant de ce point, il allait en diminuant. Il a été peu sensible

[1] Perrey, ib. — *Mémoire de l'Académie de Dijon;* ann. 1784.

[2] Perrey, ib.

[3] Perrey, ib. — *Journal des Débats;* 28 ventôse an XII.

[4] *Ricerche intorno ai terremoti del Piemonte.* — *Mém. de l'Acad. de Turin*, tom. 19, ann. 1809.

à Genève, Lyon, Toulon et Gênes, villes situées sur les confins du sol mis en vibration. [1]

Cette violente secousse fut suivie d'un grand nombre d'autres. Elles se succédèrent sans interruption jusqu'au 17 mai suivant. M. le professeur Vassalli-Eandi, qui fut envoyé à Pignerol par le préfet de Turin, avec MM. Borson et Carena, pour faire des observations et recueillir des renseignements, rapporte qu'on en avait déjà éprouvé plus de quarante à Pignerol, lorsqu'il y arriva le 8 avril. Pendant le séjour qu'il y fit, il en compta lui-même onze dans une seule nuit. « On peut « assurer, dit-il, qu'à la Tour et aux environs, on a « ressenti, depuis le 2 avril jusqu'au 10 mai, plus de « quatre cent cinquante secousses, explosions, trémous-« sements et bruits souterrains comparables à des canon-« nades tirées tantôt près de l'observateur, et tantôt à « de plus grandes distances. [2] » Ces secousses avaient moins d'intensité que la première, et s'étendaient aussi beaucoup moins loin. Quelques-unes cependant ont encore été sensibles en Savoie, et notamment celle qui a eu lieu le 2 avril, à neuf heures du soir, et celle du 16 mai. [3]

[1] Vassalli-Eandi, *Rapport sur le tremblement de terre du 2 avril* 1808.

[2] *Rapport sur le tremblement de terre du 2 avril.*

[3] Quelques extraits de la *Correspondance vaudoise* nous paraissent propres à bien faire connaître l'étendue des désastres que l'on a éprouvés alors dans les environs de Pignerol. « Perouse, 4 avril. Un bon tiers « de nos maisons est tombé en ruines. Toutes les autres sont fortement « endommagées. Personne n'ose habiter sa maison. A Saint-Germain, « les dommages sont encore plus considérables. » — « Pomareto, 7 avril. « Ce qui s'est passé à Pignerol depuis samedi, offre un spectacle extraor-« dinaire. Des familles entières couchent sur la place publique sous des « tentes. On paie douze francs une voiture pour une seule nuit, et per-« sonne ne regrette cette dépense. » — « La Tour, 11 avril. Notre pays « a beaucoup souffert; la moitié en est presque inhabitable. Le pauvre

Le 1er février 1811, à onze heures du soir, deux légères secousses à Saint-Jean-de-Maurienne. Le *Moniteur* du 17 février suivant, et le *Journal des Débats* du 18, en font mention.

Le 17 janvier 1817, à une heure du soir, on a éprouvé une légère secousse aux Ouches, près de Chamouni; on en a ressenti une seconde le 19 janvier, à cinq heures du matin, et une troisième le 20 du même mois, à quatre heures du matin.[1] Le 11 mars de la même année, à neuf heures vingt minutes du soir, violente secousse au même village des Ouches et dans toute la vallée de Chamouni. Elle a été suivie d'un grand nombre d'autres: on en a compté douze en vingt-quatre heures. Plusieurs avalanches de neige et de glace se sont détachées de la montagne et ont répandu une grande frayeur dans les environs. Une de ces avalanches a entraîné une maison aux Ouches; quatre personnes y ont péri. Le même tremblement a été ressenti en Suisse et dans toute la Savoie. Il a été plus violent à Lausanne qu'à Genève. Dans cette dernière ville, il a ébranlé les planchers et fait craquer les boiseries; l'effet a été plus sensible dans la partie haute que dans la partie basse de la ville, et aux étages supérieurs des habitations que dans les autres. Aucun événement plus grave n'en a été la suite, sauf quelques

« village de Luserne a été tellement ébranlé, qu'il ne présente plus que « l'aspect de la désolation. Il n'est plus une seule maison que l'on puisse « habiter sans danger. Tous les habitants couchent sous des tentes, dans « de vieilles futailles, et sous des hangars formés par des planches et « des meubles transportés à la hâte à la campagne. » — « Briquerasco, « 11 avril. Un bon tiers des maisons de ce pays est ruiné, et il en est « peu qui n'exigent pas de promptes réparations. » *Correspondance vaudoise sur le tremblement de terre du mois d'avril* 1808.

[1] *Journal des Débats* du 25 janvier 1817. — Alexis Perrey, Mém. cité.

malaises éprouvés par des personnes plus sensibles que d'autres à ces sortes d'influences. La secousse a été plus faible encore à Chambéry, où elle n'a causé aucun dommage; il n'y a même qu'un petit nombre de personnes qui s'en soient aperçues.[1] On a encore ressenti, dans la vallée de Chamouni, quelques vibrations peu violentes le 13, le 14, le 15, le 28, le 30 et le 31 du même mois de mars, ainsi que le 1er et le 2 avril suivant. Le *Journal des Débats* en parle dans ses nos des 22 et 27 mars, 5 et 17 avril. Le 17 mai 1818, à Motz en Chautagne, secousse précédée de fortes détonations.[2]

Le 19 février 1822, à neuf heures cinquante-cinq minutes du matin, on a éprouvé une violente secousse de tremblement de terre à Chambéry et dans toute la Savoie. La partie du sol mise en vibration comprenait, dans son étendue, Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers, Aoste, Sion, Lausanne, Berne, Genève, Vesoul, Seyssel, Belley, Bourg, Lyon, Valence et Grenoble. On ne s'en est pas aperçu à Turin, ni au Grand-Saint-Bernard. A Chambéry, le baromètre marquait ce jour-là :

à 7 h. du matin,	746, 2	à 2 h. du soir,		745, 7
à 9	» 746, 9	à 3	»	745, 7
à 10	» 747, 0	à 4	»	745, 7
à midi,	746, 7	à 9	»	746, 7

Le thermomètre centigrade marquait le même jour :

au lever du soleil,	+ 3°. 0	à 2 h. du soir,		+ 11°. 0
à 9 h.	» + 5°. 0	à 9	»	+ 4°. 5

Ces données prouvent que le baromètre et le thermo-

[1] *Bibliothèque universelle de Genève;* mars 1817.

[2] *Annales de Chimie et de Physique*, tom. 33, pag. 403. — Alexis Perrey, Mém. cité.

mètre n'ont éprouvé alors que les variations ordinaires de chaque jour, et que le tremblement de terre a été indépendant de l'état de l'atmosphère. Tout le jour, le ciel a été calme et à demi voilé par des nuages. La secousse a été accompagnée d'un bruit semblable à celui d'une lourde voiture roulant sur le pavé. Tous les édifices de la ville ont éprouvé de violents craquements ; ils ont été plus sensibles dans les étages supérieurs. Beaucoup de vieux murs ont été lézardés ; deux cents cheminées au moins ont été renversées. Les sonnettes d'entrées ont été mises en mouvement dans plusieurs maisons. Un bloc de pierre s'est détaché de la carrière de Lémenc.

A Aix, la secousse a été accompagnée du même bruit et a paru plus violente encore qu'à Chambéry. Plusieurs cheminées se sont écroulées. Dans une lettre adressée au rédacteur de la *Bibliothèque universelle de Genève*, M. Vidal, docteur-médecin, écrit qu'aussitôt après la secousse, il est allé examiner la source des eaux sulfureuses. Elles n'avaient encore éprouvé aucune altération à son arrivée ; ce ne fut que trente-sept minutes après qu'elles commencèrent à devenir laiteuses et à charrier quelques flocons blanchâtres et quelques fragments de stalactite. Leur température n'était alors que de 33° R. Deux heures après, elles revinrent à 34° et commencèrent à s'éclaircir. A cinq heures du soir, elles avaient repris leur température ordinaire de 34 $\frac{1}{2}$. La source d'alun n'avait éprouvé aucun changement. On avait fait la même observation le 1er novembre 1755. Dans toutes les paroisses des environs d'Aix, les voûtes des églises ont été fortement ébranlées et plus ou moins endommagées.

Le lac du Bourget a été violemment agité ; les eaux

se sont élevées sur ses bords de plusieurs pieds au-dessus de leur niveau ordinaire. Un paysan a dit *qu'elles bouillonnaient comme la soupe dans une marmite*. A Saint-Innocent, une petite maison a été renversée. A Yenne, la tour du clocher éprouva plusieurs balancements très sensibles. La cérémonie des quarante heures avait réuni à l'église une foule nombreuse; au moment où le prédicateur disait dans son exorde : *Nous sommes suspendus entre le ciel et l'enfer*, un craquement effrayant se fit entendre; la voûte fut lézardée dans toute sa longueur; une grêle de plâtre et de gravier tomba de tous côtés; les assistants épouvantés se pressaient à toutes les issues en poussant des cris. Il n'y eut cependant que deux personnes de blessées; mais quelque temps après, on a été obligé d'abattre et de refaire la voûte.

La secousse a été faible à Montmélian et dans les Beauges; à Alby, le mur de l'église s'est fendu; à Annecy, c'était l'heure du marché; les rues étaient remplies de monde; plusieurs personnes ont été blessées par la chute des tuiles; néanmoins il n'y pas eu d'accident grave. La secousse a été peu sensible à La Roche, à Sallanches et à Chamouni; à Genève, les observateurs ont éprouvé une trépidation sur leurs chaises suivie d'une sorte de bercement, accompagné de bruit aux portes; dans plusieurs maisons les sonnettes se firent entendre. Ces mouvements durèrent environ quinze secondes, et laissèrent pendant le reste de la matinée un malaise analogue à celui qui succède au mal de mer. C'est dans l'atelier du penduliste qui soigne l'horloge de St-Pierre, dans le clocher, que l'ébranlement a été plus sensible. Cet atelier est à quatre-vingts pieds au-dessus du sol, qui est lui-même à cent pieds environ au-dessus du lac.

La charpente du beffroi craquait d'une manière effrayante ; dans les appartements plusieurs pendules s'arrêtèrent. Les eaux du lac n'ont pas manifesté de mouvement appréciable.[1]

A Rumilly, la voûte de l'église a été lézardée en plusieurs endroits et séparée des murs ; le clocher s'est fendu de bas en haut jusqu'au sommet. A Seyssel, deux maisons ont été renversées ; à Belley, presque toutes les maisons ont été plus ou moins endommagées par des crevasses dans les murs ; à Lyon, plusieurs maisons de la rue Bombarde et de la rue Saint-Jean ont été fortement ébranlées ; la commotion s'est fait sentir le long du Rhône jusque dans le département de la Drôme. On ne s'en est pas aperçu à Marseille. En résumé, ce tremblement de terre est certainement l'un des plus violents qu'on ait éprouvés en Savoie ; heureusement, cependant, il n'y a causé aucun dommage grave. Tout s'est borné à ébranler fortement les habitations et à renverser un certain nombre de cheminées ; on en comptait dans le temps, à Chambéry, environ deux cents ; à Yenne, trente ; à Chindrieux, trente-trois ; à Rumilly, quatre-vingts ou cent ; à Annecy, cinquante ; à Seyssel, tant sur France que sur Savoie, cinquante ; à Belley, au moins autant, sans parler d'un nombre beaucoup plus grand qui ont été plus ou moins fracturées.

On a ressenti une seconde secousse à Chambéry le 23 février, à trois heures quarante-trois minutes du soir, et une troisième le 7 avril, à sept heures du soir ; mais elles ont été faibles et n'ont été aperçues que par un petit nombre de personnes. On en a encore ressenti plu-

[1] *Biblioth. universelle de Genève ;* février 1822.

sieurs autres en Chautagne, et notamment une le 24 février; une le 8 mai, une le 15 ét une le 29 du même mois. Celle-ci a paru à Chindrieux presque aussi forte que celle du 19 février. Quelques-unes de ces secousses ont été aperçues à Yenne, à Saint-Innocent et à Rumilly; les autres n'ont pas été sensibles hors de la Chautagne.

Ces observations paraissent prouver que tous ces tremblements avaient un foyer commun, et que le foyer n'était pas loin de Chindrieux en Chautagne; c'est dans les environs de cette localité en effet que la commotion du 19 février a été plus violente; à mesure qu'on s'en éloigne en tout sens, elle va en diminuant d'intensité. Les secousses plus faibles qui sont survenues ensuite, n'ont été aperçues qu'en Chautagne et dans quelques-unes des communes voisines.

On a dit sur la direction de l'ébranlement du 19 février des choses tout-à-fait contradictoires. A Seyssel, on a cru que le mouvement était dirigé du sud au nord. Plusieurs observateurs ont été du même avis. Le savant rédacteur du *Journal de Savoie* assure qu'un homme placé à une heure au nord de Chambéry, a commencé par entendre un bruit lointain du côté de la ville; que ce bruit a paru s'approcher et se perdre ensuite du côté d'Aix. M. le curé du Bourget affirme que le bruit lui est arrivé du côté de la Motte, et qu'il a observé d'une manière certaine la marche progressive du phénomène du sud au nord. Un jeune homme qui se trouvait alors près du pont de Brogny, croit avoir entendu le bruit, d'une manière très distincte, dans les montagnes situées au-dessus d'Alby, avant de sentir les vibrations du sol sur lequel il marchait. Toutes ces raisons sont en faveur de la direction du sud au nord.

A Genève, au contraire, on a jugé qu'il était dirigé du nord-est au sud-ouest, dans le sens de la chaîne des Alpes. Mgr Rendu, alors professeur de physique au collége royal de Chambéry, a été à peu près du même avis. Le jardinier de M. Perrin qui se trouvait alors sur un arbre à Beauvoir, assure qu'il commença par entendre un bruit venant du côté d'Aix; qu'aussitôt après, il se sentit ébranlé sur l'arbre où il était, et qu'ensuite il entendit, du côté de la ville, un bruit produit par l'agitation des ardoises et le craquement des édifices. A Chambéry, on a remarqué, 1° que la plupart des cheminées abattues étaient tombées au nord; 2° que la fracture en avait été faite de biais, de manière à laisser la partie du sud plus haute que celle du nord. Ce mouvement du sommet de la cheminée vers le nord, semble prouver que la base de l'édifice était poussée en sens contraire, du nord au midi. Avec toutes ces observations contradictoires, on ne peut que suspendre son jugement. Il paraît même qu'un tremblement de terre ne devrait jamais avoir une direction unique, et que si le plateau mis en vibration a un centre, c'est de ce centre à tous les points de la circonférence, que le mouvement devrait se propager.

Le 25 août 1823, deux secousses à Aix, à deux heures et deux heures trente minutes du matin; la seconde plus violente que la première.[1]

Le 12 septembre suivant, vers minuit, grand bruit et secousse assez forte au couvent du Grand-Saint-Bernard.[2]

[1] *Constitutionnel*, 5 septembre. — Alexis Perrey.

[2] *Annales de Physique et de Chimie*, tom. 24, pag. 430; année 1823.

Le 13 décembre, à trois heures du matin, on a ressenti à Belley quelques secousses fortes, précédées d'une détonation semblable à celles de plusieurs pièces de gros calibre. [1]

Le 29 octobre 1824, à huit heures du soir, une légère secousse à Chambéry et dans les environs. [2]

Le 8 décembre 1825, à dix heures du soir, une secousse assez forte à Genève. [3]

Le 9 octobre 1828, à trois heures quinze minutes du matin, on a ressenti à Turin et à Gênes deux secousses distinctes et assez fortes pour réveiller beaucoup de monde. Les clochettes ont sonné dans les appartements, et plusieurs pendules se sont arrêtées. L'ébranlement a été plus violent sur les collines des environs de Turin que dans la ville même. Plusieurs habitants sont sortis de leurs maisons, de peur d'y être écrasés. On ne s'en est pas aperçu en Savoie. [4]

Le 22 décembre 1829, dans la nuit, à Belley, une secousse assez forte et de longue durée. [5]

Le 26 mai 1831, à onze heures vingt-cinq minutes du matin, on éprouva à San-Remo une violente secousse précédée d'un grand bruit souterrain. C'était un jour de foire. En quelques instants toutes les boutiques furent fermées; la foule épouvantée avait disparu. Plusieurs églises, plusieurs monastères et beaucoup de maisons particulières avaient été gravement endommagées. On a

[1] *Annales de Phys. et de Chim.*, ib. — *Constitutionnel*, 21 décembre.

[2] *Annales de Phys. et de Chim.*, tom. 27, pag. 380; année 1824. — *Journal de Savoie*, 5 novembre 1824.

[3] *Annales de Phys. et de Chim.*, tom. 30, pag. 414. — Al. Perrey.

[4] *Journal de Savoie*, 18 octobre 1828.

[5] *Annales de Phys. et de Chim.*, tom. 42, pag. 351; année 1829.

encore ressenti trois secousses faibles le soir du même jour, deux le lendemain 27, et une très forte le 28, à onze heures quarante-cinq minutes du soir. Les dommages ont été encore plus graves dans quelques communes des environs; à Taggia il y eut une personne tuée et plusieurs maisons entièrement ruinées; à Bussana, vingt-quatre maisons se sont écroulées; à Castellaro, il y eut trois personnes tuées et cinquante-deux maisons renversées.[1] La secousse du 26 a été ressentie à Vintimiglia, à Nice, à Gênes et à Turin; mais on ne s'en est pas aperçu en Savoie.[2]

Le 21 janvier 1837, à Genève, deux fortes secousses, l'une à deux heures et l'autre à quatre heures du matin.[3]

Au mois de juillet 1838, à Chignin, éboulement d'un énorme rocher; le bruit a été entendu de Chambéry. Le *Journal des Débats* du 1er août en fait mention; le *Journal de Savoie* n'en parle pas : il n'y a pas eu de tremblement de terre.

A Montrond, en Maurienne, dans le courant d'octobre et de novembre 1838, on entendit plusieurs fois, dans l'intérieur d'une montagne peu éloignée de l'église paroissiale, un mugissement sourd et profond, lequel n'était peut-être pas sans relation avec les tremblements de terre qu'on a commencé à ressentir dans cette province peu de temps après. On a compté plus de cent secousses dans l'espace de seize mois. On voit dans le tableau suivant les jours et heures où elles ont eu lieu.

[1] Alberto Nota, *Del tremuoto avvenuto nella città e provincia di S. Remo;* Pinerolo, 1832.

[2] *Journal de Savoie*, 4 et 11 juin 1831.

[3] Alexis Perrey.

JOURS.	HEURES.	SECOUSSES	JOURS.	HEURES.	SECOUSSES
1838	h. min.			h. min.	
19 décemb.	10 20 s.	forte	13 juin	3 33 m.	médiocre
1839			16 juin	7 48 s.	assez forte
27 février	8 55 s.	faible	4 octobre	10 25 m.	très forte
id.	8 57 s.	id.	6 octobre	0 45 m.	assez forte
id.	3 15 s.	forte	8 octobre	0 25 s.	médiocre
28 février	9 30 s.	faible	26 octobre	3 10 s.	forte
1er mars	11 35 s.	médiocre	id.	3 12 s.	faible
2 mars	0 21 m.	faible	id.	3 25 s.	id.
id.	0 36 m.	forte	28 octobre	6 25 m.	id.
6 mars	1 55 m.	id.	5 novemb.	2 39 m.	forte
7 mars	5 25 m.	médiocre	id.	2 57 m.	faible
id.	6 30 m.	faible	6 décemb.	6 03 m.	médiocre
id.	8 45 m.	id.	id.	11 55 m.	id.
id.	9 02 m.	médiocre	id.	8 00 s.	faible
id.	9 06 m.	id.	7 décemb.	2 33 m.	forte
10 mars	2 30 m.	assez forte	id.	2 34 m.	faible
12 mars	9 45 s.	faible	id.	2 35 m.	id.
13 mars	2 40 m.	médiocre	id.	2 40 m.	médiocre
id.	4 53 m.	id.	id.	3 30 m.	assez forte
id.	5 06 m.	faible	10 décemb.	0 05 m.	faible
16 mars	4 20 m.	assez forte	11 décemb.	3 25 m.	forte
18 mars	4 58 m.	faible	id.	3 26 m.	médiocre
21 mars	0 02 m.	assez forte	id.	3 58 m.	faible
id.	0 25 m.	faible	id.	4 36 m.	id.
24 mars	10 46 s.	id.	id.	5 35 s.	id.
id.	11 14 s.	id.	id.	5 52 s.	médiocre
26 mars	3 50 s.	forte	id.	11 11 s.	faible
id.	3 75 s.	faible	12 décemb.	10 29 s.	id.
id.	4 12 s.	médiocre	id.	11 05 s.	id.
id.	4 35 s.	faible	13 décemb.	4 15 m.	id.
id.	7 15 s.	id.	id.	11 11 m.	médiocre
27 mars	4 00 m.	id.	id.	0 09 s.	id.
28 mars	10 45 s.	id.	14 décemb.	3 22 m.	id.
29 mars	4 07 m.	assez forte	id.	7 05 m.	faible
30 mars	4 10 m.	faible	id.	9 35 m.	id.
8 avril	6 03 m.	id.	id.	3 55 s.	médiocre
10 avril	11 40 m.	faible	15 décemb.	3 36 m.	id.
17 avril	6 03 m.	forte	id.	8 40 s.	faible
id.	6 04 m.	médiocre	id.	10 43 s.	médiocre
id.	6 08 m.	faible	id.	10 44 s.	faible
id.	6 15 m.	id.	id.	10 45 s.	id.
id.	0 11 s.	id.	id.	10 46 s.	id.
2 mai	3 20 m.	id.	id.	10 54 s.	id.
10 mai	3 30 m.	id.	id.	10 55 s.	id.
id.	3 34 m.	id.	16 décemb.	0 03 m.	id.
id.	5 15 m.	assez forte	24 décemb.	0 20 m.	médiocre
14 mai	5 00 s.	médiocre	id.	4 33 m.	forte
28 mai	0 28 s.	id.	id.	4 34 m.	faible
12 juin	7 15 s.	faible	id.	2 33 s.	id.

JOURS.	HEURES.	SECOUSSES	JOURS.	HEURES.	SECOUSSES
	h. min.			h. min.	
25 décemb.	4 08 s.	faible	3 janvier	7 15 s.	faible
28 décemb.	4 10 s.	id.	id.	10 10 s.	médiocre
1840			id.	10 22 s.	faible
2 janvier	8 41 m.	id.	6 février	9 25 s.	id.
id.	6 08 s.	id.	7 mars	4 30 s.	id.
3 janvier	6 15 m.	id.	18 mars	9 27 s.	médiocre
id.	3 12 s.	id.	3 juin	5 20 m.	assez forte

On voit par ce tableau que, dans l'espace d'environ dix-huit mois, soit du 19 décembre 1838 au 3 juin 1840, on a ressenti dans la province de Maurienne cent dix secousses de tremblement de terre. Quelques personnes en ont même compté un plus grand nombre; parce qu'en effet le sol a éprouvé quelques vibrations, quelques palpitations peu sensibles qui n'ont pas été généralement aperçues.

Quelques-unes de ces secousses ont été assez fortes; les meubles ont été violemment agités; les clochettes des appartements et le timbre de l'horloge de la ville de Saint-Jean ont sonné; les murs des vieux édifices ont été lézardés; quelques cheminées ont été renversées; plusieurs personnes d'un tempérament nerveux ont prétendu éprouver une sorte de commotion électrique suivie d'un malaise qu'elles ne savaient définir; quelques-unes en ont été malades; heureusement il n'en est pas résulté de dommage plus grave. Toutes ces secousses ont été précédées ou accompagnées d'un bruit que l'on a comparé à celui que produit le roulement d'une grosse voiture sur le pavé, ou à celui d'une avalanche de neige, ou à celui d'un tonnerre lointain. A chaque trépidation, le baromètre et le thermomètre ont été soigneusement observés à Saint-Jean-de-Maurienne, et n'ont paru éprouver

aucun mouvement particulier. On a cru remarquer cependant qu'on éprouvait plus ordinairement ces secousses aux changements de temps, surtout lorsque le vent du midi succédait à celui du nord, ou lorsqu'il commençait à pleuvoir. Dans ces circonstances, on annonçait un tremblement de terre pour la nuit suivante, comme on annonce la pluie ou le beau temps, et l'on ne se trompait pas toujours. Ces secousses avaient lieu aussi plus souvent pendant la nuit que pendant le jour, et plus souvent en hiver qu'en été. En effet, sur cent dix qui sont portées au tableau précédent, septante-une ont été ressenties entre six heures du soir et six heures du matin, et trente-neuf seulement entre six heures du matin et six heures du soir. Sur le même nombre, on en a éprouvé cinquante aux mois d'octobre, novembre et décembre; quarante-trois aux mois de janvier, février et mars; dix-sept aux mois d'avril, mai et juin, et aucune aux mois de juillet, août et septembre. Nous avons cru devoir indiquer ces résultats, sans prononcer s'ils ont quelque rapport avec la cause même du phénomène, ou s'ils ne sont que l'effet du hasard. On a été peu d'accord sur la direction des secousses; on a cru plus généralement que leur allure était du nord-ouest au sud-est.

La partie de la province de Maurienne qui était mise en vibration à chaque secousse, s'étendait de Saint-Michel à Aiguebelle, et comprenait environ quarante communes, soit vingt-quatre sur la gauche de l'Arc, de Valloire à Saint-Georges-d'Hurtières, et seize sur la droite, de Saint-Michel à Randens. Albiez-le-Jeune, Albiez-le-Vieux, Montrond, Saint-Jean et Saint-Sorlin-d'Arves, Villarembert, Fontcouverte et Saint-Jean-de-Maurienne, sont les endroits où l'ébranlement a toujours

été plus violent ; Saint-Michel et Aiguebelle étaient aux extrémités du sol agité. Les secousses faibles n'y étaient pas sensibles. Les mêmes vibrations du sol ont été ressenties dans la partie du département de l'Isère qui avoisine les montagnes de la Maurienne, et notamment dans les communes d'Oisans, d'Allemont, d'Auris, du Mont-de-Lent, de Venose, d'Ornon et de Vausany ; mais elles y ont été moins violentes.

On a ressenti plusieurs secousses à Annecy au mois d'août 1839, savoir :

Le 7, à huit heures du matin, une secousse légère.

Le 8, à trois heures trente minutes et à dix heures du soir, deux secousses faibles.

Le 9, à huit heures du matin, une secousse faible.

Le 11, à huit heures du soir, une secousse forte.

Le 16, à six heures trente minutes du soir, une secousse forte précédée d'un bruit souterrain semblable à un coup de tonnerre lointain. La même secousse a été aperçue à Genève.

Le 27, deux nouvelles secousses de peu d'intensité. La secousse du 11 et celle du 16, ont renversé à Annecy un grand nombre de cheminées. L'une de ces cheminées a tué un enfant de dix ans dans la rue. Aucune de ces secousses n'a été ressentie dans la province de Maurienne.

Le 8 janvier 1840, à dix heures trente minutes du soir, à Lucey, près d'Yenne, une secousse faible.[1]

Le 22 mars 1840, à huit heures quinze minutes du soir, à Annecy, une secousse assez forte.[2]

Le 10 décembre de la même année, à quatre heures

[1] *Journal de Savoie*, 18 janv. 1840.

[2] Alexis Perrey.

dix-huit minutes du matin, une assez forte secousse a été ressentie à Chambéry. La direction de l'ébranlement a paru être de l'est à l'ouest. Il n'en est résulté aucun dommage.[1]

Le 2 décembre 1841, à sept heures cinquante-trois minutes du soir, à Chambéry, une secousse assez forte précédée d'un bruit sourd semblable à celui d'une lourde voiture; la même secousse a été ressentie à Grenoble, à Lyon, à Belley, à Seyssel, à Nantua, à Châlons, à Mâcon, à Rumilly, à Annecy et à Saint-Gervais. A Chambéry et à Rumilly, plusieurs cheminées ont été renversées, les voûtes et les plafonds ont été lézardés. Au fort de Pierre-Châtel, la secousse a été tellement violente, qu'une grande partie des armes de la garnison a été jetée hors des râteliers. On a éprouvé une nouvelle secousse un peu moins forte le 9 décembre, à onze heures trente-deux minutes du soir; elle a été sensible à Chambéry, à Saint-Alban, à Aix, à Rumilly, à Annecy, etc. Le 14 du même mois, à deux heures trente minutes, dans les mêmes endroits, une secousse faible.[2]

Le 3 juillet 1842, à quatre heures quarante-cinq minutes du matin, à Saint-Jean-de-Maurienne, trois légères secousses.[3]

Le 7 janvier 1844, à neuf heures vingt-deux minutes du matin, à Chambéry, une secousse faible. Direction du nord au sud. Le temps était pluvieux; le baromètre était à 734.6, et le thermomètre centigr. à + 7°. 8.

En 1844, d'après les observations de M. Rambaud,

[1] *Journal de Savoie*, 12 décembre 1840.

[2] *Journal de Savoie*, 4 décembre 1841. — *Quotidienne*, 22 décembre.

[3] M. le docteur Mottard.

recteur, plusieurs secousses ont encore été ressenties à Montrond, en Maurienne; savoir :

Le 29 janvier, à cinq heures cinquante-cinq minutes du soir, une secousse assez forte.

Le 5 mars, à dix heures vingt-neuf minutes du soir, une secousse assez forte.

Le même jour, à dix heures trente-deux minutes du soir, une secousse faible.

Le 7 mars, à onze heures cinquante minutes du matin, une secousse assez forte.

Le même jour, à 0 heure quarante-quatre minutes du soir, une secousse faible.

Le 8 mars, à dix heures dix minutes, une secousse assez forte.

Le 13 mars, à 0 heure cinq minutes du soir, une secousse légère.

Le 1er avril, à dix heures du matin, une secousse légère.

Le 1er mai, à huit heures quarante minutes du soir, une secousse faible.

Le 17 juin, à deux heures vingt-huit minutes du matin, une secousse très forte; elle a été ressentie à Saint-Jean-de-Maurienne et dans toutes les communes des environs. On prétend que le sol a éprouvé une suite de faibles trémoussements pendant près d'un quart-d'heure.

Le 21 juin, à neuf heures du soir, une secousse forte. Elle a été sensible à Saint-Jean-de-Maurienne, à Jarrier, à Saint-Jean, à Saint-Sorlin-d'Arves et à Valloire.

Le 22 juin, à 0 heure cinquante-cinq minutes du matin, une secousse médiocre. Ces secousses paraissent évidemment une suite de celles qui ont eu lieu en Maurienne en 1839 et 1840.

Le 10 décembre, à 0 heure quarante minutes du matin, à Chambéry, secousse faible ; elle a été assez forte en Chautagne, à Rumilly et à Annecy.

Le 5 mars 1847, à onze heures vingt-deux minutes du soir, on a ressenti à Annecy un tremblement de terre assez fort, dans le sens vertical. Dans plusieurs maisons les meubles ont été agités; les édifices ont éprouvé des craquements.

Le mercredi 22 septembre 1847, à neuf heures trente-cinq minutes du matin, on a ressenti à Aiguebelle une secousse assez forte. La direction a paru être du nord au sud. On a éprouvé deux autres secousses plus faibles le même jour, à midi et à midi et demi. Ces mêmes secousses ont été sensibles tout le long de l'Isère, de Saint-Jean-Pied-Gauthier au sommet de la Tarentaise, sur une longueur d'environ quinze lieues. On les a ressenties notamment à Saint-Jean-Pied-Gauthier, à Châteauneuf, à Saint-Alban, à Saint-Georges-d'Hurtières, à Argentine, à Aiton, aux Millières, à Tournon, à Albertville, à Megève, à Beaufort, à la Roche-Cevins, aux Avanchers, à Moûtiers, à Salins, à Villette et aux Chapelles. Elles n'ont causé aucun dommage nulle part.

Le mercredi 13 octobre, à une heure 25 minutes du matin, une secousse faible à la Rochette. D'après le journal l'*Univers*, on a ressenti une secousse la même nuit, à une heure vingt minutes du matin, à Lausanne et à Lons-le-Saulnier. On a ressenti encore une secousse faible à la Rochette, le lundi 25 octobre, à deux heures vingt minutes du matin.

On voit par ce Mémoire que nous avons peu de renseignements sur les tremblements de terre ressentis en Savoie jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Depuis le com-

mencement du XIXe siècle, ils y ont été assez fréquents. Ce catalogue fait mention de cent nonante-une secousses pour un espace de quarante-sept ans, soit depuis l'année 1800 jusqu'à ce jour; mais en général ces secousses ont eu peu d'intensité. Quelques cheminées renversées, quelques murs lézardés, tels sont à peu près les dommages les plus notables qu'elles aient occasionnés en Savoie. C'est ordinairement sur les bords de la mer, ou près des volcans en activité, ou dans les îles que les effets des tremblements de terre sont plus terribles. Cependant les graves dommages qu'ils ont causés en Suisse à différentes époques, et dans la province de Pignerol, en 1808, ne doivent pas nous laisser dans une entière sécurité.

Les principales secousses sont ordinairement précédées ou accompagnées d'un bruit souterrain que l'on a comparé à celui d'une voiture roulant sur le pavé, ou à celui d'une avalanche de neige, ou à celui d'un tonnerre lointain. En Maurienne, en 1839, quelques personnes ont prétendu qu'une forte secousse ressentie vers minuit, avait été accompagnée d'une lueur qui avait éclairé un instant tout l'horizon. Le fait ne nous a pas paru entièrement certain. A toutes les secousses un peu violentes, les eaux des sources sont plus ou moins troublées.

Ces secousses paraissent être le plus souvent des trépidations ou des mouvements vibratoires imprimés à la couche corticale du sol. Celui qui alors a la main posée sur un corps dur, ressent un trémoussement analogue à celui qu'on éprouve quand on touche une cloche en vibration.

Dans chaque tremblement de terre, il y a cinq choses qui doivent être soigneusement observées : l'étendue du terrain, ou de la partie du sol qui est mise en mouve-

ment ; le foyer ou le point central du terrain agité ; le nombre et la direction des secousses, ainsi que la durée totale du phénomène.

Pour connaître l'étendue du sol agité, il faut recueillir les noms de tous les endroits où un tremblement de terre a été ressenti.

Pour découvrir le foyer de l'ébranlement, il faut comparer l'intensité des secousses dans chaque localité. On en juge par les effets qu'elles ont produits. Cette comparaison fait ordinairement connaître : 1° qu'il y a dans le terrain agité un point où les secousses sont plus violentes que partout ailleurs; 2° qu'elles vont en diminuant d'intensité depuis ce point jusqu'aux limites du sol mis en mouvement ; 3° que ce point est communément au centre ou dans les environs du centre de la plaque agitée. Quand il y a une suite de secousses qui se rattachent au même phénomène, le foyer demeure ordinairement fixé au même point depuis le commencement jusqu'à la fin. Les secousses qu'on a éprouvées à Clansaye, département de la Drôme, en 1772 et 1773, pendant dix-huit mois, ont présenté un fait remarquable : pendant les huit premiers mois, le foyer a paru fixé près de Clansaye ; pendant les dix mois suivants, il s'est transporté près de St-Raphaël, à une lieue de Clansaye. Les cas d'un tremblement de terre unique et tout-à-fait isolé sont très rares. Pour l'ordinaire, on éprouve une suite de secousses plus ou moins nombreuses, liées entre elles et dépendantes de la même cause. La première ou la seconde est presque toujours la plus violente. Celles qui la suivent vont en diminuant d'intensité jusqu'à cessation complète. Quelquefois cependant il y a de loin en loin des recrudescences, des retours de secousses vio-

lentes suivies de plusieurs autres qui le sont beaucoup moins, et qui en forment, pour ainsi dire, l'accessoire. C'est à l'identité du sol agité et à l'identité du foyer qu'on peut reconnaître que plusieurs secousses se rattachent au même phénomène, et peuvent être considérées comme dépendantes de la même cause.

Les observations relatives à la direction du mouvement laissent communément beaucoup d'incertitude. Il paraît que le disque vibrant a toujours, ou presque toujours, un foyer, et que ce foyer se trouve à peu près à son centre et non à l'un des points de la circonférence, comme si l'ébranlement était produit par un coup frappé de bas en haut sur ce point. Cela supposé, il semble que le mouvement devrait se propager en rayonnant du foyer à chacun des points de la circonférence. Une circonstance semble appuyer cette supposition; c'est que les secousses faibles ne sont sensibles qu'autour du foyer; les médiocres s'étendent un peu plus loin; les plus violentes parviennent seules jusqu'à l'extrémité du sol agité.

La durée totale du phénomène varie extrêmement. Elle est quelquefois de plusieurs années. Les secousses qu'on a commencé à ressentir en Maurienne en 1838, se sont succédé pendant un intervalle de cinq ans six mois, soit du 19 décembre 1838 au 22 juin 1844; car durant tout ce temps le sol agité et le foyer ont paru conserver leur identité. Il y a eu une première interruption de trois mois et demi en 1839; une seconde, de deux ans en 1841 et 1842, et une troisième, de dix-neuf mois de 1842 à 1844. Certainement un tremblement de terre qui dure plus de cinq ans, et qui durant tout ce temps agite la même portion du sol et conserve le même foyer, est un phénomène fort extraordinaire.

La partie du sol mise en vibration par le terrible tremblement de terre du 1er novembre 1755, s'étendait depuis Maroc, en Afrique, jusqu'à Tornéo, en Finlande, sur un espace au moins de douze cents lieues. Le foyer a dû être à Lisbonne ou dans les environs. On a éprouvé dans le même temps un grand nombre de secousses en Suisse. On en a compté au moins quatre-vingts dans le haut Valais du 1er novembre 1755 au 27 février 1756. Leur foyer paraissait être à Brig, où toutes les cheminées furent abattues par une même commotion. Ces secousses n'étaient-elles qu'un retentissement, une espèce de contre-coup de celles du Portugal, ou bien appartenaient-elles à un phénomène dinstinct? Cela nous paraît douteux. Il est au moins certain, 1° que plusieurs des commotions éprouvées alors en Suisse et en Savoie étaient réellement identiques avec celles de Lisbonne; 2° que dans un grand nombre de cas, les secousses étaient plus violentes en Valais que dans les pays interposés entre la Suisse et le Portugal.

Le tremblement de terre du 2 avril 1808, s'est étendu de Milan à Toulon. Disque vibrant, environ quatre-vingts lieues; foyer, la province de Pignerol; secousses, cinq ou six cents; durée totale du phénomène, cinquante jours.

Le tremblement de terre du 17 janvier 1817 a paru s'étendre de Chambéry à Bâle; disque vibrant, environ soixante lieues de diamètre; foyer, les environs de Chamouni; secousses, vingt-quatre; durée totale du phénomène, deux mois et demi.

Le tremblement de terre du 19 février 1822, s'est étendu de Valence à Vesoul; disque agité, environ quatre-vingts lieues; foyer, la Chautagne; secousses, 7; durée totale du phénomène, trois mois dix jours.

Le tremblement de terre du 19 décembre 1838, s'est étendu depuis Aiguebelle jusqu'à Valloire; disque agité, environ douze lieues; foyer, la commune de Montrond; secousses, cent trente-trois; durée totale du phénomène, cinq ans et six mois.

Nous nous bornons à ce petit nombre d'observations. Tout ce qui concerne la cause de ce grand et terrible phénomène, est encore trop problématique pour que nous puissions entreprendre d'en parler ici.



RAPPORT

DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER

LE MÉMOIRE DE Mgr BILLIET

SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE RESSENTIS EN SAVOIE.

Messieurs,

Le travail de votre Commission a été facile : un examen plus attentif du Mémoire de Mgr Billiet a pleinement confirmé le jugement qu'une première lecture nous avait fait porter à tous sur l'importance de cet écrit. Les faits qu'il renferme méritent d'être consignés dans nos *Annales scientifiques* et transmis à la postérité la plus reculée ; l'intérêt qu'ils excitent aujourd'hui ira croissant avec les siècles, à mesure que de nouvelles observations viendront s'ajouter aux premières, et permettre à la science d'en tirer des inductions plus précises.

L'histoire des tremblements de terre paraît, en effet, se rattacher essentiellement à celle des changements

remarquables qui ont successivement transformé la surface de notre planète. Une connaissance plus parfaite de ces phénomènes nous révélera peut-être un jour la cause mystérieuse et cachée qui a présidé à toutes les révolutions du globe. Malheureusement, il en a été des tremblements de terre comme des comètes : pendant bien des siècles, l'on n'a observé les tremblements de terre, que lorsqu'ils étaient assez intenses pour renverser les villes ; et les comètes, que lorsqu'elles répandaient l'inquiétude et l'effroi par un développement exagéré de leur queue. Ces phénomènes apparaissaient au peuple superstitieux, comme les avant-coureurs ou les effets de la colère du ciel ; et aux philosophes, comme des événements singuliers, exceptionnels, et n'offrant à la science d'autre intérêt que leur rareté même. Aujourd'hui que l'œil de l'astronome est plus pénétrant et plus assidu à l'observation, il est bien établi, pour les comètes, qu'elles sont des corps extrêmement nombreux circulant dans l'espace planétaire. Ne serait-il pas permis de penser, après la lecture du Mémoire de Mgr Billiet, que les tremblements de terre sont eux aussi des phénomènes ordinaires et très fréquents, et que cette immobilité absolue attribuée au sol qui nous supporte, n'est fondée que sur le défaut d'observations exactes ?

Ce recueil de tous les tremblements de terre *connus*, qui ont été ressentis en Savoie, prouve d'abord qu'ils ont eu lieu à toutes les époques, et qu'ils ont été bien plus nombreux qu'on ne l'aurait cru.

On n'y trouve cependant cités pour les siècles qui ont précédé le nôtre, que des tremblements de terre de grande intensité. Il est même à remarquer qu'avant le premier Mémoire dans lequel Mgr Billiet a consigné les

tremblements de terre qui ont fréquemment agité le sol de la Maurienne pendant les années 1838-1844, il n'existe dans les annales de la science aucun tableau dans lequel on ait recueilli une série d'observations de tremblements de terre légers mais nombreux, qui se soient fait sentir pendant un certain temps dans un même pays. Il n'en faut pas conclure que ces secousses légères n'ont pas existé autrefois, mais bien qu'elles ont passé inaperçues. La surface de la terre ne jouit peut-être jamais d'un repos absolu.

L'intensité des tremblements de terre les faisait seule remarquer alors. Cette intensité est sans doute un élément important à constater ; mais leur fréquence et leur distribution sur toute la surface du globe sont des éléments plus précieux encore ; il n'y a qu'une étude complète des tremblements de terre qui puisse apporter quelque lumière dans les questions bien obscures encore de la géologie. Le Mémoire de Mgr Billiet est, sous ce point de vue, un bel exemple proposé aux savants de tous les pays.

Il est vivement à désirer que d'autres entreprennent pour les contrées qu'ils habitent, un travail semblable à celui que Mgr Billiet vient d'achever pour la Savoie, et que la science possède enfin un catalogue aussi complet que possible de tous les tremblements de terre qui ont été observés dans chaque pays. Ces catalogues, quelque incomplets qu'ils doivent être, par l'effet de l'indifférence scientifique des siècles précédents, ne laisseront pas d'amener à des conséquences inattendues et d'une haute importance, par la comparaison qu'on pourra faire alors des tremblements de terre, survenus à différentes époques dans les différents pays.

Il est encore plus à désirer, qu'à l'exemple de Mgr Billiet, les savants de toutes les parties du monde recueillent à l'avenir avec le plus grand soin les plus légères oscillations du sol, et que ces observations se continuent avec la même exactitude et la même assiduité que l'on poursuit depuis trois siècles les observations astronomiques, et depuis cinquante ans, les observations météorologiques. Ces observations longtemps continuées donneront la solution d'un grand nombre de problèmes, sur lesquels nous demeurons dans une ignorance absolue, ou du moins nous ne formons que des conjectures plus ou moins hasardées. Par exemple :

1° Si l'on parvient à établir par des observations continuées longtemps, que des tremblements de terre se sont fait sentir grand nombre de fois et en même temps dans des contrées très distantes les unes des autres, ne sera-t-on pas en droit d'en conclure la mobilité des parties intérieures de notre planète et la réalité d'une masse fluide recouverte d'une croûte solide? L'existence simultanée de tremblements de terre, même légers, dans des contrées très éloignées, si elle se reproduit plusieurs fois, doit les faire attribuer à une même cause, et cette même cause, pour se manifester au même moment à de très grandes distances, doit résider dans l'intérieur du globe et agir sur une masse mobile ou fluide.

2° Les inégalités de la surface du globe ont été déterminées en beaucoup de lieux par des mesures géométriques ou barométriques d'une grande précision. Si, plus tard, on vient à reconnaître, par de nouvelles observations hypsométriques, des changements plus ou moins notables dans les hauteurs de différents points, et

de plus, si l'on s'aperçoit que ces changements ont été accompagnés de tremblements de terre avec lesquels ils aient une certaine relation, ne pourra-t-on pas admettre que la cause des tremblements de terre est la même que celle qui a fait surgir nos montagnes et qui a creusé nos vallées?

3° Ne parviendra-t-on pas de la même manière à reconnaître si les phénomènes géologiques qui ont changé la forme de la surface du globe, ont eu lieu d'une manière brusque et par intermittence; ou bien, au contraire, s'ils sont dus à une action lente, mais continue, agissant encore de nos jours; ou, enfin, si le travail intérieur qui tend sans cesse à modifier la surface de la terre, est sujet par intervalle à des paroxismes violents? On arriverait ainsi à établir exclusivement ou simultanément les théories de MM. Élie de Beaumont et de Lyell.

4° Si l'on vient à trouver que les pays de montagnes et ceux dont le sol présente des couches relevées et rompues, sont encore aujourd'hui soumis à des tremblements de terre plus fréquents et plus remarquables que les pays de plaine, n'aura-t-on pas raison de conclure que la même cause qui a produit ces montagnes et disloqué ces couches, agit encore sourdement dans les mêmes contrées et leur prépare peut-être de nouveaux changements?

5° Des considérations géologiques nous portent à croire que certaines montagnes, très éloignées les unes des autres, ont été soulevées à une même époque. Ces inductions n'acquierraient-elles pas une grande force, si l'on pouvait prouver que ces mêmes montagnes sont encore aujourd'hui exposées en même temps à des tremblements de terre?

6° Un même système de tremblements de terre quoique

très-légers, qui fait osciller le sol pendant quelques jours ou surtout pendant plusieurs années consécutives, affecte-t-il une surface circulaire, ou une zone étroite et allongée, on aura des arguments en faveur de la théorie de M. de Buch, ou de celle de M. Élie de Beaumont.

7° Enfin, on a cru que les tremblements de terre acquièrent avec les siècles une plus grande intensité; d'où l'on a conclu que le refroidissement du globe va sans cesse en augmentant la croûte solide qui enveloppe le noyau central à l'état de fusion ignée. On obtiendrait des données encore plus satisfaisantes pour résoudre ce dernier problème, en cherchant si les surfaces ébranlées par divers systèmes de tremblements de terre, prennent avec les siècles une étendue plus ou moins considérable.

Comme on le voit, l'histoire bien connue des tremblements de terre sera d'un grand secours aux géologues futurs. Le Mémoire de Mgr Billiet est donc précieux pour la science, soit par les faits nombreux qu'il a rassemblés et consignés, soit par la nouvelle impulsion que son exemple ne manquera pas de donner pour un genre d'observations jusqu'ici trop négligé.

Le chanoine CHAMOUSSET, *rapporteur*.

ÉTUDES

SUR

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

CIVILE ET COMMERCIALE

EN SAVOIE

Dès l'Année 1838 jusqu'à l'Année 1847

PAR M. LOUIS PILLET

Avocat à la Cour d'Appel de Savoie et Membre correspondant de l'Académie.

L'administration de la justice dans les états du Roi de Sardaigne a souvent été l'objet de critiques inconsidérées. Tant qu'elles ne se produisaient que dans des pamphlets obscurs, ces attaques ne demandaient pas de réfutation sérieuse. Mais aujourd'hui des accusations précises ont été formulées; sur la foi d'une statistique inexacte, des hommes éminents ont porté sur nos institutions un jugement sévère. Le nom de ces critiques et l'autorité de leur parole nous imposent le devoir d'aborder franchement la discussion.[1]

Ayant dû, pour composer un recueil de jurispru-

[1] Académie des sciences morales et politiques, rapport de M. Gustave de Beaumont, et observations de MM. Charles Lucas et Victor Cousin. *Moniteur universel*, 4, 12 et 16 février 1847.

Bibliothèque universelle de Genève, 15 mars 1846.

dence dont une partie est encore sous presse[1], passer en revue la série entière des arrêts rendus par le Sénat de Savoie, pendant les dix dernières années, j'en ai profité pour recueillir quelques notes sur les travaux de cette Cour suprême.

En réunissant ces notes et en les livrant au public, je m'estime heureux de pouvoir repousser, du moins pour le ressort du Sénat de Savoie, des accusations aussi blessantes pour la magistrature qu'elles sont préjudiciables aux intérêts de mon pays.

Je me bornerai, dans ce mémoire, à étudier les arrêts rendus en matière civile et en matière commerciale par le Sénat de Savoie, depuis le 1er janvier 1839[2] jusqu'au 31 décembre 1846.

Je donnerai d'abord, 1° le nombre absolu des arrêts, 2° leur classification par relation aux tribunaux qui ont rendu les jugements déférés en appel; 3° je m'occuperai de la durée des instances d'appel; 4° je les classerai par ordre de matières, et 5° enfin par les solutions diverses qu'elles ont reçues.

Je terminerai par quelques documents sur les causes confiées au *Bureau des Pauvres* pendant les trois années 1844, 1845 et 1846.

Pour compléter ce travail, il aurait fallu étudier la marche des causes confiées aux tribunaux de judicature-maje et aux juges de mandement, et surtout dresser une

[1] *Jurisprudence décennale, ou collection d'arrêts rendus par le Sénat de Savoie, de* 1838 *à* 1848; par MM. L. Pillet et A. Revil. — Puthod, imprimeur-libraire à Chambéry, 1847-1848.

[2] Ce n'est que depuis le milieu de l'année 1838 que les décisions de nos tribunaux sont toutes accompagnées de leurs motifs; avant cette époque nous manquions des éléments nécessaires pour classer les arrêts, et en dresser une statistique.

statistique, de toutes la plus intéressante, celle de la justice criminelle. Mais le temps et les circonstances m'ont fait défaut; je me contenterai donc de signaler cette lacune, tout en exprimant mon désir de reprendre un jour cette étude et de ne rien négliger pour la conduire à son terme.

I.

Pendant ces huit années, le Sénat a rendu 2,811 arrêts, soit, en moyenne, à peu près 351 par an.

On voit par là que les dix-neuf juges et présidents, qui forment les trois chambres du Sénat, en rendraient annuellement 18,47 chacun; ou, pour être plus exact, que les 16 sénateurs, seuls appelés, dans notre système de procédure, à rédiger les arrêts, en rendent chacun près de 22, seulement en matières civile et commerciale.

Dans les cours royales de France, chaque membre (y compris les présidents) n'en a rendu en moyenne que 15,12 en 1844 et 16,13 en 1845, suivant les tableaux officiels dressés par le garde-des-sceaux pour ces deux années.

Les 2,811 arrêts se répartissent assez régulièrement entre les huit années; nous comptons :

En	1839	368 arrêts,
	1840	323,
	1841	323,
	1842	351,
	1843	341,
	1844	343,
	1845	324,
	1846	438.

On peut remarquer au premier coup d'œil que l'année 1839 est légèrement surchargée. Cette anomalie s'explique facilement.

Le 1er mars 1848, des Lettres-Patentes vinrent introduire dans notre système de procédure quelques modifications. A dater du 1er mai les parties, avant d'être admises à plaider, durent motiver leurs conclusions en fait et en droit, les juges de leur côté durent motiver leurs décisions, enfin l'inscription des causes sur un rôle général fut prescrite pour la première fois. L'introduction de ces formalités ne pouvait manquer de causer un léger retard dans l'expédition des causes en 1838, et un refoulement sur l'année 1839.

La statistique confirme ces inductions; en effet, pendant les huit derniers mois de l'année 1838, il n'a été rendu que 185 arrêts, au lieu de 234, chiffre de la moyenne absolue, ou tout au moins de 216, chiffre calculé sur les deux années suivantes. C'était donc un arriéré de 30 à 50 arrêts, ce qui coïncide exactement avec l'augmentation signalée en 1839.

Une perturbation du même genre s'observe dans les années 1845 et 1846. Elle est due à une cause qu'il n'est pas moins facile de déterminer.

Depuis longtemps le Sénat de Savoie avait cessé d'appliquer les dispositions du § 17, tit. XXVI, liv. III des Royales Constitutions, qui sanctionnent la désertion de l'appel, lorsque la cause n'a pas été terminée dans l'année. Un arrêt du 30 juillet 1844 vint inopinément heurter de front cette jurisprudence et appliqua la loi dans toute sa rigueur.

Cette nouvelle porta l'alarme chez tous les plaideurs dont les procès se trouvaient compromis par cette déter-

mination ; ils s'empressèrent de réclamer en faveur de leur bonne foi.

Le Sénat alors, suivant le parti le plus sage, recourut au Roi pour obtenir une décision souveraine. En attendant il différa le jugement dans les causes menacées de désertion.

De là vient pour l'année 1845, qui a précédé le Billet royal du 28 juin 1845, une réduction sensible dans le chiffre des arrêts.

Comme le Roi, en consacrant pour l'avenir le principe de la désertion, accorda pour la mise au rôle des causes anciennes un délai fatal de trois mois, on conçoit qu'un nombre considérable de procès oubliés durent reparaître à cette époque, pour se soustraire à la désertion. De là cette crue subite dans les arrêts de l'année 1846.

Ces deux perturbations accidentelles exceptées, le chiffre des arrêts s'est soutenu à peu près le même pendant ces huit années.[1]

II.

Après avoir compté les arrêts, je dois maintenant les diviser en trois classes.[2]

1° Il en est d'abord un certain nombre qui sont rendus dans des causes dont la connaissance appartient exclusi-

[1] Je suis heureux d'annoncer que le nombre des arrêts qui, dans l'année 1847, s'est élevé à 468, paraît diminuer aujourd'hui sensiblement. Dans le mois de janvier 1848, il n'a été rendu que 22 arrêts, la moitié moins que dans les années précédentes. Les causes perturbatrices ayant cessé, tout porte à croire que le chiffre de cette année reprendra son niveau de 1840.

[2] V. tableau, n° 1.

vement au Sénat. J'en ai compté en tout 156, soit environ 20 par an.

Ce sont 49 arrêts, rendus dans des instances de discussion, commencées avant la mise en vigueur du Code civil;

34 sont rendus sur des demandes d'*exequatur* de jugements des tribunaux étrangers. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, de ces tribunaux étrangers, 19 sont Français et les 15 autres appartiennent à la Suisse;

22 sont des demandes d'autorisation de mariage portées au Sénat en conformité de l'art. 112 du Code civil;

2 appels comme d'abus des sentences des juges ecclésiastiques; 3 arrêts dans des matières bénéficiales;

6 appels d'ordonnances d'intendants, en matière administrative;

Une seule homologation de compromis en matière commerciale, et une cause renvoyée au Sénat par la cour de révision.

Les autres sont rendus presque tous dans des causes purement civiles portées directement au Sénat, en vertu du privilége du for.

2° Une autre classe beaucoup plus nombreuse contient les arrêts rendus par le Sénat devenu, en quelque sorte, juge de première instance, dans les procès où, après avoir réformé le jugement déféré en appel, il s'est retenu la connaissance du fond.

Le nombre des arrêts rendus dans les causes ainsi retenues par le Sénat ne me paraît pas sans importance: il nous donne le nombre des procès qui, après avoir reçu une première solution interlocutoire, doivent de nouveau se présenter au Sénat.

En comparant entre elles les huit années, je trouve que le nombre des causes retenues va décroissant progressivement ; il était

En	1839	0,3858,
	1840	0,3219,
	1841	0,3640,.
	1842	0,2991,
	1843	0,3129,
	1844	0,2944,
	1845	0,2314,
	1846	0,2354.
	Soit en moyenne	0,3056.

Au milieu de quelques fluctuations, on démêle clairement une réduction normale de plus d'un tiers et de près de deux cinquièmes. Résultat satisfaisant, qui atteste une amélioration lente, mais graduelle dans l'administration de la justice.

Je n'ai su trouver dans les comptes-rendus de la justice civile en France aucun chiffre désignant les causes retenues par les cours d'appel. Cependant je suis porté à croire qu'il est de beaucoup moins élevé. Comme le nombre total des arrêts préparatoires et interlocutoires, rendus par ces cours, varie entre $\frac{1}{10}$ et $\frac{1}{15}$; comme sur ce nombre il faut distraire encore les procès terminés par désistement ou transaction, je crois n'être pas loin de la vérité en fixant le chiffre des arrêts rendus annuellement dans les causes retenues ou évoquées (en conformité des art. 172 et 473 du Code de procédure civile) entre 0,05 et 0,10.

3° J'arrive maintenant aux 1,662 arrêts rendus par le Sénat en appel des tribunaux de judicature maje.[1]

Je ferai observer d'abord que ce chiffre représente celui des appels soumis au Sénat pendant ces huit années, ce qui en porte le nombre à un peu moins de 208 par an.

C'est en moyenne un appel sur 2,750 habitants.

En France, il n'y a eu en moyenne, dans l'année 1845, qu'un arrêt en appel sur 2,902 habitants, mais d'une Cour à l'autre les différences sont énormes : ainsi la Cour de Paris a jugé un appel sur 1,508 habitants, tandis que celle de Rennes n'en a jugé qu'un sur 5,778.

Il résulte de ce rapprochement que les appels sont plus fréquents dans le ressort du Sénat de Savoie, qu'ils ne le sont dans la France en général. Cependant ils y devraient être de moitié plus rares, puisque le taux du dernier ressort y est, pour le moins, une fois plus élevé qu'en France.

Il serait important de comparer le nombre des arrêts à celui des jugements rendus par les tribunaux de judicature maje. N'ayant pu recueillir moi-même ces derniers chiffres, j'adopterai provisoirement ceux qui sont donnés dans le *compte général* de l'administration de la justice, pour l'année 1842, publié par S. Exc. le comte Avet. J'obtiens entre les divers tribunaux la classification suivante :

[1] V. tableau, n° 2.

Chambéry..................	$\frac{1}{16}$,	
St-Julien..................	$\frac{1}{23}$,	
Bonneville	$\frac{1}{28}$,	
St-Jean..................	$\frac{1}{29}$,	
Thonon..................	$\frac{1}{38}$,	
Moûtiers..................	$\frac{1}{38}$,	
Albertville..................	$\frac{1}{44}$,	
Annecy..................	$\frac{1}{66}$.	
Moyenne..................	$\frac{1}{30}$	environ.

En France, on voit, dans l'année 1845, qu'il a été appelé d'un jugement sur 11,3, et d'un sur 10,4 en 1845; ou plutôt un sur 4,80 en 1844, et un sur 4,43 en 1845, en ne comptant que les seuls jugements susceptibles d'appel.

Le taux fixé pour l'admission de l'appel étant de beaucoup moins élevé en France, on conçoit que les appels y soient plus fréquents proportionnellement aux jugements de l'instance.[1]

Il me reste à étudier le résultat des causes portées en appel, et à comparer le nombre des jugements confirmés à celui des jugements infirmés.

Je trouve d'abord en moyenne les nombres suivants :

Jugements confirmés	0,46,
— infirmés	0,42,
Incidents avant de statuer sur l'appel	0,12.

[1] Cependant je dois m'empresser d'ajouter que ces résultats ne doivent être acceptés qu'avec une grande réserve. La statistique officielle où j'ai puisé les chiffres des jugements des tribunaux, me paraît en avoir exagéré le nombre, et avoir souvent compté pour des jugements les simples ordonnances et même les constitutions de procureur, etc.

Je dois, avant de commenter ces chiffres, donner une explication. J'ai considéré comme infirmés tous les jugements dont l'appel a été admis, ou plutôt n'a pas été rejeté par le premier arrêt. Ainsi, chaque fois que le Sénat, en recevant appelant, a rendu quelque décision interlocutoire, j'ai supposé qu'il réformait le jugement de première instance. Je n'ai rejeté dans la dernière classe que quelques décisions purement préparatoires rendues avant de statuer sur l'admission de l'appel. Il résulte de cette explication que le nombre des jugements infirmés est peut-être en réalité un peu moins considérable que je ne l'ai supposé.

En France, d'après les comptes-rendus officiels, les infirmations n'auraient été que de 0,31 en 1844, et 0,29 en 1845. Au surplus, je ne sais pas voir dans le petit nombre des infirmations une preuve de la perfection du système judiciaire. Ce symptôme, à mon avis, n'attesterait qu'une chose, c'est la multiplicité des appels inconsidérés. Plus une population sera prudente et instruite, moins elle s'exposera à subir les frais d'une seconde instance, lorsqu'il n'y aura pas certitude de succès.

Je fais cette observation pour répondre à une réflexion insérée par M. Gustave de Beaumont dans son rapport à l'Institut sur l'état de l'administration de la justice dans les États sardes. En faisant remarquer que les infirmations y sont plus multipliées qu'en France, ce savant publiciste ajoute : « Du reste, la fréquence des appels « et leur succès attestent moins le mérite du tribunal « supérieur, que le vice du tribunal qui a jugé en pre- « mière instance. » Avec plus de fondement il aurait pu dire : la fréquence des appels et leur insuccès n'attestent

que la témérité des plaideurs, et le vice de la loi qui ne met aucun frein à leur manie ruineuse.

Quant au mérite des divers tribunaux, ce n'est pas la statistique qui aura la prétention de le mesurer. Il faudrait avoir le chiffre, non pas des jugements réformés en appel, mais de ceux qui eussent mérité de l'être, s'ils eussent été soumis au tribunal infaillible de la justice absolue.

Je puis maintenant, sans crainte de voir mes paroles mal interprétées, dire que les tribunaux, en comparant les succès qu'ont obtenus leurs jugements en appel, se classent dans l'ordre suivant :

Albertville a eu en moyenne	0,50 jugements confirmés.
Moûtiers	0,48.
Bonneville	0,48.
St-Jean-de-Maurienne . . .	0,47.
Thonon.	0,45.
Chambéry	0,44.
St-Julien	0,43.
Annecy.	0,41. [1]

Pour résumer en quelques mots les observations qui précèdent et en tirer des conclusions pratiques, je dirai :

Si les chiffres donnés dans la statistique officielle sont exacts, nous avons, en Savoie, un jugement de première instance sur 91 individus. En France, on en a le tiers à peine, $\frac{1}{267}$ en 1844 et $\frac{1}{280}$ en 1845.

D'autre part, en Savoie, nous aurions un appel sur trente jugements, trois fois moins qu'en France, où l'on

[1] V. tableau, n° 3.

a un appel sur 11,3 en 1844 et un appel sur 10,4 en 1845.

Nous aurions ainsi en Savoie une surabondance désastreuse de procès en première instance, et en même temps des lois sages qui, réduisant dans de justes bornes la faculté d'appeler, rétabliraient entre la population et les causes d'appel l'équilibre, tel à peu près qu'il existe en France. [1]

III.

Pour mesurer la durée des instances d'appel, j'aurais désiré pouvoir fixer la date précise de l'introduction de chacune d'elles. Mais cette date ne se trouvait point énoncée dans le texte des arrêts, texte que j'avais seul sous les yeux, et où je devais puiser tous les éléments de mes calculs.

Je n'ai donc pu recueillir que des données bien insuffisantes, et au lieu de la date des appels celle des jugements de première instance, déférés à la Cour suprême; c'est en comparant ces dates avec celles des arrêts que j'ai pu dresser un tableau approximatif de la durée des instances. [2]

Je dis approximatif, parce que tant s'en faut que l'instance au Sénat ait duré pendant tout l'intervalle qui sépare le jugement de l'arrêt : indépendamment des

[1] En additionnant les arrêts du Sénat, les jugements des tribunaux et les sentences des juges, on aurait en Savoie, d'après la statistique officielle, 1 procès sur 7 habitants, ce qui équivaut à un procès par famille (en 1842).

Dans le ressort du Sénat de Gênes on aurait 1/31, à Genève 1/23, en France (en 1845) 1/42. (*Bibliothèque universelle*, 15 mars 1846).

[2] V. tableau, n° 4.

délais accordés pour introduire l'appel, il arrive très fréquemment que la partie qui a obtenu un jugement tarde pendant des années entières de le faire signifier. Si l'on ne tenait compte de cette circonstance, on pourrait être induit en erreur sur la durée moyenne des instances au Sénat.

Mon tableau est incomplet encore sous un autre rapport. La date du jugement dont est appel n'est énoncée que dans le premier arrêt qui admet ou rejette l'appel: dans les autres arrêts subséquents, rien ne peut faire deviner ni la date du jugement ni celle de l'introduction de l'appel; j'ai dû en conséquence me borner à comparer, sous le point de vue de la durée de l'instance, les 1,662 arrêts qui ont admis ou rejeté l'appel des jugements des tribunaux de judicature-maje.

La seule conséquence que je veuille tirer ici de ce tableau, c'est que la durée moyenne des instances tend à diminuer d'année en année. Ce n'est que la loi sur la *désertion d'appel* qui, dans ces derniers temps, a jeté un *trouble* passager dans cette progression régulière, en faisant reparaître une foule d'appels anciens menacés de désertion.

Ceci nous conduit à une considération plus importante. S'il était vrai, comme il est dit quelque part,[1] *que le Sénat n'expédiât chaque année que le quart des affaires qui lui sont soumises, et ajournât les trois autres quarts à l'année, ou plutôt aux années suivantes*, il est évident que l'arriéré devrait s'accumuler d'année en année, et par une conséquence nécessaire, l'expédition de chaque

[1] *Bibliothèque universelle de Genève*, n° du 15 mars 1846.

affaire devrait subir des retards croissants dans la même proportion.

S'il en était ainsi, il ne serait même pas le cas de dire, avec l'estimable critique, que chaque cause flotterait indécise pendant *quatre ans*. L'arriéré croissant chaque année, les retards devraient croître également en progression géométrique, et Dieu sait où nous en serions aujourd'hui !

Mais, au contraire, si du tableau que j'ai présenté il résulte que, loin d'aller croissant, la durée moyenne des causes tend graduellement à diminuer, il en faudra indubitablement conclure que le calcul de notre critique se fonde sur des données inexactes.

Où est l'erreur? il me serait difficile de le préciser; peut-être a-t-il cru trop légèrement que chaque Sénat, indépendamment des causes qui lui sont soumises annuellement, est surchargé d'un arriéré dont il se sera exagéré l'importance; peut-être aussi a-t-il négligé de tenir compte des causes terminées par transaction et par désistement volontaire?[1]

Au surplus, comme la critique porte sur tous les Sénats des États, et que je n'ai pu examiner les archives que d'un seul d'entre eux, je ne puis la suivre sur son terrain, et dois me borner à protester pour ce qui concerne la Savoie.

[1] V. ci-après, n° 5.

IV.

J'ai maintenant à classer les arrêts par relation aux matières dans lesquelles ils sont intervenus.[1]

La seule observation que j'aie à faire à ce sujet, se rapporte à la proportion des arrêts en droit civil et en droit commercial.

En 1844, on comptait en France un jugement susceptible d'appel en matière commerciale, pour deux en civil; en 1845, cette proportion s'élève encore et dépasse 0,55.

On comptait un appel en matière commerciale pour quatre en matière civile en 1844 (0,25), et un peu plus en 1845 (0,26).

Dans la Savoie, en calculant, d'après le tableau que j'ai dressé, on n'aurait que 0,023 par an, à peine le dixième; ce qui donnerait une idée bien peu satisfaisante de l'importance du commerce en Savoie.

Je m'empresse d'ajouter qu'il faut tenir compte de deux causes qui tendraient à réduire outre mesure, dans mon tableau, le chiffre des appels en matière commerciale. D'abord les tribunaux de commerce ne sont que des tribunaux de faveur; les causes commerciales peuvent être portées devant les tribunaux civils; et personne n'ignore qu'il est un assez grand nombre de commerçants qui n'usent pas de leur privilége.

En second lieu, entre les 853 causes retenues par le Sénat après un premier arrêt, il est sans doute un bon nombre de causes commerciales; néanmoins comme rien

[1] V. tableau, n° 6.

ne pouvait me les faire reconnaître, j'ai porté le tout parmi les causes civiles.

En conséquence, je croirais qu'on peut, sans crainte d'erreur, doubler le chiffre des causes commerciales dans ce tableau, et les porter à 0,05 des causes civiles, le cinquième à peu près de leur nombre relatif en France.

Je ne m'arrêterai pas à apprécier dans toutes ses conséquences le tableau où sont classées, par ordre de matières, les arrêts rendus par le Sénat pendant ces huit ans.

Au titre des personnes, je ferai seulement remarquer que les actions des filles séduites contre leur séducteur, pour le contraindre à les doter ou à les épouser, actions qui forment dans l'année 1839 presque la moitié des causes relatives aux personnes, vont en décroissant dès lors, et qu'il n'en reste bientôt plus de vestige. Il y a lieu de s'en applaudir au nom de la morale et de la justice.

Au titre des choses, on verra que les servitudes et surtout les servitudes rurales donnent lieu à de nombreuses contestations; c'est à peu près 0,15 des procès en matière civile.

De tous les contrats, c'est la vente qui donne naissance au plus grand nombre de procès portés en appel.

Enfin, on y observera avec plaisir que les instances générales de discussion vont en diminuant d'année en année.

V.

Je me hâte d'arriver à l'examen des instances d'appel, en les considérant par rapport aux solutions qu'elles ont reçues : c'est la partie la plus neuve et la plus importante de ce mémoire.

Il nous faut diviser ici les procès en deux grandes catégories : ceux qui sont soumis au Sénat comme juge de première instance, soit que la cause y ait été portée directement, soit qu'il se la soit retenue après avoir statué sur l'appel; et ceux où le Sénat doit statuer comme juge d'appel.

Dans les premiers, au nombre de 1,009, je trouve la proportion suivante :

	Arrêts définitifs.	Non définitifs.
1839.	62	97
1840.	58	66
1841.	62	74
1842.	54	78
1843.	75	46
1844.	54	65
1845.	52	43
1846.	72	51

On voit au premier coup d'œil, dans les dernières années surtout, une progression croissante dans le nombre des arrêts définitifs. C'est une amélioration importante dans la marche de la justice ; le tableau que j'ai dressé ci-devant (n° 1) montre que le nombre des causes retenues va décroissant d'année en année ; celui-ci nous prouve que les décisions définitives y sont de plus en plus nombreuses : tout ainsi concourt à établir que le Sénat tend chaque jour à diminuer l'arriéré dont il était chargé au commencement de la période décennale que j'étudie.

Voyons maintenant pour les causes arrivant nouvellement en appel.[1]

[1] V. tableau, n° 5.

Un fait bien grave ressort de ce tableau : c'est que 251 appels ont été repoussés par des fins de non-recevoir, c'est près de 32 par an, le onzième des causes soumises au Sénat. Il est difficile de croire qu'avec des lois plus précises et une jurisprudence mieux arrêtée, on n'eût pas évité ces appels à pure perte.

Mais ce qu'il importe surtout de signaler, c'est le nombre excessif des arrêts tant interlocutoires que préparatoires, qui sont en moyenne de 0,45 dans les causes d'appel, et de plus de 0,50 dans les causes retenues par le Sénat.

On sait qu'en France, devant les Cours Royales, ces arrêts n'ont été que de $\frac{1}{11}$ en 1840, $\frac{1}{10}$ en 1841, $\frac{1}{12}$ en 1842, $\frac{1}{13}$ en 1843, $\frac{1}{14}$ en 1844 et $\frac{1}{15}$ en 1845; et qu'ils paraissent continuer à décroître encore d'année en année.

Ce n'est que devant les tribunaux de première instance que le nombre des jugements préparatoires et interlocutoires, en y joignant les ordonnances du président, arrivent en France à la proportion de 0,50. Mais les Cours d'appel sont dans une toute autre condition ; elles n'ont le plus souvent à statuer qu'après que toutes les pièces ont été produites et que tous les moyens sont développés.

Il semble, en examinant ces chiffres, que le Sénat devrait se surcharger d'un arriéré toujours croissant, puisque chaque année, aux causes nouvelles, il voit s'ajouter la moitié franche des causes déjà jugées dans l'année précédente, et, en outre, celles des années antérieures qui n'ont reçu qu'une solution partielle. On serait tenté de se ranger du côté des critiques dont j'ai rapporté plus haut les paroles, et on a peine à s'expliquer cette marche de plus en plus rapide des instances pendantes au Sénat.

C'est que, à mon avis, on a négligé de tenir compte d'un élément essentiel; je veux parler des transactions nombreuses, dont le chiffre ne figure nulle part sur les registres du Sénat. Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'après qu'un arrêt interlocutoire a tranché les principales questions de droit, les parties règlent le surplus amiablement entre elles; ou lorsqu'un arrêt purement préparatoire a ordonné la comparaissance des parties devant le rapporteur, combien de fois les efforts des magistrats n'amènent-ils pas une conciliation!

Si ces chiffres ne sont portés dans aucune colonne des registres publics, ils ressortent assez clairement des tableaux que je viens de dresser. Qu'on additionne pour chaque année le nombre des causes qui n'ont reçu qu'une solution interlocutoire ou préparatoire, qu'on le compare à celui des causes qui se présentent à jugement après un premier arrêt, on observera dans ces dernières, pour chaque année, un déficit de 40 à 50 causes, déficit qui représente assez exactement le nombre des transactions et des désistements.[1]

[1] Voici quel serait le résultat de ce compte :

Causes transigées,	1839	43
	1840	38
	1841	23
	1842	49
	1843	24
	1844	40
	1845	72
	1846	67
	Moyenne	44

VI.

Il n'entrait pas dans mon plan de tracer un tableau des travaux du bureau des pauvres ; aussi n'avais-je recueilli aucun des documents nécessaires pour en dresser la statistique. Mais, comme j'achevais mes recherches, j'appris que cette institution, si éminemment philantropique ou plutôt les personnes qui la dirigent, avaient été l'objet d'une critique trop sévère.[1] Je dois à l'obligeance du magistrat qui dirige ce bureau en Savoie la communication de quelques documents sur les trois dernières années ; je me fais un devoir de les soumettre à l'appréciation du public, après en avoir sévèrement vérifié l'exactitude.

Le bureau des pauvres, dans les trois années 1844, 1845 et 1846, a obtenu du Sénat 131 arrêts. En voici le résultat :

	Procès gagnés.	Perdus.	Succès partiels.	Arrêts préparatoires.
1844	24	5	3	4
1845	25	5	2	5
1846	31	11	6	10

Le résultat ne saurait être plus satisfaisant, il honore le magistrat chargé de l'examen préalable des causes et de leur conduite devant le Sénat.

Il faut considérer surtout que les causes qui n'ont reçu qu'une solution préparatoire, sont encore pour les deux tiers au moins décidées en faveur du pauvre. On aura ainsi en moyenne,

[1] *Moniteur universel*, 12 et 16 février 1847.

Causes gagnées.	0,74
— perdues.	0,17
Succès partiel.	0,09

Quant à la durée, elle est pour les pauvres ce qu'elle est pour les autres plaideurs,[1] et les interlocutoires y sont dans les mêmes proportions.

Ces causes sont en trop petit nombre, pour qu'il puisse être le cas d'en faire le classement soit par relation aux tribunaux qui ont rendu les jugements, soit par ordre de matières.

Il me suffira de dire que les causes retenues par le Sénat y sont 0,38 pour la première année, 0,27 pour la seconde, et 0,29 pour la dernière.

Les actions des filles séduites contre leur séducteur semblent être un apanage réservé au bureau des pauvres.

Dans la seule année 1846, on trouve sept appels (soit 0,12) en matière de lésion; le pauvre a succombé dans un seul.

A la louange du magistrat chargé de veiller à ce que cette institution ne devienne pas une arme dangereuse aux mains des débiteurs obérés, je dois ajouter en finissant, que dans les trois ans un seul pauvre a été admis au bénéfice pour porter en appel son opposition à une saisie, et encore a-t-il triomphé. Trois fermiers seulement ont pu, à la faveur de cette institution, débattre leurs réclamations contre le bailleur : deux sur

[1] Je dois ajouter que la pauvreté des clients du *Bureau des Pauvres*, l'apathie, l'ignorance et toutes les difficultés qu'entraîne avec elle la pauvreté, doivent amener des retards nombreux, en dépit du zèle et de l'activité des avocats. Ceux qui ont été attachés à ce bureau peuvent seuls s'en faire une juste idée.

trois ont eu plein succès. Dirigé avec cette prudence, il n'est pas à craindre que le bureau des pauvres soit infidèle à sa noble mission.

J'ai parcouru bien rapidement le cercle que je m'étais tracé; j'ai reconnu que le nombre des causes portées en appel demeure stationnaire ou ne croît que dans des proportions peu sensibles.

J'ai constaté que d'année en année le Sénat accélère l'expédition des procès; que bien loin de s'encombrer d'un arriéré toujours croissant, il diminue chaque jour celui que lui a légué l'ancienne procédure.

J'ai fait observer ensuite que le nombre des arrêts définitifs, quoique faible encore, va croissant d'année en année.

Enfin, j'ai prouvé que le bureau des pauvres est confié à *des agents qui sont au niveau de cette admirable institution;* que les causes qui lui sont confiées, conduites avec autant de célérité que celles des riches, sont presque toujours couronnées de succès.

Si ces résultats peuvent contribuer à inspirer à mon pays une sage confiance en ses institutions judiciaires, s'ils peuvent dissiper quelques préjugés, je m'estimerais heureux et n'aurais garde de regretter les longues et fastidieuses recherches qu'ils m'ont coûtées.

N° 1. — Tableau des Arrêts par relation à la qualité prise par le Sénat.

ANNÉES	CAUSES JUGÉES EN PREMIÈRE INSTANCE	CAUSES RETENUES	CAUSES EN APPEL	AVANT FAIRE DROIT INDÉTERMINÉS	TOTAL
1839	17	142	197	12	368
1840	20	104	190	9	523
1841	19	117	181	6	525
1842	27	105	202	17	551
1843	15	106	198	22	341
1844	18	101	207	17	343
1845	20	75	200	29	324
1846	20	103	287	28	438
TOTAL	156	853	1662	140	2811

N° 2. — Tableau des Tribunaux qui ont rendu les Arrêts attaqués.

ANNÉES	CHAMBÉRY	ANNECY	BONNEVIL.	THONON	MAURIENNE	ST-JULIEN	MOUTIERS	ALBERTVI.	TOTAL
1839	85	22	24	29	7	9	6	15	197
1840	60	33	27	27	11	15	4	13	190
1841	70	18	35	25	13	8	6	6	181
1842	71	25	39	24	12	13	6	12	202
1843	59	19	41	27	12	14	9	17	198
1844	81	19	38	21	10	21	12	5	207
1845	61	27	37	25	10	21	2	17	200
1846	104	26	33	24	18	39	11	15	287
Moyenne	76	24	37	25	11	14	7	12	207
Population	145614	92404	80293	54686	54369	50139	46688	39724	564137

N° 8. — Tableau des Jugements confirmés ou réformés en tout ou en partie.

ANNÉES	CHAMBÉRY			ANNECY			BONNEVILLE			THONON			MAURIENNE			ST-JULIEN			MOUTIERS			ALBERTVI.		
	Conf.	Ref.	Part.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.
1839	39	39	7	10	12		11	10	3	13	11	5	3	4		4	4	1	4	2		6	5	4
1840	22	25	13	13	17	3	12	13	2	13	7	7	4	4	3	7	4	4	2	2		2	7	4
1841	36	29	5	7	8	3	16	12	7	13	8	4	6	4	3	1	6	1	2	2	2	4	1	1
1842	29	36	6	9	11	5	19	13	7	8	14	2	5	6	1	6	3	4	3	1	2	8	1	3
1843	23	30	6	8	7	4	23	16	2	11	11	5	7	3	2	7	5	2	5	3	1	11	4	2
1844	37	33	11	8	6	5	22	10	6	9	10	2	6	4		10	9	2	5	4	3	2	2	1
1845	29	26	6	11	14	2	16	17	4	15	9	1	4	5	1	10	10	1	1	1		9	5	3
1846	49	46	6	12	10	4	24	23	6	9	12	3	9	7	2	15	18	6	5	4	2	8	4	3
TOTAL	264	264	60	78	85	26	143	114	37	91	82	29	44	37	12	60	59	21	27	19	10	50	29	21

N° 4. — Tableau de la durée des instances d'appel.

ANNÉES	CAUSES JUGÉES DANS L'ANNÉE	CAUSES JUGÉES L'ANNÉE PRÉCÉD.	DEPUIS 2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	AUPARAVANT
1839	20	85	48	22	10	4	4
1840	16	83	60	16	9	4	5
1841	18	81	42	18	7	7	9
1842	16	85	57	16	15	6	8
1843	16	84	50	21	10	5	13
1844	22	89	56	20	7	6	9
1845	14	86	49	26	8	3	16
1846	21	93	68	36	18	12	33
TOTAL	143	686	430	175	84	47	97

N° 5. — Tableau du résultat des Instances d'appel.

ANNÉES	ARRÊTS DÉFINITIFS						INTERLOCUTOIRES		PRÉPARATOIRES			RÉCAPITULATION		
	Sur fins de non recevoir			Au fond										
	Délai	Valeur	Autres	Confirm.	Infirm.	Parti.	Faits, Expertises, etc.	Procéder plus amplement.	Communiquer à l'av.-général.	Comparaître devant rapporteur.	Régular.	Définitif	Interlocut.	Préparatoire
1839	19	7		60	28	2	17	36	14	15	11	116	53	40
1840	17	4	2	51	28	10	15	31	16	7	18	112	46	41
1841	18	8	1	36	21	4	20	29	12	7	12	107	49	31
1842	14	11	4	37	32	1	21	36	21	11	11	119	37	43
1843	15	14	5	62	34	7	14	31	17	12	9	137	45	38
1844	18	9	9	65	30	4	10	42	16	11	10	135	52	37
1845	8	4	10	69	39	1	25	38	14	13	8	131	63	35
1846	32	15	7	92	48	4	16	67	14	13	7	198	83	34
TOTAL	141	72	38	312	260	33	139	310	139	89	86	1055	448	299

matières.

Liv	1843	1844	1845	1846	TOTAL
Actes d'état	1	»	1	»	2
Absence . . .	»	»	1	1	9
	3	1	7	3	22
Mariage.	»	2	»	1	4

Etude sur

MÉTÉOROLOGIE

EFFETS

PRODUITS PAR UN COUP DE FOUDRE

TOMBÉE SUR L'ÉGLISE DE ST-THIBAUD-DE-COUZ

PRÈS CHAMBÉRY

le 14 juin 1846.

PAR M. JOSEPH BONJEAN

PHARMACIEN A CHAMBÉRY

Secrétaire-adjoint de l'Académie et Membre du Jury médical en Savoie.

(Présence d'un composé de soufre sur des corps foudroyés.)

Le dimanche du 14 juin 1846, après une journée très chaude où le thermomètre centigrade s'était élevé à 31 degrés, un violent orage éclate à cinq heures du soir, accompagné d'éclairs, de coups de tonnerre et d'une forte averse. La foudre tombe ensuite sur l'église paroissiale de St-Thibaud-de-Couz, en causant des dégâts profonds, de nature à permettre la confirmation d'un fait digne de remarque et controuvé jusqu'ici. —

Ayant appris que des objets dorés avaient été noircis par la foudre, je me transportai sur les lieux le lendemain de l'accident, afin d'examiner la nature de cette altération, et de m'assurer ensuite si elle était due à un composé de soufre, au feu électrique, ou à ces deux causes simultanément. Cette observation augmentait surtout d'intérêt, au moment où l'Académie des sciences de Paris (séance du 1er juin 1846) venait de recevoir de l'un de ses membres, M. Boussingault, la communication d'un fait analogue, relatif à un poirier dont le tronc avait été carbonisé par la foudre, dans la nuit du 5 mai 1846, à une épaisseur de 5 à 6 décimètres carrés. Le feu fut découvert à quatre heures du matin, par un homme qui en porta la nouvelle au propriétaire, en assurant que le poirier exhalait une odeur insupportable de *soufre*. Tous les visiteurs qui ont vu cet arbre après qu'il eut cessé de brûler, se sont accordés pour reconnaître l'odeur *sulfureuse;* M. Boussingault, qui n'admet pas le fait, dit que « cette odeur rappelait précisément celle que l'on perçoit dans les usines où l'on fait du vinaigre en distillant du bois »[1].

Le résultat des expériences que j'ai faites sur les effets de la foudre, objet de cette note, ne s'accordent point avec l'opinion du savant académicien. Voici, du reste, les détails exacts de cette catastrophe météorologique, recueillis sur les lieux mêmes en l'assistance du recteur de la paroisse, M. Cubit, et de son clerc Joseph Petit-

[1] Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences de Paris; juin 1846, p. 919.

Martenon, jeune homme de quinze ans, qui s'est trouvé seul personnellement compris dans cette circonstance.

Il était six heures du soir. Les offices divins étaient terminés depuis une heure, et, depuis un quart d'heure au moins, on avait cessé de faire sonner les cloches. Occupé à fermer les portes de l'église, le clerc était déjà arrivé à la dernière pièce située au midi, à la droite du maître-autel et servant de sacristie, lorsqu'un coup effrayant de tonnerre se fait entendre. La foudre venait d'éclater sur l'église. La présence du météore a été rendue visible par une petite masse de feu, de forme allongée, ayant environ la longueur du bras. En un instant, la chambre et le reste de l'église se sont trouvés remplis d'une épaisse fumée, accompagnée d'une forte odeur que le jeune homme n'a pas su définir, mais qu'il a comparée à celle de la *poudre*. Le clerc a été renversé sur place, mais non emporté autour de l'église, comme on l'avait dit; puis se relevant aussitôt étourdi et effrayé, il s'est rendu en courant chez son père, à 200 pas environ de l'église, et criant tout le long du trajet : Je suis mort! je suis mort! — Arrivé là, il s'est évanoui quelques instants et a été mis au lit ensuite. Le lendemain il a été saigné et n'a pas tardé à être rétabli. Le médecin qui l'a saigné a reconnu qu'il était encore imprégné d'une forte odeur analogue, me disait-il, à celle des Eaux d'Aix qui, ce que tout le monde connaît, sont de nature sulfureuse.

Au moment de l'explosion de la foudre, M. le curé était à la fenêtre de la cure, située à quelques pas seulement de l'église ; il a été comme frappé au visage.

1° *Examen physique des lieux et objets foudroyés.*

La pièce dans laquelle la foudre a d'abord été aperçue par le clerc, est horriblement mutilée. Toutes les vitres de la seule fenêtre qui s'y trouve, au nombre de huit, ont été brisées. La coudière, pierre de taille du poids de 80 à 100 kilogrammes, a été détachée, brisée en deux et projetée au milieu de la chambre. Les barreaux de fer qui garnissent cette fenêtre, n'ont pas été atteints. Dessous la coudière, le mur, d'une épaisseur de $0^m,70$ centimètres, a été dégradé dans toute sa largeur et sa hauteur, creusé et percé de part en part, comme si l'on avait travaillé pour le démolir. Les pans de mur de droite et de gauche n'ont été que faiblement endommagés sur une largeur de quelques centimètres. Une armoire en noyer placée à droite de la fenêtre, et une commode du même bois placée en face, sont restées intactes. A côté de ce dernier meuble, du côté de la fenêtre, se trouvait une armoire en sapin et colorée en rouge, qui a été fendue le long des charnières, près de chacune desquelles un morceau de bois a été enlevé tant à droite qu'à gauche. A l'extérieur, le crochet de fer qui ferme la porte de gauche, a été coupé net.

Dans sa partie supérieure divisée en deux rayons, cette armoire renfermait des calices d'argent, des boîtes de fer-blanc, des fleurs artificielles argentées et une tablette de marbre. Aucun de ces objets n'a été altéré; seulement le marbre placé debout contre le fonds de l'armoire, est tombé en avant. La partie inférieure de ce meuble se compose de trois tiroirs où étaient renfer-

mées des chasubles à galons d'or et d'argent faux et mi-fins. Galons et franges ont été noircis plus ou moins fortement, l'argent beaucoup plus que l'or; les objets fins, seuls, n'ont pas été attaqués. Il est à remarquer qu'il n'y a eu de maltraités par la foudre que les ornements placés dans le premier tiroir; les objets renfermés dans les tiroirs inférieurs, quoique de même nature, ont été épargnés, ainsi que des ornements analogues contenus dans la commode en noyer dont il a été précédemment question. Dans tous les cas, les objets en soie pure, sans franges ni galons, c'est-à-dire sans garniture métallique, ont échappé à l'action du fluide. Derrière l'armoire en sapin, dont le fonds est resté intact, le mur de clôture a été percé de part en part, n'ayant éprouvé qu'une fort petite dégradation au pourtour de cette ouverture.

Parallèlement à la pièce dont je viens de parler, et au nord, est une chambre servant aussi de sacristie, qui n'a éprouvé, ainsi que les objets y contenus, d'autre altération qu'une vitre cassée et la chute d'un peu de plâtre détaché de l'un des pans de mur. Le maître-autel lui-même, situé entre ces deux pièces, a été entièrement épargné.

Deux chapelles latérales existent dans cette église. L'une dite *de St-François*, n'a éprouvé d'autre dommage que la cassure des vitres de droite, tandis que l'autre, dite *du Rosaire* et située à gauche en remontant vers le chœur, a éprouvé de graves dégâts. A droite et à gauche de l'autel le mur a été dégradé sur une largeur d'un mètre et demi. Le cadre doré d'un tableau de grande dimension a été presque entièrement noirci dans sa partie droite seulement; la peinture n'a pas souffert. Six chandeliers dorés d'un mètre de hauteur garnissaient cette

chapelle; ils ont tous et en grande partie été noircis comme le serait du cuivre après un séjour prolongé au contact du gaz sulfydrique (hydrogène sulfuré); un de ces chandeliers a été jeté à terre. La croix placée au milieu des chandeliers, et de la même composition que ceux-ci, n'a pas été altérée parce qu'elle reposait sur une petite élévation construite en plâtre, tandis que les chandeliers étaient placés sur une planchette en bois. A droite de la chapelle, la plus grande partie des vitres ont été brisées; les vitres de gauche ont été épargnées. Enfin, la lampe argentée suspendue en avant, à quelques pas de l'autel, est restée intacte.

Après avoir fait ainsi le tour de l'intérieur de l'église, la foudre paraît s'être amortie contre la tribune en bois située au-dessus de la porte principale, où elle s'est bornée à enlever quelques petits éclats de bois à la devanture.

Sur la face nord du mur, au-dessous du clocher et dans la partie anguleuse correspondante à la droite de la chapelle du Rosaire, le mur a été lézardé dans une longueur de quatre à cinq mètres. Un peu au-dessus, un morceau du tuyau de fer-blanc, placé le long de l'angle du clocher, a été détaché sur une longueur de deux mètres et projeté à une certaine distance; le métal lui-même n'a pas paru visiblement attaqué. Le clocher n'a pas subi d'atteinte particulière, seulement la portion du fer-blanc qui forme la queue du coq a été courbée en bas.

Le fait qui paraît le plus extraordinaire dans le résultat de cette violente commotion électrique, est celui-ci. A l'angle nord de la façade principale, la seconde assise a été chassée, en glissant sur son lit, de trois centi-

mètres en dehors, sans déranger en rien l'aplomb des autres assises. A sept à huit mètres au-dessus, deux autres assises, séparées par une assise qui est restée en place, ont été arrachées, brisées et jetées à terre; j'en ai retrouvé des débris à plus de dix mètres de distance.

Il paraît donc, d'après ce qui vient d'être rapporté, que la foudre est d'abord tombée sur le clocher, d'où, à l'aide des divers conducteurs qu'elle a trouvés sur sa route, elle s'est ensuite dirigée à l'extérieur, puis à l'intérieur de l'église, où elle a laissé partout des traces profondes de son passage.

2° *Examen chimique des métaux atteints par la foudre.*

Nous avons vu précédemment que des objets dorés et argentés avaient été plus ou moins noircis par la foudre. Il s'agissait donc de connaître la nature de cette altération, et c'était là le point le plus essentiel de ceux qui se rattachent à cet événement. Pour cela, je me suis procuré une certaine quantité de poudre, en râclant la surface métallique des chandeliers qui se trouvaient le plus noircis, et je l'ai analysée de la manière suivante : Soumise à l'action prolongée de l'acide chloro-azotique bouillant (eau régale), cette poudre s'y est presque entièrement dissoute. La dissolution, colorée en *jaune*, a été traitée par l'azotate de baryte qui l'a immédiatement *troublée* en blanc opaque; ce trouble, très léger d'abord, n'a pas tardé à augmenter avec le temps. Un *grand excès d'acide azotique n'a pu le faire disparaître*. Quelques heures après le traitement par cet acide, le fond du vase contenait un léger précipité blanc; les

parois elles-mêmes étaient tapissées par une poudre qui y adhérait fortement et de même nature que le précipité lui-même.

Pour me mettre à l'abri de toute chance d'erreur, je me suis assuré de la pureté de l'eau régale dont j'ai fait usage, et j'ai acquis la certitude qu'il n'existait aucune trace de sulfate dans l'espèce de *stuc* sur lequel avait été apposée la garniture métallique des chandeliers à l'époque de leur dorure, et dont une partie se trouvait nécessairement dans la poudre aurifère soumise à l'analyse. Enfin, les filtres employés avaient été préalablement lavés avec de l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique pur, jusqu'à ce que les eaux de lavage aient cessé de se troubler par l'azotate de baryte.

Corollaire. — D'après les faits qui précèdent, il paraît suffisamment démontré que l'éclat de la foudre peut, dans certaines circonstances, être accompagné d'un composé de soufre de nature acide. Cet acide, selon moi, ne serait pas l'acide sulfureux qui tend à transformer les métaux non en *sulfures*, mais en *sulfites* et en *sulfates*; l'acide sulfhydrique (hydrogène sulfuré), au contraire, dont l'odeur est généralement accusée dans les cas de ce genre, me paraît être la seule cause, le seul agent de sulfuration dans ces sortes de circonstances. — Depuis 1838 déjà, j'ai prouvé que l'or exposé à l'action des vapeurs des eaux sulfureuses, s'empare du soufre de l'acide sulfhydrique, et se transforme, au bout de quinze à vingt jours, en sulfure, comme l'argent, le cuivre, le plomb, le fer, etc., excepté que, pour ces derniers métaux beaucoup plus oxydables, la réaction, infiniment plus prompte, se manifeste dès le

premier jour de leur exposition au contact des vapeurs.[1] Ainsi donc si, contrairement à l'opinion admise avant mes expériences sur ce sujet, l'or peut être attaqué par les vapeurs sulfureuses à l'aide de moyens artificiels, à plus forte raison cette même réaction doit-elle se produire sous l'influence de forces bien autrement puissantes que celles dont il est donné à l'homme de disposer, et dont les grands phénomènes de la nature nous offrent de si fréquents, de si sublimes exemples.

[1] Ce sujet se trouve traité avec tous ses développements dans mon *Analyse chimique des Eaux minérales d'Aix-en-Savoie*, 1838, pag. 115 et suivantes. On le trouve également dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences de Paris, 1839, dans un article intitulé : *Mémoires sur l'action des vapeurs sulfureuses sur les métaux oxydables et les métaux non-oxydables*, ainsi que dans les *Annales des Mines de Paris*, 3e série, 1840, etc.



RAPPORT

SUR LE

PRIX DE POÉSIE

PAR M. DE JUGE.

MESSIEURS,

Chargée par l'honorable fondateur du prix de poésie de donner aux époques fixées le sujet du concours, l'Académie a éprouvé que cette tâche, facile en apparence, avait au fond sa grave difficulté. Ce n'est pas, certes, que notre histoire manque de faits glorieux, de tableaux saisissants : la chaîne qui lie notre présent au passé a plus d'un anneau trempé au feu de l'héroïsme et de la

vertu ; mais outre l'inconvénient d'emprisonner l'imagination dans un cercle borné, un canevas tracé d'avance, quelque poétique qu'il soit, ne peut convenir à toute espèce de talents, et dès lors il arrive, ou que beaucoup de concurrents, séduits par l'espoir du succès, s'élancent dans la lice sans être aptes à la parcourir, ou que, laissé seul dans l'arène, quelque esprit privilégié a le monopole du triomphe. Aussi, Messieurs, pour échapper à cette embarrassante alternative, vous avez essayé d'entrer dans une voie plus conforme à l'allure capricieuse et indépendante du génie. Parmi les divers genres de poèmes admis en littérature, vous avez adopté l'Épître comme se prêtant mieux à tous les tons, à tous les styles, et ce choix une fois fait, vous avez dit à nos jeunes poètes : « Prenez à votre gré un sujet qui réponde « à vos forces; ne livrez votre lyre qu'au mouvement « spontané de l'inspiration. L'Académie ne craint pas « chez vous les abus de la liberté, car elle a foi dans la « pureté de vos principes, et surtout dans l'élan de votre « patriotisme. »

Vos prévisions, Messieurs, n'ont point été trompées; que dis-je? le succès a dépassé votre attente. Enregistrées successivement avant le terme de rigueur, dix-neuf pièces de vers sont venues se disputer vos suffrages. Quand on songe au bruit qui se fait autour de nos vallées, un pareil concours a vraiment quelque chose de surprenant et de merveilleux. On dirait que pour prix de la paix que nous avons su garder, un souffle puissant d'harmonie a passé sur nos montagnes, et que fière d'une nationalité qu'elle a si noblement comprise, la Savoie a voulu prouver que son sol généreux était réellement, comme le proclamait naguère un illustre écrivain,

la contrée vigoureuse de l'intelligence, la terre natale de la poésie.

Ici, Messieurs, je regrette de ne pouvoir passer en revue tous les poëmes envoyés à l'Académie et qui, soumis à votre impartial examen, ont pour la plupart captivé agréablement votre attention, et bien souvent mérité vos justes éloges; mais si, pressé par le temps, je me borne à ne signaler que quelques-uns des plus remarquables, je dirai néanmoins que le choix des sujets fait, en général, honneur aux poëtes, et que si parfois le goût a quelque reproche à formuler, si l'oreille eût désiré plus de mélodie, la morale n'a pas à retrancher un seul vers, et la patrie peut s'enorgueillir des sentiments qui les animent, et ce mérite, Messieurs, a dans les circonstances où nous sommes quelque chose de bien significatif; car il est beau de voir les hommes d'élite ne profiter du droit de tout penser et de tout dire que pour ennoblir les âmes et éclairer les esprits.

Entrons maintenant dans l'appréciation de quelques-unes de ces épîtres écloses si facilement à l'appel nouveau de votre large programme. Celle qui est inscrite sous le nº 8 est intitulée : *Epître à mes enfants, leçons de l'expérience propres à écarter leurs pas des sentiers du crime et du malheur*. Si un pareil titre n'a rien qui éveille puissamment la curiosité, à coup sûr il ne peut qu'inspirer un bienveillant intérêt, et lorsqu'on voit l'auteur mettre au bas de son œuvre ces mots : *votre affectionné père*, l'émotion gagne le juge, et la critique est bien près d'être désarmée.

Amis, c'est ainsi que commence le poëme :

Amis, à mes accents veuillez prêter l'oreille,
Dans un âge si tendre aimez qu'on vous conseille,

Trop faible encor, chez vous la raison sans soutien
N'est qu'un frêle vaisseau pour vous porter au bien.
Au moindre des écueils, au plus petit orage
Elle succombe, hélas! et vous faites naufrage.
Puissé-je dans ce jour, dissipant vos erreurs,
Du vrai bien allumer le désir dans vos cœurs.
Oui, c'est là le dessein que l'amitié m'inspire,
Que chacun d'entre vous s'empresse d'y souscrire;
Daigne le Tout-Puissant seconder mes efforts
Et pour votre bonheur faire agir ses ressorts!

Après un début qui sent un peu l'exorde d'un sermon, l'auteur énumère les vices qui attendent le jeune homme sur le seuil de la société; c'est, comme l'on s'en doute d'avance, l'ambition, l'amour de l'argent, la paresse, la volupté et tant d'autres faiblesses à qui nous sacrifions notre véritable bonheur. Mais, chose vraiment édifiante parmi nous! il n'est pas jusqu'à la passion du vin qui n'excite la sainte colère du poétique prédicateur; écoutez :

Je conviens que le vin est un présent céleste,
Précieux pour les uns, mais pour d'autres funeste;
Pour quiconque en abuse, il est un vrai poison,
Qui détruit à la fois la santé, la raison;
Encor s'il bornait là le mal et ses ravages;
Il frappe en même temps, âme, corps, héritages;
Par l'ivresse bientôt l'homme arrive au cercueil
Sans avoir rien laissé, pas même le linceul,
Pour couvrir son cadavre en son convoi funèbre.

Et ailleurs :

Replaçons le buveur à côté du flacon :
« Buvons, amis, buvons, le vin est toujours bon! »
Il dit, et saisissant d'une main tremblottante
Le verre qui chancelle, il verse, il boit, il chante;

Sa raison est éteinte ; il faut quitter l'hôtel :
Combien ?... tant : payez-vous ; le coup n'est pas mortel.
Il sort, au premier pas : pouf ! il mord la poussière,
Dix fois il se relève, et dix fois tombe à terre ;
Il fait cent pas à l'heure ; après ce lourd trajet,
Il arrive chez lui sans canne, sans bonnet.
Le tonnerre a grondé, soudain la foudre éclate,
Il casse, brise tout, et le monstre se flatte
D'écraser... Ah ! cachons ces horribles tableaux
Des vapeurs que l'enfer lance de ces fourneaux.

Je le répète, Messieurs, en présence des louables intentions de l'auteur, comment lui demander compte de quelques expressions triviales, de quelques détails par trop naturels, de quelques bizarres transitions ? J'aime mieux fermer le livre sans hasarder un reproche ; car, appelé à me décider entre le fonds et la forme d'un ouvrage, je suis de ceux qui disent que l'honnête homme l'emporte sur l'habile versificateur.

La pièce portant le n° 17 a pour titre ces mots : *A l'Italie ;* on y voit en tête le drapeau de la nation avec cette épigraphe : *In hoc signo vinces ;* tu vaincras par ce signe.

En prenant un pareil sujet, l'auteur n'a pu songer de bonne foi à demeurer dans les limites du programme. L'Italie n'est pas un de ces mots avec lesquels se joue le poëte. S'il n'en est écrasé, il en reçoit le choc du plus ardent enthousiasme ; aussi, n'est-ce point une épître que nous avons sous les yeux, mais bien un de ces chants passionnés où la hardiesse de la pensée se lie à l'audace de l'expression ; voici comment il débute :

Hélas ! dans quel abîme étais-tu descendue,
Déplorable Italie ! à ta gloire perdue

On avait arraché jusqu'au dernier fleuron ;
De l'Italie en toi n'existait que le nom.
Oh! ta chute vraiment était lourde et profonde!

Et plus bas :

Tout, puissance, génie, éclat, fêtes et bruit,
Tout avait disparu comme un soleil détruit;
L'oubli pesait sur toi comme une nuit bien noire;
Tu n'étais plus, hélas! qu'une page d'histoire,
Qu'une ombre sans couleur du passé le plus beau,
Une figure en deuil, pleurant sur un tombeau.
A peine il te restait, ô reine dépouillée!
Quelques lambeaux de pourpre avilie et souillée,
Dont tu te revêtais aux yeux de l'univers
Pour voiler aux regards la honte de tes fers.

A cet énergique et sombre tableau du passé, le poète ne tarde pas d'opposer les splendeurs éblouissantes de l'avenir; mais, prévoyant déjà la lutte dont l'issue a été si fatale, il termine en s'écriant : Italiens!

Levez-vous : votre tâche est loin d'être accomplie!
L'odieux étranger foule encor votre sol,
L'aigle à la double tête, au circulaire vol,
Plane, superbe encore, au ciel de Lombardie.
Levez-vous; levez-vous : de fers armez vos bras;
Vous voulez devenir libres : soyez soldats;
Toujours la liberté fut le prix du courage.

En lisant de pareils vers, on ne doit pas descendre à une froide analyse; quand il va aussi haut et aussi loin, on ne peut reprocher au voyageur ni ses haltes ni ses faiblesses. L'aigle parfois rase la terre ou s'abat sur quelque rocher stérile; qu'importe! On sait que, quand il le veut, l'oiseau vainqueur disparaît dans les hauteurs du ciel où il plane en souverain.

Je passe à la pièce inscrite sous n° 6, et qui a pour titre *Le Progrès*, avec cette épigraphe tirée de lord Byron : *Away, Away : en avant, en avant.*

Saisi trop brusquement peut-être par la puissance magique de son sujet, l'auteur, dès le premier vers, dit anathème à tout ce qui fut jadis :

A bas les vérités de l'antique sagesse.
Le monde ne veut plus, dans l'élan qui le presse,
De tous ces préjugés, vieux dictons d'autrefois.

Mais que ce début par trop cavalier ne vous effraye pas. On ne rompt pas si aisément avec un passé qui a bien par-ci par-là quelque droit au pardon. Aussi, moins démolisseur qu'il ne veut le paraître, l'auteur croit encore à la vertu, à l'amour de la patrie, et de plus

Aux saintes amitiés dont il sait la douceur.

On aime surtout à le suivre quand il peint l'homme aux prises avec la nature, et qu'il la montre soumise comme un esclave aux ordres du génie humain :

Vous riez quand on dit que du temps de nos pères
Sur un manche à balai s'envolaient les sorcières.
Eh ! regardez ces chars qui roulent sans chevaux ;
Voyez ces blocs de fer changés en animaux.
Avec de l'eau qui bout, nous leur fîmes une âme ;
Ils marchent quand on veut, on les nourrit de flammes.
Si nous lui commandons de montrer sa fureur,
Le coursier a frémi dans ses flancs en sueur ;
En épaisse fumée il jette son haleine,
Il rugit, il s'élance, et bientôt dans la plaine,
Plus rapide et plus prompt que le feu de l'éclair,
Il passe en agitant ses écailles de fer.

. . . .

Si parfois le dragon, dans sa course rapide,
Aperçoit son pareil, vous l'entendez hurler :
Les deux monstres de fer voudaient-ils s'accoupler?
Quel animal naîtrait de cet hymen farouche?
Allez : ne craignez rien; notre aiguillon les touche,
Ils suivront sans broncher l'ordre de notre main.

Pour qui a voyagé sur un chemin de fer, cette peinture de la locomotive est vraiment effrayante de vérité; en frappant fort, l'auteur a frappé juste, et si le reste de l'épître avait été à la hauteur de ce passage, à coup sûr elle aurait abordé un des plateaux de la balance; mais le chantre du progrès n'a pas su être constamment fidèle à son épigraphe; loin d'aller toujours en avant, il s'est perdu dans les théories politiques, et en s'adressant tour à tour aux peuples de la vieille Europe, le souffle lui a de temps en temps manqué. Qu'une autre fois il calcule mieux ses forces; qu'il ne les épuise pas, surtout en débutant, nous osons lui promettre un véritable succès.

En annonçant que la pièce de vers inscrite sous le n° 11 est adressée à l'auteur de Platon-Polichinelle, c'est dire que le poète, nourri de son modèle, n'épargnera pas les travers du siècle, et qu'il tâchera de nous montrer en riant nos plus désolantes erreurs. Aussi, c'est moins une épître qu'une satire que nous avons à examiner; écoutez :

Je porte les yeux sur ce monde
Et qu'y vois-je? De tous côtés
Des maux ignorés de la sonde,
D'effroyables calamités.
La foi n'est plus l'anneau mystique
Qui joint l'homme à son créateur;
L'espérance, le baume unique,

Qui ferme toute plaie au cœur;
Et l'amour, ce charme vainqueur,
L'amour, cette divine idole,
N'est plus l'archange qui console
A l'heure amère du malheur.

Et plus bas :

Perçons la nuit du noir cloaque;
Là, dans l'ombre la plus opaque
L'athéisme fermente et bout,
L'impiété profane tout,
Le doute incessamment tâtonne,
L'incrédulité se couronne,
Et le désespoir inhumain,
Accompagné de la débauche,
Trébuche, saltimbanque gauche,
Et tombe en lui donnant la main.

Vous le voyez, Messieurs, et je supprime cent vers au moins de cette force; Gilbert n'a jamais été saisi d'un courroux plus ardent que celui qui dévore notre auteur. Sans doute tout ce qui se passe autour de nous est bien fait pour exciter la bile d'un poète plein de foi et de raison; mais est-il prudent de crier sans cesse à la corruption et de jeter à la société en alarmes le cri de *sauve qui peut?* En parlant du mal comme d'un torrent qui nous emporte, n'est-ce pas nous enlever jusqu'à l'idée de le combattre? L'auteur l'a compris un peu tard :

Mais du milieu de ce dédale,
De ce chaos d'iniquité,
Mon œil un instant écarté
Aperçoit la troupe rivale
Des élus de l'humanité.
Je vois de vertueux poètes

Acharnés contre le fléau,
Opposer aux coups des tempêtes
Leur implacable *quos ego.*
Du siècle secouant la fange,
J'entrevois la sainte phalange
Des apôtres à foi d'airain,
Héros des croisades nouvelles,
Comme jadis près du Jourdain,
Prêcher encore aux infidèles
Le Verbe du Dieu trois fois saint.
J'aperçois un ardent essaim
De philosophes catholiques
Unir leurs efforts énergiques,
Et de l'oubli contemporain,
Par leurs dogmes apostoliques,
Régénérer le genre humain.

Je m'arrête, Messieurs; par le peu de vers que je viens de lire, vous connaissez le genre et le faire de l'auteur; il a de l'énergie dans la pensée et du mordant dans l'expression; mais il vise trop souvent à l'effet, et ses comparaisons sont parfois des plus étranges. Ainsi, suivant lui :

La probité est un aigle mort,
La bonne foi est un jeu du sort,
La vieillesse n'est plus qu'un cadavre, etc.

D'un autre côté, la délicatesse du goût peut encore lui reprocher quelque hyperbole brutale et quelque mot trop crû traversant l'harmonie des vers comme un sifflement importun. Cependant, ces observations à part, l'ouvrage a un mérite réel, et pour peu que sa main s'exerce, le poète peut s'armer sans crainte du fouet destiné à frapper nos travers.

Ne vous est-il pas arrivé quelquefois, Messieurs, au sortir d'un rêve effrayant, d'un pénible cauchemar, de sentir les soudaines caresses d'un enfant, de rencontrer le sourire bienveillant d'un ami ? Eh bien ! vous éprouvez quelque chose de cette heureuse transition en lisant, après les pages satiriques que nous venons de parcourir, l'épître sous n° 10, qui a pour titre : *Un jour d'automne*, et pour épigraphe ce vers du Tasse :

Brama assai, poco spera, nulla chiede.

L'auteur est une femme du monde qui, ayant en novembre préféré la campagne à la ville, le soir, pendant que commence à souffler un vent d'hiver,

Rentrée au giron solitaire,
En costume de ménagère,
Le bonnet de perkal noué sous le menton,
La robe et le fichu sans le moindre feston,
Au milieu des travaux rustiques,
A fait l'utile cours des vertus domestiques.

Déjà, écrit-elle à sa sœur, car cette épître est une véritable lettre en vers faciles et souvent harmonieux,

Déjà j'ai vu ranger dans leur quartier d'hiver
Les légumes, les fleurs et le fruit encor vert;
Même on parle d'occire un animal immonde
Qu'on n'oserait, ma sœur, nommer dans le beau monde,
Et dont l'énorme poids et le noir embonpoint
Des entretiens du jour forme le premier point.
Pour embaumer sa chair, il est mainte rubrique,
Maint long préparatif, maint procédé savant;
Moi-même, pour former la grasse mosaïque
De ces ballons légers gonflés d'air et de vent,
J'ai taillé de mes mains le tissu transparent.

Si ce n'est pas là une de ces descriptions à la mode qui font frissonner l'âme et secouent l'imagination, c'est au moins le récit plein de charmes d'un événement qui a quelque importance pour les *Brillat-Savarin du hameau*. Il y a une grande difficulté vaincue à relever les plus petits détails par la grâce et la justesse de l'expression; et d'ailleurs, les poëtes modernes se sont écartés si souvent de la nature, qu'on aime de cœur celui qui veut bien vous y ramener.

Je ne puis résister au désir de faire encore quelques citations : nous sommes arrivés au moment de la journée

Où diversement accroupis
Sur le frais et bruyant tapis,
Des biens passés rappelant la mémoire,
Les bœufs vont ruminant d'une lourde mâchoire
L'herbe des prés et la sauvage fleur.

C'est alors que, suivant une ancienne coutume,
Dans un coin éclairé de cet obscur réduit,
Vient se rassembler chaque nuit
La troupe des bonnes fileuses,
Des jeunes amoureux et des vieilles conteuses.

Mais au milieu de mon instruction,
Non loin du sol neigeux de l'habitation,
Un digne capucin apparaît et s'arrête,
Pour son pauvre couvent faisant une humble quête.
Il ose demander au nom du Fils de Dieu
Quelque peu de ces biens que produit la nature.
« Venez, révérend père, approchez-vous du feu;
« Il fait si froid, vous êtes sans chaussure,
« Et la neige a percé vos épais vêtements. »
Plaçant alors ses mains près des tisons ardents,
Tandis qu'on lui prépare et le vin et le seigle,
Et que les grains bénis de son lourd chapelet

Vont bruire sur l'airain de l'antique chenet,
Du bienheureux François il nous apprend la règle,
Comment chaque soir à minuit,
D'un paisible sommeil offrant le sacrifice,
Pour chanter le nocturne office,
Chacun au chœur se rend sans bruit.
Ce carême si long! cette couche si dure!
Il faut tout supporter, sans peine, sans murmure.
Son nom même, son nom, qui peut dans l'avenir
Rappeler un doux souvenir,
Rien ne doit vivre en lui d'un monde qu'il abjure,
Et de ces tristes vœux l'extrême austérité
Ne saurait altérer sa tranquille gaîté!
Sans doute il est heureux, car la paix de son âme
Se reflète en ses traits comme une douce flamme.

En lisant cette épître qui est l'imitation de la vie champêtre représentée avec tous ses charmes possibles, pendant une journée d'automne, dans une de nos modestes vallées, qui oserait, la loupe à la main, signaler quelques faiblesses de style, quelques laisser-aller dans la versification? Ne serait-ce pas, au lieu de respirer le parfum d'une fleur, chercher minutieusement si quelque tache en ternit le calice? Oh! n'allons pas toucher à la goutte de rosée pour montrer le grain de poussière qui peut s'y être glissé. Mais disons hautement et en toute confiance, qu'une poésie si fraîche, si naïve, si locale, mérite d'être encouragée; car, nous avons trop oublié les suaves joies du foyer rustique, et c'est peut-être là, comme à une source d'eau vive, que la société doit étancher la soif de repos qui la dévore.

Nous venons de voir une muse de nos salons se faisant une humble villageoise pour nous attirer doucement à la campagne; maintenant, par un contraste saisissant dont

il est rare de trouver un exemple, c'est une simple habitante des champs qui, entrant d'emblée sur la scène du monde, en décrit et les principaux acteurs, et les drames importants qui s'y jouent. C'est à Sa Majesté Charles-Albert que l'auteur a adressé son épître, inscrite sous le n° 9, et qui a pour épigraphe cette maxime tirée des psaumes :

La postérité du juste sera puissante sur la terre.

Voici son début :

Mon cœur brûlant d'amour pour la première fois,
Jusqu'au pied de ton trône ose élever la voix,
Et novice dans l'art, simple dans son langage,
Vient te parler en vers comme on parle au village.

Vous souriez, Messieurs, en écoutant cette promesse poétique, et malgré mon préambule imposant, vous vous attendez à lire la paraphrase de quelque cantique du hameau, ou de quelque sermon d'un obscur missionnaire; écoutez et jugez :

Laissons dormir en paix Alexandre et César;
Quand tu veilles pour nous sous ton noble étendard,
Sans effacer leur vie à sa plus belle page,
Tu peux les défier en face de ton âge;
S'ils comptent par milliers des remparts abattus,
La gloire est relative, ainsi que les vertus;
Leur valeur au combat ne connait point d'égale;
Mais on ne conquiert plus par la force brutale.
Le char de ces héros jadis victorieux,
Contre nos libertés briserait ses essieux;
Le glaive les fit grands, mais sa pointe émoussée
Serait vaine aujourd'hui pour vaincre la pensée;

Le Roi d'un peuple libre est doublement vainqueur,
Il doit dompter l'esprit et conquérir le cœur.

Si ces vers étaient signés Lamartine ou Hugo, il ne viendrait à l'idée de personne d'en contester l'authenticité; on applaudirait et l'on passerait outre. Mais on croit rêver quand on songe qu'un pareil langage est celui d'une femme et d'une femme cachée, comme elle le dit, sous le chaume de quelque village. Il y a là un mystère moral qui déconcerte la critique, et qui désespère quiconque se mêle d'accoupler des rimes. Peut-on rien trouver de plus noblement senti, de plus noblement exprimé que cet hommage rendu à Charles-Albert, après avoir flétri les despotes et les tyrans?

Ta sagesse, ô grand Roi! paraît mieux au grand jour;
L'examen de ta vie augmente notre amour;
Tu n'as pas dégradé la nation fidèle
Qui dormait confiante à l'ombre de ton aile;
Ton cœur, parfait miroir du Dieu qui l'a formé,
N'a jamais été sourd aux cris de l'opprimé;
Tu gardais tes enfants comme une tendre mère,
Et quand l'aiglon grandi fut gêné dans son aire,
Jaloux de son bonheur, fier de sa dignité,
Tu jetas, le premier, le cri de liberté.

Et ce passage, où elle s'adresse au partisan d'une inexorable égalité:

Concitoyen, tu dis: « Je ne veux point de maître;
« Anathème à celui qui tenterait de l'être! »
D'accord; mais entre nous, pour former son lien,
Il faut à la patrie un premier citoyen.
Sur l'océan du siècle où notre barque flotte,
Chacun est matelot; mais il faut un pilote;

Il serait imprudent, au moment du danger,
De renier son art, surtout de le changer;
L'équipage doit-il, quand l'ouragan le pousse,
Livrer son gouvernail entre les mains d'un mousse?
Ou quand renaît le calme, égaré loin du port,
Confier sa boussole au caprice du sort?
Que d'esquifs échoués sur l'océan des âges,
Ont payé ces erreurs par d'éclatants naufrages!

On ne peut en douter, Messieurs, l'auteur a reçu du ciel une mission. Un monde d'idées germe dans son cerveau; tout, à la vérité, n'y est pas encore en relief; mais les rayons qui s'en échappent jettent déjà sur l'avenir de splendides lueurs. Aussi c'est avec une foi vive que je répète ces quatre vers qui renferment une prédiction :

Tu braveras l'orage, héroïque Savoie,
Sans jamais dévier de ton antique voie!
Les siècles, en passant sur tes monts éternels,
Retrouveront ta gloire et tes mêmes autels.

J'arrive, Messieurs, et il en est peut-être temps, à la pièce de vers dont l'appréciation doit clore ce rapport. C'est une épître adressée aux académiciens, avec cette épigraphe significative :

Il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir sans avoir ri.

Le poëte, en débutant, a l'air, avec une bonhomie tant soit peu douteuse, d'être embarrassé sur le choix de son sujet :

. . . . . Ma pièce (dit-il) est encore sans titre;
L'*ad libitum* donné m'arrête ici tout net.

J'ai depuis bien longtemps commencé mon épître,
Pourtant je jure ici, la main sur mon pupitre,
Que je n'ai rien encor trouvé pour mon sujet...
Comment faire, grand Dieu?... Si ma plume étourdie
Courait sur le papier *et ab hoc et ab hac;*
Papillon, si j'allais de prairie en prairie;
Quêteur, si je mêlais tous les pains dans mon sac;
Si, trois cents vers durant, je parlais de la Chine,
De la pomme de terre ou des chemins de fer,
De la poudre-coton, du gaz, d'Abd-el-Kader,
Des rêves de Fourrier, du sirop d'ergotine,
De cent choses enfin dont au moins les trois quarts
Seraient des mots en l'air, des propos de bavards...
Que me diriez-vous?... Votre regard peut-être
A déjà réprouvé tout ce laisser-aller...
Mais j'imite, Messieurs, un poète mon maître :
C'est Alfred de Musset dont je veux vous parler...
Pardon, Juges, pardon, si la chose vous vexe;
J'écris au naturel, et si votre sourcil
Se courbe en me lisant en accent circonflexe,
Si vous blâmez ma muse et son léger babil,
N'en accusez que vous, vous et votre programme...
Qu'un autre épuise donc un sujet jusqu'au bout;
Moi, je n'en choisis point... Ma muse est une femme,
Et la femme babille en tout temps et sur tout...

Je ne sais, Messieurs, si le babil de l'auteur tient au sexe de sa muse : c'est là un problème que l'Académie n'est pas appelée à résoudre; mais le fait est que, sous prétexte d'être à la recherche d'un sujet, il médit tout à son aise de son prochain, et que, s'il cache sa plume sous du velours ou sous des fleurs, la pointe n'en reste pas moins acérée et piquante. Permettez-moi, de peur que le poète ne m'accuse de calomnie, de le saisir en flagrant délit. Ecoutez :

Aussi pourquoi penser, véritable étourdi,
A rire dans ce siècle au visage engourdi?...

. . . .

Les gentils troubadours ne sont plus à cette heure;
Les poètes ont tous des vêtements de deuil;
Les bergers de Racan ont perdu leurs houlettes,
Les chantres du *caveau* sont mis aux oubliettes,
Et le gai Béranger est bien près du cercueil...
Rire est donc impossible au milieu d'une époque
Qui méconnut toujours ce franc rire joyeux
Dont l'éclat spontané vous saisit, vous suffoque,
Et de pleurs de bonheur vient inonder les yeux;
Ce rire si choyé dans le bon moyen-âge,
Ce rire d'autrefois... Le siècle agioteur,
Le siècle d'aujourd'hui n'a qu'un rire menteur,
Un petit rire faux que singe son visage...
Il n'a plus rien de gai dans le cœur, dans l'esprit;
La soif de l'or le tue, et son vil égoïsme,
Changeant tout son bonheur en pur charlatanisme,
Fait qu'il compte et grimace alors qu'il chante et rit.
Et puis, comment pouvoir s'égayer à cœur joie,
Quand dans la politique à l'envi l'on se noie,
Quand le simple ouvrier, comme le grand seigneur,
Lit, discute, relit l'ennuyeux *Moniteur*;
Quand les petits bourgeois de nos petites villes
Ne peuvent une nuit dormir, ronfler tranquilles,
S'ils n'ont étudié la *Presse*, les *Débats*,
Et sur quinze journaux pris leurs doctes ébats?...
Voyez-vous ce Monsieur arpenter les Portiques,
Se faisant à lui seul demandes et répliques?...

. . . .

. . . Mais il rencontre un ami : — « Le sais-tu?...
— « Quoi? qu'est-ce? — Eh! mais, mon cher, tu ne l'as
[donc pas lu?
— « Lu, quoi? — Lu le *Courrier des Alpes*; j'imagine
« Que rien n'est plus certain! Tiens, vois: De Constantine :

« L'émir Abd-el-Kader, qu'on croyait avoir pris,
« A la tête des siens s'avance sur Paris...
« Les Français sont contents... et tout Paris s'apprête
« A recevoir pour roi l'élu du saint prophète.
« Adieu la République! On apprend le Coran;
« Lamartine lui-même est déjà musulman...
« Hein! voilà du nouveau! —Bah! moi, je n'y crois guère.
— « Comment, tu n'y crois pas? La chose est pourtant [claire :
« L'Algérie est française, et la France... Ah! pardon,
« J'aperçois le facteur entrer à la maison... »
. . . .
Tout cela se répand, se colporte, circule,
S'écoute gravement dans la foule crédule,
Entre à l'estaminet, s'introduit au premier,
Retombe dans la rue et se perd au grenier...

Vous ai-je trompés, Messieurs? Après une peinture si vive, si dramatique de nos manies et de nos travers, l'auteur peut-il encore parler de son inexpérience ou de sa naïveté? Pour moi, si jamais je passe auprès de son pupître, je me garderai avec soin de poser un instant, ne fût-ce que de profil : le peintre est trop habile, trop exercé; un coup de son pinceau lui suffit pour détacher de la toile ses personnages et les faire marcher.

Mais laissons de côté toute figure. L'épître dont nous venons de citer quelques vers est éminemment remarquable et par la pensée et par le style : la versification en est flexible, douce et presque toujours soignée; il y règne surtout un air de négligence et de franchise qui charme d'autant plus, que ce n'est pas là le caractère des poésies du moment. En un mot, s'il leur était attribué, les meilleurs auteurs du genre n'auraient pas à répudier un semblable ouvrage.

Je me résume, Messieurs. A l'exception de quelques pièces un peu faibles, le concours a offert plusieurs épîtres d'un mérite peu ordinaire. Outre les n^{os} indiqués dans ce rapport, nous citerons encore le n° 14, *Epître sur la poésie;* le n° 19, *Prière de l'Italie à son roi;* le n° 6, *Epître à Dieu*; enfin, le n° 13, *Epître à Victor Hugo*. En présence de tant de compositions dignes d'un véritable intérêt, l'Académie regrette sincèrement de n'avoir qu'un prix à décerner. Elle espère que les concurrents ne se retireront pas découragés de la lice, et que la patrie les trouvera toujours prêts à célébrer et ses combats et sa gloire.

Voici la décision prise par l'Académie :

Le prix est accordé à l'épître portant le n° 4. Une mention honorable est accordée aux épîtres sous les n°s 9 et 10.

Après la lecture de ce rapport, qui a été écouté avec le plus vif intérêt et des signes visibles de satisfaction de l'auditoire, Mgr l'archevêque, président de l'Académie, a ouvert successivement les billets cachetés attachés aux poèmes inscrits sous les n°s 4, 9 et 10, et M. le secrétaire perpétuel a lu les noms que chacun d'eux renfermait.

Le poème couronné, sous n° 4, est de M. Alfred Puget, avocat, natif de la Roche et demeurant à Chambéry; le poème sous n° 9, est de Mlle Marguerite Chevron, native de Barberaz-le-Petit et demeurant à Chambéry; enfin, le poème sous n° 10, est de Mlle Jenny Bernard, de Chambéry, auteur du *Luth des Alpes*.

La commission nommée pour examiner les pièces de vers envoyées au concours, était composée de MM. Dépommier, Pillet, Ménabréa et de Juge.

TABLE

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

TOME II



CHAMBÉRY

IMPRIMERIE DE PUTHOD FILS, AU VERNEY

1854

MEMBRES RÉSIDANTS.

M. Michel SAINT-MARTIN, professeur de physique au Collége national.

Le chanoine DÉPOMMIER, l'un des vicaires-généraux du diocèse, supérieur du grand Séminaire.

Le marquis Léon COSTA DE BEAUREGARD, C. ✠

Le chevalier Aimé REY ✠, professeur de chirurgie à l'École universitaire, chirurgien de la famille royale en Savoie.

M. François SALUCES, chimiste.

Le chanoine CHAMOUSSET, l'un des vicaires-généraux du diocèse.

Le général comte Charles DE MENTHON D'AVIERNOZ ✠, décoré de la médaille d'or du Mérite militaire.

Le chevalier Louis-François DOMENGET ✠, chevalier de la Légion-d'Honneur, médecin de la maison du roi, en Savoie.

M. François RABUT, professeur d'histoire au Collége national, l'un des conservateurs du Musée.

M. Louis GUILLAND fils, docteur en médecine.

M. Louis PILLET, avocat à la Cour d'appel, l'un des conservat^rs du Musée.

L'abbé VALLET, professeur de physique au grand Séminaire.

MEMBRES NON-RÉSIDANTS.

Mgr Louis RENDU, C. ✠ ✠, évêque d'Annecy.

M. Jean-François GUILLAND père, docteur en médecine, professeur émérite, à Chambéry.

Mgr André CHARVAZ, G. C. ✠, archevêque de Gênes.

S. Exc. le comte AVET, G. C. ✠, commandeur de plusieurs ordres, ancien ministre de grâce et justice, à Turin.

Mgr François-Marie VIBERT, C. ✠, évêque de Maurienne.

Le comte PILLET-WILL, C. ✠, régent de la Banque de France, à Paris.

Le baron Joseph JACQUEMOUD ✠, décoré de plusieurs ordres, sénateur du royaume, conseiller d'État, à Turin.

Le chevalier Charles-Marie-Joseph DESPINES, C. ✠, inspecteur général des mines, à Turin.

Le chanoine MARTINET, à Moûtiers.

M. Jean-Baptiste TRÉZAL, docteur en médecine, au Bourg-St-Maurice.

Le chevalier Louis-Frédéric MÉNABRÉA ✠, officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de plusieurs ordres, colonel du génie, membre résidant de l'Académie royale des Sciences, à Turin.

Le chanoine MAGNIN, à Annecy.

Mgr DUPANLOUP, évêque d'Orléans.

MEMBRES AGRÉGÉS.

MM.

AGASSIZ (le professeur), à Neuchâtel.

J.-B. BAILLY, conservateur d'ornithologie du Musée de Chambéry.

BAUX (Jules), archiviste du département de l'Ain, à Bourg.

BEAUMONT (Élie de), membre de l'Institut, à Paris.

BEBERT (Pierre-Antoine), professeur de chimie, à Chambéry.

BERTINI (le chevalier Bernard) ✠, docteur en médecine, à Turin.

BONJEAN (Louis), docteur en médecine, à Rio-Janeiro.

BONINO (le chevalier) ✠, docteur en médecine, à Turin.

CARRET (Joseph), docteur en médecine, à Chambéry.

CAFFE (le chevalier Paul) ✠, docteur en médecine, à Paris.

CALLOUD, proto-pharmacien, à Annecy.

CIBRARIO (le chevalier Louis), C. ✠ ✠, grand-officier et commandeur de plusieurs ordres, membre de l'Académie royale des Sciences, sénateur du royaume, etc., à Turin.

COSTERG, docteur en médecine, à Paris.

DE LA RIVE, professeur de physique, à Genève.

DESCÔTES (le chanoine), à Chambéry.

DUCROZ DE SIXT ✠, avocat à la Cour d'appel de Paris.

FOURNET, professeur de minéralogie, à Lyon.

GAL (le chanoine) ✠, à Aoste.

GAZZERA (le chevalier) ✠ ✠, membre de l'Académie royale des Sciences de Turin.

GENIN (Félix), entomologiste, à Chambéry.

GREYFIÉ (le comte Amédée), avocat à la Cour d'appel, à Chambéry.

HUGUENIN (Auguste), professeur de botanique au Collége national de Chambéry.

LE PRÉVOST (Auguste), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

MONGELLAZ (le docteur), à Reignier.

MORIS (le chevalier) ✠ ✠, membre de l'Académie royale des Sciences de Turin, sénateur du royaume, etc.

PARAVIA (le chevalier Pierre-Alexandre) ✠, décoré de plusieurs ordres, professeur d'éloquence à l'Université de Turin.

PEYTAVIN (Jean-Baptiste), peintre, à Chambéry.

PONSERO, docteur en médecine, à Suze.

RAYMOND (Jacques-Marie), professeur de mathématiques au Collége national de Chambéry.

REPLAT (Jacques), avocat, à Annecy.

SCLOPIS (le comte Frédéric), C. ✠, commandeur de plusieurs ordres, membre de l'Académie royale des Sciences, sénateur du royaume, etc., à Turin.

SISMONDA (le chevalier Angelo) ✠ ✠, membre de l'Académie royale des Sciences, à Turin.

TROMPEO (le chevalier) ✠, docteur en médecine, à Turin.

WROLIK, secrétaire perpétuel de la première classe de l'Institut royal des Pays-Bas, à Amsterdam.



COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

(1852—1854.)

PAR M. LÉON MÉNABRÉA

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

Le volume que l'Académie publie aujourd'hui, offre, pour l'archéologie et l'histoire, des travaux qui ne sont pas sans quelque importance. Dans le compte-rendu du volume précédent, nous avions présenté l'analyse d'un intéressant travail de M. le marquis Costa de Beauregard sur la condition des Juifs en Savoie au moyen-âge, en promettant de l'insérer en entier dans le volume actuel : nous avons réalisé notre promesse ; le Mémoire de cet érudit académicien est accompagné de plusieurs documents remarquables complètement inédits, qui seront consultés avec fruit par les personnes curieuses de connaître, sous ce point de vue, les mœurs et les idées de nos ancêtres. Nous l'avons fait suivre d'une note non

moins précieuse de feu M. le chanoine Pillet, sur le même objet.

Toujours préoccupé de ce qui peut être utile à une science qu'il cultive avec ardeur, M. le marquis Costa, dans la séance du 3 juillet 1854, a donné connaissance à l'Académie de l'acquisition qu'il a faite tout récemment d'un nombre considérable de pièces originales, la plupart très importantes, concernant l'histoire de l'Italie au xve siècle, et notamment celle du duché de Milan, avec laquelle nos annales nationales se trouvent si souvent confondues. Le baron Custodi, continuateur de l'*Histoire de Milan* d'Alexandre Verri, auteur des *Économistes italiens*, poète et historien, travailleur infatigable, avait réuni des matériaux immenses pour écrire l'histoire de François Sforza et des ducs de Milan, ses successeurs. La première partie de son travail étant terminée, il la soumit à la censure impériale, pour obtenir l'autorisation de la publier. Mais Custodi était devenu suspect au gouvernement autrichien par l'indépendance frondeuse de son caractère et par la liberté trop peu comprimée de ses opinions ; il rencontra des oppositions, et les mutilations que lui imposa la censure le déterminèrent à abandonner son entreprise et à quitter Milan. Il se retira à Belgiato, où il mourut vers l'année 1836, laissant une riche collection de livres qui, après un long procès que ses héritiers eurent à soutenir contre le gouvernement milanais, leur fut enlevée pour aller grossir le catalogue de la bibliothèque ambrosienne ; ceux-ci ne conservèrent que ses manuscrits et l'important dépôt de documents inédits qu'il avait réunis pour appuyer son travail sur des preuves authentiques.

C'est de ce précieux dépôt que M. le marquis Costa de

Beauregard a fait l'acquisition pendant son dernier séjour à Turin. Il renferme des pièces originales de la plus haute importance : ce sont des traités, des instructions, des notes touchant diverses négociations ; de curieuses correspondances émanées des ambassadeurs milanais à Rome, à Venise, à Naples, à Florence ; des lettres écrites par des souverains et par des personnages célèbres dans les sciences, la littérature, les arts ; il y en a de Louis XI, de Charles le Téméraire, du roi Réné, d'Alphonse d'Arragon, etc. ; de Jean et François Simonetta, de Filelfo, de Decembrio, etc., etc. Le dossier qui concerne particulièrement le duc François Sforza et sa famille renferme une intéressante série de lettres autographes de presque tous les princes de cette maison. Mais une des liasses les plus remarquables est celle qui regarde les *condottieri* que Sforza eut à sa solde ou qui combattirent contre lui. Parmi les noms les plus connus de ces chefs de mercenaires, que l'on appelait, selon les cas, connétables ou capitaines généraux, figurent ceux de Barthélemi Coglione, de Pandolfo Malatesta, de Charles de Gonzague, de Robert de San Severino, de Jacopo Piccinacio, etc. Cette catégorie fournit, à l'égard de ce dernier *condottiere*, un renseignement fort curieux : c'est un traité entièrement écrit par François Sforza, signé de sa main, scellé de son sceau, par lequel ce prince conclut paix et alliance avec le célèbre aventurier, lui donne en mariage sa fille naturelle Drusiana, et céde à celle-ci pour dot, la ville et la province de Côme.

Viennent ensuite de nombreux documents sur la période où Milan, ville libre, voyait une foule de compétiteurs se disputer dans son sein l'héritage des Visconti. Ces documents, que M. le marquis Costa n'a point

encore examinés à fond, pourront peut-être, dit-il, jeter quelque jour sur la politique faible et incertaine de Louis, duc de Savoie, et sur la conduite de Marie, sa sœur, veuve du dernier Visconti.

Dans la même séance, le même académicien a donné lecture d'une Notice de M. le marquis Henri Costa, son grand-père, sur le traité conclu à Cherasco pendant la nuit du 26 au 27 avril 1796, entre le général Bonaparte et les commissaires de S. M. le Roi de Sardaigne, traité qui, comme chacun sait, détacha la cour de Turin de la coalition, et livra le Piémont aux armées françaises. L'auteur de cette intéressante Notice, qui, bien que jeune encore, figurait avec le grade de colonel d'état-major parmi les commissaires royaux, raconte dans les plus minutieux détails tout ce qui se passa pendant cette nuit mémorable. C'est une page de plus pour l'histoire de Napoléon, page d'autant plus curieuse qu'elle était restée jusqu'à ce jour complètement inédite : l'Académie en a ordonné l'insertion dans le présent volume.

Ce volume renferme en outre un Mémoire de M. Léon Ménabréa sur l'ancienne Chartreuse de Vallon en Chablais, avec des chartes inédites et des éclaircissements relatifs à la famille souveraine des sires de Faucigny. Les documents inédits qui accompagnent ce Mémoire sont au nombre de trente-neuf, divisés en deux séries. Ceux de la première proviennent tous de la Chartreuse de Vallon, et ils ont été communiqués à l'auteur par M. l'intendant de la province du Chablais, qui les avait dans ses archives ; ceux de la seconde, parmi lesquels il y en a d'antérieures à l'année 1103, proviennent soit de

l'abbaye d'Aulps, soit de l'abbaye d'Abondance, soit du prieuré de Bellevaux; elles sont parvenues à l'auteur, avec plusieurs autres titres, de différentes manières et en divers temps. Au moyen de ces documents, M. Ménabréa, tout en retraçant l'histoire de l'antique maison de Vallon, est parvenu à reconstruire sur des bases certaines la généalogie des illustres seigneurs de Faucigny, et il a pu fournir des données utiles sur quelques autres familles féodales de nos contrées.

Dans la séance du 29 mars 1852, M. Louis Pillet a déposé sur le bureau de l'Académie un manuscrit de dom Luc de Lucinge, prieur des Dominicains d'Annecy, concernant la guerre que le duc de Savoie, Victor-Amédée II, eut à soutenir, pendant les années 1690-91-92-93, contre Louis XIV, roi de France. Ce travail, conçu en forme de mémoires, renferme des détails assez curieux sur cette période importante de notre histoire; l'auteur raconte principalement ce qu'il a vu ou ce dont il a été informé, en remontant à des sources dignes de foi. M. Pillet fait l'historique de ce manuscrit et raconte comment, pendant la révolution, il fut sauvé par un paysan de l'incendie du couvent des Frères-Prêcheurs. Une copie de ce document, faite par les soins de M. Pillet, a été déposée dans la bibliothèque de l'Académie.

En 1853, M. l'abbé Ducis a transmis à l'Académie un travail intitulé: *Note sur quelques inscriptions*. Dans ce travail, l'auteur a d'abord proposé la rectification de trois inscriptions romaines publiées dans le compte-rendu placé en tête du XIIe volume des Mémoires de l'Académie, p. LI, LII et LIII.

Première inscription : Au lieu des lettres D. O. M. qui en forment l'intitulé, M. Ducis, examen fait de la pierre sur laquelle elle existe, n'y trouve que les lettres D. M. ; car ce qu'on avait pris pour un O. n'est, dit-il, qu'un cartouche d'un centimètre de profondeur ; il faudra donc lire *Dis manibus* à la place des mots *Deo optimo maximo*, qui ne conviennent pas à une inscription funéraire, et qui d'ailleurs ne pourraient point se raccorder avec la ligne qui suit : LEXOMNI MACRINI, etc.

Deuxième inscription : M. Ducis en a donné une copie plus complète ; la voici :

.... CAES M
.... VALERIA
NO PIO FEL INVI
CTO AVG PM TR
IB POT PP FC CE
NTRONES PUBLICE
CVRANTE LATI
NIO MARTINIA
NO VE PROC
AVG

Il l'interprète de cette manière : *Imperatori Caesari Maximo Emiliano Valeriano pio felici invicto Augusto pontifici maximo tribunitia potestate posuerunt Foro Claudii Centrones publice curante Latinio Martiniano vice proconsule augustali*. Toutefois, M. le professeur Rabut, rapporteur de la Commission chargée par l'Académie d'examiner le travail de M. Ducis, a cru devoir adopter une autre leçon qui nous paraît plus exacte : *Imperatori Caesari Maximo* Publio Licinio *Valeriano pio felici invicto*

Augusto pontifici maximo tribunitia potestate patri patriae faciendum curaverunt *Centrones publice curante Latinio Martiniano* viro egregio *procuratore Augusti*.

En effet, ainsi que le remarque M. Rabut, l'empereur Valérien s'appelait *Publius Licinius* et non *Emilianus ;* les leçons *patri patriae*, *faciendum curaverunt* et *viro egregio,* sont plus conformes à ce qu'enseignent les meilleurs auteurs. Pour ce qui est de l'interprétation *vice proconsule*, M. Rabut ne saurait l'adopter ; il est incontestable que la province des Alpes grecques et pennines, instituée par Néron, après la mort du roi Cottius, fut longtemps administrée par des *procuratores*, qui, ainsi que nous l'apprennent des écrivains très compétents, étaient des officiers préposés à l'administration de certaines provinces ordinairement de peu d'étendue, *parvarum provinciarum præsides*, et principalement de celles où il y avait eu précédemment des rois, *iis præsertim quæ antea a regibus tenebantur*. Du reste, l'inscription de Pomponius Victor au dieu Sylvain, à l'égard de laquelle M. Ducis propose également quelques rectifications, nous avait déjà fait connaître la vérité à ce sujet.

Troisième inscription : Dans cette inscription, qui est précisément celle qu'on vient de citer, dédiée au dieu Sylvain par un *procurator Augusti*, M. Ducis fait remarquer qu'à la 5e ligne, au lieu de *suaveolenti*, ce qui est une faute d'impression, il faut lire *suaveolentis*, et que le mot *mille*, à la 10e ligne, au lieu de deux LL n'en a qu'un ; qu'enfin, au commencement de la dernière ligne, au lieu de I POMPONI, on devrait peut-être lire T. POMPONI.

Poursuivant le cours de ses investigations, M. l'abbé Ducis fait observer que l'auteur de l'*Annuaire du département du Mont-Blanc*, pour l'an XIII, p. 153, et après

lui M. Roche, dans sa *Notice sur les Centrons*, ont commis une erreur en lisant le mot CENTRONES sur une inscription qui se voit dans l'ancien cimetière de l'église de Saint-Sigismond, près d'Aime, en Tarentaise. Cette erreur est d'autant plus grave, ajoute-t-il, que M. Roche en a tiré la conclusion que l'antique station de *Centro* occupait l'emplacement de la ville d'Aime, opinion qui d'ailleurs était contredite par l'existence du village actuel Centron. Or, voici la nouvelle copie qu'il donne de l'inscription dont il s'agit :

D . M .
CAEFRONII
CVSPIANI P P
PROC AVG
APCNATIA PRISCILLA
CONIVGI KARISSIMO

M. Rabut interprète ainsi cette inscription, dont la 5ᵉ ligne est, comme on le voit, détériorée dans ses premières lettres : *Diis manibus Caefronii Cuspiani propretoris procuratoris Augusti Adonatia Priscilla conjugi karissimo*. Ici encore, fait-il observer, on retrouve le nom d'un *procurator Augusti*, qui administrait la province au nom de l'empereur, et qui était en même temps revêtu de la dignité de pro-préteur ; car il croit que l'on doit traduire par *propretoris* les deux PP de la 3ᵉ ligne.

M. l'abbé Ducis termine son travail par quelques données sur une nouvelle interprétation de l'inscription rapportée dans le compte-rendu du 1ᵉʳ volume de la 2ᵉ série des Mémoires de l'Académie, p. LXIV, relative au culte de Mithra dans nos contrées. M. Rabut saisit cette occa-

sion pour interpréter par les mots *Latum XIII pedibus altum VI*, la dernière ligne de cette inscription.

« En résumé, dit M. Rabut à la fin de son rapport, « M. Ducis a bien mérité de la science en étudiant avec « soin les inscriptions de la Tarentaise et en faisant sur- « tout connaître de quelle manière cette province était « administrée sous la domination romaine. Quant à ses « interprétations, il les propose avec défiance, et est « toujours prêt à les retirer devant de meilleures que les « siennes. En conséquence, votre Commission a l'hon- « neur de vous proposer, 1° d'insérer les rectifications « dont il s'agit dans le Compte-rendu du prochain volume « de vos Mémoires ; 2° d'adresser à M. Ducis des re- « merciments et des encouragements. »

M. l'abbé Ducis a encore transmis, en 1853, la copie d'une inscription du XVI[e] siècle existante dans le chœur de l'église de Veyrier, près d'Annecy, qui était alors en reconstruction ; la voici :

HIC JACET D · MAURICIUS
FLOCARDI CURATUS BLUFFIE
ET PRIOR HONORIS BEATE
MARIE LETE ANESSIACI.
ANNO MILLESIMO V^C XLV° ET
DIE VIIII MENSIS NOVEMBRIS
REQUIESCAT IN PACE · AMEN ·

Dans sa séance du 7 juillet 1854, l'Académie a reçu de M. le baron Constant Despines diverses communications relatives à de nouvelles antiquités découvertes à Aix-les-Bains. L'auteur de ces communications signale

d'abord trois chambres souterraines existantes dans la propriété de feu M. Chabert, et faisant suite au *vaporarium* décrit par lui, M. Despines, dans son *Manuel topographique*, etc., de 1834.

« Ces trois pièces, dit-il, sont de forme carrée ; elles communiquent ensemble dans la direction du nord au sud, et ont chacune 4 mètres 50 cent. de largeur sur 3 mètres de profondeur, en contrebas du sol ; l'épaisseur des murs est de 50 centimètres.

« Les parois intérieures de ces constructions ont été revêtues d'un enduit de 5 cent. d'épaisseur formé de briques concassées et de chaux vive, qui les a conservées intactes, au point qu'après un grand nombre de siècles le mortier que cet enduit recouvre, semble placé d'hier, et qu'on y distingue encore les traces de la truelle qui servit à l'y fixer.

« Sur le plancher inférieur, en briques, placé au fond de chaque pièce, étaient établis, à égale distance, soixante-quatre piliers carrés, dont on distinguait parfaitement la trace au moment de la découverte. Quelques-uns d'entre eux, mais c'était le plus petit nombre, étaient même assez bien conservés. Ils avaient 2 mètres de hauteur sur 20 cent. de largeur, et ont été démolis par le propriétaire.

« A l'est de ces trois pièces, sur lesquelles on construit aujourd'hui une élégante habitation, on a découvert, à un mètre plus bas que les piliers déjà décrits, une galerie voûtée de 7 mètres de long sur 2 mètres 50 centimètres d'élévation, et 1 mètre 50 cent. de large, courant du nord au sud, coupée à angles droits par une autre galerie de même dimension, s'étendant de l'est à l'ouest. Cette dernière aboutit à une espèce de réservoir où se

rend un filet d'eau thermale à 35 degrés centigrades, qui prend sa naissance à l'extrémité sud de la prémière galerie, et offre beaucoup d'analogie, pour les propriétés physiques et chimiques, avec l'eau de la source connue sous le nom d'*eau d'alun*, qui alimente l'établissement royal des bains.

« Parmi les débris gisants au milieu des trois pièces mentionnées, j'ai remarqué plusieurs lampes en terre cuite, de petites amphores, des débris de vases en verre, à surface verdâtre et irisée, des poids de plomb de forme rectangulaire, un grand nombre de fragments de vases et de coupes, dont les uns en poterie noire réfractaire mêlée de mica, les autres en terre rouge à pâte fine et homogène, des fragments de schiste noir sculptés, et enfin un *phallus* en marbre blanc incrusté dans du marbre rouge, ce qui indique assez que les anciens attribuaient aux eaux d'Aix en Savoie, comme à celles d'Aix en Provence, des propriétés aphrodisiaques. »

Après avoir cité quelques autres objets trouvés soit dans les chambres souterraines dont il s'agit, soit ailleurs, et notamment une brique portant l'inscription CESARCENSEM, dont l'A et l'R sont accouplés, ainsi que l'E et l'N, avec les trois bras de l'E tournés à gauche, M. le baron Despines signale un sarcophage en pierre dite du Biolay, d'un seul bloc, de 2 mètres de long sur 1 mètre de large et de 10 décimètres de profondeur, orné sur les côtés de guirlandes sculptées, découvert récemment à peu de distance de l'église d'Aix, au nord, dans la propriété de M. le docteur Vidal. Ce sarcophage, fermé par trois dalles en grès (molasse) juxtaposées, contenait les ossements d'un homme à stature élevée.

Il signale également une pierre tumulaire découverte

dans le voisinage du cimetière actuel (propriété de M. Carraz), sur laquelle on lit l'inscription suivante :

D . M .
TITIAE
CHELIDONIS
PVBLICE
POSSESSOR.
AQVENSES
CVRANTE C. IVL.
MARCELLINO
CONIVGE

M. le professeur Rabut, rapporteur de la Commission chargée d'examiner le travail de M. Despines, fait remarquer que cette inscription, déjà publiée dans le *Journal d'Aix-les-Bains*, y a été interprétée avec quelques inexactitudes qu'il importe de relever ici. Il faut voir dans ladite inscription, dit-il, l'indication d'un monument élevé aux mânes de *Titia Chelidon* par les habitants d'Aix, sous la direction ou par les soins de *C. Julius Marcellinus*, son mari. L'expression *publice* peut signifier dans un endroit public ou avec les deniers publics ; on la trouve fréquemment à côté des noms de peuple, et l'on comprend bien pourquoi. L'interprétation de *possessores aquenses* par citoyens ou habitants d'Aix est justifiée par divers exemples, entre autres par une inscription de Vicence en l'honneur de Julien, sur laquelle on lit : *Ordo possessoresque Bixillanorum*. C'est du reste, parmi les inscriptions trouvées à Aix, la seconde où il soit question des *possessores aquenses*.

Le volume que nous publions aujourd'hui s'est enrichi de plusieurs travaux dus aux patientes investigations de M. François Rabut, professeur d'histoire au Collége national de Chambéry, et conservateur d'archéologie au Musée de cette ville. On y trouvera sa deuxième Notice sur les monnaies inédites de Savoie (voir la première dans le volume précédent), laquelle est, à nos yeux, d'autant plus précieuse, que les monnaies qui y sont décrites ont été pour la plupart frappées dans des ateliers situés en deçà des monts : elle renferme la description de vingt-trois monnaies et de plus de quarante-cinq variétés non connues ; les marques monétaires propres à chaque ville et à chaque maître des monnaies y sont relevées avec le plus grand soin.

Un second travail de M. Rabut, qui ne présente pas moins d'intérêt, consiste en une Note sur une dalle funéraire existante dans l'église de l'ancien prieuré du Bourget. Cette dalle, sur laquelle on remarque de curieuses ciselures et différentes inscriptions, recouvrait le tombeau d'Oddon de Luyrieux, prieur de ce monastère, vers le milieu du XVe siècle, et son second fondateur ; elle nous fournit la date certaine de l'église actuelle, de sa crypte, de ses vitraux, de sa chapelle sépulcrale et de ce qui reste de son jubé : elle méritait d'être sauvée de l'oubli.

A ces diverses Notices M. Rabut en a joint une troisième relative à une inscription du moyen-âge découverte il y a quelques années à Saint-Jeoire, près de Chambéry, et d'où l'auteur a tiré plusieurs données historiques d'une véritable utilité.

BIOGRAPHIE.

Le 6 février 1851, M. le docteur Guilland fils, nommé membre de l'Académie le 8 juin précédent, avait pris pour sujet de son discours de réception la biographie de M. le docteur Daquin, l'un des hommes qui, par la pratique de son art et par ses savantes publications, ont le plus illustré notre pays. Ce travail, dont nous avons rendu compte en tête du dernier volume de la collection académique, a été imprimé en entier dans celui-ci.

STATISTIQUE.

Nous y insérons aussi l'intéressant Mémoire de Monseigneur Billiet, archevêque de Chambéry, sur le recensement des aliénés existants dans le duché de Savoie en 1850, dont nous avions également donné un léger aperçu.

GÉOLOGIE.

Grâce aux recherches que contient le présent volume, la géologie de nos contrées s'est enrichie de plusieurs notions intéressantes.

Les mollusques lithophages ou coquilles perforantes habitent, comme on sait, les rives de toutes les mers, de la Méditerranée, de l'Océan. Étudier les traces que ces animaux peuvent avoir laissées sur les flancs de nos montagnes est un objet dont la haute importance ne saurait être méconnue, puisqu'il en résultera que tous les lieux où ils ont vécu furent jadis rivages de mer ; outre que leur existence en telle ou telle localité peut servir à con-

stater des faits géologiques du plus grand intérêt. Cette étude est le sujet d'un premier travail de M. l'abbé Vallet.

La présence au sein de nos Alpes de certaines roches appartenant au système de la craie inférieure, avait déjà été reconnue par Cuvier en 1817, et par Beudant l'année suivante ; mais personne ne soupçonnait qu'il y existât de la craie blanche, lorsqu'en 1844, peu après la réunion du Congrès géologique de France en Savoie, les géologues de Chambéry en découvrirent quelques gisements aux environs de cette ville. Ce fut une occasion pour M. Vallet de se livrer à de nouvelles recherches. Elles sont pleines de faits curieux et de savantes inductions ; il les a consignées dans son second travail.

M. l'avocat Louis Pillet a apporté également son tribut à la science par deux Mémoires remarquables, l'un sur le phénomène de l'érosion pluviale dans ses rapports avec l'âge de nos montagnes et avec la grande catastrophe diluvienne ; l'autre, qu'il a rédigé de concert avec M. l'abbé Girod, ancien curé de Chanaz, et qui contient la description géologique de cette commune, si riche par la variété de ses terrains et par l'abondance de ses fossiles, et où l'on trouve disposés, suivant leur ordre naturel, tous les étages de la formation jurassique.

Une thèse intéressante, la géologie des Alpes, a été encore abordée par M. Pillet, dans le discours qu'il a prononcé le 13 août dernier, à l'occasion de sa réception à l'Académie. Ce travail, renfermant des observations entièrement neuves, à l'égard desquelles il importe que l'auteur puisse, comme on dit, prendre date, nous en

donnerons une rapide analyse : M. Pillet se propose de compléter plus tard ses recherches, de développer son sujet et d'en faire l'objet d'un Mémoire à part.

Les Alpes de la Savoie, a dit le récipiendaire, présentent une physionomie bien caractérisée. Entre deux chaînes de roches granitiques ou talqueuses, passant, l'une près de Suse, l'autre près de la Chambre en Maurienne, s'étend un immense bassin rempli de roches peu connues, auxquelles on a donné le nom de *terrain anthraxifère*, parce qu'elles contiennent des couches nombreuses de combustible. Mais à quel étage, à quel âge précis appartient ce terrain? c'est là le problème à résoudre.

Au Congrès géologique de Grenoble, en 1840, les assises de ce terrain qui avoisinent Vizille et la Mure avaient été l'objet d'une étude approfondie. On y avait reconnu plusieurs étages du lias, et au-dessous du lias les couches contenant de l'anthracite (l'anthracite de la Mure) qu'on avait assimilées au terrain houiller ; enfin, plus bas encore, des schistes talqueux qu'on supposait être siluriens ou cambriens.

M. Pillet constate que la même succession se trouve en Savoie, où elle n'avait point encore été signalée. De l'Isère, à Montmélian, il a suivi les couches du lias supérieur, bien caractérisées par leurs fossiles jusqu'à la Rochette, et à Presle, au-delà de la Rochette.

A la Table, près du château des Ullies, il signale un gîte très riche de fossiles du lias supérieur (thoarcien). Non loin de là, la roche commence à être altérée par le métamorphisme : elle se convertit en gypse, en micaschistes ; elle est pénétrée de filons métallifères qui indiquent le voisinage d'un axe de soulèvement. C'est là que

se trouvent les fers spathiques des Heurtières, les plombs argentifères du Bourget, de Bonvillaret, etc., les zincs sulfurés, les cuivres gris, les bournonites et même les pépites d'or trouvées à la Motte-les-Bains. Enfin, au-dessous se retrouvent les anthracites de Roche-Noire, dans une position identique à ceux de la Mure, mais en couche moins puissante et plus altérée par le métamorphisme.

Franchissant ensuite la chaîne alpine qui sépare Presle de la Chambre en Maurienne, le récipiendaire examine si, de l'autre côté, dans le bassin central, on retrouve les mêmes roches dans le même ordre. Il constate d'abord que le lias y existe indubitablement. Depuis St-Colomban des Villards, en suivant par le col de la Madeleine, Petit-Cœur, le col du Bonhomme, le col de la Seigne jusqu'à celui du Ferret, on a recueilli des fossiles du lias sur toute la lisière ouest de ce bassin. On a trouvé des gîtes fossilifères plus rapprochés du centre des Alpes, à Villette, dans le marbre de ce nom, au col des Encombres, au-dessus de Saint-Michel, et enfin jusqu'au col du Chardonnet.

Le lias ayant été subdivisé récemment par M. d'Orbigny en trois étages contenant des fossiles totalement différents et correspondant à trois créations successives, M. Pillet se demande auquel de ces étages appartiennent les fossiles liasiques trouvés jusqu'à ce jour dans les Alpes. Ceux qui ont été trouvés en Maurienne, dans le torrent d'Arvan, lui paraissent, comme ceux de la Table, appartenir à l'étage supérieur (terrain thoarcien). Ceux de la Madeleine et des Encombres représentent l'un et l'autre l'étage moyen (terrain liasien), qui contient cependant quelques fossiles mêlés du thoarcien. Ce serait ainsi le passage entre les deux périodes. L'année der-

nière. M. Thabuis, pharmacien et naturaliste distingué, à Moûtiers, a trouvé, à Petit-Cœur, une ammonite qui serait caractéristique du lias inférieur (sinémurien). Il l'avait adressée à M. Mortillet, à Genève. Ce dernier l'a vendue au Musée de Turin. L'auteur du Mémoire n'ayant pas même vu ce fossile, n'ose pas, sur un seul ouï-dire, affirmer l'existence du terrain sinémurien à Petit-Cœur, ni surtout affirmer qu'il y soit inférieur aux anthracites. Mais, de l'ensemble de ces déterminations, il lui paraît résulter que le lias existe sur toute cette surface des Alpes, comme sur le lambeau extérieur de la Rochette et de la Mure. Les trois étages du lias y sont représentés, bien que leurs limites ne soient pas encore exactement connues.

De ces simples observations paléontologiques découlent déjà plusieurs conséquences importantes. On peut en conclure d'abord qu'il est impossible d'assimiler, ainsi que l'a proposé M. l'ingénieur Gras, le terrain anthraxifère à une formation houillère. Tant d'ammonites appartenant exclusivement aux divers étages du lias, ne peuvent en effet se rencontrer, sans un renversement des lois de la nature, dans un terrain autre que le lias. On doit également présumer que, si des couches jurassiques plus récentes que le lias se rencontraient dans les Alpes, elles se seraient révélées par quelques fossiles. Comme on n'y a trouvé jusqu'ici aucun débris des mers qui ont succédé à la période thoarcienne, on est en droit de conclure que les Alpes ont émergé de cette époque. Ainsi tomberait la théorie de M. Sismonda, qui y place en outre l'oolithique, l'oxfordien, le corallien, le kimmeridien et le portlandien.

Entre M. Gras, qui voudrait vieillir outre mesure les schistes à bélemnites des Alpes, et M. Sismonda, qui

cherche à rajeunir les terrains de cette contrée, il y a un milieu à choisir.

Doit-on, avec M. Élie de Beaumont, attribuer au lias la masse entière avec ses anthracites et ses plantes houillères ?

Doit-on admettre, avec M. Fournet, au-dessous du lias, la présence du trias, bien qu'il ne soit attesté par aucun fossile caractéristique ?

Doit-on supposer, avec MM. Studer, Favre, etc., que les anthracites inférieures appartiennent au terrain houiller, qui, par suite de renversements et d'autres anomalies, se trouve supérieur au lias et alterne avec lui ?

« Je n'ai pas le droit, dit en terminant M. Pillet, de prononcer un jugement sur une question si ardue, engagée entre si fortes parties ; je veux seulement formuler des conclusions que personne, je l'espère, ne contestera ; c'est qu'il reste beaucoup à étudier dans cet inextricable dédale des Alpes. Nous ne sommes pas arrivés trop tard sur le champ de bataille ; il y a encore, pour les plus obscurs soldats, sinon des palmes à cueillir, du moins de rudes combats à livrer. »

A la suite de ce discours écouté avec le plus vif intérêt, Mgr Billiet, en sa qualité de président, a pris la parole.

Après avoir félicité le récipiendaire sur son élection, le savant prélat, embrassant d'un coup-d'œil rapide les richesses que renferme l'histoire naturelle de nos contrées, fait ressortir, avec cette lucidité de raisonnement et ce nerf d'expression qui lui sont propres, ce qui a été fait et ce qui reste à faire dans les différentes parties dont elle se compose. La botanique, l'entomologie, l'ornithologie, viennent successivement se poser devant lui. S'ar-

rêtant plus spécialement sur la géologie, il indique les questions graves que présente cette science, applaudit aux découvertes de M. Pillet, l'encourage à continuer ses recherches, et manifeste l'espoir fondé que des études ultérieures confirmeront les conclusions émises par le jeune académicien, et lui donneront de nouveaux titres à l'estime et à la reconnaissance des hommes amis de leur pays.

BOTANIQUE.

En fait de travaux sur la botanique, on trouvera dans ce volume deux Notes de M. le professeur Huguenin, l'une, relative aux plantes phanérogames, qui aiment exclusivement le voisinage des habitations de l'homme ; l'autre, concernant quelques plantes rares observées en Savoie.

AGRICULTURE.

Dans un Mémoire assez étendu, où il a mis à profit ses précieuses connaissances en analyse chimique, M. Charles Calloud s'est occupé de l'amendement des terres, et a indiqué les moyens de maintenir sur un sol cultivé les principes végétatifs que la production lui enlève.

En 1853, M. Jean-Fleury Lacoste, propriétaire à Cruet près de Montmélian, avait donné connaissance à l'Académie d'un nouveau système de culture inventé par lui, propre à préserver la vigne de la maladie appelée *oïdium tuckeri*. Nous ne reproduirons pas ce système, parce qu'il a été développé, plus tard, dans une brochure destinée à le faire connaître. L'auteur ayant demandé la nomination d'une commission pour vérifier ses expé-

riences et leurs résultats, l'Académie nomma à cet effet trois de ses membres, MM. Saint-Martin, Revel et Huguenin, qui, au mois d'octobre, se transportèrent sur les lieux et firent, en novembre suivant, un rapport sur l'objet de leur mission.

Les conclusions de ce rapport furent : Que la Commission n'ayant pas été appelée à constater l'état primitif des vignes soumises à son examen, manquait évidemment des bases nécessaires pour porter un jugement positif ; que les expériences avaient d'ailleurs été faites sur une trop petite échelle ; que toutefois, en comparant l'état actuel des treilles que M. Lacoste a déclaré avoir soumises à son traitement, avec celui des treilles voisines, les commissaires avaient acquis la conviction personnelle que le procédé indiqué présentait de très grandes probabilités de réussite. La commission a conclu en conséquence à ce que l'application de la méthode dont il s'agit fût faite sur la plus large échelle possible, afin de pouvoir apprécier toutes les circonstances de son efficacité et le degré absolu de son mérite. Elle a pensé qu'il serait convenable d'appeler l'attention du gouvernement et celle de tous les viticulteurs sur une découverte qui pourrait peut-être sauver l'avenir d'une importante industrie universellement menacée par le fléau de l'*oïdium*.

Dans la séance du 20 août dernier, M. Lacoste s'est adressé derechef à l'Académie, pour obtenir la nomination d'une nouvelle commission destinée à examiner quelques-uns des nombreux vignobles qui, pendant l'année courante, ont été soumis à son procédé. Cette commission a été immédiatement nommée ; elle se compose de MM. Saint-Martin, Saluces, Revel et Bonjean, qui n'ont pas encore fait leur rapport.

ENCOURAGEMENTS DONNÉS AUX LETTRES ET AUX ARTS.

Ainsi qu'on peut le voir dans le Compte-rendu qui précède le 1er volume de la 2me série des Mémoires de l'Académie, ce corps savant, par délibération prise le 8 août 1851, avait décidé que le prix de peinture provenant de la fondation de feu M. Guy serait décerné, en 1852, à l'auteur de la meilleure pièce de vers composée sur le sujet ci-après : *Le percé du Montcenis ;* et que le prix de peinture provenant de la même fondation serait attribué, la même année, à l'auteur du meilleur tableau à l'huile représentant un sujet puisé dans la biographie savoisienne.

L'Académie avait décidé en outre que le concours de lettres et sciences fondé par M. le général comte de Loche, sur le sujet indiqué par le fondateur lui-même : *De l'amour du bien public considéré dans l'intérêt particulier*, aurait lieu pour la première fois en 1853, et que les compositions des concurrents devraient être transmises à M. le Secrétaire perpétuel avant le 1er mai de ladite année.

Le 29 juillet 1852, l'Académie, après avoir ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner les neuf pièces de vers envoyées au concours, décerna le prix de poésie à Mlle Marguerite Chevron, et accorda une mention très honorable à M. Antoine Bérard, de Moûtiers.

Aucun tableau n'ayant été transmis, le concours de peinture fut prorogé au 30 juin 1853.

A cette époque, l'Académie ne reçut qu'un seul tableau représentant la fuite de saint Bernard de Menthon. Ce

tableau, peint par M. Claris, fut jugé digne, quoique seul, d'obtenir le prix.

En ce qui touche le prix de lettres et sciences fondé par feu M. le général comte de Loche, quatre Mémoires furent envoyés à l'Académie avant la clôture du concours ; mais aucun d'eux n'ayant complètement répondu aux exigences du programme, il fut décidé que le concours serait prorogé au 1er décembre 1854.

Devant pourvoir aux nouveaux concours de poésie et de peinture de cette même année 1854, l'Académie, dans sa séance du 26 août 1853, arrêta : 1° que le prix de poésie serait décerné à l'auteur de la meilleure épître sur un sujet dont le choix fut laissé aux concurrents ; 2° que le prix de peinture serait accordé à l'auteur du meilleur tableau à l'huile représentant un paysage de la Savoie.

L'attente de l'Académie, en ce qui concerne la poésie, n'a point été trompée ; vingt compositions envoyées au concours sont venues témoigner de la faveur que la culture des lettres conserve encore parmi la jeunesse de notre pays. Dans sa séance du 10 août dernier, l'Académie, après un examen consciencieux de tous ces poèmes, et après avoir entendu le rapport de la commission nommée à cet effet, a décidé ce qui suit :

Le prix de 400 livres provenant de la fondation de feu M. Guy, est décerné par égales parts, à titre d'encouragement, aux auteurs des compositions inscrites sous les numéros 20 et 16 ; la première, intitulée : *Épître à un ami, pour l'encourager à l'étude ;* la seconde, intitulée : *Aux mères.*

Des mentions honorables sont accordées aux auteurs des pièces inscrites sous les nos 15, 7 et 2, la première, intitulée : *Aux jeunes poètes de la Savoie ;* la seconde, intitulée : *La recherche du bonheur ;* la troisième, intitulée : *Épître à la poésie*.

L'ouverture des billets annexés à chacun de ces poèmes a donné les noms suivants :

Pour le n° 20, M. Antoine Richard, élève de la classe de dogme, au grand séminaire d'Annecy ;

Pour le n° 16, Mlle Marguerite Chevron, de Barberaz ;

Pour le n° 15, M. Pierre-Antoine Naz, de Chambéry ;

Pour le n° 7, M. Antoine Bérard, de Moûtiers ;

Pour le n° 2, M. Hippolyte Tavernier, de Samoëns, étudiant en droit.

Il n'en a pas été de même du concours de peinture.

L'Académie a vu avec regret qu'aucun tableau n'avait été transmis. Voulant toutefois s'éclairer sur les causes de la négligence ou de l'éloignement de nos jeunes artistes à prendre part à cette lutte périodique, où chacun d'eux peut, à son tour, obtenir d'honorables distinctions, et désireuse de donner à une fondation si utile toute l'extension, tout l'effet dont elle est susceptible, elle a prié M. Benoît Molin, directeur de l'école de peinture de Chambéry, de vouloir bien assister à l'une de ses séances.

A la suite de la discussion engagée sur cet objet, elle a arrêté ainsi qui suit le nouveau programme du prix à décerner :

Art. 1er. — En 1855, il sera décerné aux artistes savoisiens, sur les revenus provenant de la fondation de feu M. Guy : Un prix de 400 liv. ; — une médaille de 200 liv. ; — deux médailles de 100 liv. chacune.

Il sera décerné à un artiste étranger, sur les fonds de l'Académie, une médaille de 200 liv.

Art. 2. — Le prix de 400 liv. ci-dessus mentionné ne pourra être accordé à l'artiste qui déjà aura obtenu deux fois ce prix dans les concours précédents.

Art. 3. — Seront admis au concours les peintures et dessins à quelque genre qu'ils appartiennent.

Les compositions devront être envoyées *franco* à M. le Secrétaire de la ville de Chambéry avant le 1er juillet 1855. Chacune d'elles sera accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom et la demeure de l'auteur.

NÉCROLOGIE.

Depuis la publication du dernier volume de ses Mémoires, l'Académie a eu le regret de voir disparaître de son sein un grand nombre de ses membres :

En 1852, M. le chevalier Bonafous, M. le baron Despines, M. le chanoine Angleys, M. le chanoine Pillet, M. le comte Costa de Montgex.

En 1853, M. le comte de Boigne.

En 1854, M. l'avocat Raymond, M. le chanoine Chuit.

Nous allons consacrer à chacun d'eux une courte notice.

M. Mathieu Bonafous naquit à Lyon, le 7 mars 1793, d'une famille noble originaire du Quercy, dont l'existence remonte au Xe siècle. Les établissements industriels que son père avait créés dans nos États l'engagèrent à fixer sa résidence à Turin, où il ne tarda pas à se distinguer par son ardeur pour l'étude et par les savantes publications qui en furent la suite. Nous croirions ne pas

pouvoir nous abstenir de donner ici la nomenclature de ses nombreux travaux, si cette tâche n'avait déjà été remplie avec succès par M. le commandeur Despines, qui, dans le tome VI des Annales de l'Académie royale d'agriculture de Turin, a publié sur l'illustre académicien une Notice pleine d'intérêt et remarquable surtout par l'exactitude des indications bibliographiques qu'elle renferme.

Les études qui tout d'abord firent distinguer M. le chevalier Bonafous eurent pour objet la culture du mûrier et l'éducation des vers-à-soie : elles furent accueillies avec d'autant plus de faveur qu'elles concernaient une industrie fort répandue en Piémont, et regardée comme une des principales richesses de ce pays. Parmi les vingt ou trente ouvrages, opuscules, mémoires ou articles de revue que l'on a de lui sur cette importante matière, nous citerons son *Traité de l'éducation des vers-à-soie*, qui, dans un intervalle de temps assez peu considérable, obtint plusieurs éditions. En 1840, il publia une traduction en vers français du poème latin de Marc-Antoine Vida, sur le ver-à-soie, où il sut reproduire, non-seulement avec la plus scrupuleuse fidélité, mais encore avec un charme d'expression et une pureté de langage qui rappellent l'abbé Delille, le texte de cet ancien auteur. Il avait sous presse, au moment de sa mort, sous le titre de *Bibliotheca serica*, le catalogue chronologique de près de deux mille écrits publiés dans toutes les langues, sur l'histoire, la culture et l'industrie séricicole, et dont le plus grand nombre faisait partie de sa riche bibliothèque, la plus complète qui existât peut-être en ce genre.

Les travaux dont nous venons de parler ne l'empêchaient pas de se livrer à l'étude des autres branches de

l'agriculture ; il faudrait de longues pages pour dresser le catalogue de toutes les publications qui lui sont dues sur les diverses spécialités de cette science. Contentons-nous de mentionner ici son *Histoire naturelle, agricole et économique du maïs*, magnifique monographie qui a été traduite en plusieurs langues, et qui a obtenu de justes éloges de la part des hommes les plus éminents de la France, de l'Italie et de l'Allemagne.

Étranger à tout sentiment de rivalité, M. le chevalier Bonafous ne se bornait pas à travailler lui-même, à publier ses propres observations, il aimait à provoquer, à encourager chez les autres les recherches utiles. Possesseur d'une honorable fortune, il en usa généreusement au profit de la science, en instituant des prix à décerner par les sociétés savantes, sur toutes les questions qui lui semblaient mériter une étude particulière. En 1836, il en fonda un au nom de l'Académie royale de Savoie, pour le meilleur Mémoire qui serait transmis sur la fabrication du sucre de betteraves, alors qu'on essayait d'introduire chez nous ce genre d'industrie.

La ville de Saint-Jean de Maurienne, où son grand-père était mort en 1771, fut pour lui l'objet d'une véritable prédilection. Il y créa, en 1845, une bibliothèque publique qui compte aujourd'hui près de 2,000 volumes. Par acte du 26 juin de la même année, il y acquit une certaine étendue de terrain, dont il fit donation à la ville pour la formation d'un jardin expérimental, après y avoir fait exécuter les constructions convenables. Il nomma M. le docteur Mottard directeur à vie de cet établissement, en confiant à l'Académie royale de Savoie le soin d'en nommer les directeurs futurs.

Un mérite aussi rare, aussi avéré que celui de M. le

chevalier Bonafous, ne pouvait manquer d'attirer sur lui l'attention des gouvernements. En 1833, il reçut de S. M. le roi Louis-Philippe la décoration de la Légion-d'Honneur, et en 1836, de S. M. le roi Charles-Albert, celle des SS. Maurice et Lazare.

M. le chevalier Bonafous est mort le 23 mars 1852, après une courte maladie. Il était, depuis 1835, membre correspondant de l'Institut de France ; il appartenait en outre à presque toutes les sociétés scientifiques de l'Europe. L'Académie impériale des sciences, lettres et arts de Lyon, dans sa séance du 12 janvier 1853, a proposé un prix de mille francs à décerner, en 1854, au meilleur Mémoire sur la vie et les travaux de cet homme utile qui laisse après lui de si profonds regrets.

M. le baron Charles-Humbert-Antoine Despines, né à Annecy en 1777, fit ses premières études médicales avec son père, le docteur Joseph Despines, médecin du roi Victor-Amé III, directeur de l'établissement royal d'Aix-les-Bains. Il les compléta ensuite à l'Université de Montpellier, où, en l'an X (1802), il soutint, pour obtenir le grade de docteur, une thèse ayant pour titre : *Essai sur la topographie médicale d'Aix en Savoie et sur ses eaux minérales*.

Appelé pendant l'invasion des Autrichiens à remplir, dans sa ville natale, les fonctions de premier administrateur municipal, il eut l'occasion de rendre à ses concitoyens plusieurs services signalés.

En 1814, il reçut de Louis XVIII la décoration de la Légion-d'Honneur.

Nommé médecin-directeur adjoint des eaux thermales d'Aix, en 1815, et directeur effectif en 1830, il ne cessa

de consacrer tous les instants de sa vie laborieuse au progrès de cet établissement, qu'il regardait avec raison comme une source essentielle de prospérité pour notre pays ; il y introduisit un grand nombre de perfectionnements et d'appareils nouveaux.

La charité qui l'animait le porta à concourir de tout son pouvoir à la création d'un hôpital à Aix, dont il fit, durant de longues années, le service gratuitement.

Son étude de prédilection était celle des affections nerveuses. En 1838, il publia sur cette matière un volume intitulé : *Observations de médecine pratique faites aux bains d'Aix en Savoie*. Il se proposait de continuer cet ouvrage, et avait rassemblé à cet effet une quantité considérable de matériaux, lorsque la mort est venue le frapper.

Nous avons encore de lui la série des rapports médicaux qu'il présentait chaque année au gouvernement, sur les saisons thermales d'Aix. Cette collection, commencée en 1816, se termine en 1842, époque à laquelle M. Constant Despines, son fils, lui succéda comme médecin-inspecteur des eaux.

M. le baron Despines est décédé le 7 avril 1852.

Le 2 août suivant, l'Académie a eu le regret de perdre M. l'abbé Ambroise Angleys, qui, depuis plusieurs années, se livrait avec succès à l'étude de notre histoire nationale, et particulièrement à celle de la Maurienne, son pays natal ; il était né à Termignon le 18 décembre 1789.

Après avoir fait son cours de théologie au grand séminaire de Chambéry, et avoir reçu les ordres sacrés, il fut appelé à Saint-Jean de Maurienne en qualité de

vicaire de l'église paroissiale de cette ville. L'épidémie qui s'y déclara en 1817 lui fournit l'occasion de déployer le plus grand zèle auprès des malheureux atteints de ce fléau.

En 1826, époque du rétablissement de l'ancien évêché de Maurienne, le nouvel évêque, Mgr Billiet, l'attacha à sa personne en qualité de chancelier; il le nomma plus tard chanoine au chapitre épiscopal.

En 1840, M. l'abbé Angleys publia sous ses initiales un opuscule intitulé : *Notice sur sainte Tècle*, où il rapporte, soit d'après Grégoire de Tours, soit d'après les documents existants dans les archives de l'église de Maurienne, tout ce qui a trait à l'intéressante légende de cette sainte, qui, au VIe siècle de notre ère, apporta d'Orient dans cette église les précieuses reliques de saint Jean-Baptiste, qu'on y vénère encore aujourd'hui.

En 1843, il fit paraître un autre opuscule ayant pour titre : *Du pèlerinage de Notre-Dame du Charmaix*, ou *motifs de confiance envers Marie*, dans lequel il donne la description d'une célèbre chapelle dédiée à la Vierge, située sur une des hautes montagnes qui se trouvent au-dessus de Modane, et qui est fréquentée de temps immémorial non-seulement par les habitants de la province, mais encore par ceux des pays voisins.

Enfin en 1846, après de longues années de recherches, il publia, en un volume in-8°, son *Histoire du diocèse de Maurienne*, ouvrage d'un mérite incontestable, où il fit preuve d'un véritable talent. Deux choses sont pourtant à regretter dans ce travail : c'est, en premier lieu, que l'auteur se soit montré trop peu soucieux d'indiquer toutes les sources des faits qu'il raconte, bien qu'il soit facile au lecteur qui n'est pas étranger aux études histo-

riques, de les découvrir ; c'est, en second lieu, d'avoir négligé d'insérer à la fin de son livre, en guise de preuves, le texte de quelques-uns au moins des documents importants que renferment les archives du chapitre, qu'il n'a sans doute pas manqué de consulter. Nous aurions désiré également que, renonçant à l'idée de vouloir faire remonter l'existence de l'évêché de Maurienne au IVe siècle, il eût franchement reconnu que sa fondation appartient au roi franc Guntram, qui, en 565, après avoir acquis la vallée de Suze des Lombards qui occupaient alors l'Italie, l'incorpora à la Maurienne, et fit de ces deux provinces un nouveau diocèse soumis à la juridiction de l'église métropolitaine de Vienne.

M. l'abbé Humbert PILLET, chanoine au chapitre métropolitain de Chambéry et précepteur de LL. AA. RR. le prince de Piémont et le duc d'Aoste, naquit le 30 septembre 1812, à la Trinité, près de la Rochette, dans une ancienne résidence de sa famille.

Témoin de sa vie si courte et si bien remplie, nous voudrions pouvoir lui consacrer de longues pages : les limites que nous impose la nature de notre travail nous permettront seulement d'en esquisser les principaux traits.

Issu d'une maison où les vertus et les talents sont en quelque sorte héréditaires, n'ayant sous ses yeux que de bons exemples, entouré de la pieuse sollicitude de ses parents, qui n'épargnaient rien de ce qu'il fallait pour lui former l'esprit et le cœur, le jeune Humbert Pillet fit des progrès rapides dans la carrière de l'intelligence. Il n'avait pas encore sept ans quand il commença son cours d'études au collége de Chambéry. Il obtint un prix au bout de l'année ; et lorsque, au jour solennel de la dis-

tribution des récompenses, on vit cet intéressant enfant s'avancer dans l'enceinte, si fluet, si petit, qu'à peine lui eût-on donné cinq ans, ce fut un tonnerre d'applaudissements : sa mère rappelait souvent avec bonheur cette scène attendrissante.

En 1823, la direction du collége fut confiée aux révérends Pères Jésuites, qui donnèrent, chez nous, une haute impulsion à l'éducation morale et scientifique de la jeunesse. Sous le P. Teiller, l'un d'eux, homme très instruit, Humbert fit sa classe de rhétorique.

Au milieu des nombreux sujets d'études qui s'offraient à lui, il en est un auquel le jeune Pillet se livrait avec une ardeur toute spéciale : c'est l'étude de la religion. Sa vocation pour l'état ecclésiastique grandissait chaque jour, sans qu'il eût jamais laissé paraître un seul instant d'hésitation. Il se préparait à cette sainte profession par une piété qui faisait l'édification de ses condisciples, par une gravité de mœurs qui contrastait souvent avec sa gaîté naturelle et l'enjouement de son caractère. Respectant en sa propre personne la dignité du prêtre futur, on le voyait rarement se mêler à ces jeux trop bruyants qui simulent la dissipation et qui peuvent faire oublier, même momentanément, les choses sérieuses : les divertissements du monde lui inspiraient une frayeur instinctive. Les promenades au grand air, les longues courses de montagnes où, en marchant au hasard l'on s'initie presque sans le vouloir aux premiers principes de plusieurs sciences attachantes ; la société enfin des amis de choix dont il sut toujours s'entourer : tels étaient ses délassements favoris.

Ce fut en 1829 qu'il entra au grand séminaire. Là sa santé fortifiée lui permit de travailler avec plus d'entraî-

nement encore qu'il ne l'avait jamais fait : non content de remplir sa tâche ordinaire, il employait une partie de ses loisirs à donner à ses condisciples des leçons d'hébreu; car il possédait parfaitement cette langue.

Ayant terminé à vingt-un ans les cours du grand séminaire, et se trouvant beaucoup trop jeune pour être admis à la prêtrise, il fut engagé par Mgr Martinet, son évêque, et surtout par M. le chanoine Maurice Pillet, prévôt du chapitre métropolitain de Chambéry, cousin germain de son père et oncle maternel de l'auteur de la présente Notice, homme d'excellent conseil, et en qui il mettait son entière confiance, à se rendre à l'Université de Turin, dans le but d'y prendre ses grades en théologie; il les obtint effectivement après quelques années d'études et à la suite de plusieurs examens subis avec les premiers éloges, *cum maxima laude.*

A cette époque, l'établissement royal de la Superga venait d'être transformé en Académie pour les hautes études théologiques : aux chanoines gardiens des tombes royales, S. M. le roi Charles-Albert avait voulu substituer un collége de jeunes ecclésiastiques choisis dans chacune des provinces des États, devant travailler ensemble, pendant cinq années, sous la direction de quelque dignitaire de l'Église, et destinés ensuite à fournir aux divers diocèses du royaume des hommes imbus des doctrines les plus pures de l'unité catholique, et capables de concourir un jour efficacement aux améliorations et aux réformes que le prince désirait voir s'accomplir.

Dès le premier appel fait au clergé de la Savoie, tous les regards s'arrêtèrent sur l'abbé Pillet. Obéissant aux ordres de ses supérieurs, il partit, et entra à la Superga en novembre 1833, pour n'en sortir qu'en août 1838.

Ces cinq années d'une vie presque cénobitique furent des plus laborieuses et pourtant des plus heureuses de sa trop courte existence. C'est là que, dans la solitude, il amassa les immenses matériaux de son enseignement futur. Les volumineux extraits que nous avons eus sous les yeux, et qui sont d'ailleurs résumés avec une rare intelligence dans un travail fort étendu que M. l'avocat Louis Pillet, membre de l'Académie, a rédigé comme pour servir de monument à la mémoire d'un frère chéri (c'est ce travail qui nous sert ici de guide); ces riches extraits, disons-nous, prouvent sur quelle vaste échelle le jeune docteur avait entrepris de coordonner ses connaissances.

Comprenant les ressources que l'étude approfondie des saintes Écritures offre au théologien, il s'était attaché à cette étude avec une telle prédilection, qu'on peut dire qu'elle fut la passion dominante de sa vie. Ne tenant aucun compte de ses travaux antérieurs sur les langues latine, grecque et hébraïque, il se mit à les étudier de nouveau comme s'il ne les eût jamais apprises, et il y acquit une habileté remarquable : à la connaissance de l'hébreu il joignit celle de plusieurs autres langues de la même famille.

Avec ces langues, il n'avait encore que la clef des saintes Écritures; il lui restait à pénétrer dans les profondeurs de cette science. Il reconnut qu'il n'y ferait que de médiocres progrès, s'il ne pouvait consulter les travaux des nombreux et savants commentateurs qu'a produits l'Allemagne protestante; car il avouait volontiers que les sectes réformées avaient étudié la Bible, en avaient commenté tous les mots, toutes les lettres, avec une érudition et une sagacité remarquables.

Frappé de cette pensée, il se livra avec ardeur à l'étude de l'allemand, dont la désespérante richesse lui coûta beaucoup de travail.

En ce temps-là, une philosophie nébuleuse, d'origine germanique, avait envahi la France, d'où elle menaçait de se répandre partout et de saper insensiblement les bases de l'ordre social : M. Pillet pensa que, là encore, il y avait un rôle réservé au sacerdoce catholique ; les extraits raisonnés qu'il fit des écrits de ces nouveaux philosophes, qui au fond n'avaient guère reproduit que d'antiques erreurs, font voir quelle importance il attachait à les combattre ; la lecture approfondie des premiers ouvrages de l'abbé Rosmini lui fut pour cet objet d'un très grand secours ; toutefois il se garda bien de suivre jamais le célèbre métaphysicien, soit dans ses principes de morale, soit dans sa politique, soit dans ses vues de réforme religieuse.

En septembre 1835, il se rendit en Savoie, afin de recevoir la prêtrise des mains de son vénérable archevêque. Il n'avait point encore l'âge canonique ; mais le choléra exerçait ses ravages en Piémont, et il brûlait du désir de consacrer au service des malades les prémices de son saint ministère, si le fléau venait à éclater dans son pays natal. Il rédigea à cette époque un tableau des vertus du prêtre catholique tel qu'il le concevait et se le proposait pour modèle : nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici cet admirable morceau, où, sans s'en douter, il a tracé son propre portrait.

Cependant le terme de son séjour à la Superga approchait ; le cardinal Morozzo, sous la direction de qui était placé cet établissement, espérait le retenir en Piémont par les perspectives les plus brillantes ; mais lui ne son-

geait qu'à rentrer au sein de sa famille ; il voulait aussi correspondre à la pensée de son archevêque, qui le rappelait avec instance.

A peine fut-il de retour, que Mgr Martinet l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire. Quoique ces fonctions fussent peut-être peu de son goût, il s'en acquitta avec une assiduité, un zèle et une entente au-dessus de tout éloge. Il s'occupa, durant cette période, à vérifier les textes des citations contenues dans les nombreux matériaux recueillis pour la composition des Constitutions synodales.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire en mars 1839, Mgr Martinet mourut ; l'abbé Pillet obtint de MM. les vicaires capitulaires l'autorisation de commencer au grand Séminaire un cours d'Écriture-Sainte. Mgr Billiet ayant pris possession du siége vacant, ratifia cette autorisation.

Alors commença ce cours qui a laissé une impression si profonde dans le clergé du diocèse. C'était la première fois qu'un pareil enseignement se produisait à Chambéry; il offrait tout l'attrait de la nouveauté ; aussi les élèves le suivaient-ils avec un entraînement inouï. Les vastes matériaux que le jeune professeur avait recueillis pour remplir dignement sa tâche ont été soigneusement résumés par son frère, M. Louis Pillet, dans le travail que nous avons déjà eu l'occasion de citer.

Tandis qu'il employait tout ce qu'il avait de vigueur et de force à perfectionner ce cours, dont la durée formait un cycle de quatre ans, il fut appelé, en 1841, à occuper, outre sa chaire d'Écriture-Sainte, celle de théologie, laissé vacante par la nomination de M. le chanoine Turinaz au siége épiscopal de Tarentaise. Il accordait en même temps le plus grand soin à la direction

spirituelle de ses élèves ; il était leur ami, leur confident, leur père, et s'efforçait de les entretenir dans l'amour du travail et de la vertu.

Ses connaissances en droit canonique décidèrent Mgr Billiet, aujourd'hui archevêque de Chambéry, à lui conférer, en 1839, les fonctions de promoteur, c'est-à-dire d'officier du ministère public près le tribunal de l'officialité diocésaine ; en 1840, il fut élevé au grade de promoteur archiépiscopal. On le voit devenir, en 1843, official du diocèse, avec le titre de chanoine honoraire ; en 1845, il est chanoine effectif et official métropolitain.

Nommé déjà précédemment membre de l'administration de l'hospice de Saint-Benoît, fondé, comme on sait, par l'illustre général comte de Boigne, pour servir d'asile à un certain nombre de vieillards des deux sexes appartenant à de bonnes familles autrefois à l'aise et tombés depuis dans le malheur, il eut l'occasion de montrer dans une infinité de traits spirituels ou touchants, tout ce que son cœur contenait de délicat, de tendre et de dévoué pour cette classe de personnes jetées par leur mauvais destin en dehors des conditions habituelles de la vie.

Mais, vers ce temps-là, un autre genre d'infortune attirait sa sollicitude. En 1840, une sainte fille de Puy-en-Velay, Mlle Barthélemy, traversant la Savoie pour se rendre à Annecy, auprès du tombeau de saint François de Sales, s'arrêta à Chambéry, et demanda à visiter un établissement qu'elle présumait devoir y être : celui des sourds-muets. Apprenant que ces malheureux, qui sont en assez grand nombre dans nos provinces, n'y possédaient aucune école, elle se sent prise de compassion, et avec cette confiance en Dieu qui supplée à tout, elle loue

une petite maison et y réunit les plus abandonnés. Là, pendant plusieurs mois, elle se consacra seule à leur instruction ; mais ses ressources s'étant bientôt épuisées, elle allait se voir forcée de renoncer à sa généreuse entreprise, lorsque l'abbé Pillet s'offrit à elle comme une Providence. Les peines qu'il se donna pour relever, ou plutôt pour fonder cette œuvre si utile, sont presque incroyables ; car ce ne fut qu'en 1846, et après un voyage à Turin, où il reçut de S. M. le roi Charles-Albert l'accueil le plus flatteur, que le succès vint couronner ses efforts, et qu'il obtint du gouvernement l'approbation de l'institution, avec des subsides qui permirent de lui donner une plus grande extension. L'école des sourds-muets fut placée alors sous la surveillance de M. l'abbé de Saint-Sulpice, aujourd'hui chanoine au chapitre métropolitain, qui la dirige avec un dévouement et une intelligence dignes des plus grands éloges.

Tout en s'occupant de ces choses, l'abbé Pillet entretenait une correspondance active avec la plupart des écrivains ecclésiastiques de notre pays ; il les aidait, il les encourageait dans leurs travaux. Ses études sur les Écritures-Saintes l'avaient même mis en relation avec plusieurs hommes marquants appartenant aux cultes réformés de la Suisse, qui reconnaissaient en lui un adversaire aussi bienveillant qu'érudit.

En mai 1847, M. le chanoine Turinaz, vicaire général du diocèse, neveu de Mgr l'évêque de Tarentaise, était emporté à la fleur de l'âge par une courte maladie ; l'abbé Pillet fut immédiatement appelé à le remplacer. Le regret qu'il éprouva en quittant sa cellule, ses chères études, fut un des grands chagrins qu'il eut à subir, quoique tempéré par la pensée de vivre sous la direction d'un

prélat dont il vénérait le caractère et admirait la science et les vertus.

Si l'on veut découvrir la pensée vraie d'un homme, ce n'est pas dans des écrits soigneusement composés pour le public qu'il faut la chercher. Là l'auteur se montre à ses lecteurs non pas toujours tel qu'il est, mais tel qu'il doit leur paraître, pour les amener à partager ses convictions. Ce qui peut révéler cette pensée, ce sont ces notes intimes que l'on rédige pour soi-même, ce sont ces feuilles volantes contenant des lignes souvent incomplètes, où l'âme, en passant, a laissé l'empreinte de ses secrets.

Parmi les nombreux papiers de ce genre ayant appartenu à l'abbé Pillet, et qui sont relatifs à divers projets se rapportant presque tous à des œuvres religieuses ou de charité, il en est un où il consignait ses plans et manifestait ses espérances à l'égard d'une entreprise importante dont la réussite dépassa plus tard tout ce qu'il s'était promis : nous voulons parler de l'association d'ouvriers instituée à Chambéry sous le nom de Congrégation de saint François de Sales.

C'était en 1845 ; quelques jeunes artisans qui fréquentaient l'école de dessin linéaire, et qui appartenaient à des familles aisées, conçurent le projet de s'unir plus étroitement entre eux, sous l'influence de la religion, dans le but de s'entr'aider et de se livrer à la pratique des bonnes œuvres. Ils s'en ouvrirent à l'abbé Pillet, qui accueillit leur avance avec empressement. Sous sa direction, cette institution, qui revêtait tour à tour les formes ou d'une société de bienfaisance, ou d'une confraternité religieuse, ou d'une association pour les lettres et les arts, ou quelquefois même d'une réunion ayant pour but de se procurer des délassements honnêtes, fit

en peu de temps des progrès rapides, et elle se maintient aujourd'hui avec plus de ferveur que jamais.

Ce fut encore l'abbé Pillet qui, en 1848, de concert avec Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, alors de passage à Chambéry, jeta les premiers fondements des Conférences de saint Vincent de Paul, dont l'établissement définitif n'eut pourtant lieu que l'année suivante, admirable institution qui, bien qu'exclusivement placée entre les mains des laïques, sauve tant de pauvres familles de la misère et arrache tant de jeunes âmes à la corruption.

Mais la révolution qui, à cette époque, éclata en France, et le changement radical que subirent les formes de notre gouvernement, vinrent imposer à l'abbé Pillet, en sa qualité surtout de vicaire général du diocèse, de nouveaux devoirs. Digne interprète de l'illustre prélat qui occupe encore à l'heure qu'il est le siége archiépiscopal de notre ville, on le voit d'abord concentrer tous ses efforts en faveur de nos corporations enseignantes dont l'avenir semblait menacé ; on le voit rassembler des matériaux, dresser des statistiques, rédiger des mémoires sur la grande question de la liberté de l'enseignement qui s'agitait alors : tout cela avec cette modestie, avec cette prudence qui le caractérisaient, et qui donnaient des dehors attrayants et aimables à tout ce qui sortait de sa plume.

Parmi les bienfaits de nos nouvelles institutions politiques, il en est un que notre clergé ne pouvait trop apprécier en ces circonstances ; nous voulons parler du droit, qui lui fut toujours refusé sous l'ancienne monarchie, de se réunir en synodes provinciaux, en conformité des décrets du concile de Trente. Le clergé de la province

ecclésiastique de Savoie fut le premier, dans les États, à profiter de ce droit précieux : un synode fut convoqué à Chambéry pour le mois de juillet 1849 ; plusieurs évêques y intervinrent, tels que ceux d'Annecy, d'Aoste, de Tarentaise, sous la présidence de Mgr Billiet, leur archevêque, et avec l'adjonction d'un certain nombre de théologiens choisis dans les diocèses des suffragants : l'abbé Pillet, qui avait concouru à la préparation des matières qui devaient y être traitées, fut appelé à y siéger comme secrétaire ; c'est à lui principalement que l'on dut la rédaction des délibérations qui y furent prises.

Cette importante réunion avait à peine achevé ses travaux, que l'abbé Pillet se rendit en Piémont pour représenter le clergé de Savoie au synode tenu à Villanovetta par les évêques de la province ecclésiastique de Turin. Dans cette assemblée, présidée par Mgr Gianotti, évêque de Saluces, doyen d'âge, en l'absence de Mgr l'archevêque Franzoni, l'abbé Pillet se fit remarquer par l'ampleur de sa doctrine, par l'élévation de ses vues. Il se lia d'amitié avec plusieurs membres du haut clergé piémontais.

L'année suivante, sur l'invitation du cardinal de Bonald, il assista comme théologien au concile provincial de Lyon, et son mérite n'y fut pas moins apprécié que partout ailleurs.

Déjà alors, depuis quelque temps, l'abbé Pillet avait été confidentiellement désigné par le Roi pour remplir les fonctions de précepteur de LL. AA. RR. le prince de Piémont et le duc d'Aoste ; une correspondance active était nouée à ce sujet. Enfin, au mois de mars 1850, il reçut sur ce point une communication officielle. Malgré la vive reconnaissance que le choix de S. M. excitait en

lui, cette nouvelle, bien que pressentie, produisit dans son âme une commotion terrible. Quelle responsabilité n'allait-il pas assumer devant Dieu, devant la monarchie, devant le pays! que de travaux n'avait-il pas à entreprendre, lui dont la santé s'altérait, pour se mettre à la hauteur de sa mission! Longtemps il hésita. Ses amis, à la fin, le déterminèrent; les conseils de Mgr Vibert, évêque de Maurienne, dont l'intimité lui était chère, eurent surtout beaucoup de part dans sa résolution.

Au commencement de novembre, il quittait la Savoie comme s'il n'eût dû jamais la revoir, après avoir fait son testament et mis ordre à toutes ses affaires. Il arriva au château de Montcalier et y fut accueilli par S. M. le Roi et S. M. la Reine avec une bonté, une bienveillance, qui le touchèrent profondément. Le lendemain les jeunes Princes lui furent confiés, et pour eux commença cette éducation solide qui devait, dans sa pensée, influer si puissamment sur leur avenir.

Il ne nous appartient pas de suivre l'abbé Pillet dans les détails de l'œuvre de dévouement auquel il venait de se consacrer, de décrire les procédés ingénieux auxquels il eut recours pour captiver ses augustes élèves, les moyens tout à la fois doux et fermes qu'il employait pour inculquer en eux cet esprit d'obéissance si nécessaire à ceux qui doivent commander un jour : qu'il nous suffise de dire qu'au bout de peu de temps, ce précepteur en soutane noire, pour qui les jeunes princes avaient montré d'avance tant d'éloignement, cet *abbate cattivo* qui, avant qu'ils le connussent, leur inspirait tant de frayeur, devint un ami, un confident, un frère, dont ils ne pouvaient presque pas se passer. Nous devons ajouter que l'abbé Pillet avait rencontré en eux les qualités les

plus précieuses de l'esprit et du cœur, et il le redisait avec orgueil à qui voulait l'entendre.

Cependant sa santé, loin de se raffermir, s'affaiblissait sensiblement. Il obtint, pendant l'été de 1851, la permission de venir passer quelque temps en Savoie pour y reprendre des forces ; il y demeura en effet plus de deux mois, durant lesquels il put jouir d'un repos qui lui fut extrêmement favorable. Il reçut, dans cet intervalle, plusieurs lettres de ses chers élèves, qui lui témoignaient en termes charmants le désir qu'ils avaient de le revoir. En novembre il repartit. S. M. la Reine avait eu la délicate attention d'envoyer les deux princes et leur tout jeune frère, le duc de Montferrat, à sa rencontre, jusqu'à Turin. « C'est là que je les ai revus, écrivait-il ; je n'ai « eu pendant trois heures ni assez d'épaules, ni assez de « genoux pour les loger tous les trois. » Tant il est vrai que la fermeté, quand elle est unie à la justice, loin d'aliéner les cœurs, les captive.

Quoiqu'il en soit, pendant le cours de cette seconde année, qui fut la dernière de son enseignement, l'abbé Pillet, qui s'était fait associer M. l'abbé Pozzi pour l'aider dans ses travaux, eut la satisfaction de voir ses efforts couronnés des plus brillants succès.

Mais personne n'éprouva plus d'émotion, à la vue des progrès étonnants qu'avaient faits les jeunes princes, que leur excellente mère, S. M. la Reine régnante, et leur auguste aïeule, S. M. la Reine douairière, qui, ne cessant de donner à l'abbé Pillet les marques de la plus entière confiance, avaient partagé avec une patience angélique les fatigues de cette précieuse éducation.

Le Roi lui-même, en maintes occasions, témoigna au zélé précepteur combien il agréait son dévouement.

Ayant derechef besoin de repos, l'abbé Pillet quitta Turin au mois de juin 1852 ; mais cette fois-ci, hélas ! pour n'y plus revenir. Une toux opiniâtre s'était manifestée chez lui et avait pris un caractère inquiétant. Établi dans une maison de campagne de sa famille, à Grésy-sur-Aix, il avait pensé que les eaux thermales d'Aix lui seraient favorables : loin de là, elles furent tellement contraires que, dans les premiers jours de septembre, il se vit obligé de se mettre au lit. La constance dont il fit preuve pendant ses cruelles et longues souffrances fut admirable. Ne se faisant aucune illusion sur son état, il régla ses affaires avec le calme du juste, et s'occupa du choix de son successeur auprès des princes.

Enfin l'heure suprême arriva ; ses derniers moments furent sublimes ; nous n'eûmes pas la triste consolation d'y assister, mais en les entendant raconter dans leurs touchants détails, nous ne pûmes nous empêcher de dire : « C'est ainsi que meurent les saints. »

Ce fut le 11 octobre que l'abbé Pillet passa de cette vie périssable à une meilleure.

Membre de l'Académie royale de Savoie dès 1843, il a laissé dans les Mémoires de cette société savante plusieurs Notices intéressantes.

La mort de l'abbé Pillet fut suivie de près de celle d'un de ses amis intimes, M. le comte Eugène Costa de Montgex, frère cadet de M. le marquis Costa de Beauregard, l'un des membres les plus distingués de notre Société.

Doué d'un esprit aussi ingénieux que solide, né avec des dispositions marquées pour l'étude, M. le comte Costa se fit remarquer de bonne heure par des compositions

littéraires où la délicatesse de la pensée se joignait à la correction et à l'élégance du style ; mais ces compositions, il ne les confiait jamais qu'à un petit nombre de personnes dont il connaissait la discrétion ; sa trop grande modestie s'effarouchait de tout ce qui pouvait ressembler à de la publicité.

Ayant créé, dans son château de Montgex, une magnifique bibliothèque où la littérature, la philosophie, l'histoire, étaient largement représentées, il se livra à des occupations plus sérieuses. Il entreprit d'écrire la vie du prince Eugène de Savoie, et à cet effet il parvint à réunir, à force de patience et de soins, une quantité assez considérable de documents inédits, qui devaient servir de base à son travail. Cette entreprise était arrivée à bonne fin ; nous avions nous-même engagé vivement l'auteur à mettre la dernière main à son ouvrage et à le livrer à l'impression, lorsqu'il parut vouloir en ajourner indéfiniment la publication.

C'est à cette époque environ, c'est-à-dire en 1843, que M. le comte Costa fut nommé membre de l'Académie. Sa santé, qui commençait à s'altérer, lui permit rarement d'assister aux séances de ce corps savant. De tristes pensées, provenant sans doute de son état maladif, le préoccupaient.

Dans un voyage qu'il fit à Rome, les saintes Écritures et les Pères de l'Église lui apparurent comme un nouveau champ d'études où son esprit devait trouver de fructueuses distractions, et son cœur un soulagement aux misères qu'il plairait à Dieu de lui envoyer. De retour à Chambéry, il s'occupa à recueillir les matériaux d'un ouvrage tout à la fois scientifique et ascétique, auquel il renonça plus tard, découragé, disait-il, par une pu-

blication récente sur le même objet : c'était un commentaire sur les litanies de la sainte Vierge. Il paraît cependant que, peu avant sa mort, et sans doute pour s'entretenir dans de consolantes pensées, il avait repris ce travail. On n'apprendra pas sans quelque émotion qu'à l'approche de son dernier jour il dirigeait ses aspirations vers Marie considérée comme porte du ciel à l'heure du trépas : *Janua cœli in transitu*. Les fragments qui ont été trouvés après son décès, sur la table où il avait l'habitude de travailler, se rapportent tous à l'invocation *Janua cœli, ora pro nobis!*

Selon le plan qu'il avait conçu, la sainte Vierge devait être considérée comme porte du ciel sous un triple point de vue : Porte du ciel faisant passer le Verbe de Dieu du ciel à la terre ; Porte du ciel faisant passer la grâce de Dieu à l'homme durant la vie ; Porte du ciel faisant passer l'homme de la terre au ciel à l'heure de la mort, *in hora mortis*. Quelques-unes de ces touchantes réflexions ont été imprimées à un très petit nombre d'exemplaires, à Chambéry, à la fin de 1852, sous le titre de *Janua cœli, ora pro nobis!* Porte du ciel, priez pour nous, avec l'épigraphe : « Lorsque les jours de l'ancien Adam « finiront pour mon âme, conduisez-la à l'éternelle lu- « mière que vous avez enfantée, ô Mère des vivants! »

Dix mois étaient à peine écoulés depuis le décès de M. le comte Eugène Costa, que l'Académie a eu la douleur de perdre M. le comte Charles-Benoît de Boigne, fils unique de l'illustre général comte de Boigne, l'un des fondateurs de cette Société.

Quoique M. de Boigne n'ait jamais rien publié, il ne possédait pas moins des connaissances très étendues.

L'histoire et l'économie politique avaient été pour lui un objet d'étude tout spécial, et il en discourait savamment chaque fois que l'occasion se présentait. Sa parole, grave et persuasive, produisait ordinairement sur les esprits une impression profonde, tant elle était empreinte de logique et de raison. Nous ne disons rien de ses croyances religieuses, qui furent toujours les mêmes, et qui avaient pour principe les convictions les plus arrêtées. Il aimait à faire le bien, mais sans ostentation, sans fracas.

Chargé durant de longues années de l'administration municipale de notre ville, il a laissé parmi ses administrés une foule d'honorables souvenirs. Le vœu de l'Académie l'appela souvent à la présidence annuelle de ce corps scientifique ; il s'acquitta constamment de ces fonctions avec une entente remarquable.

L'année 1854 n'a pas été moins douloureuse à l'Académie que les précédentes, par les regrets que lui a causés la perte de M. l'avocat Raymond et de M. le chanoine Chuit.

M. Claude-Melchior Raymond, fils aîné de M. le chevalier Georges-Marie Raymond, qui fut le premier secrétaire perpétuel de l'Académie et l'un des fondateurs de cette Société, naquit à Chambéry en 1804 ; il déploya dès son enfance l'esprit le plus ingénieux, le plus vif, joint à une mémoire prodigieuse et à une imagination dont l'ardeur fut toujours tempérée par un grand fonds de raison et par des principes religieux solides.

Nous nous souvenons encore de ses succès de collége qui, bien que capricieux et inégaux, le faisaient regarder par ses maîtres et ses condisciples comme un sujet entièrement hors ligne. Tandis que la plupart de ceux-ci,

même les plus heureusement doués, employaient toutes leurs heures aux pénibles travaux qu'exigent les études classiques, il franchissait avant le temps la limite de ces études, et se laissant emporter par cet incessant besoin d'apprendre qui le dévorait, il essayait de pénétrer dans les plus difficiles questions de la physique, de la chimie, des mathématiques. Le fait est qu'âgé à peine de dix-sept ans, et figurant encore parmi les élèves du collége, on l'avait jugé assez instruit pour occuper provisoirement une chaire d'arithmétique et d'algèbre.

Destiné à la carrière du barreau, il fut envoyé à Turin pour y terminer l'étude du droit qu'il avait commencée à Chambéry ; la facilité dont il fit preuve dans ses premiers examens lui fit obtenir, chose très rare, l'exemption d'une année de cours.

De retour dans son pays natal, et après un stage brillant, il prit son essor, et honora par de nombreux succès la profession qu'il avait embrassée ; il y porta surtout ce désintéressement absolu, qui était alors, comme il est encore aujourd'hui, le caractère distinctif du barreau savoisien. Combien de familles dans la détresse, combien de victimes de la mauvaise foi ou de la calomnie ne lui durent-elles pas leur salut ! Ce que nous disons ici n'est point une vaine formule d'éloge ; le zèle de M. Raymond pour ses clients en général et pour les plus malheureux en particulier, fut toujours très grand, et constituait pour lui une espèce de religion, de culte, où il eût été impossible de découvrir la moindre préoccupation d'intérêt personnel.

Quoique M. Raymond fût plein de doctrine et qu'il possédât la théorie des lois au plus haut degré, à cause de sa grande aptitude pour les études spéculatives, il

n'aurait point consenti à mener l'existence douce, paisible, uniforme, d'avocat consultant; la vie du magistrat ne lui eût pas non plus convenu. Ce qu'il lui fallait, à lui, c'étaient le mouvement, l'agitation; non pas cette agitation sans but qui n'enfante rien, mais cette agitation féconde qui remue les idées et en fait jaillir la lumière. Les luttes du barreau lui plaisaient; il les eût volontiers rendues passionnées, si sa souveraine raison, son éducation soignée et le sentiment qu'il avait des convenances, n'eussent toujours imposé de justes limites à la généreuse impétuosité de son caractère. A une époque où, chez nous, par suite du système de procédure autrefois en vigueur, le talent de l'improvisation parmi les avocats était rare et presque ignoré, M. Raymond fut du petit nombre de ceux qui se firent distinguer par la facilité et l'abondance de leur élocution.

Un mérite aussi évident ne pouvait pas manquer d'être remarqué par le gouvernement paternel du roi Charles-Albert: aussi M. Raymond fut-il bientôt pourvu d'une chaire de droit à l'école universitaire de Chambéry; il l'a occupée jusqu'à sa mort.

Appelé plus tard à faire partie du conseil municipal de sa ville natale, il apporta dans ces nouvelles fonctions ce zèle infatigable, ce dévouement sans borne et surtout cette franchise d'opinion, cette indépendance d'idées, qui formaient le trait distinctif de son génie. Homme d'initiative, il rendit, par ses plans de réforme, par ses projets d'amélioration, de nombreux services à une administration qui, sur plusieurs points, avait besoin d'être remaniée: homme d'exécution, il lui fut non moins utile par l'ardeur qu'il mettait à la réalisation des mesures qui avaient été adoptées, n'épargnant à cet effet ni les tra-

vaux de l'esprit, ni même les fatigues du corps, et se trouvant toujours des premiers là où l'intérêt public réclamait sa présence.

Il nous reste à parcourir en peu de mots cette période de la vie de M. Raymond, où, lancé dans une ingrate carrière, il eut à supporter bien des dégoûts, à endurer bien des amertumes, et où, malgré les convictions profondes qui le soutenaient, malgré même ses triomphes, son cœur s'ulcéra, et sa constitution physique si forte, si puissante, s'ébranla au point de le conduire à une fin prématurée.

M. le chevalier Georges-Marie Raymond, son père, au retour de nos princes, en 1816, avait fondé à Chambéry une feuille hebdomadaire intitulée *Journal de Savoie*. A sa mort, survenue en 1839, cette publication fut continuée par un de ses fils, M. Jacques-Marie Raymond, professeur de mathématiques au Collége royal et membre agrégé de l'Académie. En 1843, grâce à l'intervention de M. Jean-Pierre Veyrat, l'un de nos poètes les plus distingués, qui avait obtenu du gouvernement une concession pour la fondation d'une nouvelle feuille, les deux publications furent réunies et donnèrent naissance au *Courrier des Alpes*.

M. Veyrat mourut quelque temps après, et deux ou trois années s'écoulèrent. On était en 1848; la révolution de février venait d'éclater en France. Notre bien-aimé souverain le roi Charles-Albert avait publié le Statut, et inauguré chez nous les institutions constitutionnelles : la presse était libre.

Forcé par des intérêts de famille à soutenir le *Courrier des Alpes*, et comprenant qu'il fallait doter cette feuille d'une rédaction plus étendue et plus appropriée aux exi-

gences des événements, M. Raymond se décida à en prendre la direction, et, avouons-le, il le fit avec joie.

Intimement convaincu de la supériorité des institutions représentatives, acceptant ces institutions comme un généreux octroi de la part d'un monarque vénéré, il s'appliqua d'abord à en développer la théorie, en y employant ce luxe de pensées, cet éclat d'expressions, qui lui étaient propres ; les nombreuses pages qu'il a écrites sur ce sujet dans le *Courrier des Alpes* seront toujours lues avec intérêt, avec fruit, et resteront comme un monument destiné à constater l'état des opinions et le mouvement des idées à cette époque si importante de notre histoire.

Mais les instants où l'on put s'occuper de théorie passèrent bien vite ; une autre arène s'ouvrit, arène brûlante où les coups succèdent aux coups sans interruption, sans relâche, et où le vaincu se relevant toujours, les combattants s'agitent indéfiniment dans le chaos d'une lutte éternelle. Là, dans les temps de crise surtout, la transaction devient impossible, les termes-moyens sont foulés aux pieds avec mépris, les propositions les plus sages, si elles tendent à adoucir, à tempérer, à concilier, demeurent impuissantes ; il faut aux champions des divers partis des bannières aux couleurs tranchées et des positions extrêmes.

C'est à ce point de vue qu'on doit se placer pour juger M. Raymond dans cette dernière phase de son existence ; alors on lui pardonnera aisément les quelques écarts dont on l'a accusé. Il ne nous appartient pas d'apprécier ici la série de ses actes, de peser ce qu'il y a eu de juste, ce qu'il y a eu d'injuste dans l'opposition qu'il peut avoir faite aux agents responsables du pouvoir : c'est là un

terrain sur lequel nous répugnerions d'entrer, même s'il nous était permis de le faire ; nous reconnaissons qu'on ne saurait porter trop de respect aux hommes investis de la confiance du souverain et des représentants du pays, et que les attaques trop violentes dirigées contre eux, en supposant encore qu'ils aient tort, ne peuvent que porter atteinte à ce principe d'autorité si nécessaire à toute forme de gouvernement. Nous n'avons d'autre intention, par le peu qui nous reste à dire, que de faire ressortir la nature du talent de M. Raymond comme écrivain politique.

Or, nous disons qu'il était merveilleusement doué pour les luttes incessantes auxquelles il avait désormais consacré sa vie. Pourvu d'une lecture immense, on peut assurer sans exagération que les principes d'aucune science, d'aucun art, ne lui étaient étrangers ; son désir de savoir l'avait porté à approfondir un grand nombre de connaissances complètement en dehors du cercle naturel de ses études. Familier avec les questions les plus ardues du droit privé, du droit public, du droit international, de l'économie politique, de l'administration, il traitait de toutes ces choses avec une admirable facilité et avec un sens pratique des plus remarquables. L'histoire, la philosophie, la théologie même, dans laquelle il excellait, lui fournissaient une foule de rapprochements qui rendaient son argumentation ou plus ingénieuse ou plus puissante. Son étonnante mémoire le dispensait, la plupart du temps, d'avoir recours à des recherches ; ses articles sortaient ordinairement d'un seul jet de son cerveau en travail, et sa plume en feu ne cessait de courir jusqu'à ce que la matière fût épuisée.

Cette méthode avait pourtant donné naissance, chez

M. Raymond, à un défaut que nous ne pouvons passer sous silence : ce défaut consistait à ne pas savoir toujours s'arrêter à propos. Dans toute polémique, et principalement dans celle qui a la politique pour objet, où il s'agit non-seulement de discuter et de démontrer, mais encore de remuer, d'ébranler, de subjuguer, le but qu'on se propose exige que tous les moyens que l'on emploie pour l'atteindre soient échelonnés de manière à offrir une progression croissante : arrivé au point culminant l'écrivain s'arrête ; s'il allait plus loin il gâterait son œuvre. C'est précisément cet art que M. Raymond négligeait quelquefois de mettre en pratique : il avait dit tout ce qu'il fallait dire ; il l'avait dit avec chaleur, avec force, avec entraînement ; eh bien ! il lui semblait toujours n'avoir pas assez dit ; il remaniait ses idées, les reproduisait sous d'autres formes ou dans un autre ordre, et amoindrissait ainsi l'effet de sa première conception. Hâtons-nous d'ajouter que le défaut dont nous parlons n'est point habituel dans les écrits de M. Raymond ; il n'y est pas cependant tellement rare que nous ayons pu nous abstenir de le signaler.

Quoi qu'il en soit, une chose à l'égard de laquelle on ne saurait trop rendre justice à M. Raymond, c'est le courage, la constance avec laquelle il a, pendant tout le temps qu'a duré sa mission de journaliste, soutenu la cause de la religion et défendu les grands principes d'ordre, d'autorité et de liberté. Les pages éloquentes sorties de sa plume sur ces importantes questions lui ont acquis un titre éternel à la reconnaissance des hommes de bien.

En 1841, M. Raymond fut nommé membre effectif de l'Académie. Quoiqu'il n'ait jamais publié aucun travail

dans les Mémoires de cette Société, il ne lui a pas moins été utile par les nombreux rapports qu'il a été chargé de rédiger soit sur des sujets littéraires et scientifiques, soit sur des matières d'administration.

Outre les connaissances dont nous avons eu occasion de parler, M. Raymond possédait un très beau talent comme musicien et compositeur. L'orgue était son instrument favori; il en avait étudié à fond toutes les ressources. Ce fut lui qu'on choisit pour la réception d'œuvre de celui qui existe aujourd'hui dans l'église métropolitaine de notre ville. Savant sur la théorie de l'harmonie et sur les règles du contre-point, et héritier en cela des goûts de M. le chevalier Raymond, son père, il a composé une infinité de morceaux auxquels on attribue beaucoup de mérite, et qui se distinguent surtout par la variété et la richesse de l'instrumentation; nous avons de lui plusieurs symphonies et plusieurs messes à grand orchestre qui ont été exécutées souvent, et toujours avec succès.

M. Raymond est mort le 2 avril 1854, après une courte maladie: la population entière de Chambéry s'est pressée à son convoi, et tous, sans distinction d'opinions, ont été unanimes dans les regrets que leur causait une perte si inattendue.

M. l'abbé Chuit, que l'Académie a perdu un mois après M. Raymond, à l'âge de près de 65 ans, avait été d'abord professeur de rhétorique au Collége royal de Chambéry. Son mérite l'appela ensuite à faire partie du chapitre métropolitain, puis de l'Académie, dont il fut longtemps un des membres les plus actifs. Il a publié plusieurs travaux dans la collection des Mémoires de ce

corps savant ; en voici l'indication : Dans le tome IV, *Notice historique sur les Allobroges et les anciens habitants des contrées qui composent aujourd'hui le duché de Savoie ;* dans le tome VI, *Notice historique sur la vie et les travaux du P. Claude Le Jay, natif d'Aïse en Faucigny ;* dans le tome VII, *Tableau numérique des personnes qui, nées en Savoie, depuis l'an* 1000, *jusqu'en* 1790 *inclusivement, ont laissé des preuves de leurs succès dans les lettres, les sciences et les arts.* Ces travaux, et notamment le premier qui est ce que nous avons eu jusqu'ici de plus complet sur les peuples qui anciennement habitaient nos vallées, sont marqués au coin de la vraie science, et on les consultera toujours avec fruit. En proie à des souffrances qu'il supportait avec la plus édifiante résignation, livré presque exclusivement aux pratiques d'une piété profonde, M. le chanoine Chuit avait cessé depuis longtemps de paraître aux séances de l'Académie ; sa perte n'a pas été sentie moins vivement par tous ses collègues.

NOMINATIONS DE MEMBRES EFFECTIFS ET AGRÉGÉS.

Depuis la publication du dernier volume de ses Mémoires, l'Académie a admis au nombre de ses membres effectifs résidants :

Dans sa séance du 7 juillet 1854, M. Louis PILLET, avocat à la Cour d'appel, conservateur de géologie au Musée de Chambéry ;

Dans sa séance du 10 août suivant, M. l'abbé VALLET, professeur de physique au grand Séminaire.

Elle a admis au nombre de ses membres agrégés :

Dans sa séance du 4 mars 1852, M. le chevalier Pierre-Alexandre PARAVIA, professeur d'éloquence à l'Université de Turin ;

Dans sa séance du 10 août 1854, M. J.-B. BAILLY, conservateur d'ornithologie.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DE POÉSIE

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE EN 1850

PAR M. DE JUGE

VICE-PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

Si l'on vous plaçait dans un élégant parterre, et qu'on vous dît : Voyez les fleurs de toute espèce qui le décorent et le parfument; malgré la beauté rivale de leurs formes variées, malgré l'éclat jaloux de leurs diverses couleurs, trois seulement d'entre elles doivent, en réunissant vos suffrages, obtenir les honneurs de l'exposition : allez, parcourez ces plates-bandes embaumées; au lieu d'admirer et de jouir, analysez et comparez, et quand vous aurez fixé votre choix, venez nous donner les motifs de votre préférence. Je vous le demande, Messieurs,

en présence de toutes ces gracieuses filles du printemps, votre mission serait-elle bien facile à remplir, et votre main n'hésiterait-elle pas à cueillir les trois fleurs que vous destineriez au triomphe? Eh bien! cette hésitation, nous l'avons éprouvée, en parcourant les nombreuses pièces de vers que le concours annoncé par l'Académie a fait naître dans notre bien-aimée Savoie. Véritables fleurs de poésie écloses au souffle d'une patriotique inspiration, chacune de ces épîtres a sa grâce distinctive, son mérite particulier, et si, comme dans les productions de la nature, l'inégalité s'y fait sentir, toutes ont droit à l'éloge par le choix irréprochable du sujet, et par l'honnêteté des sentiments qui y respirent. Cependant, malgré la difficulté de l'entreprise, il fallait arriver à une décision; il fallait obéir à votre programme, et vous indiquer les trois poèmes auxquels devaient appartenir les récompenses promises. Laissant donc de côté et le charme d'une première impression, et le souvenir de quelque émotion sympathique, nous nous sommes armés impitoyablement du compas et de la règle, et dressant pour ainsi dire l'échelle mystérieuse gravie par nos poètes, nous avons osé mesurer leur vol, et assigner à chacun d'eux l'échelon qu'il avait pu atteindre. C'est le résultat de cette délicate opération que nous venons soumettre à votre appréciation bienveillante; nous vous l'apportons avec confiance, parce que, si nous n'avons pas toujours été des juges éclairés, nous avons la conscience d'avoir toujours été des censeurs impartiaux.

Mais avant que de vous faire connaître le titre des trois ouvrages dont vous devez proclamer le succès dans cette assemblée d'élite, il nous a paru convenable de vous donner une idée de quelques-unes des épîtres qui ont le

plus approché du but, et tenu même parfois nos esprits en suspens. Cette rapide analyse, en devenant une espèce de contrôle de notre opinion, sera un encouragement pour les auteurs dont le nom doit malheureusement demeurer inconnu ; et sans doute à la vue de tant de richesses poétiques, frappés justement de tout ce qu'il y avait d'avenir dans la pensée du fondateur de la cérémonie qui nous réunit, vous serez heureux de décerner en ce jour, à son honorable mémoire, un nouveau témoignage de votre légitime reconnaissance.

La pièce de vers inscrite sous le n° 13 a pour titre : L'ÉTUDE. Vous devinez déjà que Cicéron en a tracé d'avance l'épigraphe, c'est le privilége du génie d'écrire pour la postérité. *Studia adolescentiam alunt : l'étude nourrit la jeunesse ;* c'est là le point de vue sous lequel l'auteur va envisager son sujet :

Tu sais, mon cher ami, tu sais combien l'étude
Peut embellir les jours de notre solitude !
D'où vient que tant d'esprits, fascinés par l'erreur,
En ont une si grande, une si coupable horreur ?

Voilà le texte du discours sinon bien poétiquement, du moins très nettement posé. Voyons comment le poëte entre en matière : après quelques vers assez mal placés au début sur les écarts de la science, il continue ainsi :

Quand au premier des jours, la voix du Tout-Puissant
Eut peuplé d'un seul mot les déserts du néant,
Quand sortant du cahos, la matière difforme
Dans la terre et les cieux eut revêtu sa forme ;
Quand la nature enfin, ses éléments divers
Formèrent un seul tout de ce vaste univers,

Que la terre roula sur son axe immobile,
Que du soleil jaillit la lumière fertile,
Et que la lune vint à l'heure où le jour fuit
Eclairer de ses feux les ombres de la nuit,
La Trinité parla ce sublime langage :
« Faisons l'homme, dit-elle, à notre auguste image ; »
Et l'homme que forma la main de l'Eternel
Etait de l'univers le chef-d'œuvre immortel.

Mais l'homme devient coupable, et

Dès cet instant fatal, l'ignorance et l'erreur,
L'affreuse maladie et l'horrible douleur,
En noirs habits de deuil formèrent son cortége.
La misère en tout lieu le poursuit et l'assiége.
Il voit la pâle mort marcher à ses côtés,
Le presser sans relâche à pas précipités.
Que la terre pour lui n'est plus qu'un lieu d'alarmes,
Qu'il devra s'abreuver au ruisseau de ses larmes,
Qu'héritiers de son nom, ses enfants malheureux
Naîtront soumis aux mœurs de son état affreux ;
A l'homme ainsi déchu de sa grandeur première,
L'étude offre un secours et lui rend la lumière.

Avouons-le, de bonne foi, à part une épithète ou deux un peu faibles, à part une ou deux constructions de phrases un peu prosaïques, ce morceau est aussi fortement écrit que fortement pensé; et, certes, en rattachant la nécessité de l'étude à la grande catastrophe du genre humain, l'auteur a prouvé qu'il dominait son sujet, et que la poésie n'était pas pour lui un simple jeu d'imagination. Mais en s'élevant si haut de prime abord, il nous a rendus exigeants et sévères, et c'est avec une véritable peine que nous l'avons vu se traîner longuement dans

les détails de l'histoire, et péniblement se perdre dans les banalités de l'école ; l'érudition, sans doute, est nécessaire à qui se mêle de composer, mais c'est une armure qu'on doit porter avec grâce, au lieu d'en paraître embarrassé ; cependant, malgré les nombreuses imperfections de cette pièce de vers, nous dirons qu'il y a de l'avenir dans son auteur, parce que, chose plus rare qu'on ne le croit, s'il ne sait pas encore écrire, il sait déjà penser, et vous partagerez, à coup sûr, cette opinion quand vous saurez que le poète parle, en terminant son œuvre,

D'une plume naissante et d'un jeune crayon.

Qu'il continue donc à se livrer à l'étude dont il a si bien compris la noble mission ; et dans ce moment où, comme il le proclame lui-même avec raison :

Changeant l'arène étroite en immense carrière ;
Le Statut parmi nous a levé la barrière,

nous osons lui prédire les plus légitimes succès. La jeunesse, toujours couverte de roses, plaît peu à la liberté ; il lui faut des fronts que la méditation incline et que le travail féconde. C'est à ce prix-là qu'elle met ses austères faveurs.

L'épître sous numéro 10 a pour titre : LE DUEL, avec cette épigraphe : *Non occides : Tu ne tueras point.* Si l'indignation seule faisait le poète, l'auteur de cette pièce de vers serait au premier rang parmi eux.

Jamais colère ne chercha à éclater d'une manière plus violente ; jamais emportement n'essaya de plus âpres

hyperboles. Malheureusement, le goût, ce tyran sévère, exige qu'en poésie l'on se fâche avec grâce, que l'on s'irrite avec harmonie. Notre auteur a frappé fort sur l'instrument; il s'est peu inquiété de le rendre mélodieux.

Après avoir comparé les duellistes

A l'assassin de l'antique hyppodrome,
A l'être vil et bas qu'il faudrait mépriser
Et réduire au néant au lieu de le priser,
Ou le mettre en prison dans des murs solitaires
Pour lui faire passer ses instincts sanguinaires.

Il continue, et se faisant à lui-même une espèce de concession, il s'écrie :

Passe pour l'habitant des champs d'Océanie,
De ces êtres perdus de la Californie,
Qui vit dans les forêts des instincts du lion,
Affamé de carnage et de destruction,
Qui frappe sans égard de sa lourde framée
Dont sa main nuit et jour n'est jamais désarmée,
Qui vous tue un mortel, sans crainte, sans raison,
Lui brise l'occiput et le mange à foison...
Mais l'homme de chez nous, que la raison éclaire,
Pourrait-il repousser ses rayons de lumière ?
L'homme civilisé, policé tout entier,
De tuer les humains ferait-il le métier ?
Aurait-il dans son cœur des instincts sanguinaires ?
Descendrait-il au rang des bêtes carnassières ?
A la destruction voudrait-il avoir part,
Et d'homme qu'il était devenir léopard ?
Oh monstre ! oh scélérat ! oh crime abominable !

Je m'arrête, Messieurs ; c'est assez pour vous faire connaître le genre de l'auteur. A Dieu ne plaise que nous blâmions le sentiment qui le domine et l'emporte. L'exagération des termes est même ici permise, et s'il faut le dire, nous préférons le gladiateur qui descend dans l'arène au saltimbanque qui parade sous un manteau à paillettes d'or ; mais, nous le répétons, notre oreille est ainsi faite : nous voulons de l'harmonie même dans la force, et pour nous plaire, la poésie doit être façonnée par l'art. Cependant, il est dans cette épître des vers aussi beaux d'expression que de pensée. En voici deux qui devraient être gravés en lettres de feu au champ clos de tous les duellistes :

As-tu jamais sondé le fond de cet abîme
Et pesé devant Dieu la grandeur de ce crime ?

Que l'auteur donc ne s'effraye point de notre critique : plus heureux que bien d'autres, il n'a qu'à retrancher et embellir. Quand on a le diamant sous la main, on apprend vite à le polir.

Vous venez d'entendre une lyre vibrant violemment à faire rompre toutes ses cordes ; en voici une dont vous pourrez suivre sans effroi les pacifiques accords. L'auteur n'a point été saisi brusquement par l'inspiration ; elle a frappé doucement à sa porte. Il a taillé sa plume, a préparé la page blanche et a dit sans rider son front : « Faisons des vers. » LE BONHEUR, voilà le sujet de l'épître inscrite sous numéro 1, et qui a pour épigraphe le vers qui la termine :

Oh ! que les gens heureux sont heureux d'être heureux !

C'est une espèce d'énigme dont l'auteur ne nous a point remis la clef. Nous n'avons pas été assez heureux pour en comprendre parfaitement le sens mystérieux. Mais voici un début beaucoup plus clair, et qui sans doute ne manquera pas de vous plaire. On y trouve de la malice de bon aloi, et le style, quoique familier, n'est point dépourvu d'élégance :

Un fournisseur exact, un serviteur fidèle,
Un huissier charitable, un commis plein de zèle,
Un journal véridique, un débiteur poli,
Une femme soigneuse, un jeune homme accompli,
Un excellent conseil, même une bonne montre,
Tout cela, cher ami, quelquefois se rencontre ;
Mais ce que de trouver j'ai perdu tout espoir,
Ce que l'homme ici-bas n'a pas encore pu voir,
Ce qu'on ne verra point, quelqu'effort que l'on fasse ;
Ce n'est point un lecteur qui lise une préface,
On en a vu déjà ; ce n'est pas un procès
Où le bon droit tout seul réponde du succès,
Cela se trouve encor ; ce n'est pas davantage
Un mortel vertueux, prudent, modeste et sage,
Quoique de tels phénix ne soient pas très communs,
Le monde cependant en a vu quelques-uns ;
Mais ce qu'on n'a pas vu, ce que le ciel peut-être
Ne veut pas qu'ici-bas nous puissions connaître,
Ce qu'en un mot jamais n'ont aperçu mes yeux,
Dis, sais-tu ce que c'est? hé bien! c'est l'homme heureux.

Avouons-le, de bonne foi, il eut été difficile de mieux entrer en matière, et quoique tenu longtemps en suspens, l'esprit attend sans trop d'impatience le dernier trait adroitement ménagé par l'auteur ; mais une fois lancé dans le monde à la poursuite de son *introuvable*,

le poète perd de temps en temps l'haleine, et ses tableaux ont peu de vie et de couleur. Il est même descendu dans des détails d'intérieur que le goût ordonne de laisser dans l'ombre. Ainsi, après avoir suivi au cabaret rustique le manœuvre, enfant de la gaîté,

Dont de marmots criards la demeure fourmille,

il le prend au moment

Où du départ l'heure enfin a sonné,
Il (l'ouvrier) sort, l'œil presqu'éteint, et d'un pas aviné,
Malgré les cris perçants d'une sotte marmaille,
Cherche en vain son logis le long de la muraille.
Si, voyant de ses pieds fléchir le frêle appui,
Un voisin complaisant le ramène chez lui,
A sa verve aussitôt il ouvre la barrière,
Et lui trace en l'espace une large carrière.
Tantôt ministre habile, il se perd en projets;
Tantôt le sceptre en main, régissant ses sujets,
Si l'un d'entr'eux conspire, il l'invite à sa table,
Et lui fait en retour boire un vin détestable,
Par un tel châtiment heureux de se venger.

Il y a dans ce morceau un mélange bizarre d'images qui se heurtent et se contredisent. C'est de la trivialité unie à l'élévation; c'est de la bure cousue à de la pourpre. L'auteur a été mieux inspiré dans la peinture des périls que court l'homme en place :

Tout d'abord, pour le perdre avec plus d'assurance,
Certain petit faux bruit dans le monde se lance.
Tout doucement ensuite arrive un nouveau bruit,
Puis quelque temps après un autre encor le suit.

Comme enfin chaque jour quelque bruit se déclare,
Par ce moyen adroit le terrain se prépare ;
Le public, qu'à médire on sait toujours dispos,
Le public curieux s'émeut à ces propos.
Alors on s'interroge, on suppose, on commente,
On annonce, on colporte, on critique, on invente.
L'on veut combattre en vain l'effet de ces discours :
Le tonnerre a grondé, l'orage suit son cours.

Voilà qui est vrai et bien exprimé : c'est la société prise sur le fait. Nous engageons l'auteur à retoucher son œuvre ; il en peut faire un poème agréable à lire.

L'épître sous le numéro 9 n'a aucun titre. Adressée à un ami dont le nom n'est indiqué que par les initiales J... A..., elle a pour épigraphe un texte tiré de saint Grégoire de Nazianze, et deux vers latins sans désignation d'auteur. Cette pièce de vers échappe à l'analyse, et ce n'est pas sans raison que l'auteur n'a point mis en tête le sujet qu'il se proposait de traiter. A l'exemple de tant de poètes de nos jours, il a pris nonchalamment sa lyre, et l'a livrée, comme celle d'Eole, au premier vent qui viendrait à souffler. Ce vent l'a porté sur le lac aux merveilleuses inspirations :

Te souvient-il, ami, de cette nuit d'étoiles,
Où, sur le bleu Léman, nous déployions nos voiles?
Comme une lampe d'or, Phœbé montait aux cieux,
Et, nous suivant d'en haut de son œil curieux,
Semait ses blancs rayons jusqu'au lointain rivage,
Ecrin de diamants qu'entrouvrait le sillage,
Que la rame en tombant semblait vouloir cueillir,
Et qu'en pluie argentée elle faisait jaillir...

Quel beau soir, Johanny ! Comme un souffle de vierge,
Une brise embaumée arrivait de la berge ;
On entendait au loin de douces voix chanter,
La barque se taisait pour mieux les écouter.

Rien de plus frais, rien de plus gracieux que ce début ; et même en reconnaissant que Lamartine a passé par là, on trouve, chose assez rare, de l'originalité dans les images et de la nouveauté dans les expressions. Mais, nous le répétons, ce n'est pas là le style de l'épître, et tout en admirant le talent poétique de l'auteur, nous regrettons qu'il soit un peu trop resté dans le pays des fantômes. Au fond cependant, il a voulu prouver que la poésie était bonne à quelque chose :

Et puis, n'est-il pas doux, en cette vie austère,
Puisque le vrai bonheur n'existe pas sur terre,
D'aimer la poésie et ses illusions,
De marcher ébloui de belles visions,
De mêler à sa coupe, où l'amertume abonde,
Le nectar prodigué par la muse féconde ?
N'est-il pas doux, ami, de cueillir quelques fleurs
Sur le sentier commun où coulent tant de pleurs,
Et, préludant ainsi sur les lires mortelles
Au langage qu'on parle aux sphères éternelles,
De faire voir à tous ce qu'à l'esprit humain
Dieu laissa dérober de son Verbe divin ?

Voilà sans doute de beaux et bons raisonnements pour repousser l'anathème dont le monde est toujours prêt à frapper le front du poète. Mais y a-t-il espoir de réussir dans cette lutte incessante que se lèguent les siècles entre l'idéal et le positif, entre les rêves et la réalité. Nous

n'osons le prédire à l'auteur; et nous craignons que ses vers, quelque harmonieux qu'ils soient, ne passent au milieu de nous comme ces brises qui rident à peine la surface de son lac bien-aimé. Qu'il renonce donc à errer dans le vague; il a un sentiment exquis de la nature et de l'art. Qu'il le traduise en chauds rayons de lumière, et non en vapeur ou en brouillard; et nous sommes sûrs qu'il atteindra le véritable but de la poésie :

Séduire notre oreille et nous rendre meilleurs.

Le reproche que nous venons de faire au chantre gracieux du lac Léman, nous ne pouvons l'adresser à l'auteur de l'épître sous le numéro 15, ayant pour titre : LE VRAI PROGRÈS, avec cette épigraphe tirée de saint Mathieu : *Quærite ergò primùm regnum Dei.* (Cherchez avant tout le royaume de Dieu.) Ici rien de vaporeux, rien d'indécis, mais toujours la pensée avant la phrase, toujours le fond avant la forme. Le poète a saisi sans merci ce mot progrès, que l'on accuse notre siècle de faire sonner trop haut. Il l'a tourné et retourné, comme le forgeron le fer sur l'enclume; il l'a impitoyablement sondé, et l'a pressé à lui faire rendre tout ce qu'il contenait. Or, voici ce qu'il a vu :

Notre monde si vain, si fier de sa science,
Qui d'hier seulement se croit être arrivé
A l'âge de la force et de l'intelligence,
Fut-il, le croyez-vous, jamais plus énervé?
Son front appesanti révèle sa vieillesse;
Il est rempli d'audace et se meurt de faiblesse;
Ainsi que Bathasard dans son fatal repas,
Il délire et chancelle à chacun de ses pas.

Moribond dont la main se cramponne à la vie,
Par cent illusions il se laisse éblouir;
Il veut vivre toujours, il veut vivre et jouir,
Et son âme s'étreint à son corps asservie.
L'erreur, la mort partout!... et c'est là le progrès
Dont se vantent si fort les Platons de notre âge?

Vous ai-je trompés, Messieurs? En frappant sur nos erreurs, le poète y va-t-il de main morte? Ne brise-t-il pas le marbre du sépulcre pour montrer à nu le cadavre qui s'y décompose? Ecoutez-le encore :

Oh! la societé penche sur son tombeau!
L'écorce est belle encor, mais l'orange est pourrie.
Marchant moins au progrès que vers la barbarie,
Les peuples ne sont plus dès lors qu'un vil troupeau!...

Et ailleurs :

Et voilà le chaos où nous allons périr!
Pauvres, riches, prions : voilà l'horrible orage
Qu'en l'absence de Dieu, dans les airs attristés
Les passions sans frein soufflent de tous côtés.
Tous les vents à la fois ébranlent la nature;
Sur le noir horizon, on voit avec terreur
Des nuages hideux comme une fange impure
Courir, amonceler leurs flancs remplis d'horreur;
Le tonnerre en grondant éclate, roule et tombe;
Tout le ciel est en feu, l'éclair de toutes parts
Rayonne, fend la nue, éblouit les regards.
Oh! malheur! si, Messieurs, bientôt crève la trombe,
C'est du sang qu'il pleuvra sur les mortels épars!

Je ne sais, Messieurs, si à ce terrible *sauve qui peut*, poussé par le poète, le monde doit en inclinant sa tête

meurtrie s'envelopper de son linceul de mort; mais tout en osant fixer sur l'avenir un regard moins effrayé, nous sommes forcés de reconnaître qu'il y a du vrai dans cette peinture que l'on dirait échappée à la plume du Dante. Aussi nous n'hésitons pas à conclure avec l'auteur :

La croix du Christ : voilà la vérité, la vie,
La voie unique et sûre; en elle est le salut.
Que toujours ici-bas l'immortelle patrie
Soit l'objet de nos vœux et notre unique but!
Que tous les cœurs en Dieu s'unissent pour prier,
Vivent de foi, d'amour et de saines doctrines,
Et qu'un jour on les voie enfin sacrifier
Sur l'autel de la paix leurs luttes intestines.

Si, comme œuvre de logique, et même de sentiment, la pièce de vers que nous venons d'analyser est à peu près exempte de tache, l'on ne peut en dire autant sous le rapport de l'art. Le vers y manque parfois d'harmonie; quelques expressions triviales de temps en temps le défigurent, et la péroraison surtout se traîne péniblement, comme celle du prédicateur qui ne sait pas quitter à propos la chaire. Mais, nous le répétons, Messieurs, cette épître annonce chez son auteur un véritable talent poétique, et nous le constatons dès aujourd'hui, bien persuadés que nous sommes que l'avenir ne nous démentira pas.

Nous voici enfin arrivés, Messieurs, aux trois poèmes qui nous ont paru dignes d'obtenir les médailles et le prix que vous êtes chargés de distribuer. Nous voudrions pouvoir lire ces pièces de vers dans leur entier, mais le

temps nous manque, et d'ailleurs, d'après votre arrêté, elles doivent être livrées à l'impression ; le public jugera si nous avons été des juges toujours bien inspirés.

La première de ces trois épîtres, inscrite sous le N° 14, a pour titre LA POÉSIE, avec cette épigraphe : *La Poésie est l'œuvre par excellence.*

Après une mélancolique allusion aux trente hivers qui pèsent déjà sur sa tête, après une chaude invocation à la divinité qui préside à la lyre, l'auteur commence l'histoire de la poésie, et passe en revue tous ceux que l'amour des vers a tourmentés et qui surnagent encore sur la grande mer de l'oubli. Nous ne remonterons point avec notre poète à travers les âges, et chez les peuples qui ont tour à tour brillé sur l'horizon des arts. Nous le prendrons au moment où il arrive en Savoie, et où il proclame les noms qui lui sont chers. C'est là qu'il est neuf, dans ses appréciations, et que se révèle la hauteur de son esprit et la noblesse de son cœur. [1]

Et nous, et nous, enfants de la noble Savoie,
. . . .
Les vrais appuis qui seuls peuvent le soutenir.

Je vous le demande, Messieurs, est-il possible de mieux penser et de mieux peindre ? Et pour caractériser ainsi, par quelques traits, nos célébrités en tout genre, ne faut-il pas avoir une étincelle du génie qui les animait ? Après ce bel hommage rendu à nos savants, l'auteur revient à son sujet :

[1] Comme les trois épîtres doivent être imprimées en entier, nous nous bornerons à citer, par le premier et le dernier vers, les morceaux indiqués dans le rapport.

Nos poètes, dit-il, seuls ont droit à mes vers.

Je ne vous lirai pas l'éloge qu'il trace de Bûttet,

Qui, dégageant son art des caprices divers,
Seules lois en vigueur dans son temps d'ignorance,
Le fit sortir enfin des langes de l'enfance.

de Ducis, en qui toujours

On admire et révère
L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

et de quelques autres poètes qui n'avaient pas le droit de compter sur un souvenir.

Mais je placerai ici l'éloge d'un de nos compatriotes que la mort a frappé trop jeune, et dont les malheurs ont inspiré ce tableau qui est l'ornement de cette enceinte :

Et cet autre poète aux yeux baignés de pleurs,
. . . .
T'auraient de son talent fait un digne tableau.

C'est assez, Messieurs, de ces citations, pour vous prouver que l'auteur a la véritable entente des vers, et qu'il sait lui donner de la couleur et de l'harmonie. Son mérite particulier est surtout d'être soutenu. S'il ne s'élève pas très haut, jamais aussi il ne tombe bien bas, et c'est là le signe auquel on reconnaît un talent déjà mûr, un auteur maître de lui-même.

ÉPITRE SUR LA POÉSIE.

La Poésie est l'œuvre par excellence.

Dès longtemps, cher Léon, ma verve s'est éteinte;
Depuis longtemps les vers ne sont plus mes amours.
Les chagrins et les maux dont mon âme est étreinte,
De noirs pensers souvent obscurcissent mes jours.
Les travaux, les soucis parsemés dans la vie,
En glaçant ma jeunesse, ont ravi mon trésor,
Mes rêves de bonheur que ma mélancolie
Aimait à retracer dans son lyrique essor.
Si cependant tu vois aujourd'hui quelques rimes
Sortir de mes crayons tout poudreux et pesants,
De grâce, ne va pas, sévère en tes maximes,
Crier qu'on ne peut plus, sans folie, à trente ans,
Courir après le rhythme et rimer par un temps
Où s'agitent si fort les passions humaines.
Nés pour me délasser un instant de mes peines,
Ces vers ne craignent pas un public inhumain,
Ni des mauvais plaisants le superbe dédain;
Enfants d'un court loisir, à toi je les adresse;
Te les lire, à toi seul, cela seul m'intéresse.
Ils ne recherchent pas un honneur incertain;
Ils naissent aujourd'hui pour expirer demain.

T'en souvient-il, Léon? l'aimable Poésie
Dans notre heureux printemps embellit notre vie.
Tu n'as pas oublié ces instants de bonheur
Où tous deux chaque jour, dans l'ivresse du cœur,
Nous dirigions nos pas sur la verte colline,
Rêvant avec Hugo, Reboul ou Lamartine.

Oh ! que de fois, Léon, ces vers délicieux
Firent vibrer notre âme et mouillèrent nos yeux !

Brillante Poésie, ô toi, céleste flamme,
Qui pénétras Corneille et le ravis aux cieux;
Esprit inspirateur, souffle mystérieux,
Qui transportas Racine et versas dans son âme,
Des sublimes hauteurs de ton divin séjour,
Des torrents de douceur, d'harmonie et d'amour;
Qui sus armer de traits de piquante ironie
Et l'incisif Molière et le mordant Boileau,
Et remis, gracieuse et pleine de génie,
Ta harpe d'or aux mains du lyrique Rousseau,
Oh ! quels transports de joie, oh ! quel brûlant délire
S'emparaient de mon cœur, de mes sens attendris,
Quand mes yeux parcouraient leurs immortels écrits !
Sans parole et sans voix, comment pourrais-je dire
Les sentiments divers qu'aux accords de ta lyre
Faisaient passer en moi tes heureux favoris?

Ce bel art, cher Léon, dans les cieux prit naissance;
Et quand, dans sa bonté, Dieu voulait autrefois
Révéler aux mortels sa grandeur, sa puissance,
Leur peindre son amour, ou leur dicter ses lois,
Il suscitait alors les plus grands des poètes :
Alors il appelait, inspirait ses prophètes.

Alors paraît Moïse, et le Législateur
De la création nous soulève les voiles;
Il nous montre comment d'un seul mot le Seigneur
A su fonder la terre et semer les étoiles.

Alors le luth de Job, triste comme le sort,
Soupire des humains la profonde misère.
Qu'ils sont beaux les accents de sa douleur amère
Quand il veut réveiller le crime qui s'endort,
Et peindre le Seigneur, du vent de sa colère,
Semant au loin l'effroi, la souffrance et la mort !

Alors, et tour à tour, des lèvres d'Isaïe
A la bouche de feu du sombre Ezéchiel,
Le Seigneur fait passer sa parole de vie
Pour rappeler les cœurs de l'ingrat Israël.

Alors paraît encor le plaintif Jérémie
Montrant dans l'avenir d'indicibles malheurs,
Si les fils de Sion dont la gloire est flétrie,
N'effacent leurs forfaits par la cendre et les pleurs.

Telle est, mon cher Léon, la haute destinée
De cet art dont souvent on pervertit la fin :
Sans crainte il doit briser la coupe empoisonnée
Où l'injustice boit le sang de l'orphelin;
Il doit chanter de Dieu la grandeur infinie,
Le charme de ses lois et ses perfections.
Qu'il couvre de mépris la lâche flatterie,
L'impure volupté, la noire calomnie,
Et s'exalte au récit des nobles actions.
Au mérite naissant qu'il tresse une couronne;
Qu'il tire de l'oubli le modeste savoir;
Qu'il console la veuve et relève l'espoir
Du pauvre qu'ici-bas la misère environne.

La Poésie est donc la reine des beaux arts,
L'interprète des cieux, l'*œuvre par excellence*,
Lorsque, ouvrant les trésors de sa riche éloquence,
Avec ses vrais atours elle brille aux regards.
Quand sa pensée heureuse et ses vives images,
En vers harmonieux, sublimes ou touchants,
Coulent à flots pressés sur ses brûlantes pages,
Ne crois-tu pas des cieux entendre les accents?

Et si tu veux fouiller dans la cendre des âges,
Parcourir les cités des Grecs et des Romains,
Tu la verras partout d'une sainte influence,
Instruire, policer, éclairer les humains.

Tu verras dans les camps le fer de la vengeance
A sa puissante voix s'arracher de leurs mains;
Tu verras de ses chants l'harmonieuse adresse
Sous le sceptre des lois faire plier leurs mœurs,
D'un langage grossier amollir la rudesse,
Ennoblir le courage et triompher des cœurs.
Vois-tu comment Homère, Euripide et Pindare,
Virgile, Horace, Ovide, en nous chantant leurs dieux,
Brillèrent de l'éclat d'un soleil radieux
Sur les champs fortunés de Rome et de Mégare?
Et plus tard, au milieu de cette obscure nuit
Que couvrirent encor dix siècles d'esclavage,
Quels éclairs ont fendu les flancs noirs du nuage?
Quatre bardes heureux que la gloire conduit,
L'Arioste et le Dante, et Pétrarque et le Tasse,
Rendent au sol antique et sacré des Césars
Son lustre des vieux temps et sa première audace,
Et nous chantent enfin l'aurore des beaux-arts.
Tels les chantres ailés de l'aube matinale,
Après la nuit d'orage annoncent le retour
D'un horizon serein et les feux d'un beau jour,
Et les divers parfums que la nature exhale,
Et la brise légère et la vie et l'amour.

Les poëtes alors parcouraient les provinces
De la vaste Italie et ses brillantes cours.
En tout lieu recherchés des peuples et des princes,
Les salons, les palais, les cités et les bourgs
Les fêtaient dans l'ivresse, admiraient leurs discours;
Ils s'enviaient l'honneur de placer sur leurs têtes
L'éclatante auréole et l'illustre laurier;
Auraient-ils, plus heureux, célébré des conquêtes
Et reçu dans leurs murs le plus vaillant guerrier?

Rappelle-toi, Léon, quels honneurs, quelle gloire
Entourèrent Pétrarque en ce jour solennel,
Où le bon roi Robert, ce Mécène immortel,

A Naples, au milieu d'un immense auditoire,
Se leva de son trône, et dépouillant soudain
Ses bras victorieux de la pourpre royale,
Vint l'offrir au poète, à l'illustre écrivain,
Et voulut l'en vêtir de son auguste main.
C'est ainsi que s'ouvrit la marche triomphale
Du grand restaurateur des lettres et des arts.
Quelle scène accueillit sa magique parole
Lorsque, couvert de fleurs, au haut du Capitole,
Il apparut enfin aux avides regards!...
A sa voix adorée un peuple entier s'incline...
Un cri part aussitôt des lèvres des vieillards :
« Honneur, gloire à Pétrarque, à l'égal des Césars! »
Et l'on entend au loin les flancs de la colline
Répéter : « Honneur, gloire à l'égal des Césars! »
« Honneur, gloire à Pétrarque, au roi de la pensée! »[1]

Et toi, chantre immortel, que d'aveugles fureurs
Ont longtemps promené de malheurs en malheurs,
Illustre Tasse, enfin, ta couronne est tressée;
Ton génie est connu; la foule courroucée
Va confondre l'orgueil de tes froids détracteurs
Et t'enivrer bientôt de ses justes faveurs.
La joie est sur ton front, ton âme en est bercée...
Mais, hélas! à la voix des décrets éternels
L'impitoyable mort vient de sa main glacée
Te ravir aux regards attristés des mortels...
Tu meurs comme une jeune et belle fiancée
Meurt en son plus beau jour aux pieds des saints autels.

Te dirai-je, Léon, combien la Poésie
Sur ce beau siècle d'or du plus grand des Louis,
Vint apporter d'éclat, d'aimable courtoisie?
Mais aussi, tu le sais, quels bienfaits inouïs

[1] Voir la note à la fin du poème, page 27.

Le grand roi prodiguait à l'auteur d'Athalie,
Au peintre du Tartufe, à Corneille, à Boileau!
Si par ses soins la France éclipsa l'Italie,
Si des arts à ses lys il fixa le flambeau,
Ce cortége brillant, ces têtes immortelles,
Qui chantaient ses combats au bruit de son canon,
Ne l'ont-ils pas alors enlevé sur leurs ailes,
Des rayons de leur gloire entourant son grand nom?

Et nous, et nous, enfants de la noble Savoie,
Dans les fastes sacrés que sa main nous déploie,
N'avons-nous pas, mêlés à nos nombreux guerriers,
A nos savants profonds, l'orgueil de la patrie,
N'avons-nous pas aussi des fils de l'harmonie,
Des poètes couverts de fleurs et de lauriers?
Je ne veux point, sortant de ma tâche première,
Parler de ces beaux noms que le monde révère:
Favre, le créateur et l'oracle des lois,
Magistrat, philosophe et poète à la fois;
De Sales, le grand saint, l'ardent missionnaire,
L'éloquent orateur des peuples et des rois;
Vaugelas, qui forma la langue de Molière;
Saint-Réal, dont le style énergique, précis,
Est cependant toujours brillant de coloris;
Bertholet, qui créa la moderne chimie;
De Maistre, le profond et sublime génie,
Qui d'un souffle de feu, redoutable dragon,
Mit en cendres l'erreur et sa philosophie,
Qui terrassa Voltaire et foudroya Bacon,
Et qui, dans les trésors de sa vaste science,
Oracle des esprits, gardien de l'avenir,
Offre au monde, tremblant sur un abîme immense,
Les vrais appuis qui, seuls, puissent le soutenir;
Je sortirais, Léon, du sujet que je traite,
Nos poètes, ici, seuls ont droit à mes vers.

Quelle place d'honneur je dois à ce poète [1] . . .
Qui, dégageant son art des caprices divers,
Seules lois en vigueur en ces temps d'ignorance,
Sut le sortir enfin des langes de l'enfance!
C'est lui qui, le premier, fit connaître à la France
Des vers alexandrins rimés et mesurés,
Que Marot et Ronsard ont plus tard admirés!
Il voulut que toujours la rime masculine
Précédât et suivît sa sœur la féminine;
Que, dociles toujours aux pensers de l'auteur,
On les vît tour à tour délasser le lecteur.
Buttet, ce nom porté par la main de l'histoire
A l'œil reconnaissant de la postérité,
Doit briller au fronton du temple de mémoire,
Orné du sceau divin de l'immortalité.

Si je pouvais, Léon, compter toutes nos lyres [2],
Si je pouvais ici dire combien d'accords
Sont nés jusqu'à ce jour de leurs brûlants délires;
Si cette tâche enfin n'excédait mes efforts,
Ton cœur serait ravi que nos belles campagnes
Inspirent tant de verve à nos bardes féconds,
Et que chez nous aussi l'air pur de nos montagnes
Souffle le feu sacré dans nos obscurs vallons.
Tu verrais étonné que ses célestes flammes
Dès nos plus anciens temps ont embrasé leurs âmes,
Eclairé leurs esprits de leurs divins rayons.

Mais dans ce grand concert, dans ces flots d'harmonie
Qui font autour de nous comme un hymne sans fin,
Mon oreille et mon cœur distinguent un génie,

[1] Marc-Claude Buttet fut le premier qui imagina des vers alexandrins mesurés comme ceux des Grecs et des Romains, en y conservant alternativement la rime masculine et la féminine. (Voir la Prosodie française de l'abbé d'Olivet et le *Dictionnaire* de Grillet, p. 91, vol. II.)

[2] Voir à la fin de cette épître une liste des principaux poètes de la Savoie dont j'ai pu avoir connaissance.

Dont la France jalouse a fixé le destin,
Ducis, en qui toujours on admire et révère
« L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère[1]; »
Ducis! qui ne connaît et n'a relu vingt fois
Son *Roi Léard*, *Hamlet*, *OEdipe chez Admète*,
Son œuvre d'*Abufar* surtout, la plus parfaite![2]
Qui jamais mieux que lui traça les saintes lois
De l'austère vertu, ses douceurs et ses charmes?
Qui n'a pas avec lui versé de tendres larmes
Quand il peint l'*Amitié*, ce suprême bonheur,
Délices de l'esprit et doux charmes du cœur?
Modèle très souvent de goût et d'élégance,
Aucun ne le surpasse en force, en éloquence.
Eh bien! quoique emporté par un destin jaloux
Bien loin de son vallon, sur la terre étrangère,
Ducis est Savoisien, la Savoie en est fière;
Ducis nous appartient, ce poète est à nous.

Dans ce concert, Léon, il est une autre lyre
Qui fait bondir les cœurs d'espérance et d'amour.
On croirait à sa voix, à son tendre sourire,
Ce barde descendu du céleste séjour.
Vois, cher Léon, comment ses doigts font avec grâce
Vibrer sa lyre d'or des *Inspirations*.[3]
Vois, écoute comment, loin d'un monde qui passe,
Sa voix monte, s'élève au travers de l'espace,
Et porte au ciel nos cœurs et leurs affections.

[1] Des amis des lettres et des arts ont fait frapper en l'honneur de ce poète une médaille qui porte pour légende ce vers célèbre qui est de Ducis lui-même. (Voir son éloge par Tissot et par Leroy.)

[2] Un biographe dit que *Abufar* est la meilleure pièce de Ducis, et M. Villemain s'exprime ainsi en terminant une digression sur son auteur : « Maintenant, pour expier mes critiques sur un poète qui, né avec un talent original, a trop imité, je vous recommande l'ouvrage où il n'a été inspiré que par son âme, la belle tragédie d'*Abufar*. » (Voir les notes.)

[3] Les *Inspirations religieuses*, par Auguste de Juge.

Lis quelquefois, Léon, lis ces touchantes pages
Où de Juge a si bien, sous de vives images,
Dépeint les longs remords après les courts plaisirs,
Et les poignants regrets et les cruels désirs
Qui tourmentent nos jours sur nos terrestres plages.

Et cet autre poète aux yeux baignés de pleurs,
Qui d'un pas chancelant s'avance comme une ombre,
Tirant sans nul effort de son luth grave et sombre
Ses chants de mort, de deuil et d'amères douleurs;
Que t'en dirai-je ici? Léon, comment pourrais-je
Te montrer quelque trait de son hardi pinceau?
Cette coupe d'exil, dis-moi, comment saurais-je
Te peindre noblement ce qu'elle offre de beau,
De grand, d'harmonieux, de noble, de sublime?
De l'implacable sort malheureuse victime,
Avec quelle éloquence et quel ardent amour
Il pleure les erreurs de sa vive jeunesse,
Les écarts échappés à l'humaine faiblesse
Durant son long exil et la chaleur du jour!
« Je n'ai plus, disait-il, ni famille, ni mère;
« La misère est ma sœur, et le malheur, mon père;
« J'ai les bois pour abri sous un ciel inhumain,
« Et pour lit de repos, les pierres du chemin. »
Que ne m'a-t-il, au jour de son heure dernière,
Ce malheureux Veyrat, cédé quelque lambeau
Des cordes de sa lyre, ou son riche pinceau!
Ces vers que je t'écris, ces vers, vile poussière,
T'auraient de son talent fait un digne tableau.

Notre Savoie a donc ses immortels poètes
Dont la postérité gardera les écrits.
Mais voulons-nous comme eux que nos vers aient du prix,
De la nature en tout soyons les interprètes.
Ah! n'oublions jamais ces leçons, ces avis
D'un censeur bien connu, sage autant qu'agréable :
« Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable

« Prenez bien votre ton ; soyez simple avec art,
« Sublime sans orgueil, agréable sans fard...
« Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage
« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
« Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
« Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix...
« Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse ;
« Le style le moins noble a pourtant sa noblesse...
« En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur,
« Le vers se sent toujours des bassesses du cœur. »

Voilà nos lois, Léon ; mais des gardiens fidèles
Chez nous veillent encore à leur dépôt sacré. [1]
Dans les sentiers du vrai constantes sentinelles,
D'une main bienfaisante et d'un œil éclairé,
Ils montrent les dangers que des routes nouvelles
Cachent parmi les fleurs à nos pas chancelants.
Ils compriment l'essor des esprits trop rebelles
Et pressent de la voix les modestes talents
Epris du culte saint des antiques modèles.
Honneur donc à ce Corps des sciences, des arts,
Et des règles du goût sacré dépositaire !

Et toi [2], reçois aussi mon hommage sincère,
O Guy, ton nom m'est cher, et dans ce sanctuaire
Tes bienfaits en ce jour attirent les regards.

[1] La Société royale académique de Savoie a été formée sur la fin de 1819, autorisée par le ministère le 29 avril 1820, agrégée le 6 juillet 1823 à l'Académie royale de Turin.

Par décret du 3 avril 1848, daté du quartier général de Crémone, Charles-Albert lui a confié le titre d'Académie royale, en arrêtant que la nomination des membres effectifs de ce corps savant sera soumise à sa royale approbation.

[2] M. l'avocat Guy, de Chambéry, a fondé pour la Savoie un prix de 400 livres à accorder alternativement chaque année à la Poésie et à la Peinture.

Amant de la Peinture et de la Poésie,
Tu dotas ces deux sœurs qui charmèrent ta vie.
Mais elles te rendront des honneurs immortels :
Que de tous leurs succès ton front paré rayonne ;
Qu'à l'envi toutes deux te tressent ta couronne,
Et que leurs favoris t'érigent des autels.

NOTE.

Le même jour que Pétrarque reçut une lettre du sénateur de Rome qui l'invitait à venir au Capitole recevoir la couronne du poète, il était appelé par le chef de l'université de Paris qui lui promettait les mêmes honneurs. Il préféra Rome à Paris. En passant à Naples, le roi Robert lui donna une audience solennelle en présence de toute sa cour. Puis, au milieu des applaudissements d'un immense auditoire, le bon roi Robert se levant de son trône, ôta sa robe de pourpre et en revêtit le poète.

Pétrarque se hâta d'arriver à la ville éternelle.

Voici la cérémonie de son couronnement d'après le récit d'un contemporain habitant de la ville :

Au temps qu'Etienne Colonne fut légat du pape, le cardinal Orsini vint couronner Messire François Pétrarque, poète illustre et savant. Cela fut fait au Capitole de cette manière : Douze jeunes gens de quinze ans se vêtirent de rouge, tous fils de gentilshommes et citoyens de Rome, un de la maison de Fornone, un de la maison Cafferelli, etc. ; et puis ces jeunes gens dirent beaucoup de vers faits en l'honneur du peuple par ce Pétrarque. Puis venaient six principaux citoyens, vêtus de drap vert ; ce furent un Savelli, un Conti, un Orsini, un Annibale, un Paparese, un Montarano ; ils portaient une couronne de diverses fleurs ; puis paraissait le sénateur au milieu de beaucoup de citoyens ; et il portait une couronne de laurier, et il s'assit sur le siége d'honneur, et le susdit Messire François Pétrarque fut appelé à son de trompes ; et il se présenta vêtu d'une robe longue, et il dit trois fois : « Vive le peuple romain ! vivent les sénateurs ! et que Dieu « les maintienne avec la liberté. » Puis il s'agenouilla devant le sénateur, lequel dit : « Je couronne la première vertu. » Et il ôta sa guirlande, et la posa sur la tête de Messire François : et celui-ci dit un beau sonnet à l'honneur des anciens Romains. Et cela finit avec beaucoup de gloire pour le poète ; car tout le peuple criait : « Vivent le Capitole et le poète. » (Murat, tom. XII, pag. 540.)

Liste des principaux Poëtes de la Savoie dont j'ai pu avoir connaissance.

Jean-Michel de Pinjon, né en 1451, à Chambéry, poète couronné au Capitole à Rome, sous Alexandre VI. (Poésies latines; 1500.)

Charles de La Vigne, de Chambéry. (Poésies françaises; 1492.)

François Miossingen, d'Annecy, né en 1535, se fit une grande réputation en Italie par ses poésies latines.

Nicolas Martin, de Saint-Jean-de-Maurienne. (Chansonnier célèbre; 1556.)

Marc-Claude de Buttet, de Chambéry (1561) imagina les rimes masculines et les féminines. Ronsard faisait le plus grand cas de de Buttet, et lui a prodigué de grands éloges dans ses ouvrages.

Alphonse de Bene, né en Savoie, membre de l'Académie florimontane et prieur de Hautecombe, à qui Ronsard dédia son *Art poétique*. (Poèmes français; 1565.)

Marin de Conzié, de Bloye, près de Rumilly. (Poésies françaises; 1569.)

Claude Nouvellet, d'Annecy. (Poésies françaises; 1571.)

Justinien Ange, d'Annecy. (Poésies latines; 1574.)

Antoine Favre, de Bourg, premier président au Sénat de Savoie. (Poésies françaises; 1596.)

Jean-Baptiste Valencé, de Chambéry. (Poésies latines; 1611.)

Alexandre Fichet, du Petit-Bornand. (Poésies sacrées françaises; 1627.)

Claude-Aimon Monet, de Bonneville. (Odes latines; 1640.)

Jean Frisat de Moûtiers (Poésies latines et françaises; 1667.)

Philibert-Albert Bally, d'Alby. (Poésies latines et françaises; 1669.)

Voiron, de Chambéry. (Poèmes français estimés; 1772.)

Ducis, né en 1733, originaire de Haute-Luce, vallée de Beaufort, poète tragique, successeur de Voltaire à l'Académie française. Ainsi, l'écrivain qui si souvent avait fait de son talent un déplorable usage, fut remplacé par le plus moral des poëtes français. C'est ce caractère de moralité qui distingue Ducis dont les ouvrages ont toujours un but utile. Dans aucune tragédie peut-être le saint amour de la vertu et l'horreur du vice n'ont été plus profondément empreints que dans celle de Ducis. Ses ouvrages ne sont pas sans doute à l'abri de la critique; mais des beautés neuves et hardies y dominent, et ces beautés, presque toujours Ducis ne les doit qu'à lui-même. Renfermé dans les règles étroites de la scène, il y est par moments contraint et froid; mais qu'une situation

extraordinaire, que des sentiments sublimes ou touchants viennent échauffer sa verve; qu'à l'aspect du vice ou des crimes le volcan qu'il porte dans son âme s'allume et bouillonne, alors une chaleur pénétrante, un pathétique immense et désordonnément profond se répand dans ses vers et le place au rang des modèles; car il en est un alors non-seulement d'éloquence et de force, mais encore d'élégance et de goût. Ses principaux ouvrages sont les six tragédies de: 1° *Amélie*, 2° *Hamlet*, 3° *Romeo et Juliette*, 4° *Œdipe chez Admète*, 5° le *Roi Léar*, 6° *Abufar*, 7° l'*Epître à l'Amitié*, 8° le *Banquet de l'Amitié*, poème en quatre chants, 9° *Poème au Roi de Sardaigne sur le mariage du prince de Piémont avec Madame Clotilde de France*, 10° *Discours de réception à l'Académie française*. (Voir le *Dictionnaire* de Grillet et celui de Feller, les *Etudes sur Ducis*, par Onésime Leroy, etc.

Jean Guers, de Sallanches. (Poésies françaises; 1751.)

Antoine Métral, de la Motte, près de Chambéry. (Poésies françaises; 1807.)

Joseph Rey, de Rumilly. (Poésies latines et françaises; 1807.)

Hyacinthe Thiollier, de Chambéry. (Poésies françaises; 1838.)

Jean-Pierre Veyrat, de Grésy-sur-Isère. (Poésies françaises; 1840.)

Auguste de Juge, de Rumilly, vivant. (Poésies françaises.)

La seconde épître, inscrite sous le n° 11, est adressée à un ami pour l'engager dans les missions étrangères. Elle a pour épigraphe un texte tiré d'Isaïe : *Quam pulchri super montes annunciantis et predicantis pacem !*

S'il est ici-bas une carrière pleine de périls et de sacrifices, c'est sans doute celle des missionnaires qui vont porter le flambeau de la foi dans des contrées lointaines; et l'on comprend que pour s'y jeter avec courage, sans esprit de retour, il faut puiser ailleurs que dans les intérêts matériels la force d'accomplir sa sublime entreprise. Aussi, écoutez le langage de notre poète à son ami :

Paré d'un beau dehors pour fasciner ta vue,
. . . .
Laisse-lui cette terre et n'aspire qu'au ciel.

Je ne sais si je me trompe, Messieurs, il n'y a ici ni fracas d'expression, ni recherche d'images; et pourtant l'on est saisi, entraîné; c'est que l'on est dans le vrai, et que dès le début, le missionnaire apparaît dans son ardente charité. Voici des vers qu'on ne peut lire sans une véritable émotion :

Ah! pardonne, mon cher, à l'ardeur qui m'entraîne!
. . . .
Monter enfin chargés des palmes du martyre!

Messieurs, arrêtons-nous et admirons! un mot de critique serait presque un blasphème; car c'est mieux qu'une bonne épître qu'a voulu faire notre auteur, c'est une bonne action qu'il a songé à accomplir.

A plus digne que moi la palme du poète!
Vos couronnes, Messieurs, jureraient sur ma tête;
Le pauvre missionnaire a-t-il besoin de fleurs!
Un seul désir le presse : attendrir vos grands cœurs
Pour ces peuples perdus dans un autre hémisphère,
Et consoler ainsi l'Eglise, notre mère.

ÉPITRE A UN AMI

POUR L'ENGAGER DANS LES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Quam pulchri super montes pedes annuntiantis et prædicantis pacem. Annuntiantis bonum prædicantis salutem, dicentis Sion : Regnabit Deus tuus !
ISAIE, ch. 52, v. 7.

Ami, te souvient-il de ces moments d'ivresse
Où tu me confiais tes songes de jeunesse,
Où tu semblais sourire à ton brillant destin
Comme le lis des champs aux brises du matin ?
Saluant de tes vœux l'aurore de la vie
Qui se levait pour toi riche de poésie,

Radieuse d'espoir et suave d'amour,
Comme dans nos vallons l'aube du plus beau jour.
Tu me disais : « Vois-tu ces deux blanches étoiles
Qui jettent leur éclat sur notre ciel sans voiles ?
Un ange en embellit notre jeune berceau
Pour éclairer nos pas jusqu'aux bords du tombeau.
A leurs rayons amis, sur les champs de la gloire,
Nous volerons cueillir des palmes de victoire
Ou des fleurs dont la vie aime à semer nos pas :
Salut à l'avenir qui nous ouvre les bras ! »

L'avenir à son tour aujourd'hui te salue.
Paré d'un beau dehors pour fasciner ta vue,
Au bruit harmonieux des concerts les plus doux,
Le monde va te dire : « Enfant, viens avec nous,
« Prendre place au banquet, le front paré de roses,
« Que la terre à l'envi pour toi gardait écloses ;
« Viens puiser à longs traits la coupe du bonheur
« Toujours pleine en ma main pour enivrer ton cœur. »

Une autre voix aussi va parler à ton âme,
C'est celle de ton Dieu, dont le nom seul enflamme :
Viens à moi, te dit-il, viens à moi, cher enfant;
Toi que mon amour seul a tiré du néant!
De ton cœur vierge encor donne-moi les prémices;
Laisse le monde errer dans les sentiers des vices :
Il ne promet que joie et ne donne que fiel;
Laisse-lui cette terre et n'aspire qu'au ciel.

A cette voix d'en haut l'amitié joint la sienne,
L'amitié qui lia mon âme avec la tienne
D'inexplicables nœuds que Dieu seul peut briser :
Oh! viens, toi que mon cœur sent le besoin d'aimer,
Viens par delà ces mers d'où le soleil se lève,
Aux clartés de la foi réveiller d'un long rêve
Tant de peuples assis à l'ombre de la mort
Dont peu de mains, hélas! ont adouci le sort!
Vois! de ces vastes lieux comme la nuit profonde
Fait mieux briller encor l'éclat qui nous inonde!
Que d'ombres, ô mon Dieu! traversent chaque jour
Sans pouvoir vers le ciel lever un œil d'amour!
Jamais la vérité qui luit à nos paupières
A ces peuples nombreux n'apporta ses lumières :
L'esclavage les tient sous son sceptre de fer
Et leur plus pur encens est aux dieux de l'enfer.

Eh bien! c'est en leur nom que l'amitié t'appelle :
Réjouis ces déserts de la bonne nouvelle
Dont les anges jadis, dans un concert nouveau,
Réjouirent les cieux penchés sur un berceau :
C'est là qu'un doigt divin semble marquer ta place
Pour enfanter bientôt des enfants à la grâce.
Oui, déjà je les vois éclore par milliers
Et dire avec bonheur sous leurs verts bananiers :
« Sois mille fois béni, toi que le ciel envoie
« Comme un ange de paix, des monts de la Savoie!
« Puissent nos cœurs, au ciel, pour prix de tes bontés,
« Comme autant de soleils briller à tes côtés! »

Pour moi, dès qu'on m'eut dit que ces peuples sauvages
Demandant des sauveurs à nos lointaines plages,
Regardaient le grand lac d'où leur viennent des cieux
Ces hommes inconnus qu'ils prennent pour des dieux,
Où debout écoutant le chef de la prière,
Apprenaient à nommer le Grand-Esprit, leur père,
Un étrange frisson fit tressaillir mon corps.
« Un jour, me dis-je ému, je toucherai ces bords :
« Sur ces sables mouvants je dresserai ma tente
« Comme des vieux pasteurs la caravane errante,
« Et je verrai fleurir à l'ombre de la croix
« Des lieux pour me bénir qui n'auront qu'une voix. »

Parfois, dans mon sommeil, un songe d'espérance
Aux bords de l'Océan me transporte d'avance ;
A mon doux sol natal, si pur à mon départ,
Je donne mes regrets dans un dernier regard.
Un pied sur le vaisseau, l'autre encor sur la rive,
Au long et triste adieu d'une foule plaintive,
Je ne réponds, hélas! qu'en regardant les cieux,
M'écriant : Au revoir sur des bords plus heureux!
Puis les flots écumeux emportent mon navire
Dont les voiles bientôt s'enflent au frais zéphire ;
Puis la brume des mers dérobe le coteau,
Et je reste enfin seul entre le ciel et l'eau.
Dans l'avenir lointain mon âme alors se plonge,
Et sur l'immensité mon regard se prolonge :
Adieu! me dis-je, adieu! pour ne plus vous revoir,
Beaux lieux de mon enfance où nous parlions d'espoir!
Le ciel dans ce beau jour couronne mon envie.
D'autres lieux sous mes pas vont renaître à la vie.
Ce jour comme une fête à mes regards a lui :
Pour ne plus vous quitter je vous quitte aujourd'hui!...

Et toi, terre où pâlit le soleil de justice,
Toi qui puises l'erreur dans la coupe du vice,

Europe, riche encor des largesses de Dieu,
Salut !! Mais qu'ai-je dit? Que te fait mon adieu?
Mère, tu ne sais pas qu'un enfant t'abandonne
Pour gagner loin de toi l'immortelle couronne,
En allant enrichir des bienfaits de la foi
Des peuples moins heureux, mais plus dignes que toi...!
Ah! réjouissez-vous, déserts du nouveau monde,
Que d'un jour sans pareil l'éclat céleste inonde!
Sur les ailes des vents je m'envole vers vous :
Oh! pour bénir le ciel, peuplades à genoux!!
Mais me verrez-vous seul parcourir vos savanes,
M'asseoir seul parmi vous au seuil de vos cabanes?...

. . . .

Et souvent à mes yeux rayonne un jeune essaim
D'amis qu'en souriant tu guides par la main,
Et que Dieu de son trône avec amour contemple
Quitter pour les forêts les doux parvis du temple,
Et parmi ces élus qui disent : Nous voici!
Je m'éveille en chantant : Merci, mon Dieu, merci!!

Ah! pardonne, mon cher, à l'ardeur qui m'entraîne!
Au nom des malheureux que l'esclavage enchaîne,
Des douleurs de la vie aux brasiers de l'enfer,
Et dont le trône au ciel sans nous reste désert!
Ton cœur est trop aimant pour rester insensible :
A la pitié, dis-moi, n'est-il plus accessible?
Jadis de simples fleurs que le vent flétrissait,
Un nid sous le buisson que le passant brisait,
Un pauvre qui tendait une main amaigrie
Sur le sentier connu qui mène à la prairie,
Un enfant comme toi qui mendiait son pain,
Un rien venait ternir ton front toujours serein;
Et maintenant, comblé des biens de la jeunesse,
Tu resterais de glace à ces cris de détresse,
Et tu ne saurais plus compatir au malheur,
Quand la religion vient attendrir ton cœur?...

Mais quoi? pour des déserts, vas-tu bientôt me dire,
Quitter le toit natal qu'égayait mon sourire!
Laisser dans ses vieux jours un père aux cheveux blancs
Qui n'avait de bonheur qu'autour de ses enfants!
Voir une mère en pleurs répondre à mon langage
Par des pleurs plus nombreux inondant son visage!
Quoi! quitter des amis qui parfumaient mes jours!
Pour des hommes grossiers les quitter pour toujours!
Comme un pauvre proscrit m'enfuir de ma patrie,
Où brillent les beaux-arts que la gloire y convie,
Pour aller sur des mers au gré des vents jaloux
Jouer des jours si beaux sous un ciel en courroux!...
A d'autres plus heureux, mon Dieu, le sacrifice!
Je suis trop faible, hélas! pour boire à ce calice!

Ami, je te comprends : bien longtemps avant toi,
J'ai senti nuit et jour cette lutte dans moi;
Mais Dieu m'avait percé d'un trait de sa tendresse.
Un jour, comme l'oiseau sous le trait qui le blesse
Aux pieds d'un crucifix je vins jeter mon cœur
Où je le rajeunis dans le sang du Sauveur :
Sous la croix à ton tour il faut que le tien tombe,
Pour y prendre avec moi des ailes de colombe.
Dieu nous fit tous les deux pour le même destin.
Que le soir de nos jours ressemble à leur matin!
Le ciel à tes côtés me convie à ses fêtes,
Et des mêmes rayons doit couronner nos têtes;
Il veut aussi nous voir dans les mêmes combats,
Et des mêmes clartés guider nos faibles pas.

Dis-moi, qu'il serait doux de mourir en apôtre,
Après avoir légué nos noms d'un monde à l'autre!
D'arroser les premiers des pays inconnus
D'un sang, germe fécond des plus belles vertus,
Et de ces lieux d'exil au ciel, où l'homme aspire,
Monter enfin chargés des palmes du martyre!

Ah! ne reste pas sourd aux vœux de l'amitié;
Du zèle qui m'enflamme, oh! prends une moitié.
Ces hommes du désert, ami, ce sont tes frères,
Et tu tiens dans ta main le baume à leurs misères.
Tu deviendras leur père en les faisant chrétiens.
Quelle gloire pour toi! quel honneur pour les tiens!
Au banquet de la vie, oui, laisse la jeunesse
Puiser des faux plaisirs la coupe enchanteresse;
Tu ne dois t'enivrer qu'à celle des élus
Qui tressaillent de joie au doux nom de Jésus.
A nos vastes désirs c'est si peu ce qui passe!
Comme à l'aigle des monts, il nous faut libre espace,
Un trône comme aux saints, dans la grande cité,
La couronne de l'ange et l'immortalité.

Pour ébranler ton cœur que te faut-il encore?
Vois ces fronts de vingt ans que le vice déflore!
Est-ce là que tu vois ces souris gracieux
Tel que le front des saints semble un reflet des cieux?
Est-ce là que la joie aime à étaler ses charmes?
Oh! que j'aime bien mieux un front mouillé de larmes
Qu'il est doux d'épancher à l'ombre des autels
Que la prière emplit de parfums immortels!
Oh! que j'aime bien mieux d'un Dieu juste et sublime
Que d'un monde trompeur me faire la victime!
Puisque entre eux deux mon cœur ne peut plus balancer!
Oh! que j'aime bien mieux vers la tombe avancer
Après tant de martyrs et de brillants génies
Que Dieu couronne au ciel de splendeurs infinies!
Ami, n'imitons pas le pauvre passager
Qui s'endort sans soucis sur le sol étranger,
Sans penser que plus loin l'attend une patrie
Où bientôt il verra sa famille attendrie
Le fêter, au retour, des chants les plus joyeux:
Et celle du chrétien n'est-elle pas aux cieux?...

Je ne sais d'où me vient cette ardeur qui m'enflamme;
Mais je voudrais avoir des paroles de flamme
Pour te faire embrasser le drapeau du grand roi
Qui t'appelle à cueillir des lauriers avec moi.
De tous côtés, vois-tu, la moisson est immense :
Ce sont là ces lauriers que rêvait notre enfance.
Comme ceux de la terre ils ne se fanent pas,
Sublime et juste prix de plus nobles combats :
Viens, prisonnier d'amour dans le cœur de Marie,
Donner de nouveaux fils à la Mère chérie!
Ce cœur est l'oasis sur les sables brûlants,
Où vont se reposer les voyageurs errants;
C'est l'étoile qui brille aux songes du jeune âge;
L'astre que le nocher invoque dans l'orage.
Cet astre doit guider notre nacelle au port;
Sous l'aile de Marie on ne craint plus la mort....
Jette-toi dans ses bras! Sa main toujours propice
Saura te rendre doux un si grand sacrifice :
Elle viendra sécher les larmes du foyer,
Consoler tes amis à l'ombre du noyer
De tes derniers accents retentissant encore,
Et porter leurs regards vers les feux de l'aurore
Où tu leur as donné le prochain rendez-vous :
Viens! De beaux jours là-bas sont réservés pour nous.
Quel bonheur, quand assis sous la hutte rustique,
Bien plus rois que les rois dans leur demeure antique,
A des groupes d'enfants nous parlerons de Dieu
Qui fait briller au ciel tant de globes de feu!
Viens! Nous avons pour nous les plus heureux auspices.
Nous goûterons là-bas d'ineffables délices;
Parfois nous chanterons quelques airs du pays,
Et ces visages noirs aux fronts épanouis,
Nous feront croire encor sous le toit de famille
Quand la lune le soir dans la chaumière brille;
Nous chargerons de vœux la brise des déserts
Pour des êtres chéris qu'ont séparés les mers,

Et que tu reverras dans la cité céleste.
Que Dieu seul désormais soit l'espoir qui te reste!
Viens, armé de la croix, du rebut des humains
Faire pour ton bonheur des heureux et des saints!...
Au fond du sanctuaire où nuit et jour Dieu veille,
Où la moindre prière arrive à son oreille,
Je vais cacher mon cœur en attendant le tien,
Le priant d'en briser la glace aux feux du sien.
Adieu!....

Mais vous, Messieurs, permettez que j'en sorte,
Pour venir en partant frapper à votre porte,
Non pour quêter un prix dont d'autres plus heureux
Verront vos mains orner leurs fronts victorieux:
A plus digne que moi la palme de poète!
Vos couronnes, Messieurs, jureraient sur ma tête:
Le pauvre missionnaire a-t-il besoin de fleurs?...
Un seul désir me presse, attendrir vos grands cœurs
Pour ces peuples nombreux du nouvel hémisphère
Qui doivent consoler l'Eglise, notre mère;
Pour leur faire chérir le Dieu que nous servons
A leurs yeux éblouis j'étalerai vos dons;
Et, s'ils veulent savoir quels sont ces bons génies
En qui tant de vertus aux talents sont unies,
Avec un saint orgueil qu'inspire un noble amour,
Je citerai vos noms que j'admire en ce jour:
Et vous ne serez plus, qu'ils voleront encore
Des monts de ma patrie aux confins de l'aurore.

Grand-Séminaire d'Annecy, 28 juin 1850.

La troisième épître, inscrite sous le n° 8, n'a pour titre et pour épigraphe que ces mots: CORRIGEZ-MOI. En la lisant, nous nous sommes rappelés involontairement ce statuaire à qui l'on confie un bloc de marbre.

Qu'en fera son ciseau,
Sera-t-il Dieu, table ou cuvette ?
Il sera Dieu ; même je veux
Qu'il ait en sa main un tonnerre.
Tremblez, humains, faites des vœux :
Voilà le maître de la terre !

Or, on a dit à l'auteur : est-il vrai que l'homme naît poète ? Voilà le bloc de marbre qu'on lui a livré : voyons ce qu'en a su faire son génie :

CORRIGEZ-MOI

ÉPITRE A M. CHARLES-ALBERT DE M....

Albert, depuis longtemps, par paresse ou caprice,
Ma muse se plaisait à déserter la lice ;
Deux conseils bien divers, venus fort à propos,
La forcent à sortir des langueurs du repos ;
L'un est d'un froid rhéteur à la verve caustique,
Qui veut que le Parnasse ait une loi salique.
A son dire, je dois pour jamais renoncer
Au monstrueux dessein d'écrire et de penser ;
Et du trône des arts voulant bannir la femme,
Comme certains rêveurs il nous refuse une âme ;
Mais je le confondrai par le simple argument
Du sage qui, d'un bond, prouva le mouvement.
L'autre est dans cette épître, où, par excès contraire,
A consacrer mes goûts tu sembles te complaire,
Ou combattant bien haut ceux qui l'ont condamné,
Tu nommes mon travers un instinct fortuné
Dont il me faut subir l'invincible puissance.
Il est vrai, cher Albert, je l'ai dit quelque part :
« Oui : le poète naît esclave de son art. »
A ce rêve pourquoi t'unir d'intelligence ?

Ami, ne crains-tu pas que ton assentiment,
Donné, tranchons le mot, un peu légèrement,
En flattant les écarts d'une imprudente lyre,
Ne livre ma pensée à son fougueux délire.
Ah ! je ne sens que trop le magique ascendant
D'un art qui me consume à son brasier ardent,
Sans que ta douce voix vienne exalter encore
Un penchant qui m'effraye et que pourtant j'adore,
Inexplicable guerre entre ma volonté
Et l'attrait séducteur d'un tyran redouté.
Parfois je viens m'offrir, imprudente victime,
Aux redoutables fers du maître qui m'opprime ;
D'autres fois, dédaignant de trop chères faveurs,
Je maudis son sourire... Hélas ! vaines rigueurs,
Je ne puis à son joug opposer résistance.
Mais dois-je m'y soumettre, Albert, quelle imprudence
De consumer ses jours, d'immoler son bonheur
A suivre sans relâche un mirage trompeur ?
Que gagne le poëte à pâlir sur la lyre ?
Le laurier est souvent la palme du martyre.
Eh ! n'est-ce pas trop cher payer un souvenir
Que mourir au présent pour vivre à l'avenir ?
La source des honneurs est une onde fatale
Dont les flots fugitifs trompent plus d'un Tantale ;
Ne crois pas cependant qu'un point de vanité
Ait fait sur cet écueil sombrer ma volonté.
Je dédaigne la gloire et n'ai pas la manie
De suer sang et eau pour paraître un génie ;
Mais alors qu'insensible aux charmes du succès,
Je voudrais savourer les douceurs de la paix,
Le foyer de mon cœur, ardent de poésie,
Dessèche dans mon sein la sève de la vie ;
La pensée en déborde en de brûlants accords,
Et mon esprit saisi d'indicibles transports,
Méprisant ce bas monde et ses biens éphémères,
Plane sur les hauteurs des immortelles sphères.
Son aile peut trahir son vol audacieux,

Mais pour le rappeler des profondeurs des cieux,
C'est en vain qu'un censeur armé de la satire
Sous les coups du mépris voudrait briser ma lyre.
Telle est de mon destin l'inexorable loi :
J'enfanterai des vers malgré vous, malgré moi ;
Oui, malgré moi, vous dis-je... Une invincible pente
Sur ce terrain mouvant m'entraîne palpitante:
Je ne puis résister au flot impétueux
Qui m'emporte...

Et crois-tu, juge présomptueux,
Qu'on creuse à volonté le lit de sa pensée?
Par le compas divin sa route fut tracée...
La main dont l'Océan reconnaît le signal
Seule a pu confiner l'univers idéal.
Dis-moi, qui peut savoir où naissent ces images,
Ces hideux cauchemars, ces ravissants mirages,
Ce délire infernal, ce rêve séducteur
Qui viennent effrayer ou réjouir mon cœur?
As-tu de la pensée exploré le domaine?
Sais-tu quel talisman ou l'attire ou l'enchaîne?
J'avais cru l'homme libre, et l'homme est né, je vois,
Pour obéir sans cesse à d'immuables lois.
Tout subit son destin : le Dieu de la nature
Sur un plan éternel fit chaque créature.
Un pouvoir surhumain dirige notre cœur
Vers le but pour lequel le forma son auteur.

Dieu garde cependant que ma plume égarée
Ne souille de ma foi la doctrine sacrée ;
Je n'entends pas admettre et prôner dans mes vers
Cette nécessité, refuge du pervers,
Qui prétend que son âme est entraînée au crime,
Comme un corps par son poids l'est au fond d'un abîme,
Et croit de ses forfaits laver sa volonté,
En renvoyant leur cause à la fatalité !
Honte au blasphémateur qui veut de sa malice
Rendre le trois fois saint solidaire ou complice.

Du limpide océan de la divinité
L'homme n'est pas sorti couvert d'iniquité ;
Le souffle immaculé de l'esprit de justice
N'a pas dans notre sein versé l'instinct du vice :
Il fallut le contact d'un virus infernal
Pour corrompre notre âme et la porter au mal.
Et cette âme si belle, et pure à l'origine,
Garde encor de sa chute une empreinte divine ;
Sur l'œuvre de ses mains l'auteur daigna placer
Un sceau que les enfers ne sauraient effacer.
Si d'un faux pas commun ne parlait l'Ecriture,
On le devinerait en sondant ta nature,
Ame, reine déchue et dont la majesté
Peut rappeler encor des jours de royauté,
Tu n'as pas dissipé, dans ton long esclavage,
Les précieux lambeaux de ton riche apanage,
Et quoique le fanal qui brille encor aux cieux
N'apporte qu'un faux jour à tes débiles yeux,
En suivant les replis de ta double tendance,
On peut se reporter au temps de l'innocence.

C'est là que je te vois, dans les beaux jours d'Eden,
Quand le bien et le mal, dont tu signas l'hymen,
N'entravaient point tes pas par une double chaîne,
Quand dans le droit sentier tu te guidais sans peine,
En ces jours fortunés, il existait en toi
Une inclination forte et surnaturelle,
Qui devait diriger l'homme resté fidèle,
Un instinct si puissant qu'on le nomma la loi.
En vain de cette loi qu'elle veut méconnaître,
L'âme élude le sens, elle en garde la lettre :
Un vague souvenir de Dieu qu'elle a quitté
Lui fait, dans sa révolte aimer la vérité ;
Mais à propos d'instincts je traduis la Genèse !
Qu'ils soient bons ou mauvais, eh ! qu'importe à ma thèse?
Je n'eus pas le dessein de les innocenter ;
Je dois les établir et non les discuter.

Mais voici mon écueil : notre langue glacée
N'est qu'un faible secours pour peindre la pensée.
Verbe mystérieux, j'adore tes desseins :
Oui, tu dus t'incarner pour paraître aux humains.
En joignant nos couleurs à ses formes mystiques,
Tu fis palper l'esprit sous des traits symboliques,
Et sous l'obscurité qui voile ta grandeur
L'univers attentif admire son auteur.
Et si jamais, Seigneur, ta puissance m'accable,
C'est de te voir caché sous un corps misérable.
Oui, l'incarnation est d'un Dieu tout-puissant,
Puisque pour révéler l'âme, sa créature,
On ne trouve pas même en toute sa nature
Une forme assez grande, un terme suffisant.
Et puisqu'il faut parler un terrestre langage,
Les esprits ont aussi des sens à leur usage,
Des organes divers ainsi que ceux des corps
Dont Dieu pour une fin combina les rapports :
Car il ne jeta pas dans un moule semblable
Les degrés différents de l'échelle admirable
Qui, posant les deux bouts sur les deux infinis,
De l'être et du néant tient les pôles unis.
Ainsi, lorsque puisant dans ses trésors immenses
Il peupla l'univers par des intelligences,
Chaque ange de sa main s'élançant radieux
Portait sa destinée en traits mystérieux.
Le séraphin marqué par le sceau du génie
Fut créé pour bénir la sagesse infinie ;
Pure essence d'amour, le tendre chérubin
Fut la source brûlante où boit le cœur divin.
Aux pieds du Tout-Puissant incliné sur ses ailes,
Un autre s'élançant des voûtes éternelles
Pour porter les décrets de la divinité,
Bien plus prompt que l'oiseau, fendit l'immensité.
Mais l'ange dégradé, digne objet d'anathème,
Sur la lyre sacrée entonne le blasphème,
Le cœur ne goûtant plus l'ineffable beauté,

Corrompu dans sa voie aime l'iniquité,
Le messager du ciel fit servir sa puissance
A porter contre Dieu la révolte et l'offense;
Et tout déchu qu'il est, Satan, même en enfer,
Conserve l'attribut, le rang de Lucifer;
Ainsi qu'aux cieux jadis il fut le premier ange,
Il est encore le roi de la sombre phalange.
Ce qui se fait au ciel se reflète ici-bas;
L'homme peut abuser de son intelligence,
Prostituer son cœur; mais il ne pourrait pas
Retrancher un atôme à sa propre substance.
L'âme est une amphibie et vit également
Dans la fange ou l'éther, son premier élément,
Et l'on retrouve encor, dans son ignominie
Les traits du séraphin au chantre de l'orgie.
Le génie, animant la harpe ou le clairon,
Bénit avec David, blasphème avec Byron.
Mais s'il peut à son gré choisir un but extrême,
Vers le ciel, vers l'enfer son essor est le même.
Au néant comme à l'être, un Dieu seul fait des lois;
Tout naît à son appel, et tout meurt à sa voix.

Mais de prolixité, ta voix, Albert, m'accuse,
A quoi bon, me dis-tu, ces écarts de ta muse?
D'allonger le *Credo* formais-tu le projet?
Non, certes; si j'effleure un semblable sujet,
C'est pour qu'on n'aille pas me croire fataliste.
Je crois qu'en nos périls le Très-Haut nous assiste.
Mais la grâce que Dieu nous donne pour appui,
Forte contre Satan, est faible contre lui.
Elle est le contre-poids de la concupiscence,
Mais ne saurait changer ma plaintive essence,
La forme de mon âme...., et si le créateur,
D'un grain de poésie ensemença mon crâne,
Qui peut l'en arracher? un superbe censeur?
C'est en vain que sa voix m'approuve ou me condamne;
Il ne peut étouffer le germe dans sa fleur,

Pas plus que de mes yeux effacer la couleur.
Alors que l'univers docile aux lois du maître,
Bondit en écoutant la voix qui l'a fait naître,
Que tout ce qui respire à son ordre est soumis,
Mon esprit quitterait le poste où Dieu l'a mis !
S'il est original, tout l'est dans la nature ;
On ne voit pas deux corps de semblable structure.
S'il n'en était ainsi, les êtres confondus
Formeraient un chaos au lieu d'individus ;
Ce que l'ordre exigeait dans le monde sensible,
Au monde des esprits serait-il impossible ?
Et Dieu, sur la matière épuisant ses trésors,
Ne sut-il être adroit qu'à façonner des corps !
Lui qui parut toujours si fécond et si sage,
Laissa-t-il incomplet son plus sublime ouvrage,
Livra-t-il à l'instinct de notre vanité
Le soin de nous mouler une âme à volonté ?
Ou bien dans ce travail, l'ouvrier moins habile
Laissa-t-il chanceler le compas dans sa main,
Lui qui n'a point pétri d'atôme sans dessein,
Ni chargé l'animal d'une fibre inutile,
Mettant pour me former son génie en défaut,
Plaça-t-il dans ma tête un rouage de trop ?
Le même souffle, Albert, qui nous donne la vie,
Dans nos fronts fait mouvoir les ressorts du génie.
Il n'est pas plus l'effet de notre volonté
Que le sont de nos corps la forme et la beauté.
Mais en reconnaissant sa tyrannie intime,
Je révère de l'art l'élan pur et sublime.
Le poète est un cœur d'Eden moins oublieux
Dont rien, dans son exil, ne peut combler les vœux ;
Ainsi que la colombe, autrefois messagère,
Il ne peut reposer ses pieds sur cette terre.
Comme à son élément son vol tend vers les cieux,
Heureux s'il y portait le rameau précieux !

Je vous le demande, Messieurs; si ce n'est pas là de la poésie, nous n'en rencontrerons jamais : et certes nous regrettons que l'on ait profané tant de fois l'image de l'aigle qui s'élance dans la nue et va hardiment fixer le soleil à son midi ; pourrait-on mieux comparer qu'à l'essor du roi des airs l'élan du poète et ses audacieuses inspirations? Qui oserait suivre son vol sublime et chercher sur ses ailes brillantes les grains de poussière que le vent y aurait jetés? Oh! c'est presque une ironie que l'auteur nous a lancée, en inscrivant en tête de son œuvre ces mots : *Corrigez-moi*. Nous laissons à d'autres ce soin ingrat et périlleux; nous ne savons qu'admirer et proclamer son triomphe.

Voici les titres des poèmes couronnés et les noms de leurs auteurs :

Premier Prix : Corrigez-moi, par M[lle] Marguer[te] Chevron.

1re Médaille d'argent : Épître a un ami pour l'engager dans les missions étrangères, par M. Pierre Montagnoux.

2me Médaille d'argent : Épître sur la Poésie, par M. Joseph-Gabriel Rollier, officier des postes, à Thonon.

DEUXIÈME NOTICE

SUR

QUELQUES MONNAIES DE SAVOIE

INÉDITES

PAR M. FRANÇOIS RABUT

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE NATIONAL DE CHAMBÉRY
SECRÉTAIRE-ADJOINT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE.

Lue dans la séance du 4 juillet 1850.

I

La numismatique savoisienne s'enrichit chaque jour de nouvelles découvertes ; mais, de toutes les parties qui la composent, la série des monnaies de nos souverains est celle où les bonnes fortunes sont les plus fréquentes. Les faits le prouvent, et il doit en être ainsi ; car les documents publiés sur cette matière signalent un grand nombre de pièces qui n'ont pas encore été retrouvées. Cette lacune à combler motiverait seule l'espoir de rencontrer beaucoup de ces monnaies inédites. Mais il y a plus ; souvent l'on en rencontre dont il n'est pas fait mention dans les textes anciens qui sont connus.

Il y a deux ans, en publiant quelques monnaies inédites de nos comtes, je me proposais de dessiner et de décrire plus tard des monnaies inconnues de nos ducs.[1] Je viens le faire aujourd'hui dans cette notice, et je consacrerai un premier paragraphe à deux nouvelles monnaies comitales que j'ai encore trouvées dès lors.

Les monnaies décrites dans ce mémoire ont été frappées pour la plupart dans les ateliers situés en deçà des monts, et c'est bien en Savoie que l'on doit surtout trouver des monnaies inédites de nos princes, puisque, d'un côté, ceux-ci ont possédé de nombreuses *monnaieries* dans nos pays, et que, d'un autre côté, les monnaies qui ont déjà été publiées par M. Promis[2] sont en majeure partie sorties des ateliers existant au delà des Alpes.[3] Nous sommes donc, nous Savoisiens, les plus intéressés à rechercher de semblables monuments et à les faire connaître.

J'aurai occasion, dans le cours de cette notice, de parler des marques monétaires propres à chaque ville, et de celles qui appartiennent à chaque maître des monnaies. On ne saurait trop attirer l'attention sur ces petits signes ; leur étude est très importante à raison du moyen qu'ils donnent, avec l'aide des documents acquis à l'histoire, de connaître l'année et le lieu où une pièce a été frappée.

[1] *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. Ier, p. 159.

[2] *Monete dei Reali di Savoia edite ed illustrate*; *Torino*, 1841. 2 vol. in-4°.

[3] On pourrait encore indiquer d'autres causes de cette circonstance ; par exemple, les précautions que prit en certains temps la Chambre des comptes de Savoie pour empêcher l'introduction dans ce pays des espèces frappées en Piémont, qui étaient à un plus bas titre que celles de nos ateliers en deçà des Alpes.

et, par conséquent, à cause de l'intérêt archéologique que leur présence peut ajouter à la découverte d'une monnaie isolée.

La planche IV[e] est consacrée à la reproduction de quelques pièces publiées ces derniers temps par divers numismatistes. Le N° 1 de cette planche est le denier de Maurienne dont j'ai parlé dans une note de mon premier mémoire, et qui a été publié par M. le comte Jules de San Quintino.[1] En voici la description :

Avers : ✝ MAVRIENNA. Croix pattée.

Revers : ✝ SCI IOANNIS. Tête de saint Jean-Baptiste, de profil. Poids, 22 grains et demi.

J'aurai bientôt occasion de décrire les autres pièces que renferme cette IV[e] planche.

Avant d'aborder le sujet de cette note, je dois réclamer beaucoup d'indulgence pour mon style; obligé de parler de plusieurs objets de même espèce, j'ai été exposé à faire de nombreuses répétitions que je n'ai pas eu le talent d'éviter.

II

Les deux monnaies comitales dont je vais m'occuper d'abord sont des pièces que j'attribue à deux princes qui ont régné fort longtemps : les comtes Humbert III, surnommé le *Saint*, et Amédée VI, le *Comte-Vert*. La première appartient au musée de Chambéry ; je possède la seconde.

[1] *Mémoires de l'Académie de Turin*, t. X, p. 30, part. des scienc. mor. et hist.

HUMBERT III.

Puisqu'en l'absence de documents, on doit chercher dans les monuments eux-mêmes les renseignements sur leur date et sur leur attribution, j'ai cru pouvoir reconnaître un denier du comte Humbert III dans la monnaie suivante, dont le dessin est trop correct pour qu'elle puisse être attribuée à son prédécesseur, Humbert II. (V. planche Ire, No 1.)

Avers : Une croix pattée, accompagnée de deux globules dans les cantons supérieurs; et, entre deux grènetis, la légende : ✝ VMBERTVS.

Revers : Une petite étoile à six raies, accompagnée de deux globules, et la légende aussi entre deux grènetis : ✝ SECVSIA. Argent; poids, 14 grains.

Si, dans l'attribution d'une monnaie, on ne considérait que le type, notre denier appartiendrait au comte Humbert II; mais cette identité seule ne peut faire aucune règle. Il est souvent arrivé à plusieurs princes de frapper au même type. Le fini du dessin et la forme des lettres sont alors un moyen plus sûr de distinguer les monnaies des souverains homonymes. Ce moyen nous sert ici d'une manière d'autant plus sure que les comtes Humbert II et Humbert III ont régné à un demi-siècle environ de distance l'un de l'autre. [1] Il suffit de jeter les yeux sur notre *Sécusine* pour s'assurer que le dessin de ses types et de ses légendes est loin d'être incorrect comme dans celles qui sont attribuées à Humbert II et à Amédée III. [2] Dans notre pièce, le type du revers pourrait être pris pour une

[1] Humbert II, de 1093 à 1103; et Humbert III, de 1148 à 1188.
[2] Voy. *Monete dei Reali di Savoia*, pl. Ire.

fleur à six pétales, ou, si l'on veut, pour une étoile à six raies; mais ce n'est certainement plus là le symbole irrégulier que l'on voit au revers de Humbert II. On trouve encore dans le poids de cette petite monnaie une ressemblance de plus avec celles de Humbert III, qui pèsent, comme elle, 14 grains au plus. [1] Telles sont les raisons qui ont fixé mon opinion relativement à cette première pièce.

AMÉDÉE VI.

La seconde est un denier écucellé d'Amédée VI. Les caractères de la légende justifient son attribution à ce prince. (V. pl. Ire, No 2.)

Avers : Un A gothique, accompagné de quatre croisettes. ✝ MED. COMES. entre deux grènetis.

Revers : ✝ SABAVDIE. Un écu de Savoie. Quatre petites roses sont disposées, deux à droite et deux à gauche des petites croix qui précèdent les légendes; deux autres roses semblables séparent les deux mots de l'avers, comme sur les deniers déjà connus de ce prince. [2] Argent; poids, 17 grains.

Il faut remarquer sur cette pièce les quatre croisettes qui accompagnent le type de l'avers et qui remplacent les quatre petites roses ou les quatre molettes d'éperon que l'on voit ordinairement servir de types accessoires sur les monnaies du Comte-Vert et des princes qui ont régné avant lui. [3]

[1] Voy. *Monete dei Reali di Savoia*, vol. Ier, p. 64.

[2] *Id.* pl. IVe, no 9.

[3] *Id.* planches, Edouard, Nos 1 et 2; Aimon, Nos 3 et 5; Amédée VI, Nos 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12. — Voir aussi ma première notice, Nos 3 et 4 de la planche.

Je m'empresse de consigner ici deux acquisitions qu'a faites tout récemment notre numismatique savoisienne. M. Soret, de Genève, vient de publier un gros inédit de Louis II de Vaud, dans une lettre adressée à M. le marquis de Lagoy.[1] Cette nouvelle monnaie est une imitation du gros à la couronne de Philippe de Valois.[2] (Voy. planche IVe; No 2). Les légendes sont : à l'avers, PET C MONET (Petri Castelli moneta) ; et au revers, LVD DSA BAV DIA. ✝ BNDICTV : SIT : NOME : D...RI DEI. M. Soret a habilement reconnu dans la légende de l'avers le nom de Pierre-Châtel, place forte qui a appartenu aux barons de Vaud. L'histoire et un nouveau document, publié par M. Mallet dans le huitième volume des mémoires de la Société d'Histoire de Genève, autorisent cette intelligente attribution. Une des singularités de cette pièce, c'est la forme de la couronne qui surmonte l'édifice de l'avers ; au lieu de trois fleurs de lys qui composent la couronne du gros de Philippe de Valois, elle est formée d'une seule fleur de lys centrale et de deux espèces de fourches trifides qui paraissent au savant numismatiste genevois représenter le lambel dont Louis II brisait ses armes.

La seconde acquisition dont je veux parler est un gros tournois de Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, dont je reproduis le dessin (planche IVe, No 3), et dont les légendes sont : à l'avers, ✝ PHILIP PRICES (princeps) BENE : DICTUS : QUI VENIT : IN NOMINE : DNI ; et au revers, ✝ TORINUS CIVIS. Il a été publié par M. le comte Jules de San Quintino.[3]

[1] *Revue de Numismatique*, année 1850, page 142.

[2] Le Blanc, page 208.

[3] *Mémoires de l'Académie de Turin*, 2e série, vol. X, page 198, part. des sciences morales et hist.

III

J'arrive aux monnaies ducales, qui sont le sujet principal de cette notice, et qui sont assez nombreuses.

AMÉDÉE VIII.

Je n'ai à signaler, pour ce prince, que quelques variétés de monnaies déjà publiées. Elles n'en diffèrent que par les marques monétaires ; mais elles nous fourniront une bonne occasion pour apprécier l'utilité de ces petits signes.

Ce sont d'abord trois variétés du quart dont M. Promis a donné le dessin sous N° 17. La petite couronne qui est dans la légende avant le mot DUX, et qui est le différent du maître des monnaies, est remplacé sur l'une par un *trèfle*, sur l'autre par une espèce de *fleur de lys*, et sur une troisième par un petit *croissant* suivi d'un point ouvert ; puis deux deniers forts semblables à celui qui est dessiné dans la troisième planche complémentaire du même ouvrage, N° 4 ; sauf qu'au lieu de la petite *étoile* qui précède le mot DUX, ils ont pour signe monétaire un *trèfle* ou une *fleur de lys*. Ces variétés sont assez communes en Savoie, sauf le quart au *croissant*.

Les documents édités nous apprennent que le *trèfle* était la marque monétaire de Thomas *de Folonia*, maître des monnaies à Chambéry en 1420 ; que Jean *de Masio*, d'Asti, autre monnayeur de Chambéry en 1421 et 1422, marquait d'une *étoile* les monnaies qu'il fabriquait ; que

la fleur de lys appartenait à Manfred Besson, maître dans la même ville en 1422 et 1423; la *couronne*, à Guy Besson autrement dit Vugliod, qui y frappait en 1424; et le *croissant*, à Jacques Picoz, d'Avigliano, maître à Nyon en 1420. [1]

Il en résulte que le quart et le fort d'Amédée VII, qui sont différenciés par un *trèfle*, ont été frappés à Chambéry par Thomas *de Folonia*, qui y fabriqua de ces monnaies dès le 1er février 1420 jusqu'au 4 juin 1421; que le fort à l'*étoile*, dessiné par M. Promis, a été fait également à Chambéry dans le courant de l'année commencée le 28 avril 1421, date de l'entrée en fonctions de maître Jean *de Masio;* que les pièces marquées d'une *fleur de lys* ont été frappées toujours dans notre ville pendant la seconde moitié de l'année 1422 ou pendant la première moitié de l'année 1423, époque où Manfred Besson était maître monnayeur dans cet atelier [2]; et qu'enfin le quart au *croissant* a été frappé à Nyon en 1420.

M. Blavignac, de Genève, a donné dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie* de cette ville [3] le dessin d'une obole d'Amédée VIII, qui ne diffère également de celle qu'on connaît déjà [4] que par le signe monétaire, un *croissant*, placé entre les mots AMEDEVS et COMES. Jacques Picot, d'Avigliano, maître à Nyon en 1420, se servait de cette petite figure. [5] Cette pièce, sur laquelle le prince n'a encore que le titre de *comte*, nous apprendrait que Jacques Picot aurait dirigé l'atelier de

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, vol. Ier, pag. 23 et 30.
[2] Id. tome Ier, pag. 118, 120 et suiv.
[3] Vol. VIII, page 94.
[4] *Monete dei Reali di Savoia*, planche Ve, No 7.
[5] *Id.*, tome Ier, page 30.

Nyon ou tout autre atelier du comte de Savoie avant 1416 ; ce que l'on ignorait encore. [1] (Pl. IVe, No 4.)

On entrevoit par ces exemples combien il peut être utile d'étudier ces signes, qui servent à déterminer la date des monnaies sur lesquelles elles se rencontrent, et qui peuvent encore donner d'autres renseignements non moins précieux. Tant il est vrai qu'en archéologie il ne faut rien négliger ; les moindres choses mènent quelquefois à d'intéressants résultats.

LOUIS.

Il y a au Musée de Chambéry une petite monnaie inédite de ce duc ; c'est une obole ou demi-viennois au type des oboles de son prédécesseur, et probablement de celles qui ont été battues en 1463 à Bourg et à Cornavin, près de Genève. [2] (Planche Ire, No 3.)

Avers : † LVDOVICVS DVX. Un écu de Savoie dans un double contour à quatre lobes.

Revers : † SABAVDIE ET PC. (princeps). Une croix cantonnée de quatre croisettes. Argent assez allié ; poids, 11 grains.

Dans les deux légendes, le premier mot est suivi d'une rose ; et le second, de deux croisettes superposées.

Voici maintenant quelques variétés :

1° J'en possède une de la monnaie de ce duc qui est reproduite dans les planches du *Monete dei Reali di Savoia*, sous No 7. Elle en diffère, entre autres, par les deux croisettes qui terminent la légende de l'avers, par la

[1] J'aurai bientôt occasion de tirer un grand parti de ce fait nouveau dans un petit travail dont je m'occupe en ce moment.

[2] *Monete dei Reali di Savoia*, volume Ier, page 454.

régularité du dessin et par la forme des D. J'en donne le dessin (planche Ire, N° 4), parce que la légende du revers est intacte sur mon exemplaire et me permet de compléter ici celle de la monnaie déjà publiée, qui n'est pas entière. C'est la légende ordinaire : ✝ SABAVDIE ET P. Poids, 19 grains.

2° Le Musée de Chambéry possède un fort du prince Louis qui diffère du N° 5 de M. Promis en deux points : d'abord, le mot LVDOVICVS y est écrit en entier; puis le signe particulier du monnayeur est un lacs, au lieu d'être une petite fleur à quatre pétales.[1]

3° On a découvert l'an passé à Chambéry, près du pont du Reclus, deux écus d'or du même duc[2]; ils diffèrent de celui qui est déjà publié[3] en quelques endroits des légendes et par le signe monétaire (une fleur à quatre pétales trilobées) qui précède le mot MEVM dans la légende du revers. On lit à l'avers : LVDOVICVS . D . SABAVDIE . PRINCEPS.

4° On trouve encore en Savoie, et assez fréquemment, des quarts déjà connus de ce prince sur lesquels le différent (un lacs) est remplacé par une croix tréflée.

Pour ne rien omettre de ce qui a été découvert relativement aux monnaies du duc Louis depuis la publication de M. Promis, je publie dans la planche IVe (pl. IVe, Nos 5 et 6) deux pièces trouvées, entre autres très nom-

[1] Ce signe a déjà été vu sur d'autres monnaies du même règne. Il pourrait être celui d'Etienne Varambon.

[2] J'ai fait connaître, dans une note insérée au *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle*, t. Ier, p. 142, ce trésor, dont elle possède une partie; il contenait des pièces du même métal, de France, de Gênes et de Milan.

[3] *Monete dei Reali di Savoia*, pl. VIIIe, N° 8.

brenses, l'an passé, à Feygères, près de Saint-Julien, et dessinées par M. Blavignac dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*.[1] Le No 5 est un petit blanc en billon, portant d'un côté l'écu de Savoie, avec la légende ✝ LVDOVICVS DVX entre deux grènetis; et de l'autre côté une croix pattée, avec la légende ✝ SABAUDIE. Les deux mots de l'avers sont séparés par une croix tréflée. Poids, 18 grains. Le No 6 est une maille en bas billon, du poids de 10 grains, portant à l'avers la croix de saint Maurice et ✝ LVDOVICVS DVX; au revers l'initiale S et la légende ✝ ABAVDIE. M. Blavignac dit que ces pièces ont été frappées à Cornavin. J'ignore sur quoi il se fonde.

PHILIBERT Ier.

J'ai rencontré deux monnaies inédites de Philibert le Chasseur.

La première, appartenant au Musée de Chambéry (voy. planche Ire, No 5), est un denier fort, écucellé.

Avers: ✝ PHILIB . DVX . SABAVDIE . S. Un écu de Savoie cantonné de quatre annelets.

Revers: ✝ PRICEPS . MAR . I . ITALIA. L'initiale P. Billon; poids, 17 grains.

Ce denier pourrait bien être le No 3 de M. Promis. Il en diffère cependant en cela que le nom du prince PHILIB est placée sur le nôtre du côté de l'écu, et non pas du côté de l'initiale P, qui sert de type au revers. Ce qui me fait penser que c'est peut-être le même que celui qui est déjà publié, et que ce dernier peut avoir été mal lu à

[1] Page 88, pl., fig. 2 et 3.

cause du peu de conservation de la pièce. C'est d'abord ce mauvais état de l'exemplaire qui a été dessiné dans le *Monete reali*, et la ressemblance entre le commencement des mots PRICEPS et PHILIB.; puis encore l'usage où l'on était alors de mettre sur les monnaies de Savoie l'initiale du prince au revers [1], à moins qu'elle ne concourût à composer le nom de ce prince mis en légende sans sa première lettre; car alors seulement elle paraît à l'avers [2], mais jamais lorsque le nom du souverain est en entier dans la légende.

La seconde est dans ma collection particulière. C'est une obole dans le genre de celles de ses prédécesseurs, Amédée VIII et Louis. [3] Les types sont les mêmes, seulement la croix du revers n'est cantonnée que de deux croisettes, au lieu de quatre. (V. pl. Ire, N° 6.) Les légendes sont :

A l'avers : † PHILIB . DVX . P . C.

Au revers : † SABAVDIE ET P. Poids, 16 grains.

Je puis, pour ce règne comme pour le précédent, donner en entier la légende d'une monnaie déjà publiée avec une légende incomplète, le petit blanc ou *blanchet*, N° 4, de M. Promis. La voici : † PHILIB . DVX . G . R.

Signalons encore une variété de la *parpaiole* N° 7 de M. Promis, portant à la face les mêmes lettres G . R., et au revers la légende PRINCEPS . ET . MAR.

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, pl. VIIIe, N° 7; pl. Xe, N° 5; pl. XIe, N° 11.

[2] Voy. *id.*, pl. VIIIe, N° 5; pl. XIe, N° 16.

[3] Voy. plus haut, pages 54 et 55.

CHARLES Ier.

Dans un enfouissement qui a été découvert, il y a trois ou quatre ans, près d'Albertville, et que j'ai eu le bonheur d'acquérir, il s'est trouvé plusieurs variétés des monnaies déjà éditées de Charles Ier. Les principales sont :

Un denier tournois, N° 4 de M. Promis, sur lequel, entre autres différences, le mot DUX est écrit DUS.

Un *blanchet*, N° 6 du même auteur, dont la légende est à l'avers : ✝ KAROLVS . DVX . S . B . D . G . G. Il a été frappé à Genève, soit à Cornavin, par Nicolas *Gatti*, qui y était maître en 1485, et qui marquait ses monnaies de deux G [1], dont l'un, je présume, était l'initiale de l'atelier, et l'autre celle du monnayeur.

Et des deniers forts, N° 11 de M. Promis, sur l'un desquels le signe monétaire G . G est remplacé par P . C. Sur deux autres, l'écu de Savoie, type du revers, est accompagné de quatre annelets, au lieu de deux, et leurs légendes sont à l'avers :

✝ KAROLVS . DVX . SABAVDIE . C . G . sur l'un ;

Et ✝ CAROLVS . O . DVX . SABAVD . sur l'autre.

J'ai dessiné ces deux avers. (V. pl. Ire, Nos 7 et 8.)

PHILIPPE II.

Je n'ai qu'une monnaie à faire connaître de ce prince, qui a peu régné ; encore est-elle en assez mauvais état. (V. pl. Ire, N° 9.)

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, vol. Ier, p. 33.

Avers : ✝ PHILIPPVS DVX SABAVDI . P . B. Le mot FERT en caractères gothiques.

Revers : ✝ . . . . . . FACTVM EST ISTVD. (*A domino factum*, etc.) Croix tréflée.

C'est probablement le denier viennois frappé à Chambéry par Pierre Balligny, dont l'existence dans cet atelier et à cette époque a été signalée par M. Promis. [1] Les lettres qui terminent la légende de la face seraient les initiales de cet officier.

CHARLES II.

Malgré tous ses malheurs et bien que privé de la majeure partie de ses Etats pendant la moitié de son règne, Charles II est, de tous les princes de la Maison de Savoie, celui dont on connaît un plus grand nombre de monnaies. En voici encore quelques-unes à ajouter aux 73 qui ont déjà été retrouvées [2] :

1° Un joli quart de gros du poids de 15 grains. (V. pl. Ire, N° 10.)

Avers : ✝ KAROLVS : D : SABAVDIE : II : entre grènetis. L'écu de Savoie surmonté d'une couronne ouverte et accosté de deux lacs.

Revers : ✝ IN TE : DNE : (*Domine*) CONFIDO : G : Croix tréflée. Les mots des légendes sont séparés par deux points ouverts. La lettre G peut être l'initiale de l'atelier de Genève.

2° Une maille ou *demi-blanchet*, en billon très allié. (V. pl. Ire, N° 11.)

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, vol. Ier, p. 158.

[2] Id. pl. de XIV à XXI, et compl. I, N°s 8 et 9; II, N°s 5, 6 et 17; III, N° 9.

Avers : † KAROL.. DVX S : entre deux grènetis. Un écu de Savoie.

Revers : † MAR † IN † IT †.. D. Une croix pattée et fleuronnée, cantonnée de deux croisettes. Les mots des légendes séparés par de petites croix.

3° Autre maille. (V. pl. Ire, N° 12.)

Avers : † CAROLVS . entre deux grènetis.

Revers : † D † SABA † G † G. La croix, comme à la précédente, sans les croisettes.

4° Autre maille au type de celle qui précède, portant les légendes :

A l'avers : † KAROLVS . DVX .

Au revers : † SABAVDIE . G . R . (V. pl. Ire, N° 13.)

Ces trois mailles ont été battues en deçà des Alpes, dans les ateliers de Cornavin et de Chambéry, dans lesquels on sait que Charles II fit frapper de cette monnaie en 1508, 1514 et 1518.

5° Une obole d'un type nouveau pour ce règne, pesant dans l'état où elle se trouve 13 grains. (V. pl. Ire, N° 14.)

Avers : Une croix alésée, cantonnée des quatre lettres F E R T; légende : † KAROLVS ..... ABA.

Revers : Un lacs entre deux petits anneaux placés perpendiculairement, et la légende : † SABAV ..... C P.

6° Plusieurs variétés du quart frappé en Savoie [1], avec la légende : IN TE DOMINE CONFIDO au revers. On trouve, entre autres différences dans ces variétés, les différents S . B, ou bien C . R, ou C . P. Au revers d'une de ces dernières, on trouve une petite fleur à quatre pétales dans le canton inférieur de gauche de la croix. [2]

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, pl. N° 17.

[2] Ce signe a déjà paru sur un autre quart également battu en Savoie. (Voy. même ouvrage, pl. N° 16.)

7° Des variétés de parpaioles [1] où l'on trouve entre autres le nom du prince écrit : KROLVS, KAROLVS ou CAROLVS, et les lettres monétaires : P.S., R.S., G.H.G., P.G.G.; sur l'une, la croix de l'écu a une arête bien marquée, comme on le voit quelquefois sur les monuments du moyen-âge ; sur une autre, c'est dans le contour trilobé qui enveloppe l'écu que l'on rencontre des formes nouvelles, etc. Celle où l'on trouve les lettres G . H . G . est très probablement une de celles qui ont été frappées à Cornavin par Henri Goulaz, maître, en 1528. Le premier G initial de Genève, employé pour indiquer l'atelier de Cornavin, ne doit pas étonner, je crois devoir le dire ici, puisqu'à l'époque où ces pièces ont été frappées, on désignait cet atelier situé près de Genève, en dehors de la porte de Cornavin, en disant simplement : à Genève, *in civitate Gebennarum*. [2]

8° Il importe encore de parler ici d'un teston dont la générosité de M. le marquis Costa de Beauregard vient d'enrichir le musée de Chambéry. M. Promis a déjà publié cette pièce, et il en a donné le dessin dans la planche XIXe de son ouvrage, N° 53, mais avec les lettres monétaires B . PP . , les deux dernières liées, au lieu des lettres B . HP . , les deux dernières également liées, comme les porte notre teston. La seule différence consiste donc dans le monogramme qui termine la légende, et qui est formé des lettres H.P. sur une pièce, et P.P. sur l'autre.

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, planche N° 60.

[2] On lit à la page 167, tome Ier du *Monete dei Reali di Savoia* : « La « zecca presso questa città (Ginevra), fuori la porta di Cornavin, che fu « creduta da alcuni esistere nella città stessa, leggendosi ne' conti : *ma-« gistri monetarum domini que cuduntur in ciuitate Gebennarum*..... » Et ailleurs : « *In ciuitate Gebennarum, in loco Cornauin.* »

Toutefois, cela n'est pas sans intérêt. M. Promis n'a pu, avec le chiffre PP., qui n'est peut-être qu'une erreur du graveur, attribuer cette monnaie à aucun monnayeur; tandis qu'avec le monogramme HP. précédé de la lettre B., on peut, et pour moi je n'hésite pas à le faire, l'attribuer à Henri Pugniet, qui frappa à Bourg, depuis le 24 janvier 1528 jusqu'au 1er octobre 1532, des testons et autres espèces.[1] Le B serait l'initiale de cette ville; et le monogramme H.P., celui de ce maître. Cela donne à notre teston une date que tout confirme : la physionomie du prince dont le buste est à l'avers, son costume et les accessoires de l'écu qui est gravé au revers.

EMMANUEL-PHILIBERT.

J'ai dit en commençant que l'on avait plus d'espoir de trouver en Savoie qu'au delà des Alpes des monnaies inédites de nos princes. Le règne d'Emmanuel-Philibert confirme cette observation. Plusieurs des monnaies de ce prince que j'ai à faire connaître, ont été frappées en deçà des monts; aussi sont-elles postérieures à 1559, année où le duc fit ouvrir les ateliers monétaires de nos pays, que les rois de France avaient occupés pendant les premières années de son règne. La planche IIe tout entière renferme des monnaies de ce prince.

Le No 1 est un gros frappé en 1558, et par conséquent au delà des Alpes. Dans l'état fruste où il se trouve, il pèse 1 denier 21 grains; son poids fait présumer que c'est le gros frappé à Nice ensuite d'une ordonnance ducale du 16 juin 1558.[2] Elle pourrait cependant bien,

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, tome Ier, p. 171.
[2] Id. tabl. des ordon., tome Ier, p. 466.

comme on le verra dans un instant, avoir été frappée à Aoste. (Voy. pl. IIe, No 1.)

Avers : ✠ E . PHILIBERTVS DVX : SABAVDI . L'écu de Savoie d'une forme singulière, surmonté de lambrequins et de la tête de lion ailée.

Revers : ✠ AVXILIVM : MEVM : A DOMINO : 1558. Une croix tréflée. Argent; poids, 1 denier 21 grains.

Le commencement des légendes est indiqué par des croix tréflées. M. Promis a donné le dessin d'une pièce aux mêmes types, datée de 1555 [1], dont il n'a pas indiqué l'origine, et que j'ai encore trouvée dessinée dans une ordonnance du roi Henri II, avec la désignation suivante : *Pièces appellées solz de la Valdoste.* [2] Ces mots sembleraient indiquer que les pièces de ce type et de cette date sont sorties de l'atelier d'Aoste, qui a fonctionné avec ceux de Nice et de Verceil pendant les premières années du règne d'Emmanuel-Philibert.

La pièce dont le dessin est sous No 2, paraît être de la valeur de deux gros. (Voy. pl. IIe, No 2.)

Avers : E : PHILIBERTVS : DVX : SABAV. Un écu écartelé comme le portait notre duc après la restitution de ses Etats (1559) [3], surmonté d'une couronne ouverte.

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, No 20.

[2] *Ordonnance du Roy et de sa Court des monnoyes.* Paris, Jan Dallier, 1555.

[3] Cet écu est écartelé *aux premier et quatrième quartiers : parti de pourpre à un cheval gay et contourné d'argent*, qui est de Haute-Saxe *et fascé d'or et de sable de huit pièces, au crancelin de sinople mis en bande sur le tout*, qui est de Basse-Saxe, *enté en pointe d'argent à trois bouterolles de gueule 1 et 2*, qui est d'Angrie; *au deuxième d'argent semé de billetes de sable au lion de même brochant sur le tout*, qui est de Chablais; *au troisième de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules*, qui est d'Aoste, *et sur le tout qui est de Savoie.*

Avant Emmanuel-Philibert, l'écu de Savoie seul avait paru sur les

Revers : ✝ AVXILIVM : MEVM : A DOMINO : N : 1560. Croix tréflée. Argent, poids, 2 deniers 18 grains.

Cette pièce est du nombre de celles dont l'existence n'est pas indiquée dans les documents publiés dans le tableau des ordonnances dressé par M. Promis; on ne trouve à cette date qu'un gros et une pièce de trois gros frappés à Bourg, au même type que notre pièce qui est de deux gros et qui est sortie des ateliers de Nice.

N° 3. Comme la précédente, la monnaie dont le fac-simile porte ce numéro (voy. planche IIe, N° 3) n'est pas mentionnée dans les documents retrouvés; c'est un teston du poids de 7 deniers et 6 grains, frappé à Aoste ou à Asti.

Avers : ✝ E : PHILIBERTVS . DVX . SABAVDIE. Buste du prince vêtu d'une armure, la tête nue et barbue. La croix tréflée qui précède la légende est accompagnée de deux annelets.

Revers : AVXILIVM . MEVM . A . DOMINO. Un écu écartelé suivant l'usage du prince, et au-dessus une couronne ducale. A l'exergue : 15 . A . 61. Argent, poids, 7 den. 6 grains.

Le N° 4 est une monnaie frappée à Chambéry en 1563. (Voyez pl. IIe.)

Avers : ✝ EM . FILIB . D . G . DVX . SABAVDIE . P . PED. L'écu écartelé d'Emmanuel-Philibert surmonté d'une couronne et accosté du mot FERT, qu'il partage en deux; au-dessus de l'écu, une étoile à cinq raies.

Revers : ✝ IN . TE . DOMINE . CONFIDO 1564 . A . M.

monnaies; ce fut lui le premier qui introduisit en 1559 dans son écu les armes des principales parties de ses Etats et celles de Saxe. Guichenon dit (tome Ier, page 133) qu'il écartela ainsi ses armes pour renouveler la mémoire de son origine de Saxe.

Une croix tréflée dans un double contour composé de quatre demi-circonférences jointes par les bouts, et tréflé aux quatre angles. Argent, poids, 2 deniers 18 grains, comme le N° 2.

C'est l'étoile placée au-dessous de l'écu qui indique qu'elle a été fabriquée à Chambéry. [1] Les lettres A . M . qui suivent la date sont les initiales d'André Morel, maître particulier dans cette ville en 1563-64, date de notre pièce. Je possède une monnaie semblable en billon, du poids de 3 deniers et 16 grains, frappée à Turin en 1576, sur laquelle l'étoile placée sous l'écu et les initiales A, M. de la légende sont remplacés par un T. Sur un autre exemplaire qui est au musée de Chambéry, deux V sont mis à la place des deux T et indiquent l'atelier de Verceil. Cette monnaie est du même poids que la précédente et porte la date de 1577; leur poids est celui des pièces de quatre sols de cette époque. On trouve la dernière mentionnée dans le tableau des ordonnances relatives à la fabrication des monnaies, dressé par M. Promis. [2]

[1] On trouve sur plusieurs monnaies de ce prince frappées à Chambéry ce signe, qui leur est particulier. Voyez notamment les planches du *Monete dei Reali di Savoia*, Nos 28 et 55. Sur ce dernier numéro, on voit encore les initiales I . M . de *Jean Miretto*, maître dans cette ville l'année marquée sur cette pièce (1578).

On le retrouve plus fréquemment encore, et placé dans le même but, sur celles de Charles-Emmanuel Ier, son successeur (Nos 15, 16, 30 et 34 du même ouvrage). Sur le N° 16, on voit les initiales de Michel Grobert, monnayeur de Chambéry : M . G . (1585); et sur le N° 34, le G initial des héritiers Grobert, qui ont fabriqué après la mort de cet officier. Aussi j'attribue à une erreur du graveur le T que l'on voit au revers de ce n°.

Remarquons ici que cette marque était bien la plus naturelle à choisir pour désigner notre cité, puisque c'est une étoile semblable qui sert de brisure à ses armoiries, et qui les distingue des armes de Savoie. Chambéry porte *de gueules à la croix d'argent accompagnée d'une étoile d'or au franc quartier*.

[2] Tome Ier, page 467.

N° 5. Cette pièce magnifique est un tallard battu en 1576. (Voy. pl. II°.)

Avers : EM . PHILIBERTVS . D . G . DVX . SABAVDIAE . entre deux filets. Le duc armé sur un cheval caparaçonné de ses armes et lancé au galop, tient d'une main son épée élevée et de l'autre un bouclier. Son casque, orné du cimier de Savoie, a la visière baissée. Le cheval a la tête couverte de panaches et ses jambes de derrière posent sur un trait qui figure le sol et au-dessous duquel se trouve la date 1576. L'épée et le cimier pénètrent dans la légende qu'ils précèdent. Le panache du cheval y entre aussi et sépare les deux premiers mots. Un gros grènetis entoure le tout.

Revers : ✝ CHABLASI ET AVG . SAC . ROM . IMP . PRINCEPS . (et augustæ sacri Romani imperii princeps.) Au centre une petite croix de Saint-Maurice cantonnée de grands fleurons qui se prolongent jusqu'à la légende et qui alternent avec quatre écus armoiriés et couronnés. Ces écus, dont les pointes touchent les extrémités de la croix centrale, sont, dans l'ordre suivant, ceux de Savoie, de Chablais, d'Aoste et de Maurienne. Filets et grènetis comme à l'avers. Argent, poids 22 deniers 4 grains.

Un tallard aux mêmes types a été frappé à Turin un an plus tard. L'atelier de cette ville y est indiqué sur la lettre T placée au milieu de la date 15 T 77.[1] Le nôtre est plus beau, le module en est plus grand, le dessin plus correct, les lettres des légendes sont moins grandes et plus régulières et les mots PHILIBERTVS et PRINCEPS sont écrits en entier, au lieu d'être mis en abrégé. Aucun signe n'indique l'endroit où il a été frappé. Je présume

[1] *Monete dei Reali di Savoia* ; pl. XXVI, n° 50.

que c'est à Chambéry, et j'appuie cette conjecture, d'un côté, sur ce que Emmanuel-Philibert avait réduit, trois ans avant l'émission de notre tallard, le nombre de ses ateliers monétaires à deux, savoir : ceux de Turin et de Chambéry [1], et d'un autre côté, et tout à la fois, sur l'habitude où l'on était alors de frapper des espèces semblables dans l'une et l'autre ville et sur l'existence d'une pièce du même type et de la même valeur que la nôtre, fabriquée à Turin à une époque rapprochée. Cependant ce tallard pourrait avoir été battu dans l'atelier d'Aoste qui fut rouvert en 1575, avec la permission du maître des monnaies de Turin. [2]

Nous avons vu, pour ce règne, des monnaies d'une certaine valeur; en voici maintenant quelques-unes d'une valeur bien inférieure.

Les N°s 6 et 7 (Voy. pl. IIe) sont des quarts de sol en billon très allié, à peu près pareils à celui qu'a édité M. Promis. [3] Ils sont très nombreux en Savoie, et ils ont été fabriqués à Chambéry et à Bourg ensuite d'une ordonnance ducale du 29 juin 1577. [4] Les différences entre le N° 6 et le quart de sol déjà connu, sont les deux points qui accompagnent la rose inférieure à l'avers, les quatre points qui cantonnent l'entourage du revers et surtout la lettre B qui est certainement la marque de la *monnaierie* de Bourg. Sur le N° 7, la rose inférieure n'est accompagnée que d'un seul point placé au-dessous d'elle, et la lettre B est remplacée par un C, initiale de Chambéry, qui indique l'atelier de cette ville.

[1] *Monete dei Reali di Savoia;* tom. Ier, page 210.

[2] Voy. Duboin, *Raccolta delle leggi; delle Monete*, vol. XX, page 423.

[3] *Monete dei Reali*, pl. XXVe, N° 41.

[4] Id., tome Ier, p. 468.

N° 8. La monnaie dont je donne le dessin sous ce numéro (voyez pl. IIe) est d'une valeur encore moindre que celle des précédentes. Ce n'est qu'un douzième de sol qui a été frappé à Chambéry en 1562. On sait qu'Emmanuel-Philibert a fait fabriquer deux fois dans cette ville de ces petits deniers, en 1561 et en 1562. M. Promis a fait connaître celui qui a été battu en 1561.[1] Celui-ci peut donc être considéré comme émis en 1562. L'atelier de Chambéry y est indiqué par la petite étoile, et le type est nouveau.

Avers. Un écu de Savoie couronné et accompagné des lettres E, F.; au-dessous de l'écu une étoile.

Revers. (Anépigraphe.) Une croix fleuronnée entourée d'un grènetis. Billon très allié, poids, 10 grains.

Je ne dois pas omettre de mentionner un bel écu d'or frappé à Nice en 1564. Je l'ai fait connaître, il y a peu de temps, dans une note insérée au bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie.[2] Je reproduis la description de cette monnaie qui vient d'être déposée dans le musée de cette Société par son possesseur, le marquis Costa de Beauregard :

Avers. EM . FILIB . D . G . DUX SAB . B . C . NICIE . Les armes écartelées du prince dans un cartouche surmonté d'une couronne ducale.

Revers. IN TE . DOMINE . CONFIDO . 1564 . N . Une croix fleuronnée cantonnée des lettres F E R T . Or, poids 2 den. 12 gr.

C'est un écu de trois livres. Les lettres B . C . qui

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, pl. XXVe, N° 42.

[2] Vol. I, page 146. On sait que cette Société a fondé un musée d'archéologie et de numismatique, et que son bulletin est ouvert à ces deux sciences, aussi bien qu'aux sciences naturelles.

précèdent le mot NICIE, sont les initiales de Bernard Castagna, maître particulier de Nice à une époque rapprochée (1567). On trouve encore à la fin de la légende du revers l'initiale de cette ville, dont le nom est en entier à l'avers. On connaissait déjà des monnaies d'Emmanuel-Philibert aux mêmes types et de même valeur, frappées en différents temps et dans diverses localités; mais on n'avait pas encore retrouvé celle qui avait été frappée à Nice en 1564.

Outre le mérite d'être unique et celui de porter en toutes lettres le nom d'une ville de nos Etats, notre écu présente encore une cause d'intérêt qui doit le faire apprécier davantage ; elle nous fait connaître quel était le monnayeur de Nice en 1564 ; ce qu'on ignorait encore. M. Promis a trouvé dans nos archives que Bernard Castagna y fabriquait en 1567 ; mais il n'avait pu découvrir le nom du maître de cette ville en 1564, 1565 et 1566. [1] Notre monnaie comble en partie cette lacune.

Pour compléter ce qui regarde ce règne, je dois encore signaler les variétés suivantes :

Une variété du quart frappée à Aoste par Nicolas Vialardo. [2] La principale différence est dans la légende de la face qui est : ✝ E . PHILIBERTVS : DVX SAB., au lieu de : ✝ E . PHILIBER : DVX : SABA .

Une variété du sol frappé à Bourg, en 1576, par Emmanuel Diano. [3] Cette variété porte l'étoile, marque de l'atelier de Chambéry, la date de 1570 et les initiales B . B .

Un blanc au type de celui qui a été fabriqué à Cham-

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, tome Ier, p. 207.
[2] Id., pl. No 18.
[3] Id., pl. No 49.

béry par Jean Miretto en 1578. [1] Les différences du nôtre sont : la date de 1579, les initiales L . M ., des trèfles au lieu de points entre les mots.

Enfin, une parpaiole battue à Bourg en 1578 et 1579 par Emmanuel Diano, ainsi que l'indiquent les initiales E . D . et le B placé sous l'écu. Le type est celui de la fig. 57 de M. Promis.

CHARLES-EMMANUEL Ier.

Charles-Emmanuel Ier a fait, dans les premières années de son règne, des quarts de sol en billon, dans le genre de ceux de son prédécesseur, c'est-à-dire avec ses initiales surmontées d'une couronne pour type de l'avers et une croix tréflée dans un contour à quatre lobes gravée au revers. Quelques-uns sont déjà décrits[2]; mais on trouve dans nos pays plusieurs variétés inédites de ces petites monnaies, frappées pour la plupart en deçà des monts. Elles diffèrent entre elles par la disposition et la combinaison des types accessoires : roses, point, lettres monétaires, grènetis, etc. Je me borne à en dessiner quelques-unes, sans entrer dans de plus amples explications. (Voy. pl. IIIe, Nos 1, 2, 3, 4 et 5.) Je ferai seulement observer que sur celles où l'on voit un G à l'avers ou au revers, on trouve aussi un petit I placé quelquefois dans la couronne comme au No 4, et quelquefois au-dessous, indiquant indubitablement l'ouvrier fabricant.

J'ai encore dessiné les monnaies inédites suivantes du même duc :

[1] *Monete dei Reali di Savoia*; pl. No 55.
[2] Id., Nos 11 et 14 des planches.

(Planche IIIe, No 6.) Ducaton frappé à Turin en 1591. Le type est celui des autres ducatons de ce prince. C'est toujours, à quelques légères différences près, d'un côté, le buste du monarque, et de l'autre, l'écu écartelé entouré d'un cartouche couronné et accosté du mot FERT; mais la légende de la face présente des différences; on lit : CAR . EM . D . G . DUX SABAUD . P . PED ., et à l'exergue : 1591 . T . Argent, poids, 24 deniers 22 grains. Il y en a un semblable avec la date 1590.

(Planche IIIe, No 7.) Petit gros sorti de l'atelier de Chambéry en 1610.

Avers. CAR . EM . D . G . SAB . P . PED . Un lion accroupi tenant un écu de Savoie.

Revers. MIHI . ABSIT . GLORIARI . 1610. Une croix tréflée. Le commencement des légendes est indiqué par le différent de la capitale de notre duché, la petite étoile.

(Planche IIIe, No 8.) Double florin de 1611.

Avers. CAR . EM . D . G . DUX SAB . P . P . Le buste du duc vêtu et orné du collier.

Revers. IN . HOC . EGO . SPERAB . (sperabo) 1611. Un écu de Savoie couronné et posé sur une grande croix de saint Maurice, dont les trèfles sortent au-dessous et de chaque côté de l'écu. Le rapport entre ce type et la légende qui l'entoure est évident, comme dans la pièce précédente. [1] L'unité de cette monnaie, soit le florin aux mêmes types, a déjà été publié. [2]

[1] Cette légende, ainsi que la précédente, est un des nombreux témoignages de la piété de nos souverains. Il y aurait un travail très intéressant à faire sur les légendes de leurs monnaies, surtout si, entre autres considérations, on cherchait à en observer l'esprit religieux, et à saisir les rapports qu'elles ont avec l'histoire.

[2] Promis, pl. XXXVe, No 47.

(Planche IIIe, N° 9.) Autre double florin frappé en 1617, et différencié par une étoile placée entre deux points sous le buste du prince. Je n'ai dessiné que l'avers de cette pièce.

Je vais maintenant décrire, sans en donner de *fac-simile*, plusieurs variétés des monnaies de Charles-Emmanuel Ier que M. Promis a déjà publiées et qu'il a dessinées sous N°s 18, 19, 29, 54 et 68.

Relativement au sol sous N° 18, dont ce numismatiste n'a vu qu'un exemplaire en mauvais état, sur lequel la légende du revers est effacée [1], l'exemplaire est bien conservé et me permet de faire connaître cette légende : ☩ D . G . DVX . SABAVDIE . 1586 . F. D . Ces deux dernières lettres sont les initiales de Philibert Diano, qui, en 1586, était maître à Bourg [2], ville où ce sol a été frappé et dont l'initiale B se trouve à l'avers. Sur une variété assez commune de cette monnaie, on voit une étoile à la place du B et au revers la date 1584 avec les lettres M . G ., initiales de Michel Grobert, maître monnayeur de Chambéry à cette date. [3] Sur une autre variété, c'est un G qui remplace le B, et au revers le millésime 1568 suivi des lettres D O ., pourrait le faire attribuer à l'atelier de Gex, qui a été dirigé à une époque rapprochée et sous le même règne par Benoît Doppet. [4]

Les variétés que j'ai sous les yeux de la pièce de dix sols, N° 19 des dessins de M. Promis, qui est sans date, n'en diffèrent que par l'inscription des années 1619, 1620, 1625 au-dessus de la couronne.

[1] *Monete dei Reali di Savoia*, pl. XXXe, N° 18.
[2] Id. tom. Ier, p. 31.
[3] Id., id. p. 24.
[4] Id., id. p. 35.

Je passe au N° 29 de M. Promis.[1] Je possède, entre autres variétés de ce sol frappé à Chambéry en 1594, des pièces sur lesquelles on trouve l'étoile entre la date et les initiales du maître des monnaies. Sur une d'elles datée de 1600, ces initiales sont : H. G[1]. (Hæredes Groberti), indication certaine des héritiers de maître Grobert qui ont continué à frapper, après sa mort, sous la tutelle d'Antoine Grobert.

J'ai rencontré deux variétés du *cavallot* (pièce de la valeur de trois gros au type du cheval libre) N° 54 de M. Promis.[2] Sur l'un, le mot Verceil est écrit à l'exergue à la place du millésime, et sur l'autre, une petite croix est gravée entre les jambes du cheval.

Pour ne rien négliger, il faut citer une acquisition récente de notre musée national, un spadin d'un coin un peu différent de celui qui est dessiné sous N° 68 de l'ouvrage de M. Promis. Il est en outre contremarqué à l'exergue vide du revers d'une croix tréflée, assez grande pour empiéter sur le grènetis. Cette croix est relevée en bosse sur une aire en creux un peu plus grande et de même forme.

CHRISTINE,

TUTRICE DE CHARLES-EMMANUEL II.

Le médailler du musée de Chambéry contient deux monnaies inédites frappées pendant la régence de Christine de France, mère de Charles-Emmanuel II; deux quarts de sol en billon. (Voy. pl. IIIe, Nos 10 et 11.)

[1] Planche XXXI.
[2] Planche XXXVI.

Le premier (N° 10) se rencontre fréquemment en Savoie avec les dates 1640 et 1641.

Avers. CAROLVS . EMMANVEL . Deux C, initiales du prince mineur et de la régente, liés par un lacs et surmontés d'une couronne fermée.

Revers. D . G. DVX . SAB . 1640 ou 1641. Un écu de Savoie d'une forme élégante, timbré d'un casque engoulé d'une tête de lion ailée. Billon.

Le second quart de sol (N° 11) est unique : il porte d'un côté les initiales C . C . séparées par deux roses et surmontées d'une couronne. Le type du revers est semblable à celui des quarts de sol des ducs Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel Ier dont il a été parlé ci-dessus, et dont notre quart ne diffère que par les initiales C . C ., au lieu de E . F . ou C . E . A la vue de ces deux lettres, je n'ai pas hésité un instant à attribuer cette petite pièce à la régence de Christine de France ; car les monnaies et les autres monuments de la minorité de Charles-Emmanuel II présentent seuls et peuvent seuls présenter ces deux lettres ainsi séparées. [1] Cette pièce, dont je n'ai vu qu'un seul exemplaire, est peut-être une monnaie d'essai. [2]

CHARLES-EMMANUEL II.

C'est par une petite monnaie de ce prince devenu majeur que je termine ce que j'avais à dire des monnaies

[1] Je dis *séparés* parce que l'on peut trouver deux C liés en un chiffre symétrique, suivant l'usage de cette époque, et n'équivalant en réalité qu'à un seul C.

[2] On pourrait peut-être voir dans notre quart une imitation des mêmes espèces de Charles-Emmanuel Ier faite par un prince voisin ; mais je me crois en droit de persister dans mon attribution jusqu'à preuve contraire.

inédites de nos souverains. (Voy. pl. IIIe, no 12.) Elle est en billon très allié et assez commune.

Avers : CAR . EM . D . G . DVX . S . Le buste du prince.

Revers : PRIN . PEDEMON . REX . CYP . Croix tréflée.

Tel est le résultat de mes recherches pendant les deux années qui viennent de s'écouler. Cette notice renferme la description de vingt-trois monnaies entièrement inédites, de plus de quarante-cinq variétés et de cinq pièces récemment éditées par MM. Blavignac, St-Quintino et Soret. En outre j'ai pu compléter des légendes que le mauvais état des exemplaires retrouvés par M. Promis, ne lui avait pas permis de donner entières. Pour éviter un reproche que j'ai vu faire avec justice à quelques numismatistes, je n'ai pas parlé d'autres variétés assez nombreuses dont les différences ne consistent que dans les dates ou dans quelques détails peu importants. Ainsi j'aurais pu citer :

Une variété de l'obole d'Amédée VIII, No 7 de M. Promis, sur laquelle on trouve SABAVDIE au lieu de SABAUDIA ;

Un demi-gros du même prince, No 9 du même auteur, avec cette leçon dans la légende CHA . ET . VG . au lieu de CH . AVG . ;

Un petit blanc de Charles Ier dans le genre du No 2 de M. Promis, mais sur lequel le casque et le cimier sont placés de profil, au lieu d'être de face, et où le contour du revers est simple et sans fleurons ;

Une pièce de trois gros de Philippe II avec des différences dans les deux légendes et dans le P, type du revers, etc., etc.

Mais j'ai préféré m'en tenir à celles qui pouvaient établir un fait et servir à l'étude de la numismatique savoisienne. J'espère que ce ne sera point mon dernier mot sur les monnaies inédites de notre pays. L'on sait déjà toutes les raisons que l'on peut avoir d'espérer de nouvelles découvertes. Il y a tout lieu de croire qu'elles seront mieux surveillées, aujourd'hui que l'on apprécie davantage l'importance de ces bonnes fortunes.

TABLE

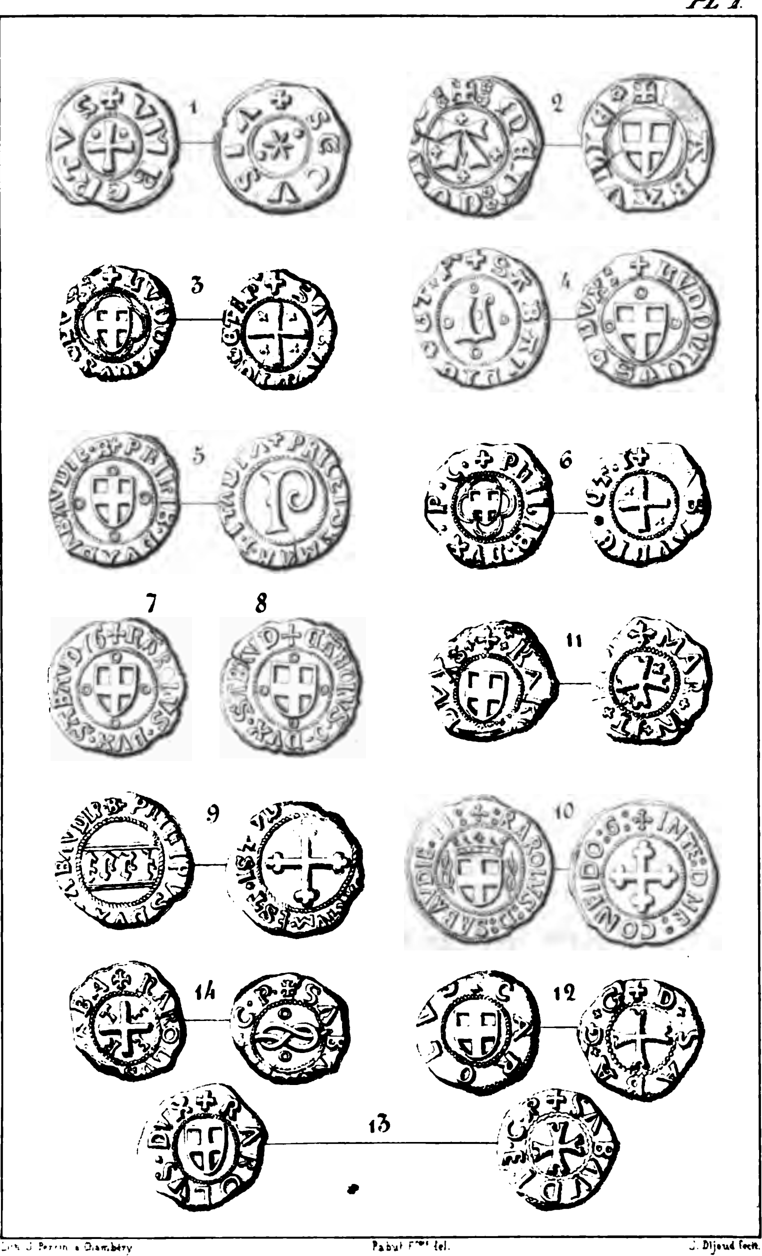
Nota. — J'ai cru devoir dresser, pour faciliter les recherches et les citations, une table des monnaies dont je viens de parler, avec des numéros d'ordre pour chaque règne.

EMMANUEL-PHILIBERT.

CHARLES-EMMANUEL Ier.

Toutes ces pièces se trouvent au musée de Chambéry, sauf les trois dernières qui sont uniques, le N° 6 d'Amédée VIII, qui est au musée de Genève, et les suivantes qui appartiennent à la collection particulière de l'auteur.

Amédée VI. (N° 1.)
Amédée VIII. (N° 4.)
Louis. (N° 2.).
Philibert Ier. (N° 2.)
Charles Ier. (Nos 1, 2, 3.)
Charles II. (Nos 2, 3, 4, 10, 13, 14.)
Emmanuel-Philibert. (Nos 5, 7, 8, 9, 10.)
Charles-Emmanuel Ier. (Quelques variétés du N° 1; plus les Nos 4 et 8.)



Lith. J. Perrin à Chambéry — Pabut F^res del. — J. Dijoud fecit.

Monnaies inédites de Savoie.



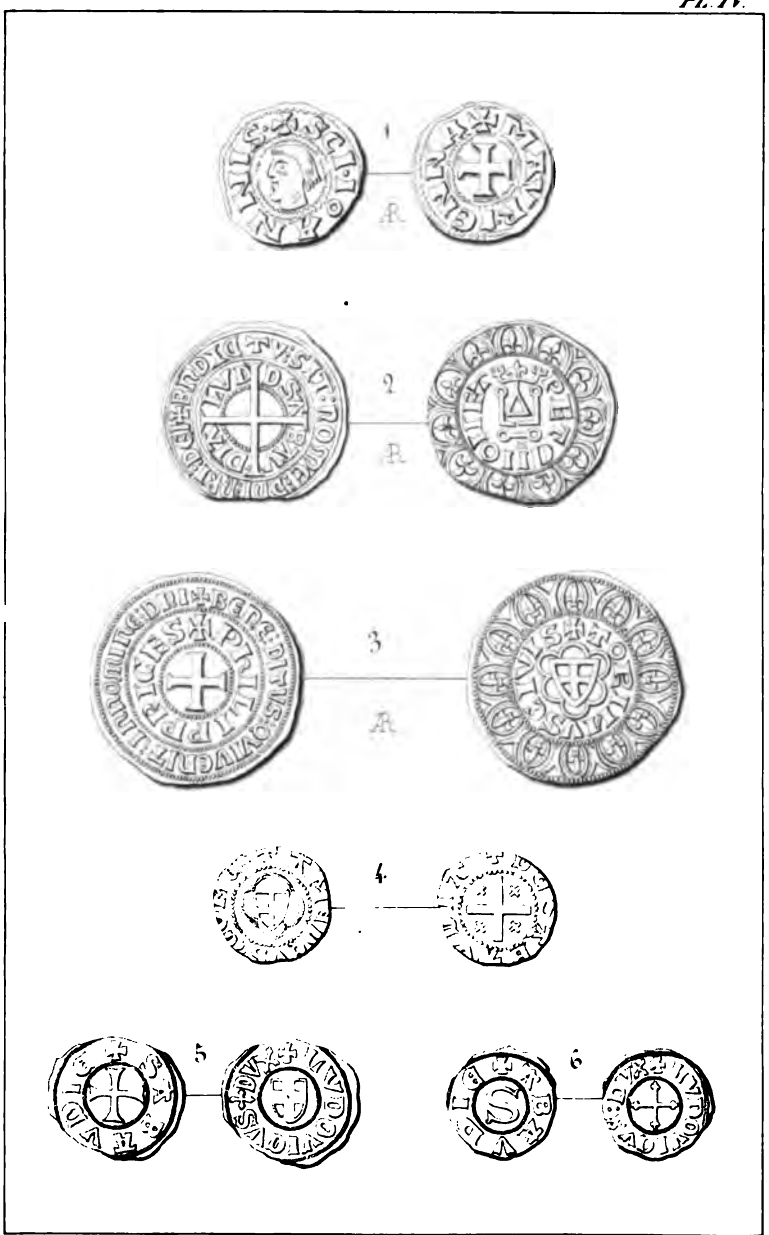
Lith. J. Perrin Chambéry — Rabut F. del.

Monnaies inédites de Savoie.



Lith. J. Perrin Chambéry. Kabat Fçois del. J. Dijoud fecit

Monnaies inédites de Savoie.



... à Chambéry — Pabut F... del. — [illegible]

Monnaies de Savoie.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR LA

CONDITION DES JUIFS EN SAVOIE

DANS LES SIÈCLES DU MOYEN-AGE

PAR LE Mis COSTA DE BEAUREGARD

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

« Il n'est pas toujours facile, dit un auteur contemporain, de fixer l'époque où les Juifs ont apparu pour la première fois dans un pays. L'histoire ne voit que ce qui se fait avec bruit, et les Juifs ont toujours marché dans l'ombre et en silence ; ils se sont glissés comme des muets à côté des peuples soulevés presque partout contre ces proscrits. [1] »

Nous ne savons sur quelle autorité Grillet a avancé que

[1] *Des Races anciennes et modernes de l'Afrique septentrionale*, par M. Pascal Duprat.

ce fut le comte Edouard qui, le premier, appela les Juifs dans la capitale de ses Etats; il fixe à l'année 1319 l'époque de leur établissement à Chambéry [2]; cependant il résulte de documents authentiques, que sous les règnes des comtes Pierre, Philippe, Amédée IV, Amédée V, ils étaient nombreux en Savoie, et réglaient chaque année avec le conseil du prince l'impôt qu'ils devaient payer. Amédée V leur donna des privilèges et leur permit de se constituer en corps. Le comte Edouard confirma ces concessions et en accorda de particulières à quelques-uns d'entre eux par une charte de sauvegarde que M. le chevalier Cibrario a citée le premier et qu'on trouvera parmi les documents qui accompagnent ce Mémoire. [3] Par cette lettre, datée de Saint-Georges d'Espéranche le 17 novembre 1323, le comte Edouard promet à ses Juifs *nos iuis*, de les faire jouir des privilèges qu'il leur concède *en la manière qu'il pourra le plus fort et suivant les généralités et especialités qu'ils poirront mostrer par lectres scellées par bonne mémoire Mons. Amé jadis comte de Savoye ou confirmées de ly.* [4] Aymon, quelques années plus tard, réduisit à 12,000 les 20,000 florins de Florence que les Juifs s'étaient engagés à payer au comte Edouard pour la confirmation de ces privilèges. (Voy. *Doc.*, n° 2.) Un témoignage positif contredit d'une manière plus directe encore l'assertion de Grillet, c'est le compte du châtelain de Chambéry qui mentionne en l'année 1300 un tribut de 5 sous forts payés par les Juifs, et, plus loin, le supplice de deux hommes de leur nation, condamnés à

[2] Grillet, *Dict. hist.*, tom. II, page 89.
[3] Voy. *Docum.*, N° 1.
[4] Cibrario, *Delle Finanze della Monarchia di Savoia.*

être pendus par les pieds aux fourches patibulaires de la châtellenie *pro execrandis nequitiis*. [5] Ce genre de supplice avait été expressément réservé aux Juifs par une ordonnance de Philippe-Auguste qui prescrivit en même temps *qu'on ne les pendît qu'entre deux chiens*.

On a beaucoup discuté sur l'ancienneté du passage des Hébreux en Occident : quelques auteurs ont avancé contre l'évidence, qu'on ne commença à parler d'eux en Europe que vers le milieu du XI[e] siècle, mais les rabbins allemands et espagnols soutinrent une thèse bien différente ; ils prétendirent prouver que la présence de leurs anciens coreligionnaires en Espagne et dans les provinces allemandes était antérieure de plusieurs siècles à la destruction de Jérusalem. Pour justifier cette étrange assertion, les Juifs d'Ulm produisirent, en 1348, l'original de la lettre, qui leur fut adressée par leurs frères de Judée pour les informer de la mort de Jésus-Christ ; les rabbins espagnols, à leur tour, annoncèrent avec éclat, en 1480, la découverte faite à Sagonte du tombeau d'un officier de Salomon ; le cercueil contenait des ossements gigantesques, et sur la pierre qui le couvrait, se lisait, en caractères hébraïques, le nom d'Addonizam, mort en Espagne pendant qu'il y recueillait le tribut au nom du roi, son maître. Suivant les inductions que les Juifs tiraient de cette découverte, Salomon, ayant rendu l'Espagne tributaire, y puisait une partie des trésors qu'il employait à la construction du temple de Jérusalem. On peut juger du degré de confiance que méritent de semblables récits ; cependant l'ancienneté de l'établis-

[5] *Libr. in factura fulcharum in quibus duo Judei fuerunt suspensi per pedes pro execrandis nequitiis.* (Compte de Rodolphe Baralis, châtelain de Chambéry, de 1300 à 1301.

sement des Hébreux en Allemagne et dans la péninsule espagnole est prouvée d'une manière irrécusable par les lois de Constantin qui concernent les Juifs de Trèves et de Cologne, et par les canons du concile d'Illibéris tenu l'an 305 de l'ère chrétienne.[6] Moins de deux siècles après, on trouve les Juifs établis dans quelques provinces des Gaules, telles que le Berry, le Languedoc, la Touraine ; selon Basnage, ils y auraient été nombreux dès le milieu du V[e] siècle.

C'est peut-être le cas de citer ici l'opinion d'un savant qui donnerait à l'établissement des Israélites en Occident une bien autre ancienneté. M. Azaïs, président de la Société archéologique de Beziers, dans ses intéressantes recherches sur le patois de cette ville, signale un nombre considérable de mots dont la racine se retrouve dans la langue hébraïque, et beaucoup d'autres dont l'origine est évidemment celtique ; de ces rapprochements il croit pouvoir conclure que les premiers habitants du Languedoc furent des Hébreux auxquels les Celtes ont succédé. Il trouve dans l'ancien nom de Beziers un argument curieux en faveur de son opinion. *Bet* ou *Beth* en hébreux signifie maison, et le verbe *ara*, voyager, d'où fut formé *Bætara*, nom que portait Beziers dans l'antiquité, et qui se traduit ainsi exactement, suivant l'auteur, par *maison* ou *demeure du voyageur*. « Supposez, continue M. Azaïs, que les hommes nés dans la Judée, ne connaissant que la langue hébraïque, soient primitivement venus s'établir sur la colline que nous habitons, et qu'arrivés sur le plateau que nous appelons place Saint-Louis,

[6] *Concil. Elibertinum sub Marcello V breviarium chronologicum Francisci Longi* (Index).

ils aient embrassé du regard cette plaine immense qui s'étend au midi de la rivière d'Orb, cette plaine immense, ils l'auraient nécessairement appelée *Reba*, car *Reba* signifie vaste étendue; eh bien! messieurs, cette plaine immense, je ne sais combien de siècles après, nous l'appelons encore *Rebeau*. »

Plus loin, M. Azaïs cite des phrases presque entièrement hébraïques dont l'usage populaire est immémorial parmi les enfants de Beziers qui les redisent dans leurs jeux.

Ces observations sont curieuses, mais elles ne nous paraissent pas prouver sans contestation que les premiers habitants de Beziers aient été des Hébreux, ni que ceux-ci aient peuplé le Languedoc avant les Celtes, les Grecs, les Romains, les Visigoths, les Arabes qui ont laissé dans les patois de cette province tant de mots dérivés des langues qu'ils y parlèrent tour à tour. L'histoire marque l'époque où ces peuples divers apparurent pour la première fois dans la Gaule méridionale, les uns, tels que les Phocéens, venaient y fonder de riches et paisibles colonies; les autres, comme les Sarrazins et les barbares du Nord, y porter la dévastation et la mort; mais la tradition historique est complètement muette sur l'occupation des Hébreux. Pour en retrouver la trace au delà des Celtes, il faudrait remonter peut-être jusqu'à l'époque de la confusion des langues et à la grande dispersion des peuples, et ce serait tomber dans de véritables rêveries. On peut expliquer d'une manière satisfaisante et plus naturelle l'origine des mots hébreux que M. Azaïs signale dans le patois de Beziers.

Les conciles d'Agde et d'Arles, présidés par saint Césaire, s'élèvent contre les rapports trop fréquents que

les chrétiens entretenaient avec les Juifs et prouvent que ces derniers existaient en grand nombre dans la Narbonnaise et l'Aquitaine ; ils faisaient un commerce considérable à Toulouse et à Beziers, et une charte remarquable, citée par Brequigny, nous apprend qu'au XIIe siècle, ceux qui habitaient cette dernière ville étaient en butte à un singulier outrage qu'on appelait *bellum lapidationis*. La population chrétienne de Beziers avait le droit de poursuivre à coups de pierres, la nuit et le jour, tous les Juifs qui paraissaient en public depuis la première heure du samedi, veille du dimanche des Rameaux, jusqu'à la dernière heure de la seconde fête de Pâques. L'évêque Guillaume, en 1160, les affranchit de cette humiliation au moyen d'un tribut considérable qu'ils s'obligèrent à payer à l'église de Saint-Nazaire.

Ces témoignages établissent donc la présence des Juifs à Beziers du Ve au XIIe siècle ; les preuves ne manqueraient pas pour démontrer qu'ils continuèrent à y résider en grand nombre pendant toute la durée du moyen-âge ; leur contact habituel avec le peuple dut introduire dans le langage vulgaire, quelques expressions de la langue hébraïque, dont les Juifs ont toujours et en tout lieu conservé l'usage. On peut donc, sans remonter à des époques inconnues, admettre leur concours à la formation des patois du Languedoc, tout aussi bien que celui des Visigoths, des Arabes et des Basques qui ont eu avec les habitants de la Gaule méridionale des rapports d'une bien moindre durée.

L'étude comparée des langues appliquée à l'histoire peut faire faire des progrès à cette science, mais il faut se prémunir contre les inductions hasardées auxquelles elle peut donner lieu.

Les Juifs parurent en Angleterre longtemps après s'être montrés dans les Gaules, mais l'Italie leur servit d'asile dès les temps les plus reculés. Bien des siècles avant la destruction de Jérusalem, ils avaient à Rome une colonie nombreuse. Tibère, Caligula, Domitien les persécutèrent; Claude les chassa de sa capitale où ils reparurent sous Néron, et ce prince, les enveloppant dans la proscription des chrétiens, en fit périr un grand nombre dans d'horribles supplices. Des milliers d'Israélites que Titus, après la ruine de Jérusalem, avait traînés à Rome pour orner son triomphe, furent relégués au delà du Tibre, sur le mont Janicule, et au Vatican, près du pont Elius. Là, pendant douze siècles, leur descendance avilie vécut sur l'emplacement que saint Pierre illustra par son martyre, et qu'occupe aujourd'hui la plus célèbre église du monde. Ainsi, la croix qui, du haut de la gigantesque coupole, étend son ombre triomphante sur l'univers catholique, s'éleva sur les débris de ce peuple qui en fit au Calvaire l'instrument du plus grand des crimes, et dans son horrible délire demanda que le sang d'un Dieu retombât sur ses enfants. Pourrait-on méconnaître dans l'avilissement et les malheurs de cette nation l'effet du redoutable anathème qui l'a frappée? *Errante sur toute la terre, sans Dieu, sans roi, sans tabernacles, il ne lui reste plus aucun vestige de la patrie*, dit Tertullien; le châtiment qui l'écrase ne pouvait être plus terrible, car il a enveloppé la religion, les hommes et la terre où ils habitaient. [7]

Sous la domination paternelle des papes, les descendants des Hébreux vécurent plus heureux que sous celle

[7] Basnage, tom. II, page 5.

des Césars, et jouirent dans les Etats de l'Eglise d'une protection qu'on leur faisait acheter à des taux excessifs dans les autres pays de l'Europe. Les princes ne se faisaient aucun scrupule de fausser sous le plus léger prétexte les engagements qu'ils avaient pris envers eux, et les comtes et ducs de Savoie à cet égard ne se montrèrent point scrupuleux. On trouve le complet aveu des extorsions et des dénis de justice dont se rendaient coupables les officiers ducaux, dans une charte de 1449 par laquelle le duc Louis révoque les commissaires extraordinaires nommés pour surveiller les Juifs piémontais, et annulle leurs actes et sentences. (Voy. *Doc.*, N° 3.)

Nous avons dit que les Juifs existaient à Chambéry avant le règne du comte Edouard, et beaucoup plus anciennement dans les autres parties des Etats de Savoie. Peut-être pourrait-on rapporter l'époque de leur première apparition dans nos provinces à la seconde moitié du XIIe siècle; le roi Philippe-Auguste prenait alors contre eux des mesures rigoureuses. Ils avaient accumulé de telles richesses en ruinant le peuple par leurs usures, qu'ils possédaient la moitié de Paris et un tiers des biens du royaume. [8] Enhardis par l'impunité, on les vit contraindre le pauvre à aliéner sa liberté et se livrer à eux comme esclave, s'il ne pouvait acquitter sa dette. Le jeune roi, sur l'avis de son conseil, fit arrêter, le 11 février 1179, jour du sabbat, tous les Juifs qui résidaient dans la capitale; on s'empara de leurs trésors, on séquestra leurs immeubles; leurs créances furent déclarées illégitimes, et la cinquième partie de la dette

[8] Daniel, *Hist. de France*, tom. III, page 378. — Langlet-Duffresnoy, *Dict. hist. des Français*, tom. II, page 578.

dont l'ordonnance de Philippe affranchissait ses sujets, fut dévolue au trésor royal. Peu après, une sentence de bannissement les chassa du royaume, et les proscrits se réfugièrent dans les pays voisins de la France, comptant sur la mauvaise administration des finances pour redevenir nécessaires; ils furent très nombreux à cette époque en Dauphiné et en Bourgogne, et on peut conjecturer qu'ils se répandirent en même temps dans les Etats de Savoie que gouvernait alors le comte Thomas Ier. Cependant dans les documents relatifs au règne de ce prince que nous avons pu consulter, il n'est fait nulle part mention des Juifs. D'après les statuts municipaux de toutes les villes de l'Europe, il leur était interdit sous les peines les plus sévères de se mêler avec les chrétiens. On leur assignait un quartier spécial appelé *Juiverie*, *Juderie* ou *Judée* dans notre vieux langage, et *Ghetto* chez les Italiens. Quelques auteurs sérieux ont voulu découvrir l'origine de cette dernière dénomination qui subsiste encore de nos jours; mais Joseph Sessa; qui cite ses recherches dans son traité *De Judeis* [1], convient qu'il n'a rencontré ni textes, ni canons, ni docteurs qui aient pu lui fournir à ce sujet une explication satisfaisante; cependant, malgré cet aveu, il prétend que le mot *Ghetto* signifie exactement *stabulum Hebreorum*. C'est là qu'agglomérés dans des maisons sales et étroites, les Juifs de basse condition se livraient au moyen âge, comme ils le font de nos jours encore, à des métiers abjects et insalubres.

On sait que l'invention du papier remonte à une époque fort reculée; celui qui se fabriquait avec du coton,

[1] *Tractatus de Judeis, eorum privilegiis, observantia, et recto intellectu*, Turin, 1718, auctore Joseph Sessa.

carta bombycina, *damascena*, *cuttunea*, fut connue des Orientaux dès le IXe siècle ; quant au papier de chiffons, il ne commença à être employé que vers la fin du XIIIe. Une lettre écrite par Joinville à Louis X, citée par Mabillon, est peut-être le plus ancien document écrit sur cette substance qui se soit conservé jusqu'à nos jours. Au commencement du XVe siècle l'usage du papier devint général. Les premières manufactures s'élevèrent en Lombardie, et les plus anciennes de France furent celles d'Essonne et de Troyes. Les Juifs fournissaient les haillons dont elles composaient leur pâte, et les recueillaient de toutes parts pour les amonceler dans leurs demeures : souvent par cupidité, trompant les lois sanitaires, ils y entassaient les dépouilles des cadavres qu'ils achetaient à vil prix lorsque sévissait une épidémie. On comprend la funeste influence de ces dépôts infects sur ceux qui en respiraient les miasmes. Bernard Ramazzini, célèbre professeur de médecine à l'université de Pavie, la peint en ces termes : « *Tussiculosi ergo, anhelosi, nauseabondi,* « *vertiginosi, in hujusmodi opere fiunt. Quid enim sordi-* « *dius ; quid magis abominandum excogitari potest quam* « *sordium omnium in unum collectus cumulus ex homi-* « *num, mulierum cadaverum inquinatis spoliis?* » Leur vie sédentaire et une nourriture malsaine contribuaient aussi à développer en eux le germe d'une foule de maux ; plus que tous les autres, ils étaient sujets à la lèpre, cette terrible maladie du moyen âge. Leur malpropreté répandait autour d'eux une odeur repoussante que le peuple croyait être inséparable de leur personne : on fuyait le contact d'un Juif comme celui d'un animal immonde et dangereux, et on les astreignit à porter un signe qui pût les faire reconnaître lorsqu'ils paraissaient

en public. Ce signe était, en Angleterre, une plaque carrée de feutre ou de drap jaune; en Italie, en France et en Allemagne, un cercle de même étoffe dont la dimension et la couleur ont souvent varié. On l'appelait *la roue des Juifs*. Cette marque fut prescrite pour la première fois en 1217, par le concile de Latran, et devait être portée ostensiblement sur la poitrine et sur le dos. Un édit du roi Jean, daté de Reims le 21 octobre 1363, ordonne une grande rouelle, bien notable, de la grandeur du grand scel du roi, partie de rouge et de blanc, *et telle que l'on puisse appercevoir au vestement dessus soit mantel ou autre habit en tel lieu qu'ils ne la puissent musser.* [10] L'habit ou le manteau du Juif surpris hors de sa demeure appartenait au dénonciateur, et de plus, le délinquant devait payer au fisc une amende de dix livres tournois. Il y avait lieu également à une peine pécuniaire si le cercle n'avait pas les dimensions fixées; aussi les Juifs étaient-ils autorisés à choisir parmi leurs prud'hommes des conservateurs de la roue, qui en représentaient le type échantillé au châtelain lorsqu'il y avait contestation.

Philippe le Hardi, roi de France, ajouta à la roue un bonnet allongé en forme de corne, *pileum cornutum*. A Marseille, d'après les prescriptions du concile d'Arles, les enfants Juifs au-dessus de sept ans portaient une calotte jaune, et les filles ou femmes au-dessus de douze ans étaient obligées de se couvrir la tête et le visage avec un voile qu'on nommait *orale* ou *oralia*. Nos princes adoptèrent dans leurs Etats une partie de ces règlements. Amédée VIII, dans ses statuts publiés en 1430, ordonne

[10] Ducange, *in verbo Judæi* (musser, cacher).

que les Juifs soient séparés des chrétiens et réunis depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, dans un quartier sûr et fermé qu'il appelle *Judeazimus*. Là, pendant les jours de la Passion, ils devaient tenir exactement closes les portes et les fenêtres de leurs demeures, sous peine de prison, et ne pouvaient paraître en public. Enfin, ils devaient porter sur l'épaule gauche la roue partie de drap rouge et blanc, quels que fussent leur sexe et leur âge, *ut clare infideles a fidelibus discernantur*. [11]

Nous avons vu quelles étaient l'occupation et l'existence du plus grand nombre des Juifs, ceux d'entre eux qui par la fortune s'élevaient au-dessus de la condition misérable de leurs frères, se livraient au commerce, surtout à celui des pierreries et des monnaies. Le plus grand nombre prêtait sur gage et exerçait l'usure, quelques-uns s'adonnaient à l'étude des sciences, surtout à celle de la médecine, et aux pratiques mystérieuses de l'art cabalistique et de la magie. C'était parmi les Juifs que se trouvaient les *myres* et les *physiciens* les plus habiles; ils possédaient, pour guérir, de merveilleux secrets, excellaient dans la composition des poisons et des philtres, tiraient des horoscopes, et vendaient à la crédulité de nos pères les secrets de l'avenir.

Le comte Amédée VI eut pour médecin attaché à sa personne un Juif célèbre par son mérite qui remplissait la charge de physicien de la ville de Chambéry; il se nommait maître Palmerius, et recevait sur la cassette du prince une assignation annuelle de 200 florins d'or. Un autre Juif, maître Isaac, fut médecin d'Amédée VIII. Mais à côté de ces hommes d'un talent véritable, de dan-

[11] Borelli, *Editti*, p. 1233 et suiv.

gereux imposteurs exploitaient l'ignorance et la superstition du peuple. En 1466, vivait à Chambéry un Juif qui remplissait tour à tour les fonctions de tailleur et de médecin ; le texte du document où nous avons puisé les détails qui suivent dit : *Quidam Judeus medicus ruffus lentillosus et sartor*. Un malheureux atteint d'épilepsie vint le consulter pour son mal, et l'empirique promit une guérison radicale ; mais pour prix du spécifique merveilleux dont il devait faire usage, il exigeait quatre florins d'or et le secret le plus absolu. Hugonin, c'était le nom du malade, souscrivit avec empressement à ces conditions. Le Juif alors lui ordonna d'aller au cimetière des chrétiens chercher la tête d'un cadavre. Hugonin, profitant des ténèbres de la nuit, fouilla les sépultures de Lémenc et en rapporta la dépouille. Le Juif exigea d'abord que, pour garantie de son salaire, Hugonin lui remit la robe qu'il portait ; puis ayant finement broyé une partie des os de la tête, il en jeta la poussière dans une noire liqueur sur laquelle il prononça des paroles mystérieuses, et prescrivit au patient de boire pendant neuf jours ce dégoûtant breuvage dans le crâne même du mort. Au temps fixé pour la guérison, le Juif vint voir Hugonin ; son mal avait empiré. Pour se justifier, il accusa le malade d'avoir paralysé l'effet du remède en en divulgant le secret. Cependant il lui indiqua un charme plus puissant. Au fort de l'accès, l'épileptique devait embrasser sa femme, et celle-ci transmettre aussitôt cette caresse à un noyer jeune et de bonne venue, ayant bien soin dans le trajet de ne parler à personne ; l'ordonnance fut exactement suivie, mais le noyer sécha sur pied, et les attaques du mal devinrent plus violentes et plus longues. Hugonin, furieux, redemandait sa robe au

Juif, et le menaçait de le traduire au tribunal du châtelain. L'imposteur toutefois parvint à le calmer encore, en prescrivant un dernier remède dont nous croyons plus convenable de reproduire la formule originale, que d'en donner la traduction : *Faciatis quod quando dicta infirmitas tenebit vos quod uxor vestra accipiat de urina sua plenum os suum et aspergat vobis supra faciem quod et fecit ipsa uxor et nihil sibi valuit.* [12]

Ainsi, les Juifs rendaient aux chrétiens outrages pour mépris lorsqu'ils pouvaient le faire avec impunité.

Nos pères ignoraient l'industrie ; la plus grande partie de l'or qui circulait en Europe au moyen-âge était entre les mains des Juifs, et leurs richesses les rendaient nécessaires aux princes dont ils alimentaient le trésor par des dons forcés ou en prenant à ferme les droits du fisc et la perception des péages ; aux seigneurs qui, croyant déroger en s'occupant de l'administration de leurs domaines, trouvaient commode de s'adresser aux usuriers pour obtenir des ressources qu'ils dissipaient rapidement dans leurs entreprises guerrières ou les prodigalités qui accompagnaient leurs loisirs ; au peuple enfin qui, écrasé par les tailles, obtenait des exacteurs un sursis momentané en recourant aux prêteurs.

On entend aujourd'hui par usure l'intérêt ou profit exigé au-dessus du taux fixé par la loi ou établi par les usages du commerce. Autrefois les ordonnances ecclésiastiques et civiles considéraient comme usuriers tous ceux qui faisaient métier de prêter de l'argent pour en avoir un intérêt. *Est usurarius quisquis tradit mihi nummos spe lucri.* Par une ordonnance publiée en 1230,

[12] Voy. *Docum.*, N° 4.

saint Louis définit ainsi l'usure : *Usuras autem intelligimus quidquid est ultra sortem (principal)*.[13] Cependant, au moyen-âge, malgré ces règlements et l'infamie qui s'attachait à leur industrie, les prêteurs à usure étaient publiquement reconnus et autorisés : les princes et les communes les appelaient sur leurs terres, réglaient avec eux le taux de l'intérêt qu'ils pouvaient percevoir, et le stipulaient dans les chartes de priviléges qui leur étaient concédés, ce taux était communément de vingt-cinq pour cent.[14] Mais l'usurier l'élevait sans honte et sans mesure quand il pouvait le faire avec impunité. Dans un mémoire précédent, nous avons cité un exemple remarquable de ces iniques exactions.[15] Le compte-rendu par les syndics de Chambéry, en 1349, présente un fait analogue dont les circonstances nous semblent offrir quelque intérêt historique.

Le comte Amédée VI venait de licencier les troupes qu'il entretenait en Savoie pour la défense de ses frontières. La cession du Dauphiné, faite par Humbert III à Charles de Valois, avait enfin mis un terme à la lutte acharnée que nos princes soutenaient depuis tant d'années contre les Dauphins ; en même temps Thomas, marquis de Saluces, et Luchino Visconti, seigneur de Milan, jaloux de la puissance que la Maison de Savoie acquérait au-delà des Alpes, se liguaient pour la détruire, et faisaient des offres secrètes aux soldats mercenaires qui venaient d'abandonner les drapeaux du Comte-Vert. Un grand nombre d'entre eux se mit à leur solde et passa

[13] Ducange, *Gloss.*, in verbo *Usura*.
[14] Cibrario, *Economia politica del medio evo*, t. III, p. 317.
[15] *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, t. XI.

en Piémont pour se joindre à quelques bandes de ces redoutables aventuriers connus sous le nom de Routiers, d'Ecorcheurs, de Malandrins, de Tardvenus, fragments des grandes compagnies qui désolaient alors la France. Sous la conduite du grand David et de Robert du Pin, dit la Chronique de Savoie, *ils vindrent logier en l'abbaye de Staphardé, et de là ils corrurent la terre du prince Jacques et du comte de Piedmont, et y firent moults de dommaiges, de griefs et d'inconvénients.* [16] Le comte de Savoie se trouvait au château du Bourget lorsqu'il reçut ces fâcheuses nouvelles; aussitôt il envoie l'ordre à ses barons de réunir leurs lances, et franchit les Alpes à leur tête pour punir ces insolents agresseurs. Amédée, comte de Genève, se rendit à Chambéry avec 100 hommes d'armes [17], et à l'appel de leur suzerain vinrent se ranger sous sa bannière Humbert de Luyrieux, Guigues de Seyssel, seigneur d'Aiguebellette; Jacques de Chevelu, Guillaume de Soumont, Guyonnet de la Forest, Perronet de Greysy, Rolet de Montmayeur, Guide de Chignin, Humbert de Clermont, Guy de la Poipe, et une foule d'autres bannerets, élite de la noblesse de Savoie; mais le trésor du prince était épuisé, et Guillaume Bon, son ministre, fut obligé d'emprunter la somme nécessaire aux frais de cette expédition; il demanda 400 florins d'or à la ville de Chambéry. Les syndics Jean Bonnivard, Jacquemet Faczon dit Bouczan et Guillaume Ronda se trouvèrent alors dans un embarras cruel; il était impossible, vu la misère publique et le malheur des temps, de songer à frapper une taille sur les *manants* et bour-

[16] *Monum. hist. patr.*, *Chroniq. de Sav.*, p. 290.

[17] *Compte de Guillaume Bon, trésor. génér. de Sav.*, 1349.

geois de la ville (moyen généralement employé pour faire face aux dépenses imprévues). La peste, l'année précédente, avait dépeuplé la capitale de la Savoie et presque annulé les revenus de la commune *(de exitu furni de foris porta et furni novi subtus castrum non computat, quia vacaverunt ratione mortalitatis que fuit ibid. anno* 1348 *et* 1349). Les syndics, dans leur détresse, s'adressèrent alors à maître Jean Picard, qui faisait profession de prêter à usure, et l'obligation fut stipulée par Guillaume de Thoires, clerc de la commune, le 23 mars 1349 : on convint que le capital serait exigible le jour de la Pentecôte, et que l'engagement des syndics porterait 466 florins, au lieu de 400 qui leur furent comptés. Maître Picard s'attribuait ainsi *pro commodo et lucro*, suivant sa formule, un intérêt de 88 3/5 pour 100. [18] Mais le jour de la Pentecôte arriva et bien d'autres le suivirent sans que le trésorier du prince songeât à rembourser les 400 florins. Jean Picard, peu touché de la position de ses débiteurs, insistait pour être payé ; les syndics, victimes de leur dévoûment, recoururent alors à noble et puissant Pierre de la Ravoire, et employèrent un florin d'or à acheter des lavarets qu'ils offrirent au chevalier pour le déterminer à intervenir en leur faveur auprès de l'impitoyable créancier. [19]

Nous avons dit quelle pouvait être dans nos provinces, au moyen âge, la mesure légale de l'usure, et quelle extension les Juifs parvenaient à lui donner par leur sordide

[18] Pâques tombait cette année (1349) au 12 avril, et la Pentecôte au 1er juin.

[19] *Lib. in lavaretis datis dno Petro de Ravoyria militi ut eis faceret dare dilacionem per Johannem Picardi de debito quatercentum florenorum auri boni ponderis.*

industrie ; aussi furent-ils en tout lieu l'objet de l'exécration publique, et, lorsque les plaintes du peuple épuisé par leurs rapines devenaient trop vives et fournissaient un prétexte aux rigueurs du prince, celui-ci les proscrivait et s'emparait de leurs richesses. A leur tour, les grands vassaux et les municipes leur imposaient tous les genres d'humiliations.

La faculté de séjourner et de négocier dans un lieu déterminé, celle de changer de domicile, l'autorisation de tester, celle même de donner la sépulture aux cadavres de leurs parents, se payaient par une taxe arbitraire; souvent le caprice d'un châtelain ou des chefs de la commune astreignait les Israélites à de honteux servis qui se trouvaient aussitôt constitués en droits acquis : c'est ainsi que plusieurs villes de France soumirent les Juifs au droit du pied fourchu, c'est-à-dire qu'ils devaient acquitter au péage municipal la somme fixée pour le passage d'un bouc, d'un porc ou de tout autre animal immonde qui a le pied fendu. On lit ailleurs *que chacun Juif passant sur les terres du seigneur lui doit un péage de 4 déniers, et la Juive autant. Si elle est enceinte, elle paye au double, et pour chacun de leurs livres* 12 *deniers.* [20] Tristan le Voyageur nous apprend que *la billette appendue aux brancheries des péages* de certaines villes du Languedoc obligeait tout Juif passant *à mettre ses chausses sur sa tête et à dire bon gré malgré un* Pater noster *dans le patois du pays*. A Toulouse, le syndic des Juifs était obligé chaque année d'offrir treize livres de

[20] Compte de la châtellenie de Montdoubleau, 1137, cité par M. de Maslatrie dans un ouvrage qui a pour titre : *Des Droits seigneuriaux abolis par la législation nouvelle.*

cire à la fabrique de l'église cathédrale aux fêtes de Noël, de l'Assomption et le vendredi saint. On choisissait pour recevoir cet hommage le clerc le plus robuste, et, lorsque le député se présentait à la porte du temple avec son tribut, qu'il offrait à genoux, il recevait en échange un vigoureux soufflet. Dans une de ces occasions solennelles, un officier du comte de Toulouse, célèbre par sa cruauté et sa force extraordinaire, obtint de l'évêque l'autorisation de remplacer le clerc, et, tandis que le malheureux Juif humblement agenouillé lui offrait son tribut sur un plateau d'étain, le brutal chevalier le frappa si rudement de son gantelet de fer, qu'il lui brisa le crâne et le renversa mort à ses pieds.

On croit que l'usage du soufflet fut établi par Charlemagne. Les Juifs, sous le règne de ce prince, ayant, dit-on, livré Toulouse aux Sarrazins, il fit décapiter les chefs du complot, après avoir repris la ville, et condamna le reste des coupables à cette humiliation, dont ils ne parvinrent à s'affranchir que plusieurs siècles après. Mais Basnage conteste sur de fortes preuves la vérité de cette origine. [24]

Les obligations bizarres dont nous venons de parler témoignent du mépris et de la haine qui animaient contre les Juifs les populations au moyen âge. On les accusait de crimes monstrueux et de détestables profanations, comme de mêler des hosties consacrées à la nourriture des animaux les plus immondes, et de crucifier des enfants chrétiens chaque année, le jour du vendredi saint, pour célébrer l'anniversaire du grand crime commis par leurs pères. En 1320, sous le règne de Phi-

[24] Basnage, tome XIII, page 77 et suiv. et page 99 et suiv.

lippe le Long, ils furent soupçonnés d'avoir formé avec les lépreux le monstrueux projet d'empoisonner les puits et les fontaines dans toute l'étendue du royaume de France, et on leur fit expier dans d'affreuses tortures ce crime impossible. Ces accusations, exagérées sans doute, eurent cependant de la vérité; la haine qu'ils nourrissaient contre leurs oppresseurs, et les barbares superstitions du Talmud, poussaient les Juifs à des excès dont la punition terrible frappait pour l'ordinaire plus d'innocents que de coupables.

C'était surtout dans les grandes épidémies et les calamités publiques que l'horreur du peuple pour cette race avilie se manifestait avec violence.

Vers la fin de 1347, éclata le mal terrible que le continuateur de Nangis appelle *merveilleuse pestilence.* La mortalité avait commencé en Orient, et le fléau apporté en Italie par des navires génois s'étendit sur toute l'Europe avec une effrayante rapidité, anéantissant sur son passage des populations entières. L'Italie fut dépeuplée, et, dans la seule Florence, le nombre des morts dépassa le chiffre de 60,000; aussi l'histoire, pour éterniser le souvenir de cette grande infortune, a-t-elle donné le nom de peste de Florence à la cruelle épidémie de 1348, on vit alors, ce que souvent on a vu depuis dans les temps de calamité, les croyances les plus absurdes s'accréditer au sein des populations égarées, le fanatisme et l'ignorance attribuer les effets d'un mal terrible mais naturel aux sortiléges et aux maléfices. Les Juifs furent accusés d'avoir corrompu l'air et les eaux par leurs machinations diaboliques; des milliers de ces malheureux furent brûlés vifs, torturés, massacrés sur tous les points de l'Eu-

rope.[22] Tel fut le sort qu'ils éprouvèrent à Chambéry où le fléau exerça de cruels ravages; soixante-cinq feux s'éteignirent, et il n'y eut pas de famille qui ne comptât quelque victime. Au milieu du deuil et de l'épouvante générale, le peuple s'ameuta contre les Juifs, et les accusa, comme on le fit en tous lieux, d'avoir empoisonné les fontaines, *toxicum posuisse in fontibus.*[23] Deux des syndics de la commune, Etienne de Challes et Guillaume Ronda, furent députés auprès du Comte-Vert qui se trouvait alors en Bresse, au château de Saint-Martin, pour lui demander le châtiment des coupables. Amédée VI, sur leur requête, ordonna à Barthélemy Taberna, chevalier bressan, de se rendre à Chambéry pour y procéder à une enquête rigoureuse. Le commissaire, assisté de Pierre Lageret, notaire et secrétaire du conseil du prince, recueillit pendant vingt-trois jours les dépositions des témoins, et se procura à prix d'argent une copie des actes de procédure dressés sur une accusation semblable contre les Juifs du Dauphiné.[24] Cependant tous ceux qui habitaient Chambéry avaient été arrêtés sur l'ordre du grand bailli de Savoie et enfermés dans la citadelle de Montmélian pendant qu'on instruisait leur procès. Dès que ce travail fut terminé, le châtelain du Solier reçut du conseil du prince l'ordre de ramener les accusés à Chambéry pour les mettre à la disposition de leurs juges. Le

[22] Martin, *Histoire de France*, tome VI, page 322.

[23] Compte des syndics de Chambéry, Johannet Bonnivard, Guillaume Ronda, Jacquemet Faczon et Etienne de Challes de 1348 à 1351.

[24] *Libr. Petro Lagerete, notario et clerico consilii dni, quem idem Petrus dedit in Dalphinatu pro habenda copia inquisitionum factarum contra Judeos unum florenum auri boni ponderis.* (Ex compulo G. Solerii, anno 1348.)

premier jour de décembre 1348, il se rendit à Montmélian avec une escorte de quarante hommes bien armés pour défendre les Juifs pendant le trajet contre l'exaspération populaire [25] et les fit écrouer à leur arrivée dans les prisons du château; mais la populace furieuse en brisa les portes et se rua sur les malheureux détenus dont elle fit un affreux massacre. Les principaux auteurs de ces excès furent arrêtés, et trois d'entre eux punis de mort; ils étaient étrangers à la population de Chambéry et se nommaient de Rames, Gascons et Romans; tous trois étaient de Chanaz. Le premier fut pendu, on trancha la tête aux deux autres, et le cheval *roncinus* qui avait traîné les condamnés au lieu du supplice, fut adjugé, suivant l'usage, à la maison du prince, *ad hospicium dni.* [26]

Un nommé Laurent Maréchal, de Chambéry, fut plus heureux; quoique sa culpabilité fût bien établie, il ne paya qu'une amende. [27]

[25] *Libr. ad expensas 40 hominum equitum et peditum armatorum factas apud Montemmelianum 1° die mensis decembris anno 1348 ubi ad mandamentum Baillivi Sabaudie fuit ut per litteram dicti Baillivi de mandato quam reddit questitum Judeos Camberiaci pro ipsis ducendis apud Camb. pro justicia per commissarios facienda de ipsis Judeis secundum ordinacionem consilii dni, et duxit tantam comitivam propter rumorem populi, ne ipsis Judeis violentia inferretur 4 solid. gross. tur.* (Compte de Georges du Solier, châtelain de Chambéry et chancelier de Savoie, du 26 octobre 1348 au 13 juillet 1349.)

[26] *Librav. Guillelmo Magnini dicto Bouvier pro precio unius roncini et unius quadrige acceptis ab ipso pro operibus castris, et fuerunt portati dictus de Rames filius Jacquerini de Channaz, dictus Gascon et dictus Romans ex eodem loco ad puniendum pro facto occisioni Judeorum et factionis castri dni Chambr. et fuerunt duobus ex ipsis capita amputata et dictus de Rames fuit suspensus et dictus roncinus fuit traditus ad hospicium dni.* (Ex eodem computo.)

[27] Compte du châtelain Reynaud de Saint-Sulpice, de 1352 à 1353.

Cependant onze des malheureux Juifs qui échappèrent au massacre du château, furent condamnés par sentence régulière à être brûlés vifs. L'arrêt fut rendu par un juge nommé Burand et exécuté dans l'intérieur de la ville *(apud Camberiacum)*. Le châtelain fit acheter pour la somme de deux sous gros tournois (environ trente-sept francs de notre monnaie) une vieille grange dans laquelle les victimes furent entassées avec du bois, de la paille et autres matières combustibles, et ensuite livrées aux flammes. [28] Cette exécution, comme toujours, fut suivie de l'inventaire et de la confiscation des biens des condamnés.

Des scènes analogues se reproduisirent dans d'autres villes de la Savoie; à Yenne les Juifs furent mis à mort le dimanche qui suivit la fête de saint Jean-Baptiste. [29] Rien n'indique que leur supplice ait été accompagné de quelque forme de jugement; le châtelain Jacques de Bordellis dit simplement : *Qua die mortui fuerunt dicti Judei*. A Aiguebelle il y eut dix-huit victimes; le châtelain Bernard de Murbel pose son compte en ces termes : *Computus Bernardi de Murbello domicelli, castellani Acquebelle, de rebus et bonis Judeorum dicte castellanie interfectorum in anno Dni* 1348 *propter rumorem po-*

[28] *Libr. pro executione undecim Judeorum condemnatorum a dicto Burand et fuerunt combusti apud Chamberiacum in duobus solidis grossis turonensibus datis pro quadam grangia antiqua in qua fuerunt combusti.* (Compte de Georges du Solier, chancelier de Savoie du 28 octobre 1348 au 13 juillet 1349.

[29] *Computus Jacobi Bordelli Castellani Yenne de bonis Judeorum defunctorum apud Yenam inventis in domibus quas inhabitabant et alibi post mortem ipsorum et de receptis et libratis per ipsum a die dominica post festum decolationis beati Johanni Baptiste anno Dni* 1348 *qua die mortui fuerunt dicti Judei ut dicit usque ad diem* 12 *mensis julii* 1349. (Arch. de la Chambre des comptes de Turin.)

puli occasionne sumpta propter mortalitatem. L'expression *interfectorum* semblerait indiquer un massacre, cependant il paraît qu'on instruisit régulièrement contre eux ; ce fut Bernard Hugon et Reymond du Solier que les tuteurs du Comte-Vert chargèrent de cette mission. Les Juifs d'Aiguebelle furent enfermés dans le château de Charbonnières, comme l'indique le premier article de l'inventaire de leurs biens, *de bonis que habebant cum ipsis in castro Charboneriarum*. Ce document fait connaître leurs noms et prouve qu'ils ne possédaient pas de grandes richesses ; il offre en outre quelque intérêt en ce qu'il présente dans la nomenclature des meubles saisis des termes usuels qui ne se trouvent dans aucun glossaire, tels que *Berbruillium*, *Lichiserta*, *Ligones*, *Espinatz*, *Gualarde*, etc. [30] Jean Chaboud, de Chambéry, châtelain de Dolomieu, commis par le comte de Savoie pour inventorier les biens des Juifs de Saint-Genix, ne précise point la date ni le genre de leur mort ; il en nomme vingt seulement, mais il y eut un bien plus grand nombre de victimes, comme le prouve le recouvrement de leurs créances enregistrées par le comptable sous cette formule souvent répétée : *Recepit pro debitis cuidam Judeo*.

Telle était dans ces temps de superstition et de barbarie la cruelle condition des Juifs ; ces malheureux, placés partout hors du droit commun, étaient les premières victimes de l'effervescence populaire, alors que les lois méconnues n'avaient plus de force pour la réprimer, et ces lois elles-mêmes, en attribuant aux princes les dépouilles des condamnés, devinrent souvent des moyens d'injustice et de monstrueuses iniquités. Le passage des

[30] Voy. *Docum.*, N° 5.

grands rassemblements armés ne fut pas moins fatal aux Juifs que les époques de mortalité; lorsqu'au XIIe siècle un immense mouvement religieux entraînait à la délivrance des saints lieux les populations de l'Europe, les premiers Croisés crurent attirer sur leur entreprise les bénédictions du ciel en égorgeant tous les Israélites qu'ils rencontraient sur leur passage. La persécution fut générale, un seul cri retentit en Angleterre, en France et en Allemagne : *Venez, massacrons-les de manière à ce qu'on ne se souvienne plus du nom d'Israel*[51]; mais la soif de l'or et le désir de la vengeance soutenaient la constance des proscrits : dès que l'orage avait cessé, le Juif sortait de sa retraite, s'attachait comme un vampire à ses persécuteurs et accumulait en les épuisant de nouveaux trésors.

On conserve aux archives de la Chambre des comptes de Turin le procès-verbal d'une longue enquête dirigée contre les Juifs de Chambéry en 1466. Ils furent à cette époque accusés d'assassiner des enfants, de se livrer à la pratique des sortiléges et des maléfices, de causer l'avortement des femmes, d'insulter au caractère et à l'autorité du prince, et de se rendre journellement coupables de bien d'autres crimes signalés dans les étranges dépositions des témoins. Les principaux d'entre eux furent arrêtés; on fit venir de Tarentaise un inquisiteur nommé Louis de Provincia, pour visiter et inventorier leurs livres et leurs papiers, et le prix d'une grande partie de leurs biens tombés en *écheute* fut employé à payer au comte de Bresse 5,000 florins d'or que lui devait le comte de Savoie.[52] Quelques-unes des dépositions contenues dans

[51] Basnage, tome XIII, page 196.

[52] Compte de Jean Loclier, trésorier général de Savoie, 1466.

l'enquête nous ont paru assez curieuses pour être recueillies. Jean Bectoz qui, dans cette pièce, prend la singulière qualification de juge général des crimes en Savoie, *judex excessuum Sabaudiæ generalis*, fut chargé de l'instruction et la poussa avec vigueur ; mais les Juifs rachetèrent leur liberté par une amende, et Bectoz reçut l'ordre d'abandonner le procès, bien qu'il crût avoir établi sur de fortes preuves les cinq chefs d'accusation principaux dont voici la teneur :

« 1° Super eo quod vociferatur, quod Judei voluerunt « suffocare et comburere Catharinam filiam quondam « Petri Perrini parochie intermontium ancilla providi « viri Petri machardi burgensis Chamberiaci. (Voy. *Doc.*, N° 6, depos. 1, 2 et 3.)

« 2° Item et super eo quod vociferatur, quod ipsi « Judei seu aliqui ipsorum interfuerunt et morti tradide« runt in villa Chamberiaci plures pueros christianos et « plures homines tam mares quam femellas. (Voy. *Doc.*, N° 6, depos. 4, 5 et 6.)

« 3° Item et super eo quod parere fecerunt plures « abvortivos pluribus mulieribus christianis ut vocifera« tur. (Voy. *Doc.*, N° 6, depos, 7, 8 et 9.)

« 4° Item super eo quod vociferatur quod Judei fece« runt et commiserunt plura sortilegia. (Voy. *Doc.*, N° 4.)

« 5° Et super eo quod aliqui ex ipsis Judeis dixerunt « quod illustrissimus dnus noster dux Sabaudie erat pro« ditor et ipsos prodiderat et pluribus aliis delictis per « eos perpetratis. » (Voy. *Doc.*, N° 6, depos. 10 et 11.)

La première de ces accusations semblait le mieux établie. Le 6 juillet 1466, vers la sixième heure du soir, des cris étouffés se firent entendre dans une maison du

quartier des Juifs, dite la maison *de la belle fille*. La foule brisa la porte extérieure et enfonça de même celle d'une cave où l'on trouva Catherine Perrin étendue sur un monceau de paille et de foin enflammés, suffocant au milieu d'une fumée épaisse ; deux femmes juives et un juif de repoussant aspect étaient auprès d'elle. Mais un objet étrange fixa surtout l'attention des assistants, c'était un monstre *(monstrum)* que les témoins n'ont pas décrit ; seulement Paul de Rosiers, l'un d'eux, raconte que cet être hideux était couché dans une bière, *in una lectica, seu escuellar*, et qu'il avait pour acolytes deux énormes crapauds, *duos grossos buffones, gallice crapaus*. Catherine Perrin ajoute à cette déposition que le monstre, par ses conseils, dirigeait les assassins : Faites plus de fumée que de flammes, et vous l'étoufferez promptement, *Faciatis plus de fumo quam de igne et eam extingatis breviter*.

Ce singulier récit consigné dans l'enquête du grand juge Bectoz, nous conduit à parler des croyances superstitieuses et de la sorcellerie, qui jusqu'à la fin du XVIIe siècle, furent très répandues en Savoie, comme dans toutes les autres parties de l'Europe.

DOCUMENTS

DOCUMENT N° 1.

LETTRES DE SAUVEGARDE ET PRIVILÉGES ACCORDÉS PAR LE COMTE ÉDOUARD AUX JUIFS QUI HABITAIENT SES ÉTATS, DATÉES DE SAINT-GEORGES D'ESPÉRANCHE. LE 17 NOVEMBRE 1523.

Nous Edduards contes de Savoie, faişonz assavoir à tous ceus qui verront et orront cetes presentes letres que nous avons retenu et retenons en nostre sauve guarde et conduite vuiant de vesos xarasson de biauna maitre agin geandre doudit vuiant nostres iuis pour VIII ans comencier au iour de huy. cest assavoir le iedi a desezime *(sic)* iour de novembre continuement ensegans pour XVI florins dor de Florence paier a nous chescon an en la feste de s. iean baptiste et avons convenu avoi les dix iuis que nous ne le poons contrendre a paier devant le dit terme si ce n'estoit de leur propre volonte. ne nous les devons mettre en nulle contumace en nulle taille ni en nulle servitute ensemble noz autres iuis. et volons et autroyons au dit iuis que euz et lour megnies ensemble ou chescun par soy puissent demorer en nostre terre la ou il leur plaira puissent changier prester marchiander et fere totes autres negociations en la maniere qui euz lour plaira. et lour prometons de fere ioir de lour deptes parvez et cogneuz tant par lettres quant seins lettres en la maniere que nous porrons le plus fort et houz et es

costumes que nos iuis en la conte de Savoie ont acostome de fere et iouir et esplecier de tous les privileges et de totes les graces donees et a doner a nos iuis de la conte de Savoie..... pour generalite ou pour especialite qu'il nous poirront mostrer par letres sielees par bonne memoire nostre chier pere mons. ame iadis conte de Savoie ou confirmees de li ou de nous ect. donnees a s. georges desperanche le ieudi XVII iour de novembre M.CCC.XXIII.

DOCUMENT N° 2.

(Arch. de la Chambre des comptes de Turin.)

CHARTE DU COMTE AYMON QUI RÉDUIT A 12,000 LES 20,000 FLORINS DE FLORENCE QUE LES JUIFS DE SAVOIE ÉTAIENT OBLIGÉS DE PAYER AUX TERMES DES CONVENTIONS CONSENTIES PAR EUX EN FAVEUR D'ÉDOUARD SON PRÉDÉCESSEUR.

Aymo comes Sabaudiæ. Notum facimus universis presentes licteras inspecturis quod cum judei terre nostre nobis tenerentur in viginti milibus florenis de florentia boni auri occasione compositionis et concordie dudum facte per universitatem judeorum totius terre nostre cum inclite recordationis viro dno Edduardo quondam comite Sabaudie dno ac fratre nostro carissimo. Quos quidem viginti mille florenos virtute compositionis et concordie supradicte nobis solvere debebant per terminos infrascriptos videlicet per decem annos continuos qui incipuere debuerunt in festo nativitatis dni nuper lapso, videlicet quolibet anno duos mille florenos auri predicti usque ad plenam et integram solutionem dictorum viginti mille florenorum auri. dicti que judei pretendentes se inopes multipliciterque oppressos ita quod solutionem hujus modi dictorum viginti mille florenorum auri eisdem onerosam plurimum et immensam modo aliquo facere et ad-

implere non possent propter insufficiam et tenuitatem facultatum ipsorum. Et maxime pro eo quia plures judei et judee terre nostre qui taxati et ordinati fuerant et contribuere debebant affugierunt et se a patria absentaverunt propter onus solutionis et taxationis eisdem imposite de solutione dictorum viginti milium florenorum quarum absentia et taxatio eisdem imposita pro dictis viginti milibus florenis cedit in onus aliorum judeorum et judearum in Sabaudie comitatu existentium nunc nobis humiliter et cum instantia supplicaverint et supplicari fecerint ut eisdem gratiam et misericordiam in quantitate et solutione predictis facere et taliter ordinare vellemus quod ipsi ordinationem nostram super hiis adimplere valeant secundum suarum exigentiam facultatum quodque ipsos vellemus ab hujus modi oppressionnibus relevare ut propter immensam quantitatem solvendam ut supra et propter immoderatum onus solutionis hujus modi exheredari vel alias opprimi vel gravari enormiter non contingat. Unde volentes ipsorum judeorum supplicationi annuere indempnitatique ipsorum judeorum favorabiliter providere ad relevationem onerum et oppressionum hujusmodi et ipsos prosequi gratia et favore facultatibus inspectis et consideratis ipsorum ut exheredationis periculum non incurrant et ne incidant in oppressionis gravioris ac dampni dispendium et jacturam. Moti in hoc facto pio affectu et ex nostra certa scientia de gratia speciali convenimus et concordamus cum ipsis judeis prout inferius declaratur. Quas conventionem et concordiam volumus et precipimus inviolabiliter observari videlicet pro dictis viginti milibus florenis auri et pro omnibus censivis in quibus nobis teneri possent per decem annos continuos et complendos inceptos prima die mensis jannuarii proxime preteriti predicti judei nobis seu mandato nostro cum integritate persolvant et solvere teneantur sub ypotheca et obligatione omnium bonorum suorum mobilium et immobilium quorumcumque duodecim mille florenos de florentia boni auri boni ponderis et legalis per dictos decem annos inceptos dicta prima die mensis jannuarii proxime preteriti in quolibet anno mille et ducentum flore-

nos auri, scilicet quolibet mense tam pro lapsu temporis anni presentis a dicto mense januarii citra, quam pro futuro tempore dictorum decem annorum nomine censive et pro censiva ipsorum judeorum dicti temporis centum florenos auri de florentia usque ad plenam solutionem et integram satisfactionem dictorum duodecim millium florenorum auri nobis debitorum ut supra. Volentes et dictis nostris judeis specialiter concedentes quod pro dictis duodecim millibus florenis auri solvendis et ipsos nobis solvendo ut supra per dictos decem annos dicti judei et judee nostri et singulares persone ipsorum quictti sint et ipsos quicttos esse volumus solvimus quicttamus de dictis viginti milibus florenis auri et de omnibus aliis censivis in quibus nobis teneri possent modo aliquo per dictos decem annos inceptos ut supra tam de et pro preterito tempore quam futuro. Volentes etiam et dictis nostris judeis concedentes expresse pro nobis et nostris successoribus quod omnes ipsi judei et judee terre nostre possint et sibi liceat per dictos decem annos et ipsis durantibus per totam terram nostram et districtum nostrum ire redire mercari morari et negotiari prout sibi perspexerint expedire, et prout tam ipsi quam eorum predecessores soliti sunt temporibus retroactis. Ita quod nullum fiat eis prejudicium nullumque impedimentum inferatur indebitum et quod omnibus et singulis privilegiis libertatibus et franchesiis a predecessoribus nostris concessis eisdem judeis ipsi gaudeant in solidum et utantur durantibus dictis decem annis inceptis ut supra. que privilegia libertates et franchesias concessas eisdem pro nobis et nostris successoribus tenore presentium confirmamus per dictos decem annos et ipsis durantibus. Mandantes tenore presentium et percipientes expresse omnibus et singulis baillivis. judicibus. castellanis. mistralibus. ceterisque officiariis nostris et subditis quibuscumque qui nunc sunt et pro tempore fuerint decem annis durantibus supradictis quatenus hanc nostram ordinationem concordiam concessionem et confirmationem predictas durantibus dictis decem annis ratas gratas et firmas habeant teneant et observent et in nullo opponere contrafacere vel venire aliquo modo pre-

sumant in quantum indignationem nostram cupiunt evictare. nullumque impedimentum dampnum vim violentiam vel jacturam faciant vel inferant aut fieri vel inferri permittant ipsosque et ipsorum quem libet predictis eorum francheslis libertatibus et privilegiis dictis decem annis durantibus gaudere faciant et permittant. In quorum omnium robur et testimonium ad requisitionem dictorum judeorum has nostras licteras eisdem concessimus sigilli nostri munimine roboratas. datas Chamberiaci die vicesima sexta mensis julii anno Dni 1331.

DOCUMENT N° 3.

(Arch. royales.)

REVOCATIO COMMISSARIORUM.

Ludovicus etc. Universis serie presentium fiat manifestum quod hodie pro parte garderiorum nostrorum Judeorum utriusque sexus in dicione nostra ultramontana degentium nobis fuit expositum ipsos tot et tanta insuportabilia onera suppertasse hucusque et eos oportet dicionem nostram absentare Maxime super eo quod aliquando licet in nullo delinquerint tamen per non nullos commissarios generales et speciales tam a nobis quam a consiliis et aliis officiariis nostris deputatis multimode opprimuntur pocius causa extorcionis quam zelo justicie ministrande et absque eo quod nobis aliqued comodum aut saltim modicum proveniat. Etiam a debitoribus suis per infinitas inducias que a nobis impetrantur ab eorum debitoribus non possunt sua debita exigere et nobis et aliis quibus debent solvere quod est eis insuportabile cum non habeant predia nec possessiones unde aliunde possint vivere. Supplicando propterea quatenus super premissis ad eo providere dignaremur quod de cetero adversus eos conjunctim vel divisim generaliter vel particulariter nulli decernantur com-

missarii quacumque occasione vel causa et etiam quod eos a concessione quarumcumque induciarum contra ipsos seu ipsorum aliquos concedendarum liberos faciamus penitus et exhemptos et datas si que sint et etiam dandas ex nunc prout ex tunc revocemus absque eo quod aliqui ipsorum debitores nullas de cetero obtinere valeant induciarum gracias et sic inviolabiliter eis concedi tam ex forma suarum franchisiarum eis nuper mediante certa pecuniarum summa confermatarum et concessarum ita facere promiserimus. Quas quidem franchisias postulant sibi inviolabiliter manuteneri et observari et sub maximis penis. Quorum quidem Judeorum utriusque sexus auditis requisitionnibus informatique de ipsorum miseriis paupertatibus et inopia cum relatum nobis extiterit majorem partem ipsorum miseram vitam ducere recordantes etiam ipsos multa onera supportare et eosdem quantum decet favorabiliter tractare volentes. Ex nostra certa scientia prefatis judeis utriusque sexus in dicione nostra ultramontana commorantibus damus in privilegium et libertatem quod per nos seu aliquos officiarios et commissarios nostros preterquam ordinarios locorum in quibus degunt vel ubi delinquerint adversus prefatos Judeos et ipsorum aliquem communiter vel divisim quacumque occasione sive causa non possint nec valeant dari seu decerni aliqui commissarii nisi contra inculpatum de crimine lese majestatis vel alio tam gravi quod pena sanguinis vel mutilacione membri venirent affligendi nullumque privilegium seu libertas premissorum occasione prodesse vel observari debeat. Et jam predictos commissarios adversus eos datos si qui sunt etiam dandos ad sex annos proximos revocamus et quidquid adversus ipsos Judeos per ipsos commissarios factum forte fuerit illud ex nunc prout ex tunc revocamus nec teneantur dicti Judei predicto tempore durante in manibus dictorum commissariorum aliqualiter respondere seu obedire nonobstantibus quibuscumque penarum imposicionibus illarumque declarationibus quas ex nunc irritamus et cancellamus per presentes. Et equidem eis in libertatem et privilegium concedimus quod hinc ad dictos sex annos per nos seu aliquem

alium in dicione nostra ipsorum Judeorum utriusque sexus debitoribus vel alteri alique inducie vel dilaciones et sufferte de solvendo dari vel concedi non possint quacumque occasione vel causa et omnes et singulas jam datas huc usque tenore presentium revocamus et illas irritamus eisque per has litteras nostras penitus derogatum esse volumus et ipsos debitores viriliter cogi ad solvendum ipsis Judeis ac cuilibet ipsorum ea que sibi debita sunt et ulterius dandas forte inadvertenter predictis sex annis durantibus ex nunc prout ex tunc ex nostre plenitudine potestatis revocamus, cassamus irritamus et cancellamus illasque valere volumus ac si nunquam concesse sint. Et si forte reperiantur dicto tempore durante alique scripte vel obtente dicimus per presentes illud non procedere de nostri conscientia sed subrepticie impetratas et ulterius ipsorum Judeorum franchisias per nos ultimo eis concessas et alias quascumque harum serie per quoscumque nostros officiarios observare mandamus et jubemus juxta illarum formam tenorem et continentiam. Promictentes hoc ideo predictis Judeis utriusque sexus bona fide nostra in verbo principis has nostras licteras observare et nunquam contrafacere seu contrafieri permittere. Mandantes propterea consiliis nobiscum et Chamberiaci residentibus nec non universis et singulis baillivis castellanis judicibus procuratoribus commissariis ac ceteris officiariis nostris super hoc requirendis et sub pena centum librarum fortium per ipsorum quemlibet tociens quociens contrafecerint commictenda et nobis irremissibiliter applicanda quatenus has nostras litteras dictis Judeis et ipsorum cuilibet protinus observent illesas et per quoscumque observari faciant ac in nulla contrafaciant quomolibet vel opponant quibuscumque frivolis oppositionibus allegacionibusque licteris et mandatis ac aliis in contrarium quovismodo facientibus non obstantibus etiam absque alterius expectacione mandati in quantum dicta pena formidatis affligi. Datum Thaurini die prima jullii 1449. Per dnum presentibus R. D. cardinali de Chipro. Romagnano et ceteris.

DOCUMENT N° 4.

(Arch. de la Chambre des comptes.)

DEPOSITIO ANTONIE UXORIS JACOBI MOREL ALIAS NATERY IN INFORMACIONE SECRETA CONTRA JUDEOS CAMBERIACI ANNO 1466.

Item me informavi cum Anthonia uxore Jacobi Morelli alias Natery que prius jurata dixit quod quidam Judeus medicus rufus lentillosus et sartor dicit Hugonino ejus tunc viro quondam si vos vultis mihi promittere quod vos non decelabis me, ego docebo vos ad sanandum de infirmitate morbi caduci quam patimini, et tunc ipse sibi promisit, et illico dictus Judeus sibi dixit vadatis ad locum in quo vos interatis corpora vostrorum christianorum, et adducatis seu apportetis michi unum caput ex capitibus christianorum mortuorum, et tunc ipse ivit quesitum unum caput ad Lemencum, et dicto Judeo apportavit, et sibi dixit Judeus quod sibi daret quatuor florenos si sanaret eum, et sibi quesivit in pignore vestem ipsius loquentis, et deinde dictus Judeus fecit sibi pulveres de dicto capite de quibus fecit unum brevagium, et sibi fecit bibere cum cupa illius capitis seu infra cupam per novem dies et lapsis dictis novem diebus, dictus Judeus dixit dicto Hugonino si erat sanus, et dictus Hugoninus sibi dixit quod non, sed habebat pejus. Et tunc dictus Judeus dixit dicto Hugonino vos decelastis, quia si decelastis nichil valebit vobis : qui respondit quod non fecerat, et tunc dictus Judeus respondit opportet facere fortius, opportet quod quando illa infirmitas tenebit vos, quod uxor vestra osculetur vobis et deinde vadat ad osculandam unam arborem nucis absque loquendo alicui personne : quod et fecit et nichilominus non fuit sanatus sed fuit magis infirmus, et dicta arbor nucis incontinenter fuit dessicata, et tunc dictus Hugoninus fuit iratus contra dictum Judeum quod non restitueret sibi ves-

tem quam sibi traddiderat et dixit quod malum accideret sibi et ipsum decelaret castellano. Tunc iterum dixit dictus Judeus faciatis quod quando dicta infirmitas tenebit vos quod uxor vestra accipiat de urina sua plenum os suum et expergat vobis supra faciem, quod et fecit ipsa uxor et nichi sibi valuit, et tunc ipse Hugoninus dixit dicto Judeo quod si non restitueret sibi vestem quam sibi tradiderat quod ipse decelaret ipsum, et ipsum verberaret, et tunc ipse Judeus sibi restituit vestem.

DOCUMENT N° 5.

(Archiv. de la Chambre des comptes.)

Computus Bernardi de Murbello domicelli castellani Aquebelle de rebus et bonis Judeorum dicte castellanie interfectorum in anno Dni 1348 propter rumorem populi occasione sumpta propter mortalitatem, videlicet de illis bonis que ad manus suas et ejus familiaris pervenerunt ut dicit et de libratis per ipsum factis de ipsis bonis.

Receptus Chamberiaci die 20 mensis augusti anno Dni 1349 per ordinacionem dni Tharentasiensis Archiepiscopi Dni episcopi yporegiensis, dni preceptoris Sancti Anthonii dnorum Chivronis et aliorum consiliariorium dni apud Chamberiacum residentium. Et est sciendum quod Judei infrascripti de bonis suis in eorum vita fecerunt inventoria infrascripta ut dicit id. Castellanus.

Nomina Judeorum.

Beneyton Judeus habitator Aquebelle quondam
Saul socius ejus
Joyon ancilla dicti Beneyton
Lyonetus
Seninus

Vimandus
Bonus puer
Samuel
Mouxa
Beneyton Coen
Heliotus
Jacob et Benionus filius ejus
Parvus Samuel
Abraham
Benyon ejus socius
Sansoninus
Samuel ejus socius
Magister Benedictus

Idem reddit computum quod recepit et invenit post confectionem aliorum inventariorum supra scriptorum per dictos Judeos factorum, de bonis communibus dictorum Judeorum post ipsorum Judeorum mortem : et primo que habebant cum ipsis in castro Charboneriarum.

Id. reddit computum quod recepit de bonis dictorum Judeorum communibus que non erant in inventariis per ipsos ut supra confectis, et que in pignus habebant a certis personnis infra in titulo redemptionis pignore descriptis.

Summa omnium suprascriptorum inventariorum Judeorum.

172 sestaria 2 varcine 1/2 frumenti.
2 sestaria siliginis
2 sestaria 4 raseria ordei
26 sestaria avene
3 varcine fabarum
3 varcine pisorum
5 sestaria 1 raserium nucium
1 varcina nucleorum
8 raseria castanearum
98 somate 1/2 vini
4 examina apum
16 capre 6 oves 1 arey

48 olle, 78 cacabi, 2 cupe cacaborum, 9 lampades, 6 terz (*sic*) cupri, 28 patelle, 28 tam cacie quam caczole, I parvum morterium cupri cum pisone, I eschonderium cupri, 4 conchie hœris, 2 bacini cupri, I terveleria, 15 enses, 4 grillie, 2 coquipendia, 24 scures, 14 ligones, 6 espinatz, 7 pichie, I berbraillium, 2 gratuyse, 3 landeria, 2 capre ferri, I taravella, I crosterium ferri, I lichiserta, I ayssia, II dolueres, 2 treperia 30 ulcei stagni, 6 aquarias stagni, 41 tam arche quam scriva? I milliarum scindularum, 2 stabule, 28 dolia, 4 armeyria et quedam lignorum quantitas 1 tina, 55 mantilia, 2 mape, 215 linteamina, 21 culcitre, 44 pulvinaria, I copertorium, 11 vane, 13 coperture lecti, 5 lecti muniti, 40 ulne 1[2 tele, I fardellum linteaminum, quedam modica quantitas fili, 4 paria socularium, 1 corium affeytatum, 2 trosseria panni Maurianne, 5 pene agnine caprine et de chatz, 6 vestes tam cote quam corseti, 4 caputia, 9 ciphi argentei, 3 cogliaria argenti, 8 gualarde, 2 chapelleti perliarum, 9 anuli, 3 lapides anulorum, I fustagnium, 3 riczelli siricis, 3 avrichiez? 2 domus, quedam parva vinea, 251 libr. 4 sol. 5 den. fortium escucellatorum, 13 libr. 14 sol. 10 den. obol. grossor. Turonensium — 589 fl. auri.

de quibus quantitatibus pecunie et de his que restant de suprascriptis inventoriis suprascriptorum Judeorum libravit ad expensas dnorum Hugonis Bernardi et Reymondi de Solerio militum commissariorum ordinatorum per dnos Ludovicum de Sabaudia dnum Waudi dnum comitem Gebenesii et consilium dni Chamberiaci residentem ad inquirendum contra Judeos et Judeas super tossico per eos ut dicitur ministrato contra christianos de quo inculpabantur ut per copiam litterarum ipsorum dnorum et consilii de mandato solvendi dictas expensas super bonis dictorum Judeorum datarum revelli die 8 mensis augusti anno 1348 et fuerunt ad id cum eorum equis et familia dicti commissarii per duodecim dies exequendo mandatum et commissionem apud Aquambellam, ut per litteram dictorum commissariorum de testimonio datam die 20 mensis augusti anno quo supra 24 fl. auri bon. ponderis.

DOCUMENT N° 6.

(Arch. de la Chambre des comptes.)

HÆC EST INFORMATIO SECRETA FACTA CONTRA JUDEOS CHAMBERIACI PER VENERABILEM VIRUM DOMINUM JOHANNEM BECTOZ UTRIUSQUE JURIS PROFESSOREM JUDICEM GENERALEM SABAUDIÆ EXCESSUUM EX OFFICIO SUO ET AD FORMACIONEM PROCESSUUM NON PROCESSIT PROPTER INHIBITIONEM SIBI FACTAM.

JHESUS.

Sequitur informacio sumpta per me Johannem Bectoz utriusque juris professorem judicem excessuum Sabaudie generalem, super eo quod vocifferatur quod Judei voluerunt suffocare et comburere Catharinam filiam quondam Petri Perini parochie intermontium ancillam providi viri Petri Machardi Burgensis Chamberiaci.

Item et super eo quod vocifferatur quod ipsi Judei seu aliqui ipsorum interfecerunt et morte tradiderunt in villa Chamberiaci plures pueros christianos et plures homines tam mares quam femellas.

Item et super eo quod parere fecerunt pluribus mulieribus christianis plures abortivos ut vocifferatur.

Item et super eo quod vocifferatur quod ipsi Judei fecerunt et commiserunt plura sortilegia.

Item et super eo quod aliqui ex ipsis Judeis dixerunt quod illustrissimus dnus noster dux Sabaudie erat proditor et ipsos prodiderat et pluribus aliis delictis per eos perpetratis.

N° 1. — *Depositio Catharine filie quondam Petri Perini.*

Et primo anno dni millesimo quatercentesimo sexagesimo sexto die decima mensis julij me informavi cum dicta Catharina filia quondam Petri Perini parochie intermontium ancella providi viri Petri Machardi, que prius jurata supra sanctis Dei evangeliis de veritate dicenda dixit quod die dominica

proxime preterita magistra sua mandavit ipsam apud Machiacum ad domum Guillelmi Nicolini Escofferij et dum fuit ante domum habitationis *belle filie judee* ante hostium crotte fuerunt due Judee ex quibus unam bene cognosceret si eam videret que dixerunt sibi : vultis vos michi facere unum nuncium apud castrum et nos dabimus vobis duas cufas, et si non scitis bene contenta de duabus, dabimus vobis tres, que ancilla respondit quod sic. et tunc una ex ipsis duabus Judeis sibi dixit entratis et trademus vobis. que ancilla tunc intravit, et ipsa intrata incontinente clauserunt et barraverunt hostium et tunc dicta ancilla dixit quare clauditis hostium, que Judee responderunt nos claudimus ne illi pueri intrent. Et tunc ipse Judee fecerunt bonum ignem et postea ceperunt fenum et paleas et fecerunt grossum ignem, et postea ceperunt eam et eam posuerunt in medio ipsius ignis *et quoddam monstrum quod erat ibi in una parva lectica sive esculitur dicebat expulietis et fioiatis plus de fumo quam de igne et eam extinguatis breviter* et tunc ipsa incepit clamare quantum potuit *alarma alarma a leyda a la cristiana*, et tunc Paulus Gueynerius et famulus Petri Villeris et dicta Luca et plures aliqui de quorum nominibus non recordatur intraverunt, et eam de igne extraxerunt et eam posuerunt extra, et ipsa jam non poterat loqui et fuit sua vestis combusta prout apparet et demonstrat retro in spatullis a collo usque prope corigium prout demonstravit in pleno sermone coram omni populo ibidem congregato. Et tunc multitudo gentium ibi applicuit et factus fuit sonus campane. Interrogata si dicte Judee aliquid aliud sibi fecerunt ; dixit quod sic, quia eam percusserunt de pistono sicut apparet adhuc in facie, et mortua fuisset tam ex dicto igne quam ex percussionibus nisi fuisset unum linteamen quod cepit supra dictum mostrum de quo involopavit caput suum, usque per collum, et ulterius dixit quod ipse Judee ipsa cassaverunt per faciem et collum prout apparet cum pugnis et pistono.

N° 2. — *Responsum Pauli de Roseriis Gueynerio.*

Item me informavi cum Paulo de Roseriis Gueynerio qui suo iuramento dixit quod die dominica proxime preterita que fuit sexta hujus mensis jullij dum ipse esset ante bancham castellanie Chamberiaci ipse vidit plures pueros et mulieres qui portabant unam crucem et clamabant *rat rat rat* et vidit quod fuit eis effusa magna habondantia aque et eciam fuerunt eis tracti plures lapides, interrogatus si fuit aliquis percussus de dictis lapidibus dixit se nescire nisi quod postea ipse dici audivit quod filius Corbeti fuerat percussus in capite de uno lapide et post dicte mulieres et dicti pueri iverunt ad Judeam et ipse loquens remansit ante castrum, et incontinenti venit quidam qui sibi dixit eu Paule, quid facitis vos hic, Judei incluserunt pueros vestros in eorum domibus in quibus posuerunt ignem : et sibi videtur quod fuerit Petrus Guilliot actenus bene non recordatur propter turbacionem quam habuit, et tunc ipse ivit ad Judeam et reperit quod ibi erat jam fracta una janua et vidit infra aliam portam ignem et magnum fumum, et audivit cridare fortiter et dubitabat quod non fuissent ejus liberi et requisivit duos vel tres socios quod acciperent unam pariam pro apperiendo qui socij iverunt quesitum unam pariam et dederunt contra portam in tantum quod eam fregerunt et infra intraverunt cum magna pena : et infra reperierunt ancillam dicti Machart cuchiatam supra fenum ardentem et magnum fumum facientem que erat involopata de uno linteamine, et posuerunt ipsam extra dictum ignem et dictam domum. Interrogatus si cognosceret Judeos et Judeas quos reperierunt infra dictam domum cum dicta ancilla dixit quod ibi erat unus Judeus satis longus macer et niger, habens magnum nasum et sutilem, et ibi erant due Judee quas bene cognosceret si eas videret, et ibidem erat mostrum quod fuit portatum versus bersellos, et vidit duos grossos bufones gallice *crapaus* juxta illud mostrum. Interrogatus in quo loco erat dictum mostrum, dixit quod suo videre erat in una parva lettica plena paleis,

interrogatus qui erant secum dixit quod erat secum filius relicte Bartholomei Massini qui est barberius et plures alij de quorum nominibus et cognominibus dixit se minime recordari.

N° 3. — *Responsa providi Johannis Bonilucri de Camberiaco.*

Item me informavi cum provide viro Johanne Bonilueri de Chamberiaco filio Michaeli Bonilucri qui suo juramento dixit quod die dominica proxime preterita sexta hujus mensis jullij, inter cetera ipse vidit quasdam mulieres, et quosdam pueros prope et juxta castrum ville Chamberiaci incontinenti post cenam qui pueri et mulieres clamabant *rat rat rat* et quibus fuerunt expanchiate plures setulate aque plene, et tracti plures lapides de fenestris dicti castri contra ipsos pueros et mulieres et quamdam crucem quam portabant que fuit multum madefacta. Interrogatus ubi erat quando predicta vidit, ipse erat juxta fontem que est in pede castri, interrogatus quis erat presens, dixit quod nobilis Glaudius de Mollario et ejus frater Ivo de Pradello et plures alij de quorum nominibus non recordatur, et deinde tendendo ad ejus domum per carreriam Judee, ipse ibi reperit et vidit plures mulieres intrare domum bone filie judee et quidam exiverunt clamantes eu bone gentes veniatis quia Judei jam interfecerunt unum puerum, et deinde vidit exire incontinenti ancillam dicti Machart sudantem et flentem et deligatum suum caput, et nobilis Glaudius de Cursoles qui erat prope et juxta ipsum loquentem eidem ancille dixit *ma fillia qui a ves vous, vous estes bien mollie et aves grand chaut*, et tunc ipsa respondit per meam fidem ego habui magnam penam quia Judee me voluerunt estrangulare, et infra ignem suffocare, me ipsam per collum cum manibus stringendo et ponendo infra ignem.

N° 4. — *Responsa Peronete uxoris Roberti Basterij.*

Item anno et die quibus supra me informavi cum Peroneta uxore Roberti Basterij que prius jurata dixit quod sunt circa

septem anni elapsi quod ejus pater erat infirmus et quod Ester Judea sibi dixit quod sanaret patrem ipsius loquentis qui erat modicum infirmus et dedit sibi certa pocuRa dicendo bibat de isto beuragio et erit cras sanus, et dictus ejus pater bibit de dicto beuragio et in crastinum fuit mortuus ejus pater et hiis diebus ipsa Judea petiit veniam ab ipso loquente et plura alia dixit se scire que dicet quando examinabitur formaliter.

N° 5. — *Responsa Jacobi Clareti de Machiaco fabri.*

Item me informavi cum Jacobo Clareti de Machiaco fabro qui prius juratus de veritate dicenda dixit quod sunt circa quindecim anni quod ipse vidit et audivit quod uxor magistri Oliverii silorgici sibi dixit ego vado ad tenendum scolas contra Judeos, ipsi debent michi pecunias et ego non possum aliquid habere, ego vado ad eorum scolas et ponam unum quartum in lampade, et illico eam vidit intrare domum Judeorum et ante quam potuisset dicere sex pater noster et sex ave maria filius Acquineti judei qui dicitur Guinguet ei dixit domina Maria, cecidit et fecit sibi malum, et tunc supervenerunt castellanus et clericus curie et procurator qui dixerunt sibi loquenti, et Johanne fabro alias Bonzan quod portarent dictam Mariam ad domum suam, et tunc ipse et dictus Bonzan ipsam ceperunt, et portaverunt ad domum Johannis de Albiaco, et aliud nescit.

N° 6. — *Responsa Petri Buffi de Machiaco.*

Item me informavi cum Petro Buffo de Machiaco qui prius juratus dixit quod ipse vidit unum clericum scolæ quem ut dicebatur Judei voluerunt interficere, et etiam ut dicebat ipse quod et fecissent nisi exivisset per rippariam, et quod sequebatur castellanum.

Item dici audivit quod Judei ceperunt unum puerum qui erat filius hospitalerii Scalarum quem voluerunt interficere, et ulterius dici audivit quod Judei interfecerunt uxorem magistri Oliverij, et quod etiam est vox et fama.

N° 7. — *Declaratio uxoris Claudii Charveti alias Anerij.*

Item me informavi cum Johaneta uxore Glaudii Charveti alias Anerij que cum juramento suo et periculo anime sue dixit quod voluit certificari an esset gravida vel ne, monstrari fecit urinam suam dicte Joye judee et dum vidit asseruit ipsam non esse gravidam, sed quod daret sibi unam medicinam que faceret sibi *grande bonum*, et ei dedit unam medicinam quam bibit et comedit ex qua fuit multum male disposita et taliter infirma quod peperit unum abortivum, interrogata an dicta judea ita fecerit aliquibus aliis mulieribus dixit quod sic, uxori Petri Burgie Thonsaterii.

N° 8. — *Declaratio Johanete uxoris Claudii Rostagni.*

Item anno et die quibus supra, me informavi cum Johaneta uxore Glaudii Rostagni quæ suo juramento dixit quod fuerunt duo anni in mense maj proxime elapsi quod ipsa ivit ad Joyam judeam, et sibi demonstravit aquam suam, et visa aqua sua sibi dixit quod infallanter ipsa erat gravida, et deinde volens certiorari ipsa demonstravit aquam suam Josep judeo qui sibi dixit quod ipsa non erat gravida, sed erat plena ventositatibus et malis humoribus, sed quod daret sibi unum poculum quod haberet eam sanari, et iterum ivit ad dictam Joyam cui ipsa dixit quod Josep sibi dixerat quod ipsa non erat gravida, et tunc ipsa Joya respondit, quod ipsa mentiebatur quia ymo erat sed quod daret sibi de fenollio pro removendo coleram de corde, et confortando puerum, et tunc ipsa cepit dictum fenollium et custodivit per duos menses et lapsis dictis duobus mensibus ipsa comedit bis, per quod fenollium ipsa peperit abortivum et jam sentierat puerum per quindecim dies. Item dicit quod Aginus judeus sibi voluit dare duos scutos auri, et quod permitteret se cognoscere per ipsum carnaliter, et videns quod noluit sibi dixit quod sibi daret dictos duos scutos si vellet ire ad sanctum Anthonium ad quosdam ut eam cognoscerent carnaliter.

Item voluit quod ipsa iret ad domum ipsius judei ut ipsa cohiret cum uno servitore regis Chipri. Item dixit quod uxor Hugoneti Fornerii sibi dixit quod ipsa perdebat totum sanguinem suum, et quod timebat quod sibi non accideret prout de alio quem per prius habuerat et tunc ipsa sibi dixit accepistis aliquid ab istis Judeis, quæ respondit quod sic, quoniam Josep judeus sibi dixit quid habetis Hugoneta, quæ sibi dixit quod ipsa dubitabat quod ipsa non faceret de puero quem portabat in ventre sicut de alio, qui sibi dixit non facietis, et non curetis, ego dabo vobis unum poculum, quod confortabit vobis illud quod portatis et parietis leniter: et tunc ipsa recepit et bibit et deinde dictum pocullum fecit sibi pareri abortivum et quod multum dubitabat quod ejus maritus nesciret, et quod dicti Judei eam tantam flactaverant quod ipsa sumpsit dictum poculum.

N° 9. — *Declaratio Claude uxoris Andree Ferroliatorum.*

Item me informavi cum Glauda uxore Andree Ferroliatorum que prius jurata dixit quod Rubactus Judèus percussit puerum ejus filium sic, quod ex dicta percussione ipse stetit tribus septimanis infirmus in lecto et exinde postquam exivit lectum stetit infirmus per tres menses sequentes, item dicit ulterius quod Joya judea sibi dixit semel quod non erat gravida sed quod lactaret filium suum et ipsa erat gravida, sed dicebat ex eo quod filium natum et filum quem habebat in ventre interficeret. Item dixit quod ipsa dici audivit quod Josep Judeus fecerat parere duos abortivos uxori magistri Hugoneti Fornerij et quod eam interfecerat et aliud nescit.

N° 10. — *Declaratio Jacquemete uxori Anthonii Songeij.*

Item me informavi cum Jaquemeta uxore Anthonii Songeij que prius jurata dixit quod uxor Hugoneti Fornerij sibi dixit quod ipsa mostraverat aquam suam Josep judeo qui sibi dixit quod ipsa non erat gravida; et deinde ipsa uxor Hugo-

neti predicti venit ad ipsum et sibi dixit ego rogo te quod tu demonstres acquam meam Josep judeo et dicas quod est tua, et ita fecit, et dictus judeus sibi dixit quod ipsa non erat gravida sed quod habebat infirmitates in corpore et quod daret sibi unum pocullum ex quo sanaretur, et tunc ipsa ivit ad dictam uxorem dicti Hugoneti et predicta sibi dixit et nescit quid inde factum fuit salvo quod ipsa dici audivit quod ipsa uxor dicti Fornerij receperat poculla a dicto judeo ex quo ipsa peperit abortum et mortua fuit.

N° 11. — *Declaratio nobilis Ugerii de Lazaro.*

Item me informavi cum nobili Ogerio de Lazaro qui prius juratus dicit quod ipse dici audivit a Petro Domengii alias Blanchetti quod Marduel de Noyon judeus dixerat in ipsius presencia, quod Illustrissimus Dominus noster Dux Sabaudie erat proditor et eum prodiderat et quod predicta dixerat in castro Chamberiaci ante portam anteriorem camere computorum presente Anthonio Galliandi notario, et aliud nescit.

N° 12. — *Declaratio providi viri Anthonii Galliandi.*

Item me informavi cum provido viro Anthonio Galliandi qui prius juratus dixit quod die septima hujus mensis jullij in castro Chamberiaci ante primam portam camere computorum Illustrissimi Domini nostri Ducis ipse reperit Marduel de Noyon judeum qui sibi dixit quomodo facitis de factis vestris Marduele, qui Marduel respondit male, et tunc dictus loquens sibi dixit vos debebatis mandare ad Illustrissimum Dominum nostrum Ducem, qui Marduel replicavit *monsignour nous a prouz promes et acouente mes nos sumes trahis*. Interrogatus quibus presentibus predictis dixit quod presente Petro Domengy alias Blancheti.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

PAR M. LE CHANOINE PILLET



Le Mémoire sur l'état des Juifs en Savoie au moyen âge nous a paru du plus haut intérêt.

Le développement des études historiques, en nous ouvrant un horizon plus vaste, nous fait mieux connaître la position sociale des Juifs dans le monde, et semble nous inviter à tenter la solution de ce grand problème de l'histoire.

En nous contentant d'accorder un sourire aux rêveries proverbiales des rabbins ainsi qu'à l'érudition étymologique de M. Azaïs, nous reconnaissons, avec le judicieux auteur du Mémoire, que la dissémination des Juifs dans nos contrées occidentales est un fait qui remonte à une plus haute antiquité que n'avaient paru le soupçonner nos devanciers.

Les révolutions politiques et les cruelles vicissitudes

qu'éprouva la Judée pendant les huit siècles qui s'écoulèrent depuis Sennachérib jusqu'à Adrien, contraignirent les enfants d'Israël de s'expatrier en foule.

Sans parler des nombreuses colonies qu'ils formèrent en Orient jusque dans les Indes et la Tartarie chinoise, nous pouvons dire qu'ils inondèrent l'Egypte et l'Asie-Mineure, d'où ils se répandirent successivement sur toutes les côtes de la Méditerranée.

Ces malheureux réfugiés n'ayant nulle possession territoriale, furent obligés de se livrer exclusivement au commerce qu'ils exploitèrent avec d'autant plus de succès, que des relations journalières et intimes leur donnaient des correspondants dans toutes les villes de l'Orient.

Nous ne croyons pas devoir assigner une autre cause aux premières migrations des Israélites dans nos contrées. Et c'est pourquoi nous pensons qu'il est superflu d'interroger notre histoire pour lui demander un souvenir de l'invasion des Juifs. Leur introduction dans nos pays ne fut point une irruption brusque analogue à celle des Burgundes ou des Sarrazins, mais une marche lente et insensible comme le développement de nos relations commerciales.

Des monuments authentiques nous démontrent que, sous la domination des Césars, les Hébreux étaient nombreux et influents à Rome, ainsi que dans les villes du littoral de la Méditerranée. Leur dispersion dans le monde fut un des éléments qui contribuèrent le plus efficacement à la célérité de la propagation de l'Evangile.

Bien que la première apparition des Juifs dans nos provinces n'ait laissé aucune trace dans l'histoire, il paraît qu'ils n'y jouèrent aucun rôle de quelque importance

jusqu'au XIIe siècle. C'est fort vraisemblablement, comme l'observe M. le marquis de Costa, à leur expulsion de France, sous Philippe-Auguste, que nous devons faire remonter l'origine de l'influence qu'ils prirent en Savoie.

Le récit des avanies que nos ancêtres firent subir aux Juifs est une nouvelle page ajoutée à l'histoire de la plus solennelle des expiations.

Cette aversion universelle, ces vexations arbitraires auxquelles les Israélites furent en butte, cette barbarie qui semblait se faire un jeu de leurs tortures, sont un des faits du moyen âge qui est d'autant plus digne d'être étudié, que tous ceux qui, jusqu'à ce jour, ont abordé ce problème, ont cru l'avoir suffisamment résolu, lorsqu'ils ont eu jeté au front de leurs pères un reproche de fanatisme.

Nous croyons devoir assigner à ce phénomène de l'ordre moral trois causes principales; et si nous donnons quelque développement à notre pensée, ce n'est que dans le but de mieux faire apprécier l'importance historique des faits recueillis par M. le marquis de Costa.

La première cause de cette aversion universelle dont les juifs furent partout l'objet, est, à notre avis, la qualité d'étrangers qu'ils se faisaient gloire de conserver au sein des nations qui leur donnaient asile. Car l'histoire nous les montre partout retranchés derrière le double rempart de leurs mœurs et de leurs institutions nationales, professant une religion exclusive, parlant un idiome réputé barbare, et repoussant comme une souillure toute relation sociale avec les hommes qui n'étaient pas de leur sang. On pouvait dire d'eux au XIIe comme au Ier siècle :

Romanas autem soliti contemnere leges,
Non monstrare vias nisi sacra colenti,
Quæsitum ad fontem solos deducere verpos.
(JUVÉNAL, *sat. XIV*, *v. 10.*)

La seconde cause du mépris public qui s'attache au nom de Juif, fut l'humiliante pauvreté à laquelle étaient condamnés la plupart de ces infortunés. Exclus par les lois [1] des emplois honorables, ils étaient contraints d'embrasser des professions avilissantes et peu lucratives. Confinés dans d'infects réduits, couverts de haillons, souvent en proie à des maladies hideuses et inconnues à l'occident, ils ne se montraient dans les rues que pour mendier leur pain, ou rechercher avidement l'occasion d'un gain sordide.

Arcanam Judæa tremens mendicat in aurem
(JUVÉNAL, *sat. IX*, *v. 372.*)

Judæi quorum cophinum fanumque suppellex.
(Id., *sat. III.*)

Pour se soustraire au fléau de l'indigence, il ne restait aux Juifs qu'une seule voie, celle du commerce. Ils la suivirent universellement. Il existait même une loi spéciale qui obligeait tous les Juifs habitant les côtes de la Syrie ou de l'Egypte d'embrasser cette profession. Mais le négoce était, aux yeux des peuples guerriers, une œuvre servile et dégradante. Les commerçants, dans une

[1] Samaritanos neque militiam capessere concedimus, neque ad civilem administrationem accedere neque postulare in judicio, neque postremo in consortium disertissimorum assumi rhetorum, neque adolescentes instituere. (*Novell. 144, cap. 2 de Samaritanis.*)

loi du code Théodosien, sont assimilés aux esclaves, aux cabaretiers et aux femmes de théâtre.

Or, cet avilissement antérieur des Israélites les rendit bientôt inaccessibles au sentiment de l'honneur et de la délicatesse. Dès ce moment, il n'y eut plus de frein qui les empêchât de se livrer à cette cupidité sordide, qui parut être sous tous les climats le trait caractéristique de leur physionomie. L'agiotage, l'altération des monnaies, les fraudes de tout genre, le parjure, furent pour eux comme autant d'industries qu'ils exploitaient ouvertement.

Ecce negas, jurasque mihi per templa tonantis;
Non credo.

(MARTIAL, *liv. XI, ép. 95.*)

L'usure était une profession qu'ils exerçaient avec une sagacité inouïe et suivant l'énorme latitude que laissaient à cet égard les lois de cette époque. Martial nous fait du Juif usurier un portrait qui pourrait convenir à la nation entière.

Mais ce qui contribua le plus à rendre les Juifs odieux et à attirer sur eux ces représailles sévères dont nous trouvons des vestiges dans les chroniques du moyen-âge, ce fut le commerce des esclaves auquel ils se livrèrent avec d'autant plus de prédilection que cet infâme trafic était repoussé par l'Evangile.

Moïse avait défendu à l'Israélite de réduire son frère en esclavage; mais les commentateurs de la Misna avaient décidé que le chrétien n'était point frère de l'Israélite, et le Thalmud provoquait ouvertement le ressentiment des enfants de Jacob contre les enfants du *cruel royaume d'Edom*.

Chaque année les marchands juifs portaient leurs pas vers la Gaule et la Germanie pour fournir des esclaves à la capitale du monde. Ils amenaient surtout un grand nombre de jeunes Bretons, qui se vendaient pour échapper à l'esclavage des Pictes et des Scots.

Dans des excursions, les Juifs séduisaient quelquefois par ruse ou entraînaient par violence des femmes, des enfants et des jeunes filles qu'ils transportaient à Rome pour les offrir aux désirs des voluptueux patriciens.

Or tous les monuments contemporains nous disent d'une voix unanime que, en haine du christianisme, les Juifs soumettaient ces esclaves aux traitements les plus outrageux, et les légendes de cet âge nous montrent les saints rachetant dans la Bretagne ou la Gaule les esclaves que les Juifs avaient acquis pour les revendre en Italie.

En vain les évêques réclamèrent de toutes parts contre ces atrocités, en vain la législation s'arma d'un glaive sanglant pour les réprimer (Cod. *Ne christianum mancipium. De Judeis et Cælicolis)*, le Juif se tenait caché dans l'ombre et parvenait le plus souvent à se dérober à la vigilance du magistrat. C'était une guerre réglée où la ruse luttait contre la force, et dans ce conflit chaque particulier se croyait autorisé, dans l'occasion, à s'armer du glaive de la vindicte publique à laquelle il était persuadé que le Juif parviendrait à se soustraire par ses parjures ou ses maléfices.

La force légale finit par triompher, et la vengeance qu'elle exerça ne fut pas sans barbarie. Mais le souvenir des indignes violences auxquelles s'étaient portés les Juifs avait formé dans les traditions populaires une empreinte si profonde, que ce n'est peut-être pas à une autre origine qu'il faut faire remonter la terreur panique qu'inspire

encore aujourd'hui le souvenir de l'ogre et de sa mystérieuse férocité.

A ces deux causes de l'universelle exaspération contre les Juifs s'en joignait une troisième.

Lorsque le commerce languissait, lorsque toutes les supercheries avaient été éventées, la faim, qui est une mauvaise conseillère, poussait les Juifs à chercher de nouvelles ressources dans les pratiques exécrables de la magie.

Il faut remarquer que cet ignoble trafic ne se fit pas seulement à la faveur des ténèbres du moyen âge, mais aussi sous le plus beau soleil de la civilisation romaine. Horace, Martial, Juvénal firent de vains efforts pour flétrir la sombre influence que donnait aux Juifs une superstition populaire. Les empereurs ne furent pas moins impuissants. Plusieurs fois ils expulsèrent de Rome les Juifs et les astrologues. Mais l'opinion, plus forte que la loi, ne tardait pas à rapporter ces édits. Les Juifs rentraient en foule et trouvaient leur antre nocturne assiégé par une foule de personnages de tous les rangs, auxquels ils vendaient au prix de l'or le fruit de leurs abominables prestiges.

Qualiacumque voles Judæi somnia vendunt.

(*Juvénal, sat. VI, v.* 546.)

Il n'est pas difficile de croire qu'habitués à faire trafic de tout, les Juifs mirent leur funeste influence au service de toutes les passions. Ils se firent les ministres officiels des vengeances cachées et des jalousies secrètes, les complices occultes des empoisonnements, des incendies et des forfaits les plus révoltants.

Ce soupçon vague qui plane toujours sur le crime ne s'attachait point seulement aux pas du Juif coupable; mais il formait comme une auréole lugubre qui environnait cette race abhorrée. Partout l'enfant d'Israël était considéré comme l'organe de l'enfer avec lequel il entretenait des relations sacriléges.

C'est pourquoi dans les calamités publiques dont l'origine n'était point manifeste, on croyait atteindre sûrement l'auteur du mal en dévouant à tous les anathèmes ceux qui étaient sur la terre les représentants et les ministres avoués de Satan.

Nous devons ajouter qu'à l'époque de la réprobation universelle des Juifs, ce fut l'Eglise qui étendit sur eux le manteau de sa protection pour les dérober au courroux des princes ainsi qu'au ressentiment et aux préjugés des peuples.

Que l'on nous pardonne cette digression; notre critique ne trouvant dans le Mémoire nulle matière à son exercice, a dû nécessairement se jeter en dehors.

Au reste la Société académique a exprimé assez formellement son désir relativement à l'impression du Mémoire. En applaudissant à ce désir la commission souhaiterait qu'une nouvelle demande fût adressée à l'auteur du Mémoire afin de le prier d'adjoindre à ce fragment les détails qu'il nous promet sur la sorcellerie en Savoie. Cette matière ayant été traitée par M. le Secrétaire perpétuel dans un Mémoire destiné à l'impression, les travaux des deux savants auteurs seraient mis en regard; ils s'éclaireraient mutuellement et jetteraient un grand jour sur une des questions les moins étudiées et les plus obscures de notre histoire.

ÉTUDES

SUR

L'AMENDEMENT DES TERRES

PAR M. CHARLES CALLOUD

PHARMACIEN, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS.

Lu dans la séance du 24 juillet 1851.

Une des plus importantes tâches de l'agriculture est de maintenir dans une terre cultivée, en principes producteurs, l'équivalent du produit que l'on en retire. Généralement on prend plus au sol qu'on ne lui rend, et c'est ce défaut d'*équilibre entre la substance et le produit* qui fait que nos terres ne donnent plus ce qu'elles pourraient donner, si on l'avait maintenu. Cependant, par la simple observation de la constitution des terres, en raisonnant les modifications qu'une végétation continue leur fait nécessairement subir, en tenant compte des pertes et des moyens réparateurs à la disposition de l'homme, on peut

se former une méthode de culture et d'amendements périodiques qui permettrait d'établir, à peu de chose près, l'équilibre désiré.

Toutefois, tant de causes viennent entraver ce système [1], quelque rationnel qu'il soit, qu'on ne peut s'attendre à le voir en application parfaite. L'établissement de l'équilibre entre les principes producteurs du sol et les produits enlevés ne saurait être maintenu sur une grande étendue. Telle terre auparavant stérile ne devient productive que parce que telle autre longtemps fertile s'appauvrit. Ce n'est qu'au détriment d'une autre qu'une terre gagne et augmente son rapport, en ce sens que, pour s'améliorer, elle lui enlève, sous forme d'engrais, une certaine quantité de son produit. On a très rarement lieu d'observer des terres foncièrement si riches qu'elles puissent longtemps se passer de réparations autrement que par les moyens mécaniques, comme le *bêchage* et le *labour;* la plupart ont toujours besoin en outre d'être amendées pour rapporter. Des productions qu'une ferme exporte à vingt ou trente lieues, il ne lui est rien rendu en échange par engrais à une telle distance; l'engrais compensateur dont elle a besoin, elle est obligée de le retirer dans sa circonscription même ou dans son voisinage, et, de quelque part qu'il vienne, c'est un déplacement préjudiciable au champ ou à la prairie qui l'a fourni. Il en résulte évidemment une *perte* dont le progrès devient une cause de stérilité. Par ce motif, les contrées riches et fertiles qui, parce qu'elles exportent beaucoup et alimentent de grandes cités, s'appellent des *greniers*,

[1] Liebig, *Lettres sur la Chimie*, XXII, Introduction à la chimie organique.

sont exposées à perdre ce titre avantageux. Aussi est-ce là une considération dont se préoccupe vivement l'économie agricole.

La couche de terre cultivable comprend rarement plus d'une épaisseur de six à sept décimètres, et encore le soc d'une charrue n'atteint pas cette limite. Les principes substantiels contenus dans cette fraction du sol y sont donc en quantité déterminée, et la quantité en doit diminuer par le fait de végétations et de récoltes successives, car le commerce en déplace une grande partie en les exportant sous forme de grains, de légumes et de bétail. Cette diminution se fait en principes organiques et inorganiques, en quelques sels minéralisateurs du terrain, essentiels à la végétation. Par les engrais ordinaires, on porte sur les terres une suffisante quantité de principes organiques; ce qui manquerait serait en quelque sorte complété par l'atmosphère pourvue abondamment d'aliments gazeux; mais il n'en est pas ainsi des principes inorganiques. Ceux que les récoltes ont enlevés ne sont pas toujours rendus dans le même rapport; c'est de leur perte continue que vient la rupture de l'équilibre dans le sol; ce sont ces éléments inorganiques, ces sels minéraux qu'il importerait de lui fournir périodiquement, en quantité équivalente pour lui assurer une constante fertilité. A ce sujet, comme amendement, comme moyen compensateur, les cendres et les os, qui sont des dérivés fixes de produits terrestres, doivent être d'une valeur inestimable.

Pour bien apprécier l'emploi de cet engrais minéral, pour se convaincre de son importance, il n'y a qu'à se faire une idée de la composition des terres et du rôle que la physiologie fait jouer pendant la végétation aux divers principes qui les constituent.

Les terres arables sont composées du détritus de végétaux pourris qu'on appelle *humus*, et de diverses matières minérales désagrégées qui forment la terre *meuble*, la terre proprement dite. Ce mélange de matières minérales et d'humus constitue donc toute terre végétale.

La détérioration des roches quartzeuses, feldspathiques, calcaires, le dépôt des matières minérales en dilution dans les eaux, la dissolution des squelettes osseux des animaux de générations perdues et des espèces vivantes, depuis l'animalcule microscopique jusqu'au quadrupède géant, ont formé la terre et lui ont fourni les éléments minéraux que les plantes assimilent à leurs organes, à leurs tissus, pendant la végétation. Mais les sels alimentaires *privilégiés* des végétaux, comme les silicates alcalins (silicates de soude et de potasse) des micas et des feldspaths, comme les phosphates terreux naturels (apatite), et ceux des ossements détruits (phosphates de chaux et de magnésie), sont en quantité moindre comparativement aux autres composants de la croûte terrestre, l'argile marneuse, l'argile ferrugineuse et manganifère, la silice libre, la magnésie et les nombreuses variétés du calcaire.

Ces sels minéraux, après diverses réactions qui les amènent à l'état soluble dans le sol humide, absorbés par les spongioles radicales, sont destinés à donner aux organes des végétaux la solidité et la consistance; quelques-uns paraissent aussi leur servir d'aliment stimulant, comme le sel dans la nourriture ordinaire de l'homme.

L'humus, résidu de matières végétales désorganisées, qui ont subi une décomposition sous l'influence destructive de l'air humide, concourt à développer l'organisme du végétal et à le nourrir. A l'état d'acide humique, qui

est sa limite de décomposition, il se combine aux alcalis du sol et passe ainsi dans les végétaux.[1] A l'état de terreau, comme corps poreux, il aspire et retient les gaz de l'air, et par sa combustion lente, mais incessante, sert de plus à augmenter la masse des gaz nécessaires pour substanter les plantes.

Les chimistes qui, par des expériences nombreuses et variées, par des analyses organiques d'une exactitude irréprochable, ont créé la science de l'agriculture et éclairé la physiologie, s'accordent à reconnaître, pour l'entretien de la végétation, le concours indispensable des éléments minéraux, des gaz de l'air, des gaz dégagés des matières végétales et animales putréfiées, notamment l'acide carbonique et l'ammoniaque, de l'eau, de la chaleur et de la lumière solaire.

La combustion des végétaux, la respiration des animaux, les matières végétales, en pourrissant à l'air, donnent à l'atmosphère du gaz carbonique, d'où vient la majeure partie du carbone que la plante absorbe et s'approprie sous l'influence des rayons chimiques de la lumière, et qui, avec les éléments de l'eau, forme le ligneux et les autres produits hydrocarbonnés, gomme, amidon, sucre, etc., qu'elle fournit à l'alimentation.

Les matières animales, en se décomposant aussi à l'air humide, en se putréfiant, dégagent également de l'acide carbonique et de plus du gaz ammoniaque, d'où sont formés, par suite de métamorphoses remarquables, opérées pendant la vie du végétal, les substances les plus nutri-

[1] SOUBEIRAN, *De l'action de l'humus dans la végétation*, Mémoire couronné par la Société centrale d'Agriculture de Rouen. (*Journal de Pharmacie et de Chimie*, 1850.)

tives pour l'homme et pour les animaux, l'albumine, la fibrine, la caséine, la légumine, toutes matières richement azotées, qui, en se décomposant à leur tour à l'air humide, redonnent de l'acide carbonique et de l'ammoniaque.

En résumé, dans les plantes comme dans les terres, il n'y a que des matières organiques, susceptibles de transformation, et des matières minérales, fixes, indestructibles; une *matière mobile*, qui a sa source dans l'atmosphère et dans les résidus végétaux; une *matière fixe* assimilable, qui est en prévision dans le sol; toutes deux ayant part à la construction de l'organisme : association vitale, représentée par les êtres organisés, mais dont l'une, la *matière mobile*, admirablement distribuée par les lois du Créateur, se trouve toujours uniformément répandue pour les besoins de la vie, et dont l'autre, la *matière fixe*, reste à la disposition de l'homme, mais que l'homme imprévoyant déplace et trafique sans compensation pour le champ confié à ses soins.

Nous en trouverons d'abord une preuve dans cette analyse grossière qui se fait chaque jour dans un foyer : on brûle du bois, une plante; la *matière organique mobile*, décomposée par le feu, s'en va dans l'air en vapeurs gazeuses; la *matière minérale fixe* reste : c'est la cendre.

La présence de la cendre après la combustion indique assez le choix que fait une plante des sels minéraux du sol; elle résume assez une cause d'appauvrissement et de stérilité, si elle n'y est pas reportée; elle est un argument assez fort, assez concluant pour cette maxime si antique et si vraie, qu'il faut *rendre à la terre ce qui vient de la terre*.

Nous ne pouvons oublier que nous retirons par le canal

de la plante une part de notre propre substance de la terre; la religion, dans une de ses solennités, nous le rappelle, quand elle stigmatise notre être, « en posant sur nos fronts une poussière symbolique.[1] » Nous ne pouvons donc ignorer que c'est de cette matière minérale, de cette cendre qui se trouve contenue dans les diverses parties des végétaux dont les animaux se nourrissent, que proviennent les sels pétris dans leurs chairs musculaires et leurs tissus, les os et toutes les ramifications de la charpente osseuse. Si on observe ici les fonctions importantes des os et des sels dans l'organisme de l'animal, on concevra conséquemment, par analogie, le rôle non moins intéressant des cendres dans l'organisme de la plante.

Quoique, dans l'étude phytologique des plantes, le physiologiste ne saurait y désigner un amas de matières inorganiques, affectant un système particulier, analogue au système osseux, on ne peut douter de la coopération des matières fixes qui s'y trouvent à l'élaboration des produits immédiats des végétaux, aux obstructions observées dans les tissus cellulaire et vasculaire[2]; on ne peut douter, comme le fait si judicieusement remarquer M. Liebig, que la concentration des *phosphates* dans les semences ait pour fonction de présider à la formation des substances albumineuses, où elles abondent particulièrement. On attribue la solidité, la rigidité des tiges et des branches à la présence de la silice, de la soude, de la potasse, de la chaux, de la magnésie et d'autres oxydes métalliques. Le dépôt de ces matières minérales dans les

[1] DUMAS, discours d'ouverture, 1846.
[2] DUMAS, discours d'ouverture.

végétaux agirait alors comme un *ciment* qui lierait les molécules organiques. Peut-être encore est-ce à une affluence de silicates de soude et de potasse, comme à une espèce de verre organisé, que certaines plantes doivent leur nature fragile et cassante, et que les nervures aciculaires des équisétacées et du limbe dans les feuilles de quelques graminées et cypéracées font éprouver à nos organes, quand on les touche, l'impression d'un instrument tranchant.

En laissant de côté toute idée théorique sur ce sujet de physiologie végétale encore obscur, ne peut-on pas d'ailleurs s'appuyer sur des expériences positives, qui démontrent à l'évidence la nécessité des matières du règne minéral dans l'alimentation végétale? Ces expériences ont été faites dans les conditions les mieux circonstanciées par des expérimentateurs habiles. Nous les trouvons rapportées dans le mémoire du célèbre professeur de Giessen sur les assolements. « Dans du verre pilé, dans du sable blanc traité préalablement par l'eau régale, puis lavé soigneusement à l'eau distillée, on a planté quelques semences de vicia faba, de phaseolus vulgaris, des pois, de l'orge, de l'avoine et du tabac. Ce sol de sable pur et de verre fut entretenu dans un état constant d'humidité. Les plantes levèrent, mais avec moins de vigueur qu'en pleine terre; quelques-unes purent porter des fleurs qui ne fructifièrent pas, car ces plantes se flétrirent peu après la floraison. N'ayant pas trouvé dans le sable et dans le verre l'aliment minéral nécessaire, elles ne vécurent qu'en rapport de la faible quantité de la substance terreuse de leurs semences, et durent périr après l'avoir épuisée dans leur croissance. Aussi l'analyse des cendres des feuilles, des racines et de la tige n'y indi-

quait que la quantité des principes inorganiques de leurs graines. Ces mêmes graines semées dans un sol factice, dans les mêmes conditions précédentes, mais pourvu d'alcali, de chaux, de magnésie, de silice et d'acide phosphorique, ont présenté toutes les périodes d'une belle et régulière végétation. »

Si les principes minéraux n'avaient pas des fonctions importantes dans l'alimentation végétale, la plante, le seul des êtres organisés, pourrait vivre de l'air, ce qui ne saurait être démontré. Certes, la théorie qui place dans l'atmosphère la source unique de la matière normale employée pendant la vie, restituée après la mort, qu'une force vitale réunit et façonne, qu'une force opposée désunit et simplifie, système de destructions et de reproductions éternelles, serait propre à satisfaire, si les corps gazeux seuls suffisaient à former les principes sanguifiables; si le rôle de la matière inorganique était démontré nul ou accidentel dans la végétation; si elle expliquait autrement que par l'admission fictive d'une création physiologique la présence du soufre et du phosphore dans les combinaisons protéiques, du soufre, du phosphore et de l'acide phosphorique dans le blanc et le jaune de l'œuf, dans la substance cérébrale; du manganèse, du fer dans les globules sanguins; des alcalis dans le sang, qu'ils fluidifient; du calcaire fluoruré et phosphaté dans les os et l'émail des dents; du calcaire uni aux acides carbonique et phosphorique dans les coquillages et dans le test des crustacés, matières passées du sol dans la plante, de la plante dans l'animal, matières non gazéifiables et que l'air ne contient pas. Non, l'intelligence n'est pas satisfaite dans l'acception de cette opinion, qui se trouve faussée dans le détail des faits; elle

conçoit le cercle de la production et de la provision de la matière moins resserré, moins restreint; elle comprend, pour l'ordre vital de tout ce qui végète et respire, un concours complexe, tiré du milieu même où s'opère le travail de la vie.

Pas plus que les stéatites et les terres bolaires peuvent servir de nourriture réparatrice à certains peuples de la Chine, pas plus que la seule *matière fixe* fournie par le minéral, la seule *matière mobile* fournie par l'atmosphère ne peut constituer ni substanter l'organisme vivant, qui se résume dans l'*association essentielle* de l'élément minéral et de l'élément gazeux. Donc, l'intervention de la matière minérale dans la nutrition végétale est nécessaire et doit être liée aux mêmes lois qui président à l'organisme.

Si donc on admet ici comme probante la présence du minéral; si, d'une autre part, on considère sa fixité prononcée et la gazéification de la *matière mobile*, qui permet, en raison de la condensation des vapeurs, de la dilatation des gaz, des raréfactions atmosphériques et du mouvement terrestre, de la trouver uniformément distribuée sur une surface illimitée, au moins dans les moyennes régions atmosphériques du globe, on concevra qu'en partant d'un lieu donné, après la mort des êtres soit végétaux, soit animaux, elle s'y trouve aussitôt ramenée; tandis que le minéral, un des composants de ces mêmes êtres organisés, non volatilisable, mais susceptible de déplacement et n'étant pas soumis à une loi constante de compensation naturelle, y laisse un vide; dès lors une perte s'ensuit, une condition de nutrition, de vitalité s'y trouve troublée. On admet au nombre des éléments minéraux essentiels à la végétation les alcalis, l'acide phos-

phorique et des bases terreuses, toutes matières fixes. Qu'arrive-t-il, que doit-il arriver quand ces matières fixes sont exportées, déplacées sous forme de grains, de légumes et de bétail? Que devient le cadavre de ce bœuf, de ce cheval qui va périr à une grande distance de la terre où il est né, où il a pris tout son accroissement? On l'a vu, la matière *mobile* qui entre dans la composition des organes est restituée à l'atmosphère en émanations gazeuses, et les vents en remuant l'air et les nuages, en condensant les vapeurs, l'y ramènent en quantité équivalente. Mais la matière minérale *fixe* y reviendra-t-elle? M. Dumas, dans un magnifique discours prononcé devant le brillant auditoire de l'Ecole de Médecine de Paris, en exposant un système de chimie organique, semble avoir statué sur cette question vitale. « Une mouche, dit-il, y pond ses œufs; des milliers de larves apparaissent, puisent leur subsistance dans les chairs putréfiées; puis des milliards d'insectes ailés, dispersés dans les champs, périssant à leur tour, y laissent leurs squelettes, et la terre retrouve ainsi ces *alcalis*, ces *phosphates* qu'elle a fournis aux animaux de stature colossale. »

Devant cette rotation présentée par un savant aussi illustre, le doute devrait disparaître; cependant le retour de la matière fixe, fertilisante d'une terre au réservoir d'où elle était sortie organisée, ne nous paraît pas établi. Cette observation ingénieuse ne saurait être considérée que comme exprimant un fait général qui se résume ainsi : *L'impérissable matière ne fait que se disséminer en changeant de place*. Mais la question d'économie locale n'est pas résolue : on conçoit aisément qu'une compensation ainsi établie, amenée accidentellement, toujours irrégulière, est insuffisante; elle ne représentera en outre

qu'une faible proportion de la masse qui reste perdue pour le milieu d'où elle est sortie, et qui profitera à d'autres terres, à des terres lointaines. Pour la récupérer, il faut la main de l'homme, car c'est lui qui en dispose; il doit y pourvoir par l'application intelligente des *amendements périodiques*, en multipliant peines et efforts : un décret immuable l'a voulu ainsi pour étendre le ressort de son intelligence, appeler son génie et susciter son industrie, sans quoi, il ne saurait avoir le cachet d'un homme civilisé. C'est cette question d'économie appliquée qui a spécialement rapport aux localités appauvries que nous avons en vue de traiter ici.

La substance des os dont la nature a pourvu la terre comme d'un élément indispensable à la vie de l'animal et de la plante, n'y est point en quantité illimitée; elle est bien moindre comparativement aux autres composants de l'écorce térrestre, car les phosphates en roche sont rares, et les dépouilles éparses des animaux anciens qui ont disparu dans une catastrophe dont le globe porte partout l'empreinte, sont reprises par d'autres générations d'animaux. Mais il est une considération moins élevée, qui nous touche de plus près, car elle est locale; en y restant indifférent, on s'expose à compromettre l'aisance et le bien-être d'un pays tout entier : c'est que la substance des os devient toujours plus pauvre dans nos terres cultivées, parce qu'on en enlève plus qu'on en rend par les procédés ordinaires de fumure. C'est un fait certain.

Nous trouverons la démonstration de la vérité dans le résultat des analyses, nous la trouverons aussi dans l'observation et dans l'histoire.

On a vu des terres dont la fertilité fut longtemps pro-

verbiale, et produisant aujourd'hui à peine pour alimenter quelques pauvres familles qui les cultivent en les arrosant de leurs sueurs, et qui ne s'attachent à ce sol rebelle que par le seul attrait des souvenirs traditionnels. Il y a eu des contrées qui durent être bien belles autrefois, car elles renfermaient des villes très grandes et très populeuses; qui durent aussi être bien fertiles, car des populations heureuses et puissantes y attestaient l'abondance et le bien-être. L'étendue de pays depuis les côtes de la Lybie jusqu'à la chaîne du Taurus dut être dans cette condition avantageuse. On sait que ces provinces comprises sous les noms de Galilée, de Phénicie et de Syrie, furent longtemps le rendez-vous des opulents de Rome et de la Grèce, qui allaient y chercher des jouissances qu'ils ne trouvaient pas chez eux. Aussi ces hommes luxueux étaient-ils attaqués par des austères moralistes de Rome, qui ne craignaient pas de les flétrir dans des critiques violentes. Ces provinces les plus belles de l'empire, qui excitèrent l'envie de tant de conquérants, ne présentent plus guère aujourd'hui de l'intérêt que par leurs souvenirs antiques. Les contrées de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine, où il n'y avait qu'un peuple pasteur, agriculteur et commerçant; les lieux où furent Ninive, Tyr, Babylone, Samarie et Jérusalem, n'offrent plus à l'œil du voyageur étonné que des espaces nus et pelés. Ce n'est plus que dans les gorges des montagnes, près des rivières, dans les portions de vallée encore arrosées par des fleuves célèbres, qu'on trouve groupées les rares populations de ces déserts. Et la noble terre de la Grèce, terre classique de l'idéal et du beau, où tant de poëtes inspirés par le spectacle séduisant d'une belle nature, en reflétèrent les beautés dans les chants magni-

fiques qu'ils nous ont transmis, dans ces odes où sont peintes avec tant grâce les riantes végétations des terres, des vallons et des monts de leur patrie, pendant longtemps si grande et si prospère, quel aspect offre-t-elle aujourd'hui? Que dit de l'ancienne Messénie, une des plus riches provinces du Péloponèse, *le pèlerin de Grèce et de Judée*? « Des cités, des monuments, des arcs, des ruines se montraient çà et là dispersés sur le tableau champêtre..... Ce beau pays présentait ainsi du haut de l'Ithome et du péristyle du temple d'Homère une corbeille de verdure de plus de huit cents stades de tour. » Et aujourd'hui? « Les lauriers-roses et les gatiliers, qui croissent dans le lit desséché des ruisseaux, décorent presque seuls ces solitudes jadis si riantes et si parées, maintenant si nues et si tristes. » Aujourd'hui? « Partout le silence, l'abandon et l'oubli. [1] »

Dans cette ruine immense de pays si mémorables que le voyageur contemple avec un mélange de peine et de stupeur, que le poète voit avec un œil humide, l'économiste y voit une leçon...

Il interroge ces terres devenues inertes, il demande : Est-ce au fléau de la guerre qui a pesé sur ces contrées, qui a mutilé des bras nécessaires ; est-ce à l'avilissement des peuples tombés dans la dégradation ; est-ce à la

[1] CHATEAUBRIAND, *Martyrs*, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Les observations de ce célèbre voyageur ont été faites en 1806. Depuis la restauration hellénique, le mouvement de ce pays a changé ; j'ai consulté plusieurs voyageurs qui ont visité la Grèce dès 1830, et tous m'ont rapporté leurs observations en ce sens que l'aspect général de la contrée est triste, stérile et aride.

L'historien juif Josephe décrit la Galilée, la Judée et la vallée de Jéricho comme des contrées privilégiées par l'abondance et la variété des produits agricoles, et aujourd'hui elles sont d'une stérilité affreuse.

barbarie qui est venu *camper* sur ces terres enchanteresses, qu'il faut attribuer cette révolution, cette transformation effrayante? Si ce sont là les causes de la dénudation de ces contrées, leur fertilité n'aura été que suspendue, le sol n'aura pas changé, et alors on peut espérer, dès qu'il sera remis en culture, qu'il se parera comme dans les beaux jours de Périclès et d'Octave.

Mais on peut présumer avec plus de raisons que le sol, par suite de l'épuisement occasionné par une série de cultures mal appliquées, a fini par manquer des éléments producteurs, qu'il ne contient peut-être plus actuellement une provision d'alcalis et de phosphates suffisante pour l'obtention d'une végétation productive, et que c'est ce défaut de fertilisants minéraux, de la perte desquels les anciens colons n'ont pas tenu compte, qui a amené l'appauvrissement des terres et partant la misère, une des causes probables des déchirements politiques et de la décadence de ces grands peuples de l'antiquité.

On ne saurait prétendre que le seul fait de révolutions continuelles, des invasions successives, puisse dépouiller brusquement des terres de si grande étendue de toute espèce de végétations. L'abandon des terres pour cause de manque de bras n'a pas pour conséquence immédiate leur anéantissement. Qu'arrive-t-il alors? Aux productions de la civilisation succèdent les productions de la barbarie. Une terre de prairies et de céréales, signe certain du voisinage de peuples civilisés, qu'on abandonne dans toute sa fécondité, se couvre bientôt ou de grandes herbes impérissables, comme dans les savanes d'Amérique, ou d'arbres, ou de bois, toutes végétations annonçant le seul concours de la nature, et qui n'attestent pas moins la richesse du sol. En effet, qu'on laisse dans nos

contrées un champ en jachère pendant une trentaine ou une quarantaine d'années ; on ne sera pas étonné, après ces trente ou quarante ans, de le trouver converti en bois. Là où on voyait de belles moissons de seigle et de froment, on verra le chêne, le pin, le châtaigner, ou toute autre végétation à l'état sauvage. Et cependant ce champ aura été abandonné, oublié, personne n'y aura touché. Des circonstances fortuites y auront amené ces arbres à l'état rudimentaire ; leurs semences se seront peu à peu développées, les sujets auront grandi, ce qui n'eut point eu lieu, si le sol de ce champ n'avait pas conservé les éléments de nutrition nécessaires.

On a des exemples bien frappants de cette transformation de terres cultivées en bois, en forêts. Qu'on se porte sur le sol du Mexique. Ce vaste et beau pays, avant la conquête espagnole, était habité par des peuples civilisés, amis de l'agriculture et des arts. Il avait subi plusieurs révolutions, et celle opérée par les Castillans, toute cruelle qu'elle ait été, ne fut pas la plus terrible. Les Astèques avaient donc succédé à la domination toltèque et chichimèque. Les principes de guerre de ces peuples antiques n'étaient pas ceux que nous avons ; pour eux, il s'agissait de détruire des ennemis tant qu'il restait un seul individu debout ; et ainsi, après des luttes acharnées, de malheureuses populations disparurent, et souvent avec elles leurs habitations et leurs domaines.

On a découvert au milieu du siècle dernier, dans l'État de Chiappa, au sein d'une vaste forêt, des ruines dont l'étendue comprend l'enceinte de Paris d'aujourd'hui. Ces ruines imposantes, connues sous le nom de ruines de Palenque, et désignées par les Indiens sous le nom de *Casas de piedra*, qui paraissent appartenir à une antiquité

reculée, ne portent pas les caractères de l'architecture mexicaine. L'histoire ne dit rien sur l'origine et l'existence d'une cité si grandiose, et les naturels, qui n'oublient pas leurs traditions, n'ont pu éclairer les longues recherches faites à ce sujet.[1] Mais ce n'est pas là ce qui nous occupe ; nous n'avons qu'à constater un fait qui vient à l'appui de l'opinion que nous émettons relativement au dépérissement des sols par les pertes occasionnées par une culture irrationnelle : c'est que cette ville anéantie fut grande et habitée ; c'est qu'elle dut être entourée de campagnes bien cultivées pour fournir à la subsistance de sa nombreuse population ; c'est que la ville et la campagne ont perdu leur forme et leur aspect ; c'est qu'au milieu des ruines et autour des ruines, dans une immense circonférence, il existait au siècle dernier et qu'il existe encore aujourd'hui une forêt impénétrable.

Il y a donc là ce qu'on ne saurait trouver auprès des ruines des anciennes Tyr, Babylone, Palmyre, Messènes, Sparte, cités qui aussi furent grandes et très peuplées, et qui ont disparu en ne laissant que des restes de colonnes, des débris de porphyre et de marbre attestant leur grandeur passée, en ne laissant autour d'elles qu'une nudité désolante, signe de l'anéantissement du sol.

On doit justement s'étonner d'un pareil délabrement du sol de quelques provinces de l'ancienne Grèce et de l'Asie-Mineure, quand on songe que les anciens avaient en grand honneur l'agriculture, qu'ils entendaient très bien l'art de fumer les terres, qu'ils disposaient d'ailleurs, sans frais, de troupeaux d'esclaves pour les pénibles travaux des champs. Mais, dans leurs sys-

[1] Gabriel Lafont, *Voyages dans l'Amérique espagnole*, t. Ier.

tèmes de culture entachés de ridiculités et d'absurdités fabuleuses [1], ils ne procédaient que par empirisme; et, par des habitudes empiriques, on marche en aveugle jusqu'à ce qu'on trouve ou la déception, ou la détresse. Nous démontrerons tout à l'heure que les divers procédés de fumure usités alors, comme ceux que l'habitude fait exclusivement employer aujourd'hui, ne suffisent pas ni ne peuvent suffire à la compensation entière des pertes qui résultent des récoltes. Il est hors de doute qu'il y eut aussi anciennement, comme trop fréquemment aujourd'hui dans les villes populeuses, les mêmes coutumes déplorables: dilapidation de ce qui est propriété des terres, perte des dérivés de la consommation, lesquels étaient jetés dans les eaux des fleuves et allaient des fleuves à la mer.

Il n'est pas indifférent non plus de tenir compte ici des opérations mécaniques usitées anciennement dans la culture des champs. Pline nous dit à cet égard quelque chose de bien significatif : « En Syrie aussi, on ne trace que de légers sillons tandis que le plus ordinairement en Italie huit bœufs attelés à une charrue épuisent tous leurs efforts. »

Cette différence de système de labour a été incontestablement avantageuse aux terres de l'Italie; elle leur a assuré une continuité de fertilité que des milliers de récoltes n'ont pas intervertie, parce que, le sol ayant été habituellement remué profondément, le partage des principes substantiels du terrain opéré sur une plus grande

[1] On peut en prendre une idée par ces lignes :

« Pestem a milio atque panico, sturnorum passerumve agmina, scio abigi herba, cujus nomen ignotum est, in quatuor angulis segetis defossa, mirum dictu! ut omnino nulla avis intret. » Pline, *Hist. nat.*, l. XVIII.

masse a été conséquemment peu sensible ; ce qui a dû en retarder l'épuisement.[1]

Toutefois la campagne de Rome est généralement nue et dépouillée ; on ne trouve de belles végétations que sur le littoral de la mer et surtout dans les terrains d'alluvions formés par le dépôt des eaux ocracées du Tibre. Les terres des environs de Naples ne sont ensemencées qu'après deux ans de jachère et quelques labours préparatoires. Il faut tenir compte aussi, pour les cas de fertilité remarquables, de la condition d'un terrain volcanique, de la proximité d'un cratère d'où s'échappent des cendres fertilisantes, qui se répandent fort loin dans les terres.

Nous sommes portés à penser, d'après des observations naturelles, d'après des faits historiques, d'après des considérations spéculatives qui ne manquent pas des caractères de vérité, que la cause de la détérioration des terres cultivées anciennement a été le résultat d'une série de cultures irrationnelles, qui a amené la perte des éléments minéraux *assimilables*, comme les *phosphates* et les *alcalis*, dont la présence est indispensable pour l'entretien de la végétation. Pour avoir le dernier degré de certitude de ce que nous avançons, il n'y aurait plus qu'à faire l'examen, l'analyse chimique exacte de ces terres autrefois si productives et aujourd'hui inertes, et c'est ce que nous proposons avec empressement aux recherches des savants, dans le double but d'éclairer sur un point aussi important et l'économie politique, et l'économie agricole.

A cette opinion ne pourrait-on pas rapporter une des

[1] Syria quoque tenui sulco arat, quum multifariam in Italia octoni boves ad singulos vomeres anhelent. (*Hist. nat.*, lib. XVIII.)

causes principales de l'émigration des peuples, comme on est porté à baser le maintien du chiffre des populations sur l'état de la prospérité agricole? M. Liebig a dit : « Une chose à remarquer, c'est que les graminées dont l'homme a tant besoin le suivent comme une bête domestique. » Cette jolie observation du savant professeur de Giessen conduit à une considération fort importante, c'est que, si les graminées recherchent le voisinage de l'homme, l'homme aussi recherche partout le terrain qui leur est propice, car le choix n'est pas indifférent. Les semences des graminées qui forment la base de la nourriture de l'homme veulent un fonds de silicate alcalin et de phosphates, sels minéralisateurs du sang, de la matière du cerveau, de la chair et des os. Quand ce fonds essentiel vient à s'épuiser, il faut transporter ailleurs son champ de céréales.[1] Par l'emploi bien raisonné des engrais, on retarde l'épuisement d'une terre, c'est à dire on prolonge sa fécondité; mais, pour obtenir ce résultat, il faut tant de soins, tant d'attentions, et l'homme impatient se soumet si difficilement aux rigueurs de l'économie qui le gênent dans ses habitudes, qu'il se sent toujours porté là où il croit trouver l'abondance. La Germanie, pendant que la Grèce et l'Asie-Mineure prospéraient sous tous les rapports, était couverte de forêts presque dans toute son étendue. Les mâles peuplades qui l'habitaient ne se souciaient pas de travailler aux terres; la chasse, la pêche, les fruits, les produits du bétail, les racines tendres des végétaux, suffisaient à leur subsistance. Cet état de cho-

[1] C'est ce qu'on observe en Amérique après le défrichement des terres que les colons veulent exploiter. Après avoir épuisé le terrain par une série de récoltes, ils transportent la culture sur des terres neuves où il y a un fonds abondant.

ses dura jusqu'à l'affaiblissement de l'empire romain, alors que vint l'émancipation chrétienne. Il y eut dès lors un frottement remarquable de la barbarie et de la civilisation au lent profit de cette dernière. Des communautés monastiques s'établirent au milieu des bois et jusque dans les lieux inaccessibles, avec mission d'instruire, de fraterniser et de coloniser. Après des peines inouïes, les hommes généreux qui les composaient parvinrent à faire connaître l'usage du pain aux barbares au milieu desquels ils s'étaient implantés. On ne saurait suivre sans le plus grand intérêt cette civilisation adolescente des peuples de la Germanie.......

Des siècles se sont succédé, le défrichement a été organisé, les bois ont été abattus, les forêts se sont circonscrites pour faire place à des milliers de villes, à des universités, à des prairies et à des champs superbes. Aujourd'hui, on y voit un mouvement qui est certainement plus grand, plus animé qu'il ne le fut il y a deux mille ans dans toute l'Asie-Mineure. La population s'est accrue considérablement, et le pays se trouve encore dans de bonnes conditions pour la prospérité agricole. Que se passe-t-il cependant? L'Allemand, qui a trouvé que ses terres ne rendent pas suivant son attente, qui voit que ce n'est que par des soins gênants qu'il retire une récolte avantageuse [1], apprend qu'il y a sur un autre continent des terres d'une exploitation plus facile; il sait qu'il existe ailleurs une grande contrée couverte de forêts, sur

[1] M. Liebig rapporte que, dans beaucoup de localités, on a établi non-seulement dans les villes et les villages, mais encore sur le bord des chemins publics, des urinoirs pour recueillir les urines des passants.

La même pratique a lieu en Chine, où il y a de plus des lois pénales contre ceux qui perdraient des matières réversibles aux terres cultivées.

une étendue égale à une triple Allemagne; il sait qu'il y trouvera un sol riche et fécond pour longtemps; séduit par l'appât de l'abondance, il se laisse ébranler; l'amour de la patrie ne le retient plus; il se résout à s'expatrier, emmène des frères, des proches, des amis, et va fonder sur les bords de l'Ohio et du Mississipi, en Pensylvanie ou au Texas, des colonies agricoles ou des établissements industriels.

Déjà plusieurs tribus y ont passé et seront suivies par d'autres. Ce qu'on appelle le *trop-plein* des populations de certaines contrées du continent européen s'y porte annuellement par caravanes. Qui peut prévoir quand cesseront ces émigrations transatlantiques?

De ces observations, il y a un fait à constater et des conséquences à tirer. Voilà que l'Allemagne, dont le sol a été identique sous plusieurs rapports avec celui même des parties centrales des Etats-Unis, se trouve déjà avoir perdu de sa fertilité première; une portion jeune et vigoureuse de sa population, au lieu de s'adonner à faire revivre la fécondité des terres épuisées, exploitation à la vérité difficile, quoiqu'elle soit certainement praticable par les secours réunis de la science, de l'industrie et de l'art, ou bien à doubler les productions des terres en culture, chose humainement possible, se sent découragée par la perspective des peines à essuyer, des sacrifices à faire, des concessions à demander, et se tourne du côté de l'Amérique comme vers une terre promise.

Si l'on veut remonter à la cause première de cette diminution déjà si sensible de fertilité de quelques contrées germaniques, on n'a qu'à considérer les immenses exportations de gros bétail, de chevaux, qu'il s'y fait depuis longtemps. « L'or qu'il en résulte, comme dit

M. Cazeaux, ne profite pas aux terres; il est réservé aux embellissements des villes, à la construction des palais, des monuments, des villas; bien au contraire, il servira à sacrifier de belles campagnes qui seront transformées en bosquets, en jardins anglais.[1] » Ajoutons encore la part qu'a prise cette nation belliqueuse à toutes les grandes luttes du continent depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. Un grand nombre de plaines de la Flandre, de la Belgique, de l'Italie supérieure, ne semblent-elles pas devoir une surabondance de fertilité aux chevaux de bataille que les Allemands y ont laissés? Quels tas d'ossements sont restés sur les champs de Bouvines, de Fleurus, de Denain, de Valmy, de Jemmapes, de Rivoli, de Marengo!

De tous ces mouvements politiques et commerciaux, tant de fois réitérés sans compensation locale, il est résulté pour ces terres, autrefois types de fécondité, un énorme déplacement des principes fixes du sol, de ces principes minéraux *physiologiques*, *pris électivement par les végétaux*, dont la quantité, il faut bien se le persuader, n'est pas illimitée dans les terres en culture. Ces déplacements sans échange pour le sol sont évidemment préjudiciables, et c'est ce qui se pratique dans toutes les contrées agricoles avec une imprévoyance funeste, dont on éprouvera les effets après l'accumulation des années. C'est donc ici le cas d'appliquer aux terres exploitées l'utile système de la *localisation de l'équilibre* par les amendements périodiques.

Essayons de démontrer, par le calcul tiré des analyses, la provision de *phosphates* apportée par le fumier de ferme,

[1] *Encyclopédie nouvelle.*

lors de la fumure triennale d'un journal de terrain, environ le tiers d'un hectare.

Les excréments de cheval et de bêtes bovines perdent en poids de 75 à 80 pour cent par la dessication, et 100 parties desséchées laissent par l'incinération 24 à 26 parties de sels inorganiques, dont 4 à 5 seraient la part des phosphates, ce qui établit un rapport de 9 dixièmes à 1,2 pour cent. Cent kilogrammes de ces excréments contiendraient environ 1 kilog. de sels phosphatés.

D'après M. Petzhold, la paille laisse en résidu, après la combustion, 5,275 pour cent; la quantité de phosphates y serait pour près de 1 seizième : il y en aurait environ 1 kilog. par 300 kilog. de paille sèche.

Nous ne mettons pas ici en compte les urines des animaux d'étable, car la quantité de phosphates qu'elles contiennent est nulle ou si minime qu'elle peut être négligée.

Si pour fumer un journal (30 ares) pour la semature de 4 cinquièmes d'hectolitre de froment, on emploie en fumier[1] de 600 à 650 kilog. excréments, 900 kilog. à 1,000 kil. paille, et 2,500 kil. urines, on sera censé y avoir porté 9 kil. de *phosphates* ou principes terreux des os.

D'après les analyses de MM. Petzhold et Rammelsberg, le rapport des phosphates de la paille aux phosphates de la semence, est comme 1 à 5, ce qui porte à près d'un kilogramme la quantité de phosphates contenue dans un hectolitre de froment.

On récolte par la semature de 4 cinquièmes d'hectolitre

[1] Cette quantité m'a été indiquée approximativement par des cultivateurs exercés, elle représente 75 quintaux, je la crois même plus élevée que celle qui s'y porte ordinairement.

de blé, dans nos meilleures terres de Savoie, de cinq à cinq et demi hectolitres et 900 à 1,000 kil. de paille.[1]

On a porté sur ce journal de terrain tant en fumier qu'en semences, à la première semature, 10 kil., et à la seconde, après la récolte du trèfle, en semences seulement, 1 kil., en tout, 11 kil. de phosphates; et on en a retiré par les deux récoltes 17 kil., dont 6 kil. en paille et 11 kil. sous forme de semences. Il y a donc une différence de 6 kilogrammes; ces 6 kil. de phosphates manquant à l'engrais porté ont dû être pris au sol qui, s'il avait été dépourvu de ce sel essentiel, aurait certainement moins produit.

Sur cette quantité de phosphates enlevés au sol, les 6 kil. de la paille destinée à servir de litière retourneront au champ; mais les 11 kil. représentés par le blé retiré y retourneront-ils? Admettons que la moitié de la récolte soit consommée dans la famille sur les lieux mêmes, admettons, ce qui a lieu heureusement dans les petites localités, que les dérivés de cette consommation (matières stercorales et urines) reviennent encore au champ, il n'en restera pas moins vrai que *cinq kilog. de phosphates*, vendus sous forme de grains, auront été déplacés après le cours de trois ans, et perdus pour cet espace limité d'un journal. La ruine du terrain deviendrait imminente dans la période d'une génération, ou le terrain ne produirait plus qu'en rapport de l'engrais porté, si on n'avait soin, suivant la méthode des assolements, de remplacer la culture d'une céréale par des productions

[1] C'est le rapport ordinaire de la plaine de Rumilly, qui est une terre silicio-argilo-calcaire; on y trouve beaucoup de débris de coquillages fluviatiles.

bien moins avides de sels phosphatés, comme les plantes fourragères légumineuses, comme le trèfle, la luzerne, etc., mais encore cela n'amène pas l'équilibre réel; c'est ce qui se pratique généralement dans toute exploitation rurale, toujours d'une manière empirique et par cela même imparfaite.

Les anciens ne procédaient pas différemment. On voit dans Pline, Columelle, Virgile, qu'ils savaient varier la culture, quoiqu'il soit permis de penser que les connaissances agricoles étaient moins étendues que de nos jours. En plus du fumier de ferme, ils employaient la lie des vins et des huiles, les boues fétides des corroyeurs, les résidus des tanneries, les cendres végétales pour les arbres fruitiers et pour la vigne; cependant, les excréments des animaux de l'étable n'étaient pas toujours reportés sur les terres; dans beaucoup de localités, où il y avait pénurie de bois, on les faisait dessécher pour s'en servir comme combustible.

On se rend bien compte de l'insuffisance du fumier de ferme pour la compensation des *phosphates*, en considérant qu'il ne représente en fait que le produit ultime et partiel d'une prairie ou d'un champ converti en prairie. Le bétail qu'on élève, qui, pour son accroissement, a consommé tant de foins et tant de paille, emporte au loin, quand il est vendu pour le besoin des villes, une énorme part de la richesse minérale de la prairie, notamment en substance osseuse. Ensuite, les dérivés de la consommation du bétail, les matières fécales et les urines humaines, le plus puissant des engrais, sont-ils toujours rendus à leur destination? ne se trouvent-ils pas si improprement et en quantité ou perdus ou déplacés?

Et quand on songe en outre aux pertes irréparables

de tant de sels substantiels emportés dans les torrents et les rivières, quand les eaux des pluies *lessivent* nos terres, on peut s'étonner qu'elles ne soient pas rapidement appauvries. Et le dommage s'opère doublement par la dissolution des sucs extractifs végétaux et des sels et par le transport mécanique des parcelles minérales!

Quand les eaux pluviales, tombant sur des terres montueuses, inclinées, grossissent le plus modeste ruisseau et changent ses eaux limpides en courant limoneux, on ne se douterait pas que ce ruisseau qu'on aime pour la fraîcheur bienfaisante qu'il répand dans son parcours sinueux sur les terres, où il trouve dès sa source des touffes d'herbes, des bouquets de bois qui l'abritent, trahit le champ d'où il sort, par où il passe, en en charriant des parcelles qu'il doit déposer bien loin; on ne se douterait pas qu'il a mission de créer des régions nouvelles et de resserrer le bassin des mers. Eh bien! de quelque manière qu'on l'envisage, cette observation est vraie. Nous la trouvons vraie aux bouches des grands fleuves atterries, au Delta, aux barrages du Nil, et pour un lieu plus rapproché de nous, aux embouchures du Rhône. Que sont devenus ces bancs de sable de la Camargue jadis submergés? des rizières qui prospèrent, de très belles prairies et des champs mêmes dont on rapporte des merveilles de fertilité. On y bâtit des villages, bientôt des villes : tout cet espace est une place prise à la mer. c'est le grain du ruisseau apporté depuis des siècles.

Si ces pertes naturelles sont insensibles dans le cours de plusieurs générations, il n'en est pas moins réel qu'elles deviennent incalculables dans la masse des temps. Rien, dans l'état présent, ne peut réparer ces pertes de nos terres montueuses. Les eaux pluviales apportent au sol

l'ammoniaque et l'acide carbonique de l'air qui réagissent sur les sels terreux et les rendent solubles ; il s'en écoule une grande partie par les fleuves dans l'immense bassin des mers. La mer nous rend le sel de cuisine, et c'est là tout l'échange qui s'opère pour le transport incessant des matériaux solubles du sol ; la potasse, les phosphates ne nous sont pas rendus. Il est vrai qu'on peut les reprendre par la consommation des poissons marins ; mais, dans l'état actuel de nos communications, cette consommation ne se fait et ne peut se faire que par les populations riveraines ou peu éloignées de la mer. Le commerce pourrait cependant nous procurer des moyens de compensation en nous en envoyant les débris, et mieux encore, le précieux engrais trouvé dans les îlots de la côte du Chili, provenant de la consommation des poissons par les oiseaux de mer ; mais certaines dispositions financières usitées par les gouvernements, la distance et la cherté des transports, ne permettent pas qu'ils arrivent en pleine mesure jusqu'à nous.

Une preuve irréfragable du dommage fait par les pluies, c'est la fertilité maintenue dans les contrées favorisées par un ciel toujours serein. Là, il est vrai, le rayonnement d'une terre échauffée amène, chaque nuit, de rosées si abondantes que, d'après le récit des voyageurs, on n'en a pas d'idée dans nos climats ; mais cette eau, disparaissant le jour sous l'influence des rayons solaires et successivement revenant la nuit par le rayonnement terrestre, n'ayant pas le temps de s'écouler et de charrier les sucs nourriciers du sol, est limitée au seul besoin de la végétation. C'est pour cela qu'on dit de ces terres perdant peu et par suite coûtant peu de frais de culture, qu'elles rendent d'elles-mêmes. Dans les pays plats, il

n'y a aussi de pertes sensibles que celles occasionnées par les récoltes, les pluies n'y exercent que leur action bienfaisante ; la couche alumineuse du sol inférieur ne permettant pas l'infiltration ultérieure des eaux, celles-ci reviennent à la surface, et par leur abondance même n'ont d'inconvénient réel que celui de l'inondation Au retrait de ces eaux par l'évaporation, les sucs extractifs, les sels minéralisateurs restent uniformément déposés à la surface du sol.

Ces faits de pertes de matières salines, de phosphates terreux par les récoltes, l'homme des champs, le cultivateur intelligent doit les prendre en considération ; contre tant de causes accidentelles, météorologiques qui semblent conspirer contre lui en débilitant ses nombreux efforts et accroissent cruellement sa peine, il doit opposer tous les moyens réparateurs à sa disposition.

Que doit-il faire? que peut-il faire? Une voix unanime d'agronomes, d'économistes distingués, la science et plus encore l'expérience lui indiquent de ne procéder, dans la pratique du premier des arts, que d'après des méthodes raisonnées. L'économiste lui pose un système d'amendement périodique, basé sur le calcul des pertes, tant pour le sauver de la ruine de sa terre que pour en augmenter le rendement. Il lui prescrit de s'appliquer à l'emploi des matières inorganiques nécessaires à la végétation, dont la déperdition va toujours croissant, dont le déplacement se fait *sans retour local* dans le commerce des denrées agricoles, comme *les alcalis et les phosphates,* sels qu'il trouvera abondamment dans les cendres et dans les os. Nous allons voir qu'il lui serait permis de les utiliser même économiquement dans des proportions considérables.

Les cendres dont on dispose dans les villes proviennent presque toutes du combustible apporté des montagnes, exclusivement du bois de hêtre, et ce sont les meilleures, les plus riches en phosphates et en alcalis. Personne n'ignore qu'après certain usage domestique auquel il conviendrait de renoncer dans l'intérêt agricole, elles sont rejetées et perdues. [1] Sans être lessivées, de quelle utilité ne seraient-elles pas pour les prairies qui ne reçoivent pas d'autres engrais que l'ammoniaque et l'acide carbonique de l'air et les sels amenés par de faibles irrigations? Mille foyers, dans un seul mois d'hiver, n'en fournissent pas moins de 14,000 kilogrammes (280 quintaux). [2] Il suffit de remarquer que 100 kilogrammes de cendres de bois sont l'équivalent des matières minérales contenues dans 2,000 kilogrammes (40 quintaux) de foin. [3]

Naturellement, pour donner à ces cendres une meilleure destination, il faudra renoncer à une coutume vrai-

[1] Déjà plusieurs cultivateurs, depuis quelques années, savent apprécier la valeur des cendres pour l'amendement des prairies; il serait à désirer que cette pratique rationnelle fût tout à fait popularisée. Leur emploi, en somme, est plutôt négligé que méconnu. Combien d'ouvrages d'agriculture en ont depuis longtemps conseillé l'usage! Mais une fort mauvaise raison prévaut sur les meilleurs conseils qui puissent être donnés à ce sujet. On se persuade généralement qu'il en faudrait des masses, que celles dont on dispose dans la maison donneraient des résultats insignifiants, parce qu'elles ne sont pas en quantité, et que par-dessus tout *elles sont plus propres à la lessive*. Le commerce devrait en organiser la vente en gros; on irait tout aussi bien aux magasins de cendres qu'on va aux dépôts de plâtre cuit.

[2] Cette quantité ici indiquée d'une manière générale résulte d'une expérience que j'ai faite dans un mois d'hiver de 1848, par laquelle j'ai constaté un rendement de cendres représentant le poids de 14 kilogrammes 370 grammes.

[3] Liebig, *Chimie appliquée à l'agriculture*. Lettres sur la chimie, XXV.

ment préjudiciable à l'agriculture. La chose utile dans les cendres pour le blanchissage du linge, c'est la potasse et la soude qu'elles contiennent ; le commerce aujourd'hui livre ces alcalis à bas prix, et on peut dire que celui qui vendrait ses cendres pour acheter de la potasse trouverait son avantage. Rigoureusement, les cendres du bois qu'on brûle appartiennent en propre à l'économie forestière ; mais, si on fait attention qu'elles ont une source inépuisable dans les conditions minéralogiques du sol de nos forêts, on peut prétendre à ce qu'elle en fasse aux terres cultivées un complet abandon. Le calcaire de nos montagnes contient toujours une certaine quantité d'alcalis ; aussi, quand on veut dans les officines dissoudre la chaux caustique pour préparer l'eau de chaux, est-on obligé de rejeter les premières dissolutions alcalisées par la soude et la potasse. La silice, la magnésie, les oxydes ferro-manganiques n'y font pas non plus défaut. Les coquillages, les fossiles et sans doute les myriades d'infusoires qui s'y trouvent, y attestent une provision abondante du sel générateur des os. Cela expliquerait pourquoi le hêtre, dont la cendre est si riche *en phosphates et en alcalis*, se plaît tant sur les flancs de nos montagnes.

L'emploi des os pour amender une terre et lui assurer un produit constant n'est pas moins recommandé ; car, dans les os, on dispose d'un *élément des végétaux* nécessaire, compensateur, réparateur. Comme les cendres, ils ne peuvent être retirés en abondance que des centres populeux, où affluent les productions agricoles sous forme de denrées et de bestiaux, là où se fait l'abattage sur une grande échelle. Pour faciliter la reversibilité aux terres de la plus grande part de cette quantité d'os en-

gloutie dans les villes, il faut nécessairement que l'industrie vienne au secours de l'art agricole, en cherchant à en faire, au profit des champs, une branche importante de commerce; pour la réaliser, il faut le concours des hommes éclairés, qui savent en apprécier la véritable destination, et peut-être, comme un moyen efficace, une direction spéciale émanant des conseils communaux.

Dans les terres même éloignées, il est possible d'en utiliser une grande quantité trouvée sur les lieux mêmes. Il n'est pas rare à une ferme de perdre annuellement quelques animaux de l'étable, qu'on enterre après l'équarrissage. Après la destruction des chairs, qui a lieu assez rapidement, les os restent tout entiers dans la fosse et pour longtemps. Leur dissolution en effet est très peu sensible, et on sait qu'ils peuvent traverser des siècles sans perdre de leur forme et de leur texture. Ne serait-il pas plus convenable de les retirer après un certain temps et de les disperser en poussière dans les champs avec la terre environnante, imprégnée des sels alcalins et ammoniacaux provenant de la décomposition des chairs? Nous avons vu qu'un hectolitre de froment contient environ un kilogramme de *phosphates*. Combien de kilogrammes représentent les ossements d'un bœuf, d'une vache, d'un cheval? Les os d'un de ces animaux pourraient presque suffire seuls pour assurer deux récoltes abondantes sur l'étendue d'un journal (30 ares). Cette considération ne doit-elle pas engager à ne pas négliger de les recueillir avec soin partout où ils gisent inutilement? Quand même il ne serait pas possible d'en réunir une grande quantité, le peu qu'on posséderait ajouté, bien broyé, en supplément au fumier de ferme, en augmenterait la puissance productrice.

En Belgique, dans les Flandres, en Normandie, où les os ont un emploi nettement lucratif, où l'industrie s'en empare pour la fabrication de la gélatine et pour les raffineries, il semblerait que ces os, propriété de la terre, soient perdus pour elle; mais il n'en est point ainsi : là, des sociétés agricoles réclament les résidus des fabriques, les charbons d'os qui ont servi à décolorer les sucres, pour rendre ces restes encore précieux à leur destination naturelle.

L'importante utilité du *système des amendements périodiques*, par l'emploi méthodique des os et des cendres végétales, basé sur le calcul des pertes, repose, comme nous avons essayé de le démontrer, sur des observations économiques, sur des faits historiques effrayants et sur des considérations de physiologie et de chimie végétales. Nous en avons fait un résultat d'économie pour les contrées agricoles, nous en faisons une proposition *vitale* pour le maintien de leur prospérité.

Ce n'est point à titre d'*engrais appliqué* que nous proposons le système des amendements périodiques, mais à titre de *restitution locale* des éléments minéraux assimilables du sol, déplacés dans le commerce des productions des terres, dont il est aisé de tenir compte; ce sera donc de faire recouvrer *localement* par le commerce, en substance, ce que les besoins de la consommation font exporter et déplacer des exploitations rurales. [1]

[1] J'avais essayé, pour l'intelligence de l'application de ce système, de faire une table comparative de la somme des pertes des éléments inorganiques occasionnées par les diverses récoltes; si je ne la place pas ici, c'est que je tiens qu'un travail de ce genre, pour ne pas être défectueux, ne doit pas être fait isolément et serait plus recommandable en émanant d'une commission savante. Cette œuvre serait non moins utile que la

Il serait impossible, sans troubler toute relation agricole commerciale, que l'éleveur imposât matériellement le bétail vendu pour retirer de l'acheteur, sous forme de redevances, une part des ossements. Non : c'est ici une branche de commerce qui doit se créer au profit de l'agriculture, sur des bases larges, proportionnelles à la consommation dans les centres populeux.

Qu'il s'élève des magasins de cendres! qu'il se crée des établissements de poussière d'os! que des hommes généreux et vrais amis de l'art agricole les encouragent et les protégent! Et le cultivateur qui porte ses denrées à la ville, une fois instruit et pénétré de l'utilité de ces dérivés de produits terrestres, ira les chercher comme il va déjà aux dépôts de gypse pour y acheter un excellent fertilisant des prairies.

Si nous appelons sur une matière qui intéresse économiquement tout un pays l'attention des conseils communaux et des comices, c'est pour éviter que des industriels avides exploitent l'incurie d'une contrée qui, restant indifférente sur la valeur agricole des cendres et des os

travail de MM. Boussingault et Payen sur la détermination de la somme d'azote dans les divers engrais. Mais on peut en prendre une idée préparatoire dans les ouvrages de chimie appliquée à l'agriculture de MM. Liebig et Girardin de Rouen. Du reste, le remarquable mémoire de M. Violette sur les charbons de bois, qui vient d'être publié récemment dans les *Annales de Chimie et de Physique*, indique que les appréciations des cendres, après la combustion des végétaux, données précédemment, ne sont pas en tout point exactes.

L'agriculture est une affaire vitale de l'époque; le génie appliqué à la culture a besoin d'une direction active. Il est temps que l'art agricole devienne un art éminemment libéral, et que les gouvernements lui passent une part des amples encouragements décernés aux industries manufacturières.

dont elle disposerait, les livrerait et les déplacerait encore pour en retirer un bénéfice indirect.

Le mal est indiqué, le dommage révélé; il faut trouver le remède, arrêter cette déperdition incessante; il faut que l'industrie appliquée à chercher une matière utile qui se perd, passe dans les masses comme un véritable progrès, comme une heureuse conséquence de la civilisation.

Un jour viendra peut-être que l'agriculture pratique, abandonnant des méthodes empiriques, sera exercée d'après les lois de la science, qui fait dans ce but si utile des progrès remarquables. Le cultivateur pourra alors amender, nourrir sa terre comme il sait nourrir son bétail suivant le profit qu'il a en vue. Cet étonnant avantage, il le devra à la chimie, qui, analysant et sa terre et ses productions, saura déterminer ce qui manque à l'une et ce qui convient aux autres. Dans l'état présent de la science, on ne peut rien encore généraliser. On sait toutefois d'une manière positive que, pour la culture des céréales et pour toutes les plantes dont la partie spécialement utile est la semence, il faut nécessairement dans le sol de l'acide phosphorique et des bases terreuses : ce serait le cas de l'emploi des os; que, pour les plantes qu'on utilise en herbe, qu'on ne laisse pas fructifier, comme pour les prairies, l'acide silicique, les alcalis et une certaine quantité de phosphates sont indispensables : c'est ce qu'on trouve particulièrement dans les cendres.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE MÉDECIN DAQUIN

PAR LE DOCTEUR GUILLAND FILS

Lue dans la séance du 6 février 1851.

Si les sociétés savantes sont surtout recommandables pour la protection impartiale qu'elles accordent aux travaux contemporains, elles doivent ensuite leur plus grande sollicitude à la mémoire de ceux qui servirent et illustrèrent la patrie. Aussi, dès que l'Académie m'eut fait l'honneur de m'agréer dans son sein, songeant combien j'avais peu de titres à cette haute distinction, j'ai pensé lui offrir pour mon premier tribut l'esquisse d'une vie glorieuse pour notre Savoie et particulièrement pour Chambéry.

Mon choix n'a pas été difficile. A cette distance favorable, où les choses et les hommes revêtent leurs proportions véritables, — à cet instant fugitif d'opportunité biographique, où les souvenirs personnels et une tradition récente font que l'histoire est encore du souvenir ; — à quelque cinquante ans derrière nous, vivait à Chambéry

un médecin, qui fut à la fois savant distingué, praticien habile, citoyen zélé ; — et sans dépasser sa large compétence, écrivit sur les questions les plus diverses, et fut activement mêlé à toutes les choses utiles d'une époque opérante, initiatrice et originale. — C'était le docteur Daquin.

Sa longue et affectueuse bienveillance pour mon père avait dès longtemps signalé son souvenir à ma prédilection. Auteur du premier traité complet publié sur les eaux d'Aix, prédécesseur de Pinel dans l'étude philosophique de la folie, contemporain et ami de Jean-Jacques Rousseau, administrateur de la commune et du département durant les années les plus difficiles de la Révolution, — la variété et l'importance de ses travaux, la gravité des événements au milieu desquels il vécut, m'ont fait espérer qu'un aperçu de sa biographie ne serait pas sans intérêt.

Joseph Daquin était né à Chambéry le 14 janvier 1732 [1], dans la maison qu'il habita toute sa vie, et où est aujourd'hui le bureau des hypothèques. Sa famille avait donné à la magistrature des membres distingués ; et Claude Daquin, l'un de ses ancêtres, fut auditeur des comptes en 1608, et conseiller du duc Charles-Emmanuel Ier. [2]

[1] Registres des naissances de la paroisse de Saint-François, déposés à la cure de la métropole.

[2] GRILLET. Malgré de fréquentes inexactitudes, son *Dictionnaire* est encore le recueil le plus complet sur les hommes et les institutions de notre Savoie. Son article sur Daquin est reproduit plus ou moins exactement dans les diverses biographies et bibliographies françaises et italiennes. — Il y a une patente du 28 septembre 1627 portant « défense de poursuivre noble Claude Daquin pour le titre qu'il prenait, attendu les services de son père et de ses frères. »

A Turin, où commencèrent ses études médicales, Daquin entendit Somis, Brouardi, et suivit au Valentin les démonstrations botaniques de Donati. Il y prit son doctorat le 23 juin 1757, et passa ensuite à Montpellier, auprès du célèbre Fizes : puis, imprégné de l'esprit hautement philosophique de cette grande école, il se rendit à Paris, où enseignaient Bidault, Ferrein, l'apothicaire Rouelle, Bernard de Jussieu et Antoine Petit, lequel agréa plus tard la dédicace de l'un de ses ouvrages. — La rédaction soignée des leçons de ses maîtres indique l'élève studieux. Je retrouve parmi ses manuscrits une thèse soutenue sous la présidence de Bidault, et dédiée, selon le religieux usage de ces temps, *D. O. M.*, *virgini deiparæ, et sancto Lucæ, orthodoxorum medicorum patrono*.

Il revint à Chambéry vers 1762. Sa bonne éducation, ses connaissances étendues, non moins que sa supériorité dans son art, le firent aussitôt apprécier. Cinq ans s'étaient à peine écoulés, qu'il était déjà médecin de l'Hôtel-Dieu ; il remplit jusqu'à sa mort ces honorables fonctions. (Registres des hospices.)

Sa première publication médicale parut en 1773 : c'était l'*Analyse des eaux thermales d'Aix en Savoie*. [1] — Jugées déjà par les Romains dignes de leurs somptueuses constructions, gratifiées par nos princes, vers la fin du siècle dernier, du grand établissement royal actuel, objet sous l'empire français des plus vastes desseins, ces sources sont devenues aujourd'hui, grâce à des études multipliées et approfondies, grâce aussi à de splendides embellissements, le point de mire de la mode, de la

[1] Chambéry, chez Gorrin ; 184 pages in-8°.

science et des plus brillantes spéculations. Et dès longtemps tout ce qui touche à leur prospérité est une question vitale pour les médecins et pour les économistes savoisiens. Daquin l'avait bien compris; il aborda ce sujet avec génie, avec amour : son nom restera dans l'histoire de nos thermes.

Ne nous arrêtons pas à la partie chimique de son ouvrage. Ecrite au moment où cette science entrevoyait pour la première fois l'étude des eaux minérales, elle fut sans doute remarquable pour l'époque; et dans l'appréciation de ce nouvel instrument fourni à l'art de guérir, Daquin sut prévoir ses services, sans tomber dans les exagérations qui signalèrent plus tard certaine école médicale. Toutefois, son *Analyse* était destinée à vieillir en peu d'années; elle devait être effacée bientôt par d'autres travaux, qui à leur tour ont disparu devant le laborieux et savant ouvrage de M. Bonjean.

Mais ce qui n'a pas vieilli d'une heure, ce que Daquin a pu reproduire presque sans modification trente-cinq ans plus tard, ce qui n'a pas été surpassé, ni même égalé, — c'est son *Hygiène du baigneur*, c'est *l'Analyse clinique des eaux d'Aix*, c'est ce que j'appellerai son *hydraulique médicale*. — A cette époque, où rien encore de vraiment pratique et de complet n'avait paru sur Aix, Daquin entre dans les plus délicates indications sur les aliments, les boissons, les promenades, le mode de vivre du malade. Ses avis sont marqués en général au coin d'une observation sage et minutieuse. On y trouve cependant quelques exagérations : telle, par exemple, la proscription du *café*, qu'il ne tolère que dans certains états maladifs, une ou deux fois la semaine, et seulement à titre de médicament. Nous ignorons aussi jusqu'à quel point le *riz* offrirait chez

les rhumatisants les avantages spéciaux sur lesquels insiste notre auteur... — Traçant d'une main expérimentée et ferme la nosologie thermale, Daquin s'inscrit contre le préjugé qui ne veut pas qu'on *mouille la goutte*. Il détermine le moment où les *paralysies apoplectiques* deviennent du ressort des eaux. Il distingue les *phthisies* qu'elles empireraient de celles qu'elles peuvent enrayer. En un mot, si l'on retranche quelques assertions trop absolues sur les purgatifs au début de la cure, sur l'emploi des eaux sulfureuses dans les maladies vénériennes, tout ce chapitre classe Daquin à côté des Bordeu, des Bertrand[1], de ces rares auteurs qui ont écrit sur les eaux minérales en grands praticiens et en médecins philosophes.

Alors qu'une grotte, divisée en deux par un pan de toile, composait l'établissement d'Aix, Daquin pressentit tout ce qui a fait ensuite notre richesse, notre désir ou notre regret. — Esprit actif et initiateur, il embrasse et combine dans son esprit les trois modes d'agir de l'eau minérale : son action mécanique, physique et chimique. Il parle le premier des *boues* et des *vapeurs* ; — il conseille les bains à haute température ; — il tire les frictions de l'oubli immérité où elles étaient tombées ; — il demande une *buvette* spacieuse, comme celle que Baden possède aujourd'hui. Il établit la supériorité des bains de natation ou piscines qui ne devaient être introduits que soixante ans après. Il propose trois bassins gradués, l'emploi de l'eau d'alun pour la douche, celui de l'eau minérale refroidie en vase clos pour les mélanges, l'utili-

[1] N'était sa date trop récente, nous aimerions ajouter à ces noms celui du docteur Andrieu, professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier, auteur de : *Essai sur les Eaux-Bonnes*. Agen, 1847.

sation de l'eau thermale pour une filature... Rompant pour la *douche*, avec la routine traditionnelle, il tient compte de la longueur du tuyau, du diamètre de la colonne, de sa division et de sa chute, de la fixité du membre et de sa direction par rapport à celle de l'eau : devinant ainsi ces innombrables modifications qui, plus tard, entre les mains ingénieuses des trois Despine, devaient faire de nos douches un remède unique par sa malléabilité et sa puissance, un modèle admirable et (de l'aveu des spécialistes étrangers) non encore imité. (DONNÉ, *Journal des Débats*, 23 août 1850.)

Aussi, quand en 1780 Victor-Amé voulut doter Aix d'un grand établissement, il composa le comité qui devait en étudier les plans des deux chefs d'artillerie et du génie, de ses premiers médecin et chirurgien, et de Daquin. — Sous ces inspirations, Robilante, élève du comte Alfieri, traça un dessin magnifique ; mais on se ligua outre-monts contre un projet si avantageux à la Savoie, et l'administration des finances se chargea de le réduire à de plus modestes proportions.

En 1808, Daquin donna une deuxième édition de son livre.[1] — Depuis la première, Joseph et Ch.-Antoine Despine, Socquet et Bouvoisin avaient écrit sur Aix. Daquin fit lui-même justice de sa chimie ; il rectifia tout aussi loyalement le conseil erroné de *médicamenter les eaux* pour la boisson ; mais il persista dans son anathème contre le *café*.[2] — Il critiqua certaines modifications au

[1] *Des Eaux thermales d'Aix ;* 2me édition, revue et augmentée, par J. Daquin ; 369 pages in-8°. Chambéry, chez Cléaz, 1808. — Elle est dédiée aux malades ; la première l'avait été au roi.

[2] On raconte que le docteur ne prêchait pas d'exemple, et durant le blocus continental, il dut à l'amitié du préfet Poitevin-Maissemy de n'être point privé de ce doux poison.

plan de l'établissement, introduites par l'architecte en dépit des hommes de l'art, et rendit en passant un affectueux hommage au zèle et au bon esprit du directeur des bains d'Aix, le docteur Desmaisons. — Il parla des affections de l'âme durant l'usage des eaux avec sagacité et profondeur. Il s'éleva contre le luxe antihygiénique des tables d'Aix, et spécialement contre les vins étrangers mal à propos préférés aux bons vins du pays. — Il recommanda le massage que l'expédition d'Egypte venait de rapporter à l'Occident... — J'aimerais m'attarder encore sur cette grande et riche page des œuvres de notre auteur : mes études favorites m'y retiennent par un attrait particulier ; mais il est temps d'abandonner ces doctes écrits, par lesquels Daquin ramenait à nos thermes les étrangers qu'en avait écartés la rivalité des médecins genevois.

Passons trois années, et nous le trouverons employant une ardeur presque égale à discréditer la fontaine de la Boisse.[1] — On a peine à comprendre aujourd'hui la chaleur et la ténacité de cette lutte. Maintenant, en effet, la minéralisation de cette source est un fait reconnu, mais réduit à sa juste valeur. — Notre laborieux chimiste, M. Saluces, a établi en 1830 qu'un kilogramme d'eau de la Boisse contenait dix-huit centigrammes de carbonate de fer. — En septembre dernier, dans le bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, M. Mortillet, étudiant les terrains de la Boisse, a distingué géologiquement l'*eau minérale* qui filtre à travers une assise de sable fin incrustée de *nodules ovoïdes de fer*, des autres eaux isolées de celle-ci, par l'*argile à foulon*, et qui

[1] Source ferrugineuse à deux kilomètres de Chambéry, sur la route de Belley.

forment dans la couche de *gravier* et dans celle de *terre rouge* deux étages de sources distincts de l'inférieur. — Enfin, les médecins de Chambéry, s'inscrivant tous ensemble en tête de la pétition dressée à Chambéry par l'un d'eux, afin d'obtenir l'établissement de trottoirs complantés le long de la route de la Boisse, ont ainsi manifesté leur adhésion à l'emploi de cette source, tout en contribuant à doter notre ville de sa plus belle promenade.

Mais au temps où écrivait Daquin, la chimie, armée seulement de quelques réactions peu significatives, ne pouvait éclairer suffisamment la religion du consciencieux docteur. D'autre part, les exagérations prodigieuses des partisans de la source, leurs réclames incessantes, irritaient la verve de cet esprit sévère, de cet ennemi juré de tout charlatanisme.

Aussi, quand parut la *Lettre* du proto-médecin Fleury[1], Daquin, aidé du pharmacien Sylvoz, en publia la réfutation.[2] Il défia la chimie de lui démontrer le fer; et le comte de L'Hôpital lui répondit par un enjeu de cinq cents louis.[3] — Daquin cita ceux que l'eau n'avait point guéris; mais un athlète nouveau descendit dans l'arène : un professeur de rhétorique, l'abbé Panisset[4], anathématisa,

[1] *Lettre sur les vertus des Eaux ferrugineuses de la Boisse*, *écrite à M. Potot*, etc., par M. Fleury, etc. — Une seconde édition, augmentée d'*Observations*, parut chez Lullin en 1778 (20 juillet). — Elle contient l'*Annotation sur les annonces attribuées au collége de médecine de Lyon*, la *Lettre de M. Potot*, sur le même sujet. (92 pages in-8°).

[2] *Analyse des prétendues Eaux ferrugineuses de la Boisse*, par Daquin. Chambéry, chez Lullin et Gorrin, 1777 (28 juillet); 35 pages in-8°. — Elle est suivie de la *Lettre du docteur Despine à Daquin*.

[3] Ce pari est annoncé à la fin de la lettre de M. Fleury, 2me édition. — D'autres paris moins considérables l'avaient précédé.

[4] *Boessia salutifera*, poème latin et français. Chambéry, 24 janvier 1782. Gorrin. 16 p. in-8°, sans nom d'auteur. — Cette brochure, que je n'ai retrouvée que dans la précieuse bibliothèque de M. le président Guillermin, a pour épigraphe ces paroles de l'évangéliste : *Fons aquæ salientis in vitam*.

en vers latins et français, ceux

Dont la bouche jalouse articule le faux
Pour tâcher d'avilir les précieuses eaux...
C'est à la piété, aux âmes innocentes,
Que j'ouvre avec plaisir mes sources bienfaisantes.
Tout est pour la vertu : le jour et la santé.
Loin d'ici le forfait, l'horrible impiété !..

Tandis que Daquin se débattait sous cette malédiction rimée, Chambéry s'était passionné pour la découverte qui devait l'enrichir. — Le conseil de ville organise une enquête sur les effets de ces eaux (29 août 1777). Les réponses transmises par les médecins paraissant s'accorder avec la renommée, l'intendant général ordonnance une somme de 1,036 livres pour restaurer la fontaine. Aussitôt la ville délibère qu'on abrégera le délai d'adjudication ; et le lendemain, repoussant l'enchère trop lente à son gré, elle veut procéder d'office. — Bientôt après, on vote l'élargissement et la rectification du chemin de la Boisse (4 et 11 février 1778). Grâce à son zèle pour la naïade, le syndic de Chambéry, un marquis de Thônes, se dispose à passer à la postérité,

.... plus grand que les Titus...
Vir Tito major, jugi quoque dignior œvo.

Puis, comme l'enthousiasme allait croissant, et les dépenses parallèlement, l'intendant se voit obligé de restreindre la ferveur consulaire aux frais de pure conservation. Ce qui n'empêche pas que la Boisse ne continue de figurer à l'ordre du jour deux ou trois fois par mois. — Une commission municipale assiste, en juin 1778,

aux opérations analytiques du chimiste Boisset, qui reçoit, le 21 juillet suivant, *une pièce d'argenterie aux armes de la ville, du prix de* 130 *livres*. — On vote l'acquisition du terrain, et l'on obtient une ordonnance royale d'expropriation que le Sénat enregistre (1 et 22 juillet 1778).

Cependant les buveurs arrivaient de l'étranger, et les *pères de la cité*

Dictaient dans leur amour des décrets équitables
Pour ménager à tous des logements sortables...

Mais voici que la faculté lyonnaise s'émeut du départ de ses malades; son collége médical se divise en deux camps; et les journaux de Berne et d'Avignon, les presses de Lyon et de Chambéry, retentissent des éclats de la joûte scientifique. [1]

Vers la fin de 1782, la ferveur publique tiédit sensiblement. La réclame éleva de temps en temps la voix

[1] *Lettre contenant l'analyse des Eaux de la Boisse, pour servir de réponse à la brochure de M. Fleury*, par Chastaignier. Lyon, 1778. Regnault, 46 pages in-8°.

Lettre contenant l'histoire et un essai d'analyse des Eaux de la Boisse, par Boisset fils, pour servir de réponse à la brochure de M. Chastaignier; avec cette épigraphe de Beaumarchais : « Moins obligé d'avoir du talent « parce que j'ai du courage, la nécessité d'écrire contre un homme puis- « sant est mon passeport auprès des lecteurs. » Turin, Briolo, 1779; 69 p. in-8°.

Analyse des Eaux de la Boisse, par Tissier, maître en pharm. de la ville de Lyon. — Chambéry, chez Gorrin (8 mars 1779); 30 p. in-8°.

Observations sur la nature et les propriétés des Eaux de la Boisse, par Lyonne fils, chirurg. major au régiment de Maurienne. — Chambéry, chez Gorrin (2 avril 1779); 23 p. in-8°. — Cet écrit se distingue par sa modération et son ton impartial.

Gazette de Monaco, *Courrier d'Avignon*, n° 47 de 1778.

Gazette de Berne, du 15 mai 1778, n° 43.

sous le nom du *Solitaire de la Cassine* : Daquin y répondit par les *Réflexions d'un Cosmopolite*[1] ; et dans ses diverses publications postérieures, il n'omit aucune occasion de lancer un trait contre l'infortunée naïade, qui ne méritait en définitive « ni cet excès d'honneur, ni cette ignominie. »

Daquin interprétait largement la science médicale : tout ce qui pouvait s'y rattacher devenait l'objet de ses recherches. Les influences de l'atmosphère et des astres sur les phénomènes de la santé et de la maladie, captivèrent spécialement son attention. Il ne cessa de tenir journellement des notes destinées à asseoir la constitution météorologique de son pays ; et quelques-uns de nos concitoyens se souviennent d'avoir vu, en traversant la place de Lans, ses instruments de physique suspendus à l'air sous sa galerie de bois peint. Il fut choisi pour faire dans ce département les observations météorologiques ordonnées dans tout l'empire, et consigna ses résultats dans les Annuaires du Mont-Blanc : ans XII, XIII et XIV. Il s'en servit aussi dans sa *Topographie de Chambéry*, et en tira la majeure partie des *notes* insérées dans sa *Traduction de Toaldo*.

Toaldo, professeur d'astronomie et de géographie à Padoue, avait écrit un ouvrage sur l'influence des astres, des saisons et des changements de temps, appliqué aux

[1] *Réflexions d'un Cosmopolite sur les réflexions du Solitaire de la Cassine, relativement aux Eaux de la Boisse.* In-4°, 1786. — Chambéry, chez Gorrin.

Réponse à l'article Littérature de la Feuille d'avis, *n° dernier au Solitaire de la Cassine.* In-4°, 1786. — Chambéry, chez Gorrin. — Je n'ai pu me procurer ces deux écrits ; ils sont mentionnés dans un manuscrit contemporain que possède l'avocat T. Chapperon.

usages de l'agriculture, de la médecine, etc. Cette publication d'un météorologiste connu fit sensation. Daquin entra en correspondance avec l'auteur, et traduisit sa deuxième édition imprimée en 1781.[1] Indépendamment de la valeur intrinsèque de ce travail, soit par son exactitude, soit par le dévouement scientifique qu'il suppose, certaines circonstances vinrent lui donner un retentissement que l'auteur n'avait pas prévu.

L'enseignement de la théologie appartenait alors à Chambéry aux Dominicains. Les tendances jansénistes de cet ordre célèbre, et quelques scandales individuels avaient fini par amener une guerre sourde entre eux et notre clergé si remarquable en tout temps pour l'intégrité de sa doctrine et la pureté de ses mœurs.[2] — Or, il advint que l'abbé Chevalier ayant apposé son *visa* de censeur à la traduction de Toaldo, le père Caffe avisa certaines *notes* du traducteur, où l'*esprit de la nouvelle philosophie se montrait*, disait-il, *à découvert*... Sur quoi il refusa son approbation. — Ce blâme implicite de la conduite du censeur forma naturellement un grief nouveau, qui, s'ajoutant à tous les autres, fit éclater la querelle.

Dans une *Lettre d'un ecclésiastique français*, adressée le 8 octobre 1788[3], *à Mgr de Chambéry*, l'écrivain (qui

[1] *Essai météorologique*, etc., par Joseph Toaldo Vicentin. — Nouv. édition, traduite de l'italien par Daquin. — On y a joint la traduction française des *Pronostics d'Aratus*, traduits du grec en italien par M. Antoine-Louis Bricci, de Vérone. — Chambéry, chez Gorrin, 1784; in-4° de 317 pages.

[2] François Deville, chanoine de la Sainte-Chapelle, à Chambéry, a publié : *Préjugés légitimes contre le jansénisme*, etc.; 1786. — Brochure à laquelle le grand Arnaud répondit. (Grillet.)

[3] Je n'ai pu voir cette première lettre, mais sa date résulte d'un passage de la seconde, p. 96.

n'était autre que le prieur des Dominicains de Grenoble), se plaignit amèrement d'une coalition cléro-épiscopale, composée de MM. Rey, Lapalme, Guillet, Garrini et Chevalier, et organisée dans ce diocèse contre trois religieux de son ordre. « Leurs adversaires, écrivait-il, « étaient des molinistes et des sectateurs de l'infâme « morale des Jésuites... L'abbé Lapalme, supérieur du « séminaire, s'était permis un auto-da-fé de divers livres « de piété français... Le censeur avait repoussé de la « frontière les pieuses et savantes productions de Port-« Royal... Enfin, les religieux persécutés avaient avec « raison désapprouvé des notes toutes païennes.... »

La réponse ne se fit pas attendre; et comme de ce coté-ci on ne jugeait pas à propos de compromettre la dignité épiscopale, la signature porta le pseudonyme de *Moses, rabbin de la synagogue d'Amsterdam.*[1]

Là-dessus, nouvelle lettre de l'ecclésiastique français[2]: les sujets de plainte n'avaient fait que se multiplier.

« Par décrets définitifs obtenus de Turin, l'un des « Dominicains avait été exclu des Etats comme Français. « Le professeur de théologie avait été destitué. Le troi-

[1] *Réponse à la lettre d'un Ecclésiastique français écrite à Monseigneur de Chambéry, à l'occasion des Notes du traducteur de Toaldo.* — La date est placée par erreur, dans Grillet, en 1784; elle a dû paraître en nov. 1788, d'après les dates de la première et de la seconde lettre, et d'après les premières lignes de celle-ci.

[2] *Seconde lettre d'un Ecclésiastique français, pour servir de réponse à la lettre du soit-disant rabbin d'Amsterdam domicilié à Chambéry.* — In-12, sans indication au titre; elle est signée J. B. P. V. P. D. D. D. G., et datée de Grenoble, le 15 janvier 1789. Elle porte à la fin la note suivante : « S'il s'imprime quelque réponse à la seconde lettre de cet ecclésiastique français, l'auteur est prié d'en envoyer un exemplaire au sieur Brette, libraire, place St-André, à Grenoble. » Cette lettre m'a été communiquée par mon ami le professeur Rabut, secrét.-adj. de l'Académie.

« sième, bibliothécaire, avait subi le même sort ; et tous « deux, d'ordre de la Cour, avaient dû sortir de Chambéry.[1] — Le comte Curti, avocat fiscal général, avait « prohibé la *Lettre* de l'ecclésiastique et laissé vendre la « *Réponse* du rabbin. Il avait même, ajoutait le Dominicain, violé le secret des lettres adressées aux gens « suspects de jansénisme. » — Il ne m'a pas été possible de retrouver la deuxième *Réponse* du rabbin. (Elle est mentionnée dans le manuscrit de M. Chapperon.)

Ces choses se passaient en 1789, et déjà l'orage révolutionnaire grondait à l'horizon... Mais, rétrogradons de deux années, et nous trouverons Daquin éditant un travail, où devait plus spécialement briller son vif amour pour son pays et toute la variété de ses connaissances.

Les topographies sont rares : peu de villes ont la leur, même parmi celles qui surpassent Chambéry en importance et en population. Cela ne doit pas étonner ; de tels ouvrages touchent à tout : hygiène, mœurs et coutumes, administration, mines, agriculture, industrie, commerce. Dans sa *Topographie médicale de Chambéry*, Daquin ne fut pas au-dessous de son entreprise; et la Société de médecine de Paris lui décerna un *jeton d'or*, avec le titre de correspondant.[2] — Il avait déjà écrit pour ses concitoyens dans un *Mémoire sur la recherche des causes qui*

[1] Le P. Caffe avait été relégué à Annecy, le P. Saillet à Montmélian. C'est là que ce dernier continuait son jeûne miraculeux dans une cellule qu'il s'était fait édifier contre le mur de l'église, qui en garde encore les vestiges : jusqu'à ce qu'enfin l'avocat général, ayant fait surprendre certains poulets rôtis que de pieuses âmes transmettaient nuitamment à l'anachorète, celui-ci fut envoyé à la citadelle de Turin.

[2] *Topographie médicale de la ville de Chambéry et de ses environs.* Daquin. — Chez Gorrin, à Chambéry (6 juin 1787), 152 p. in-8°.

entretiennent les fièvres putrides à Chambéry (Lullin, 1774, p. in-8°), et dans plusieurs passages de ses publications antérieures. Cette fois, il entreprit de réunir, sous un titre commun, tout ce qui pouvait améliorer leur condition physique, et il fit précéder ses conseils d'un aperçu statistique sur la Savoie.

L'agriculture, qui est notre véritable et première industrie tient dans son livre une assez grande place. Cette science ne lui était pas étrangère. L'agriculture et la médecine puisent ensemble aux mêmes sources : toutes deux filles de l'observation, toutes deux appuyées sur la physique, l'histoire naturelle et la chimie, elles demandent à leurs adeptes certaine communauté d'études et de tendances. Et la plupart des médecins aiment à chercher dans l'agriculture un utile délassement, une douce diversion à leur attristant et pénible ministère. La première publication de Daquin avait été une *Lettre* adressée, en 1771, *aux amateurs de l'agriculture.* Cette lettre, que j'ai vainement fait chercher dans la bibliothèque de la ville, à la Chambre d'agriculture et de commerce et dans les archives du ministère de l'agriculture, mérite cependant une mention, puisqu'elle donna lieu à la création presque immédiate de la *Société d'agriculture, des arts et du commerce de Chambéry*. Daquin en fut, dès 1773, secrétaire perpétuel.[1]

[1] Parmi les fondateurs de cette première association agricole savoisienne, on rencontre un nom mêlé dès longtemps à tout ce qui intéresse notre pays, celui d'A.-B. Costa. On remarque aussi Villat, connu par d'importants travaux sur notre statistique agricole; François-Joseph de Conzié, Burdin, etc. En 1775, Victor-Amédée III concéda à cette société le titre de *royale*, et voulut que son nom figurât en tête de la liste de ses membres. (Grillet, I, 194.) Il lui fit un don de 50,000 livres. Verneilh prétend (p. 412) que la somme ne passa pas le Montcenis. Le manuscrit

Dans sa *Topographie*, Daquin indique les vices principaux de notre culture : déboisements irréfléchis, mauvais assolements, excès de sarrasin, absence de bons vétérinaires... — Le mûrier, dont la culture est redevenue de nos jours une innovation, était en honneur chez nous en 1787. A chaque mois de mai, tous les propriétaires quittaient la ville pour aller élever leurs vers. Les soies savoisiennes, grâce à la préférence qu'elles obtenaient sur le marché lyonnais, formaient, dès le milieu du XVIIIe siècle, notre plus lucrative exportation.

Alors comme aujourd'hui, l'industrie languissait en Savoie ; et l'une des principales causes en était cette prévention maladroite qui s'acharne, chez nous, contre les produits indigènes. Notre pays cédait à vil prix ses matières premières ; pour les racheter ensuite grevées d'une main-d'œuvre élevée. Daquin s'attristait de voir les chanvres, auxquels notre sol convient si bien, aller recevoir leur façon en Dauphiné. Et nous, tandis que l'on tisse à la porte de Chambéry des toiles qui rivalisent avec celles de Voiron, nous n'avons pas encore désappris la route des fabriques étrangères.

Mais il est temps d'aborder la partie fondamentale du livre, l'hygiène publique et privée. Sachons gré à Da-

de M. Chapperon dit, au contraire, que ce don amena la dissolution de la société, parce que ses membres s'en prévalurent pour refuser le payement des cotisations annuelles. Quoi qu'il en soit, la société s'éteignit au bout de huit ans environ ; elle avait puissamment contribué à répandre l'industrie séricole par la distribution gratuite de mûriers élevés dans ses pépinières. — Sous le gouvernement français, il se reforma à Chambéry une *Société libre d'agriculture*. Daquin en fut membre. Elle a publié en 1808, par l'intermédiaire de A. Marin, son secrétaire perpétuel, ses *Observations sur la nouvelle répartition de la contribution foncière*. — Lyon, chez Maillet, petit in-8°.

quin d'avoir pu former des états complets des naissances, mariages et décès durant sept années. Notons aussi que nos hôpitaux offraient dès lors les résultats les plus avantageux, puisque la mortalité n'y était que de 1 pour 100.

Daquin déclara possible la réduction de la mendicité : c'était à cette époque une idée hardie. Il signala diverses améliorations matérielles qui suivirent sa motion plus ou moins rapidement : suppression des moulins intra urbains, afin de régulariser l'écoulement des eaux, abaissement des remparts, prohibition des sépultures dans les églises, propreté des allées, etc. — Il avait aussi dénoncé l'insalubrité particulière du faubourg Maché, que les dépenses faites dès lors n'assainiront malheureusement pas.

Dans l'hygiène privée, il s'éleva contre toutes les causes factices qui abaissent chez nos populations le haut type sanitaire concédé par la nature : répugnance coupable à appeler l'homme de l'art dans les accouchements, oubli de l'allaitement maternel, sevrages tardifs, négligence à soumettre les enfants à l'inoculation, emploi des corps de baleine, vie sédentaire des jeunes personnes amenant les pâles couleurs, prédominance de certains aliments vermineux, et aussi du café au lait, qui, selon lui, multiplie les maladies putrides ; abus du tabac à fumer, propageant les apoplexies et les diverses affections du cerveau... — Parmi ses avis, quelques-uns exercèrent une réelle et salutaire influence ; mais plusieurs n'ont malheureusement rien perdu de leur actualité.

Quant aux mœurs et aux coutumes, il faut l'entendre blâmer la disproportion croissante entre les fortunes et les dépenses, principalement celle de la table ; protester contre la mode irraisonnée des vins étrangers, contre la multiplication des cafés, et déplorer la diminution sen-

sible de la gaîté nationale en proportion de l'accroissement de toutes les sortes de luxes.... Mais en tous ces points, nous avons tellement renchéri sur nos aïeux, que nous comprenons difficilement comment ils motivaient de telles admonitions.

Comme la plupart des œuvres de notre auteur, cette publication eut l'honneur d'une polémique. Un anonyme piémontais attaqua la *Topographie* dans la *Biblioteca oltremontana*. Dans cet écrit, où percent à travers d'assez pauvres plaisanteries l'envie individuelle et la jalousie nationale, le critique fut réduit à chercher matière dans quelques accessoires. La *Défense*[1] fut vigoureuse, mordante : si bien que l'anonyme, poussé à bout, se démasqua dans un second libelle, signé du docteur Bellardi et du comte Félix de St-Martin.[2] On était en 1788 : Daquin persiffla le savant grand seigneur ; il y eut un reflet de Beaumarchais dans sa piquante ironie, et il finit par lui conseiller d'être « Mécène plutôt que Juvénal, étant plus fait pour l'un que pour l'autre. » Quant au docteur, il lui demanda la topographie de Turin.[3]

Nonante-un commençait : entraînant la génération dans son tourbillon fatal, la révolution s'apprêtait à ravir

[1] *Défense de la topographie médicale de Chambéry, par Daquin, son auteur, contre un article du t. XII, p. 260, d'un journal italien intitulé :* Bibl. oltrem. ad uso d'Italia. — Chambéry, chez Gorrin (30 janv. 1788) :

[2] *Osserv. botan, con un saggio d'appendice alla flora pedemontana, del medico L. Bellardi, indirizzate al sr conte F. San Martino, sopra alcune piante nominate nella Topogr. med. di Ciamberi e sua difesa.* — Torino, Prato, 1788.

[3] *Réponse à la Lettre de M. le comte F. de Saint-Martin, et aux Observat. botan. de M. L. Bellardi*, etc., par Daquin. — Chambéry, Gorrin (1er mai 1788) ; 47 p. in-8°.

aux savants leurs fructueux loisirs. Mais Daquin étudiait encore... Du sein de notre petite ville, Daquin émettait une idée nouvelle : — de cette idée date la création de la médecine aliéniste ; — à cette création, Pinel, dix ans plus tard, attachait son nom.[1]

Certes, celui qui médite le beau livre de Pinel sur l'aliénation, se sent peu porté à l'accuser de plagiat : toutes les conditions de supériorité absolue s'y présentent avec une telle évidence, que la froide critique fait place à l'admiration. Mais le travail de Daquin resta-t-il inconnu à Pinel ? « Les sentiments qui animaient ces deux hom-« mes de génie, dit le docteur Duclos[2], étaient trop « naturels pour qu'on ne puisse pas leur accorder de les

[1] *La Philosophie de la Folie*, par Daquin. —Chambéry, Gorrin, 1791 ; 106 p. in-8°.

Traité médico-philosophique sur l'Aliénation mentale ou la Manie, par Pinel. — Paris, 1801.

[2] Ces lignes étaient à peine écrites, qu'une mort prématurée enlevait le docteur Duclos à ses amis et à son œuvre. La Providence, qui se réserve de couronner les vies utiles et vertueuses, ne lui a pas accordé de voir debout l'asile de Chambéry pour les aliénés. Cet établissement, qui fut la passion et le tourment de son existence, perpétuera sa mémoire et enrichira notre patrie. — Pour nous, ses confrères, nous l'avons perdu au moment où il allait vivre parmi nous, et nous laisser apprécier plus fréquemment cette instruction pratique, cette modestie sincère, cette expansion chaleureuse, d'où naissait le charme de son entretien. — Le docteur Duclos n'a vécu que quarante-cinq ans ; il en a consacré vingt à l'étude des aliénés et de leurs hospices. Ses relations avec les plus célèbres aliénistes de France lui avaient gagné leur affection aussi bien que leur estime. Naguère encore, nous entendions son éloge de la bouche de MM. Dugast (de Dijon), Girard de Cayleux, Parchappe (de Rouen). — Il laisse : *Études médicales sur quelques établissements d'aliénés de France ; — Mémoire pour servir à la création d'un nouvel asile d'aliénés en Savoie ;* 1846. — Un manuscrit sur la *Législation des Aliénés*, et beaucoup d'autres notes précieuses. (Ce dernier travail a été publié depuis par les soins de M. le chanoine Tournier, ami du défunt et confident de sa pensée.)

« avoir manifestés à l'insu l'un de l'autre. » — Et cependant on a peine à croire que la première édition de Daquin, imprimée en langue française et aux portes de la France, ait été ignorée de Pinel, de cet auteur érudit, qui cite dans son livre tout ce qu'ont fait ou écrit les anciens et ses contemporains, qui n'omet pas même un Florentin, le docteur Chiarruggi, imprimé en Toscane en 1794. — Pourquoi Pinel, qui, dans le cours de son ouvrage, attribue le nom de *manie* à une espèce particulière d'aliénation, a-t-il incorrectement intitulé son livre: *Traité médico-philosophique sur la Manie ?* N'est-ce point qu'il avait dans son esprit le titre si naturel de Daquin: *Philosophie de la Folie*, mais qu'il reculait devant une conformité compromettante ? — Et n'est-on pas en droit de le juger avec sévérité, quand on le voit s'obstiner dans son silence sur Daquin, après avoir reçu la dédicace de sa seconde édition (1804), et ne le nommer nulle part dans ses œuvres postérieures. [1]

Aussi les aliénistes étrangers à la France insistent-ils sur la priorité de l'auteur savoisien. Je visitais, en 1842, l'hospice des aliénés, à Reggio ; le docteur Galloni me montrant cet établissement, l'un des plus remarquables de l'Italie : « Votre patrie, me dit-il, devrait une statue à l'illustre Daquin, prédécesseur de Pinel. » — Ce vœu du savant Italien s'accomplira, nous l'espérons, lors de l'érection du nouvel asile pour les aliénés : Daquin, Foderé et Duclos ont leurs places marquées sous le pérystile de ce monument.

[1] Voy. son *Nouveau Traité sur l'Aliénation*, 1809; sa *Clinique de la Salpêtrière*, 1807; les diverses éditions de sa *Nosogr.*, 1798, 1807, 1810. — Il faut lire aussi l'intéressant article de notre estimable compatriote, le docteur Caffe, dans son *Journal des Connaissances médicales*, année 1838.

Reportons-nous à cette époque de surexcitation scientifique et sociale qui préparait la Révolution. La fraternité humaine, qui n'eût jamais dû s'appeler que Charité, accomplissait une évolution nouvelle sous le nom de *philanthropie*. John Howard humanisait les prisons et améliorait les hôpitaux. — La médecine devenait plus positive et plus affectueuse à la fois au contact de l'esprit mathématique, expérimental et philosophique du siècle : elle saluait avec orgueil la naissance d'une psychologie physiologique. — Le sentiment de la dignité humaine se révélait sous des formes nouvelles ; la philosophie s'infusait en toutes choses et en toutes sciences : prélude séduisant que devait troubler bientôt la malice des uns, la faiblesse des autres et l'enivrement de tous.

C'est en ce moment solennel que deux hommes, ingénieux par l'esprit et par le cœur, songeaient à appliquer au traitement de la folie les progrès de leur art. Mais Pinel était à Paris, au milieu des douze cents aliénés de Bicêtre et de la Salpêtrière, parmi les savants, les philosophes et les bibliothèques, au foyer intellectuel du monde. Quelques années de retard lui avaient donné Esquirol sur les *Passions, causes de maladie*, Fodéré (an VIII), Percfect, Darwin, Crighton et plusieurs autres... — Daquin, au contraire, dix ans plus tôt, au fond d'une vallée des Alpes, dans une petite ville, seul pour son œuvre, méditant en face d'une cinquantaine de malades, dans l'ancien cloître de nos Mineurs Observantins, soulevait solitairement le voile d'un art nouveau. — Aussi, y eut-il à notre avis plus de mérite, sinon plus de gloire, à être Daquin à Chambéry, que Pinel à Paris.

La première édition de la *Philosophie de la Folie* parut, avons-nous dit, en 1791. Mais déjà en 1787, Daquin

avait déposé au bas d'une page de sa *Topographie* cette phrase grosse d'avenir : « La médecine ne s'est occupée jusqu'ici que des moyens physiques de traiter les fous ; elle a négligé ceux qu'on pourrait tirer de la philosophie, et certainement il y aurait beaucoup à dire sur ce point. » (Page 115.)

Quand Daquin écrivit son livre, les aliénés étaient enfermés dans des cachots infects, maintenus avec des chaînes, domptés par les coups : après les avoir saignés, purgés et douchés, on les oubliait ; on croyait avoir fait assez, quand on les avait mis hors d'état de nuire à la société. Tel était leur sort dans tous les hospices. — Exceptons cependant, pour l'honneur de la charité chrétienne dont nous prononcions le nom tout à l'heure, certains asiles dirigés par des communautés religieuses, celui de l'ordre de Malte, celui de Bethleen à Londres, de Sarragosse en Espagne, et, tout près de nous, celui des Augustins à Pontcharraz. Là, on retrouvait quelques traces des douces et habiles méthodes indiquées par Celse et Cœlius-Crurelianus, et employées dans certains temples de l'antique Egypte.

Daquin réclama la bienveillance de la société envers des malades confondus avec les coupables ; il lui demanda de travailler efficacement à réparer des maux souvent causés par elle. Il osa déchaîner ces furieux ; il les entoura de propreté et de soins, d'air pur et de lumière. A l'aveugle routine, il substitua une sage spécialisation des remèdes. Prévoyant « qu'une *maison d'aliénés* est le plus puissant instrument de guérison de la folie, qu'elle a une action physique et morale sur les malades, » il réclama pour eux une architecture particulière. — A des infirmités morales, il opposa un traitement moral : la

persuasion, l'heureuse influence du travail, le spectacle salutaire de l'ordre et de la nature, le doux empire de la musique.

Pinel et Daquin offrent dans leurs deux ouvrages une conformité frappante de principes et de vues, et des inductions involontaires naissent à chaque page du parallélisme soutenu de leurs assertions. — Toutefois Pinel juge de plus haut l'utilité en médecine de la psychologie et de la cranoscopie ; il entre dans les détails administratifs et économiques avec toute l'autorité d'une vaste expérience. Daquin, de son côté, apprécie plus nettement les moyens pharmaceutiques ; et il est encore aujourd'hui cité pour cette appréciation.[1] Il peut aussi revendiquer ses considérations favorites sur l'influence de la lune chez les maniaques, son originale idée sur l'âge de *maturité nationale*, et sa conception vraiment hipocratique du *tempérament factice*, immuable et de longue durée, qu'acquièrent les fous.

A la fin de son ouvrage, Daquin pose et résout, par une négative formelle, la question de savoir *si la suicide est un acte de folie*. « Le suicide, conclut-il, n'est pas un fou, mais un lâche ; il n'est pas un héros, ni un esprit-fort : il n'y a rien au monde au-dessous de lui. » — Un tel jugement, s'il ne mérite pas une application absolue, nous prouve du moins que Daquin soumettait inflexiblement au contrôle de sa libre et droite critique ses auteurs les plus chéris.

Vient ensuite une espèce de hors-d'œuvre sur les systèmes en médecine, sur les études et les débuts du médecin, sur ses rapports avec le public, sur l'utilité de

[1] *Répertoire général des Sciences médicales*, et autres.

l'anatomie et sa popularisation. Citons quelques lignes de cet homme, qui pressentait l'avenir et voulait toujours que la science fût moralisatrice : « L'anatomie humaine devrait faire une des parties essentielles de notre éducation.... Croit-on qu'une légère notion de cette science ne serait pas aussi utile et bien préférable à mille futilités dont on se tourmente à meubler la tête des enfants.... Quand même nous n'aurions qu'une connaissance superficielle de notre corps, nous éviterions alors les excès en tout genre..., et il en résulterait une amélioration assurée dans notre physique et dans nos mœurs. » — Tout ce chapitre se lit avec plaisir : écrit avec cette chaleur qui anime toutes ses pages, mais d'un style plus correct et moins inégal que d'ordinaire, il respire à un haut degré ce dévouement à l'humanité, cet amour de la science, ce sentiment élevé de dignité professionnelle, qui caractérisaient Daquin dans sa conduite et dans ses écrits.

Mais tandis que Daquin ouvrait si dignement l'honorable série des aliénistes Savoisiens [1], la révolution frappait à sa porte, et venait lui demander d'autres dévouements dans un ordre nouveau. — Le 17 décembre 1792, Chambéry élisait pour la première fois ses officiers municipaux. Trente années de services médicaux indistinctement rendus aux riches et aux pauvres, tant de publications avantageuses à son pays, des connaissances aussi variées que profondes, un esprit sage et indépendant à la fois : tout recommandait Daquin à ses concitoyens. Acclamé par 343 suffrages, son nom sortit le deuxième

[1] Foderé, à Strasbourg ; Bouché, à Nantes ; Cerise, à Paris ; Dianaud et Duclos, dans notre pays.

de l'urne électorale. Genin l'avait précédé : venaient ensuite Sancet, Mansord, Balmain et les autres.

Désireux de suivre Daquin à travers des temps si difficiles pour un administrateur, j'ai dépouillé la série relative des procès-verbaux de l'Hôtel-de-Ville, cette mine si féconde, si intéressante et presque encore vierge. A chaque page j'ai retrouvé le nom de cet homme de bien, aussi scrupuleux exécuteur de son mandat civique que laborieux soutien de la science et de son art. — Ici ses fonctions de bibliothécaire le font déléguer pour tout ce qui concerne ce précieux dépôt.[1] — Plus loin, il trace les modèles pour le dénombrement de la population. — Il régularise la profession des sages-femmes, et fait approuver la proposition du docteur Rey pour leur instruction. — Il est commis pour toutes les questions de voirie et de police médicale ; il fait repaver la rue couverte, obtient le décret contre les sépultures dans les églises, exerce les fonctions de conservateur des hôpitaux. — Il contrôle le régime des prisonniers avec une humanité périlleuse, et fait adopter pour eux un plan alimentaire. — Il défend avec une parfaite indépendance l'enseignement des religieuses de Sainte-Ursule ; il fait un rapport sur l'éducation primaire des deux sexes, et son plan, approuvé par la commune, est adressé au département.

C'est ainsi que, sans sortir de sa sphère naturelle, Daquin travaillait, comme officier municipal, à tout ce qui intéresse la santé publique, l'instruction et la statistique. Mais en dehors de son rôle officiel, il fut encore plus recommandable pour bien des actes de généreux

[1] La bibliothèque publique de Chambéry fut ouverte en 1785, sous la direction du chanoine Bazin du Cheney et du docteur Daquin.

dévouement envers les victimes de la politique. — « Dans ces temps orageux, dit un manuscrit contemporain, il résista courageusement à toute idée contraire à l'humanité; soutint les malheureux et les prisonniers, et se conduisit en de graves circonstances avec toute la sagesse possible... » — Daquin sortit de la municipalité aux élections du 15 brumaire an IV, au moment où ne suffisaient plus le zèle véritable, l'indépendance de caractère et les connaissances administratives, et où la révolution, débordée par elle-même et donnant au patriotisme une définition nouvelle, poussait aux affaires des *patriotes* d'un nouveau genre.

Cependant Daquin ne rentra pas entièrement dans la vie privée : à l'organisation de l'école centrale du Mont-Blanc, il fut nommé professeur d'histoire naturelle. Il exerça aussi les fonctions de président du conseil d'administration et de police de l'école, et celles de directeur du Jardin-des-Plantes. — « Du temps de Rousseau, dit Verneilh [1], il avait été question d'un jardin botanique... Ce projet, voté par Jean-Jacques dans sa jeunesse, s'était réalisé jusqu'à un certain point lors de l'institution des écoles centrales. Un Jardin-des-Plantes avait été formé à Chambéry, et, par une singularité remarquable, la direction en avait été confiée à un ancien ami de Jean-Jacques et son compagnon d'herborisation, M. Daquin. » Ils avaient en effet étudié ensemble la flore de nos montagnes (*Déf. de la Topog.*, p. 25); et plus d'une fois,

[1] *Statistique générale de la France, départ. du Mont-Blanc.* — Paris, chez Testu; 1808, in-4°.

parcourant les Beauges[1], ils avaient abrité leurs haltes sous le chaume des Daquin, à Thoiry.

Ce serait une intéressante histoire que celle de notre instruction publique durant la révolution française. On y verrait briller un instant plusieurs institutions que notre âge sue à relever : chaires de physique et de chimie expérimentale, laboratoire, jardin botanique, cours d'histoire naturelle...., et peut-être de cette étude comparative jaillirait quelque utile enseignement.

Dans cette école, qui compta plus de 300 élèves, et fut l'une des plus florissantes de la République, Daquin eut pour disciples Antoine Replat, directeur des mines ; l'architecte Claude Pellegrini, l'agronome Joseph Marin, les deux Saint-Martin, le botaniste Bonjean, le docteur Sonjeon, médecin divisionnaire en chef sous l'empire ; le docteur Rey Aimé, chirurgien de nos hôpitaux, professeur de chirurgie, vice-président de l'Académie royale de Savoie....

Le manuscrit des *leçons* de Daquin, dont je dois à M. Genin la communication, se compose de six épais in-4° entièrement écrits de sa main, et n'est pas le moindre monument de sa remarquable activité. Il comprend la zoologie, moins les poissons et les reptiles ; la botanique et la minéralogie. — L'histoire de l'homme occupe à elle seule l'un des volumes : c'est la partie la plus soignée et la seule vraiment originale. La question des races y est traitée *in extenso*, et résolue dans le sens biblique. Une comparaison entre l'intelligence et l'instinct sert de transition à l'étude des quadrupèdes, où les détails sont

[1] Riches et belles montagnes au centre de la Savoie, entre Chambéry, Annecy et Albertville.

tirés de Buffon, quoique le plan soit déjà celui de Cuvier. — La botanique réclamant une prédilection spéciale, revient annuellement avec l'une des autres parties. Elle est exposée d'après la méthode de Linnée ; celle de de Jussieu, bien que sa supériorité fût déjà reconnue, était encore à l'état d'essai. — Mais un reproche fondamental à faire à tout le cours, c'est qu'il n'est nullement *localisé*, et l'on y chercherait en vain ces détails intéressants, ces applications usuelles qu'offraient au professeur nos roches et nos grès, nos ardoises, nos lignites et nos tourbes, nos mines, la zoologie et la botanique de nos montagnes.

Daquin enseigna régulièrement pendant les six années que dura l'école centrale, « heureux, — pour emprunter ici la judicieuse appréciation de M. Raymond (le père)[1], — heureux de s'être associé à ces hommes estimables et laborieux qui, sur tous les points de la France, ont lutté avec courage au sein des tempêtes politiques, pour arracher à l'ignorance et à la barbarie la génération naissante, pour préserver d'une ruine complète les restes des anciens édifices, et préparer ainsi les matériaux destinés aux nouvelles constructions.... »

Les années s'accumulaient sur Daquin sans ralentir son ardeur. — C'est en 1801 qu'il écrivit sa *Lettre sur la*

[1] *Comptes rendus des cours de l'École centrale du Mont-Blanc durant l'an X.* — Bien qu'imprimés à Chambéry en deux formats, ces comptes-rendus ne sont pas complets à la bibliothèque de la ville.... Les nombreuses lacunes qu'offre encore notre bibliographie nationale, malgré le zèle de M. le bibliothécaire actuel, font vivement désirer qu'un appel soit adressé, dans l'intérêt de notre histoire, à tous ceux qui possèdent quelque publication savoisienne non inscrite au catalogue de la bibliothèque.

Vaccine, et qu'il remplit les fonctions de secrétaire du comité central établi pour sa propagation. En 1804, il rééditait la *Philosophie de la Folie*, et commençait la publication de ses *Observations météorologiques*. — Membre du conseil de recrutement, il remplit durant trois années ces fonctions délicates avec une intégrité exceptionnelle. — Il fut appelé, vers la même époque, à faire partie du Conseil général du département, et y porta cette capacité variée, cette activité consciencieuse qui le rendaient partout éminemment utile.

En janvier 1809, dans les *Étrennes religieuses*, almanach publié à Lyon, parut un article anonyme sur *la Religion toujours attaquée et toujours défendue*. L'auteur s'adressait particulièrement à la dernière forme de l'incrédulité, la physiologie matérialiste ; et classant sous cette bannière Helvétius, Cabanis, Gall, de Tracy, il leur opposait les médecins spiritualistes. — La forme de cet écrit semblait au premier abord inoffensive pour Daquin. Toutefois, comme sa prédilection pour le système de Gall [1] était bien connue de l'auteur des *Étrennes* [2], Daquin eut quelque droit de s'émouvoir de la leçon qu'on avait prétendu donner « aux crânologistes et aux hommes avides de ce misérable genre de nouveautés. » Admirateur du célèbre Cabanis, il s'indigna de voir juger par un trait de caricature le grand ouvrage des *Rapports du physique et du moral*, digne sans doute d'une critique plus sérieuse. Daquin avait soutenu la doctrine de la liberté morale et la responsabilité légale du suicide ; il

[1] Voy. son *Cours d'Histoire naturelle* et la *Philosophie de la Folie*.

[2] L'abbé Bigex, supérieur du grand Séminaire, plus tard archevêque de Chambéry.

s'était montré dans toutes les occasions spiritualiste, religieux même. Si connu par toutes ses publications, il s'étonna justement de n'être point cité parmi les médecins défenseurs des saines doctrines. Bref, il releva vivement le gant; et dans ses *Quelques mots aux Étrennes*, il négligea trop souvent de réfuter le fond pour quereller la forme.

Son antagoniste répliqua par la *Conversation d'un jour*[1]; mais, s'irritant à son tour, il ne tint pas compte de l'âge de Daquin, de son honorable caractère et de la réserve commandée par l'anonyme. Il se répandit en insinuations piquantes contre un adversaire qu'il désignait presque nominalement, s'exposant à dénaturer ses assertions à la faveur du dialogue, et lui jetant malignement à la face une pompeuse apologie du docteur Socquet.[2] — Cette fois, Daquin voulut se donner le double avantage de la courtoisie et de la modération. *La Conversation d'un siècle*[3] vint clore la bouche à « sa très jeune et très enfantine sœur cadette; » et toute la brochure fut comme son titre, une plaisanterie sans fiel. L'anonyme lui avait fait une mauvaise chicane parce qu'il adressait ses *Quelques mots aux Étrennes;* Daquin lui cria: « Démasquez-vous! il faut bien que je parle au livre, puisque l'auteur se cache.... » Et il finit en proposant *saint Socquet* pour figurer au calendrier à côté de saint Luc.

Ainsi finit cette dispute de plumes, qui n'avait pas altéré, du moins ostensiblement, les rapports des deux

[1] *La Conversat. d'un jour dans une ville du départ. du Mont-Blanc, en supplément aux Étrennes religieuses de* 1809. (Sans indication.)

[2] Le médecin Socquet, professeur de physique et de chimie à l'école départementale du Mont-Blanc, auteur de plusieurs ouvrages.

[3] Brochure in-8° de 63 pages; février 1810. (Sans indication.)

écrivains ; car l'anonyme, s'étant malencontreusement brûlé le pied au plus fort de la querelle, recevait chaque jour la visite du docteur, qui était alors médecin du séminaire, et s'inquiétait peu des conséquences possibles de son indépendance de langage.

Agé de quatre-vingt-un ans, Daquin voulut donner encore un gage à la science et à ses compatriotes ; il traduisit le grand traité de Sacco sur la *vaccination*. [1] Ce fut sa dernière œuvre : une affection dont il portait depuis quelque temps les signes avant-coureurs, une fluxion de poitrine, l'enleva en peu de jours, le 11 juillet 1815, à quatre-vingt-trois ans. [2] — Il conserva jusqu'au dernier moment cette égalité philosophique, cet enjouement aimable qui étaient dans son caractère, et s'éteignit avec calme au milieu des consolations de l'amitié et des secours de la religion.

Désintéressé dans l'exercice de sa profession, Daquin mourut pauvre. Il avait consacré trente mille francs à composer sa bibliothèque, qu'il appelait ingénieusement *sa campagne*. Outre les auteurs de médecine, elle contenait les voyages, les philosophes et les poètes. On y remarquait le grand traité d'Alibert *sur les maladies de la peau*, avec son magnifique atlas, — la splendide publication géographique de Humboldt, — la belle édition de Buffon, et plusieurs autres ouvrages qu'on ne rencontre d'ordinaire que dans les bibliothèques publiques, ou chez les riches, amis des sciences. — Daquin éprouvait une

[1] *Trattato di Vaccinazione*, etc., *del dottore Luigi Sacco*. — *Milano, tip. Mussi*; 1809. — Trad. en Français par Daquin. Paris, 1813, in-8°.

[2] Registre des décès de Notre-Dame de Chambéry, conservé à la cure de cette paroisse.

joie naïve à déballer les envois de ses libraires, et humait avec toute la sensualité du bibliomane l'odeur caractéristique des livres neufs. — Il avait aussi réuni d'assez belles collections : ses minéraux furent acquis par l'ingénieur Brun, et ont passé des mains de ses héritiers à notre Société d'Histoire naturelle.

Daquin s'était rendu familiers les philosophes de son siècle. Il rapportait de cette fréquentation quelque chose de la tournure frondeuse et tranchante de leur esprit : mais ce vernis tout extérieur n'altéra jamais ses convictions religieuses : il croyait et pratiquait. Au jeudi-saint de chaque année, cet homme, chez qui tout revêtait une teinte piquante d'originalité, endossait régulièrement certain habit rouge-brun indispensablement réservé pour cette solennité ; puis il descendait à la librairie voisine, et de là, un livre de prières sous le bras, se rendait à la communion. Après quoi, il restituait au libraire son livre, et rentrait pour serrer l'habit rouge-brun jusqu'à la pâque suivante.

Daquin fut lié d'amitié avec le docteur Rey père, avec Salteur-Balland (Jean-Baptiste)... Fidèle à toutes ses affections et leur digne appréciateur, il aimait à consulter ses amis, et « éprouva (ce sont ses expressions) combien il est doux d'en avoir de vrais dans toutes les occasions de la vie. » — Il fut recherché par tout ce que Chambéry possédait d'esprits cultivés et d'hommes éminents, et entretint correspondance avec un grand nombre de célébrités étrangères. — Dans sa conversation incisive et variée, il entrait une forte dose de cette causticité qui ne vient pas du cœur, et qui forme un trait assez ordinaire du type de ses concitoyens. Son ton et ses manières respiraient cet antique parfum de bonne société, que

l'on ne connaîtra plus bientôt que par tradition. — Sa tenue était toujours irréprochable, recherchée même. Par ce soin de sa personne et par son goût pour les exercices du corps[1], non moins que par son invariable sobriété, il prolongea jusqu'à la fin de sa vie le charme d'un extérieur naturellement agréable. Ses yeux avaient gardé leur feu spirituel, sa bouche son sourire doucement railleur, ses traits leur fine découpure : seulement sa taille élevée s'était courbée à la suite d'une chute de voiture.

Sa pratique était circonspecte sans timidité, ferme sans obstination préconçue. Contre l'habitude des érudits, il se gardait des systèmes « comme de l'arme la plus dangereuse, comme d'un moyen bien reconnu de tuer méthodiquement les malades. » Il se moquait plaisamment des médecins « qui s'empressent d'adopter les nouvelles théories, et se comportent à la manière des élégants et des élégantes, se piquant d'être les premiers à suivre les nouvelles modes ; car la mode règne aussi dans les sciences, et la médecine a bien les siennes.... » — Il voulait que le praticien fût instruit en physiologie, qu'il eût attentivement suivi les hôpitaux, et contrôlé dans les amphithéâtres les enseignements de la maladie par les révélations du cadavre. Mais il savait s'éclairer par la science sans jamais perdre de vue la *nature*. Médecin hipocratiste, c'est à elle qu'il attribuait, dans les maladies aiguës, la plus grande partie des guérisons, n'en accordant qu'une petite part au médecin, une plus petite encore aux médicaments. (*Folie*, p. 255.) Plus

[1] Il avait passionnément aimé le jeu de paume, et il lui était arrivé de faire la partie du comte d'Artois.

on connaît les forces de la nature, plus on se sent disposé à respecter son autonomie, sans la gêner par une médication intempestive. Aussi Daquin repoussait-il la polypharmacie de son siècle ; il attaquait vivement « tout ce fatras de drogues, tout cet appareil de formules dont on étouffe les pauvres malades. » Il se fiait moins aux produits de la pharmacie qu'à la douce influence des consolations morales, et il prédit l'avénement prochain d'une thérapeutique plus simple et plus rationnelle. (*Folie*, p. 262.)

Daquin eut deux nobles sortes d'orgueil, celui de sa profession et celui de la patrie : personnellement il sut rehausser son mérite par sa modestie ; et devancier de Pinel, il déclara que « l'ouvrage de son collègue était d'un maître, et le sien d'un écolier ! » — D'une susceptibilité presque farouche en ce qui touchait à la dignité de l'art, il fut vivement hostile à ceux qui ne partageaient pas entièrement ses honorables scrupules. Ainsi disposé, et vif jusqu'à l'emportement, il se fit plus d'un ennemi. Cependant il était bon confrère : l'assurance modeste, les prévenances affectueuses l'attiraient et le ramenaient aisément ; il savait apprécier une opposition consciencieuse et décente. — Il aimait les jeunes gens, et se plaisait à les guider en des excursions botaniques, qu'interrompait joyeusement un frugal déjeuner.

Daquin avait compris les avantages de l'association ; il la prisait et l'encourageait sous toutes ses formes. Il prit l'initiative d'un *Casin littéraire* pour la jeunesse de Chambéry. Jaloux de voir maintenir intacte cette dignité de rapports publics et confraternels, caractère distinctif du corps médical de Chambéry, il avait désiré et tenté

l'établissement d'une *Société médicale savoisienne ;* mais la réalisation de ce projet était réservée à notre âge. — Mêlé à toutes les institutions utiles de la patrie, il fut en outre le correspondant actif des principales Sociétés savantes de l'étranger : de la Société royale de Médecine de Paris, de celle de Montpellier, de l'Athénée de Lyon, de l'Académie impériale de Turin, de la Société d'Agriculture de la même ville, et de l'Académie italienne.

Malgré l'absorption qu'opère sur l'homme public la multiplicité des obligations extérieures, et sur le savant les quotidiennes sollicitations de l'étude ; malgré la dispersion de sentiments qu'occasionnent au médecin les exigences variées de la clientèle ; malgré, dirons-nous encore, l'égoïsme proverbial du célibat, Daquin sut faire toute sa vie leur large et bonne part aux devoirs et aux affections de la famille. — Avec des revenus qui se bornaient à peu près aux gains irréguliers de la pratique, il fit longtemps les frais de l'entretien de ses deux sœurs devenues infirmes. — Sa mère ayant été frappée de paralysie à soixante-treize ans, il la conduisit aux eaux d'Aix ; il y surveilla tout son traitement avec une pieuse sollicitude, et c'est sous les inspirations de l'amour filial qu'il recueillit les matériaux de son traité sur Aix.

Tel fut l'homme distingué dont j'ai essayé de retracer le souvenir. Son nom restera dans la science de l'Aliénation et dans celle des Eaux minérales. Sa patrie, qu'il a servie et honorée, lui gardera sa reconnaissance et la mémoire du cœur.

RECENSEMENT

DES

ALIÉNÉS EXISTANTS EN SAVOIE

EN 1850

PAR Mgr ALEXIS BILLIET

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

Après avoir pris la résolution de former, dans les environs de la ville de Chambéry, un grand établissement d'aliénés, l'administration de l'hospice du Beton a dû s'occuper des proportions à donner à ce nouvel édifice pour l'approprier à sa destination, celle d'y réunir tous les aliénés du duché de Savoie dont le repos public pourrait exiger la réclusion. L'élément fondamental de cette question consiste à connaître le nombre des aliénés qui existe ordinairement dans toute la Savoie. D'après le désir que le Conseil général de Charité nous en a manifesté, nous avons entrepris d'en faire le recensement. Nous nous sommes adressé pour cela à tous les Curés des diocèses de Chambéry, d'Annecy, de Tarentaise et de Maurienne. Nous les avons priés de nous indiquer le nombre des aliénés actuellement résidants dans leur

paroisse, le nombre des aliénés de chaque paroisse admis à l'hospice du Beton, et le nombre des aliénés de chaque paroisse retirés ailleurs qu'au Beton, autant qu'ils pourraient en avoir connaissance, avec recommandation spéciale de ne porter sur leur tableau que les aliénés proprement dits, et non les crétins ou idiots. Pour ne pas donner trop d'étendue au tableau général que nous en avons dressé, nous ne présenterons ici le résultat des renseignements que nous avons obtenus, que par mandements, avec la population de chaque mandement, d'après le recensement que le gouvernement a fait faire en 1839.

PROVINCE DE SAVOIE-PROPRE

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Chambéry	30,205	34
Aix	13,744	13
Albens	11,025	7
La Rochette	8,847	10
Le Châtelard	12,431	7
Les Échelles	9,770	13
La Motte-Servolex	11,060	12
Montmélian	11,280	11
Pont-Beauvoisin	9,069	4
Ruffieux	5,870	4
Saint-Genix	7,846	8
Saint-Pierre d'Albigny	7,753	5
Yenne	9,965	14
Totaux	148,865	142

Moyenne de la Savoie-Propre : 1 aliéné sur 1,048 hab.

PROVINCE DE MAURIENNE

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Aiguebelle..............	10,099	4
Chamoux..............	7,775	8
La Chambre............	10,587	5
Lanslebourg............	6,376	9
Modane.................	5,402	4
Saint-Jean de Maurienne..	15,617	11
Saint-Michel............	6,488	10
Totaux....	62,344	51
Moyenne de la Maurienne : 1 aliéné sur 1,222 habitants.		

PROVINCE DE HAUTE-SAVOIE

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Albertville.............	15,335	10
Beaufort................	7,424	10
Faverges................	10,034	3
Grésy-sur-Isère.........	8,950	4
Ugines..................	8,015	7
Totaux....	49,758	34
Moyenne de la Haute-Savoie : 1 aliéné sur 1,463 habit.		

PROVINCE DE TARENTAISE

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Aime	10,394	6
Bourg-Saint-Maurice	11,871	9
Bozel	7,825	8
Moûtiers	16,598	18
Totaux	46,688	41

Moyenne de la Tarentaise : 1 aliéné sur 1,138 habitants.

PROVINCE DE GENEVOIS

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Annecy	25,163	13
Duing	11,364	14
Rumilly	16,763	5
Saint-Julien	18,677	16
Seyssel	9,983	6
Thônes	11,844	9
Thorens	8,211	7
Totaux	100,005	70

Moyenne du Genevois : 1 aliéné sur 1,428 habitants.

PROVINCE DU CHABLAIS

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Abondance.............	6,258	1
Douvaine..............	9,742	10
Evian.................	12,235	9
Le Biot...............	7,738	5
Thonon................	19,713	16
Totaux....	55,686	41

Moyenne du Chablais : 1 aliéné sur 1,358 habitants.

PROVINCE DU FAUCIGNY

MANDEMENTS	POPULATION	ALIÉNÉS
Annemasse.............	11,614	15
Bonneville............	13,974	13
Cluses................	9,814	4
La Roche..............	8,738	5
Reignier..............	9,885	1
Saint-Gervais.........	11,596	8
Saint-Jeoire..........	11,425	5
Sallanches............	10,204	7
Samoëns...............	6,401	5
Taninges..............	8,141	5
Totaux....	101,792	68

Moyenne du Faucigny : 1 aliéné sur 1,496 habitants.

RÉSUMÉ

PROVINCES	POPULATION	ALIÉNÉS
Savoie-Propre	148,865	142
Maurienne	62,344	51
Haute-Savoie	49,758	34
Tarentaise	46,688	41
Genevois..............	100,005	70
Chablais	55,686	41
Faucigny	101,792	68
Totaux....	565,138	447

Moyenne : 1 aliéné sur 1,264 habitants.

On voit, par les tableaux qui précèdent, qu'en 1850 le nombre total des aliénés du duché de Savoie est de 447. D'après le recensement de 1839, la population de ces mêmes provinces étant de 565,138, il y aurait ainsi un aliéné sur 1,264 habitants.

Pour nous assurer si le nombre des aliénés est partout proportionnellement égal, nous avons réuni dans un tableau séparé quinze des mandements les plus montueux, soit ceux du Châtelard, de St-Jean de Maurienne, de Saint-Michel, de Modane, de Lanslebourg, de Beaufort, de Bozel, du Bourg-Saint-Maurice, de Thônes, de Sallanches, de Saint-Gervais, de Taninges, de Samoëns, d'Abondance et du Biot. Dans ces quinze mandements la population est de 135,616, le nombre

des aliénés de 108, soit de 1 sur 1,255 habitants, résultat à peu près égal à celui de 1 sur 1,264 ; ce qui prouve que le nombre des aliénés n'est pas proportionnellement plus grand dans les montagnes que dans le reste de la Savoie.

Nous avons réuni dans un second tableau les onze mandements de la Savoie qui sont principalement sujets aux infirmités du goître et du crétinisme. Ce sont ceux de la Rochette, de Chamoux, d'Aiguebelle, de la Chambre, de Saint-Jean de Maurienne, de Saint-Michel, de Grésy-sur-Isère, d'Albertville, de Moûtiers, d'Aime et de Bozel. Dans ces onze mandements la population est de 118,515, et le nombre des aliénés de 94, soit de un sur 1,260, résultat identique avec celui de toute la Savoie.

Nous avons réuni dans un troisième tableau les douze mandements les plus bas de ce duché : ce sont ceux de St-Genix, du Pont-Beauvoisin, des Échelles, d'Yenne, de Chambéry, d'Aix, d'Albens, de Rumilly, de Montmélian, de la Motte-Servolex, de la Rochette et de Saint-Pierre d'Albigny. Dans ces douze mandements la population est de 147,327, le nombre des aliénés de 136, soit de un sur 1081, ce qui est un peu au-dessus de la moyenne générale de la Savoie.

Dans un quatrième tableau nous avons réuni toutes les villes et bourgs de ce duché, soit celles de Chambéry, des Échelles, du Pont-Beauvoisin, de Saint-Genix, d'Yenne, d'Aix, de Rumilly, de Montmélian, de Saint-Pierre d'Albigny, de la Rochette, d'Aiguebelle, de Saint-Jean de Maurienne, de Saint-Michel, de Modane, d'Albertville, de Beaufort, de Moûtiers, du Bourg-Saint-Maurice, d'Annecy, de Thônes, de la Roche, de Bonne-

ville, de Cluses, de Sallanches, de Thonon et d'Évian. La population totale en est de 82,976, et le nombre des aliénés de 77, soit de 1 sur 1,077 habitants.

Il paraîtrait donc, d'après ces tableaux, 1° que le nombre des aliénés est à peu près proportionnellement le même, soit dans les pays de montagnes, soit dans les vallées exposées au goître et au crétinisme, que dans tout le reste du duché; 2° qu'il est sensiblement plus grand soit dans les villes, soit dans les mandements les moins élevés. Nous ne présentons cependant ce résultat que comme un premier aperçu. Des observations faites ailleurs sur une plus grande échelle pourront le contredire ou le confirmer.[1]

[1] Dans le diocèse d'Aoste, la population actuelle est de 78,097, et le nombre des aliénés de 53, soit de 1 sur 1,473 individus.

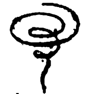


TABLEAU STATISTIQUE

DES

INSCRITS RÉFORMÉS POUR GOITRE

EN SAVOIE

PENDANT SIX ANS, DE 1843 A 1848

PAR Mgr ALEXIS BILLIET

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

PROV.	MANDEMENTS	POPULATION	INSCRITS	RÉFORMÉS
SAVOIE-PROPRE	Chambéry........	50.205	1,885	8
	Aix..............	13,744	890	4
	Albens...........	11,025	792	2
	La Rochette.......	8,847	583	22
	Les Échelles	9,770	652	1
	Le Châtelard.....	12,431	820	0
	Montmélian.......	11,280	744	2
	La Motte-Servolex.	11,060	761	10
	Pont-Beauvoisin..	9,069	646	3
	Ruffieux.........	5,879	358	1
	Saint-Genix......	7,846	643	6
	St-Pierre d'Albigny	7,755	448	8
	Yenne	9,965	724	5
	Totaux.....	148,865	9,925	70

PROV.	MANDEMENTS	POPULATION	INSCRITS	RÉFORMÉS
MAURIENNE	Saint-Jean........	15,617	887	81
	Aiguebelle.......	10,099	517	99
	Chameux.........	7,775	499	27
	La Chambre......	10,587	581	65
	Lanslebourg......	6,376	415	5
	Modane..........	5,402	309	40
	Saint-Michel.....	6,488	352	30
	Totaux....	62,344	3,558	347
Hte-SAVOIE	Albertville.......	15,335	971	39
	Beaufort.........	7,424	486	12
	Faverges.........	10,034	601	10
	Grésy-sur-Isère...	8,950	660	52
	Ugines..........	8,015	595	9
	Totaux....	49,758	3,313	122
FAUCIGNY	Annemasse.......	11,614	848	10
	Bonneville.......	13,974	999	19
	Cluses...........	9,814	786	22
	La Roche........	8,738	622	9
	Reignier.........	9,885	659	8
	Saint-Gervais.....	11,596	704	14
	Saint-Jeoire......	11,425	831	3
	Sallanches.......	10,204	745	18
	Samoëns.........	6,401	446	2
	Taninges........	8,141	594	0
	Totaux....	101,792	7,234	105

PROV.	MANDEMENTS	POPULATION	INSCRITS	RÉFORMÉS
TARENTAISE	Moûtiers..........	16,598	1,047	71
	Aime	10,394	1,144	62
	Bourg-St-Maurice.	11,871	793	24
	Bozel............	7,825	493	53
	Totaux....	46,688	3,477	190
GENEVOIS	Annecy..........	23,163	1,736	20
	Duing...........	11,364	815	5
	Rumilly	16,763	1,236	7
	Saint-Julien......	18,677	1,432	5
	Seyssel	9,983	744	9
	Thônes..........	11,844	823	3
	Thorens.........	8,211	679	12
	Totaux....	100,005	7,465	59
CHABLAIS	Abondance.......	6,258	472	1
	Douvaine	9,742	748	21
	Évian	12,255	702	15
	Le Biot..........	7,758	503	1
	Thonon..........	19,713	1,270	16
	Totaux....	55,686	3,695	54

Nombre des Réformés pour Goître sur 1,000 Inscrits, en six ans, de 1843 à 1848.

N^{os}	MANDEMENTS	RÉFORM	N^{os}	MANDEMENTS	RÉFORM
1	Le Châtelard..	0	27	La Roche.....	14,4
2	Taninges.....	0	28	Ugines.......	15,1
3	Les Échelles..	1,3	29	Faverges.....	16,6
4	Le Biot......	1,9	30	Thorens......	17,6
5	Abondance...	2,1	31	St-Pre d'Albigny	17,8
6	Albens.......	2,3	32	Bonneville....	19,0
7	Montmélian...	2,6	33	St-Gervais....	19,8
8	Ruffieux.....	2,7	34	Évian........	21,3
9	St-Julien.....	3,5	35	Sallanches....	24,1
10	Duing.......	3,6	36	Beaufort......	24,6
11	Thônes......	3,6	37	Cluses.......	27,9
12	St-Jeoire.....	3,6	38	Douvaine.....	28,0
13	Yenne.......	4,1	39	Bourg-St-Maur.	30,2
14	Chambéry....	4,2	40	La Rochette..	37,7
15	Aix.........	4,4	41	Grésy-sur-Isèr.	48,4
16	Samoëns.....	4,4	42	Aime........	54,1
17	Pont-Beauvois.	4,6	43	Chamoux.....	54,1
18	Rumilly......	5,6	44	Albertville...	60,7
19	St-Genix.....	9,7	45	Bozel.......	66,9
20	Annecy......	11,5	46	Moûtiers.....	67,8
21	Annemasse...	11,7	47	St-Michel.....	85,2
22	Thonon......	12,0	48	St-Jean-de-Mne	91,3
23	Reignier.....	12,1	49	La Chambre..	111,8
24	Seyssel......	12,1	50	Modane......	129,4
25	Lanslebourg..	12,1	51	Aiguebelle...	191,4
26	Motte-Servolex	13,1			

NOTE

SUR

UNE INSCRIPTION

EXISTANT A SAINT-JEOIRE

PRÈS DE CHAMBÉRY

PAR M. FRANÇOIS RABUT

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE NATIONAL DE CHAMBÉRY

Lue dans la séance du 6 juillet 1850.

Il y a deux ans environ, on a abattu un pan de muraille qui formait un angle très aigu avec le presbytère de Saint-Jeoire, et l'on a mis à découvert une grande inscription gothique, encastrée dans le mur de cette maison. Peu de jours après, j'arrivai dans cet endroit pour copier une autre inscription qui se voit au-dessus de la porte du même presbytère, et je fus très agréablement surpris d'en trouver deux.

Après les avoir transcrites l'une et l'autre, je m'appliquai à faire de la première un *fac-simile* que je viens mettre aujourd'hui sous les yeux de l'Académie avec quelques notes. (Voyez la planche.)

Cette inscription est gravée en creux sur quatre pierres juxtaposées, dont les joints se sont un peu élargis; les

lettres ont six centimètres environ de hauteur ; et sur une cinquième pierre longue et étroite, qui surmonte les quatre autres, a été taillée une corniche qui, à raison de son peu de relief, paraît avoir été destinée à orner plutôt qu'à protéger la légende, dont voici le texte sans abréviations :

Hanc . domum . fecit . fieri . venerabilis . dominus . johannes . martini . de . scalis . canoninus . prioratus . sancti . georgii . in . sabbaudia . et . scriba . tam . in . missalibus . gradualibus . responsoriis . et . aliis . libris : anno . Domini . millesimo . quingentesimo . primo : Idem

Johannes . Martini .

Ces deux derniers mots *Johannes Martini* sont placés au-dessous de l'inscription comme une signature, et leurs deux initiales sont liées comme dans la plupart des seings modernes.

La première lettre de la légende est fleuronnée, entourée d'une sorte de cartouche et posée sur deux lignes, comme dans les manuscrits ; l'on voit encore des fleurons à la signature et à l'*I* du mot *Idem*.

Cette inscription est intéressante sous plusieurs rapports. Et d'abord elle fait connaître un artiste savoisien, un calligraphe vivant à une époque où de semblables artistes commençaient à devenir rares (1501). Il se nommait Jean Martini ; sa patrie est indiquée : il était des Echelles, *de Scalis*. C'était un chanoine du prieuré de Saint-Jeoire en Savoie ; et, comme les moines du moyen âge qui transcrivaient des livres profanes aussi

bien que des livres ecclésiastiques [1], il s'occupait non-seulement d'écrire des graduels, des missels et des antiphonaires, mais encore divers autres livres. Un autre mérite du monument dont il s'agit, c'est de nous donner la date certaine d'un édifice qui, à la vérité, était bien loin d'être somptueux, mais dont les débris assez nombreux, disséminés dans les constructions modernes, doivent être étudiés avec soin, parce qu'ils peuvent servir de points de comparaison pour fixer la date d'un monument où l'on trouverait les mêmes détails artistiques.

Mais ce qui rend notre inscription bien intéressante sous un point de vue particulier qui m'a déterminé à la copier exactement et à la faire connaître, c'est qu'elle est un spécimen du talent du chanoine Jean Martini, qui a transmis à la postérité un autographe durable. Ce fait rendu indubitable par la signature finale que précède le mot *Idem* (le susdit), est encore confirmé par les fleurons et la forme de quelques lettres, qui ressemblent bien plus aux caractères et aux ornements des manuscrits qu'à ceux employés dans les légendes gravées sur la pierre à cette époque. Jean Martini a donc tracé lui-même cette inscription ; ce qui la rend très curieuse.

Il en est de même de celle qui est au-dessus de la porte d'entrée du presbytère, sur la pierre qui sert de chambranle ; elle est également gravée en creux et se trouve en partie sur la surface perpendiculaire de la pierre, en partie sur un chanfrein assez large. Cette petite

[1] . . . . . tum ut libros ecclesiasticos, quo eorum esset semper copia, tum alios, qui ad litterarum humaniarum studia necessarii essent describerent. (DUCANGE, *Gloss.*, verbo *Scriptores*.)

inscription est encadrée dans sa partie supérieure par une corniche saillante d'un beau galbe, et porte au milieu la signature :

Johannes

Martini

semblable à celle de la grande inscription, mais moins ornée ; autour, dans une légende circulaire et en petites lettres :

† *De Scalis canonicus Scti Georgii*

enfin, à droite et à gauche, en lettres plus grandes et sur deux lignes, ces mots :

Jhs. *Xps*

Marie *filius*

Les mots *Marie* et *filius* sont sur le chanfrein.

On voit encore sur le chambranle d'une autre porte voisine la partie inférieure d'une inscription à peu près semblable. La partie qui est gravée sur le chanfrein est seule intacte ; on y retrouve une portion de la signature et de la légende circulaire ; seulement, à la place des mots :

Marie *filius*

on lit :

et propitius *amen*

derniers mots d'une phrase dont le commencement se trouvait sans doute sur la surface perpendiculaire de la pierre qui a été mutilée.

Hac · domu · fecit fieri venerabil dns · iohannes mar
tini · de · scalis · canonicus · prioratus · scti · geor
gii · i · sabbaudias · scriba · tam · i · multis · libz · gradua
libz · resposoriis · & · aliis · libris · a · dni · V X S · mo · dcclx

Nucs
Martini

Lith J. Perrin Chambery

Rabut F[res] del

Inscription existant sur un mur du Presbytère de St Jeoire près de Chambéry.

NOTICE

SUR

UNE DALLE FUNÉRAIRE

EXISTANT DANS L'ÉGLISE DU BOURGET

PRÈS DE CHAMBÉRY

PAR M. FRANÇOIS RABUT

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE NATIONAL DE CHAMBÉRY

Lue dans la séance du 8 avril 1852

La bienveillance avec laquelle l'Académie a accueilli les communications que j'ai eu l'honneur de lui faire au sujet de quelques inscriptions existant en Savoie, m'engage à détacher aujourd'hui du recueil d'épigraphie savoisienne dont je m'occupe, un monument inédit du quinzième siècle, et à lui en présenter le dessin et la description.

C'est une dalle funéraire, que l'on voit maintenant au milieu de l'église du Bourget, où elle a été placée depuis quelques années seulement. Je l'ai choisie de préférence à toute autre, parce qu'elle m'offre l'occasion de parler des constructions mutilées d'un ancien prieuré, sur lequel il ne nous a presque rien été transmis.

Le prieuré du Bourget, près du lac et du château de ce nom, fut fondé en 1050 par Humbert Ier, comte de

Savoie [1], et augmenté par les successeurs de ce prince.[2] Il appartint dès lors, jusqu'en 1570, aux religieux de l'ordre de Cluny, et à cette époque il fut réuni aux pères Jésuites de Chambéry.[3] Besson et Grillet ne nous apprennent rien de plus sur ce couvent.

Au siècle dernier, les Jésuites ayant été renvoyés de nos États, leurs biens furent donnés quelque temps après aux Frères-Mineurs conventuels de Chambéry, quand ceux-ci cédèrent leur église et leur couvent pour en faire l'évêché et la cathédrale de cette ville. Le prieuré du Bourget fut compris dans cette donation, demeura au pouvoir des Franciscains jusqu'en 1792, et fut vendu alors comme bien national. Au rétablissement du culte, l'église du prieuré devint l'église paroissiale du bourg; mais le couvent resta propriété particulière.

Une des premières choses qui frappent la vue de l'archéologue lorsqu'il entre dans cette église, c'est le grand nombre d'écus armoriés d'*or au chevron de sable*, que son œil découvre aux clefs de voûte, aux consoles, aux chapiteaux et aux vitraux. (Il les verrait aussi sur le jubé, si le jubé n'avait été détruit assez récemment.)[4]

[1] GUICHENON, *Hist. gén.; Preuves*, p. 5 et 6, édit. de 1778.

[2] id. id., id., *passim*.

[3] BESSON, *Mém. pour l'hist. ecclés.*, p. 321; — et GRILLET, *Diction. histor.*, t. I[er], p. 180.

[4] Ce jubé, un des derniers qui ait subsisté dans notre Savoie, existait encore il y a vingt-cinq ans; il était orné de nombreuses sculptures en mollasse et en pierre, peintes et dorées. On a placé autour du chœur, où l'on peut les voir aujourd'hui, les scènes de la vie de Jésus-Christ qui le décoraient. D'autres sculptures en pierre et en bois, provenant du même monument, se détériorent et pourrissent dans le passage qui mène à la crypte. C'est là que j'ai retrouvé les armes dont je viens de parler. J'ai vu aussi, dans cet endroit, des peintures sur pierres plates dans le même style que celui des sculptures.

En pénétrant dans la crypte, il y rencontre les mêmes armes. S'il se rend ensuite dans les bâtiments qui appartenaient autrefois aux religieux Bénédictins, elles lui apparaissent en plus grande quantité; il les retrouve sur le manteau de la vaste cheminée, au-dessus de toutes les portes, à toutes les arcades du cloître. Mais l'endroit où on les trouve encore plus multipliées, tantôt découpées sur le chêne au milieu de dentelles délicates, tantôt taillées avec énergie dans la pierre dure ou peintes sur la mollasse sculptée, est une petite chapelle sépulcrale au-dessous de laquelle existe encore un caveau, et qui est située dans l'angle formé par le chœur de l'église et l'un des côtés du cloître. La dalle ciselée qui fait le sujet de cette notice a été découverte dans cette chapelle il y a une vingtaine d'années environ, par le propriétaire des bâtiments du couvent. Celui-ci l'a donnée au curé, qui l'a fait mettre au milieu de l'église, où elle est parfaitement en vue, mais malheureusement trop exposée aux injures quotidiennes de la chaussure des paroissiens.

On voit sur cette pierre un squelette qui n'est pas entièrement décharné ; il est placé dans un édicule gothique. Sous ses pieds est figuré un dallage : les mains croisées sur le ventre tiennent chacune un philactère qui se développe en remontant le long du buste jusqu'au-dessus des épaules.

Sur l'une de ces banderolles on lit les premiers mots du psaume 50 : MISERERE MEI DEUS, avec la date 1482. — Et sur l'autre, ce verset du Livre de la Sagesse : CONSUMMATUR IN BREVI SIT TRANSIT GLORIA MUNDI.

Autour du sujet principal a été gravée la légende suivante, interrompue par des écussons placés aux quatre angles de la dalle :

(Un écu.) HIC . JACET . ODDO (un écu) DE . LUYRIACO . HUJUS . ECCLESIE . PRIOR . CAPELLE . ISTIUSQUE . FUNDATOR. (un écu) CLAUSTRI . DONATOR . QUOQUE . (un écu) HEDIFICATOR . EJUS . NOSTRE . PRINCIPALIS . ECCLESIE . ANIMA . REQUIESTAT . IN . PACE . AMEN .

Les écus qui partagent cette légende ont été mutilés. Ils n'offrent qu'une aire en creux assez profonde comparativement, qui contenait probablement des incrustations aux émaux des armes de Luyrieux, les armes répandues avec tant de profusion dans les bâtiments du prieuré. Quoi qu'il en soit, l'héraldiste n'y perd rien, car il retrouve sur les bases des deux piliers qui soutiennent l'édicule gothique dont on a déjà parlé, le chevron de cette maison que le graveur y a tracé en forme d'ornement.

Le *fac-simile* que j'ai fait pour accompagner cette Notice complétera la description de ce petit monument et montrera mieux l'ordonnance des divers objets qui y sont représentés. Les teintes plates indiquent un champ plus bas que les parties blanches ; ainsi, par exemple, les lettres de la grande légende sont gravées en creux, et celles des banderolles sont en relief. On voit aussi que les détails de la tête, du buste et des extrémités du squelette sont indiqués par de simples traits assez légers.

Je dirai d'abord quelque chose du sujet figuré sur la tombe d'Oddon de Luyrieux. Une pensée d'humilité exprimée par ce prieur quelque temps avant sa mort, peut l'avoir fait choisir au lieu de son portrait vivant, comme on le voit dans l'église de Lémenc, sur la pierre sépulcrale du bénédictin Jean Martin, décédé à peu près à la

même époque.[1] On pourrait encore, comme l'a fait M. de Gingins-la-Sarraz en décrivant un monument analogue[2], trouver l'explication du choix de ce sujet dans les mœurs pieuses de ces temps où l'on cherchait à montrer le néant des grandeurs humaines par le contraste du corps de l'homme tel qu'il devient dans le tombeau. Ces sujets, qui ont sans doute servi d'introduction aux danses macabres, étaient fréquemment employés sur les tombes du quatorzième et du quinzième siècle. Millin nous apprend que « les anciennes églises en étaient remplies ; » il ajoute que « le grand nombre de corps saints et d'ossements bénis exposés dans les églises à la vénération des fidèles, avaient accru les occasions de voir ces objets dégoûtants et diminué la répugnance qu'ils devaient inspirer... » Il donne le dessin et la description d'une tombe assez semblable à la nôtre, qu'il a rencontrée dans la commanderie de Saint-Jean de l'Isle (Seine-et-Oise).[3] Le cadavre, de grandeur naturelle et à demi rongé par les vers, tient dans les mains jointes sur le bas-ventre un philactère ; un autre philactère sort de la bouche et porte ces vers :

si depourveu es du peril de mort
et toi vivant n'a point faict penitence
dampné sera sans te faire aucun tort
au feu d'enfer sans aucune allégeance.

[1] 1495 au lieu de 1480. Voy. ma *Notice sur quelques inscript. funér.*, dans les *Mémoires de l'Acad. de Savoie*, 2e série, t. Ier, p. 150 ; — et p. 12 des exempl. à part.

[2] *Notice sur le monum. sépulcral découvert à la Sarraz* (*c. de Vaud*), par le baron F. de Gingins-la-Sarraz ; broch. in-12. Lausanne, 1840.

[3] MILLIN, *Ant. nat.*, vol. III, p. 12 ; pl. IV, n° 4.

Revenons à notre monument savoisien.

Relativement à la valeur artistique de cette page singulière, il est assez difficile de prononcer si l'on se reporte à l'époque où elle a été faite, époque où le respect pour les cadavres n'avait pas encore permis aux peintres et aux sculpteurs de faire des études consciencieuses d'anatomie, et l'on doit trouver là une grande excuse aux imperfections de notre ciselure. Je ferai remarquer que, sur plusieurs parties du squelette, par exemple le cou, les pieds et les mains, on aperçoit des muscles et même des ongles, comme si le corps était encore intact, ou comme s'il n'était qu'écorché dans ces endroits; tandis qu'ailleurs, à la tête, aux bras, aux jambes, etc., ce sont les os nus que l'on aperçoit, et je ferai observer que ce mélange de myologie et d'ostéologie, qui contribue beaucoup à l'originalité du sujet, pourrait être bien moins l'effet de la volonté de l'artiste que le résultat de son ignorance de la vraie configuration ostéologique des parties qu'il a représentées charnues. Les ossements des saints exposés dans les églises, qui étaient alors les seuls modèles, n'étaient jamais que des fragments de squelettes, et le plus souvent des têtes ou des fémurs. Aussi peut-on voir que ces parties sont les moins mal faites dans le dessin de la tombe du Bourget.

Les découpures de la niche gothique qui entoure le squelette sont délicates; l'artiste a su donner une apparence de saillie au fleuron supérieur de l'arcade trilobée; les petites tourelles crénelées et percées de meurtrières en forme de croix ajoutent à l'effet et donnent une valeur archéologique à cette construction figurée.[1] Si les

[1] Peut-être ont-elles été placées là pour rappeler la noble origine du défunt.

petites colonnes sont moins bien, leur ténuité peut s'excuser par le défaut d'espace ; et le dallage en pierre, quoique empreint de cette irrégularité, type de l'époque où il a été tracé, est très bien mis en perspective.

Les phylactères sont dirigés avec habileté et variété, et, bien que d'une forme différente, ils contribuent admirablement à la symétrie du sujet. L'un d'eux contient un renseignement très précieux, la date 1482, qui est certainement celle de la mort d'Oddon de Luyrieux. Cette date est aussi celle du monument tumulaire, à qui elle donne une grande valeur ; et si on la rapproche de la légende principale, l'intérêt qu'elle présente s'accroît bien davantage, puisqu'elle fait connaître l'âge de plusieurs anciennes constructions.

La légende *miserere mei deus*, qui se lit sur le même phylactère, était fréquemment employée au quinzième siècle sur les monuments de ce genre. On la voit à Chambéry, sur une banderolle qui sort de la bouche de Mathieu de Morine, dans la peinture où il est représenté à genoux sur son monument funéraire, qui est dans la cathédrale de cette ville.[1]

Je n'ai pas encore rencontré l'autre devise, tirée du Livre de la Sagesse : *Consummatur in brevi sic transit gloria mundi*. Quoique l'on ait développé le phylactère autant que possible, en le faisant passer adroitement sous le bras, les abréviations y sont nombreuses et les lettres serrées, à cause de la longueur du texte, ce qui en rend la lecture difficile au premier aspect. On y remarque que le *c* est remplacé par un *t* dans le mot *sic*. Ce fait se reproduit dans le mot *requiescat* de la grande légende.

[1] Voy. ma Notice déjà citée, page 7.

J'arrive à cette légende qui borde la pierre et qui mérite une plus grande attention. Elle nous apprend d'abord que la dalle où elle est gravée recouvrait la tombe d'Oddon de Luyrieux, prieur du Bourget. La famille de Luyrieux était une illustre famille du Bugey, dont plusieurs membres ont rempli des charges très honorables à la cour de Savoie. Guichenon en a donné la généalogie dès l'an 1100.[1] Cette famille a donné, dans le quinzième siècle, trois prieurs au couvent du Bourget :

Aynard de Luyrieux, qui fut ensuite pourvu, en 1450, du prieuré de Gigny en Comté, par Amédée VIII, alors cardinal de Sainte-Sabine et légat du pape.[2]

Oddon, celui dont nous avons retrouvé la tombe, qui était neveu du précédent, et qui lui succéda très probablement dans les fonctions de prieur. C'était le dixième enfant de Lancelot de Luyrieux, bailli de Savoie, gouverneur de Nice, et de Renaudine de Salins, que Lancelot avait épousée en 1419. Né en 1430 environ, il n'avait, quand il mourut en 1482, qu'une cinquantaine d'années.

Et un autre Oddon, neveu du précédent, petit-neveu du prieur Aynard, enfant de Guillaume de Luyrieux et de Jeanne de Luyrieux, mariés par dispenses en 1443.[3] Le titre de prieur du Bourget semblait être inféodé aux cadets de cette famille.

Les armes des Luyrieux étaient bien celles que l'on voit si nombreuses sur les constructions du couvent du Bourget : d'*or au chevron d'azur ;* elles avaient pour supports *deux anges au naturel*, supports bien propres à être reproduits dans un édifice religieux ; aussi les voit-on

[1] *Hist. de Bresse et Bugey*, cont. de la 3e part., page 142.
[2] id. id. page 144.
[3] id. id. page 145.

en divers endroits de l'église et du cloître. Il n'en est pas de même du cimier : *un dragon d'or clariné d'argent*, et de la devise : *Belle sans blâme*, qui a été remplacée aux vitraux du chœur par celle-ci : *Laus Deo Patri*, autour des armes de notre prieur, placées des deux côtés d'un panneau aux armes de Savoie.[1]

L'existence de trois prieurs de la famille de Luyrieux, jointe à la présence des armes de cette maison dans les différentes parties du prieuré, laisserait quelque incertitude sur l'époque précise de ces constructions, si le reste de la légende que nous étudions ne venait trancher la question d'une manière certaine, en restreignant à une durée peu considérable le temps pendant lequel ces édifices ont été construits. Oddon y est désigné comme le fondateur de la chapelle où se trouvait la dalle, *istiusque capelle fundator*, les nombreux détails d'ornementation dont cette chapelle a été revêtue acquièrent, quoique mutilés, une grande valeur à cause de la certitude de leur âge. Ils pourront servir de points de comparaison

[1] Les armes de Savoie que l'on voit sur ce vitrail sont figurées dans un écu incliné surmonté d'un casque, avec cimier et lambrequins. Le champ de l'écu, la croix et le fond du vitrail sur lequel se détachent les armoiries, tout est diapré. Ces armes sont celles d'un prince souverain de Savoie; elles sont plus anciennes que les vitraux qui les entourent. L'archaïsme du dessin et l'éclat du verre indiquent un vitrail du quatorzième siècle. La forme de ces ornements héraldiques est exactement celle des ornements figurés sur les sceaux et sur les monnaies des comtes de Savoie qui vivaient dans ce siècle. Il faut voir dans cette représentation le souvenir de la libéralité d'un des princes qui ont habité le château du Bourget. Ce panneau, qui ornait très probablement une des fenêtres de l'ancienne chapelle des religieux Bénédictins, a été utilisé et employé, par économie ou par reconnaissance, dans une des fenêtres de l'église construite par le prieur Oddon de Luyrieux; et comme il était trop petit pour remplir la nouvelle baie, on l'a flanqué, à droite et à gauche, des armes plusieurs fois répétées du noble prieur.

Un prince de la maison de Savoie a été prieur du Bourget : c'est Edouard de Savoie, fils de Philippe d'Achaïe, qui fut ensuite évêque de Belley en 1366 et archevêque de Tarentaise; mais ce n'est point à lui qu'il faut rapporter les armoiries dont il s'agit, qui sont les armes pleines de Savoie, tandis que les princes de Savoie-Achaïe les brisaient.

avec d'autres monuments ornés dans le même genre.[1]

Il en est de même des cloîtres, dont le prieur Oddon a doté son couvent, *claustri donator quoque*. Mais il n'a fait faire que la partie inférieure de ce cloître ; c'est là seulement que sont sculptées les armes de sa famille. Il ne faudrait pas lui attribuer la galerie supérieure qui existe encore intacte sur un des côtés. On voit sur les piliers de cette galerie, qui est construite à plein cintre avec une certaine profusion d'ornements, mais avec peu de goût, les armes d'une famille célèbre de la Savoie : l'aigle des Montmayeur, dont le nom est écrit au-dessus de chaque écusson de la manière suivante : MONT : MEYUR :

On trouve enfin, en poursuivant la lecture de la grande légende, un bien plus grand titre à la gratitude des religieux du Bourget envers Oddon de Luyrieux, dans ces mots : *hedificator ejus nostre pr. e.* L'artiste arrivait à la fin de l'espace sur lequel il traçait la légende, et il ne devait pas omettre la formule indispensable : *Anima requiestat in pace amen*. Aussi les abréviations sont plus nombreuses, et les deux dernières semblent, au premier instant, devoir embarrasser le lecteur ; mais on les comprend bien vite quand on jette un coup d'œil dans l'église, où les armes d'Oddon de Luyrieux sont si souvent reproduites. Pour moi, je n'ai pas hésité à lire : *hedificator ejus nostre principalis*[2] *ecclesie*, et je n'hésite pas à

[1] Cette chapelle sert aujourd'hui de grange ; elle est surmontée en partie d'une petite tribune qui a une ouverture grillée sur l'intérieur de l'église, et qui a été construite un siècle plus tard, par le prieur Bertrand de la Balme, ainsi que l'indiquent ses armes taillées sur la porte de cette tribune. Les armes de cette maison, que l'on trouve sculptées dans d'autres endroits du prieuré, étaient *de gueules à la bande d'argent bordée d'un filet d'or, accompagnée de six bésants en orle.*

[2] *Principalis ecclesia* était synonyme, dans ce temps-là, de *major ecclesia*, ou de *baptismalis ecclesia*, ou de *parrochialis ecclesia*. — Voy. Du Cange, v° *Ecclesia principalis*.

communiquer cette leçon. Un signe abréviatif bien différent de tous ceux qui sont employés dans le même monument surmonte le dernier *e*, et autorise à y voir l'indication d'un mot entier. Il fallait, je le répète, laisser la place de la formule en quelque sorte sacramentelle, dont on a même retranché un mot : *cujus*, ou *hujus*, ou *ejus*.

Cette interprétation est la première qui m'est venue à la pensée, et dom Tassin a dit : « La première idée de l'archéologue est toujours la meilleure. » Mais il y a mieux que cela. On trouve la preuve du fait avancé en examinant attentivement les édifices mentionnés dans la légende, ou les débris qui en subsistent encore aujourd'hui. On acquiert alors la certitude que l'église du Bourget n'a pu être élevée par le neveu homonyme et le successeur de notre prieur Oddon ; car les moins experts reconnaîtront au premier aspect que l'église a été bâtie avant le cloître, que ce dernier a été appuyé contre elle, et qu'une portion du côté qui touchait à l'église a été facilement démolie sans que celle-ci ait été le plus légèrement endommagée.

Il est très probable aussi que la chapelle où a été trouvée la dalle funéraire a été construite après le cloître, et qu'ainsi chapelle, cloître, église, tout a été bâti l'un après l'autre, en sens inverse de l'énumération faite dans le texte que nous expliquons. Cet ordre dans la légende n'est probablement pas le résultat d'un accident. Peut-être a-t-on voulu aller du plus récent au plus ancien en même temps que l'on allait du plus petit au plus considérable. [1]

[1] En examinant la pierre et les portions de la légende contenues sur chacun de ses côtés, on pourrait encore penser qu'elle était placée de

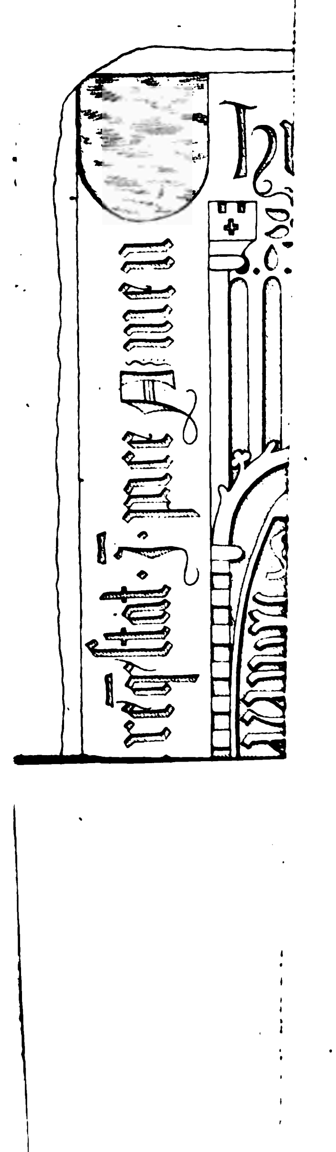
En résumé, la pierre tumulaire d'Oddon de Luyrieux nous fait connaître sa générosité et la date de sa mort (1482).

Elle nous donne la date certaine de l'église du Bourget, de la crypte, des vitraux et des autres ornements de cette église, du cloître, de la chapelle sépulcrale et d'une grande partie du couvent (le milieu du quinzième siècle, de 1455 à 1475 environ).

Elle nous fournit, dans le style du sujet principal qu'elle représente, dans les détails d'architecture qui l'accompagnent, dans la forme des lettres et les abréviations des légendes qui y sont gravées, des données nombreuses propres à déterminer l'âge d'autres monuments à date inconnue et à en faciliter l'intelligence.

Elle mérite donc à plusieurs titres d'être conservée avec soin. Il serait à désirer que l'Académie, prenant l'initiative d'une pensée utile à la science, priât M. le curé du Bourget de faire dresser cette pierre contre un des murs de l'église; contre celui, par exemple, qui est mitoyen à l'église et à la chapelle où cette pierre a été trouvée.

manière à ce que la partie où est mentionné le cloître fût tournée contre lui, et que celle où l'église est citée fût tournée contre cet édifice. (Voy. la planche.) C'est un fait que je n'ai pu vérifier malgré mes questions au propriétaire, M. Burnier, notaire, qui a mis la plus grande complaisance à me fournir tous les renseignements que je lui ai demandés, et à me montrer les restes du prieuré, qu'il respectait avec soin. Cet homme, affable et intelligent, est mort, jeune encore, ces temps passés, et sa propriété, mise aux enchères, va passer en d'autres mains.


req̄scat · ī · pace Amen

NOTE

SUR LES

PLANTES PHANÉROGAMES

qui aiment exclusivement le voisinage des habitations de l'homme

PAR M. AUGUSTE HUGUENIN

Professeur d'Histoire naturelle au Collége national de Chambéry.

Dans le règne animal, certaines espèces recherchent le voisinage de l'homme. Dans le règne végétal, il y a des plantes qui croissent exclusivement, ou du moins avec une certaine prédilection, dans les environs des maisons. Je n'ai pas l'intention de parler des plantes qui sont cultivées dans les jardins. L'action de l'homme s'étend sur tous les règnes de la création ; il cultive les plantes pour son agrément ou pour l'utilité publique, soit dans des serres, soit dans des terrains préparés. Cette culture est du ressort des jardiniers, dont l'art est traité dans des ouvrages spéciaux.

Dans cette note, je me suis proposé, en premier lieu, de faire connaître quelles sont les plantes phanérogames

que j'ai vues, pendant plusieurs années, croître spontanément et de préférence autour des habitations de l'homme, et, en second lieu, de développer autant que je le pourrai les causes d'un tel phénomène.

Mes observations se borneront à la Savoie.

Il serait à désirer que d'autres botanistes fissent des observations analogues dans d'autres pays, pour pouvoir ensuite comparer les résultats, qui seraient certainement intéressants. J'ai souvent réfléchi sur ce phénomène pour en connaître les causes ; mais j'avoue que je n'ai pas réussi de manière à enlever tout doute.

Il est un fait connu que le plus grand nombre des plantes choisissent le lieu où elles croissent selon la nature du terrain, sec ou humide, qui leur convient, et cela indépendamment des influences que peuvent exercer sur elles le climat et la lumière. Il y a des plantes qui ne végètent que dans des terres calcaires, d'autres qui prospèrent exclusivement dans les terres argileuses : les unes aiment la sécheresse, les autres l'humidité. Nous voyons plusieurs espèces croître seulement à l'ombre des bois ou abritées par des rochers ; d'autres, au contraire, aiment les endroits exposés au soleil et battus des vents. Mais tous ces agents de la vie organique n'expliquent pas pourquoi l'on voit quelques plantes croître de préférence dans les environs des maisons. Ce qui influe sur la végétation en tout lieu doit influer aussi dans le voisinage des maisons, où la nature du terrain est la même que celui du pays qui l'environne, et où, comme partout, se trouvent des localités humides ou sèches, où le climat est le même, et où enfin les mêmes effets des rayons solaires se reproduisent.

Une autre question très importante, c'est la dispersion

des graines. Le vent, les rivières, les avalanches, les oiseaux transportent à de grandes distances les semences des plantes, et sont la cause qu'elles vont occuper peu à peu de nouvelles terres, voyageant même d'une province à une autre. L'homme aussi transporte involontairement certaines graines d'un lieu à un autre. Cela a lieu en ramassant la litière dans les bois, en transportant le fumier dans les champs ou dans les prés, comme aussi dans le transport des marchandises, soit par terre, soit par mer. Ainsi, l'*Erigeron Canadense. L.* nous est venu de l'Amérique, et maintenant il couvre nos campagnes. Dans les lazarets des ports de mer, on voit souvent des plantes exotiques qui y vivent un certain nombre d'années; mais les différentes manières dont les semences sont transportées dans des pays éloignés n'expliquent pas pourquoi certaines plantes ne se trouvent que dans les environs des villages.

J'ai cherché la cause de ce phénomène, et je ne saurais la trouver ailleurs que dans les modifications résultant de l'habitation simultanée des hommes et des animaux domestiques dans les mêmes lieux fixes. Je parlerai un peu en détail des agents qui modifient, du moins en partie, les éléments nécessaires à la vie des animaux, c'est-à-dire la terre, l'eau, l'air et la chaleur.

Les différentes qualités de terre existent dans la nature indépendamment de toute action de l'homme. Cela ne peut pas se dire de l'*humus*, résultat des substances animales et végétales en décomposition, qui sont le principe d'où les plantes tirent leur nourriture.

Dans la formation de l'humus, l'homme joue un rôle en partie actif et en partie passif : actif, en portant les différents engrais dans les champs et les prés ; passif, en

exploitant les bois et en y plantant d'autres essences d'arbres. Si nous remarquons ce que l'on jette hors des maisons, nous trouverons plusieurs particularités qui influent sur la qualité de l'humus. Les balayures, les décombres des bâtiments, les lavures découlant des cuisines et les liquides de la fosse au fumier, lesquels coulent sur les pentes, pénètrent les terres environnantes. Les animaux domestiques, comme les poules, les dindons, les canards, les porcs, rôdent autour des habitations et engraissent le terrain de leurs excréments. Les débris qui proviennent de l'aire où l'on bat le blé et où l'on broie le chanvre, le marc de raisin, sont autant de fumiers particuliers.

Les eaux qui s'écoulent des fontaines ont aussi quelque influence sur la végétation autour des maisons. Ces fontaines reçoivent ordinairement l'eau d'une distance plus ou moins grande par des canaux ou tubes de bois ou de plomb. Il est possible que l'eau reçoive de ces tuyaux des propriétés particulières. A la campagne on a coutume de laver le linge dans le bassin des fontaines et d'y écurer les ustensiles à l'usage domestique. De là s'ajoutent à l'eau des substances qui peuvent servir de nourriture à certaines plantes. Les résidus provenant de la teinture, du tannage, d'une fabrique d'eau-de-vie, forment autant d'engrais différents.

Ce troisième agent, enfin, ce sont les exhalaisons. Je veux parler de celles qui sortent des écuries, des fosses à fumier et de la fumée des cheminées, laquelle, quelquefois retenue par le vent, envahit tout le pays. Ces exhalaisons et la fumée modifient aussi le degré de température de l'air.

Les murs abritent certaines plantes des vents piquants

et contribuent à maintenir un peu le degré de température, ce qui arrive aussi par la réverbération des rayons solaires.

Toutes les influences expliquées sont certainement les causes probables que quelques plantes prospèrent exclusivement dans le voisinage des habitations, mais on parviendra difficilement à trouver quelle est celle qui agit sur chaque plante en particulier.

Voici la nomenclature des espèces que j'ai observées en Savoie. J'ai suivi le *Prodromus* de M. de Candolle et le *Nomenclator* de Steudel.

Je me suis formé l'idée du voisinage en supposant un cercle autour des maisons dont le rayon mesuré depuis la dernière habitation jusqu'à la périphérie ne dépasse pas trois cents pas de longueur. Plusieurs des plantes notées ci-après ne s'étendent pas même jusqu'à l'extrémité de la distance que j'ai tracée. Je marquerai ces plantes d'un *. D'autres, au contraire, se trouvent aussi au-delà de la limite indiquée, et celles-ci sont marquées de deux **. Il est possible que plusieurs des plantes dont je parle se trouvent aussi à une certaine distance de toute habitation humaine, parce que la nature, dans l'immensité de son sein, trouve mille analogies qui nous sont inconnues; mais il sera cependant vrai que ces plantes sont plus abondantes dans la circonférence que j'ai tracée.

Catalogue des Espèces.

** Ficaria ranunculoides. *Roth.*
** Ranunculus repens. *L.*
Chelidonium majus. *L.*
Fumaria capreolata. *L.*
— officinalis. *L.*
Cheiranthus Cheiri. *L.*
Sisymbrium officinale. *Scop.*
Alliaria officinalis. *Andrzej.*
** Reseda lutea. *L.*
** — luteola. *L.*
** Malva sylvestris. *L.*
** — rotundifolia. *L.*
** Portulaca oleracea. *L.*
* Sempervivum tectorum. *L.*
Saxifraga tridactilites. *L.*
Æthusa Cynapium. *L.*
Sambucus nigra. *L.*
— Ebulus. *L.*
Erigeron canadense. *L.*
Tanacetum vulgare. *L.*
Matricaria Chamomilla. *L.*
** Senecio vulgaris. *L.*
Onopordum Acanthium. *L.*
Lappa major. *Gaertn.*
— minor. *Dc.*
— tomentosa. *L.*
Lapsana communis. *L.*
Chondrilla muralis. *Lam.*
* Sonchus oleraceus. *L.*
* — asper. *Vill.*
Hieracium Jacquini. *Vill.*
Antirrhinum latifolium. *Mill.*
Linaria Cymbalaria. *Mill.*
Echium vulgare. *L.*
Solanum nigrum. *L.*
* Hyosciamus niger. *L.*
* Veronica hederifolia. *L.*
Glechoma hederacea. *L.*
Lamium maculatum. *L.*
— purpureum. *L.*
Ballota nigra. *L.*
Verbena officinalis. *L.*
Amaranthus retroflexus. *L.*
* Chenopodium hybridum. *L.*
* — urbicum. *L.*
* — album. *L.*
* — polyspermum. *L.*
* — Vulvaria. *L.*
Atriplex patula. *L.*
— hastata. *L.*
** Rumex alpinus. *L.* (Dans le voisinage des châlets.)
Polygonum aviculare. *L.*
Euphorbia peplus. *L.*
Mercurialis annua. *L.*
Urtica urens. *L.*
— dioica. *L.*
* Parietaria erecta. *Koch.*
* — diffusa. *Koch.*
** Panicum sanguinale. *L.*
** — ciliare. *Retz.*
** — glabrum. *Gaud.*
** Setaria viridis. *Beauv.*
** — glauca. *Beauv.*
** Poa annua. *L.*
** Bromus sterilis. *L.*
** — tectorum. *L.*
** Triticum repens. *L.*
** Hordeum murinum. *L.*

NOTICE

SUR

L'ANCIENNE CHARTREUSE DE VALLON

EN CHABLAIS

AVEC DES CHARTES INÉDITES
ET DES ÉCLAIRCISSEMENTS RELATIFS A LA FAMILLE SOUVERAINE
DES
SIRES DE FAUCIGNY

PAR M. LÉON MÉNABRÉA

Les monastères ont joué, au moyen-âge, un rôle tellement important, ils occupent une si large place dans les annales des XIe, XIIe et XIIIe siècles, qu'on ne saurait rechercher avec trop de soin tout ce qui les concerne. Sans les titres conservés dans les archives des monastères, l'histoire manquerait souvent de ses premiers jalons ; ses bases les plus essentielles lui feraient défaut. Je parle surtout pour la Savoie qui, jadis, était fractionnée en un grand nombre de juridictions diverses. Si, en effet, nous connaissons les généalogies de nos maisons princières, les séries de nos évêques, ou si, du moins, l'on peut espérer de combler les lacunes qu'elles présentent,

c'est en majeure partie à ces titres précieux que nous le devons ; les obituaires des couvents, les petites chroniques qu'il arrivait fréquemment aux moines d'écrire, renseignent parfois l'historien sur des événements d'un haut intérêt, ou sur des personnages remarquables dont le souvenir s'était effacé. Mais c'est principalement sur la condition des populations rurales pendant les différentes périodes du régime féodal, condition à l'égard de laquelle il existe aujourd'hui tant d'erreurs et de préjugés, que les chartes des monastères pourraient jeter un grand jour, si l'on voulait les approfondir.

En 1846, peu de temps après avoir publié dans les Mémoires de l'Académie royale de Savoie ma Notice sur l'abbaye d'Aulps qui était, comme on sait, située en Chablais, ayant eu l'occasion de faire une nouvelle course dans ce magnifique pays, je fus assez heureux pour y découvrir une quantité inespérée de documents inédits et notamment un recueil presque complet des titres de l'ancienne chartreuse de Vallon, la plupart originaux, les autres consistant en des copies authentiques faites à une époque reculée.

Il existe certainement en Savoie, en Chablais surtout, des monastères dont la monographie serait de nature à offrir un intérêt plus puissant, plus entraînant que celle qui fait l'objet de ce petit travail ; la célèbre abbaye d'Abondance, par exemple, avec ses traditions qui remontent jusqu'à saint Colomban, avec les hommes éminents qu'elle a produits, avec ses privilèges, ses immunités, sa juridiction quasi-souveraine, avec la population de sa vallée évidemment d'origine burgunde, et au sein de laquelle les coutumes germaniques se sont maintenues si longtemps, cette abbaye, dis-je, aurait

sans doute mérité la priorité. Toutefois, j'ai pensé qu'en attendant que tous les matériaux nécessaires pour traiter ce sujet aient pu être réunis, l'Académie voudrait bien accueillir favorablement la Notice que je soumets aujourd'hui à son appréciation.

A une époque telle que la fin du XIe siècle, où le prosélytisme monastique n'était en quelque sorte que l'expression d'un des plus impérieux besoins de la société, celui de se dégager de la barbarie des âges précédents en ouvrant de nouvelles carrières aux travaux de l'intelligence, à la culture des arts, et surtout à l'étude approfondie de la religion, qui est la première des sciences, la fondation d'un ordre religieux ne pouvait manquer d'avoir un immense retentissement. C'est ce qui arriva pour l'ordre des Chartreux fondé par saint Bruno, en 1084, avec l'assistance de saint Hugues, évêque de Grenoble. A peine les pieux solitaires étaient-ils en possession des âpres montagnes au milieu desquelles s'élève de nos jours la Grande-Chartreuse, que leur vie austère, partagée entre le travail, la prière et la contemplation, leur avait attiré de nombreux et illustres visiteurs, qui répandirent dans tout le monde chrétien la réputation de ce glorieux institut. Bientôt la foule des disciples devint si considérable, que la maison-mère dut songer à créer des filles, suivant l'expression usitée alors, c'est-à-dire à fonder d'autres maisons soumises à sa juridiction. C'est ainsi qu'en peu de temps le Dauphiné, le Lyonnais, le Bugey et la Savoie se peuplèrent de chartreuses.

Une des plus anciennes est sans contredit celle de Vallon ; on n'en connaît guère que cinq ou six qui aient été fondées avant elle, et encore ne s'agit-il que d'une antériorité de quelques années.

Quiconque a traversé le Chablais a pu remarquer, du côté opposé au lac, une série de gorges plus ou moins abruptes, plus ou moins profondes, formées par les contreforts des hautes et sourcilleuses montagnes qui dominent tout le pays, et qui, s'entassant les unes sur les autres, vont s'appuyer, à sept ou huit lieues en arrière, sur les flancs gigantesques du Mont-Buet et du Mont-Blanc. C'est dans une de ces gorges, appelée la solitude ou le désert de Vallon, *eremus Valonis*, qu'en 1136 ou 1137, un frère Hugues, auquel des documents postérieurs donnent le titre de prieur de Vallon, vint s'établir avec quatre ou cinq autres religieux. Il est probable qu'à l'exemple de saint Bruno et de ses disciples, ces humbles solitaires se construisirent d'abord de petites cases isolées, en terre ou en bois, où ils se livraient aux pieuses pratiques de l'ordre: une case plus grande leur servait de chapelle; les aumônes suffisaient à leurs besoins. Cette vie était, comme on le voit, tout-à-fait précaire; et de là il y avait loin à un établissement solide, lorsque d'importantes donations vinrent donner à ce monastère naissant des chances décisives d'avenir.

La première de ces donations faite en 1138 prouve la puissance autant que la piété des trois illustres familles qui y concoururent; je veux parler des familles de Langin, de Ballaison et de Cervenc, dont les manoirs se dressaient à peu de distance de la retraite sauvage choisie par Hugues et ses compagnons.

L'origine des sires de Langin a toujours été regardée comme remontant à une ancienneté indéfinie, et comme allant se perdre dans la nuit des temps. Un écrivain qui avait compulsé beaucoup d'archives, Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, en parlait en ces termes en

1659 : « Cette famille, dit-il, est si anciennement noble, « que, quand il n'y aurait des titres authentiques pour « les preuves de sa splendeur, il suffirait de porter les « yeux sur les hautes tours et masures de son château, à « moitié de la montagne de N-D.-des-Voirons. Si Dieu « veut que je puisse bien éclore mon dessein de l'histoire « commune de la noblesse de Savoye, j'espère de faire « voir que cette maison de Langin va de pair au moins « avec les plus anciennes et illustres races. » [1]

Les sires de Ballaison passaient généralement pour être, selon les expressions du même auteur, un rameau du grand arbre de la race ducale de Bretagne. [2] Il est possible que la ressemblance de leurs armoiries avec celles des princes bretons ait donné lieu à ce sentiment. Quoi qu'il en soit, ces seigneurs, riches et hautement alliés, jouèrent pendant quelque temps un rôle assez remarquable dans l'histoire de la contrée qu'ils habitaient. Ils s'éteignirent vers le commencement du XVI[e] siècle.

Bien que les sires de Cervenc fussent, par l'illustration et la fortune, un peu inférieurs aux précédents, opinion qui n'est, du reste, fondée que sur la rareté des documents qui les concernent, la part qu'ils prirent à la fondation de la chartreuse de Vallon, l'ancienneté du titre qui constate cette œuvre pieuse, prouvent qu'ils occupaient un rang distingué parmi les grands tenanciers du Chablais.

Dans la donation de 1138, Girold de Langin, Pierre de Ballaison et Pierre de Cervenc, ainsi que les frères et neveux des deux premiers, abandonnent irrévocable-

[1] *Pourpris historique de la maison de Sales*, p. 149.

[2] *Pourpris hist.*, p. 180.

ment à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et à l'ordre des Chartreux, la propriété et possession du désert de Vallon, avec toutes ses appartenances et dépendances. L'acte dressé à ce sujet nous apprend quelles étaient alors les limites de ce désert. Au levant, elles comprenaient l'alpe ou montagne à pâturages appelée Oël; de là, passant par les sommités des monts, elles se dirigeaient vers le nord jusqu'à une autre alpe dite Vallonnet, qu'elles embrassaient dans leur circuit; elles descendaient ensuite au bord d'un ruisseau qui coule entre cette même alpe et l'alpe du Riflon, suivaient du levant au couchant le cours de ce ruisseau, et allaient s'appuyer au midi sur le torrent du Bevron, qui roule au fond de la vallée, et qui séparait en ce temps-là le désert dont il s'agit du territoire des sires de Faucigny. [5]

Comme la plupart des chartes que j'aurai à citer émanent de ces puissants seigneurs (les sires de Faucigny), véritables princes possédant de vastes domaines, ayant de nombreux vassaux et exerçant tous les droits de la souveraineté proprement dite, sous la suprême juridiction des empereurs d'Allemagne, qu'elles servent encore en plusieurs points à compléter ou éclaircir leur généalogie, je dirai ici quelques mots qui feront connaître ce qu'ils étaient aux XI[e] et XII[e] siècles.

Ainsi que j'espère le prouver à l'évidence dans un ouvrage que, peut-être, je publierai plus tard, le pays

[5] Documents, n° I. Il est à remarquer que dans cet acte les seigneurs de Langin et de Ballaison ne donnent à l'ordre des chartreux que le désert de Vallon, *eremus Valonis*, et non tout ce qu'ils possédaient à Vallon; car autrement on ne pourrait pas expliquer les deux chartes rapportées dans l'Appendice aux documents, n°s V et VI.

qu'on appelle aujourd'hui le Faucigny ne fut jamais, soit sous Charlemagne, soit sous les rois de Bourgogne, qu'une fraction innommée du grand comté de Genève, *pagus genevensis*. Ce pays, dont on est allé chercher les titres politiques jusque dans l'antiquité, parmi des prétendus *Focunates* qui existaient bien loin de là, tire son nom d'un fait très simple : il le doit exclusivement aux sires de Faucigny, de même que le Dauphiné doit le sien aux Dauphins de Vienne. L'usage voulut qu'on se servît du mot Faucigny pour indiquer le territoire possédé par ces seigneurs. On sait, du reste, que ceux-ci avaient emprunté leur nom au château de Faucigny, berceau de leur race. J'ajouterai que la charte précédemment citée de 1138 est, à ma connaissance, la plus ancienne de celles où la dénomination de Faucigny semble être employée dans le sens qu'on lui attribue de nos jours, là où elle dit : *Fluvius autem Bevronis transiens per mediam vallem dividit territorium de Fulciniaco à territorio Valonis.*

Une donation faite par Guy, évêque de Genève, à l'abbaye de Cluny, le 2 septembre 1119, nous fournit les premiers traits de l'arbre généalogique de la maison de Faucigny. Dans cet acte, le donateur, qui appartenait à cette illustre famille, recommande à Dieu, conformément au style alors en vigueur, l'âme de son aïeul Emérard, celle de son père Louis et de sa mère Tetberge, de son frère Guillaume et de sa belle-sœur Utilie, et enfin de ses cinq neveux, Rodolphe, Louis, Raymond, Gérard, évêque de Lausanne, et Amédée, évêque de Maurienne.[a]

[a] Cette charte a été publiée, d'abord par Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana*, cent. I, n° IV; puis par Besson, *Mém. pour l'hist. ecclés. de la Savoie*, preuves, n° XIII. La généalogie indiquée dans ce document est

Emérard, indiqué ici comme tige de la famille dont il s'agit, vivait sous Rodolphe-le-Fainéant, dernier roi de Bourgogne ; il était contemporain du comte Humbert (l'Humbert-aux-Blanches-Mains de nos chroniques), source incontestée de la maison régnante de Savoie. [5]

L'existence simultanée des trois prélats que mentionne le document précité, lesquels occupaient des siéges tout-à-fait rapprochés les uns des autres, est une preuve non équivoque de l'influence que les sires de Faucigny exerçaient dans nos contrées. Du reste, Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, en parlant de l'évêque Guy, n'hésite pas à déclarer que la naissance de ce pontife était fort grande selon les hommes : *Fuit hic magnæ, secundum seculum, nobilitatis.* [6] La chronique de l'ancienne cathédrale de Lausanne exprime la même idée en ce qui concerne l'évêque Gérard, dont elle indique la filiation immédiate, en disant qu'il avait pour père Guillaume de Faucigny, surnommé le Sage : *Filius W. sapientis de*

confirmée en partie et complétée par deux autres chartes imprimées à la suite de la présente Notice (Appendice aux documents, n[os] I et II). On y voit figurer, outre Guillaume de Faucigny et ses trois enfants, savoir, Rodolphe, Louis, et Gérard qui n'était point encore évêque de Lausanne, un personnage appelé Savin ou Sayvin, qui se dit fils d'un Augeron de Faucigny, que je présumerai volontiers avoir été frère de Guillaume.

[5] Le père dom Hilaire Leyat, dans son ouvrage manuscrit intitulé : *Tableau généalogique de la maison de Faucigny*, parle, d'après le témoignage de certaines personnes qui avaient exploré les archives de l'abbaye de Saint-Maurice en Vallais, d'une charte existante dans ces archives, suivant laquelle un Emérard, qui probablement est le même que celui dont il est ici question, et sa femme Aalgirt, auraient reçu, à titre d'échange, de Burchard, archevêque de Lyon, frère du roi Rodolphe et abbé du monastère susdit, plusieurs terres situées dans le Chablais actuel, qui alors faisait partie du grand comté de Genève.

[6] *De miraculis, lib. I, cap. XXIV.*

Fucinie.[7] Enfin l'on voit, par les nombreuses donations de l'évêque Amédée à l'église de Maurienne, que ce prélat devait appartenir à une famille des plus opulentes et des plus renommées.[8]

Tout ceci est confirmé par l'alliance que la maison de Faucigny avait contractée, déjà à cette époque reculée, avec la très puissante maison des comtes de Genève. Tetberge, en effet, après le décès de Louis, son époux, s'était remariée au comte Gérold, dont elle avait eu un fils appelé le comte Aymon, ce qui explique pourquoi Pierre-le-Vénérable, continuant à discourir de Guy, énonce qu'il était frère de ce prince.[9]

Il paraît que longtemps avant la mort de Guillaume, laquelle est postérieure à 1124, Rodolphe, l'aîné des cinq fils de ce seigneur, avait pris en main, probablement à cause des infirmités de son père, le gouvernement de la seigneurie de Faucigny. Je dis seigneurie, car, malgré leur puissance, les sires de Faucigny ne portèrent jamais d'autre titre que celui de seigneurs, *domini*; ce n'est qu'après l'extinction de leur race que la province, qui tire d'eux son nom, reçut la qualification de baronie; celle de principauté est d'invention récente, et n'a aucune espèce de fondement historique. Or, ce Rodolphe

[7] Cette chronique, qui est en tête du cartulaire de l'église de Lausanne, a été publiée, pour la première fois, en 1840, par M. le professeur Matile, de Neuchâtel; on la trouve maintenant dans le tome IV des *Mémoires de la Société d'hist. de la Suisse romande.*

[8] Voyez Besson, p. 287.

[9] *Nam cum esset frater Aymonis comitis....* Cette énonciation qui, interprétée d'une manière absolue, pouvait donner lieu à des erreurs, est expliquée par la charte de fondation du prieuré de Chamonix, où Guillaume et Amédée, frères germains de Guy, sont désignés comme frères utérins d'Aymon. Voy. Besson, pr., n° VIII.

dut, à raison de sa position, jouer un rôle de quelque importance dans les querelles féodales qui remuaient alors nos contrées; les documents qui font mention de lui sont pourtant fort rares. Nous le voyons, en 1094 environ, assister à la fondation de l'abbaye d'Aulps par Humbert II, comte de Maurienne.[10] Il confirme, vers l'année 1121, une donation qu'un sire d'Aix, appelé Gauthier, avait faite au même monastère d'une terre située proche du château de Cessens, en Albannais.[11] Il intervient, en 1124, à un traité célèbre conclu entre Aymon, comte de Genève, et l'évêque de cette ville, au sujet des nombreuses usurpations que ledit comte avait commises sur la juridiction temporelle du clergé; ce traité nous apprend qu'alors Guillaume était encore vivant, puisqu'il fut convenu que l'archevêque de Vienne lui enverrait son légat afin de l'engager à faire l'abandon de certains droits qu'il avait aussi usurpés au préjudice de l'Eglise.[12] On retrouve enfin Rodolphe s'entremettant, peu de temps ensuite, pour la pacification des différends existants entre l'évêque de Sion et le comte de Savoie, Amé II.[13]

[10] Besson, pr., n° X.

[11] Appendice aux documents, n° X.

[12] Spon, *Hist. de Genève*, preuves, n° I.

[13] Manuscrit de dom Leyat. Dom Leyat, dont j'ai déjà cité l'ouvrage (voy. ci-dessus, note 5), était contemporain de l'évêque Charles-Auguste de Sales, qui en parle avec éloge dans son *Pourpris hist.*, p. 183. On voit qu'il a eu connaissance de la plupart des chartes que je publie aujourd'hui, lesquelles proviennent en majeure partie des archives de Vallon, d'Aulps et de Bellevaux, et qui servent de principal appui à la généalogie des seigneurs de Faucigny. Un autre religieux, dom Luc de Lucinge, a fait de nombreuses additions au manuscrit de dom Leyat. Les copies de ce manuscrit sont fort rares, et, ce qui est à plaindre, offrent entre elles de fréquentes discordances.

Impossible de dire en quelle année Rodolphe mourut; son décès est toutefois antérieur à 1138. Sa postérité fut non moins belle que celle de son père: il laissa six enfants mâles: Aymon qui lui succéda, Ponce (le bienheureux Ponce), abbé de Sixt; Arducius, évêque de Genève; Rodolphe, surnommé l'Allemand ou le Teutonique; Guy et Raymond.[14]

Aymon, comme on le verra tout-à-l'heure, continua la race des sires de Faucigny. Ponce, par sa piété, ses vertus et l'abondance de ses bonnes œuvres, mérita les honneurs de la béatification.[15] Arducius, défenseur intrépide des droits de son Eglise, mena la vie agitée des prélats du moyen-âge.[16] Rodolphe, qui avait épousé la fille de Guigues de Domène, l'un des plus illustres bannerets du Graisivaudan, *nobilissimus miles*, fils de Ponce Aynard, chef de la célèbre famille dauphinoise des Mont-Aynard, fut, dit-on, du nombre des grands vassaux qui, en 1157, accompagnèrent en Italie l'empereur Frédéric Barberousse, et qui assistèrent avec lui à la diète de Roncaglia. Son séjour parmi les Impériaux, déjà avant ce temps, lui avait sans doute valu le surnom précédemment indiqué: *Rodulfus de Fulciniaco cognomento Alamant*[17];

[14] L'existence de ces six enfants mâles (et non de cinq, comme on le croyait) est attestée par la charte imprimée ci-après (Appendice aux documents, nº VIII), où ils sont tous cités, à l'exception de Ponce, dont la filiation est établie par d'autres titres.

[15] Voy. *La vie du vénérable serviteur de Dieu, Ponce, premier abbé de Six*, par Jean de Passier, chanoine régulier et sous-prieur de ce monastère.

[16] Spon, *Hist. de Genève*, t. I, p. 15 et suivantes.

[17] L'alliance de Rodolphe l'Allemand avec la maison des Aynard est constatée par une charte que Salvaing a publiée dans son ouvrage intitulé: *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux*, p. 485. Une autre

de ce seigneur descendaient les sires de Graisy ou Graisier et les sires de Lucinge.[18] Les documents nous manquent sur Guy. Pour ce qui est de Raymond, il donna naissance à la branche des sires de Thoire, qui se sont éteints il y a peu d'années.[19]

A l'époque où vivait Aymon, le premier nommé des six enfants de Rodolphe, sire de Faucigny, l'idée de récupérer les Lieux-Saints et de se venger de l'insuccès des précédentes croisades fermentait encore dans tous les esprits. L'éloquente voix de saint Bernard venait d'appeler les princes chrétiens à une nouvelle expédition d'Orient. Amé III, comte de Savoie, fut un de ceux qui mirent le plus d'empressement à prendre la croix; et après lui, une infinité de seigneurs, parmi lesquels figuraient en première ligne Aymon de Faucigny et son fils aîné appelé Rodolphe.[20] Pour subvenir en partie aux frais énormes que devait entraîner cette guerre d'outre-mer,

charte fort curieuse, que l'on trouve ci-après (Appendice aux documents, n° VIII), nous apprend que la femme de ce Rodolphe s'appelait Emma, et qu'elle survécut à son mari. Déjà, en 1151, ce seigneur portait le surnom d'Allemand: *Rodulfus Alamandus testis*, Besson, pr., n° XIV. Il était encore vivant en 1178: *Rodolfus Teutonicus testis*, Besson, pr., XXXV.

[18] De Guillaume, fils aîné de Rodolphe, les sires de Graisy, et de Rodolphe, son fils cadet, les sires de Lucinge auxquels fut inféodée la Sénéchallie ou Sénéchaussée de Faucigny, qui leur attribuait des droits assez singuliers. Quelques-uns des traits de cette double descendance, qui ensuite se subdivisa, sont indiquées dans les n°s VII, XII et XIII de l'Appendice imprimé à la suite de cette Notice.

[19] Documents, n° XV.

[20] C'est sur la foi d'une chronique manuscrite citée par l'historien Philibert de Pingon, dans un ouvrage inédit intitulé: *Sabaudæ historiæ, libri XII*, dont l'original existe aux archives du royaume, que l'on a avancé (chose d'ailleurs très vraisemblable) qu'Aymon de Faucigny avait participé à la croisade prêchée par saint Bernard.

Amé III s'était fait remettre par la puissante abbaye de St-Maurice-d'Agaune, en Chablais (aujourd'hui en Vallais), une table d'or pesant 65 marcs, enrichie de pierres précieuses, provenant des dons des empereurs et des rois, *tabulam auream magni honoris et pretii.*[21] Après la mort de ce prince, qui avait eu lieu en 1149, à Nicosie, capitale de l'île de Chypre, Humbert III, son fils, dut se mettre en devoir de restituer au monastère susdit la valeur de la table en question; quelques difficultés ayant surgi, des compositeurs amiables eurent mission de les aplanir; les évêques de Sion et de Lausanne, ainsi qu'Aymon de Faucigny, qui était du nombre des arbitres, parvinrent à terminer ce différend.[22]

Déjà longtemps avant son voyage de Terre-Sainte, Aymon avait donné des preuves de cette piété fervente qui se traduisait chez lui par des libéralités incessantes envers les établissements religieux. Une pensée civilisatrice, on ne saurait le nier, se rattachait alors à ces sortes de bonnes œuvres. Car, partout où un monastère s'élevait, surtout au sein de nos montagnes, on voyait la vallée se peupler, le sol se défricher, le torrent se diguer, les routes serpenter sur les flancs des rochers; là où l'on ne rencontrait naguère qu'une solitude, un désert, *eremus*, *desertum*, une église s'était dressée, et au pied

[21] Les prêts d'argent et de joyaux que les monastères firent alors aux seigneurs furent très nombreux. Si, comme je l'espère, je publie un jour quelque notice sur l'abbaye d'Abondance, je ferai connaître les chartes curieuses qui se rapportent à un prêt de ce genre qui fut fait vers la même époque par cette abbaye à un banneret appelé Humbert de Divonne.

[22] Les actes dressés à ce sujet, en 1150, mal copiés par Guichenon, ont été réimprimés par MM. Cibrario et Promis : *Documenti, sigilli e monete*, p. 64 et 67.

de l'église un village avait échelonné ses toits de chaume. Les Chartreux, qui choisissaient de préférence, pour lieu de retraite, les contrées alpestres, mettant à profit les vastes pâturages dont ils se trouvaient ordinairement possesseurs, firent faire des progrès incontestables à l'art si éminemment utile d'élever les bestiaux et de tirer parti de leurs différents produits. Dans le silence de la cellule, plusieurs d'entre eux s'occupaient à transcrire et à historier ces bibles, ces missels, ces livres pieux, qui font aujourd'hui notre admiration; travailler au maintien, au développement de certains ordres monastiques, c'était en ce temps-là contribuer au progrès de la civilisation elle-même.

La donation des sires de Langin, de Ballaison et de Cervenc aux ermites de Vallon, n'aurait peut-être pas permis à ces religieux de fonder en cet endroit quelque chose d'évidemment stable, si le sire de Faucigny ne leur eût fait des libéralités tellement amples, qu'on le regarda dès lors et à juste titre, comme le véritable fondateur du monastère dont il s'agit, ainsi qu'en font foi, du reste, les expressions d'un document que je citerai tout-à-l'heure, et que l'attestent ces mots : *Hic verus domus nostre fondator fuit*, qu'on lit dans une copie faite au XIVe siècle des chartes émanées de ce prince.

Par la première de ces chartes, qui est de 1138, Aymon (*donnus Aymo*, qualification honorifique) transmet aux moines de Vallon l'alpe ou montagne de Foron, avec tout son versant méridional, de telle manière que, dès lors, ces mêmes moines furent maîtres de la vallée entière, tandis que, auparavant, elle ne leur appartenait que d'un côté seulement. A raison de cette importante donation, les Chartreux firent cadeau au donateur

d'un cheval de guerre qu'ils avaient acheté 190 sols genevois d'un banneret appelé Emon de Boège.[23] La famille de ce seigneur était fort illustre; plusieurs de ses membres figurent parmi les bienfaiteurs du monastère dont je retrace ici l'histoire.[24]

Ceci, comme on le voit, se passait avant qu'Aymon songeât à passer en Orient. A son retour de Terre-Sainte, ce prince, rendu à ses pacifiques préoccupations, voulut fonder une nouvelle chartreuse au centre de ses possessions; il s'adressa dans ce but aux anciens disciples de saint Bruno, qui, en 1151, lui envoyèrent sept religieux, lesquels, sous la conduite d'un saint homme appelé Jean, d'origine espagnole, formèrent le noyau de la chartreuse du Repausoir, située sur une des hautes montagnes qui dominent la vallée de l'Arve.[25] Or, dix années ensuite, Aymon, tournant derechef ses affections vers le monastère de Vallon, lui fit don d'une étendue considérable de pâturages et de forêts par l'entremise de son frère Arducius, évêque de Genève, de son fils aîné Rodolphe et de sa femme Clémence, qu'on suppose issue de l'antique race des sires de Briançon, en Tarentaise.[26]

[23] Documents, n° II.

[24] Voici à cet égard le résumé de deux chartes que j'ai entre les mains : *Notum sit quod Thomas de Boegio canonicus gebennensis filius quondam donni Petri de Boegio militis........... in manu Aymonis prioris de Valone............. renunciavit omnibus rationibus super eleemosina quam pater suus predictus et fratres sui fecerunt domui Valonis........... Actum anno m° cc° lxvij°. — Notum sit quod nobilis vir Petrus de Boegio miles consensu Leonete uxoris sue Jacobi Vullielmi Aymonis Henrici et Rodolfi filiorum suorum confirmavit omnes donationes et venditiones quas Vullielmus de Boegio olim pater suus et Petrus miles olim avunculus suus fecerunt domui Valonis......... Actum anno m° cc° lxxij°.*

[25] Besson, pr., n° XXIV.

[26] Documents, n° III.

Puis, en vertu d'un acte subséquent, il conféra à ces mêmes maisons du Repausoir et de Vallon, dont il se dit l'humble fondateur après Dieu, *quas ipse post Dominum fundaverat*, un droit universel de pacage sur toutes les terres appartenant à sa juridiction immédiate, à l'exception de celles dont il avait précédemment cédé le parcours à l'abbaye de Sixt. [27]

Cette abbaye, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, est encore du nombre des établissements religieux qui durent leur existence à Aymon. Fondée en 1144, dans une des vallées les plus sauvages du Haut-Faucigny, elle sut y attirer une population vigoureuse, à l'aide de laquelle elle exploita pendant un long espace de temps les mines de fer qui s'y trouvaient, et qui n'ont été abandonnées que de nos jours. [28]

On doit croire qu'Aymon passa de vie à trépas peu après 1161, car je ne sache pas que nous ayons de lui des documents postérieurs à cette époque. Il eut cinq fils, Rodolphe, Henri, Guillaume, Aymon et Marchis, et une fille du nom d'Aléyde qui vécut dans le célibat. [29]

Rodolphe (Rodolphe II), successeur d'Aymon, laissa peu de traces de son existence[30]; il mourut sans enfants. Son frère Henri l'avait déjà remplacé en 1171.

Malgré les donations considérables qui viennent d'être

[27] Documents, n° IV.

[28] *Mém. de l'Acad. royale de Savoie,* tome XII. — *Compte-rendu.*

[29] Cette filiation résulte notamment d'une charte de 1178, rapportée par Besson, pr., n° XXXV. Jean de Passier, dans son ouvrage ci-dessus cité, note 15, parle d'Aleyde comme ayant fondé, proche de Sixt, une maison de recluses où elle termina ses jours.

[30] Le manuscrit de dom Leyat, revu par le père Luc de Lucinge, cite de lui un document de 1168.

énumérées, la chartreuse de Vallon, bien que comptant déjà trente ans de vie, ne pouvait pas se considérer encore comme à l'abri des chances de dépérissement qui menaçaient d'ordinaire les monastères naissants. C'est pour cela que, dans un acte de 1170 à 1172 environ, l'abbaye d'Aulps, ayant abandonné à nos religieux, gratuitement et en vue de Dieu, tout ce qu'elle possédait sur les versants de Vallon, se réserva formellement la faculté de reprendre les biens faisant l'objet de ce don, si jamais l'ordre de saint Bruno venait à ne pas se maintenir en cet endroit. On voit par ce document que ce fut alors seulement que notre chartreuse fit bénir son cimetière. Arducius, évêque de Genève, oncle du sire de Faucigny, procéda à cette pieuse cérémonie en présence d'un grand nombre de personnages ecclésiastiques et laïques accourus exprès pour y assister, et parmi lesquels on remarquait Girold de Langin et Pierre de Cervenc, premiers bienfaiteurs de la maison dont il s'agit. Le prélat, se conformant au rite solennel usité en ce temps, prononça l'anathème contre tous ceux qui oseraient à l'avenir inquiéter les dévots cénobites dans l'exercice de leurs droits; l'assemblée à genoux, joignant ensuite sa voix à celle du célébrant, exprima son adhésion en prononçant les paroles consacrées : *Fiat, fiat, fiat !* [54]

Il est à remarquer ici qu'au moyen-âge les cimetières avaient, pour les couvents, beaucoup d'importance, à cause des élections de sépultures que l'on y faisait, et à raison desquelles les moines percevaient, à titre d'oblations, des sommes plus ou moins considérables, suivant la condition des défunts. A une époque où le désordre

[54] Documents, n° V.

s'était introduit dans l'administration des biens de l'église, il arriva souvent que ces oblations qu'on désignait ordinairement par le mot *cimiteria*, transformées en redevances fixes, furent, à l'exemple des dîmes, engagées ou aliénées à des laïques, ce qui constituait un abus que les saints canons et les conciles s'efforcèrent toujours de réprimer.

Henri de Faucigny, frère et successeur de Rodolphe, ne se montra point, comme on le verra tout-à-l'heure, aussi favorable aux monastères que l'avait été son père, le pieux Aymon. C'est sans doute un peu pour prévenir les persécutions qui les menaçaient ou pour repousser celles dont ils avaient déjà été l'objet, que les religieux de Vallon obtinrent, en 1184, le 12 des calendes de janvier, du pape Lucius III, une bulle datée de Vérone, où ce pontife les confirme dans la possession de tout ce qui peut leur être parvenu, ou leur parviendra à l'avenir, par les largesses des rois, des empereurs, des princes, des fidèles ou autres moyens légitimes quelconques, en précisant les limites de leur territoire juridictionnel, et en inhibant à tout autre monastère d'acheter des terres ou d'élever des édifices à une distance moindre d'une demi-lieue de ces mêmes limites.[52]

Je disais qu'Henri de Faucigny n'avait pas suivi l'exemple de son père dans sa conduite à l'égard des maisons religieuses instituées ou dotées par ses ancêtres. Jaloux des biens que ceux-ci leur avaient donnés, il prétendit les reprendre, et usa de moyens violents pour arriver à ce but. La persécution commença contre le prieuré de Contamines : elle fut longue. Cette antique et

[52] Documents, n° VI.

riche communauté, qui dépendait alors de l'abbaye de Cluny, était sur le point de succomber, quand Arducius, évêque de Genève, qui vivait encore, intervint auprès de son neveu, afin de faire cesser ce conflit affligeant. Sur sa prière, Henri tint à Sallanches un plaid solennel, auquel assistèrent les principaux seigneurs du pays, *majores*, et où, moyennant quelques réserves, le prince renonça à ses prétentions. [53]

La chartreuse du Repausoir, fondée, ainsi qu'on l'a vu, par Aymon, avait eu également avec Henri des luttes fort vives au sujet d'importants pâturages dont celui-ci demandait la restitution ; mais, grâce à de puissantes interventions, le sire de Faucigny, qui, du reste, était sincèrement pieux, dut abdiquer ses exigences et reconnaître ses torts. [54]

Les ermites de Vallon eurent à subir à leur tour, de la part de ce seigneur bizarre, la peine des bienfaits qu'ils avaient reçus. Sur le refus des religieux de relâcher certaines terres provenant d'anciennes donations, il les chassa de leur couvent, et se mit de vive force en possession d'une partie de leurs biens. C'est alors qu'Aymon de Briançon, archevêque de Tarentaise, s'interposa dans ce démêlé. Il fit tant que le prince, changeant tout-à-coup de sentiments, et son esprit de convoitise se transformant en un profond repentir, déclara se désister de ses injustes entreprises, et implora devant Dieu le pardon de ses erreurs. Afin de perpétuer le souvenir de cette espèce d'abjuration, une charte fut dressée ; un grand nombre de personnes y intervinrent comme témoins ; là, s'adres-

[53] Besson, pr., n° XXXV.
[54] Charte de 1185, citée par dom Leyat.

sant aux Chartreux de Vallon, à qui il donne le titre de vénérables seigneurs, Henri leur prodigue les expressions du respect le plus humble, du dévouement le plus vif; il promet de les défendre à l'avenir contre quiconque prétendrait les inquiéter; il les prie d'oublier ses déportements, et fixe au prochain dimanche des Rameaux le terme avant lequel il les remettra en possession de leur maison. « Je serai présent, dit-il, quand ils arriveront, « et je les recevrai en toute humilité, révérence, dévo- « tion et satisfaction. » Cet acte assez curieux nous apprend que l'archevêque de Tarentaise était cousin du sire de Faucigny, ce qui porte à croire que Clémence, mère d'Henri, appartenait à la célèbre et redoutée famille des sires de Briançon, en Tarentaise.[35]

Henri mourut, selon toute apparence, vers l'année 1197; il avait épousé une demoiselle de haut lignage que les documents désignent du nom de comtesse de Clermont, *comitissa de Claromonte*, ou simplement celui de comtesse, *comitissa*, et que l'on présume issue des comtes de Genève. De ce mariage naquirent deux enfants mâles, Guillaume et Aymon, et une fille, Béatrix, qui fut mariée à Berlion, vicomte de Chambéry.[36]

Guillaume (Guillaume II) devait être fort jeune quand il succéda à son père, car une charte de l'an 1200 nous le montre placé alors sous la tutelle de l'évêque Nantelme. Sa qualité de pupille ne lui permit pas de faire de grandes libéralités aux monastères. Du reste, il vécut peu.

[35] Documents, n° VII.

[36] Le père Luc de Lucinge a parfaitement développé cette partie de la généalogie de la maison de Faucigny.

Aymon (Aymon II) était déjà, en 1208, maître de la seigneurie de Faucigny. C'est en effet cette année-là que, par un acte solennel, il confirma toutes les donations que ses ancêtres avaient faites à la chartreuse de Vallon.[37] Ce prince, aussi religieux que brave, eut une longue et glorieuse carrière; et, quoique engagé dans la plupart des affaires politiques de son temps, il trouva le moyen de faire beaucoup de bien aux monastères.[38] On croit qu'il mourut en 1254; l'obituaire de l'abbaye de Sixt fixe au 30 janvier le jour de sa mort, sans indication d'année, comme c'était assez généralement l'usage : *XXX januarii obiit Aymo de Fucigne canonicus noster.*[39] Il laissa trois filles : Agnès, qui apporta en dot la seigneurie de Faucigny à Pierre, comte de Savoie; Béatrix, qui fut mariée à Etienne de Thoire, sire de Villars; Léonor, qui épousa Simon de Joinville, sire de Gex; et en outre un bâtard appelé Aymon.[40] On sait que de l'union d'Agnès avec le célèbre comte Pierre, celui-là même qui conquit le pays de Vaud, et reçut de nos chroniqueurs le surnom de Charlemagne, naquit une fille unique, Béatrix, la-

[37] Documents, n° VIII.

[38] Documents, n°s IX, XII; Appendice, n° VII.

[39] A cette époque, les princes se faisaient volontiers recevoir chanoines dans les chapitres dont eux ou leurs ancêtres avaient été les fondateurs ou les bienfaiteurs. Je dois faire remarquer ici que le passage cité de l'obituaire de Sixt, au lieu de se rapporter à Aymon, seigneur de Faucigny, pourrait fort bien n'être relatif qu'à son fils naturel appelé aussi Aymon; l'absence du mot *dominus* me porterait à le croire.

[40] L'existence de ce bâtard résulte du testament du comte Pierre, publié par Guichenon, *Hist. de Savoie;* on y lit cette clause : *Aymonem de Fuciniaco committimus sorori sue domine Fuciniaci quod ei provideat competenter.* Ce personnage fut, à ce qu'il paraît, le chef d'une branche dite de Faucigny, dont on retrouve des traces jusqu'au commencement du xve siècle.

quelle, à son tour, transporta le Faucigny dans la maison des Dauphins de Vienne, qui possédèrent ce pays pendant plus d'un siècle.

Revenons à la chartreuse de Vallon.

Ce monastère, bien qu'enrichi par les libéralités des sires de Faucigny, n'avait point été établi, ainsi qu'on a pu le remarquer précédemment, sur le territoire de ces seigneurs; la solitude au milieu de laquelle Hugues et ses compagnons étaient venus se fixer en 1136 appartenait, comme on l'a vu, aux sires de Langin, de Ballaison et de Cervenc, feudataires de la maison de Savoie, qui, de toute ancienneté, possédait la partie du comté de Genève connue aujourd'hui sous le nom de Chablais. Or, les princes de cette maison qui, selon une politique traditionnelle et constante, dont ils ne s'écartèrent jamais, ne négligeaient aucune occasion, si minime qu'elle fût, de s'étendre ou de s'affermir, devaient naturellement prendre des mesures pour que la chartreuse de Vallon n'échappa pas à leur suzeraineté. C'est précisément dans ce but que le comte Thomas, aussi célèbre par ses hauts faits militaires que par ses importantes acquisitions, passa avec le monastère dont il s'agit l'acte ci-après, daté de l'octave de Pentecôte, 1222.[41]

Ce prince donne aux Chartreux tout ce qu'il possède à Fessy, au débouché de Vallon, depuis la route existante au milieu de la vallée jusqu'au sommet de la montagne; il leur accorde en outre le droit de parcours sur un assez vaste territoire. Cela toutefois sous deux conditions: la première, que la maison-maîtresse du monastère, laquelle, à ce qu'il paraît, n'était point encore construite,

[41] Documents, n° XIV.

sera bâtie sur le sol assujéti à la supériorité féodale du donateur; la seconde, que celui-ci et ses successeurs seront et resteront à perpétuité avocats ou avoyers de ce même couvent, qui s'interdit expressément la faculté de choisir d'autres protecteurs en ce qui concerne les biens faisant l'objet de la donation ou ceux qui pourraient avoir à l'avenir une provenance semblable.

Je dirai en passant qu'à l'époque où eut lieu l'acte dont je viens de parler, les avoueries transformées en de véritables fiefs transmissibles par voie de succession ou d'aliénation avaient depuis longtemps cessé de constituer pour les maisons religieuses une source de sécurité et de protection. Comme elles conféraient généralement certains droits à ceux qui les possédaient, elles étaient devenues, au contraire, une source incessante d'abus, d'exactions, de persécution et de tyrannie. Ceci est sans application aux rapports qui existèrent entre les comtes de Savoie et la chartreuse de Vallon, laquelle ne compta parmi ces princes que des bienfaiteurs. Mais il est tellement vrai qu'alors les monastères mettaient les avoyers au nombre de leurs plus cruels adversaires, qu'ils avaient souvent recours à des stipulations formelles ou à des contrats interposés, afin d'empêcher que les personnes pieuses qui leur faisaient quelques donations pussent jamais se croire investies d'une semblable qualité.[42]

Placée décidément sous la suzeraineté de la maison de Savoie, la chartreuse de Vallon put, grâce à la faveur dont elle jouissait auprès de l'illustre dynastie, arriver à un certain degré de splendeur. C'est dès cette époque, en effet, qu'on la voit, à l'exemple de plusieurs autres mo-

[42] Documents, n° XI.

nastères et de toutes les familles seigneuriales de nos contrées, exercer, dans les limites de son territoire, une véritable juridiction, soit en matière civile, soit en matière pénale, sauf quelques restrictions que je ferai tout-à-l'heure connaître au lecteur.

Deux mots d'explication sur ce point.

On sait que les fiefs doivent principalement leur origine à ces nombreuses concessions de terre que les chefs des populations germaines qui envahirent l'empire romain, et notamment chez nous les rois burgondes, faisaient aux leudes ou fidèles qui avaient bien mérité d'eux. Ces concessions ou bénéfices, *beneficia*, car c'est ainsi qu'on les nommait, conféraient à ceux qui les obtenaient, surtout lorsqu'elles étaient accompagnées de quelque office, de l'office de comte par exemple, non-seulement la jouissance matérielle du territoire concédé, mais encore l'exercice de la plupart des pouvoirs publics dans ce même territoire [43], et entre autres le droit de justice qui constituait une source abondante de revenus, à cause de la législation toute fiscale existant alors. De simplement temporaires qu'ils étaient d'abord, les bénéfices ne tardèrent pas à devenir héréditaires et susceptibles d'être transmis en totalité ou en partie à des tiers, par voie de donation, de vente, de sous-inféodation. Les sous-inféodations qui, en général, avaient lieu moyennant des conditions diverses, donnèrent naissance à cette variété presque infinie de fiefs dont les jurisconsultes ont cherché, mais souvent en vain, à déterminer la nature, à re-

[43] A l'exception de ce qu'on appelait les droits régaliens, tels que le droit d'exploiter les mines, d'établir des péages, de battre monnaie, etc., pour lesquels il fallait toujours une concession spéciale du souverain.

connaître ou fixer les règles, soit suivant les coutumes, soit suivant les lois écrites. Parmi les droits incorporels attachés au sol, le droit de justice, le plus fructueux, le plus important de tous, fut sans contredit celui qui subit les plus nombreux, les plus étranges fractionnements, d'où est née la division sommaire des justices seigneuriales en hautes, moyennes et basses.

Ainsi que nous l'avons vu pour la chartreuse de Vallon, la plupart des monastères devaient leur existence aux donations des seigneurs. En vertu de ces donations, faites ordinairement sans réserve et en contemplation de Dieu seul, *pro Dei amore*, les donataires se trouvèrent naturellement investis et de la propriété du sol et des droits dérivant de cette propriété. Ceux de ces droits qui aujourd'hui n'appartiennent qu'à la puissance souveraine, les monastères se crurent surtout fondés à les exercer, lorsque par l'effet des concessions susdites ou d'acquisitions à tout autre titre, ils se virent maîtres d'un territoire proprement dit, d'une circonscription, d'un district, quelle que fût d'ailleurs son étendue; ils durent arriver à ce résultat comme conséquence nécessaire des principes sociaux alors en vigueur. On conçoit, du reste, que, pour un grand nombre d'entre eux, ce n'est qu'insensiblement et à la suite d'une possession tenace, défendue pied à pied, tendant toujours à s'accroître et souvent obligée de plier sous les exigences des intérêts rivaux, qu'ils parvinrent à se constituer, comme ils l'étaient presque tous au XIIe siècle, en de véritables seigneuries exerçant, selon la diversité des lieux, des pouvoirs politiques et civils plus ou moins amples, et occupant dans la hiérarchie féodale un rang plus ou moins élevé.

On comprend, d'après ce qui précède, qu'il serait difficile de préciser l'époque à laquelle notre chartreuse se trouva en pleine jouissance de sa juridiction; on voit toutefois, par une charte de 1278, que Philippe, comte de Savoie, reconnaissait alors ladite juridiction comme légitime et dûment acquise.[44]

Il est certain qu'aux XIIIe et XIVe siècles les Chartreux de Vallon rétribuaient un juge laïque qui connaissait en première instance de toutes les contestations existantes entre individus demeurant dans le territoire du monastère; ce juge s'intitulait : *Judex dominorum religiosorum prioris et conventus Valonis*. Voilà pour les matières civiles.[45]

Quant aux matières criminelles, la juridiction des religieux comprenait tous les délits passibles de peines non corporelles; elle embrassait aussi le droit d'exiger le montant des transactions ou compositions pécuniaires alors en usage, même à raison des crimes les plus graves; mais dès qu'il s'agissait de prononcer une peine corporelle, principalement celle du dernier supplice, le juge du couvent devait remettre le coupable au juge-maje du Chablais qui faisait justice.[46]

Je dois ajouter qu'outre le juge dont je viens de parler, la chartreuse de Vallon entretenait plusieurs fonctionnaires subalternes, tels que sergents, sautiers, métraux, puis un officier appelé corrier ou courrier, *corerius*, *correarius*, espèce de procureur fiscal chargé de poursuivre la répression des délits et de veiller au maintien des prérogatives de la communauté.[47]

[44] Documents, n° XIX.
[45] Documents, n° XXIV.
[46] Documents, n°s XIX et XXV.
[47] Documents, n°s XX et XXI.

Pour atteindre plus sûrement ce dernier but, les moines de Vallon ne se firent pas faute d'invoquer l'appui des souverains pontifes. De nombreuses bulles de protection leur furent accordées par le Saint-Siége à différentes époques: par Lucius III, en 1184 (nous l'avons déjà citée); par Clément IV, en 1272 et 1279; par Jean XXII, en 1318. Dans l'une d'elles, les évêques de Lausanne sont constitués conservateurs des priviléges de Vallon, *judices seu conservatores privilegiorum Valonis.*

Ces bulles étaient singulièrement utiles à nos religieux pour repousser les attaques presque incessantes dirigées contre eux. Parmi les adversaires du couvent figuraient les châtelains d'Allinge et de Thonon, qui, par esprit de rapine, se portaient de temps en temps à des excès tels, que souvent le prince dut intervenir pour les faire cesser[48]; mais cette intervention n'aboutissait ordinairement qu'à un simple répit; la guerre ne tardait pas à recommencer. C'est ainsi qu'en 1410, ces avides officiers continuaient à contester à la chartreuse une partie de sa juridiction, en prétendant que ses droits en matière pénale se bornaient à la répression des infractions commises dans l'enceinte cloîtrée du monastère, et devenaient sans valeur, passé la porte dite de Rassiez. Ayant adressé un recours à Amé VIII, comte de Savoie, ce prince, par lettres-patentes du 10 juillet, déclara que la juridiction dont il s'agit s'étendait à tout le territoire du couvent; il confirma les moines dans le plein exercice de leur autorité judiciaire, en expliquant qu'au moyen des juges et autres officiers qu'ils auraient nommés et institués, ils pouvaient administrer la justice, tenir des assises, décerner les tutelles

[48] Documents, n° XXII.

et les curatelles, procéder à des informations sur les infractions commises dans leur ressort, recevoir les compositions des délinquants, etc., sous la réserve en faveur du souverain, des cas où il écherrait d'appliquer une peine corporelle, ou bien où il s'agirait de la punition de quelque étranger.[49]

Tout en se donnant beaucoup de peine pour repousser les agressions des châtelains d'Allinge et de Thonon, les Chartreux de Vallon avaient parfois à s'opposer aux injustes prétentions et souvent même aux attaques de leurs propres sujets, témoins les criées ou proclamations qu'ils faisaient faire assez fréquemment dans le but d'arrêter ces coupables tentatives. Le droit de chasse fut surtout, à la fin XIIIe siècle, l'objet d'une contestation sérieuse entre les religieux et les habitants d'une localité appelée la Cluse, située sur le territoire du monastère. Après bien des débats, les parties convinrent de s'en référer à l'arbitrage d'un jurisconsulte habile, frère Cyméric, prieur de la chartreuse d'Oujon.[50] En vertu de ce compromis, ledit frère Cyméric se rendit à Vallon, procéda à une enquête juridique, et, par une sentence convenablement motivée, déclara les Chartreux légitimes possesseurs du droit contesté, et inhiba aux habitants de la Cluse de chasser désormais sur les terres du couvent sans la permission du prieur.

La chartreuse de Vallon eut encore de longs procès à soutenir contre les habitants de la commune de Lullins, qui prétendaient se soustraire à d'antiques redevances;

[49] Documents, n° XXV.

[50] La chartreuse d'Oujon dans le pays de Vaud. Le cartulaire de cette chartreuse, qui appartenait à Mgr Billet, archevêque de Chambéry, vient d'être publié dans les *Mémoires de la Société d'hist. de la Suisse romande*.

contre le prieuré de Bellevaux [51]; contre l'abbaye d'Aulps, etc.

J'ai extrait des pièces de ce dernier procès deux titres assez curieux, qui indiquent de quelle manière se faisait alors, probablement selon les usages burgundes, ce qu'on appelle la dénonciation du nouvel œuvre. L'abbaye d'Aulps, après de nombreux essais d'usurpation sur le territoire de la chartreuse de Vallon, s'était enhardie au point de vouloir construire une maison dans je ne sais quel endroit de ce territoire A peine le nouvel œuvre avait-il été entrepris, qu'un certain nombre de religieux, ayant à leur tête frère Jean, courrier du couvent, précédés de la croix et de l'eau bénite, se transportèrent sur les lieux en litige où se trouvaient deux moines d'Aulps, précédemment cités à y comparaître. Là, frère Jean prononça un discours approprié à la circonstance; prenant ensuite trois petites pierres, il les lança une à une contre les travaux déjà hors de terre en disant : « Je « vous dénonce le nouvel œuvre par le jet de cette pre« mière pierre, puis par le jet de cette seconde, puis par « le jet de cette troisième; je vous requiers, en consé« quence, de cesser ce travail qui est attentatoire à nos « droits. » [52]

La chartreuse de Vallon se maintint dans un état de prospérité remarquable jusqu'en l'année 1536, époque à laquelle les Bernois s'emparèrent du Chablais. Les religieux furent alors dispersés. Rétablis après que ce pays eût été restitué aux ducs de Savoie, ils ne purent jamais

[51] Le prieuré à Bellevaux de l'ordre de saint Benoît, proche de Lullins, en Chablais, était fort ancien (Voy. Appendice aux documents. nos V et VI). Il fut, en 1699, uni aux Barnabites de Thonon.

[52] Documents, nos XX et XXI.

tuum possidendam. Hee autem donationes facte sunt in manu Hugonis prioris ejusdem loci et sociorum ejus qui primi eamdem heremum inhabitare ceperunt. Terminant autem supradictam heremum ab oriente alpis que vocatur Oel ad eamdem heremum pertinens. Inde pertransit terminus per summitates montium qui terminant a aquilone eamdem heremum usque ad alpem que vocatur Valonnet similiter ad eamdem heremum pertinentem. Ab alpe vero Valonnet extenditur terminus versus aquilonem usque ad rivulum qui transit inter eamdem alpem et alpem Riflonis ruens ad occidentem in amnem Bevronis. Tota autem possessio vel territorium heremi Valonis pertinens ad dominos de Langino et de Balleysone descendit usque ad fluvium Bevronis contra meridiem ibique terminatur. Idem autem fluvius transiens per mediam vallem dividit territorium de Fulciniaco a predicto territorio.

II

Aymon, seigneur de Faucigny, fait donation de l'alpe de Foron aux Chartreux de Vallon, moyennant un cheval acheté 190 sols genevois, d'Aymon de Boëge.

(1138.)

Posterorum nostrorum memorie presenti scripto commendamus. Quod donnus Aymo de Falciniaco pro salute anime sue et antecessorum dedit Deo et beate Marie et fratribus de Valone. alpem que vocatur Foronus. cum appendiciis suis in perpetuum possidendam. Habuit tamen pro hac donatione isdem donnus Aymo a fratribus de Valone equum emptum ab Emone de Boges. centum nonaginta solidis gebennensis monete. Dedit etiam predictus Aymo predictis fratribus de Valone dependentia montium in vallem Valonis ab alpe de Forun versus meridiem. usque occidentem quicquid sui juris

erat . et infra terminos domus Valonis continebatur . hujus donationis testes fuerunt hii . donnus Aymo qui hoc donum fecit . Falco dapifer . Rodulfus de Turre . Giroldus Dardel . Petrus de Boeges . Raimundus de Fulciniaco . Gaschetus . Hugo prior Valonis. in cujus manu hec donatio facta est . Arbertus procurator Valonis . Guido conversus . et quamplures alii .

III

Aymon, seigneur de Faucigny, agissant par l'entremise de son frère Arducius, évêque de Genève, de sa femme Clémence et de son fils Rodolphe, fait donation de l'alpe de Somènes aux Chartreux de Vallon.

(Après 1160.)

Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus . quod donnus Aymo de Fulciniaco pro salute anime sue suorumque antecessorum dedit Deo et beate Marie et fratribus de Valone alpem que vocatur Somenes cum omnibus appendiciis suis. videlicet prata et juga et omnes pascuas ad ipsam alpem pertinentes . atque quoque cursus et decursus . in perpetuum possidendam . Hoc autem donum fecit isdem donnus Aymo predictis fratribus de Valone per manum fratris sui Arducii gebennensis episcopi . et uxoris sue Clementie . et filii sui Rodolphi . qui hujus donationis similiter donatores et testes fuerunt . Sunt autem et alii testes Guicardus prior de Repausatorio . Hugo prior de Valone in cujus manum hoc donum factum est . Arbertus ejusdem procurator. Bermundus prior Montisrivi . Villelmus Alberici decanus . Petrus de Boeges . Albericus de Salanchia . Giroldus de Vosorcio . Villelmus Seguinus . Raimundus frater Aymonis . Aymo dapifer . Amaldricus de Vileta . Adurnus presbiter . Riferius . Georgius . et quamplures alii .

IV

Autre donation d'Aymon, seigneur de Faucigny, aux chartreuses de Vallon et du Repausoir.

(Après 1160.)

Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod donnus Aymo de Fulciniaco pro salute anime sue suorumque parentum dedit pascuas in omni terra potestatis sue domibus cartusiensibus . Valoni videlicet et Repausatorio . quas ipse beneficiis suis post Dominum fundaverat . exceptis illis pascuis que sunt a loco qui vocatur Enterth usque ad abbatiam de Sis quas prius eidem abbatie dederat . Divisit quoque donnus Aymo ipsas pascuas inter predictas domus Valonis et Repausatorii sicut fluvius qui vocatur Arva easdem determinat . ita ut ad aquilonem versus Valonem a ripa fluminis sint Valonis domus . et ab altera ripa versus meridiem sint domus Repausatorii . Huic facto interfuerunt isti . Falco dapifer . Rodulfus de Turre . Giroldus Dardel . Petrus de Boeges . Raimundus de Fulciniaco . Gaschetus . et Hugo prior Valonis in cujus manu totum factum est.

V

L'abbaye d'Aulps, agissant par l'entremise d'Arducius, évêque de Genève, abandonne aux Chartreux de Vallon tout ce qu'elle possède dans les versants de Vallon, avec clause de retour dans le cas où ces religieux viendraient à ne pas s'y maintenir: Arducius bénit ensuite le cimetière du couvent.

(Avant 1172.)

Ad malum oblivionis vitandum quod per primi hominis peccatum incurrimus . posterorum nostrorum memorie tradi-

mus. quod donnus Villelmus alpensis abbas cum suo conventu quicquid in valle Valonis sicut dependentia montium eandem vallem determinant habere vel calumpniari videbatur Deo et ordini cartusie et fratribus sub eodem ordine inibi Deo famulantibus perpetuo possidendum dedit. Tali tamen convenientia. ut si aliquando quod absit contingeret cartusiensium ordinem in predicta valle non teneri. que sua esse videbantur sibi libera remanerent. Hujus rei testes sunt domnus Arduzo genevensis episcopus per cujus manum hoc donum factum est. unde et hanc cartam sigillo suo signari precepit. Petrus de Pochis monachus et Albertus conversus alpenses. Amaldricus cancellarius. Turumbertus decanus. Anselmus presbiter. Poncius clericus de Boeges. Giroldus de Langins. Villelmus Dardel. Petrus de Cervenc. Villelmus de Viu et fratres ejus Rodulfus et Cono. Arluinus et Stephanus filius ejus. Giroldus de Lulins. et Giroldus et Villelmus Dardel fratres. Hac itaque facta donatione cum isdem donnus episcopus in supra dicto loco Valonis cimiterium benedixisset. monachis. clericis et laicis qui ad dedicationem loci convenerant presentibus. auctoritate Patris et Filii et Spiritus sancti. sub anatemathe omnes illos posuit. et a sancte matris ecclesie gremio omnino segregavit. quicumque aliquam injuriam vel inquetudinem fratribus in eodem loco manentibus inferre presumpserint. donec condignam satisffaccionem peregerint. omnibus laudantibus et respondentibus fiat fiat.

VI

Bulle du pape Lucius III en faveur des Chartreux.

(1174.)

Lucius episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis priori monasterii de Valone ejusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis inperpetuum religiosam

vitam eligentibus apostolicum convenit adesse presidium ne forte cujuslibet temeritatis incursus aut eos a proposito revocet aut robur quod absit sacre religionis infringat. Quapropter dilecti in Domino filii justis vestris postulationibus clementer annuimus et prefatum monasterium de Valone in quo divino mancipanti estis obsequio sub et beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communnimus. In primis si quidem statuentes ut ordo monasticus qui secundum Deum et beati Benedicti regulam atque institutionem cartusiensium fratrum in eodem monasterio institutus esse dignoscitur perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Preterea quascumque possessiones quecumque bona idem monasterium inpresentiarum juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontifficum largitione regum vel principum oblatione fidelium seu aliis justis modis prestante Domino poterit adhipisci firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant in quibus hec propriis duximus experimenda vocabulis. locum ipsum in quo prefatum monasterium situm est cum terminis inferius annotalis et aliis suis pertinentiis. qui termini sic distinguuntur. ab oriente ad meridiem et occidentem incipiunt in montem qui vocatur Oel. descenditque terminus per ruppem Radiorum et ascendit in montem Oblarum. et inde descendit per quemdam locum nomine Mornes in quemdam vallem que vocatur Froes de qua et ascendit per quosdam monticulos de quibus unus Acus vocatur latine et de iilo descendit in locum qui Bollum vocatur. et inde vertit se terminus per ruppem nomine Rovianni et per collum unum qui dicitur Cordum. et inde ascendit in verticem cujusdem montis qui latine Gabiosus vocatur descenditque de illo per ruppem unam nomine Erneruni et per summitatem montium usque es Molar super Demuam et inde ascendit in ruppem que appellatur Brey descenditque in Belmontem in Gembam et sic in amnem Bevronis in locum qui vulgo True vocatur. idem autem fluvius dividit vestra et secularium usque ad rivulum qui ruit contra pratum Millonis. et inde terminus Valonis vertit se ad aquilonem et

ascendit in unam ruppem que vocatur Chastellar et adhuc ascendit in aliam ruppem que est Inflonis de qua et descendit in fontem Prati ejusdem Inflonis et inde pertransit in alpem que vocatur Valoneth . et per summitates montium ascendendo usque dictum montem Oel . Sane laborum vestrorum quos propriis manibus ac sumptibus colitis sive de nutrimentis animalium vestrorum nullus a vobis decimas exigere aut extorquere presumat . liceat quoque vobis clericos vel laycos a seculo fugientes liberos et absolutos ad conversionem recipere et eos absque contradictione aliqua retinere . Inhibimus insuper vel nulli fratum vestrorum post factam in eodem loco professionem fas sit absque prioris sui licentia de eodem loco discedere . discedentem vero absque communium litterarum cautione nullus audeat retinere . Paci quoque et tranquillitati vestre paterna volentes sollicitudine providere auctoritate apostolica prohibimus ut infra clausuras locorum vestrorum nullus violentiam vel rapinam seu furtum committere ignem apponere hominem capere vel interficere audeat . Adjicientes quoque statuimus ut infra dimidiam leucam a terminis professionum quas habetis nulli religiosi liceat quomodolibet edificium construere vel possessiones acquirere unde quies vestra merito valeat perturbari . Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat prefatam domum temere perturbare aut ejus possessiones aufferre vel ablatas retinere minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura . Salva sedis apostolice auctoritate . Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit secundo tertiove communita nisi reatum suum digna satisffactione correxerit potestatis honorisque sui dignitate careat reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu Christi aliena fiat atque in extremo examine divine ultioni subjaceat . Cunctis autem eidem loco sua jura servientibus sit pax Domi-

ni nostri Jesu Christi quatenus et sic fructum bone actionis percipiant et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant. amen. amen. Datum Verone xij° kal. januarii. indictione iij^a. anno incarnationis dominice m° c° lxxxiiij°. pontificatus vero anno iiij°.

VII

Henri, seigneur de Faucigny, à la prière d'Aymon, archevêque de Tarentaise, restitue aux Chartreux de Vallon les terres qu'il leur avait injustement enlevées.

(Entre 1179 et 1192.)

Venerabilibus dominis suis atque in Xpo dilectissimis et semper diligendis. J. Cartusie priori totique ejusdem loci conventui. et universis ordinis sui participibus. Henricus. Fulciniaci sincere devotionis et dilectionis affectum cum salute. Dominus. A. tarentasiensis. archiepiscopus karissimus consanguineus noster. et amicus intimus. super negocio illo de Valone nos convenit. et preces adeo devotissimas pro vobis effudit. quod eas pro imperiis reputamus. Omnique odio et rancore penitus cessante et pretermisso Dei amore et suis precibus me et mea sinceritati et religioni vestre humilis et devotus expono atque in ea dilectione in qua pater meus felicis recordationis erga vos et totum ordinem cartusiensem. se habuit. in eadem et etiam in majori si potero me constanter et firmiter noveritis permanere. Concilium quoque et defensionem vestram juxta vires meas in verbo Dei. et fide plenissima contra omnes ordinis vestri impugnatores promittimus. Si vero ex negligentia vel indignatione mea. aliquid incommodi sustinuistis. sciatis certissime quod nostrum adeo sencietis beneficium. quatinus illud penitus oblivioni tradetis. et insuper Dominum rogabitis ut anime mee et predecessorum meorum propiciare dignetur. Duas alpes de quibus conquestionem

fecistis supradicto . A . tarentasiensi archiepiscopo . vobis integrum restituo . defensionem et custodiam earumdem promittendo . de negocio . G . Boverii consilio ipsius prioris de Valone operabor . et defensionem meam prout sibi melius videbitur adhibebo . Diem qua redeant . iij . fratres prius ramos palmarum . certam prefigo . tunc enim per Dei gratiam in eorum domo presens adero . cum omni humilitate . reverentia . devotione . et satisfactione eos suscepturus . Omnia ista in manu domini tarentasiensis . me in bona fide promisi observaturum . In prensentia domini abbatis de Habundantia . et prioris de Pellonai et donni Pontii stamidiensis monachi . et donni Viberti capellani domini tarentasiensis . et magister Bosonis de Bossello . et domini Seguini fulciniacensis capellani et donni Villelmi Seguini . et V. villici fulciniacensis . et V. villici dorliei . et Brocardi panaterii . et Petri de Petrina . et aliorum quamplurimum .

VIII

Aymon, seigneur de Faucigny, avec l'autorisation d'Antelme de Miolans, son tuteur, confirme les donations faites par ses précesseurs à la chartreuse de Vallon, et lui confère de nouveaux biens.

(1206.)

In nomine sancte et individue trinitatis universis ad quos presens scriptum pervenerit Aymo de Fulcinie eternam in Domino salutem . Universitati vestre notum facimus quod nos omnes donationes . et helemosinas et concessiones quas predecessores nostri fecerunt domui de Valone ratas esse volumus . et habemus . et sigilli nostri munimine cum sigillo Nantelini de Miolans tutoris mei cujus concilio et voluntate hoc factum est confirmamus . et venerabilem patrem nostrum . H . gebennensem episcopum rogavimus ut sigillum suum

apponeret ad perpetui roboris firmitatem . Providentes autem predicte domui ut de possessionibus a predecessoribus nostris sibi collatis . et a nobis confirmatis perpetuam pacem habeat. pro alpe que dicitur Visienna quam eidem domui Valonis absolute et sine aliqua retentione concessimus et confirmavimus . aliam alpem que vocatur Roeis Riferio de Sant Jorio ministeriali et nepotibus ejus donavimus qui omne jus quod in predicta alpe Visienna dicebatur se habere . et omnem querelam quam de ea faciebant habitatoribus de Valone in manu domini . H . gebennensis episcopi in jam dicte domus capitulo omnino et bona fide in pace dimiserunt et guerpiverunt . Hee scilicet donationes et helemosine et concessiones quas fecerunt predecessores nostri . que in sequentibus continentur :

Sont ici reproduites les chartes ci-dessus, nos II, III, IV, VII.

In fine istius scripti autentici quod fieri precepi ego Aymo dominus de Fulciniaco ut magis memorie commendetur promitto me verum amicum et fidelissimum defensorem supradicte domus de Valone . Hujus mee confirmationis donationis et concessionis facte in manu Laurentii prioris de Valone . et supradicti Riferii et nepotum suorum guerpitionis . testes sunt hii . Vullielmus capellanus episcopi gebennensis . Jarentius prior de Burgo . Petrus Savers canonicus gebennensis . Vullielmus Abraham prior de Tonone . Petrus sacrista . Giroldus procurator. Vullielmus. Falco. Nicholaus. Berengarius. Rodulfus . monachi de Valone . Stephanus . Boso . Poncius . conversi ejusdem domus . Petrus senescalcus de Alingio . et alius Petrus miles de Alingio . Guifredus miles de Fabricis . Petrus miles de Mastringio . Riferius de Sant Jorio . et R. nepos ejus . Giroldus de Perrina . Vullielmus de Chardenant . Petrus Martini de Geneva . Henricus de Granco . Guichardus de Alingio . P . clericus de Vallis . Gervasius Bochilot . et Rodulfus frater ejus . Vullielmus Figuez . Johannes salterius de Vernier et quamplures alii . Hoc factum est anno ab incarnatione Domini . m° cc° viij° mense januario . vij°. kal . februarii.

IX

Autre donation d'Aymon, seigneur de Faucigny.

(1218)

Notum sit tam presentibus quam futuris quod ego Aymo dominus de Fulciniaco dono et concedo in perpetuum domui de Valone pro remedio anime mee et antecessorum meorum unum modium frumenti singulis annis reddendum in decimis de Meucie. Hujus rei testes sunt Rodulfus de Gresie et filius ejus Rodulfus. et Petrus senescalcus de Alingio. Vullelmus de Buejo. Aymo ministerialis de Filingio. Boso capellanus de Fulciniaco. Jordanus capellanus de Chastellon. frater Poncius de Valone. Et ut donatio mea perpetuam firmitatem habeat. huic carte sigillum meum apposui. et dominum. A. gebennensem episcopum qui elemosinam istam laudavit. rogavi ut sigillum suum apponeret. Actum est hoc anno ab incarnatione Domini m° cc° xviij°. mense junio.

X

Donation faite à la chartreuse de Vallon par Béatrix, comtesse de Savoie.

(1219)

Anno dominice incarnationis. m. cc. xix. ultimo die marcii. In presencia infrascriptorum testium. dedit et concessit domina. B. comitissa Sabaudie domui de Valone cartusiensis ordinis. dimidium modium vini in plantata sua de Tornon annuatim pro redentione anime sue. voluntate et consensu filii sui. Thome comitis Sabaudie et marchionis Ytalie. et filiorum ipsius Amedei et Umberti. Ad hoc fuerunt testes

vocati . dominus Antelmus de Meolano . et dominus Ro . de Torton . et dominus Antelmus de Tornon . et sire Hote bastardus . et P. de Salins . et frater Poncius predicte domus . Actum fuit hoc aput Conflens in domo hospitalis de Jerusalem . Ego Dionisius notarius Thome comitis Sabaudie hanc cartam scripxi .

XI .

Donation faite par Rodolphe de Fessy sur l'autel de Vallon. moyennant 19 livres genevoises comptées au donateur, avec l'approbation d'Aymon, seigneur de Faucigny.

(1221)

In nomine sancte et individue trinitatis cognoscant tam presentes quam posteri . quod Rodulfus de Feisie . dedit Deo et beate Marie et domui Valonis cartusiensis ordinis . et ejusdem domus habitatoribus tam presentibus quam futuris quicquid habebat ad Feisie . a strata videlicet que est ante ecclesiam de Feisie usque ad summitatem montium versus orientem . silicet terras cultas et incultas prata nemora pascua . et penitus omnia quecumque sui juris erant . vel fuisse possent probari in posterum . Hanc quippe donationem fecit dictus Rodulfus super altare Valonis . in presentia Aujonis tunc temporis prioris . et sciendum quod in donatione ista concessa sunt sepedicte domui quecumque dictus R . habebat a rivo de Dugnie usque ad rivulum de Grienje . sive in monte sive in plano ubicumque sint . Quapropter domus Valonis dedit eidem R . decem et novem libras gebennensis monete . et idem R . et Beatrix uxor ejus omni retractatione seu repetitione seu calumpnia remota . hanc donationem laudaverunt et concesserunt dicte domui Valonis quiete et pacifice in perpetuum possidendam . Preterea ne nominatus R . aut sui nomine advocatie de cetero domum Valonis in aliquo

inquietarent super donationem istam . idem R . in presentia . Aymonis domini de Fulciniaco constitutus omni jure quod in supradictis rebus habebat se divestivit et in manu domini Ay. de Fulciniaco tam feudum quam alodium tradidit et guerpivit . ita quod dominus Ay . de ipsis rebus tanquam de propriis ordinaret . aut cuicumque vellet habendas pleno jure in futurum concederet aut donaret . Postea vero dominus Ay . omnia ista dedit et concessit pro elemosina domui Valonis in perpetuum possidenda . quorum et omnium aliorum quorumcumque domus Valonis habet . promisit se custodem et defensorem ut rerum quas plus diligit propriarum . Hujus rei testes sunt . Jor . capellanus Castellionis . W . presbiter de Baslinssie . et P . senecalcus Alingii . et W . miles de Buegio et P . miles de Vosoirie . et A . miles de Turre de Castelion . et frater Poncius de Valon . et P . de Alingio scolasticus de Castellion . et R . de Lucingio . et R . filius ejus . W . de Gresie . Actum est hoc apud Castellionem . anno ab incarnatione Domini m° cc° xx° i° tercio idus marcii . et ut hec rata et illibata permaneant . ego Ay . dominus de Fulciniaco presentem cartam feci sigilli mei munimine roborari.

XII

Aymon, seigneur de Faucigny, confirme une donation que son père Henri avait faite autrefois à la chartreuse de Vallon.

(1221)

In nomine sancte et individue Trinitatis . sciant omnes et intelligant qui hanc cartam legerint vel audierint quod ego Aymo dominus de Fulciniaco . pro remedio anime mee et antecessorum meorum . donationem alpis Visienne . quam pater meus Henricus bone memorie fecit domui de Valone confirmo et corroboro prout melius possum . promictens etiam ut si quis pro alpe ista predictam domum molestare voluerit .

ego pro ea me opponam et pro ea respondebo et querelam si oborta fuerit pacificabo et pro posse meo defendam et manutenebo . et si quis eis injuriam fecerit meam reputabo . Et ut hec donatio sive eleemosina in perpetuum perseveret huic carte sigillum meum in testimonium appono . et volo et precipio ut Aymo episcopus gebennensis suum apponat. ut si qui post istam meam confirmationem seu eleemosinam . jam dictam domum inquietare presumpserint . eos per censuram ecclesiasticam ab infestatione sua cessare compellat . Hujus rei testes sunt Willielmus electus lausannensis . A . Prior Allionis . Bernardus de Lucingio . P . senescalcus de Alingio . Willielmus de Buegio miles . frater Poncius conversus de Valone . Actum ab incarnatione Domini anno m° cc° xxj° mense maio .

XIII

Aymon d'Ornay renonce entre les mains d'Aymon, seigneur de Faucigny, moyennant la somme de 10 livres genevoises comptée par les Chartreux de Vallon, à toutes ses prétentions sur certaines terres. Acte passé sous les ormes du château d'Allinge.

(1221)

Ego Aymo dominus de Fulciniaco notum facio universis tam presentibus quam futuris quod pro redemptione anime mee et parentum meorum donavi et concessi Deo et beate Marie et ordini cartusiensi et specialiter domui Valonis et ejusdem habitatoribus presentibus et futuris casale de au Rion cum omnibus appendiciis suis pleno jure in perpetuum possidendum . Sciendum quod Aymo de Ornay et uxor et filii ejus calumpniam quam supra dictum casale movebant vel movere poterant in manu mea remiserunt et guerpiverunt si aliquid juris in ipso casali vel suis appendiciis habebant vel habere videbantur totum libere et absolute donaverunt et concesse-

runt. Et ideo domus Valonis dedit eidem Aymoni decem libras gebennensis monete ut premissa remissio a se et a suis inconcussa in perpetuum conversetur. Sane Aymo de Fulciniano tam hujus donationis a se facta quam ceterarum omnium possessionum et bonorum domus Valonis se fore custodem et defensorem promisit et ut successores sui idem facere teneantur voluit et precipit. Hoc factum est in manu Aymonis prioris. testibus astantibus R. de Locingio. Willielmo de Buegio. R. de Sancto Jorio. Ruterio de Sant Jorio. fratre Poncio. Actum apud Alingium subtus ulmum. ab incarnatione Domini m° cc° xxi°. Et ut hec rata et inconcussa permaneant ego Aymo dominus de Fulciniaco presentem cartam feci sigilli mei munimine roborari.

XIV

Donation faite aux Chartreux de Vallon par Thomas, comte de Savoie, sous diverses conditions.

(1222)

Anno dominice incarnationis m° cc° xxij° in octavis Pentecostes. septimo anno octogesime secunde indictionis. in presentia infrascriptorum testium. dedit et concessit dominus Thomas comes Sabaudie. libere et pure Deo et ordini Cartusie et domui de Valone. pro redemptione anime sue et antecessorum suorum. quidquid habet apud Fessie. a strata que est in media valle superius tantum quantum distingunt termini eorum sive includunt vel durant. Tali vero conditione quod ipsi edificent et constituant magistram domum de Valone super eum et in feudo ejus et dominio et ipsi domini de Valone constituant comitem Sabaudie dominum et avocarium et custodem super domum suam et super omnes illas res quas de feudo suo habent in illo loco vel de alodio vel acquirerint. Idcirco predictus comes Sabaudie recepit in custodia et pro-

tectione sua predictam domum de Valone . cum omnibus rebus suis quas de feudo suo habent . aut allodio vel alio modo quod ipse rationabiliter protegere et custodire possit . et ipsi de Valone ponunt sub dominio comitis predicti quidquid alodii vel de feudo ejus acquirerint . et non vult comes quod nemo sit ibi avocatarius super feudum suum nisi ipse . super aliquam elemosinam que de feudo suo esset eis facta . Item dedit comes bestiis de Valone usum pascuorum a Drancia et lacu gebennensi superius versus domum eorum . Testes fuerunt Petrus Rabasta senecalcus . et Vifredus marescalcus de Montemeliano . et Vifredus Bertrant de Montmeliant castellanus Fisterne et Bartholomeus de Composta castellanus Alingii . et Sinfredus de Composta . et Aymo Marchisatus . et Girardus de Croso . Actum apud Chilon in castro . et ego Dionisius interfui et scripsi . Interfuit autem frater Poncius de Valon qui pro dicta elemosina multum laboravit et pro posse suo requisivit.

XV

Donation de Rodolphe de Thoire.

(1234)

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Rodulphus de Toria . pro remedio anime mee . et pro anima patris mei Raymondi de Fulciniaco . dedi et concessi unam caballatam vini puri in vinea mea de Mounant domui de Valone annuatim persolvendam . ut inde celebretur missa in domo Valonis . Et ut istud firmius habeatur presentem cartam in testimonium rei geste sigilli mei munimine roboravi . Actum anno Domini m° cc° xxxiv° apud Bossie mense decembris .

XVI

Turombert d'Allinge reconnait une donation faite précédemment à la chartreuse de Vallon par son frère Pierre, sénéchal d'Allinge.

(1246)

Aymo divina permissione gebennensis episcopus . presentem paginam inspecturis . rei geste memoriam cum salute . Noveritis quod Turumbertus ecclesiasticus frater P. Senescalli de Alingio . in presentia nostra confessus fuit quod dictus P . frater ejusdem dedit in eleemosinam Deo et beate Marie de Valone et fratribus ibidem Deo servientibus . duas caballatas vini puri percipiendas annuatim in tempore vindemiarum in vinea sub Alingio que vocatur vinea de Lochy . in cujus rei noticiam . nos ad preces utriusque partis . sigillo nostro presentem cartam tradidimus sigillatam . Anno Domini m° cc° xlvi° .

XVII

Donation faite aux Chartreux de Vallon par Etienne de Sirace.

(1246)

Nos Aymo dominus Fulciniaci universis presentem paginam inspecturis eternam in Domino salutem . Noverint universi ad quos presens scriptum pervenerit tam moderni quam posteri . quod Stephanus de Siraz de Bona dedit et concessit Deo et prioribus beate Marie Valonis duas caballatas de vino puro in eleemosinam in perpetuum possidendam annuatim persolvendas apud Bonam in tempore vindemiarum in vinea del Chastellard que est sita in territorio de Chaplessi . Hec autem eleemosina facta fuit de voluntate et consensu nostro . Nos

vero ad preces utriusque partis in hujus rei memoriam et testimonium presentem paginam sigilli nostri munimine dedimus roboratam. Actum apud Bonam anno Domini m°. cc°. xlvj°. quarto kal. septembris.

XVIII

Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, fait donation à la chartreuse de Vallon de six charges de sel, à prendre chaque année en son puits de Salins.

(1252)

Nos Jehan cuens de Bourgongne et sire de Sallins faisons scavoir à tous ceux qui verront ces presentes lettres. que en pure et perpetual aumosne pour le remede de notre ame et de lame Ysabel notre femme et de noz pere et de noz mere et de noz antecesseurs. avons donne a la maison de Vallon et aus freres qui Deu y servent de lordre de Chartreuse de la dyocese de Geneve. six charges de grand sel en notre puys de Sallins a payer a lor ou lor commandement chescun an a la quinzaine de Pasques pour porter a leur maison. Et lesdits freres noz ont promis faire en anniversaire sollempnel chescun an en leur mostier. le lendemain de la nativité de Notre Dame. pour le remede des ames noz pere et noz mere et de nos antecesseurs tant que nous vivrons quapres notre deces a jours que nous mourrons. En tesmoingnage de laquelle nous avons mis notre seel pendant en ces presentes lettres. Ce fut fait lan de lincarnation de Jhus Christ qui couroit par mille deux centz et cinquante deux.

XIX

Reconnaissance de la juridiction de la chartreuse de Vallon par Philippe, comte de Savoie.

(1278)

Philippus Sabaudie et Burgundie comes ac marchio in Ytalia . universis has litteras inspecturis tam presentibus quam futuris . salutem et memoriam rei geste . Cum omnibus teneamur patrocinium nostrum et auxilium impartiri . eis potissimum providere debemus qui charitatis fervent operibus . et seculi vanitatibus spretis . divinis inveniuntur penitus obsequiis mançipari . Eapropter universitati nostre mandando et rogando precipimus quathenus charissimos in Xpo patres nostros fratres de Valone ejusdem ordinis diligere et manutenere curetis . eorum domos et familias et omnia jura contra omnem maliciam et calumpniam illibata penitus et secura . malefactores eorum conterere et punire . et benefactoribus favorem velitis impartiri . ut nullum sentiant prefate domus sub nostra et vestra protectione molestiam vel gravamen . sed auctore Domino de die in diem pacis percipiant incrementum . Ad hec sub pena omnium bonorum suorum districtissime prohibemus ne quis infra eorum terminos hominem capere . furtum seu rapinam sive maleficium committere vel homicidium facere aut presumere audeat . sive cum preda transire . aut homines ad ipsorum domos venientes vel ab eis redeuntes quomodolibet perturbare . ob reverenciam Dei et amoris nostri . et ipsorum religionem . infra illorum terminos non solum ipsi sed etiam alii plenam pacem habeant et quietem . Quia vero hi qui donaverunt eis possessiones . piscationes . venationem . avium captionem . ovium vel caprarum vel omnium domesticorum animalium pascua et transitum . infra eorum terminos . prohibuerunt sicut et in ipsorum privilegiis a sede romana sepius impe-

tratis continetur . nos quoque ad imitationem charissimi patris nostri domini Thome quondam Sabaudie comitis. eamdem prohibitionem auctoritate nostra perpetuo confirmamus . Et ut singula supraposita pleniorem habeant firmitatem . sigilli nostri munimine paginam presentem fecimus roborari . Actum est istud anno ab incarnatione Domini m°. cc°. lxx°. viij°. mense julii . apud Aquianum . xiij°. kal. augusti .

XX

Dénonciation de nouvel œuvre.

(1308)

Anno Domini m°. ccc°. viij°. indicione sexta . die veneris post festum beati Barnabe appostoli . in presentia mea notarii infrascripti ac testium inferius subscriptorum propter hoc specialiter vocatorum et rogatorum . constituti religiosi viri . frater Joannes correarius domus de Valone . frater Vulliermus de Myoncie vicarius . frater Jacobus de Megeveta . frater Petrus de Villar . frater Andreas de Boegio . monachi . dicte domus . frater Petrus Lambelle . frater Johannes du Biol . et frater Michael sutor . conversi . nomine suo . prioris et conventus de Valone ex una parte . Et fratres Johannes de Chissier et fratres Johannes de Exerto monachi de Alpibus ex altera . Ipsi monachi et conversi de Valone nomine suo et quo supra fecerunt denunciationes et inhibitiones cum cruce et aquabenedicta ut inferius sequitur in hunc modum sic dicendo . Frater Johannes de Chisse et vos frater Johannes de Exerto . vos de mandato et auctoritate abbatis et conventus domus de Alpibus . vi et violenter et contra Deum et justiciam et destrucionem tocius domus de Valone usurpando juridicionem nostram et pascua nostra perturbando infra limites et terminos nostros . videlicet in loco vocato ou Nan de la

Lanchi de la Faneres . modo de novo auctoritate vestra propria ediffìcatis facitis et construitis domum seu chavanam ibidemque tenetis bestias vestras animalia et sinditis nemora nostra et jurias nostras et cydulum facitis et alia tanta et talia contra voluntatem nostram quod esset longum narrare . frangendo insuper et perturbando libertates et franchesias nostras existentes de dominio et jurisdicione illustris viri domini Amedèi comitis Sabaudie . Quare ex parte dicti domini comitis . prioris et totius conventus dicte domus de Valone . vobis omnibus et singulis in dicto edificio seu chavana operrantibus et vestrum cuilibet . in quantum plus forcius et expressius possumus . inhibemus ac etiam contradicimus nomine quo supra . ne vos vel alter vestrum et nominibus quibus supra . in dicto edifficio operemini et illud quod factum existit incontinenti destruatis et dissipetis . vobis nomine quo supra per trium lapidum perjectionem denunciando novum opus secundum quod in talibus extitit consuetum . item quod vos dictas bestias de infra limites et términos nostros removeatis et removeri faciatis . nec de juribus predictis scindatis . offerentes vobis nomine quo supra exhibere et ostendere jurisdicionem et deceterum franchesias et libertates quas habemus in premissis loco et tempore competentibus . Actum in dicto loco de la Lanchi ubi ad hoc testes vocati fuerunt specialiter et rogati videlicet Ansermodus de Myoncie clericus . dictus Clame de Vellenanz . Jacobus de Fessie . Mermetus dictus Estarsous de la Mosery . Johannes Mallieti et ejus frater . et plures alii . Et ego Vifferius de Verneto imperialis aule notarius publicus qui in premissis omnibus interfui et hanc cartam rogatus scripsi subscripsi signoque meo signavi tradidi fideliter et complevi.

XXI

Dénonciation de nouvel œuvre.

(1310.)

Anno Domini m°. ccc°. x°. indicione octava idus maii presentibus infrascriptis testibus frater Johannes corierius domus Valonis . frater Vulliermus vicarius ejusdem loci frater Jacobus de Megeveta . frater Andreas de Bucy . frater Johannes de Bellavalle . et frater Michael conversus sutor nomine suo domini prioris tocius conventus dicte domus denunciaverunt et inhibuerunt fratri Johanni de Bernie et fratri Johanni de Lausanna monachis de Alpibus sic dicendo Vobis de mandato et auctoritate abbatis et conventus domus de Alpibus vi et violenter contra Deum et justiciam et destructionem tocius domus de Valone usurpando juridicionem nostram et pascua nostra perturbando et infra limites et terminos nostros videlicet in loco qui dicitur li Lanchi de Fanyens ediflicantibus fodientibus et extrahentibus frangendo et perturbando libertates nostras et franchesias existentes de dominio et juridicione illustris viri domini Amedei comitis Sabaudie . Quare ex parte dicti domini comitis prioris et tocius conventus dicte domus de Valone ne vos vel alterum vestrum in dicto loco edifficetis fodiatis et serpetis nec operemini denunciando vobis novum opus per jectum lapilli . iterum secundo novum opus per jectum lapilli . iterum tercio novum opus per jectum lapilli . ut a predictis cessetis et cessari penitus faciatis . . Actum et datum in dicto loco Lanchie in presentia Rodulphi du Nierney . Mermerii filii Bosonis de Vus . Peroneti de Fontibus familliarium domini Hugonis Dalphini . Perissodi Sapientis . Mermerii Vernier de Fessier . pluriumque aliorum ad hec vocatorum et rogatorum . Et ego Peronetus de Duciaco in Tharentasia clericus notarius publicus imperiali auctoritate hanc cartam rogatus scripsi et tradidi

XXII

Le juge du Chablais et Genevois inhibe au châtelain d'Allinge et Thonon de troubler les Chartreux dans leur juridiction.

(1352.)

Sebastianus de Monteio judex in Chablasio et Gebennesio pro illustri principe domino Amedeo comite Sabaudie. castellano Alingii et Thononi aut ejus locumtenenti salutem. Veniens ad nos frater Boso prior domus de Valons ordinis cartusiensis nobis exposuit suo et nomine conventus dicte domus conquerendo quod vos certos homines dicte domus commorantes infra terminos confines et metas sue ecclesie Valonis in quibus ex concessione. et litteris illustris principis domini Amedei quondam comitis Sabaudie habent clamas et banna preter ultimum supplicium pro certis delictis per ipsos commissis ibidem pignorastis et ab eisdem bagna recuperastis. petens per nos idem prior sibi et dicte domui super hiis provideri de remedio opportuno. Quare vobis mandamus. quatenus dictis religiosis litteras predictas observetis. et si quid contra tenorem dictarum litterarum fecistis pignorando seu banna exigendo. illud in statum pristinum reducatis. recuperataque per vos ob causam predictam eisdem indilate restitui faciatis. et deinceps contra tenorem dictarum litterarum ipsos non ulterius molestetis. Datum Thononi die xv° februarii. anno Domini m° ccc° lij°. Reddantur littere portitori.

XXIII

Extrait d'une sentence déclarative des confins du territoire de Vallon.

(1358.)

Nos Benedictus Bartholomei licentiatus in legibus. judex in Chablaisio et in Gebennensio pro illustri principe Amedeo

comite Sabaudie..... Termini autem sunt hii. Primo incipiunt a borea in monte qui vocatur Oel. et descendit terminus per rupem Radiorum et ascendit in montem qui vocatur Oubles et deinde descendit per quemdam locum nomine Mones et vadit usque ad locum qui vocatur Froes et de dicto loco Froes ascendit per quosdam monticulos de quibus unus Acus subtus Crasz. et de illo descendit in Bollum de Somens. et deinde ascendit per rupem nomine Rovagny et per collum unum qui dicitur Cordum. et deinde ascendit in verticem cujusdem montis qui latine Scabiosus vocatur. descenditque de illo per rupem unam nomine Erlina et pertransit per summitates montium usque el Molar super Dyumam. et deinde ascendit in rupem que appellatur Brey. et pertransit in capitibus Bellimontis descenditque in crucem de Genbaz et sic in aguem Brevronis in locum qui Tyne vocatur. et a loco qui vocatur Tyne usque ad rivulum qui ruit contra pratum Milonis. et inde terminus vertit se ad aquilonem et ascendit in unam rupem que vocatur Chastar et adhuc ascendit in aliam rupem sive montem qui vocatur Niflonis de qua descendit in fontem prati ejusdem Niflonis. et inde pertransit per summitates montium in alpem que vocatur Valonetz. et per summitates montium de monte in montem ascendendo usque ad supradictum montem Oel............... Inhibentes harum serie litterarum baglivo judicii terre Fucigniaci. castellano Castellionis ceterisque officiariis dicte terre etc. Datum in claustro monasterii domus Valonis. die ij mensis decembris anno Domini m° ccc° lviij°.

XXIV

Sentence rendue par le juge de la Chartreuse de Vallon.

(1360.)

Anno Domini m° ccc° lx° primo indicione viiija die duodecima mensis aprilis. In decimaria de la Clusa in assisis publicis

per nos Giredum de Boneto judicem dominorum religiosorum prioris et conventus Valonis . Super contestatione vertente inter Johannem Colon de Exerto ex una parte . et Jaquetum de les Poees nomine suo et Peronete filie sue quam habuit ab Agata uxore sua filia quondam Peroneti de Frassino ex altera . Existit ordinatum quod dictus Johannes Colon habeat et habere debeat de rebus super quibus agitatur questio . duas vacas . unam equam vocatam Moreta . tres oves . duas capras sibi datas per Mariam ejus uxorem sororem dicte Agate . Item duas cupas fabarum . duas ordei . duas avene . unam culotam provectam . duo lintheamina bona . unum pulvinal . que dicta Agata legavit dicto Johanni . Dictus vero Jaquetus regat et gubernet fideliter dictam Peronetam filiam suam et ejus bona et faciat inventarium de bonis infra decem a dicta presenti tam de mobilibus quam immobilibus . reservatis et salvis donationibus factis per dictas Agatam et Mariam dictis Johanni et Jaqueto quocienque de ipsis donationibus fiet fides . Datum et actum in assisis publicis sub sigillo nostro in testimonium premissorum .

XXV

Déclaration d'Amédée VIII, comte de Savoie, concernant la juridiction de la Chartreuse de Vallon.

(1410.)

Amedeus comes Sabaudie etc .

.... Orta siquidem questionis materia inter vos officiarios nostros Alingiorum et Thononi ex una parte et religiosos viros fratrem Johannem de Belloforti priorem et conventum ecclesie et domus Valonis ex alia super eo videlicet quod dicti officiarii nostri nomine nostro dicebant et asserebant quod prefati religiosi nullam juridictionem habebant in et super eorum hominibus nisi cum delinquerint seu quasi et

reperirentur infra clausuras dicte domus et monasterii usque ad portam Rassie.............. Dicti vero religiosi ex adverso dicebant et proponebant quod ipsi sunt et fuerunt a tempore date cujusdam littere cujusdam largitionis eisdem facte per recollende memorie dominum Philippum tunc comitem Sabaudie presentibus annexe in possessione seu quasi exigendi et percipiendi per eorum officiarios paciffice et quiete omnes clamas et excheytas et banna hominum suorum existentium commorantium et delinquentium infra terminos sive metas domus sue ecclesie Valonis infra declaratos et designatos salva nobis et retenta justicia sub pena corporali de omnibus supradictis quando de jure per cognicionem contingerit corporaliter exerceri........... Quod cum olim fuisset debatum de dictis metis et terminis fuit facta declaratio per dominum Benedictum Bartholomei............ Dicentes etiam dicti religiosi quod ipsi consueverint per eorum judices clericos curie et mistrales exercere juridictionem extra dictam portam Rassie in quibuscumque locis infra terminos subscriptos super eorum hominibus per modum supra scriptum ac etiam tenendo assisas per eorum judices dando tutelas et curas pupillis et adultis et de eorum rebus et bonis faciendo inventaria et per clericos curie ipsorum faciendo formari et compleri processus contra eorum homines infra dictos terminos delinquentes seu quasi in casibus eis permissis ac etiam per eorum judices deffiniri dictos processus sive concordari aut componi et per eorum mistrales banna et clamas exigi et recuperari........ Quo circa nos comes visis et diligenter visitatis informationibus *(Déclaration conforme à la requête des religieux)*........... Salva tamen nobis et retenta justicia seu pena corporali........ Salvis etiam et retentis nobis mero et mixto imperio et omnimoda juridictione in et super quoscumque advenas delinquentes seu quasi infra dictos confines.

Limites vero sunt hic : *(comme dans la sentence de 1358 ci-dessus, n° XXIII, sauf, quant aux noms de localités, les variantes suivantes* .... Subtus Cranz.........Erlyena......... Gembaz............ Castellar........ Inflonis.)

Datum Thononi die x° mensis jullii anno domini m° ccc° x

APPENDICE AUX DOCUMENTS

I

Guy, Josserand et Torrenc, fils de Ruritius, seigneur de la Tour, font donation à l'abbaye d'Aulps de leur alleu de Mégevol : plusieurs membres de la famille de Faucigny assistent à l'acte.

(Avant 1103.)

In nomine patris et filii et spiritus sancti . Nos fratres . ego scilicet . Vuido et Josseranus et Torrencus filii Ruritii de Turre laudante matre nostra . damus Deo et sancte Marie alpensi et domino Vidoni alpensis loci abbati et tam presentibus monachis quam ibidem futuris . allodium quod habemus in valle que Megevola nuncupatur tam pro redemptione animarum nostrarum quam omnium parentum nostrorum tam viventium quam defunctorum . et tamen aliquid de bonis alpensis ecclesie xv solidos accepimus . Hoc allodium his terminatur terminis . ex una parte a torrente que de Diuma descendit . ex altera parte ab aqua que Ressia nominatur . ex alia parte porrigitur usque ad locum quem Dorjonem indigene vocant . Hoc autem retinemus ibi ut si forte contigerit quod aliquis in predicto allodio forifaciat ad nos primitus recurrant et si penes nos facte injurie emendationem habere nequiverint nos cum eis ad conquirendam vindictam ubi libuerit pergemus . Preterea hoc inchartamus ut si alpensis locus destructus fuerit predictum allodium in nostro dominio revertatur sic tamen ut si iterum a monachis alpensibus reedificatus fuerit ad eos ea liberalitate quam supra scripsimus revertatur . Hoc idem retinemus ut nobis liceat in predicto allodio quoties libuerit venari . Hujus donationis sunt testes Vulliermus de Fulciniaco et filii ejus Rodulfus Giroldus et Ludovicus . et Rodulfus filius Othonis de Turre . Dodoz de Salatio . Sayvinus filius Augeronis de Fulciniaco.

II

Appendice à la donation précédente.

(Avant 1103.)

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Nos fratres ego scilicet Vuido et Josseranus et Torrencus filii Ruritii de Turre absolvimus monachis alpensis ecclesie tam presentibus quam futuris decimationes allodii nostri quod Megevola dicitur tam in agricultura quam in animalibus. Et hoc pro redemptione animarum nostrarum et parentum nostrorum facimus. Sunt testes Vulliermus de Fulciniaco. et filii ejus. Rodulfus. Giroldus. et Ludovicus. et Rodulfus filius Othonis de Turre. Dodo de Salatio. Sayvinus filius Augeronis de Fulciniaco.

III

Claude, seigneur de Salaz, fait donation de l'alleu de Dorjon à l'abbaye d'Aulps.

(Avant 1103.)

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Notum facimus presentibus et futuris quod dominus Dodoz de Salatio filius Mauricii. annuente matre sua Richalda. dedit allodium Dorjonis abbati alpensi Vuidoni et monachis ejus et successoribus ejus inperpetuum pro anima sua et patris sui. in omnes usus a monte Gembe usque in Megevelam. cum omnibus appenditiis suis tam in vallibus quam in montibus silvis pratis aquarumque cursibus. habeantque inde liberam potestatem monachi faciendi quecumque voluerint. Hujus rei testes sunt. Cono abbas nepos predicti Dodonis. Andreas monachus Sancti Michaelis. David prior alpensis.

IV

Donation de terres allodiales faite par Bonpair, fils de Valter, seigneur de Montfalcon, à l'abbaye d'Aulps.

(Avant 1113.)

In nomine sancte et individue Trinitatis. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod Bonuspar filius Valterii de Montefalconis prout decet eum nobilitas sui generis annuente suprascripto Valterio et matre sua pro mercede eterne felicitatis pauperibus Christi qui sub norma beati Benedicti in Altiis degunt de beneficiis suis quatuor mansos impertivit. Duo igitur ex hiis continentur in loco qui vocatur Percussio Palmarum ultra alveum fluminis quod vocatur Richieria et est allodium ejus. Duo autem non Boniparis sed allodium domini Vidonis de Turre existunt. Ipse autem Bonuspar tenens supradictos mansos ex eo inde militabat. Interveniente viro eodem Bonopari dominus Vido pro anima sua duos predictos mansos supradictis fratribus Altiarum absolute tradidit. Habentur igitur isti duo mansus in portione Megevole in altera parte predicti fluminis siquidem omnis quantitas terre hujus extenditur ab allodio Dorjonis quod etiam dominus Dodo de Salatio dedit eisdem fratribus usque ad rupem que imminet predicto flumini que dicitur Trappa et usque ad mansum qui nominatur Sevilium. Hujus rei testes sunt. dominus Vido episcopus. Vulliermus de Crusilia. Amaldricus de Langino. Boso prepositus gebennensis. Valverius canonicus gebennensis. Hugo prior. Richardus monachus. Francus monacus.

V

Donation faite par les seigneurs de Ballaison au prieuré de Bellevaux.

(1138 environ.)

Donationem inperpetuum valituram et duraturam facimus pro redemptione animarum nostrarum fratribus apud Sanctum Johannem de Gebennis Deo servientibus nos fratres de Baleysone scilicet Cono canonicus . Vulliermus et filius meus Giroldus et omnes alii . Nantellinus et omnes alii . Ancelmus et filius meus Amedeus et omnes alii . Giroldus et filius meus Aymo et omnes alii . Humbertus nepos illorum . donamus atque laudamus predicte ecclesie Sancti Johannis evangeliste et Sancte Marie de Bellavalle domino Petro priori ejusdem loci quicquid habebamus vel habere videbamus apud valonem in montibus in planis in silvis in aquis in pratis in pascuis in vallibus . Quam donationem si quis filiorum sive parentum nostrorum infringerit vel infringere temptaverit cum Dathan et Abiron habeat portionem . Hanc laudationem fecerunt similiter filii Ludovici de Baleysone . Testes sunt Fulgerius prior Thononensis . Rolandus prior de Bellavalle . Nicholaus monachus . Cono presbiter . Brocardus secretarius.

VI

Donation faite par Giraud de Langin au prieuré de Bellevaux.

(1138 environ.)

Donationem inperpetuum valituram atque duraturam facio pro redemptione animε meε fratribus apud Sanctum Johannem de Gebennis Deo servientibus Giraudus de Langino dono

atque laudo predicte ecclesie Sancti Johannis evangeliste et Sancte Marie de Bellavalle domino Petro priori ejusdem loci et Rolando priori de Bellavalle . et ipsi dederunt de elemosinis ecclesie Sancte Marie de Bellavalle illi Giraudo cxxiij solidos . quicquid habebam vel habere videbar apud Valonem in montibus in planis in silvis in aquis in pratis in pascuis in vallibus . Quam donationem si quis parentum nostrorum infringerit vel infringere temptaverit cum Dathan et Abiron habeat portionem . Testes sunt Petrus prior Sancti Johannis . Rolandus prior de Bellavalle . Johannes monachus Sancti Johannis . Pontius monachus . Anselmus prior Fillinci . Vulliermus de Compesio . Petrus de Crusiliis .

VII

Donation d'Aymon de Faucigny à l'abbaye d'Aulps. Plusieurs membres de la famille du donateur interviennent à l'acte.

(1140)

In nomine Sancte et individue Trinitatis amen . Quia labilis est hominum memoria ego Aymo de Fulciniaco volo scripto teneri donum quod feci Deo et beate Marie et ecclesie alpensi per manum domini Vulliermi ejusdem ecclesie abbatis . Notum igitur sit omnibus quod ego Aymo laudantibus fratribus meis Arducio gebennensi episcopo . Radulfo . Guidono. Raymondo dedi supradicte ecclesie absque ulla retentione perpetuo possidendam alpem que vocatur Dietma . insuper omnia pascua in omni terra mea tam in planis quam in nemorosis . ita ut monachorum alpensium quecumque animalia libere et absque ulla exactione pascantur ubicumque voluerint etiam porci absque passonagio . Volens etiam eorum quietem meis prodesse dedi et concessi ut ubicumque aliquid in omni potestate mea sive in agris sive in vineis sive in pratis possident omnino libere et absque ulla decimarum exactione

deinceps perpetuo possideant. Hujus donationis testes sunt. Radulfus frater meus. Raymondus patruus meus. Ludovicus de Conflens. Guillermus filius Guidonis de Lucingio. Petrus et Anselmus filii Pontii de Losserio. Petrus de Texeria et Petrus filius ejus. Guillermus de Sallanchia. Albericus frater ejus. et Saracenus. Actum est anno ab incarnatione Domini m°. c°. xl°.

VIII

Guillaume de Grésier, fils de Rodolphe de Faucigny (Rodolphe l'Allemand), du consentement de sa femme Agnès et de son frère Rodolphe damoiseau (Rodolphe de Lucinge), confirme en faveur de l'abbaye d'Abondance une donation faite à ce monastère par Emma, sa mère.

(1180)

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Ne per oblivionem bene gesta amittantur scripture commendanda sunt. Proinde omnibus notum fieri volumus quod Willelmus miles filius Rodulfi cognomente Alamant. quicquid in terra de Jussie quam terminat ex una parte villa que dicitur Carraz ex altera vero villa que appellatur Presingium habere videbatur. quam a Valterio milite de Crusilia Nicolaus de Presingio cum fratribus suis in feudum a priscis temporibus tenuerat. Deo et beate Marie in loco cui dicitur de Abundancia servientibusque in perpetuum possidendam cum pratis et arboribus per manum venerabilis Arducii gebennensis episcopi libere donavit. laudante et concedente matre sua Emma nomine ex cujus parte predictus Willielmus jure hereditario prefatam terram possederat. et laudante et concedente uxore sua nomine Agnes. et laudante et concedente fratre suo Rodulfo domicello. Et ut pacis et dilectionis firma teneretur pactio de bonis domus Abundancie jam dictus Williel-

mus iv libras bone monete gebennensis monete habuit. et frater ejus Rodulfus ij solidos. et Nantelinus miles de Arsenand iij solidos in cereis. Prima hujus doni laudata concessio facta est a matre sua Emma in villa que dicitur Marnaz die veneris sub arbore nuce et ab uxore sua Agnete. huic donationi testes habiti sunt. Girardus Carterius. Aymo de Blaisie. et Nantelinus de Arsenand. Secunde autem donationi et concessioni. a jamdicto Willielmo et fratre suo Rodulfo. Gebennis in manu gebennensis episcopi Arducii facte et in manu Giroldi abbatis abundantini. Testes legitimi affuerunt. Gaufridus abbas Altecombe. Joannes abbas Bonimontis. et Willielmus abbas de Cheyseriaco. Petrus de Tolnay canonicus abundantinus. Nicholaus conversus. et magister Willielmus de Marlens. et quicumque in prima donatione a dominabus apud Marnaz facta nominati sunt. Facta est autem hec charta Alexandro papa presidente. apostolatus sui anno xxi°. Frederico Augusto imperatore. luna xiª.

IX

Aymon, seigneur de Faucigny, confirme les donations rapportées ci-dessus, nos I, II, III, IV.

(1188)

In nomine patris et filii et spiritus sancti amen. Ego Aymo dominus de Fulciniaco filius Henrici dona avi mei et fratrum suorum et aliorum nobilium virorum videlicet Boniparis filii Valterii Montisfalconis Vuidonis Josserandi et Torrentii filiorum Ruritii de Turre et Dodonis de Salatio laudo et confirmo que domui de Alpibus dederunt in territorium de Megevola in allodium. Hoc allodium his terminatur terminis. ab aqua que dicitur Servillium et a rupe que dicitur Trappa in longum usque ad montem de Gembaz a dextris et sinistris usque ad summitates montium. Hec dona predictorum nobilium.

rogatu Vullielmi novi abbatis et fratrum suorum. pro remedio anime mee et antecessorum meorum. sub protectione et defensione mea suscepi taliter ut si aliquis aliquando aliquid forifecerit ad me recurrant et ego pro viribus meis ultor existam. Hec dona predictorum nobilium laudo et confirmo et sigilli mei impressione corroboro et testes idoneos pono videlicet Radulfum de Gresie et Radulfum filium ejus et Radulfum de Toirii et Petrum senechalcum de Alingio Vullielmum Boegio et Girardum vicedominum et duos fratres Radulfum et Riferium de Sancto Jorio villicos meos. Actum est hoc anno ab incarnatione Domini m°. c°. lxxxviij°. indictione vj epacta xx^a. Clemente summo pontifice. Frederico imperatore

X

Gautherin, seigneur d'Aix, donne à l'abbaye d'Aulps une terre sise proche du château de Cessens, in pago albanense.

(1121 environ.)

In nomine Domini ego Galterinus de Aquis dono Deo et beate Marie alpensi ac domino Warino ejusdem ecclesie abbati terram quamdam que vulgo quondam Furnalus vocabatur et nunc Comba vocatur sitam in pago albanense in monte castri illius quod vulgo Sexent nuncupatur pro anima mea et omnium antecessorum meorum et filii Galterini. Rodulfus de castro fulciniaco cum uxore et patre et fratribus et filiis laudavit.

XI

Thomas, comte de Savoie, approuve une donation faite au prieuré de Bellevaux, par Girold, seigneur de Margencel.

(Entre 1188 et 1233.)

Ego Thomas mauriannensis comes laudo et concedo elemosinam vineam videlicet quam dominus Giroldus de Margencel dedit domui de Bellavalle in proprium allodium omni tempore.

XII

Rodolphe de Lucinge, du consentement de Marguerite, sa femme, et de Guillaume et Aymon ses fils, rétrocède à l'abbaye d'Aulps certaines terres que ce monastère lui avait données.

(1229)

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris. quod dominus Rodulfus de Lucingio miles. consensu et voluntate uxoris sue Margarite et filiorum suorum Villielmi et Aymonis. dimisit et concessit libere et quiete domui alpensi post obitum suum quicquid dicta domus eidem Rodulfo dederat in loco qui dicitur Chastelar itaquod eadem domus alpensis dictum locum libere habeat et eo utatur prout libuerit post decessum ejusdem Rodulfi et etiam antea si forte dimiserit locum illum. Hoc autem factum est in manu Petri abbatis alpensis. apud Lucingium. anno Domini m°. cc°. xxix°.

XIII

Accord entre l'abbaye d'Aulps et les fils de Rodolphe de Thoire, au sujet du rachat de certaines dîmes.

(1235)

Ego P. abbas alpensis cisteriensis ordinis notum facio universis. quod cum ego accepissem jamdudum decimas quas filii domini Rodulfi dicti de Thoria habebant intra Clusas pro quinquaginta libris gebennensis monete sicut in litteris super hoc confectis plenius continetur. ego promisi venerabili patri et domino. Aymoni. Dei gracia gebennensi episcopo. quod quoties dictas decimas voluerit redimere ante Pentechostem

proximam . denarios ab ipso recipiam semper libenter et hoc promisi domino jamdicto de mandato dictorum filiorum dicti domini Rodulfi de Thoria . qui promiserunt dicto domino episcopo quod si dictas decimas redimeret eorum fidejussores quos jam dederunt . dominum scilicet Vullielmum de Greysier et dominum Rodulfum de Lucingio ei darent qui eodem modo quo jam tenebantur ei tenerentur . Et in horum testimonium de mandato dictorum filiorum domini Rodulfi de Thoria sigillum meum apposui huic carte . et prior Repausatorii suum similiter de mandato ipsorum . Actum anno Domini m°. cc°. xxxv°. mense aprili . apud Viuz en Salaz .

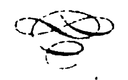
XIV

Vente d'immeubles faite par Guillaume, Pierre, Rodolphe et Raymond de Bracorens à l'abbaye d'Aulps.

(1289)

Nos officialis curie gebennensis notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod coram Nicolao de Alingio notario publico jurato curie nostre a nobis ad hoc specialiter destinato cui quantum ad hoc vices nostras commisimus et committimus constituti Willelmus Petrus Rodulphus et Reymondus de Brescurens fratres filii quondam Girodi de Brecurens domicelli scientes et spontanei vendunt concedunt et tradunt titulo venditionis inperpetuum religioso viro Johanni abbati de Alpibus ementi et recipienti nomine et vice alpensis ecclesie et totius conventus dicti loci pro precio octo librarum decem solidorum bonorum gebennensium et octo cuparum boni bladi ad mensuram de Thonons...... *(Suit la désignation des biens vendus.)* Dantes cedentes et quitantes supradicti fratres venditores pro remedio anime sue et antecessorum suorum prefate ecclesie de Alpibus et ejus servitoribus valo-

rem que est in dictis rebus venditis supra precium superius declaratum . Juraverunt si quidem supra sancta Dei evangelia predicti fratres contra dictam venditionem donationem et quitationem de cetero non venire . Renunciando in hoc facto exceptioni dicti precis non habiti non recepti spei future traditionis doli mali rei et in factum in mense et inofficiose donationi et omni auxilio et beneficio tocius juris canonici et civilis........... Datum die martis ante festum beati Georgii . anno Domini m°. cc°. lxxxix°.



QUELQUES DÉTAILS

SUR LES CIRCONSTANCES

DE LA SUSPENSION D'ARMES

CONCLUE A CHERASCO

dans la nuit du 26 au 27 avril 1796

ENTRE LE GÉNÉRAL BONAPARTE ET LES COMMISSAIRES DU ROI DE SARDAIGNE

PAR

LE MARQUIS HENRI COSTA DE BEAUREGARD

ALORS COLONEL, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DANS L'ARMÉE PIÉMONTAISE

Lu à l'Académie, dans la séance du 7 juillet 1854, par M. le marquis Léon Costa de Beauregard, petit-fils de l'auteur.

Après les journées de Montenotte, de Cosseria et de Dego, qui préparèrent les rapides succès de Bonaparte, en renversant devant lui les premiers remparts de l'Italie, les troupes du roi de Sardaigne, réunies à Ceva, sous le commandement du général autrichien Colli, se trouvèrent complètement séparées de l'armée impériale, et dès lors elles durent tirer toutes leurs ressources d'elles-mêmes. Les sites qu'elles avaient à défendre étaient à la vérité très avantageux ; mais la force réelle de cette armée ne s'élevait pas à 25,000 hommes, et les armées françaises des Alpes et d'Italie, alors entièrement tournées contre ce corps isolé, avaient 96,939 hommes sous les armes, ainsi que le prouve le dernier grand rapport du ministre de la guerre Pétiet au Directoire exécutif.

A cette supériorité de nombre, si l'on ajoute l'ascendant que devaient donner au général français des troupes exaltées par plusieurs victoires consécutives, et la vigueur d'un plan offensif préparé longtemps d'avance et tracé des mains de Carnot, on s'étonnera moins de nos malheurs.

La funeste journée de Mondovi fit perdre au roi toute la partie du Piémont qui s'étend à droite de la Stura; les pertes qu'essuyèrent nos troupes dans cette occasion, et les garnisons qu'il fallut jeter dans les places fortes, réduisirent à 16 ou 17,000 hommes la force réelle en état de tenir la campagne. Telle était la situation de l'armée du roi lorsqu'elle se replia sur Fossano. Beaulieu venait d'écrire que, battu lui-même quatre fois dans cinq jours, il ne fallait plus compter sur son assistance, et qu'il se retirait sous Alexandrie. Le général Colli en même temps recevait de Turin l'ordre formel de ne pas compromettre l'armée, de couvrir la capitale et de proposer au chef de l'armée française une suspension d'armes, tandis que des plénipotentiaires qui venaient de partir pour Gênes traiteraient des préliminaires de la paix.

Bonaparte n'eut garde de rejeter une ouverture qui devait lui aplanir tant d'obstacles et lui épargner tant de lenteur dans l'exécution de son dessein de frapper d'un coup mortel la coalition en Italie.

Son premier aide-de-camp, Murat, apporta le 28 au soir, à Fossano, les dures conditions auxquelles le vainqueur consentait à suspendre le cours rapide de ses opérations contre nous. Ces conditions, présentées sous la forme d'un ultimatum, non-seulement obligeaient le roi à déposer les armes, mais le mettaient immédiatement et par le fait dans une dépendance dont il ne pouvait se tirer qu'en devenant l'allié de ses ennemis actuels.

Pendant que l'on controversait à Turin sur les propositions du vainqueur, Bonaparte, pour y donner plus de poids, fit un mouvement décisif; il porta rapidement trois têtes de colonnes sur Alba, sur Cherasco et sur Fossano. La prise d'Alba répandit l'effroi jusqu'aux portes de la capitale; l'arrière-garde de l'armée fut obligée d'évacuer Fossano. Un corps volant d'environ 2,000 hommes, sous le commandement du brigadier Brempt, ne se croyant pas assez fort pour s'y renfermer et y soutenir un siége, repassa sur la gauche de la Stura, suivant l'ordre qu'il en avait reçu, et l'ennemi entra sans résistance dans la ville. Mais à peine la division de Brempt était-elle sur les hauteurs de Brà, qu'un courrier de Beaulieu vint annoncer que ce général s'était subitement décidé à dégager Cherasco, qu'il marchait avec la plus grande hâte, et que son avant-garde était déjà à Nice de la Paille.

Sur cet avis, le général Colli ordonna au corps de Brempt de rentrer dans Cherasco, et il se mit lui-même en marche avec toute l'armée pour l'y soutenir; mais il n'était plus temps: un moment d'indécision avait fait perdre cette place importante. Pour la reprendre, il aurait fallu l'assiéger. Beaulieu, informé que cette forteresse était au pouvoir des Français, rebroussa chemin, et l'armée du roi n'ayant plus un moment à perdre pour prévenir l'ennemi sur les collines de Montcalier, vint occuper le camp de Carmagnola.

Ce fut là que le marquis de Sommariva, aide-de-camp de S. A. R. le duc d'Aoste, apporta, le 26, à deux heures après midi, l'ordre exprès du roi de conclure la suspension d'armes. Le lieutenant-général baron de La Tour et le colonel marquis Costa, chef de l'état-major général de

l'armée de Colli, étaient désignés par S. M. pour remplir cette commission.

Ils partirent sur-le-champ pour se rendre à Cherasco auprès de Bonaparte. Le chevalier de Seyssel, capitaine dans Savoie-Cavalerie, se joignit à eux près de Sommariva. L'avant-garde ennemie s'étendait jusqu'au village de Sanfré; ses feux éclairaient la plaine et la colline, et ce fut à leur clarté que les commissaires s'avancèrent jusqu'à Brà. Là commandait le général Masséna, chef de l'avant-garde; ils en furent accueillis avec honnêteté, et passèrent avec lui trois quarts d'heure, employés à préparer une escorte de hussards, qui les accompagna jusqu'à Cherasco, jointe à celle qui les avait suivis du camp de Carmagnola. Ils arrivèrent dans la ville de Cherasco à dix heures et demie du soir et descendirent au quartier-général, établi dans le palais de M. le comte Salmatoris; aucune garde n'en défendait les abords, la maison était presque sans lumières, on ne voyait que quelques soldats endormis sur le seuil de la porte et sur les marches de l'escalier : point de chevaux, de fourgons ni de mulets d'équipage, point de domestiques. Le silence et le calme paraissaient régner dans le reste de la ville. Après quelques recherches et quelques moments d'attente parut un jeune homme attaché à l'état-major; il introduisit les commissaires du roi dans une chambre à recevoir, où était allumé un grand feu, et alla avertir le général de division Berthier, chef de l'état-major, qui ne tarda pas à paraître. Après s'être informé du sujet qui amenait les commissaires, il passa dans la chambre voisine où reposait le général en chef, et y resta enfermé avec lui plus d'une demi-heure. Enfin Bonaparte parut; il était en uniforme de général commandant et botté, mais sans

sabre, sans chapeau et sans écharpe. Son maintien était grave et froid ; il écouta en silence le préambule du général piémontais, et parut peu touché de l'onction qu'il s'efforçait de mettre dans son discours. Pour toute réponse il lui demanda s'il n'avait pas copie des conditions qu'il avait proposées ; si ces conditions n'avaient pas été acceptées purement et simplement par le roi ; et sur quelques plaintes de la dureté de ces mêmes conditions, il ajouta : « Depuis que je les ai offertes, j'ai pris Cherasco, « j'ai pris Fossano, j'ai pris Alba ; je ne renchéris point « sur mes premières demandes, vous devriez me trouver « modéré. »

Sur la crainte témoignée que Sa Majesté ne fût forcée peut-être, vis-à-vis de ses alliés actuels, à quelque mesure contraire à la délicatesse et à la loyauté [1], Bonaparte s'écria d'un ton solennel : « A Dieu ne plaise que j'exige « de vous rien de contraire aux lois de l'honneur ! »

Le général baron de La Tour s'efforçant de démontrer le peu d'utilité que l'armée française retirerait de certaines concessions exigées, et surtout du passage du Pô sous Valence, il répliqua avec un peu d'aigreur et d'ironie : « Ma république, en me confiant le commandement « d'une armée, m'a cru assez de discernement pour juger « de ce qui convient à ses intérêts, sans que j'aie à re« courir aux conseils de mon ennemi. »

A part ce léger sarcasme, où son ton s'éleva et parut amer et dur, Bonaparte fut constamment froid, poli et laconique dans cette première partie de la conférence qui précéda la rédaction des articles.

[1] Le baron de La Tour parut craindre qu'on n'exigeât de lui de livrer le corps auxiliaire autrichien.

Il était près d'une heure après minuit ; il tira sa montre, et voyant que la discussion se prolongeait sans amener rien de décisif : « Messieurs, dit-il aux commissaires, « je vous préviens que l'attaque générale est ordonnée « pour deux heures, et que si je n'ai pas la certitude que « Coni sera remis entre mes mains avant la fin du jour, « cette attaque ne sera pas différée d'un instant. Il pourra « m'arriver, ajouta-t-il, de perdre des batailles, mais « on ne me verra jamais perdre de moments par con- « fiance ou par paresse. »

Il fallut se mettre à écrire ; les conditions de la suspension d'armes furent rédigées d'après la minute apportée à Fossano par Murat, à quelques développements et quelques différences près. A peine fut-on d'accord, que le chevalier de Seyssel partit pour Turin en toute diligence pour en porter la nouvelle au roi, et obtenir de S. M. l'ordre aux commandants des places de sûreté de les remettre aux troupes françaises. De son côté, Bonaparte expédia le contre-ordre de l'attaque générale qui devait avoir lieu dans la nuit. Tout le temps que durèrent les discussions il n'y eut dans la chambre que Bonaparte, Berthier et les commissaires du roi. Un jeune adjoint à l'état-major servit de secrétaire lorsqu'on en vint à la rédaction. Le général baron de La Tour ayant alors demandé du café, Bonaparte ordonna qu'on en cherchât dans la ville ; il tira lui-même deux tasses de porcelaine d'un petit nécessaire de voyage qui se trouvait sur un sopha avec ses armes ; mais n'ayant pas de cuillères à café, on servit des cuillères de cuivre jaune à l'usage des soldats.

Après la signature des articles parurent Marmont, Murat, le général d'Espinoi et deux ou trois officiers de

l'état-major. Les commissaires piémontais furent invités à passer dans la salle à manger, où sur une table chargée d'une multitude de flambeaux se trouvait préparé une espèce de déjeuner ou *médianoche*. La pièce du milieu était une jatte de bouillon de tablettes ; il y avait de plus deux ou trois plats de viande grossière prise vraisemblablement chez les vivandiers, quelques entremets fort médiocres et du pain de munition. Le plat le plus apparent était une pyramide de *gimblettes* que les religieuses de Cherasco avaient offertes au vainqueur à son arrivée. Plusieurs bouteilles de vin de l'Astesan garnissaient les grands vides de cette table.

Le repas dura peu ; la conversation devint ensuite plus intéressante : Bonaparte fut moins réservé dans ses discours et laissa échaper plusieurs traits pleins de sens et de force ; il parla des événements des jours précédents d'une manière fort ouverte. Il blâma lui-même l'attaque inutile et meurtrière du château de Cosseria, où il avait eu 900 hommes et trois généraux tués ou blessés, pour s'emparer d'un poste dont l'importance n'était que momentanée, qui devait tomber un jour plus tard, et contre lequel ses efforts furent vains. Il rejeta cette faute sur l'impatience où il était de séparer l'une de l'autre les armées autrichienne et piémontaise, auxquelles ce poste servait d'anneau de liaison. Il insista sur l'avantage de frapper à coups précipités un adversaire indécis et lent. Il dit qu'en 1794, commandant l'artillerie de la colonne du général Dumorbion, qui s'avança jusqu'à Dego, il avait conçu et proposé le même plan d'attaque qui venait de lui réussir si complètement dans les journées du 12 et du 16 mai ; mais que ce plan fut alors rejeté par un conseil de guerre. Il fit à ce sujet, sur les conseils de

guerre en général, des réflexions lumineuses, protestan que jamais rien ne serait décidé par cette voie dans une armée dont il aurait le commandement. « Un conseil de « guerre, dit-il, n'est convoqué que lorsqu'il s'agit de « prendre un parti lâche et d'en atténuer le blâme en le « partageant entre plusieurs. » Il releva les avantages de la vive impulsion qu'il avait su donner aux troupes françaises, de l'exaltation et de la confiance dont ses soldats étaient remplis. Il parla de la discipline qu'il exigeait d'eux, entre autres du châtiment d'un soldat coupable de violence envers une femme, et qu'il avait fait fusiller la veille.

Il parut surpris de la médiocrité de Beaulieu, et rendit justice à la valeur des troupes piémontaises ; il loua notre position de la Bicoque et nos deux mouvements du 17 et du 21, puis il ajouta : « Vous vous êtes tirés deux fois très « adroitement de mes griffes. » Il blâma l'usage des Autrichiens de surcharger d'équipages leurs armées, et pour prouver à quel point il avait su s'affranchir lui-même de tout embarras assujétissant, il passa avec un des commissaires[1] dans la chambre voisine, où il lui montra un mince porte-manteau qui composait tout son équipage, avec le nécessaire dont nous avons parlé, et la carte du Piémont par Borgogno. « J'avais bien plus de superfluités « dit-il, pendant que j'étais simple officier d'artillerie que « depuis que je suis général commandant. » Ensuite il s'accouda sur le balcon d'une fenêtre pour voir naître le jour, et continua de causer avec le même commissaire pendant plus d'une heure ; il s'étendit alors de la manière la plus intéressante sur la position actuelle du Piémont

[1] Le colonel Costa.

sur les changements nécessaires qu'amèneraient dans la politique de ce pays les événements de la guerre actuelle; il se montra assez instruit de son histoire et de ses intérêts. Il parla de la détermination fixe prise par lui, dès le moment où il avait été investi du commandement de l'armée d'Italie, d'accabler à tout prix le roi de Sardaigne, convaincu qu'il n'y avait pas d'autres moyens de le détacher de la cause des coalisés, et il blâma le nouveau gouvernement français de s'être aliéné ce prince et de l'avoir forcé, contre son propre intérêt, à se jeter sans réserve et sans condition dans les bras de la ligue.

Il dit formellement qu'en l'obligeant aujourd'hui à se séparer de cette même ligue, il croyait avoir frappé le coup décisif qui dissoudrait la coalition en Italie. « Monsieur de Beaulieu, ajouta-t-il, ne peut plus m'arrêter « jusque sous les murs de Mantoue; il doit s'attendre à « avoir toujours dans les flancs mon armée victorieuse. » Il compara la manœuvre qu'il avait employée pour nous séparer des Autrichiens et pour battre successivement leurs troupes et les nôtres, au combat du plus jeune des Horaces séparant ses trois adversaires pour les affaiblir et les vaincre l'un après l'autre. Il présenta d'une manière effrayante les mesures qu'il avait prises d'ailleurs pour que sa proie ne pût lui échapper. Pendant que l'armée d'Italie traversant l'Appenin poussait les troupes sardes de front, l'armée des Alpes devait tomber sur leur flanc, débouchant à la fois par les vallées de la Maïra, de Vraïta et de Stura. Des explosions révolutionnaires devaient éclater de toutes parts dans l'intérieur. Il insista sur ce dernier point. « Votre pays, dit-il, est entièrement miné. » Et il ajouta qu'il avait trouvé à Gênes une somme de 700,000 liv. en numéraire, consignée par des révolution-

naires cachés, Lombards et Piémontais, à l'effet de favoriser les progrès de l'armée française.

Sur cela, le commissaire avec lequel il s'entretenait hasarda de lui dire : « Pourvu de tant de moyens, de « force et de génie, vous dédaignez sans doute des armes « aussi viles ; vous faites peu de fonds sur des traîtres, « et vous ne voudriez pas associer des scélérats à la « gloire de vos triomphes. »

Il sourit et répondit vivement : « Si le sort des armes « eût été favorable aux coalisés et que vous eussiez « pénétré en France, comme nous avons pénétré en « Italie, auriez-vous négligé de vous prévaloir du mé- « contentement intérieur qui fermente partout dans nos « départements comme dans vos provinces ? Le droit de « la guerre, continua-t-il, n'autorise peut-être pas à faire « à son ennemi tout le mal qu'on peut lui faire, mais il « prescrit de ne négliger aucun des avantages qu'on peut « prendre sur lui pour l'abattre et le garrotter. »

En général, les discours de Bonaparte étincelaient de clarté ; ils étaient concis, nerveux, pleins de force et de raison, mais ils manquaient de chaleur et de sentiment. L'impression qu'on éprouvait auprès de ce guerrier jeune, et dès son début si surchargé de gloire, était une admiration pénible. L'esprit était ébloui de la supériorité de ses talents, mais le cœur restait oppressé ; on cherchait vainement en lui des traits de cette magnanimité généreuse qui va au-devant de la confiance et qui forme le plus beau trait du caractère des héros.

Il fit au même commissaire différentes questions sur les ressources du Piémont, sur ses savants, sur ses artistes, et il était aisé d'apercevoir qu'il avait déjà reçu à cet égard des renseignements assez étendus. « J'avais envie

« dit-il, d'exiger, dans le traité que nous venons de « conclure, un fort beau tableau de Gérard Dow, que « possède le roi de Sardaigne, et qui passe pour le chef-« d'œuvre de l'école flamande[1]; mais je n'ai su comment « placer ce tableau dans un armistice, et j'ai craint qu'il « n'y parût une nouveauté bizarre, surtout ayant la « forteresse de Coni pour pendant. »

Ses questions eurent ensuite pour objet la réputation dont jouissaient les gens en place à Turin, celle des généraux, leurs talents, leur âge, le caractère même du roi et des princes royaux, et il ne parut ni surpris ni blessé de ne recevoir que des réponses évasives. A propos de l'âge des généraux piémontais, il dit que lui-même, à cette époque, n'avait pas 27 ans encore, et que cependant il n'était pas le plus jeune des généraux en chef de la république, et il ajouta ces paroles remarquables : « Il est presque indispensable d'être jeune pour com-« mander une armée ; il faut, pour cette tâche éminente, « tant de bonheur, d'audace et d'orgueil ! »

Le général Alexandre Berthier, avec lequel le même commissaire s'entretint plusieurs fois dans le cours de cette longue et mémorable nuit, parlait avec plus de réserve que le général commandant ; il montrait dans ses discours plus de douceur et d'aménité, et faisait admirer un grand sens joint à beaucoup de lumières. Il parla de Bonaparte avec éloges, mais point en courtisan, et traita tous les autres sujets avec autant d'adresse que de simplicité apparente.

Salicetti parut à six heures ; le traité lui ayant été

[1] Le tableau de la *Femme hydropique*, qui depuis a été acquis au Musée du Louvre.

communiqué, il eut l'air d'en trouver les conditions trop modérées ; mais sous son masque sévère on démêlait sa joie d'un événement si favorable à l'accomplissement de ses desseins sur l'Italie.

A sept heures, le comte de Luzerne étant arrivé avec les ordres du roi, fut destiné à conduire à Coni la garnison française ; après quoi les commissaires repartirent pour Carmagnola. Bonaparte et tout son état-major les accompagnèrent jusqu'à leur voiture avec les démonstrations les plus amicales, un détachement de dragons suivit le carrosse jusqu'à Sanfré. Le jour éclairait alors les troupes au bivouac de l'avant-garde française, tout y présentait l'aspect du plus grand délabrement ; on n'y voyait point de canons, les chevaux y étaient rares, maigres, harassés ; mais le sentiment de la victoire réparait tout. Le maintien du soldat exprimait une espèce d'indifférence leste et gaie ; la vue d'un général parlementaire qui venait de traiter la paix semblait ne leur inspirer que peu d'intérêt et de curiosité. Il en était de même des officiers, dont les manières désinvoltes tenaient le milieu entre le cynisme moderne et l'ancienne courtoisie française.

Parmi les personnages qui avaient été en vue dans les différentes scènes qu'on vient de décrire, Bonaparte seul annonçait ces habitudes et cet air d'aisance que donne l'usage du grand monde. On ne s'attachera pas à peindre sa figure, son portrait est partout, et peu d'hommes célèbres ont été peints, gravés et modelés aussi souvent et avec autant de ressemblance. Ses cheveux châtains étaient liés en queue : il les portait sans poudre et descendant fort bas sur le front et les côtés de son visage ; ses yeux étaient rouges et fatigués ; il avait cette carnation égale et blême que les physiologistes attribuent aux tem-

péraments mélancoliques, et qui, suivant eux, est l'annonce des plus grandes facultés de l'âme. Enfin, comme on l'a déjà dit, il manquait entièrement d'aménité et de grâce. Son action et ses discours portaient toujours l'empreinte d'une fierté amère ; sa supériorité se faisait toujours sentir, toujours elle mettait mal à l'aise. Le colonel marquis Costa, auquel Bonaparte adressait un compliment flatteur en lui serrant et secouant la main à la manière des Anglais, au moment de leur séparation, rendit avec assez de vérité les sentiments pénibles qu'il avait éprouvés : « Général, répondit-il, que ne peut-on vous aimer « autant qu'on est forcé de vous admirer ! »

CONDITIONS DE LA SUSPENSION D'ARMES

ARRÊTÉE A CHERASCO.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

De Cherasco, ce 8 floréal.

1° Toutes les hostilités cesseront entre l'armée française en Italie et l'armée du roi de Sardaigne, à dater du jour où les conditions ci-dessous seront remplies, jusqu'à cinq jours après la fin des négociations qui s'entament pour parvenir à une paix définitive entre les deux puissances.

2° L'armée française restera en possession de ce qu'elle a conquis le long de la Stura, depuis Demont jusqu'à Alexandrie.

3° La ville et la citadelle de Coni seront remises entre les mains des troupes françaises, ainsi que la ville et la citadelle de Tortone, avec l'artillerie, munitions de guerre et de bouche qui s'y trouvent.

4° Si la ville et la citadelle de Tortone ne pouvaient pas être remises de suite entre les mains des Français, on remettra provisoirement celle d'Alexandrie.

5° Les troupes françaises auront la faculté de passer le Pô à Valence. Les États du roi de Sardaigne, jusqu'à ce que les troupes autrichiennes aient évacué son territoire, seront regardés comme neutres, et le passage sera accordé à l'armée française pour aller en Lombardie et aller attaquer l'armée de l'empereur dans la position qu'elle se trouverait occuper.

6° Il sera accordé le passage par le chemin le plus court aux courriers extraordinaires et aides-de-camp que le général en chef de l'armée française voudrait envoyer à Paris, ainsi que pour le retour.

7° Toutes les troupes, officiers et équipages de guerre à la solde du roi de Sardaigne, qui font partie de l'armée autrichienne en Italie, seront compris dans ladite suspension. Le roi de Sardaigne gardera en ôtage les Autrichiens qu'il aurait dans son armée.

8° La citadelle de Ceva sera rendue, ou l'armée sera maîtresse de continuer le siége de cette forteresse.

Signé : BONAPARTE.

NOTE

SUR

LES COQUILLES PERFORANTES

DU BASSIN DE CHAMBÉRY

PAR M. L'ABBÉ VALLET

PROFESSEUR DE PHYSIQUE AU GRAND-SÉMINAIRE.

Les mollusques appelés *lithophages* ou *coquilles perforantes*, habitent, comme on sait, sur la plupart des rivages de la Méditerranée et de l'Océan ; les cavités cylindriques au fond desquelles ils vivent, sont pratitiquées à la hauteur du balancement des marées ordinaires, de manière à recevoir chaque jour, à heure fixe, la provision d'animalcules et de substances nutritives nécessaires au développement de l'animal.

Le niveau d'habitation étant bien déterminé pour les *lithophages* de la faune actuelle, il devient très important d'étudier, au point de vue géologique, les traces qu'ils peuvent avoir laissées sur les couches de nos montagnes,

dans les époques antérieures, parce que les lieux où ces animaux ont vécu, étaient très certainement des rivages de mer.

Leur présence servira, par conséquent, à marquer le passage d'une formation à une autre, ou tout au moins à constater des faits géologiques d'un grand intérêt. C'est ainsi que les traces nombreuses laissées par les *lithophages* sur les colonnes du temple de Sérapis, à Pouzzoles, ont fait reconnaître que le sol de la Campanie a éprouvé durant l'époque actuelle un mouvement oscillatoire dont l'amplitude peut être évaluée à cinq ou six mètres.

Dans les environs de Chambéry, de nombreuses couches à *lithophages* ont été signalées par les géologues de la Savoie: au col du Mont-du-Chat, à Montagnole, à Saint-Saturnin dans le calcaire jurassique; à Hautecombe dans le néocomien supérieur; au Bourget, à la Motte, à Bissy dans les conglomérats tertiaires. Ces localités furent donc anciennement et à différentes époques des rivages de mer, les unes de la mer néocomienne, les autres de la mer tertiaire:

De là, des inductions pleines d'intérêt pour l'histoire géologique de notre pays. En effet, dans une des localités indiquées plus haut, à Hautecombe, près de la fontaine intermittente, on observe des bancs de calcaire à *chama* tout criblés de cavités cylindriques qu'habitaient autrefois les *lithophages*, et qui sont maintenant remplies par la matière siliceuse des bancs de molasse marine, placés immédiatement au-dessus; c'était donc là un rivage de la mer au sein de laquelle s'est effectuée la sédimentation de la molasse; les couches du néocomien supérieur s'élevaient déjà au-dessus des eaux, et sur

une zône de 2 ou 3 mètres, elles étaient peuplées de coquilles perforantes. De même, les vestiges innombrables que ces animaux ont laissés sur les galets qui composent les conglomérats du Bourget, de la Motte, de Saint-Thibaud de Couz[1], nous autorisent à supposer que ce rivage s'étendait à tout le versant oriental de la montagne qui ferme à l'ouest le bassin de Chambéry. Ces galets, en effet, n'ont pas une origine erratique, comme ceux des dépôts diluviens; leur nature minéralogique, leur forme arrondie, l'uniformité avec laquelle ils sont perforés sur toute leur surface, la position qu'ils occupent, tout porte à croire qu'ils se sont détachés des flancs de cette montagne, et que le lieu où ils sont tombés était une plage où ils ont été roulés et perforés, avant d'être enveloppés dans la matière sableuse qui leur sert de ciment.

Or, le même conglomérat et les mêmes galets se trouvent sur le revers occidental de la même montagne, un peu au-dessus du village d'Aiguebelette, et au pied d'une colline appelée *Terre-Rouge*, à cause des marnes tertiaires rouges dont elle est formée en grande partie.

Aiguebelette était donc aussi un rivage à la même époque, et, par conséquent, la montagne qui s'étend de Chanaz aux Echelles devait former une île étroite et allongée dans les eaux de la mer tertiaire, pendant que se déposaient ces assises puissantes de molasse qui remplissent les deux vallées longitudinales et parallèles situées à ses pieds.

[1] Dans cette dernière localité, le poudingue repose sur les couches de la craie blanche, qui ont été perforées par les *lithophages* comme les couches néocomiennes à Hautecombe.

C'est là un fait qu'une observation attentive ne permet pas de révoquer en doute, et qui suffirait seul, à défaut d'autres preuves, pour établir que le relief actuel de notre sol n'est pas le résultat d'un bouleversement unique, mais de plusieurs soulèvements ou affaissements qui se sont succédé à de grands intervalles. Car, si d'un côté il est démontré, par la seule inspection des galets et des rochers perforés, que le calcaire néocomien et à plus forte raison le jurassique supérieur qui constitue l'axe de la montagne d'Epine, étaient déjà soulevés à l'époque où se déposaient les terrains tertiaires, il n'est pas moins certain d'un autre côté que cette même montagne a éprouvé depuis lors un nouveau soulèvement, puisque les couches de molasse qui se sont déposées à ses pieds, dans une position à peu près horizontale, se trouvent aujourd'hui fortement redressées, et présentent dans quelques points une inclinaison de 50° et même de 60°.

L'étude des localités où se rencontrent les poudingues tertiaires m'a fait reconnaître que ces masses puissantes de débris correspondent toujours à une dégradation dans la montagne qui les domine. Ainsi, au Bourget, le néocomien supérieur manque sur une assez grande étendue; il en est de même à la Motte, à Vimines et à *Terre-Rouge*, sur le versant occidental de la montagne d'Epine.

On doit conclure de cette observation que, dans ces diverses localités, il s'est produit, vers la fin de la période crétacée, des éboulements considérables qui ont fourni les matériaux de la *brèche* de Vimines et des poudingues à *lithophages*.

Une dénudation semblable a eu lieu dans la partie de cette montagne, comprise entre Vimines et la Motte. Là,

sur une longueur d'environ 3 kilomètres, il y a absence complète de calcaire à *chama*, les marnes néocomiennes manquent elles-mêmes sur plusieurs points. Je crois qu'il faut rapporter cette dénudation à une époque plus rapprochée de nous que celles du Bourget et de *Terre-Rouge*, car il me paraît hors de doute qu'elle a fourni une grande partie des matériaux de la colline de Chamoux, à l'ouest de l'église de Bissy. Cette colline est formée par un conglomérat calcaire semblable à celui du Bourget, mais certainement plus récent, puisqu'il repose sur la molasse marine, tandis que ceux du Bourget et d'Aiguebelette sont placés à la base de nos terrains de molasse.

Au reste, ce n'est pas seulement durant les époques anciennes que les couches du calcaire néocomien se sont éboulées sur les flancs de cette montagne; l'époque actuelle nous offre plusieurs exemples de semblables dégradations. C'est ainsi qu'à Vimines, un plateau d'environ 3 kilomètres carrés est entièrement recouvert par les débris du calcaire à *chama*, dont l'absence se fait remarquer dans la partie correspondante de la montagne; le même fait se reproduit sur le revers occidental, à Aiguebelette et à Nances. Les bancs coralliens y ont été mis à nu et les parties sousjacentes du sol sont jonchées de débris néocomiens sur une étendue considérable. On n'observe au milieu de ces éboulis ni blocs erratiques, ni cailloux roulés, ce qui prouve que leur chute est postérieure au déluge. S'il en était autrement, le *diluvium*, si puissamment développé tout à l'entour, les eût infailliblement recouverts.

Les coquilles des *lithophages* se rencontrent rarement dans les poudingues du Bourget, de la Motte et d'Aigue-

belette ; à part quelques valves de *lithodomes* assez mal conservées, les cavités des galets ne renferment que du sable. Il n'en est pas de même dans le conglomérat de Bissy. Un grand nombre de cailloux perforés contiennent des coquilles parfaitement déterminables.

Ce dépôt remarquable a une longueur d'environ 2 kilomètres sur 1 de largeur, et une puissance de 50 mètres. Des lits de sable à grains très fins s'y trouvent intercalés çà et là ; parmi les galets quelques-uns atteignent le volume d'un mètre cube ; mais généralement ils sont beaucoup plus petits. Ils appartiennent pour la plupart aux roches néocomiennes de la montagne d'Epine. Les cailloux étrangers que l'on y rencontre sont des jaspes de différentes couleurs.

C'est principalement dans les galets de calcaire à *chama* que l'on rencontre de nombreuses coquilles de *lithophages* ; je suis parvenu à en mettre à découvert jusqu'à neuf dans un petit fragment de roche. Elles y sont dans un état de conservation remarquable. En général, les mollusques enfouis dans nos roches sédimentaires y sont mal conservées ; le plus souvent on ne trouve que le moule intérieur, et si le test de la coquille existe, ce n'est qu'à l'état cristallin ; mais celles qu'on trouve dans les galets de Chamoux ont le test parfaitement conservé, on y distingue encore nettement des stries en quelque sorte microscopiques.

Parmi les *lithophages* que j'ai pu détacher, deux seulement m'ont paru appartenir au genre *pholade* ; les autres appartiennent tous au genre *lithodome* (le *mythilus lithophagus* de Lamark), et présentent les mêmes caractères extérieurs que les espèces vivantes. Leur coquille est allongée, presque également arrondie aux deux

bouts, subéquivalve et très inéquilatérale; l'épiderme, encore visible sur quelques individus, est d'un brun foncé; toute la partie antérieure est striée longitudinalement, tandis que le reste de la coquille n'offre que des triées transversales très fines.

Les nombreux individus de ce genre que j'ai recueillis me paraissent avoir les mêmes caractères spécifiques; il n'y a entre eux que des différences de grandeur provenant sans doute d'une différence d'âge. Les plus grands ont de 40 à 50 millimètres de longueur sur 15 millimètres de largeur, et il s'en trouve qui ont à peine 10 millimètres de longueur sur 4 millimètres de largeur.

Il résulte de là que ces intéressants mollusques commencent tout jeunes à creuser la pierre et agrandissent peu à peu leur habitation à mesure que leur taille augmente. D'ailleurs il est aisé de s'en assurer par la seule inspection de leurs alvéoles dont le diamètre est plus petit à l'ouverture qu'à l'intérieur. Quelquefois l'ouverture de l'alvéole présente un diamètre qui ne dépasse pas 4 ou 5 millimètres; vous cassez la pierre, et vous trouvez dans l'intérieur de la cavité une coquille dont les valves ont de 8 à 10 millimètres de largeur. Ainsi donc, il arrive que l'animal, prenant son accroissement à mesure qu'il s'avance dans la roche où il veut établir sa demeure, se trouve bientôt privé de sa liberté par le fait même de sa merveilleuse industrie.

ESSAI

SUR

L'ÉROSION PLUVIALE

ÉTUDIÉE

DANS LE BASSIN D'AIX EN SAVOIE

PAR M. LOUIS PILLET

I

En parcourant les plateaux dénudés qui couronnent nos montagnes et nos collines calcaires, on reconnaît au premier coup d'œil les traces de l'érosion pluviale. Ce sont d'abord de simples *veines* à peine sensibles, qui rident la surface du roc ; puis les veines se réunissent en *sillons* allongés, qui se creusent en lignes droites et parallèles, dans le sens de la plus grande inclinaison. De distance en distance, les sillons sont coupés par des *crevasses* transversales, où s'engouffrent les eaux, pour se réunir en torrents dans les entrailles de la terre et y former les *cavernes*. Ce n'est pas tout encore : lorsque le plateau qui reçoit les eaux pluviales est horizontal,

l'eau y forme des *réservoirs* où elle reste stagnante. Exposées à une action corrodante plus prolongée, ces surfaces ne tardent pas à se creuser en *puits* verticaux, jusqu'à ce que l'eau y ait trouvé une issue, un écoulement inférieur.

Ainsi, *veines*, *sillons*, *crevasses*, *cavernes*, *réservoirs* et *puits*, tels sont les traits principaux du phénomène que je me propose d'étudier. Le sujet est neuf : cette qualité périlleuse sera ma seule excuse dans les erreurs qui auront échappé à mon inexpérience.

Après avoir tracé la *monographie* de l'érosion pluviale telle qu'elle se présente sous nos yeux, je tâcherai de l'étudier sous un aspect plus intéressant, dans ses rapports avec l'âge des montagnes et avec la grande catastrophe diluvienne. Sur ces deux points cependant, je me hâte de prévenir que je ne possède encore que des observations isolées, quelques aperçus rudimentaires. Si je les soumets à l'Académie, c'est plutôt pour indiquer la voie que je me propose de suivre et m'éclairer par la critique, que pour constater un résultat définitivement acquis.

II

L'érosion pluviale, dans le sens que je donne à cette expression, ne se produit que sur les roches calcaires compactes, à pâte fine et homogène, celles, en un mot, qui sont susceptibles de recevoir le poli du marbre.

Sur les roches friables et pulvérulentes, comme les tufs, les mollasses, les grès, les calcaires marneux du néocomien moyen, ou ceux de l'oxfordien, l'eau pluviale use la surface entière, mais ne creuse jamais de canaux.

Sur les rocs quartzeux ou feldspathiques, il se produit

au contact de l'air et de l'humidité une action chimique ; cette action, toutefois, ne présente pas les caractères de l'érosion mécanique, la seule que j'étudie aujourd'hui.

Les conglomérats se désagrègent, les schistes éclatent, les pâtes oolitiques, les calcaires grossiers ou lamellaires se corrodent de diverses manières ; mais aucune de ces substances ne présente les sillons et les autres produits caractéristiques de l'érosion pluviale.

Dans les environs d'Aix, théâtre de mes observations, les calcaires néocomiens à hippurites, dans le groupe crétacé, le corallien et l'oxfordien compacte, dans la série oolitique, sont les seuls qui m'aient présenté les traits de l'érosion bien caractérisés. Pour le calcaire à hippurites, on peut observer la cime du Grenier, celle de Nivolet ou de Margériaz, et, sans aller si loin ni si haut, la croupe de la petite colline qui domine la ville d'Aix. Le corallien se présente plus rarement à l'action des pluies ; on en trouve cependant quelques surfaces dénudées au Mont-du-Chat et à la montagne d'Hauterens. Quant à l'oxfordien, il est facile de l'étudier sur la colline de Lémenc, près de Chambéry.

La formation des grottes et des cavernes n'étant bien souvent qu'un accident, une conséquence de l'érosion pluviale, il est tout naturel que les trois terrains que je viens d'énumérer soient aussi ceux qui nous présentent le plus grand nombre de ces excavations. Ainsi, dans le calcaire à hippurites, nous avons les sources du Guiers, celles de la Doria, la grotte de Banges, etc., etc. ; dans le corallien celle des échelles, celle de Pierre-Châtel, celle du Mont-du-Chat, celle du Renard, au-dessus de Saint-Innocent, etc. ; dans l'oxfordien, celle des Fées, celle de Saint-Saturnin, etc. On oserait presque poser en

principe qu'ils sont, en Savoie, les seuls terrains à cavernes.[1]

Aux grottes on doit assimiler les abîmes que creusent à ciel ouvert les torrents sur leur passage. Nulle part nos rivières ne s'encaissent aussi profondément que lorsqu'elles coulent sur le calcaire à hippurites. On en a la preuve au défilé de Froh, à la cascade de Grésy, au Pont-du-Diable, en Bauges, au Pont-Vert, sous Montrottier, et enfin dans une localité bien plus renommée, à la Perte-du-Rhône.

III

Disons maintenant comment procède l'érosion pluviale. L'action de l'eau, dans ce phénomène, me paraît toute mécanique.[2] Quelques gouttes de pluie tombent sur la surface nue du roc ; on voit aussitôt que, soumises à une attraction capillaire, elles pénètrent dans les pores mi-

[1] Si l'on attribue le creusement des grottes à d'anciens cours d'eau souterrains, on est conduit tout naturellement à se demander comment plusieurs d'entre elles vont maintenant en s'enfonçant au-dessous du niveau de leur orifice. Telles sont celles de Bauges, de la Balme, etc. Cette disposition me paraît attester un soulèvement survenu après le creusement de la grotte. Il est remarquable que plusieurs grottes de ce genre se rencontrent dans des vallées d'écartement, formées depuis le soulèvement des Alpes occidentales, et correspondant à la direction du dernier soulèvement de nos montagnes. L'immensité de ces grottes nous donne la mesure de l'énergie et de la durée de l'action érosive pendant la période qui s'est écoulée entre le redressement de ces montagnes et leur dislocation.

[2] Je ne conteste pas l'existence d'une action chimique : l'eau, surtout lorsqu'elle est combinée avec l'acide carbonique, se charge de carbonate de chaux en traversant des couches calcaires : elle en est souvent saturée ; c'est alors qu'elle dépose des tufs ou des stalactites. Il est indubitable, en ce cas, qu'elle s'est combinée chimiquement avec la substance de la

croscopiques du carbonate de chaux. Par des infiltrations et des évaporations successives, et surtout par l'action des gelées, la pluie désagrège d'abord les particules les plus ténues, les entraîne dans les crues, pour recommencer son travail sur les molécules inférieures.

La surface devient dès lors plus rude au toucher, plus raboteuse. Si la roche contient des nodules ou des débris fossiles siliceux, comme ils sont respectés par l'érosion, ils forment bientôt saillie. Le calcaire lui-même, lorsqu'il est à l'état cristallin, offre plus de résistance à la désagrégation. Voici à ce sujet un fait consigné par M. Necker :

« La maison que j'habitais, dit-il, quand j'étais à « Genève, a été bâtie dans l'intervalle des années 1700 « à 1710; sur un des balcons sont des dalles d'un mar- « bre commun gris, avec quelques petites veines blan- « ches. On voit évidemment que ce marbre a été origi- « nairement poli; mais exposé, comme il l'a été depuis « 130 ans environ, aux injures de l'air, sa surface est

roche qu'elle a traversée. Mais ce travail me paraît infiniment moins actif que l'érosion due à une force purement mécanique. C'est cette dernière qui imprime surtout son cachet au phénomène de l'érosion pluviale.

L'action chimique est au contraire prédominante dans les éviers, les égoûts, les cuves de produits chimiques, partout où l'eau est chargée de substances acides. La corrosion alors ne présente plus le *facies* de l'érosion pluviale. Les parties molles sont attaquées les premières, la surface devient inégale, noueuse; mais on n'y découvre ni sillons, ni puits.

Au contraire, les ruisseaux dont les eaux sont saturées de carbonate de chaux, et qui dès lors n'ont plus d'action chimique, produisent sur les roches encaissantes les mêmes effets érosifs que l'eau de pluie. Ces effets se proportionnent à la rapidité du courant et en quelque sorte au frottement de l'eau, plus qu'à sa composition chimique; ils augmentent avec la pente et la rapidité du torrent, avec la pression qu'il exerce sur les parois calcaires, en un mot la force d'érosion se comporte comme un agent mécanique et en suit toutes les lois.

« devenue terne, et en même temps ses petites veines « spathiques, qui ont dû être jadis de niveau avec le « reste de la surface de ces dalles, forment maintenant « une saillie d'environ un demi-millimètre et plus : ce « qui prouve que, pendant cet espace de 130 ans, une « épaisseur de plus d'un demi-millimètre a été décom- « posée et enlevée sur la surface supérieure de ces dalles « de marbre. » (*Études géologiques dans les Alpes*, par L.-A. Necker.)

Cette observation peut être répétée sur toutes les dalles anciennes que l'on trouve sur nos édifices. Ce que je dis des veines s'applique aux fragments de zoophytes et de mollusques, qui entrent dans la pâte des calcaires : grâce à leur texture cristalline ou semi-cristalline, ils résistent mieux que la roche environnante à l'érosion des pluies. Aussi remarque-t-on tous les jours que les fossiles, invisibles au sortir de la carrière, ne tardent pas à se dessiner en relief sur les blocs exposés à l'action de l'air.

IV

Les aspérités nombreuses qui surgissent laissent entre elles des parties plus basses, où les eaux se réunissent comme dans des réservoirs. De là elles s'écoulent par un même orifice, en filet rudimentaire. Faibles à leur source, les filets se détournent au moindre obstacle et suivent une route errante, sinueuse. Par un frottement séculaire, usant le roc sur leur passage, ils y laissent ces petits canaux que j'ai appelés *veines*. Les veines en grossissant deviennent *sillons*.

Plus rapides et plus fiers, les sillons, dans leur cours de quelques mètres, se creusent un lit large et profond.

A mesure qu'ils avancent, ils réunissent un plus grand nombre de filets secondaires, qui, semblables à des affluents, leur apportent le tribut de leurs eaux. Leur marche, vagabonde à l'origine, devient de plus en plus régulière. Lorsqu'ils ont atteint un certain volume, bien différents en cela de nos grands fleuves, ils ne connaissent plus ni caprice, ni détour; n'obéissant qu'à la loi de la gravité, ils suivent mathématiquement la ligne droite du maximum d'inclinaison. C'est à raison de leur parallélisme et de leur régularité parfaite que je les ai désignés sous le nom de *sillons*.

Les sillons n'ont pas d'océan où verser leurs eaux. C'est d'ordinaire une profonde crevasse transversale, coupant à angle droit toute une rangée de sillons, qui en fait l'office. Ces crevasses, comme les veines spathiques, avec lesquelles elles sont souvent en relation, paraissent dues au fendillement de la roche lors de sa dessication, ou peut-être lors du soulèvement. N'ayant pas réuni encore un assez grand nombre d'observations sur leur orientation et sur les circonstances qui les déterminent, je me garde de formuler aucune hypothèse.

En approchant des crevasses, les sillons, jusque-là d'une profondeur régulière et uniforme, se creusent tout à coup. C'est sur l'angle vif que se rencontre toujours le maximum de l'érosion. Il en est de ces courants microscopiques comme des grandes cascades, dont les eaux corrodent toujours rapidement le roc qui leur sert de déversoir. C'est là, d'ailleurs, une loi mathématique : la force érosive étant proportionnelle au frottement, à la rapidité du courant, il est tout naturel que le roc soit entamé plus profondément là où l'eau se précipite vers une chute verticale. Cette circonstance, à mes yeux, est

une de celles qui démontrent que l'érosion est due à une action purement mécanique du courant.

Entre les sillons parallèles de l'érosion il reste des côtes saillantes qui forment comme une cannelure régulière sur toute la surface du roc. Quelquefois ces cannelures sont à leur tour attaquées par l'eau pluviale, qui en émousse d'abord les arêtes et s'y creuse ensuite des sillons secondaires perpendiculaires aux premiers. Après des siècles de ce travail la roche prend un aspect singulier ; on dirait un fac-simile en miniature de nos grandes chaînes granitiques, avec leurs cols et leurs vallées. C'est en petit le relief des hautes crêtes des Alpes ou des Pyrénées.

V.

Sur les surfaces peu inclinées, l'eau des réservoirs croupit stagnante jusqu'à son évaporation, sans donner naissance ni à des filets, ni à des sillons. Le fond de ces réservoirs s'imbibe plus profondément que les arêtes environnantes ; les actions lentes de la capillarité, de la dessication, de la gelée, tout se produit avec plus d'énergie sur cette surface circonscrite. Aussi ne tarde-t-elle pas à se corroder. Les particules détachées de la pierre forment un limon calcaire que recherchent les lichens d'abord, puis les mousses et les plantes les plus vigoureuses. Leurs racines, en entretenant l'humidité et en se glissant dans les interstices, accélèrent le travail de perforation. Enfin, après des siècles, une fissure se produit qui traverse le lit entier ; l'eau trouve un écoulement inférieur : le réservoir est devenu puits.

L'action de l'eau se produisant non-seulement sur le

fond submergé, mais sur les parois latérales imbibées en vertu de la capillarité, il s'ensuit que les puits vont le plus souvent en s'élargissant, à mesure qu'ils s'enfoncent davantage. Les canaux souterrains que les eaux se creusent s'agrandissent également et forment des galeries de communication d'un puits à un autre. Aussi n'est-il pas rare, lorsqu'on observe une surface où les puits sont rapprochés, de la trouver toute minée sous ses pieds, criblée comme la cire d'une ruche.

Les surfaces qui sont perforées par des puits ne présentent ordinairement pas de sillons. Leur horizontalité, la multiplicité des ouvertures où s'engouffrent les eaux pluviales ne permettent pas la formation de filets puissants et de long cours. Seulement les arêtes vives des puits s'émoussent comme celles des cannelures situées entre les sillons ; quelques filets secondaires qui y convergent y laissent l'empreinte de leur passage. On dirait alors un cirque de volcan éteint ; dont les parois seraient ravinées par mille ruisseaux.

Dans la formation des sillons tout paraît obéir aux lois mathématiques de la pesanteur ; dans les puits, au contraire, tout est jeté comme au hasard. La roche est creusée là où elle s'est trouvée moins compacte, là où des aspérités fortuites de la surface ont retenu les eaux captives, là enfin où un caillou, une touffe d'herbe, un obstacle quelconque est venu former barrage. De là entre les deux phénomènes une différence naturelle. Quelle que soit la nature de la roche calcaire, les sillons, dans une inclinaison donnée, sont toujours disposés symétriquement ; ils paraissent dater d'une même époque, ils atteignent tous la même profondeur. Dans les puits, la date comme la position, tout est caprice ; à côté de ceux

dont la profondeur atteste l'antiquité vous en trouvez qui naissent à peine : vous surprenez en quelque sorte la nature dans son travail.

VI

Il me reste à préciser par quelques descriptions locales cette analyse jusqu'ici trop théorique.

La localité la plus propice pour les observations de ce genre c'est la colline qui domine Aix au sud-est. Elle est couronnée par un vaste plateau de calcaire dénudé, appartenant au néocomien supérieur à hippurites. La finesse du grain, la nature de la roche, l'étendue de la surface, tout concourt à en faire une localité classique pour le phénomène de l'érosion.

Ce qui donne surtout à cette localité une importance unique à mes yeux, c'est qu'elle nous fournit le moyen d'apprécier la durée de l'érosion pluviale, et par là de calculer la date bien nébuleuse encore du soulèvement de cette colline, et du système des Alpes occidentales dont elle est une dépendance.

On sait que sur la croupe de cette butte se trouvent d'anciennes carrières d'où sortent fort vraisemblablement tous les blocs employés à l'*Arc de Campanus*, au temple ancien qui fait aujourd'hui partie du château des marquis d'Aix, en un mot à tous les édifices de la période romaine. Aussi cette carrière a-t-elle toujours été désignée par la tradition sous le nom de *Carrière des Romains*.

Ce qui confirme cette tradition, c'est que le mode d'exploitation n'a rien de commun avec celui de nos carrières actuelles. On n'y a pas attaqué les couches par leur tranche, en les faisant sauter avec des mines ou avec

des presses. On reconnaît, au contraire, que les exploitants ont marqué sur le plat de la couche dénudée les dimensions des blocs qu'ils voulaient obtenir; ils ont taillé au ciseau une rainure tout à l'entour, et y ont creusé des entailles plus profondes pour recevoir les coins de bois dont ils se sont servis, suivant toute vraisemblance, pour détacher le bloc. Une foule de pierres à moitié extraites se voient encore sur place; on reconnaît les entailles de presque toutes celles qui ont disparu.

Ce procédé, la grandeur prodigieuse des blocs enlevés, la parfaite similitude de la pierre avec celle des monuments romains, composés précisément de blocs grossièrement équarris, de cette dimension et de ce calcaire à hippurites, tout nous autorise à fixer la date de l'exploitation de cette carrière aux premiers siècles de notre ère.[1] Comme en ces matières nous pouvons négliger impunément les fractions, nous admettrons que ce fait date de quinze à dix-huit siècles.

Or, en examinant attentivement les surfaces dénudées alors par l'enlèvement des grandes dalles, et surtout les angles vifs qui en sont résultés, on y peut signaler un commencement d'érosion pluviale, que j'appellerai, pour la distinguer, *érosion romaine*.

Connaissant la profondeur acquise par les sillons romains en quinze ou dix-huit siècles, connaissant d'ailleurs celle des sillons de l'érosion, que j'appellerai *primitive*,

[1] Il est à remarquer que, durant le moyen-âge, dès le troisième siècle de notre ère, il n'a été élevé à Aix aucune construction considérable en blocs de pierre. Dans les édifices de cette période on s'est borné à utiliser les débris des constructions romaines. Cette circonstance rend toujours plus vraisemblable l'âge que nous attribuons à l'exploitation de la *Carrière des Romains*.

parce qu'elle date du jour où la roche a été soulevée et exposée à la pluie, ne pourrait-on pas calculer la date approximative du soulèvement des Alpes? Tel est le problème que je me suis posé.

VII

Avant d'en aborder la solution, je dois rappeler quelques notions sur l'âge géologique de la colline d'Aix.

Cette colline n'est que le prolongement de la montagne de la Chambotte, surbaissée et déviée à l'est entre Grésy et Aix, se relevant sous le vignoble des côtes d'Aix, aux *Carrières romaines*, puis se perdant de nouveau sous les alluvions de Drumettaz, reparaissant à Voglans, se perdant encore, et enfin se relevant à Saint-Cassien, au sud de Chambéry, par Saint-Claude, Saint-Thibaud deCoux et Corbel, sous le nom de montagne d'Hauterens ou Othran. Si l'on examine avec soin cette direction et ces sinuosités, on reconnaît qu'elles sont parallèles à celles du Mont-du-Chat, dont la Chambotte n'est en quelque sorte que la répétition ou la reproduction sur une moindre échelle.

Sous le rapport lithologique, la parité n'est pas moins frappante. L'une et l'autre sont recouvertes par la molasse marine, et, dans des bassins circonscrits, par la molasse lacustre. Les grès verts, la craie et le nummulitique ne s'y montrent que rarement et par exception. Les fers oolithiques y abondent, le calcaire corallien y est largement représenté et y contient partout des couches remarquables de dolomie.

Dans la chaîne du Nivolet, au contraire, tout change. tout annonce un système différent. Les molasses y sont

remplacées par les tertiaires nummulitiques, qui recouvrent la craie blanche et le gault. Sous le néocomien, le corallien fait défaut ainsi que la dolomie. Sous l'oxfordien on ne retrouve, dans la chaîne du Nivolet, ni le kellovien, ni les oolithes.

Il paraît ainsi probable que, dès la période du lias, la région du Nivolet était bien distincte de celle du Mont-du-Chat et de la Chambotte. Elle émergeait tandis que l'oolithe et ensuite la mer kellovienne déposaient leurs couches au Mont-du-Chat. Elle était également hors des eaux durant la période corallienne. Mais en revanche les eaux du gault, de la craie, des océans nummulitiques et parisiens baignèrent la région du Nivolet sans atteindre celle de la Chambotte ; comme, plus tard, l'océan molassique, qui recouvrit cette dernière région, s'arrêta au pied du Nivolet.

Mais arrive la grande catastrophe qui met fin au dépôt de la molasse, c'est le redressement des Alpes occidentales. Ce cataclysme, si bien décrit par M. Élie de Beaumont, donne à toute la vallée d'Aix son relief actuel. Il relève le Nivolet à l'est, comme le Mont-du-Chat à l'ouest, et la colline de la Chambotte entre les deux autres. C'est de cette époque que date l'érection et la dénudation de la butte des Carrières romaines; c'est dès ce jour que commença fort vraisemblablement l'érosion pluviale primitive que nous y avons signalée.

Dès lors une période indéfinie commence, durant laquelle se déposent les cailloux de la Bresse, les alluvions, les lignites. Après des siècles sans nombre, survient une dernière dislocation qui relève ces alluvions. Suivant M. Élie de Beaumont, c'est le soulèvement des Alpes orientales, du Mont-Ventoux, de l'Atlas, des Balkans,

du Taurus, du Caucase et de l'Hymalaya. Ce cataclysme se lie-t-il à la formation du diluvium, à une période glaciaire?..... Ce sont là des questions bien obscures encore. Toujours est-il que le soulèvement de la butte d'Aix, contemporain de celui des Alpes occidentales, a précédé d'un nombre indéfini de siècles et la catastrophe diluvienne et l'apparition de l'homme sur la terre.

J'ai cru devoir exposer d'abord ces notions, quoique étrangères à mon sujet, pour prouver à tous que dans les supputations auxquelles je me livrerai il n'est rien qui puisse blesser ni les traditions historiques, ni les vérités révélées. Mon épopée se passe dans les âges héroïques du monde, pour ne pas dire dans les temps fabuleux.

VIII

Revenant aux Carrières romaines, je vais essayer d'y mesurer la profondeur des sillons de l'époque romaine, pour la comparer ensuite à celle des sillons primitifs. Afin d'éviter toute erreur résultant de la nature plus ou moins altérable de la roche, je choisirai mes types sur une surface où les sillons des deux époques se croisent et s'enchevêtrent entre eux.

Ce n'est ordinairement que sur l'angle vif, autour des excavations creusées pour l'exploitation des dalles romaines, qu'on peut reconnaître l'érosion presque microscopique de cette époque. Là le filet rudimentaire se précipite avec plus de vitesse et à la fois avec une pression plus grande sur la paroi, comme on voit les cascades user toujours plus rapidement le roc qui leur sert de déversoir. Au-dessous, l'eau glisse sur la face verticale sans exercer une pression sensible.

Mesurés sur l'arête, trois sillons romains m'ont donné les chiffres ci-après :

1° Largeur, 7 millim. — Profondeur, 2 millim.
2° — 6 — 8
3° — 2 — 5

Si l'on prend une moyenne des profondeurs, on voit qu'elle serait d'environ 5 millimètres, soit dix fois plus considérable que celle que Necker observait à Genève sur une pierre exposée à la pluie depuis 130 ans. En supposant la dureté des roches identiques, on arriverait ainsi à attribuer plus de 1,300 ans à l'érosion romaine d'Aix. Mais ce calcul à vol d'oiseau ne peut aspirer à une précision mathématique, puisqu'il n'est pas démontré, en fait, que les pierres corrodées soient de même nature, que les conditions atmosphériques soient identiques, et que la force d'érosion soit en progression arithmétique régulière ; enfin les mesures prises l'ont été approximativement, à vue d'œil et sans instrument de précision.

Il est évident que, si le sillon eût servi à l'écoulement d'une nappe d'eau plus considérable, il eût dû être creusé bien plus profondément. C'est à cette cause que j'attribue les dimensions exceptionnelles d'un sillon romain qui sert de débouché à un bassin d'environ un mètre carré. Il a

1° Sur l'arête : largeur.............. 5 centimètres.
— profondeur .... 25 millimètres.
2° A 1 décim. au-dessous : largeur.. 9 centimètres.
— profondeur 15 millimètres.
3° A 25 centimètres il n'existe plus de sillon visible.

Cette érosion colossale, qui serait quadruple de celle que j'ai considérée comme normale, fournit un exemple des fluctuations qu'on rencontre en ces matières. Elle sera pour nous le maximum de l'érosion romaine.

Ce maximum lui-même n'est qu'un point à peine perceptible, lorsque nous le comparons à la profondeur des sillons primitifs. Sur l'arête, au point où les grands sillons primitifs viennent se précipiter dans les crevasses, on voit qu'ils ont creusé le roc à une profondeur de plus de deux mètres. Il est vrai que ce sont là des filets d'eau considérables, descendant du haut de la butte : les données ne sont ainsi point commensurables.

En cherchant des points plus favorables à l'observation, j'ai remarqué une espèce de dé ayant 50 cent. à peine de côté, et portant des sillons primitifs sur tous ses angles. Il était dès lors bien évident qu'il n'avait pu être creusé que par les eaux tombées sur sa surface. L'érosion pluviale y atteïgnait encore 25 cent. de profondeur, cinquante fois la profondeur des sillons romains moyens, dix fois celle du sillon maximum.

Si l'on considère que ce ne sont pas tant les profondeurs linéaires des sillons qu'on devrait comparer entre elles, mais les masses évidées qui sont comme les cubes des rayons, on arrive à des proportions effrayantes, pour l'antiquité comparée des deux érosions.

Mais gardons-nous d'asseoir des calculs sur des bases aussi mal assurées. Si le sillon primitif eût été creusé par le même filet qui a coulé dans le sillon romain, il eût fallu, il est vrai, pour l'ouvrir, un temps proportionné aux volumes évidés, c'est-à-dire au cube des rayons. Mais connaissons-nous les quantités d'eau, avons-nous un moyen de les mesurer? Savons-nous si la nature des eaux, leur puissance dissolvante, la dureté de la roche, n'ont pas changé ; si les pluies torrentielles, éléments plus actifs de creusement ; si la température, les gelées, ont été les mêmes durant cette immense série de siècles?

Renonçons donc à l'espoir de voir jamais un chiffre, même approché, nous marquer la date du soulèvement primitif, sur les seules données de l'érosion.

Mais en même temps reconnaissons que l'érosion nous donne le droit d'affirmer, sans crainte d'erreur, que les quinze à dix-huit siècles écoulés depuis l'extraction des dalles des carrières romaines, ne sont qu'une durée à peine appréciable auprès des siècles écoulés depuis le soulèvement de la colline d'Aix. Ce seul résultat est déjà assez remarquable en lui-même, pour que nous ayons à le noter, comme le premier pas dans une voie encore inexplorée.

Une dernière observation confirme la justesse de ces conclusions. Aux carrières d'Aix on voit des sillons primitifs qui ont été coupés pour l'extraction des dalles de la période romaine. Il est dès lors certain que, en aval des excavations, le sillon a cessé de recevoir les eaux supérieures dès le jour de l'enlèvement des dalles, soit dès une période que nous supposons de dix-huit siècles. Si l'action de l'érosion durant ces dix-huit siècles eût été considérable, il en résulterait que ces sillons, interrompus dans leur érosion, devraient être moins profonds que leurs voisins, où l'érosion a été continue. Or, l'expérience nous montre le contraire. J'ai mesuré un sillon qui a cessé de recevoir les eaux supérieures dès l'enlèvement des dalles romaines; sa profondeur variait encore entre 12, 14 et 30 centimètres. Elle est ainsi sensiblement la même que celle du dé observé ci-dessus.

Hâtons-nous de conclure de cet ensemble d'observations que le soulèvement de la butte d'Aix remonte à une antiquité qui effraye l'imagination. En face de ces myriades de siècles où notre regard se perd, comme en pré-

sence de la profondeur des cieux, nous sentons mieux la faiblesse de l'homme, cet atôme jeté, pour le temps comme pour l'espace, au milieu d'abîmes sans fond.

IX

Après avoir comparé la profondeur des sillons, pour en déduire la date du soulèvement primitif des montagnes du bassin d'Aix, il nous reste à chercher si nous ne pourrions pas, au moyen du même chronomètre, fixer la date des révolutions géologiques qui ont dès lors modifié la surface de la contrée. La seule révolution signalée dans cet intervalle est celle à laquelle se rattache le dépôt du *diluvium* et le transport des blocs erratiques.

Qu'on attribue le *diluvium* à l'invasion des glaciers, ainsi que l'enseignent des géologues éminents, ou qu'on n'y voie, avec M. Élie de Beaumont, qu'un simple dépôt des eaux agitées, toujours est-il que son apparition atteste une révolution considérable sur la surface du globe. Ce serait un cataclysme qui, aux yeux des glacialistes, aurait abaissé la température au point de permettre l'extension des glaciers. Ce serait le soulèvement des Alpes orientales et des chaînes parallèles qui, pour M. Élie de Beaumont, aurait bouleversé notre planète et entassé ces ruines colossales.

A l'invasion du diluvium et au transport des blocs erratiques se rattache un phénomène remarquable, le polissage de certaines roches. Si nous pouvions déterminer le point où en était l'érosion pluviale au moment où s'est produit le polissage, nous aurions la date du cataclysme diluvien, nous aurions résolu le problème.

En partant d'Aix pour se rendre à Annecy, après une

demi-heure de marche, vers le *Pont de pierre*, on rencontre la tête d'une route communale nouvellement ouverte, qui conduit dans les Bauges en remontant le Sierroz. Les travaux de terrassement de cette section de route, en août 1851, ont mis à nu, sur une longueur de 45 mètres, des rochers à fleur de terre, qui appartiennent au calcaire à hippurites du néocomien supérieur. C'est la couche même des Carrières romaines qui court de la Chambotte à Aix. Au moment où elle a été mise à nu, cette vaste surface était toute polie et striée. Elle était recouverte par une couche de diluvium, marne blanchâtre entremêlée de cailloux également polis et striés. Les couches, relevées vers l'ouest, plongent à l'est sous un angle de 10 à 15 degrés. Le rebord occidental, qui s'est trouvé vraisemblablement exposé à l'air, a perdu son éclat vitré, tout en conservant ses formes arrondies, indice d'un ancien polissage. En s'enfonçant à l'est, là où le diluvium intact est resté collé à la roche, le poli est miroitant comme celui du marbre le plus fin, et en même temps marqué des stries qui caractérisent ce phénomène. Je remarquai que les stries ne sont point dirigées de l'ouest à l'est, suivant la pente de la surface polie, mais dans le sens de la vallée, qui est ouverte du nord au sud. Je fis de vains efforts pour prendre sur le fait la formation de ces stries. Je soulevai avec soin des plaques de l'argile qui recouvre la surface polie, espérant y reconnaître les aspérités, qui ont fait l'office du diamant du lapidaire pour la production des stries ; mais tout a été inutile, soit que les corps soient trop menus, soit que la filtration des eaux ait accumulé les limons au contact de la surface polie et en ait écarté les cailloux, agents de polissage.

Un massif assez considérable s'élevait en forme de récif au milieu de la dalle polie, et l'on reconnaissait qu'il avait été soumis latéralement, des deux côtés, à la même action. Ce qui m'a frappé, c'est que du côté de l'ouest, sur sa face abrupte et verticale, il présentait non pas de simples stries, mais des cannelures diluviennes de deux centimètres de largeur sur cinq millimètres de profondeur. A ce point la roche était depuis longtemps exposée à l'air ; elle était en conséquence mate et dépolie. Je regrette de n'avoir pu constater l'existence simultanée des stries et des cannelures.

Le récif présentait une autre face abrupte du côté du midi. Circonstance remarquable ! elle n'était point usée par le polissage ; j'y ai recueilli des polypiers du genre *astræa*, qui se dessinaient en saillie sur la roche. Des trois autres côtés elle était polie, et les stries suivaient exactement les inflexions d'un courant qui serait descendu du nord vers le midi. Mais ce fait, qui serait peu en harmonie avec les études de M. Guyot sur la marche du terrain erratique dans notre vallée, ce seul fait n'est pas assez décisif pour ébranler la théorie du savant professeur de Neuchâtel.

Les cailloux de calcaire bleu foncé, qui abondent dans le diluvium de la vallée d'Aix, sont évidemment identiques avec ceux de la vallée de l'Isère, et trahissent la direction des courants qui les ont charriés du midi au nord. Mais ne pourrait-on pas supposer que le phénomène diluvien n'a fait que remanier les éléments préexistants, et que ce remaniement, pour le polissage et les stries, s'est exercé du nord au midi, dans la direction des grandes stries du nord de l'Europe ? Il y aurait là tout un vaste problème à étudier et à résoudre.

La roche polie de Grésy, la plus grande qui ait été observée dans notre vallée après celle de Montmélian, a disparu sous les coups des mineurs. Elle paraît se continuer sous les terres labourées, à l'est et au nord ; on en voit apparaître un lambeau près de la cascade de Grésy, à plus de 600 mètres de la roche du *Pont de pierre*. Pour en circonscrire l'étendue, il faut attendre que des occasions se présentent d'en faire une plus ample reconnaissance.

X

Pour revenir au sujet de ce Mémoire, je vais examiner quelles étaient, sur la surface polie, les traces de l'érosion pluviale.

Il n'y avait d'abord aucun vestige de sillons ; il est fort probable que jamais ils n'y ont existé. La surface presque horizontale est de celles où les eaux creusent des puits et ne forment pas des sillons d'érosion.

Les puits y sont nombreux et parfaitement caractérisés. Pour établir le niveau de la route, on a dû faire sauter quelques assises du roc. J'ai profité de cette occasion pour étudier la structure interne et la profondeur de l'un des puits. Il était ovale à son ouverture et avait 80 cent. de diamètre dans un sens et 30 cent. dans l'autre. Il traversait le premier lit en entier, épais de 80 centim. ; il pénétrait encore jusqu'à la moitié du lit inférieur. Sa profondeur totale était de 1 mètre et 10 cent. environ. Les parois internes n'étaient point lisses, mais rocailleuses et hérissées d'aspérités. Leur surface raboteuse, laissant pointer en saillie des tests de mollusques, des fragments de polypiers concassés, attestait l'action érosive

des eaux. Ce qui est à remarquer encore, c'est que ce puits était comblé d'une terre rougeâtre et forte, sans mélange de cailloux roulés, une terre sans rapport avec le diluvium blanchâtre qui recouvrait toute la surface polie.

Un peu au nord de ce puits, j'en notai un autre moins grand, de forme rectangulaire, et qui allait visiblement en s'élargissant à mesure qu'il s'enfonçait davantage, suivant la loi que j'ai énoncée pour les puits d'érosion. N'ayant pas assisté aux travaux qui l'ont fait disparaître, je n'en ai pu sonder la profondeur.

Tout autour de l'orifice les puits avaient été primitivement arrondis et sillonnés par l'érosion pluviale. Mais ces formes arrondies ont disparu vraisemblablement sous l'action des mêmes forces qui ont usé la roche, l'ont polie et l'ont striée. En effet, au lieu du galbe régulier à l'orifice du puits, on reconnaît au premier coup d'œil qu'il y a une courbe tronquée ; que depuis le creusement de cet orifice une couche superficielle épaisse de plusieurs millimètres a disparu, a été corrodée par l'effet du polissage.

Il y aurait témérité à asseoir une théorie sur ces seules données ; mais peut-être ne sont-elles pas indifférentes pour corroborer des inductions résultant déjà d'autres faits nombreux et concordants.

Ainsi nous avons vu aux Carrières romaines les sillons datant de dix-huit siècles n'atteindre qu'à une profondeur d'un demi-centimètre. Les réservoirs de la même époque ont une profondeur moindre encore, de deux millimètres environ, si toutefois on peut donner ce nom à des dépressions à peine sensibles sur la surface où furent les dalles romaines.

Si l'on admet que les mêmes agents atmosphériques, qui ont mis dix-huit siècles à creuser ces deux millimètres, ont formé un puits de 1 mètre et 10 centim. dans l'espace qui s'est écoulé entre le soulèvement des Alpes occidentales et le redressement de la chaîne orientale, on aura une indication, bien vague encore il est vrai, de la durée de cette période. Cette indication concourt avec la puissance des dépôts de l'alluvion ancienne, avec celle des lignites, avec tous les autres indices fournis par la géologie, à nous prouver la durée de la dernière époque, celle qui a précédé immédiatement l'apparition de l'homme.

Ici je m'arrête ; peut-être me suis-je déjà trop avancé. J'aurai atteint mon but, si j'ai indiqué un nouveau *chronomètre* naturel, à ajouter à ceux qu'a signalés avec une admirable perspicacité le savant Deluc. J'ai voulu seulement essayer un instrument bien imparfait encore, propre à mesurer la durée des âges géologiques ; j'ai tâché de montrer les services qu'il pourra rendre à la science, lorsqu'il se sera perfectionné entre les mains de plus habiles observateurs.



MÉMOIRE GÉOLOGIQUE

SUR LA

COMMUNE DE CHANAZ

PAR M. LOUIS PILLET

Conservateur du Musée géologique de la Société d'Histoire naturelle de Savoie

ET M. GIROD

Ancien Curé de Chanaz.

INTRODUCTION

Rien n'est plus facile, en géologie, que de bâtir des systèmes *à priori*. Assis tranquillement au coin de son feu, le faiseur de mondes pétrit *sa terre* à volonté, fait intervenir au besoin *comètes*, *soulèvements*, et en désespoir de cause, les *forces de la nature*. Il est bien malheureux si, en une couple d'heures, il n'a dérobé tous les secrets du Créateur.

Si cette méthode est la plus facile, il est aisé de comprendre qu'elle n'est pas la plus sûre; c'est elle qui a jeté souvent sur la science un discrédit qui ne devait tomber que sur les auteurs de ces hypothèses romanesques.

Beaucoup plus longue et moins fleurie, la route opposée conduit seule au but. Il faut sonder en détail le

terrain, commune par commune, rocher par rocher; il faut des années de labeurs stériles, de courses de tous les jours et en tous sens, avant d'oser annoncer un résultat, bien pauvre en apparence, mais qui du moins sera toujours vrai, et ne sera pas renversé par la théorie du lendemain.

Pour ce travail obscur et persévérant, nul n'est mieux placé que le curé de campagne. Dans son horizon limité il peut étudier à loisir la nature, la succession des terrains qui entourent son presbytère, en scruter tous les détails. Pour la paléontologie surtout, ses courses multipliées, ses recherches patientes, sa scrupuleuse exactitude à noter les localités et les étages, le mettent à même de rendre les services les plus précieux. Qu'on imagine une contrée où chaque commune aurait son explorateur consciencieux qui en dresserait la monographie avec les listes de fossiles comme pièces justificatives à l'appui. Qu'il serait facile ensuite à l'œil exercé du voyageur de réunir ces feuilles éparses, de les compléter, de les corriger l'une par l'autre, et d'en composer l'histoire géologique de la province.

C'est à ce rôle modeste de pionnier de la géologie qu'est bornée notre ambition dans ce Mémoire sur la commune de Chanaz, localité classique pour l'étude des terrains jurassiques de Savoie. Nous avons adopté la terminologie et la classification de la *Paléontologie française* de d'Orbigny, parce qu'elle nous a paru plus complète et qu'elle répond aux derniers progrès de la science. Nous avons essayé quelques inductions sur la nature de chaque dépôt, distinguant avec soin les formations littorales de celles des eaux peu profondes et de celles qui accusent les hautes mers. Cette étude des niveaux na-

ciens nous a conduits naturellement à esquisser le relief de la contrée et les mouvements du sol à chacune des époques géologiques.

Manquant d'ouvrages complets pour la détermination des fossiles, nous ne nous dissimulons pas qu'il en résultera une lacune regrettable dans notre travail. Mais jaloux avant tout d'une probité rigide, nous ne donnerons comme déterminées, dans ce Mémoire, que les espèces qui nous sont parfaitement connues, nous bornant, pour les autres, à indiquer quelques désignations génériques.

Ce que nous désirerions, dans un cadre si restreint, ce serait de montrer que l'étude minutieuse et approfondie de la nature, bien que faite sur une petite échelle, présente encore de l'intérêt et amène des résultats précieux; ce serait d'encourager par là chacun à entreprendre des observations plus fructueuses encore sur les roches qui se rencontrent sous ses pas. Notre ambition serait d'avoir écrit la première page d'un itinéraire géologique qui, partant de Chanaz, s'étendrait successivement aux 630 communes de la Savoie.

TOPOGRAPHIE

Chanaz (bois de chêne) est assis sur la croupe du Mont-du-Chat, au point où il s'abaisse et se perd sous le lit du Rhône, pour se relever plus au nord, sous le nom de montagne du Colombier. La commune est bornée à l'ouest par le Rhône, à l'est et au nord par le canal de Savière, qui verse dans le Rhône le trop plein du lac du Bourget. Ce n'est que du côté du sud que Chanaz est en contact immédiat avec d'autres communes de Savoie:

Conjux et St-Pierre de Curtille, sur la cime de la montagne et sa pente est; Lucey, sur les bords du Rhône et le versant ouest.

Le Mont-du-Chat appartient à la chaîne du Jura; il en est un des derniers chaînons. Se rattachant d'un côté au massif jurassique du Colombier, il va, de l'autre, se relier au groupe mixte de la Grande-Chartreuse par les Échelles et St-Laurent du Pont. Du côté de l'est, il n'est séparé du premier contrefort alpin de Nivolet et de Grenier, que par la colline qui prend les noms de la Chambotte, de Corsuet, de Saint-Innocent, de Voglans et d'Hauterens, dernier représentant à l'est, limite extrême du groupe jurassique.

Comme le Jura, il a ses couches plongeant à l'est (dans les eaux du lac du Bourget) et se redressant contre l'ouest. Le degré d'inclinaison n'est pas uniforme; il présente, dans cette montagne, une bizarrerie qui étonne au premier coup d'œil : tandis que les couches supérieures plongent dans le lac presque verticalement, celles qui bordent le Rhône paraissent inclinées à peine de 30 à 35 degrés. C'est le même phénomène que Mgr Billiet a signalé depuis longtemps dans les calcaires de Lémenc, comparés à ceux de Mérande, comme encore dans les montagnes de Corsuet et d'Hautecombe. (*Aperçu géolog. sur les environs de Chambéry*, dans les *Mém. de la Soc. acad. de Savoie*, t. I, p. 130, année 1823.) Voy. encore sur ce phénomène, un autre Mémoire, t. VII, p. 195 du même recueil.

Cette disposition, justement appelée *en éventail*, s'explique facilement si l'on considère le plateau qui domine la montagne comme une section horizontale dans une voûte rompue ou échancrée sur son sommet. Pour la

rendre sensible à tous les yeux, nous représenterons une coupe de la montagne de Chanaz[1], avec section idéale suivant une ligne horizontale H—H.

D'après un travail inséré dans les Mémoires de l'Académie de Savoie (t. VII, p. 199), le Rhône aurait coulé autrefois par la vallée du Bourget, par Chambéry, Montmélian, Grenoble et le lit actuel de l'Isère. C'est à ce courant que seraient dus les puissants dépôts alluviens de la Motte et de la Boisse, près de Chambéry ; enfin un cataclysme violent aurait affaissé la montagne à Chanaz et ouvert la route actuelle du fleuve.

Une autre hypothèse, développée dans les Bulletins de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, nous présente au contraire un courant parti du sud, alors que l'Isère n'avait point encore creusé son lit en aval de Grenoble, et déversant ses eaux dans le bassin de Chambéry, où il aurait déposé les lignites et les alluvions.

Ce serait sortir du cadre de cette monographie que de discuter les faits invoqués à l'appui de ces deux hypothèses contradictoires.[2] Nous aimons mieux les concilier

[1] Voy. la planche insérée à la fin du Mémoire, fig. 2.

[2] Mgr Rendu, qui fait couler le Rhône par Grenoble, fonde sa théorie sur une disposition fort remarquable qu'il signale dans les cailloux de la Boisse. Pour nous, si nous ne sommes pleinement convaincus, c'est qu'il nous a été impossible de reconnaître cette disposition, soit dans le lit des rivières actuelles, soit dans les cailloux de l'alluvion ancienne. La nature de ces cailloux, d'ailleurs, nous paraît indiquer plutôt une provenance méridionale.

Quant à M. de Mortillet, auteur de l'autre théorie, voici la preuve qu'il en donne : « Du côté de Bassens, le calcaire a été complètement « dénudé ; non-seulement l'alluvion ancienne, mais encore la molasse, « ont été balayées, ce qui montre que le courant arrivait et frappait de « ce côté. »

Nous ne pouvons croire que jamais la molasse ait existé sur le flanc de Bassens, comme dans tout le défilé qui s'étend de Chambéry à Montmé-

entre elles, en reconnaissant avec M. Élie de Beaumont, dont l'autorité est si grande en ces matières, que les eaux durent affluer à la fois du nord, du midi et par toutes les vallées latérales. « Les courants, dit ce géologue, « affluaient sans doute par les grands débouchés que « présente la vallée ; mais il en est en outre arrivé par « de petites vallées latérales. Celle, par exemple, qui « descend de la Thuile à Saint-Jean d'Arvey, offre en « plusieurs points un dépôt incohérent composé de ma- « tières triturées, de petits et de moyens fragments et « de blocs, parmi lesquels domine le calcaire compacte « gris ou noirâtre de certaines montagnes voisines, et « des blocs primitifs de l'intérieur des Alpes.

« Il paraît que le plan légèrement incliné que présen- « tait la surface des courants diluviens passait un peu au- « dessus des cols du Mont-du-Chat et du Mont-d'Épine, « qui isolent de part et d'autre la masse supérieure du « Mont-du-Chat. Ils couvraient ainsi à peu près en tota- « lité le barrage qui sépare aujourd'hui la basse Savoie « du département de l'Isère. » (*Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe ;* Paris, 1830.)

Il est probable que le col de Chanaz existait dès cette époque, et qu'il formait un étranglement dans la vaste nappe d'eau qui entourait de tous côtés les monts du Chat et du Colombier. L'identité des lignites et des alluvions des vallées de Novalaise et de Chambéry nous autorise à le conjecturer.

lian. C'est là une profonde échancrure qui s'est produite par l'écartement des deux cimes crétacées de Chaffardon et de Grenier. L'existence de la molasse dans ce défilé serait un prodige géologique ; son absence ne peut donc être invoquée comme le résultat d'un courant du sud au nord.

Ce col, d'ailleurs, ne porte les caractères ni d'une rupture violente, ni d'une lente érosion. C'est un affaissement de la montagne dont toutes les couches ont fléchi et viennent converger en plongeant sous le lit du Rhône. Le mollard de Viens, celui de Lavours et celui de la Vacherie de Lavours, restent comme les crêtes d'une ancienne montagne effondrée, noyée sous les cailloux de l'alluvion.

Cette dépression porte tous les caractères d'une rupture de la montagne dès son premier soulèvement, d'une *fracture congénitale*. Remarquons en effet qu'elle se rencontre en un point où l'axe de la montagne se change brusquement, ce qui a dû déterminer une de ces cassures si fréquentes dans le Jura, qui y sont connues des géologues sous le nom de *cluses*.

En résumé, à nos yeux, la cluse de Chanaz date du jour même du soulèvement du Jura, et tient aux causes mêmes qui ont déterminé l'inflexion de ce soulèvement.

Pour achever de dépeindre l'ossature du pays, ajoutons que des hauteurs de St-Pierre de Curtille jusqu'aux bords du canal de Savières, descendent en lignes parallèles plusieurs arêtes de rocs dénudés, dues aux roches plus résistantes : entre elles sont creusés, dans les roches plus molles, des rides couvertes d'une riche végétation. Ce sont ces divers gradins que nous avons à explorer comme les plus beaux types qui existent en Savoie des époques jurassiques et néocomiennes.

En décrivant les terrains de Chanaz, je commencerai par les couches les plus anciennes, qui s'y montrent à l'ouest sur les bords du Rhône, et je remonterai d'âge en âge jusqu'au néocomien supérieur (urgonien), qui termine la série.

Aussi ne parlai-je pas des terrains antérieurs à l'époque jurassique, ni même du lias, base de cet étage. Le lias se montre dans les départements de l'Isère et de l'Ain, à quelques kilomètres à l'ouest de Chanaz. D'un autre côté, il reparaît au pied des Alpes qu'il recouvre comme d'un vaste manteau. Mais, à Chanaz, il est enfoui sous les séries plus récentes, que je vais décrire.

TERRAINS BAJOCIEN ET BATHONIEN.

Si l'on suit les bords du Rhône, depuis la pointe nord-ouest de Chanaz jusqu'à Lucey et jusqu'au premier village de Jongieux, on les voit dominés par une haute falaise d'une roche silicéo-calcaire rude au toucher, parfois compacte, parfois arénacée ou feuilletée, presque toujours mal litée : c'est l'oolithe.

Ce nom, dû à la forme globulaire qu'affectent les particules composant cette formation, dans les points où elle a été étudiée pour la première fois (Dundry, en Angleterre ; Bayeux, en France), ce nom ne saurait être plus mal porté que par le calcaire de Chanaz, où l'on ne retrouve nulle part la texture oolithique. C'est là une preuve, entre mille, des inconvénients d'une terminologie basée sur le *facies*, toujours accidentel et local, des terrains.

Vers *la pointe de Chanaz* nous trouvons un sentier qui s'élève par une pente douce, et gravit l'escarpement qui domine le Rhône ; ce sentier nous fait passer successivement sur chacune des assises de l'oolithe. Aux premiers pas, on rencontre une roche grisâtre à l'extérieur et d'une teinte bleu foncé dans la cassure. C'est un dépôt arénacé, rude au toucher, entremêlé de bancs plus durs

qui se dessinent en saillie, comme des corniches, sur la falaise. La formation entière est pénétrée de grains siliceux; en quelques points le silex forme des rognons irréguliers grisâtres qui rappellent les chailles de l'oxfordien.

Ce terrain est propice à la culture de la vigne; aussi, en s'élevant, se trouve-t-on bientôt au milieu de vignobles appelés les *grandes* et les *petites Côtes*. A Culoz, au nord de Chanaz, où il occupe une vaste superficie, il fournit un vin dit de *l'Étoile*, à cause des nombreuses entroques étoilées qu'on recueille dans les vignes. A Lucey, dans la direction opposée, c'est encore sur les détritus de l'oolithe que croît l'excellent vin blanc d'Altesse, l'un des meilleurs que produise la Savoie.

Intercalées dans les dépôts arénacés, on trouve cà et là quelques couches à grains plus grossiers, composées de fragments concassés de mollusques et de débris de crinoïdes. Cette structure indique une côte agitée ou un courant sous-marin. On en voit un exemple en descendant la route du Mont-du-Chat. M. Alcide d'Orbigny en cite un autre à Culoz. « Ce qu'il y a de remarquable, » dit-il en parlant des terrains oolithiques bathoniens, « c'est « qu'à l'exception de Culoz, où les sédiments à gros « grains oolithiques annoncent un dépôt formé sur une « côte agitée, la nature fine des sédiments annonce, au « contraire, sous tous les points, des dépôts plus ou « moins tranquilles, comme ceux des golfes actuels ou « des grandes baies. » (*Cours élém. de Paléont.*; Paris, 1852.)

La puissance de toutes ces couches réunies est d'environ 150 mètres; elles sont inclinées à l'est de 30 à 35 degrés.

Le terrain oolithique se compose de deux étages: l'oolithe inférieur (*calcaire à entroques*, ou *bajocien* de d'Orbigny), et la grande oolithe (dalle nacrée, calcaire à polypiers), terrain *bathonien* du même auteur. Les fossiles nous diront auquel de ces deux étages se rapporte la falaise de Chanaz.

Parmi les céphalopodes on y a recueilli les suivants, qui caractérisent le bajocien :

1° Belemnites sulcatus (Miller).
2° Ammonites subradiatus (Sow.).
3° — discus. (Sow).
4° — interruptus (Brug.).
5° — brongniartii (Sow.).
6° — polymorphus (d'Orbigny).
7° — Eudesianus (d'Orbigny).

Parmi les acéphales :

8° Lima proboscidea (Sow.).

Parmi les brachiopodes :

9° Hemithiris spinosa (d'Orbigny).
10° Terebratula sphaeroidalis (Sow.).
11° Nombreux débris de crinoïdes.

Les suivants appartiennent au bathonien :

1° Ammonites planula (Hell).
2° — biflexuosus (d'Orbigny).
3° — bullatus (d'Orbigny).
4° — tatricus (Puch.).

D'après ces seules déterminations on est donc fondé à conclure que l'un et l'autre étage se trouvent à Chanaz, bien qu'on ne connaisse pas encore le point précis qu

les sépare. L'*hemithiris spinosa*, que d'Orbigny donne comme propre au bajocien, ne peut ici nous servir de guide ; elle se trouve en abondance, dans la formation entière, jusqu'au contact de la mine de fer. Nous voyons même, par une publication récente de M. Albin Gras, que, dans des localités du département de l'Isère, il l'a trouvée jusque dans le callovien.

L'abondance des fossiles dans cette formation, et surtout des mollusques acéphales (*solen*, *pinna*, *gervilia* ; *pholadomya*, *panopœa*, *lima*, *pecten*, *ostrea*, etc.), nous démontre la proximité d'un rivage, nous décèle une formation côtière.

Nous en avons d'autres indices encore : ainsi on trouve souvent entremêlés aux débris de coquilles amoncelées des fragments de bois qui, après avoir flotté sur les eaux, ont échoué sur le rivage. Le Musée de Chambéry possède entre autres un fort bel échantillon de palmier venant de la falaise de Chanaz, et prouvant quelles étaient la température et la végétation de la Savoie à cette époque.

Dans la même localité on a recueilli un fragment d'os qui paraît avoir appartenu à un crocodilien : coïncidence bien naturelle, qui concorde à la fois avec le climat et la position côtière que nous avons assignée au bajocien de Chanaz.

Si, jetant sur les contrées environnantes un coup d'œil plus vaste, nous cherchons à en deviner la physionomie à cet âge géologique, nous arrivons aux inductions suivantes :

Pendant toute la période jurassique, la France était occupée par trois bassins séparés : l'Anglo-Parisien au nord, le Pyrénéen à l'ouest, et le Méditerranéen au sud-est, auquel appartient la Savoie. A chacun des âges de

cette période, les dépôts atterrissent de plus en plus le littoral des bassins ; les trois mers se resserrent ainsi peu à peu sans changer sensiblement d'assiette. Il en résulte que les nouveaux étages se déposent toujours en dedans des autres, sauf quelques perturbations exceptionnelles, dont cette notice nous offrira du reste des exemples.

La mer liasique méditerranéenne dès Lyon s'était étendue à l'est sur toute la région des Alpes. Bien plus resserrée, la mer bajocienne ne dépasse pas le Jura actuel. C'est un fait parfaitement acquis en géologie que dans toute la région qui avoisine les Alpes, y compris le Nivolet, le Grenier et le massif de la Grande-Chartreuse, l'oolithe manque, et l'oxfordien repose immédiatement sur le lias. Chanaz est ainsi bien près de la limite extrême du rivage oriental des océans bajocien et bathonien. Les documents paléontologiques que nous avons recueillis viennent, nous l'avons vu, confirmer encore la position littorale de ce terrain. C'était, ainsi que le dit M. d'Orbigny, un golfe ou une grande baie, ou eaux dormantes. Quelques points seulement, comme Culoz, exposés aux vents et aux courants, portent des traces d'un dépôt sur *une côte plus agitée.*

TERRAIN CALLOVIEN

Arrivé au sommet du Mont-Poiset, on voit de grandes excavations pratiquées dans le roc, pour en extraire le minerai de fer oxydé hydraté. C'est la limite extrême du bathonien ; ce minerai est la première assise callovienne.

Il se montre déjà à Culoz, derrière le jardin du bureau de la douane ; il reparaît dans le village même de Chanaz.

sous le chemin qui conduit à Praille. On le suit de là à Poiset, derrière les granges, à la plantée Burdinat et Ponnet, à Orgevaz, aux Routes, sur une ligne qui se prolonge à Lucey, sous l'étang, au chemin de Vraisin, à Tomassetaz, au-dessus d'Aimavigne. On l'entrevoit encore à Billième, puis sur la route du Mont-du-Chat, dans la descente sur Yenne.

C'est en octobre 1840 qu'on en a commencé l'exploitation. M. Mol en a fait la première recherche pour les usines Frèrejean, d'abord dans le village; puis, en mars 1841, au Poiset. Il ne fournit que 20 ou 25 pour 100 de métal; mais il est employé avec avantage comme castine dans les hauts-fourneaux.

La roche a une texture oolithique bien prononcée. Certaines parties ne sont qu'un amas de grains arrondis que l'on prendrait pour du plomb de chasse, cimentés par un calcaire jaunâtre. Cette texture, très fréquente dans les dépôts de fer hydroxydé, paraît tenir au mode de formation de ces couches. Lorsque des sources ferrugineuses chaudes jaillissent sous une nappe d'eau, elles y déposent leur excès de fer oxydé, qui s'y précipite en globules. C'est ainsi du moins qu'on voit se former sous nos yeux des dépôts analogues dans les sources chaudes de Carlsbad.

Il faut se garder de considérer cette oolithe ferrugineuse comme un horizon géologique de quelque valeur. Rien n'est, au contraire, plus trompeur que cet indice. On trouve en effet des fers oolithiques dans la série presque entière des couches jurassiques; et, pour n'en citer que quelques points :

Dans le lias toarcien,	à Saint-Rambert (Ain) à la Verpillière (Isère).
Dans le bajocien,	à Bayeux (type de cet étage).
Dans le callovien,	à Saint-Rambert (Ain). à la Voulte (Ardèche).
Dans l'oxfordien,	dans la Côte-d'Or, la Meuse, etc.
Dans le corallien,	au Mont-du-Chat (Savoie).
Dans le néocomien,	à St-Innocent, Servolex, etc.

Comme tout ce qui tient au *facies*, à la coloration ou composition des roches, ce n'est qu'un accident essentiellement variable.

A Chanaz, le callovien ne forme qu'une seule couche d'un mètre d'épaisseur. Si faible qu'elle soit, cette couche n'en a pas moins une haute importance par le minerai qu'elle fournit.

Les fossiles y sont nombreux et admirablement conservés. Le test est converti en peroxyde de fer et quelquefois en phosphate vert. On y a recueilli, entre autres,

Ammonites anceps (Reinecke).
— pastulatus (d'Orbigny).
— cristagalli (id.).
— hecticus (Hartm.).
— coronatus (Brug.).
— refractus (Haan).
— sabaudianus (d'Orbigny).
— tatricus (Pusch.).
— athleta (Phillips).
— hommairei (d'Orbigny).
— Herveyi (Sow.).
— Jason (Ziet.).
— Backeriæ (Sow.).
— macrocephalus (Schlot.).
— lenticularis (Phillips).
— eunula (Ziet.).

Les ammonites suffisent à elles seules pour déterminer l'âge de ce terrain avec la plus entière certitude. Elles sont entassées pêle-mêle avec un nombre prodigieux de mollusques habitants de toutes les zones des océans, et rayonnés de toute espèce : des bélemnites gigantesques, qui n'ont pu vivre que dans les hautes mers, des hamites, des ancylocéras, des nautiles, parmi les céphalopodes ; — des pleurotomaria et solarium gasteropodes ; — des acéphales sans nombre, pholadomya essentiellement littoraux, panopœa, etc. ; — des térébratules, des dysaster, des cidaris et des débris amoncelés de crinoïdes.

Cette confusion, ce mélange des coquilles littorales et flottantes paraissent indiquer assez clairement que ces animaux ne sont plus dans la station normale où ils ont vécu. Après leur mort, leurs dépouilles ont été amassées par le roulis et entassées sur le rivage.

Le peu d'épaisseur du callovien à Chanaz, la nature des fossiles qu'il contient, tout concourt donc à démontrer que nous avons là une lisière extrême de la formation callovienne. Suivant la loi que nous avons indiquée, elle est superposée régulièrement et en retrait sur le bathonien. Tandis que le lias couvre les Alpes, que le bathonien atteint à peine la vallée de Chambéry, le callovien, plus resserré encore, ne dépasse pas la ligne du Mont-du-Chat. [1]

Au-delà de cette ligne il couvre le département de l'Ain, où on le voit surtout à Saint-Rambert, Belley, Nantua ; l'Isère jusqu'à Grenoble ; le Jura, etc., et tout le surplus du bassin méditerranéen.

[1] Nous croyons, à la vue des fossiles des carrières de Lémenc, près de Chambéry, que c'est à tort qu'on les avait rapportées au callovien. — Les *aptychus*, qui y abondent, le *dysaster ovalis*, le *cidaris glandiferus*

TERRAIN OXFORDIEN.

Tout porte à croire qu'à la période callovienne succéda un de ces violents cataclysmes dont la géologie nous montre si souvent des exemples. Le rivage de Chanaz, et toute la Savoie émergée avant cette époque, s'abîma alors dans les eaux. La mer oxfordienne dut atteindre une profondeur énorme ; elle s'avança dès l'ancien rivage de Chanaz jusqu'aux hautes vallées des Alpes.

Ce cataclysme, qui sépare le dépôt du callovien des premières assises oxfordiennes, me paraît un motif nouveau de considérer ces deux étages jurassiques comme des formations tout à fait indépendantes.

Dès cette catastrophe jusqu'à la fin de la période oxfordienne il s'écoula un temps immense, à en juger par la puissance des dépôts oxfordiens. Ce sont eux qui forment le Nivolet, depuis sa base, vers Méry, jusqu'aux prairies qui dominent Mont-Basin ; la montagne de Joigny entière est oxfordienne, ainsi que presque tout l'escarpement de Grenier au-dessus de Chapareillan.

Dans cette masse énorme on a établi trois divisions ou étages, que nous allons étudier successivement dans notre commune de Chanaz.

et surtout les *amm. oculatus* et *cordatus*, me paraissent le classer irrévocablement dans l'oxfordien. Nous remarquerons seulement que l'*amm. anceps* du callovien s'y retrouve mêlé aux espèces de la période suivante. c'est peut-être ce qui avait engendré quelque confusion sur la date de ce terrain.

Cette rectification dans la classification de nos terrains nous permet de nous faire une idée parfaitement nette des phénomènes géologiques en Savoie, durant toute la période jurassique.

1er ÉTAGE OXFORDIEN. — *Calcaire à scyphia.*

Le calcaire à scyphia de Chanaz se compose de neuf couches ou bancs minces d'un calcaire compacte, noirâtre, bien lité, ayant entre ses lits des marnes bitumineuses. Son épaisseur ne dépasse pas cinq mètres, soit qu'on le mesure dans le village de Chanaz, sous les maisons Roux, Husson et Béard, soit qu'on le prenne à la fontaine d'Orgevaz, soit au Poiset, où il a été excavé pour l'exploitation des fers oxydés-hydratés du callovien.

Il doit son nom à la présence des spongiaires ou amorphozoaires qui y abondent. Ce sont des *Cribrospongia (tragos)*, des *Cnemidium*, des *Hippalimus*, des *Chenendopora (manon)*, débris d'une faune qui n'a pu vivre que dans les eaux les plus profondes.

Ces zoophytes sont mêlés à des ammonites, des bélemnites et des térébratules, tous hôtes des profondeurs de l'Océan, tous dans leur condition normale d'existence. On voit que cette génération a été surprise par la mort là-même où elle a vécu, et que dans ces abîmes insondables, rien n'est venu troubler sa tranquillité. Contraste étrange avec la couche callovienne située au-dessous!

Les ammonites, d'ailleurs, appartiennent toutes à la création oxfordienne. A Chanaz, on a recueilli l'ammonite *oculatus* et le *canaliculatus*, caractéristiques de l'oxfordien. Ce serait ainsi, à nos yeux, non pas un étage à part, caractérisé par une faune spéciale, mais un simple *habitat* paléontologique, une zone de l'oxfordien déposé dans les hautes mers, au-dessous du balancement des marées.

C'est à cet étage que nous rapporterions les calcaires

des carrières de Lémenc, près de Chambéry, où abondent les mêmes fossiles. Les spongiaires de Chanaz ne s'y rencontrent pas, il est vrai ; mais au-dessus de la colline, et de là jusqu'à Verel, tout le monde a pu remarquer une couche pétrie de polypiers silicifiés, couche qui n'est pas sans analogie avec celles des scyphia calcaires de Chanaz.

2me ÉTAGE. — *Marnes oxfordiennes.*

Les marnes occupent la presque totalité de la formation oxfordienne. A Chanaz elles n'ont pas moins de 100 mètres d'épaisseur. On les rencontre à la carrière de Poiset, où elles recouvrent le calcaire à scyphia ; elles forment le sol du vallon cultivé qui la domine, comme elles forment plus loin le coteau où s'étale le vignoble de Marestel.

A la base, c'est un calcaire argileux bleuâtre, friable, se délitant à l'air. Les fossiles y sont extrêmement rares et se réduisent à quelques ammonites, le *tortisulcatus*, *tripartitus*, *plicatilis*, et de rares térébratules.

Plus haut, vers le Bulle, le *facies* change : devenues plus compactes, les marnes se divisent en assises régulières. Les premières strates sont puissantes ; en montant elles deviennent plus minces, mais en revanche elles sont d'une pâte plus dure et plus fine. Souvent les interstices sont noircis de matières bitumineuses. Ces calcaires sont bleu cendré à la superficie, mais d'un gris foncé dans la cassure. Les fossiles y sont à peu près les mêmes que dans les marnes.

Les assises compactes forment des escarpements raides et dénudés au village du Couloir, à la Teppaz, au Mont, sur les Granets, au Chapeau et à la Teissonnière.

3me ÉTAGE. — *Calcaire à chailles et dolomie.*

Les couches supérieures de cette formation, sur une hauteur de 20 mètres environ, présentent souvent des boules siliceuses (ou chailles) d'un blond roux à l'extérieur, bleuâtres ou violacées dans l'intérieur. Rien, d'ailleurs, n'est changé dans l'aspect et la nature du terrain ; cet étage n'est réellement que la continuation du précédent. Il ne s'en distingue que par la présence des chailles, dont il est difficile d'expliquer la formation. Pour les fossiles, on remarque encore que les échinodermes, et surtout les *cidaris*, *acro-cidaris*, *salenia* aux formes les plus riches et les plus variées, se rencontrent dans le calcaire à chailles plus que dans aucune autre assise jurassique.

Enfin cet étage est couronné par la dolomie, dont l'apparition marque la fin de la création oxfordienne. La dolomie de Chanaz a une texture arénacée, semi-cristalline, poreuse, criblée de fissures et de petites cavités. Sa cassure fraîche est blanche, quelquefois rose tendre. Exposée à l'air, la dolomie se couvre de cryptogames qui lui donnent une teinte noire et font ressembler ses masses bizarrement découpées à des ruines de constructions cyclopéennes.

Elle ne présente ordinairement aucune trace de stratification ; elle ne semble même pas former une assise régulière. Ce sont des blocs, des dykes jetés au hasard, ici de vingt mètres, là de quelques centimètres ; souvent même ils manquent totalement.

On la voit surtout au-dessus du Mont, au Mollard-Dardel, à Chanaz, au Château des Sarrazins, à Lucey.

et sur la route même du Mont-du-Chat, au sommet du plateau qui domine la montagne.

Elle est extrêmement pauvre en fossiles; on n'y a trouvé que quelques bélemnites, quelques térébratules et échinides. A Billième, cependant, on a recueilli, dans un bloc détaché de dolomie, la belle vertèbre de *Saurien*, que possède le Musée géologique du Grand-Séminaire de Chambéry.

Coup d'œil sur l'ensemble du terrain oxfordien.

L'oxfordien, tel que nous l'avons observé à Chanaz, et en couches plus puissantes encore, couvre toute la vallée de Chambéry, ainsi que celle de l'Isère, depuis Grenoble à Albertville. Il y atteint une épaisseur énorme. Partout il est régulièrement stratifié, pauvre en fossiles, porte, en un mot, tous les caractères d'un dépôt accumulé paisiblement durant des siècles dans des eaux profondes et tranquilles.

L'Isère semble marquer, dans la basse Savoie, la ligne de séparation entre les montagnes oxfordiennes de Saint-Pierre d'Albigny et les collines liasiques de Montmayeur. M. le professeur Sismonda, auquel revient en grande partie l'honneur d'avoir débrouillé le chaos des terrains de Maurienne et de Tarentaise, croit cependant pouvoir signaler dans ces provinces des couches énormes appartenant à l'oxfordien. Comme il n'a pas indiqué encore de fossiles à l'appui de cette conjecture, nous nous bornerons à dire que, du côté des Alpes, la limite qu'a atteinte l'océan oxfordien n'est pas encore suffisamment fixée.

A l'ouest du bassin méditerranéen, M. d'Orbigny place

un littoral à Saint-Rambert, à Apremont, à la Latte, à Montange, près de Nantua, dans le département de l'Ain.

Il semble résulter de là que, comparé au précédent, ce bassin se serait transporté de l'ouest à l'est. A l'océan callovien, qui inondait la Bresse et avait son rivage oriental à Chanaz, aurait donc succédé un océan oxfordien recouvrant la Savoie entière jusqu'au pied des Alpes, et ne s'avançant, à l'ouest, que vers Saint-Rambert et Nantua, sur la frontière de la Bresse.

Ce déplacement, cette révolution, marquent le commencement de la période. La fin est marquée non moins nettement par l'apparition de la dolomie.

La dolomie de Chanaz n'a pas les caractères d'une roche métamorphique, n'est point le résultat d'une altération du calcaire par l'intrusion d'un élément magnésien, ainsi qu'on le remarque dans les dolomies alpines, au contact des anhydrites et des roches éruptives. Le carbonate de magnésie a dû se mêler dans les eaux et se combiner avec les sédiments au moment même de leur formation.

Ce qui rend le problème plus intéressant à étudier, mais à la fois plus difficile à résoudre, c'est que ce n'est pas à Chanaz seulement, mais dans la France, l'Angleterre et l'Allemagne presque entières, que la dolomie s'observe à cet âge de la série jurassique.

Par une coïncidence remarquable, c'est dans le voisinage de la dolomie qu'on a trouvé des montagnes de poissons surpris par une mort instantanée et ensevelis dans les feuillets du calcaire, d'où on les exhume aujourd'hui, conservés intacts comme des plantes dans un herbier. Les calcaires lithographiques, avec empreintes de poissons, de Solenhoffen en Bavière, et ceux de Ci-

rins dans le département de l'Ain, paraissent contemporains de la dolomie.

Ne pourrait-on pas supposer que, sur la fin de la période oxfordienne, une dislocation se produisit au fond des mers ; que les émanations de gaz magnésiens, en altérant la pureté des eaux, durent en asphyxier les habitants, et les ensevelir sous les débris accumulés par la commotion ?

Ce n'est là qu'une hypothèse, mais cette hypothèse nous explique assez bien comment la dolomie apparaît tout à coup, comment elle s'amoncelle irrégulièrement dans les bas-fonds ébranlés de l'Océan, et y entasse avec elle les débris de la création précédente.

Ajoutons, en terminant, que nous n'avons pas trouvé de traces de dolomie dans le Nivolet, le Grenier et toute cette chaîne alpine, où manque le corallien. Ne serait-ce pas là une présomption qui nous autoriserait à admettre que cette chaîne a surgi à cette époque, et que c'est à cette dislocation que seraient dues les émanations méphitiques dont les eaux d'alentour conservent l'empreinte ?

TERRAIN CORALLIEN.

Le corallien présente, à Chanaz, deux étages : à la base, des couches épaisses d'un beau calcaire blanc, sur une hauteur ensemble de 50 mètres. Au-dessus, est un calcaire grossier bleu à l'intérieur, roux à la surface, d'une hauteur à peu près égale. Étudions en détail ces deux séries.

1° CORALLIEN BLANC.

Immédiatement superposé à la dolomie, apparaît à Chanaz le corallien *à polypiers*, sur une hauteur de 10

mètres environ. Bien qu'il repose en stratification concordante sur l'étage précédent, il semble cependant relevé plus verticalement, par suite de l'inflexion que nous avons indiquée en tête de cette notice. Il se dessine en une série de croupes arrondies, séparées par des couloirs à pic, depuis la fontaine du Paradis, sur les bords du canal de Savière, le long du chemin d'Ambleloi, et au Tau, derrière la grange Granet.

Il ne contient que des caryophilliés et des colomnaires.

Sur une hauteur de 23 à 24 mètres, vient ensuite un calcaire blanc éclatant, comme le précédent, et qui ne s'en distingue qu'en ce que les nérinées paraissent s'y trouver en abondance mêlées aux polypiers. Ce n'est ainsi qu'une station fossilifère et non un étage différent. On le suit pareillement depuis les bords du canal à la roche du Seujet, et la fontaine du Paradis jusqu'au champ derrière la grange Granet.

Plus pauvre en fossiles, mais identique pour le surplus, est le troisième sous-étage, que nous appellerons corallien oolithique, parce qu'il porte souvent cette texture. Parallèle aux deux précédents, sur une hauteur de 17 mètres, on le trouve à la grange Curtillet, sur les bords du canal, derrière le champ Granet, puis au champ Bandoche, sur le chemin de Saint-Pierre de Curtille, puis à Armofrède, près de l'église du Mont-du-Chat; enfin il va former les quatre dents du Chat, appelées dans le pays, la plus haute, le Turioz, et les trois autres la Chervaz.

A Armofrède, vers la base de ce corallien oolithique, se rencontre un filon de fer hydroxydé. Il ne forme point, comme à Chanaz, une assise régulière, mais une simple poche allongée. On dirait le conduit d'une source ferru-

gineuse qui aurait saturé ses eaux dans le callovien de Chanaz ou de Billième, et, par une fissure de rocher, les aurait épanchées dans ce bassin corallien. La mine a été exploitée jusqu'en 1837, où un éboulement en a fermé l'entrée. On dit qu'elle rendait le 60 pour 100 de fer.

2° CORALLIEN ROUX.

Les roches blanches semi-cristallines du groupe précédent sont recouvertes par une formation d'un tout autre aspect. La pâte est mate ; imprégnée d'oxyde de fer, elle est bleu-grisâtre dans l'intérieur et rousse à la superficie. Elle se divise en strates régulières variant entre 1 mètre et 20 centim. d'épaisseur. Au premier coup d'œil, cette assise se distingue des inférieures non-seulement par sa couleur, mais encore par sa disposition à se rompre en crevasses abruptes, dont les parois représentent des gradins réguliers.

On en a un exemple saisissant au vallon des Grandes-Combes, cirque planté de châtaigners séculaires, entouré par une arête du corallien roux qui porte le nom de Mur de Greiset. Ce mur, ou plutôt cet escalier gigantesque, n'a pas moins de 50 mètres d'élévation.

Le calcaire roux existe au bord du canal, entre la grange Curtillet et Baba. On le voit plus au nord, au Champ-Franna, à Leïan, à l'ancienne église de St-Pierre de Curtille ; il se relève à Ontex, où il forme avec l'horizon un angle de 60 degrés, et redescend sous l'église du Mont-du-Chat.

Les couches supérieures de cette formation se distinguent par leurs teintes plus foncées : bleu sombre dans la cassure et rouille à l'air. Leur texture est plus grossière

et presque oolithique. On peut leur assigner une épaisseur de 20 mètres.

Pour les fossiles, réduits à quelques polypiers, à des nérinées et à quelques bivalves dans les assises du corallien blanc, ils deviennent plus abondants et plus variés dans les assises du calcaire roux. On y a recueilli, à Saint-Pierre de Curtille, la *natica grandis*, des nérinées et des natices en assez grand nombre. A la montagne de Saint-Innocent on a trouvé des fragments d'un fossile bien caractéristique, la *pinnigena Saussurei* (d'Orb.), (*trichites* d'autres auteurs). Enfin, à Saint-Claude, au-dessus des sources de la cascade de Couz[1], ce terrain fournit des natices, des astartes, etc. Tous ces fossiles nous paraissent fixer avec la plus grande certitude la place du calcaire roux dans le corallien supérieur.

Coup d'œil sur l'ensemble du terrain corallien.

Ainsi que nous l'avons fait pour les formations précédentes, jetons maintenant un regard sur l'extension géographique du corallien, sur son histoire, c'est-à-dire sur les circonstances qui ont accompagné et suivi son apparition.

Le corallien, avec ses deux étages, se continue dans les montagnes du Jura, dans la Suisse et la lisière occidentale de la Savoie. Partout on a reconnu son double *facies*, le calcaire blanc à polypiers à la base, et les calcaires roux à astartes au sommet.

[1] Il nous paraît que c'est par erreur que ce terrain de Saint-Claude avait été rapporté au néocomien inférieur. (*Bulletin de la Société Géol.*, réunion à Chambéry, 1844, p. 17 et 18.)

Mais en marchant de Chanaz vers les Alpes, le corallien ne se retrouve plus, sauf dans la chaîne de la Chambotte et d'Hauterens. Plus loin, à Nivolet, à Grenier, il a disparu ainsi que la dolomie. Dans la chaîne alpine, le néocomien repose immédiatement sur les dernières assises oxfordiennes. . .

Nous avons indiqué déjà la dislocation que suppose cette particularité. Avant le dépôt du corallien, la chaîne de Nivolet a dû émerger, et c'est à cet événement que nous avons attribué la dolomisation des dernières strates oxfordiennes.

Les observations de MM. Quoi et Gaymard sur les récifs de madrépores de la mer Pacifique ont établi que les zoophytes ne s'implantent pas d'ordinaire sur les bas-fonds des océans, mais sur les rochers de 8 à 10 mètres au-dessous du niveau des mers.

En transportant cette donnée du monde actuel aux temps géologiques, nous serions amenés à conclure que la dolomie a formé des récifs de roche dure dans les eaux coralliennes peu profondes, et que sur ces écueils se sont assis les polypiers de Chanaz.

A quoi attribuer le changement qui s'opère ensuite dans la nature des dépôts, le passage du calcaire blanc aux assises rousses et grossières? Nous croyons pouvoir conjecturer que, si le calcaire blanc pur s'est formé à 8 à 10 mètres (dans la zone des polypiers) au-dessous du balancement des marées, l'autre est littoral ; sa pâte grossière indique des sables agglutinés sur le rivage, ses fossiles accusent pareillement une faune côtière. Enfin, plus on s'élève, plus le grain est grossier, plus le rivage s'approche de Chanaz.

C'est que, en effet, à la fin de la période corallienne,

Chanaz, comme la Savoie entière, était émergé, tandis que l'Océan jurassique déposait tout à l'entour, dans les départements de l'Ain et de l'Isère, ses derniers terrains. La mer kimmeridienne a recouvert la montagne actuelle du Colombier; on en trouve des dépôts à l'ouest, à Oyonnaz, et même à l'est de la montagne, près de Seyssel, dans le lit de la Dorge.

Plus resserrée encore, la mer portlandienne n'a pas dépassé Nantua. Ainsi, obéissant à la loi générale que nous avons indiquée pour les formations jurassiques de France, le corallien a sa limite dans la vallée ouverte de Chambéry à Rumilly. Plus resserré, le kimmeridien ne dépasse pas le Rhône; en retrait encore sur le kimmeridien, le portlandien s'arrête dans la vallée de l'Albarine.

Par là finit la période jurassique dans nos contrées.

TERRAIN NÉOCOMIEN.

Des siècles s'écoulent.... Dieu seul en sait le nombre. La plage aride qui bordait à l'est l'Océan portlandien, cette plage, qui est aujourd'hui notre Savoie, s'abîme dans un nouveau cataclysme; elle est submergée sous l'Océan néocomien.

Les assises inférieures du néocomien sont formées d'une roche dure, rugueuse, d'un jaune de rouille, coupée de bancs et de nodules siliceux. Il semble que sa pâte se ressente encore de l'agitation des eaux dans lesquelles elle s'est déposée.

Elle contient une quantité de fossiles souvent concassés. Les plus répandus sont des *ostrea macroptera*, des térébratules et de grosses serpules.

Au-dessus commencent les marnes, masse énorme de

calcaire gris-cendré, alternant avec des couches friables et avec des grès verdâtres qu'on prendrait pour l'albien. On les peut étudier surtout entre Portoz et la montée du chemin de Flandre, où elles atteignent une épaisseur de 100 mètres. On les retrouve à la Côte de Saint-Pierre de Curtille, dans le fond du vallon entier de la chapelle du Mont-du-Chat. La route provinciale d'Yenne les coupe et les recoupe plusieurs fois. Elles revêtent encore tout le flanc est de la montagne d'Épine.

Les fossiles de cette couche sont abondants. Signalons seulement les suivants, qui sont les plus fréquents :

Belemnites latus (Blainv.)
Ammonites radiatus (Brug.)
— clypeiformis (d'Orb.)
— leopoldinus (id.)
— castellanensis (id.)
Pleurotomaria neocomiensis (id.)
Pterocera pelagi (id.)
Pholadomya elongata (Münst.)
Janira atava (d'Orb.)
Panopæa neocomiensis (id.)
Ostrea Coulonii (id.)
Tonaster complanatus (Ag.)

De nombreuses géodes quartzeuses couvertes de papilles qui trahissent d'autres amorphozoaires silicifiés.

Sur les marnes revient une assise de roche compacte d'un jaune roux, pauvre en fossiles, mais souvent coupée de corps cylindriques informes qu'on ne peut attribuer qu'à des débris de végétaux.

Le néocomien supérieur, ou urgonien, qui recouvre cette assise, est un des plus répandus sur les montagnes de la basse Savoie. C'est ce terrain qui clôt la série des dépôts secondaires et des calcaires compactes dans notre

pays. Nous le comparerions à l'émail qui a recouvert l'ossature de la contrée. Aussi est-ce toujours lui qu'on rencontre le premier dans les dénudations de l'écorce tertiaire, qui en représente les muscles, comme les alluvions récentes en forment l'épiderme.

A Chanaz, on le voit plonger presque verticalement dans le lac, de Portoz à Conjux, et de là à Hautecombe et sur toute la montagne. Il n'a pas plus de 25 mètres d'épaisseur. Sa pâte est d'un blanc éclatant semi-cristalline. Il se distingue du corallien par ses fossiles, la *caprotina ammonia* et *lonsdalii*, par ses *radiolites*.

L'invasion du néocomien a commencé par une fracture de la croûte émergée, qui a replongé sous les eaux la moitié de la Savoie (jusqu'à une ligne qui passerait de Montmélian au col de Tamié et aux montagnes qui séparent le Genevois du haut Faucigny). Cette commotion, jointe au renouvellement complet des espèces, marque le commencement de l'ère crétacée.

On ne voit pas que le niveau des mers ait changé dès ce cataclysme jusqu'à la fin de la période urgonienne Mais dès lors commencent ces oscillations prodigieuses de notre sol qui ont balloté, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, les eaux aptiennes, albiennes, cenomaniennes et turonniennes, durant tout le reste de la période crétacée, et ont promené ensuite si bizarrement les lambeaux des tertiaires.

Cette histoire sort du cadre de notre monographie, puisque, à Chanaz, la série se termine avec le néocomien supérieur. Réservons à un autre travail, ou mieux encore à d'autres plus habiles, le soin de décrire ces dernières révolutions qui ont bouleversé le globe, pour y préparer la demeure de l'homme.

Tableau de la puissance des Terrains de Chanaz.

				Epaisseur en mètres.
TERRAIN SECONDAIRE	CRÉTACÉ	Terrain néocomien	1. Urgonien.—Néocom. sup^{r} (à Chanaz)	25
			2. Néocom. moyen. — Marnes néocom.	100
			3. Néocomien inférieur	10
	TERRAIN JURASSIQUE	Corallien	1. Corallien roux	70
			2. Corallien blanc oolithique	17
			3. Corallien blanc à nérinées	23
			4. Corallien blanc à polypiers	18
		Oxfordien	1. Dolomie (en moyenne)	4
			2. Oxfordien, à Chailles	20
			3. Oxfordien compacte	40
			4. Marnes oxfordiennes	50
			5. Oxfordien à scyphia	5
		Callovien	1. Callovien	1
		Oolithique	1. Bathonien } 2. Bajocien } ensemble	150
			Total	533

OBSERVATIONS

SUR

LA CRAIE BLANCHE

DES ENVIRONS DE CHAMBÉRY

PAR M. L'ABBÉ VALLET

I.

(1er Mémoire, lu à l'Académie dans la séance du 7 août 1851.)

La présence, au milieu de nos montagnes, de certaines roches appartenant au système de la craie inférieure a été reconnue pour la première fois, par Cuvier, en 1817. A cette époque, le célèbre naturaliste ayant gravi le rocher des Fiz, au-dessus de Servoz, fut vivement surpris de rencontrer à une si grande hauteur, et à une telle proximité de la chaîne centrale des Alpes, des corps organisés fossiles offrant tous les traits désirables de ressemblance avec ceux qui caractérisaient les dépôts de craie chloritée dans les environs de Rouen, à Folsktone en Angleterre, ainsi que le dépôt si remarquable que l'on avait tout récemment observé à la *Perte du Rhône*. Voici en quels termes il s'exprime, dans sa *Description*

géologique des environs de Paris, au sujet de cette intéressante découverte :

« Le dépôt coquiller de la montagne des Fiz présente
« un assez grand nombre de coquilles qui appartiennent
« presque exclusivement à la formation de la craie infé-
« rieure.... Nous sommes donc autorisés à conclure que
« certains terrains de la Perte du Rhône et des sommets
« des chaînons du Buet doivent être rapportés à la craie
« inférieure, ou, pour plus de précision, qu'ils sont
« semblables, par leurs caractères zoologiques, aux
« terrains de craie inférieure de Rouen, de Folsktone,
« etc., malgré les différences minéralogiques très con-
« sidérables qu'on observe entre les roches qui compo-
« sent ces terrains et celles qui entrent dans la composi-
« tion des terrains de craie généralement reconnus. »

Les doutes qui pouvaient encore subsister au sujet d'un fait si important en géologie, furent levés par les observations identiques de Beudant, qui visita la montagne des Fiz l'année suivante (1818), et qui, par un examen attentif de la roche coquillère de cette localité, reconnut qu'elle contenait une multitude de grains d'un vert foncé, passant au noir, indissolubles dans l'acide nitrique, et par conséquent tout à fait analogues aux grains verts de la craie chloritée.

Dès lors il demeura établi, d'une manière indubitable, que les étages inférieurs du système de la craie avaient leurs représentants sur les cimes les plus élevées de la chaîne du Buet ; mais personne, jusqu'à ces dernières années, n'avait signalé la présence de la craie supérieure dans les Alpes. En 1844, époque du Congrès géologique tenu en Savoie, ce fait n'avait pas encore attiré l'attention des savants géologues qui s'y trouvèrent réunis.

Quelques mois après la session, MM. Chamousset, Dumont, Pillet et plusieurs autres membres de la Société d'Histoire naturelle de Chambéry, découvrirent à Entremont, dans un terrain marneux analogue par son aspect blanchâtre aux buttes crayeuses des environs de Paris, plusieurs fossiles, tels que des *ananchites*, des *bélemnites*, des fragments d'une grande bivalve à test fibreux, etc., qui leur firent penser que ce terrain pouvait être considéré comme le représentant de la craie parisienne dans nos montagnes. La même année, M. Chamousset présenta ces fossiles au Congrès helvétique réuni à Genève, et fit à ce sujet une communication dans laquelle fut énoncé pour la première fois le fait si remarquable de *la craie blanche dans les Alpes*. M. de Buch et M. Agassiz reconnurent que les *ananchites* et les *bélemnites* trouvés à Entremont appartenaient en effet à l'époque de la craie supérieure, conformément à l'opinion qu'en avaient conçue les géologues de Chambéry.

En 1848, M. Murkchison et M. Pillet découvrirent, dans les montagnes du Genevois, quelques localités où la présence de la craie ne leur parut pas douteuse. A Thônes, ils remarquèrent, au-dessus des trois étages néocomiens, la formation du *grès vert* parfaitement caractérisée, puis, entre le *grès vert* et le calcaire nummulitique, des bancs de 15 à 20 mètres d'épaisseur, d'un calcaire blanc grisâtre qui ne peut être rapporté qu'au groupe de la craie supérieure ; c'est en effet à ce niveau qu'il a été placé par M. Murkchison, dans un Mémoire remarquable sur la géologie des Alpes.

MM. Sismonda, Studer, Chamousset, Vilanova, avec qui j'ai visité le Calvaire de Thônes en 1850, n'hésitèrent pas à se prononcer dans le même sens sur la nature de

ce calcaire. Nous y trouvâmes de nombreux fragments de *catillus*, et M. Studer en rapporta un *ananchites ovata*, ou peut-être le *conica*, assez reconnaissable, quoique un peu déformé par la compression.

Depuis cette époque, j'ai visité plusieurs fois la localité d'Entremont, et chaque fois j'y ai recueilli de nombreux fossiles dont la comparaison avec ceux de la craie parisienne ne laisse pas le moindre doute sur l'identité des espèces. Je citerai spécialement le *catillus Cuvierii*, dont les fragments sont très nombreux dans notre craie alpine ; le *belemnitella mucronata*, l'*ananchites ovata*, le *spondylus spinosus*, quelques *ostrea* et des fragments assez nombreux de *crioceras* et de *hamites* difficilement déterminables.

Le dépôt qui renferme ces fossiles offre une étendue considérable. Lorsqu'on pénètre dans la vallée d'Entremont par le col de Léliaz, on rencontre d'abord, près de la Croix du Mollard qui est le point culminant (1,340 mètres), quelques bancs de molasse marine ; un peu plus bas, en allant contre le village des Déserts, au pied de la montagne d'Otheran, un poudingue calcaire d'une couleur rougeâtre, dont les couches sont presque verticales ; c'est la *brèche de Vimines*, terrain d'eau douce qui se montre par lambeaux détachés à la base de notre formation tertiaire. Bientôt on arrive sur un terrain marneux, presque blanc, dont les couches se relèvent graduellement vers la montagne d'Otheran et s'enfoncent au-dessous du poudingue : ce terrain est la craie blanche. Il s'étend depuis le village des Déserts jusqu'au village de la Frassette, dans la direction de Saint-Pierre d'Entremont. Vers ces deux points extrêmes, les couches crayeuses ne présentent pas une grande épaisseur ; mais dans leur

milieu, à la Pointière, elles ont une puissance que j'évalue à environ 100 mètres.

Le dépôt comprend, dans cette localité, trois étages bien distincts. A la partie inférieure, des couches d'un blanc verdâtre, assez compactes, contenant une multitude de petits grains verts, comme la craie chloritée, forment des bancs très réguliers d'environ 2 décimètres d'épaisseur, que l'on exploite pour le dallage, pour couvrir les murs, border les chemins, etc.

Au-dessus de ce premier étage viennent des assises puissantes de marnes presque feuilletées, très friables, généralement blanches, au milieu desquelles se trouvent intercalés des bancs jaunâtres d'une apparence dolomitique. Cet étage moyen est le plus riche en fossiles.

Enfin, l'étage supérieur se compose d'un calcaire blanc très dur et très compacte, légèrement siliceux dans sa composition intime, et renfermant, incrustés à sa surface, de nombreux rognons de silex pyromaque. Indépendamment des fossiles qui servent à caractériser le dépôt crayeux de la Pointière, pour déterminer la place que l'on doit assigner à ce dépôt, il suffirait d'avoir égard à la nature de ceux entre lesquels il se trouve compris.

J'ai déjà indiqué qu'au-dessus du village des Déserts il s'engage sous la brèche tertiaire d'eau douce ; d'un autre côté, j'ai acquis tout récemment la conviction que les roches sur lesquelles il repose appartiennent au système du grès vert. Elles sont formées d'un calcaire jaunâtre, dur, cristallin, offrant quelque analogie avec la *dalle nacrée* ; sur quelques points il se présente à l'état de marnes colorées en rouge par l'oxyde de fer. A part des débris abondants d'*entroques* disséminés dans sa masse, et quelques *térébratules* qui ressemblent à l'*octo-*

plicata, il contient peu de fossiles. M. Favre, de Genève, que j'ai eu le plaisir d'accompagner récemment dans les montagnes d'Entremont, me fit observer sur quelques points de sa surface des incrustations de fossiles brisés, analogues à ceux qui caractérisent les terrains de grès vert, et bientôt après, en marchant sur la limite de ce calcaire et de la craie, je découvris une couche de 2 ou 3 décimètres d'épaisseur, qui a l'apparence d'un poudingue, et qui renferme une multitude de fossiles dont les espèces sont absolument identiques avec celles de la Perte du Rhône, tels que l'*inoceramus concentricus*, le *terebratula dutempleana*, l'*ammonites milletianus*, l'*ammonites mammillaris*, et plusieurs espèces d'échinites. Au contact de cette couche coquillère, le calcaire n'est plus jaunâtre, mais tout pénétré de grains verts, ce qui lui donne l'aspect de notre molasse à gros grains.

De tout ce qui précède il résulte que cette roche doit être rapportée à l'étage du grès vert, d'autant plus qu'elle repose sur le calcaire blanc à *chama*, qui termine généralement la série néocomienne dans nos contrées.

Je terminerai la description de cette intéressante localité en y indiquant une *faille* dont l'existence peut être constatée facilement. Lorsqu'on va du col de la Pointière dans la direction de St-Pierre d'Entremont, on marche d'abord sur les couches inférieures de la craie qui débordent de tous côtés les couches supérieures; ensuite on arrive sur le calcaire du grès vert, et bientôt sur le néocomien blanc à *chama*. Un peu plus loin, au-dessus des granges des Gandy, se présente un gradin haut de quelques mètres, au pied duquel reparaissent les dalles de la craie, puis le calcaire du grès vert, et enfin le néocomien supérieur.

Après avoir étudié avec soin le dépôt de craie blanche à la Pointière, j'ai dû rechercher si ce n'était là qu'un lambeau tout à fait isolé, ou s'il se rattachait à d'autres dépôts de même formation disséminés dans le massif de la Grande-Chartreuse. Or, en dirigeant vers ce point mes courses géologiques, j'ai recontré un bon nombre de localités où la craie supérieure se présente avec les mêmes caractères qu'à Entremont.

Je l'ai observée d'abord à l'ouest de Chapareillan, sur le plateau de l'Alpette, élevé au-dessus du niveau de la mer d'environ 1,500 mètres. Là nous avons reconnu, M. Favre et moi, que les couches crayeuses s'appuient, ainsi qu'à la Pointière, sur un calcaire jaunâtre, cristallin, pétri d'*entroques*, ce qui nous a conduits à considérer définitivement ce calcaire comme l'étage inférieur du grès vert dans ces deux localités. Au milieu du plateau de l'Alpette, les couches de la craie et du grès vert sont dans une position horizontale; mais vers les bords elles se relèvent fortement, surtout contre l'escarpement de Granier, où elles sont à peu près verticales.

Cette disposition indique bien clairement que la montagne a éprouvé sur ce point une prodigieuse dislocation, dont l'effet a été de mettre une distance verticale d'au moins 300 mètres entre des couches qui ont dû être primitivement dans un même plan horizontal, puisqu'elles occupent le même rang dans l'échelle géognostique. Ici, en effet, nous trouvons les marnes grises presque à la hauteur des dernières assises de la formation crétacée, et les couches de néocomien blanc, sur lesquelles repose le grès vert de l'Alpette, à près de 300 mètres au-dessous de celles qui couronnent l'escarpement de Granier. D'ailleurs, il est facile de constater par l'observation directe

l'existence de cette faille. En descendant de l'Alpette à Chapareillan, on peut voir à découvert la ligne d'interruption des couches et les plissements qu'elles ont subis lorsque la faille s'est produite.

Il est à croire que le dépôt crayeux qui s'appuie contre l'escarpement méridional de la montagne de Granier se prolonge dans la direction du sud, ou du moins reparaît par intervalle sur les sommités de la chaîne qui domine à l'ouest la vallée de l'Isère, entre Chapareillan et Grenoble, de même que celui de la Pointière se prolonge vers la partie centrale des montagnes de la Chartreuse, où je l'ai retrouvé d'abord sous la chaîne du Grand-Som, depuis la forêt des Éparres jusqu'au-dessous du pic le plus élevé, sur une longueur de 4 à 5 kilomètres ; puis, un peu plus à l'ouest, au sommet de la Ruchère, à droite du chemin qui conduit au couvent des Chartreux. Il forme en cet endroit une butte assez élevée, recouverte en partie par une forêt de sapins. A la base de ce lambeau j'ai observé, comme à Entremont, une couche de 12 à 15 centimètres d'épaisseur, ferrugineuse, offrant l'aspect d'un poudingue composé de fossiles du grès vert empâtés dans une matière sableuse toute pénétrée elle-même de petits grains verts.

Mais de tous les dépôts de craie blanche signalés dans cette Notice, il n'en est aucun d'aussi étendu, ni d'aussi remarquable que celui qu'il me reste à décrire. La découverte en revient de plein droit à M. Pillet, qui, sur l'inspection d'un fossile à test fibreux renfermé dans une de ces grandes dalles que les habitants de la vallée de Coux conduisent journellement à Chambéry, présuma que la carrière d'où elles proviennent devait faire partie de notre formation crayeuse. Ayant visité cette carrière

tout récemment, j'ai reconnu de prime abord que M. Pillet avait apprécié exactement la nature de cette roche ; car, indépendamment des lits de silex pyromaques intercalés dans les couches que l'on exploite, indépendamment des caractères minéralogiques qui rappellent l'étage inférieur de la Pointière, j'ai pu y découvrir un certain nombre de fossiles qui appartiennent évidemment à l'époque de la craie blanche.

Les bancs de cette riche carrière sont d'une horizontalité parfaite dans le milieu de la vallée de Couz, et ils ont une puissance collective de 25 à 30 mètres. Au-dessus des bancs supérieurs, M. le notaire Millioz, des Échelles, fait exploiter un sable blanc extrêmement silliceux, qui fournit des briques et des creusets réfractaires d'excellente qualité. Ce sable est recouvert immédiatement par la molasse marine ; le terrain nummulitique et les marnes d'eau douce ne s'y montrent pas.

Les couches inférieures de ce lambeau de craie n'étant pas encore à découvert, il est impossible de voir, dans cette localité, sur quelle espèce de roche elles reposent ; mais en allant au fond de la vallée de Couz, vers le sud, on observe que les diverses roches qui remplissent ou qui bordent cette vallée sont coupées perpendiculairement à leur direction par le lit du Guiers-Vif, de sorte qu'il devient extrêmement facile d'en étudier la superposition. C'est là que j'ai eu la satisfaction de retrouver, au-dessous de la molasse, une série de terrains entièrement semblable à celle de la Pointière, de la Ruchère, du Grand-Som et de l'Alpette.

Je ne sais jusqu'à quel point il serait possible de suivre ces couches de craie dans la direction du sud ; mais au nord elles finissent vis-à-vis de Saint-Thibaud de Couz,

à environ 6 kilomètres de la rivière du Guiers. Près de la poterie du Cheval-Blanc, on a ouvert plusieurs carrières pour l'exploitation des dalles. Les couches, légèrement inclinées à l'est, s'appuient contre le pied de la montagne d'Oncin. Celles qui se trouvent à la partie supérieure ont leur surface criblée de petites cavités cylindriques pratiquées par les *lithophages*. Ce n'est pas la molasse marine qui les recouvre, comme au bord du Guiers, mais un poudingue calcaire, tout à fait analogue à celui du Bourget, si ce n'est qu'il renferme un plus grand nombre de cailloux siliceux, ce qui provient très certainement de ce qu'il a été formé en partie des débris de la craie. Je suis même porté à croire que les poudingues de la Motte et d'Aiguebelette, qui contiennent beaucoup de silex corné, ont une semblable origine, et qu'ainsi la craie supérieure s'étendait à la fin de l'époque crétacée sur tout le versant oriental de la montagne d'Aiguebelette, et probablement sur une partie du versant occidental.

En résumé, c'est un fait aujourd'hui bien acquis à la science géologique que le groupe supérieur de la formation crétacée (la craie blanche), dont l'extension est si considérable en Angleterre et dans toute la France septentrionale, se retrouve avec tous ses caractères distinctifs sur un grand nombre de points dans les Alpes occidentales, notamment aux environs de la Grande-Chartreuse, où elle s'étend par lambeaux détachés sur le revers oriental de toutes les chaînes qui, partant du bassin de Chambéry, se dirigent vers Grenoble, entre Barraux et les Échelles.

Ainsi, en coupant ces différentes chaînes par un plan perpendiculaire à leur axe, et mené entre ces deux der-

niers points, ce plan rencontrerait trois dépôts de craie blanche échelonnés à des hauteurs qui vont en augmentant depuis la vallée de Couz jusqu'au plateau de l'Alpette, et il passerait dans le voisinage de deux autres, dont le plus élevé est celui du Grand-Som, et le moins élevé celui de la Ruchère.

Quand on a observé avec soin la manière dont ces divers lambeaux sont disposés dans les montagnes d'Entremont et de la Chartreuse, on ne peut s'empêcher d'admettre l'existence d'un dépôt crayeux continu, qui recouvrait toute l'étendue des terrains néocomiens de ce massif à l'époque où ceux-ci furent soulevés et prirent la configuration qu'ils ont aujourd'hui. Lorsque cette violente dislocation a eu lieu, les couches de la craie se trouvant à la surface, ont dû être plus profondément déchirées et disloquées que celles qui se trouvaient placées au-dessous. D'ailleurs, comme elles provenaient d'une sédimentation plus récente, elles pouvaient ne posséder qu'une consistance imparfaite; peut-être même n'étaient-elles consolidées que sur quelques points. Et voilà pourquoi nous n'en retrouvons plus que des lambeaux disséminés qui semblent, au premier aspect, n'avoir entre eux aucun rapport de dépendance.

II.

(2me Mémoire, lu à l'Académie dans la séance du 19 avril 1854.)

La présence de la craie supérieure dans les montagnes de la Chartreuse étant admise comme un fait géologique parfaitement établi, il était à prévoir qu'on la retrouve-

rait sur d'autres points de la Savoie et du Dauphiné, en suivant une direction sensiblement parallèle à la grande chaîne des Alpes occidentales. C'est en effet ce qui est résulté des observations faites par M. Chamousset au sommet du Trélod, par MM. Murkchison et Pillet dans la vallée de Thônes, et, quelques années plus tard, par M. Lory dans les montagnes du Villard-de-Lans, à 20 kilomètres sud-ouest de Grenoble. Les nombreux lambeaux de craie blanche que l'étude de ces localités avait fait reconnaître formaient déjà une ligne très longue dans la direction indiquée plus haut; mais quelques-uns restaient séparés par des distances et des lacunes très considérables, principalement celui du Trélod et celui de Granier, qui se trouvent à plus de 40 kilomètres l'un de l'autre.

Des recherches dirigées autour de la vallée d'Aillon semblaient devoir combler cette lacune par la découverte de quelques nouveaux gisements de ce même terrain, d'autant plus que la formation nummulitique qui, généralement, recouvre la craie, y avait déjà été signalée depuis longtemps par M. Chamousset. Une indication plus précise encore nous était fournie par quelques blocs roulés d'un calcaire rougeâtre que j'avais observés dans le lit de l'Aisse, au-dessous du château de la Bâthie. — Ils appartenaient incontestablement à la craie par les nombreux fragments de *catillus* renfermés dans leur masse, et il me paraissait difficile d'ailleurs de leur assigner une autre origine que la montagne de Puisgros, ou celle qui s'étend à l'est de la vallée d'Aillon.

Bientôt j'eus l'occasion de visiter cette vallée avec M. le chevalier Sismonda, et de vérifier la justesse de ces conjectures. Parvenus au col du Pré, entre Theiry

et Aillon-le-Jeune, nous reconnûmes, dans un terrain qui forme la limite orientale de ce plateau, tous les caractères minéralogiques et paléonthologiques de la craie supérieure, tels que les boules de silex noir extrêmement abondantes, le *belemnitella mucronata*, l'*ananchites ovata*, et de nombreux *catillus*, les uns entiers, les autres brisés et empâtés dans la roche. — Ce terrain a une puissance qui peut être évaluée au moins à 150 mètres, et il se développe en longueur sur une ligne d'environ 18 kilomètres, sans aucune interruption, depuis le rocher qui domine le lac de la Thuile jusqu'au centre des Bauges, près du Châtelard. De tous les dépôts de craie signalés jusqu'à présent dans les Alpes, aucun ne présente un développement aussi considérable que celui-là.

Et maintenant, si nous prenons la carte des Alpes, et qu'à partir du Villard-de-Lans, au midi du département de l'Isère, nous menions une ligne dirigée du sud-ouest au nord-est, cette ligne passera par la Grande-Chartreuse, Entremont, la Thuile, la vallée d'Aillon, le Trélod, Thônes et le col du Reposoir, au-dessus de Cluses, c'est-à-dire qu'elle touchera tous les points sur lesquels nous avons constaté la présence de la craie. Or, cette direction est précisément celle de la grande chaîne alpine, qui relie deux énormes massifs de granit (le Cirque de la Bérarde et le Mont-Blanc), en passant par les Sept-Laus, le Grand-Charnier, Aiguebelle, Conflans et Beaufort.

Ainsi, nous avons une bande de craie alpine qui s'étend sur une longueur d'environ 125 kilomètres du sud-ouest au nord-est, parallèlement à la grande chaîne centrale, de même que nous voyons des bandes de terrain jurassique, néocomien, nummulitique, tertiaire, suivre la même direction à travers la Savoie, les unes

formant le fond de nos vallées, et les autres le relief de nos montagnes, et occupant d'ailleurs une position d'autant plus rapprochée de l'axe des Alpes occidentales, qu'elles sont de formation plus ancienne.

La gradation que l'on observe généralement dans l'inclinaison de ces roches sédimentaires nous autorise à admettre que la grande chaîne cristalline a été poussée, par des soulèvements successifs, à la hauteur qu'elle présente aujourd'hui ; et quand les eaux de la mer, refoulées d'abord loin de nos contrées par un premier soulèvement, revenaient de nouveau les envahir après une période de temps plus ou moins longue, nous concevons facilement qu'elles devaient rencontrer une barrière de plus en plus occidentale dans les couches des sédiments antérieurs.

La limite de la mer crétacée serait ainsi représentée par la ligne dont j'ai parlé plus haut, menée entre Villard-de-Lans et Cluses. La craie étant une formation assez récente, le rivage de cette mer a dû être maintenu à une distance considérable de l'axe de soulèvement par les couches des formations précédentes, qui avaient déjà subi un ou plusieurs redressements. Aussi observons-nous que tous les dépôts crayeux connus jusqu'à ce jour dans nos montagnes s'arrêtent tous à environ 20 kilomètres de cet axe, dont ils s'approchent un peu moins que les derniers dépôts néocomiens et un peu plus que les dépôts tertiaires les plus anciens.

C'est encore là un nouveau caractère de contemporanéité, un nouveau lien qui unit tous ces lambeaux épars de craie alpine et les rattache à une même époque géologique, indépendamment des indications fournies par les fossiles et par leur état de stratification. S'ils laissent

entre eux de grandes solutions de continuité, il suffit, pour s'en rendre raison, d'observer que, postérieurement à l'époque de leur sédimentation, de grands cataclysmes ont de nouveau profondément bouleversé le sol de nos contrées. Or, l'on conçoit qu'au milieu de ces violentes convulsions de la nature, et sous le choc réitéré de courants impétueux, quelques sommets aient pu être totalement dénudés, et de vastes assises de craie déchirées et emportées au loin, surtout si l'on suppose que ces agents destructeurs ont opéré à l'époque où la craie n'était solidifiée qu'en partie.

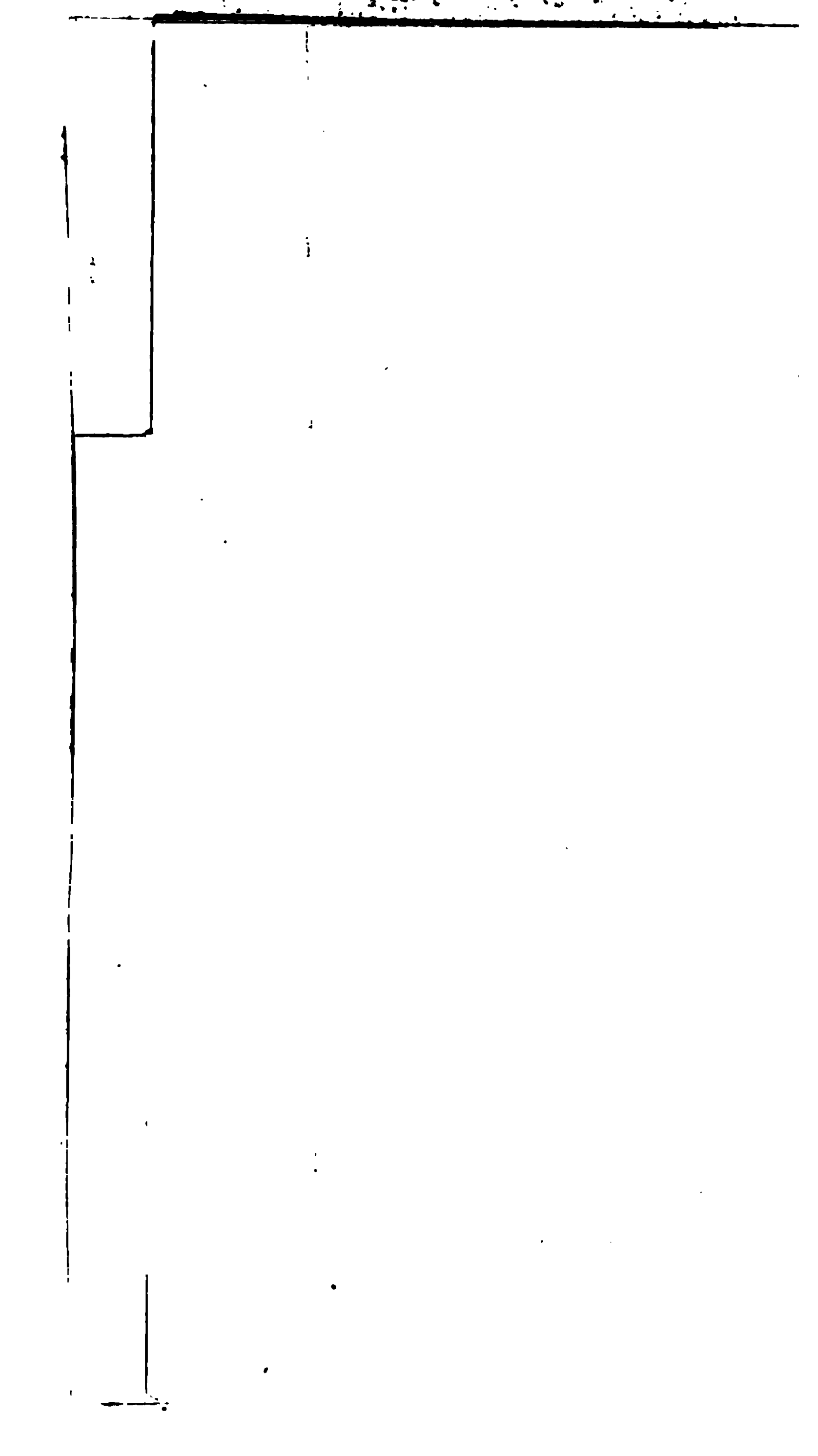
Le géologue qui parcourt nos montagnes se trouve fréquemment en face de certains phénomènes de dislocation qui supposent l'action de causes d'une incomparable puissance. La montagne d'Aillon nous en offre un exemple des plus remarquables. La première fois que je l'ai parcourue avec M. Sismonda, après que nous eûmes constaté rigoureusement la nature de chacune des roches qui la composent, il nous fut impossible de ne pas admettre que l'ordre normal de stratification s'y trouve complètement renversé.

Les pâturages du col du Pré reposent sur le terrain nummulitique, dont les couches sont légèrement inclinées à l'est, et paraissent plonger sous la montagne ; immédiatement au-dessus, la craie forme un quasi-escarpement de 150 à 200 mètres de hauteur. Ses couches sont d'abord en stratification concordante avec celles du terrain nummulitique, mais leur inclinaison augmente rapidement, et les supérieures sont presque verticales.

A la suite, et avec la même inclinaison, des bancs d'un calcaire blanc jaunâtre cristallin, le même que j'ai presque toujours observé à la base de la craie dans les

montagnes d'Entremont, et que je regarde comme le représentant du *grès vert*. Enfin, cette pente escarpée est couronnée par des assises puissantes de calcaire à *chama*, dans une position qui approche de la verticale. La série de ces roches parfaitement bien caractérisées sous tous les rapports, devrait être disposée dans un ordre directement inverse, c'est-à-dire dans l'ordre suivant, à partir de la base : *Néocomien*, *grès vert*, *craie*, *nummulitique*. Il y a donc ici un renversement complet de superposition. Ce n'est pas là, au reste, un simple accident local : le même état de stratification se prolonge dans toute la longueur de la vallée. J'ai pu l'observer de nouveau l'année dernière, avec MM. Chamousset et Pillet, au-dessus de l'église d'Aillon-le-Vieux, et à l'entrée du vallon de l'ancienne Chartreuse, où les couches sont coupées par le lit d'un torrent.

Pour se rendre raison de cette étrange anomalie, il faut nécessairement admettre que l'extrémité orientale de ces couches a été rabattue sur l'extrémité occidentale, à la manière d'un cahier de papier que l'on veut plier en deux, et dont on rabat une moitié sur l'autre. Cette hypothèse, d'ailleurs, explique naturellement pourquoi la craie, dans la vallée d'Aillon, paraît avoir une puissance double de celle qu'on lui connaît partout ailleurs. J'ai dit précédemment que le dépôt crayeux de cette localité s'étendait jusqu'au-dessus de la Thuile, à trois heures Est de Chambéry. Comme c'est là en quelque sorte la tête du dépôt, c'est là aussi la tête du plissement ; c'est là qu'il se montre sous son jour le plus favorable et qu'on peut en saisir le plus facilement toutes les particularités. Je conseille donc à MM. les géologues désireux de s'assurer par eux-mêmes d'un phénomène géologique aussi



remarquable que celui-là, de diriger leur course du côté de Puisgros, et de suivre le chemin qui conduit au châlet de Galopaz, ou bien de gravir les prairies à pente rapide qui terminent la même montagne au-dessus de la Thuile. En suivant successivement ces deux directions, voici la série des roches que j'ai traversées pour arriver au pic de Galopaz :

1° Marnes grises à spatangus.
2° Calcaire néocomien à *chama*.
3° Calcaire du grès vert
4° Craie blanche.
5° Marnes du flysch : nummulitique.
6° Craie blanche.
7° Calcaire du grès vert.
8° Calcaire néocomien à *chama*.
9° Marnes grises à spatangus.

Il est aisé de voir, d'après cette simple énumération, que l'on rencontre, sur le versant occidental de cette montagne, deux fois la même série de terrains, mais dans un ordre inverse, de sorte que les marnes grises qui en forment la base reparaissent de nouveau à la partie la plus élevée. Le calcaire à *chama*, que l'on trouve en seconde ligne à la base, reparaît aussi en seconde ligne à partir du sommet.

L'inclinaison des couches varie peu, en passant de la base au sommet, ce qui prouve que le plissement a été plus complet, en ce point, que dans la vallée d'Aillon, où nous avons vu les couches disposées en éventail, tandis qu'ici elles seraient plutôt disposées en fer à cheval.

Si les faits de renversement ne sont pas rares dans nos montagnes, je crois cependant pouvoir affirmer qu'il n'en

existe pas d'aussi remarquable, d'aussi étendu, d'aussi nettement défini que celui que je viens de décrire. Je dois faire observer en terminant que la plupart des montagnes qui sont groupées autour de celle d'Aillon semblent avoir éprouvé le contre-coup de ce gigantesque bouleversement; elles présentent sur plusieurs points des traces non équivoques des violentes compressions auxquelles elles ont dû être soumises à l'époque où il s'est produit. Je me contenterai d'indiquer les plissements des marnes oxfordiennes sur les bords de l'Aisse, au-dessus de la papeterie; à l'entrée du vallon de la Boisserette, près de St-Jeoire; à Montmélian, vis-à-vis du fort; à Cruet, dans le torrent qui descend du Lindard; enfin l'aspect extrêmement tourmenté de la montagne de Rossane, au-dessus d'Aillon-le-Vieux. Ce sont là tout autant de faits qui peuvent être attribués à une même cause, laquelle aurait agi avec une intensité plus ou moins grande sur les différentes parties de notre sol qui se font remarquer par une stratification plus ou moins anormale.

RAPPORT

SUR

LE MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ VALLET

RELATIF A LA CRAIE BLANCHE DES ENVIRONS DE CHAMBÉRY

FAIT A L'ACADÉMIE

PAR MM. CHAMOUSSET & PILLET



MESSIEURS,

Vous nous avez chargés de vous présenter un rapport sur le travail de M. l'abbé Vallet, relatif à la craie blanche des environs de Chambéry. Sans suivre l'auteur dans ses descriptions fort exactes des localités qu'il a visitées, et que nous ne saurions mieux dépeindre qu'il ne l'a fait lui-même, nous nous bornerons à tracer l'histoire de la découverte de la craie blanche en Savoie.

Ainsi que le fait observer très justement M. Vallet, en août 1844, lorsque le congrès géologique se réunit à Chambéry, aucun des naturalistes présents ne soupçonnait l'existence de la craie blanche dans les Alpes. Aucun ouvrage ne l'avait encore signalée lorsque, au mois de

juillet 1845, MM. Chamousset, Dumont, Pillet et quelques autres membres de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, projetèrent une excursion au sommet de Grenier. Une pluie torrentielle, qui nous surprit lorsque nous allions escalader la dernière rampe, nous força de rétrograder et de chercher un asile à Entremont-le-Vieux. C'est là que M. le chanoine Chamousset, pour nous dédommager, nous proposa de nous conduire à la Pointière, où il avait remarqué, quelques années auparavant, un terrain sans analogie avec les autres roches de la contrée, un terrain qui, disait-il, *pourrait être la craie*. A peine arrivés sur cette colline, qui domine à l'ouest la vallée d'Entremont, nous y trouvâmes des fossiles en abondance qui nous parurent confirmer cette induction. Ce serait ainsi aux géologues de Chambéry qu'appartiendrait la découverte de la craie blanche dans notre pays.

L'automne suivante, les fossiles d'Entremont furent présentés par M. Chamousset au Congrès helvétique, à Genève, comme établissant l'existence du terrain crétacé en Savoie. MM. Agassiz, de Buch, etc., après un examen attentif des fossiles, reconnurent qu'on ne pouvait conserver aucun doute sur leur détermination et leur âge. Déjà auparavant, l'un de nous avait annoncé, dans une séance publique de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, la découverte de la craie d'Entremont.

Nous fîmes ensuite l'un et l'autre, mais séparés, des courses dans les Bauges. Au sommet de la montagne du Charbon, M. Chamousset remarqua un banc que son *facies* rapprochait de la craie. Dans la même localité fut trouvé, l'année suivante, un *catillus Cuvierii* qui fixa irrévocablement l'âge géologique de cette couche crétacée au centre des Bauges.

En 1848, M. Murkchison, l'un des géologues les plus distingués de l'Angleterre, passait à Chambéry. Il fut surpris d'y apprendre qu'on avait trouvé la craie blanche dans nos montagnes; il s'en fit montrer les fossiles au Musée du Grand-Séminaire et à celui de la Société d'Histoire naturelle. Comme on lui dépeignit une formation observée au Calvaire de Thônes, qui paraissait avoir quelque analogie avec les gîtes de craie blanche précédemment découverts, il demanda à y aller faire une reconnaissance. L'un de nous l'y accompagnait. Tandis que cet habile observateur déterminait la craie de Thônes par son seul gisement entre le gault et le nummulitique, son compagnon de voyage avait la bonne fortune d'y recueillir deux *catillus* d'une conservation parfaite, ne laissant aucun doute sur l'âge du terrain. Cette découverte parut si intéressante à M. Murkchison, qu'il voulut suivre la craie blanche dans tout son développement, jusque dans le Tyrol. Il en fit l'objet d'un fort beau Mémoire communiqué à la Société géologique de Londres.

En 1850, nous visitâmes encore la craie blanche de Thônes avec MM. Sismonda, de Turin; Vilanova, professeur de géologie à Madrid; Studer, professeur à Berne, et M. l'abbé Vallet. M. Studer, dans une lettre du 7 octobre 1850, qui a paru dans les *Annales allemandes des Sciences naturelles*, s'exprime en ces termes :

« Entre Chambéry et Genève, nous avons visité, sous
« l'aimable direction des géologues de Chambéry, le
« profil de Thônes, vanté justement par Murkchison, qui
« croit y avoir trouvé la craie blanche intercalée entre
« le gault et le calcaire à nummulites. Sa manière de
« voir me paraît parfaitement juste; cette roche est en
« tout semblable au sewerkalk de la Suisse orientale....»

Ce fait était bien acquis à la science, lorsque, en 1851, M. Mortillet imprima, dans le *Bulletin* de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, une note où il change, on ne sait pourquoi, tous les faits, et avance plusieurs inexactitudes.

C'est d'abord à M. Dumont qu'il attribue exclusivement la découverte de la craie blanche d'Entremont. M. Dumont, qui s'était joint à la partie de Grenier, en 1845, ne songe certainement pas à s'arroger seul, et à l'exclusion de ses compagnons, l'honneur de la découverte.

Il ajoute ensuite que M. Chamousset avait mal à propos rapporté à la craie le Calvaire de Thônes. Ce tort, s'il existait, n'aurait pu appartenir qu'à M. Murkchison et à son compagnon de route.

Il fait enfin un procès aux *catillus* du Musée de Chambéry, dont il n'a pas remarqué le test fibreux, et qui sont certainement les plus beaux types qui aient été recueillis en Savoie.

Mais ajoutons bien vite que, dans un journal de Genève, nous avons vu, l'an dernier, que M. Mortillet, à la tête d'un essaim de jeunes naturalistes genevois, s'est donné le plaisir de venir à Thônes faire la découverte de la craie blanche. Espérons qu'il aura été plus heureux que dans ses précédentes excursions.

Revenons à M. Vallet. Il a concentré ses études sur la craie des environs de Chambéry, et en désigne plusieurs gîtes qui n'avaient pas été décrits avant lui : ceux de l'Alpette, de la Ruchère, et surtout les grandes dalles exploitées à Couz.

Lorsqu'il y eut fait ses premières découvertes, il les communiqua à M. Favre, alors professeur de géologie à

Genève. Ils firent ensemble une course à Entremont, des reconnaissances à Couz et dans les environs. M. Favre a déjà rendu justice aux études de M. Vallet dans un Mémoire inséré dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, où il décrit la craie blanche des environs de Chambéry.

Il est de toute justice que le Mémoire de M. Vallet reçoive aussi la publicité dont il est digne à tous égards. C'est en attendant que cet infatigable géologue veuille bien compléter encore sa découverte par les observations qu'il a faites plus récemment dans les Bauges. Tous les amis de la science se joindront à nous pour lui demander la communication de ces nouveaux et précieux documents.



NOTE

SUR

QUELQUES PLANTES RARES

OBSERVÉES EN SAVOIE

PAR M. AUGUSTE HUGUENIN

Ayant exploré, il y a quelque temps, les localités qui sont échelonnées de Saint-Jeoire à Miolans, j'ai eu le plaisir d'y rencontrer quelques plantes assez rares, et j'ai l'honneur de vous faire part du résultat de cette course, qu'on pourrait appeler une herborisation de grands chemins, puisque je ne me suis éloigné de la route que de deux ou trois cents pas au plus.

Parti de Chambéry le 10 avril 1853, j'ai exploré les rochers dénudés situés sous les tours de Chignin et exposés au midi. Quoique la végétation ne fût pas avancée, j'ai reconnu un certain nombre de plantes qui sortaient déjà de terre. J'ai surtout remarqué la *Ruta graveolens*, *L.*, qui présentait des souches énormes, qui, d'après leur position, doivent être au moins deux fois séculaires.

Malgré l'opinion du célèbre Koch, qui dit : *Exoticæ videtur originis, sed nunc in locis memoratis inquilina facta (Fl. German. et Helv.; edit. secunda*, p. 159), je suis d'un avis tout à fait contraire; son *indegenat* ne saurait être contestée : elle occupe un espace de 200 mètres carrés environ. Çà et là, en dehors de cet espace, plusieurs plantes se montrent en bon état de végétation, semées par les graines qui arrivent à maturité; mais elles ne sont pas munies de ces grosses souches qui sont en si grand nombre dans les fentes des rochers (calcaire oxfordien?). On la trouve aussi à Monterminod, mais elle n'y est pas en si grande quantité.

Une autre espèce, très rare en Savoie, et qui n'avait pas encore été signalée, est l'*Helichrysum Staechas*, *DC*. Il n'en existe qu'une seule touffe sur une pente herbeuse, à une petite distance du chemin qui traverse les vignes en partant de la maison Dianand. Il est probable qu'en cherchant dans les localités incultes du voisinage on pourra en trouver d'autres.

J'ai vainement cherché, entre Saint-Jeoire et Montmélian, le *Pistacia Terebinthus*, *L.*, indiqué par Allioni *(Fl. Pedemontana)*. Il est probable qu'il a disparu par suite des cultures et du déboisement.

Avant d'arriver à Montmélian, dans les champs qui sont sur la gauche de la grande route, on trouve l'*Anchusa italica*, *Retz*.

Sous le rocher de l'ancien fort de Montmélian, j'ai reconnu deux espèces assez rares, que j'ai recueillies plus tard, les *Arabis saxatilis*, *Bert.*, et *Hieracium Kochii*, *Jordan*. Ces deux espèces se trouvent du côté de la promenade des tilleuls, près de la localité de la roche polie.

J'ai suivi la route de Montmélian à Arbin, et après

être descendu sous la maison de M. de La Fléchère, je suis monté dans les vignes et j'ai escaladé les rochers lieu dit les Petites-Roches (Rossettes). La première plante que j'ai remarquée est l'*Astragalus monspessulanus*, *L.*, en pleine fleur; il se montrait partout en larges plaques arrondies. Les tiges du *Sedum altissimum*, *Poir*, commençaient à végéter, et le *Sempervivum tectorum* ouvrait déjà ses larges rosettes. Le *Leontodon crispus*, *Vill.*, était en boutons. Plusieurs ombellifères sortaient de terre, ainsi qu'un grand nombre d'autres espèces.

Une espèce à laquelle j'attache la plus grande importance est l'*Osyris alba*, *L.*, très commune au château de Bourdeau, près du lac du Bourget. Un de mes amis, botaniste distingué, a dit qu'elle avait été semée. A Arbin, elle croît dans des rochers arides (calcaire oxfordien?) en grande abondance, loin de toute habitation, et il n'est guère probable que des botanistes aient voulu se donner le plaisir de la semer dans ces lieux déserts. Aussi je regarde cette espèce comme définitivement acquise à la flore de la Savoie.

Après avoir parcouru les vignes jusque sous la maison de M. Lacoste, je n'ai pu retrouver le *Tragopogon crocifolium*, *L.*, que j'avais récolté il y a cinq ans; j'ai pensé que cette espèce, bisannuelle, pouvait ne pas se montrer cette année, pour reparaître en abondance l'année suivante. A Arbin, j'ai été plus heureux, j'en ai trouvé cinq ou six plantes.

Je me suis ensuite acheminé vers les ponts de Cruet; je suis entré dans les bois dits du Chaney. La végétation, dans cette localité, est tout autre que celle qui avoisine Arbin et Chignin: la colline est couverte, dans la partie nord-ouest, de *Genista ovata*, *W. K.* Çà et là, le *Doryc-*

nium herbaceum, *Vill.*, étale ses larges touffes. Il est à remarquer que ces deux plantes ne se montrent que dans la partie qui est battue par le vent du nord ; elles sont en quelque sorte abritées par un bois de chênes (*Quercus pedunculata*, *L.*). La *Chlora perfoliata*, *L.*, et plusieurs espèces d'*Orchidées* couvrent la colline. Les *Orobanche Teucrii*, *Schultz* ; *Galii*, *Duby*, et *Epithymum*, *DC.*, y sont en grand nombre. Pour déterminer ce singulier genre de plantes, il faut les étudier vivantes et reconnaître les plantes sur lesquelles elles prennent racine. L'impossibilité de les cultiver tient à leur parasitisme et à l'absence complète, dans nos jardins, des plantes aux dépens desquelles elles se nourrissent. Ce parasitisme rend compte de l'observation des cultivateurs, qui accusent, avec vérité, les *Orobanchées* et les *Rhinanthacées* d'exercer une action nuisible sur les céréales et les foins.

Un arbrisseau que je ne pensais pas trouver là est le *Sorbus torminalis*, *Crantz*. Je n'en ai vu que quelques plantes, il est vrai, mais elles suffisent pour constater sa présence.

A Saint-Philippe, le *Genista ovata* se trouve mieux caractérisé qu'au Chaney. La *Campanula bononiensis*, *L.*, espèce nouvelle pour la Savoie, y est assez répandue.

A St-Pierre d'Albigny, l'on trouve la *Tulipa Clusiana*, *Vent.*, dans un espace de 200 à 300 mètres carrés, et, comme l'observe M. Jordan, dans ses *Fragments botaniques*, « le genre *Tulipa*, à l'état naturel, affectionne « toujours certaines localités, sans se répandre au loin, « bravant les labourages et les minages. »

Il est très remarquable que l'on trouve en Savoie cinq espèces de tulipes, qui sont :

1° *Tulipa Clusiana*, *Vent.*, à St-Pierre d'Albigny ;
2° — *Celsiana*, *Red.*, à Galopaz, près Chambéry;
3° — *sylvestris*, *L.*, à Aime (Tarent.) et ailleurs ;
4° — *Didieri*, *Jord.*, à St-Jean, Aime et Macoz ;
5° — *praecox*, *Tenor.*, à St-Jean de Maurienne.

En suivant la grande route, je suis arrivé sous le château de Miolans. Dans les champs, j'ai trouvé le *Lathyrus tuberosus*, *L.*, charmante plante à fleur rose, qui manque dans les environs de Chambéry.

Dans les amas de pierres rejetées des champs qui sont le long des chemins aboutissant à l'Isère, le *Thalictrum exaltatum*, *Gaud.*, sortait seulement de terre. Cette magnifique renonculacée atteint jusqu'à deux mètres de hauteur ; elle n'est point exclusivement propre aux Alpes orientales de la Suisse et du Piémont, comme MM. Grenier et Godron l'ont dit dans leur *Flore de France*, t. 1er, p. 53. Le mot *Alpes* est d'ailleurs impropre pour une plante qui vit dans les plaines et ne s'élève jamais dans les montagnes, pas plus que le *Thalictrum flavum*, *L.*

Il est probable que plusieurs espèces auront échappé à mes recherches et que je les trouverai par la suite : aussi j'espère augmenter ce petit catalogue. J'ai seulement énuméré les espèces rares ou peu répandues, et que je regarde comme telles pour la Savoie.

J'ai déposé dans l'herbier de la Société d'Histoire naturelle trois ou quatre échantillons de chacune de ces espèces, pour que les botanistes puissent les vérifier, et corriger mes erreurs, s'il y a lieu.

Plantes observées sur les collines de St-Jeoire, Arbin, Cruet, jusqu'à St-Pierre d'Albigny et au-dessous du château de Miolans.

Thalictrum exaltatum, *Gaud.* : à St-Pierre d'Albigny, au Bourget.
Corydalis cava, *Schw.* : Montmélian, St-Jean de la Porte.
Arabis muralis, *Bert.* : Rochers du fort de Montmélian.
Aethionema saxatile, *R. Brow.* : Arbin, Cruet (rare).
Viola scotophylla, *Jordan.* : Collines de Saint-Jeoire et de Chignin.
— sepincola, *Jordan.* : Saint-Jeoire, Chignin, Arbin, Cruet.
Ruta graveolens, *L.* : Chignin, à 200 pas de la grande route, sur les rocs.
Genista ovata, *W. et Kit.* : Cruet, jusqu'à Saint-Philippe.
Trifolium scabrum, *L.* : Saint-Jeoire.
— alpestre, *L.* : Cruet, au Chaney.
— rubens, *L.* : Mêmes localités.
Dorycnium herbaceum, *Vill.* : Mêmes localités.
Astragalus monspessulanus, *L.* : Arbin, aux Rochettes.
Vicia tenuifolia, *Roth.* : Arbin, aux Rochettes.
Sorbus torminalis, *Crantz.* : Mêmes localités.
Sedum altissimum, *Poir* : Mêmes localités.
Sempervivum tectorum, *L.* : Mêmes localités.
Trinia vulgaris, *B. Henningii Koch.* : Mêmes localités.
Lonicera etrusca, *Sauti.* : D'Arbin à St-Jean de la Porte.
Galium myrianthum, *Jordan.* : Chignin, Arbin.
Filago spathulata, *Jordan.* : Montmélian, sur la promenade.
Helichrysum : Colline de Chignin.
Centaurea paniculata, *L.* : de St-Jeoire à St-Jean de la Porte.
Leontodon crispus, *Vill.* : Arbin et Cruet.
Lactuca dubia, *Jordan.* : Arbin, dans les vignes.
— saligna, *L.* : Même localité.
— Staechus, *DC.*
Tragopogon crocifolius, *L.* : Arbin et Cruet.
— major Jacq. : Arbin et Cruet (rare).
— orientale, *L.* : Mêmes localités (très rare).
Taraxacum laevigatum, *Willd* : Arbin.
Campanula bononiensis, *L.* : Cruet, Arbin.
Antirrhinum latifolium, *Mill.* : Cruet, à Lourdain.
Euphrasia lanceolata, *Gaud.* : St-Pierre d'Albigny.
Osyris alba, *L.* : Arbin, aux Rochettes.
Ophrys pseudo speculum, *DC.* : Chignin.
Limodorum abortivum, *L.* : Cruet, au Chaney.
Allium compressum, *Boreau* : Arbin, dans les vignes.
Tulipa Clusiana, *L.* : St-Pierre d'Albigny, dans la vigne de M. Picolet.

TABLE

